

LE
MORBIHAN,
SON HISTOIRE
ET
SES MONUMENTS,

PAR M. CAYOT DÉLANDRE,

Secrétaire de la Société archéologique du département du Morbihan.

OUVRAGE HONORÉ DE LA SOUSCRIPTION DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.



VANNES,

A. CAUDERAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

PARIS,

DERACHE, LIBRAIRE,
rue du Bouloy, 7.

DUMOULIN, LIBRAIRE,
quai des Augustins, 13.

ISIDORE PESRON, LIBRAIRE-COMMISSIONNAIRE,
rue Pavée St.-André-des-Arts, 13.

1847.

LE
MORBIHAN,
SON HISTOIRE
ET
SES MONUMENTS,

PAR M. CAYOT DÉLANDRE,

Secrétaire de la Société archéologique du département du Morbihan.



RENNES, IMPRIMERIE DE A. MARTEVILLE ET LEFAS.

VANNES,

A. CAUDERAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

PARIS,

DERACHE, LIBRAIRE,
rue du Bouloy, 7.

DUMOULIN, LIBRAIRE,
quai des Augustins, 15.

ISIDORE PESRON, LIBRAIRE-COMMISSIONNAIRE,
rue Pavée St.-André-des-Arts, 15.

—
1847.

paraît que la persévérance lui manqua, car sa publication s'est bornée à la description de cinquante-trois monuments, presque tous celtiques. Tout incomplète qu'elle fût, cette brochure eut du succès, parce qu'on y trouvait l'intérêt qui s'attache naturellement au récit de tout auteur qui décrit ce qu'il a vu et touché. Les discussions qui s'élevèrent entre les deux savants au sujet de certaines questions accrurent cet intérêt, et mirent en évidence le défaut radical de la publication de l'abbé Mahé, c'est-à-dire l'absence de renseignements *de visu*. Dès lors l'affaire fut jugée : l'abbé Mahé resta classé dans l'opinion comme un homme d'une érudition profonde et pleine de ressources ; M. de Fréminville, comme un archéologue exercé, qui aurait pu doter le Morbihan d'une description exacte et complète de ses monuments, s'il eût étendu à toutes les localités le système d'exploration qu'il a appliqué sur quelques points seulement.

L'ouvrage de l'abbé Mahé est épuisé depuis long-temps ; et, bien qu'il reste curieux comme expression d'un système savamment exposé et soutenu ; bien qu'un exemplaire de ce livre ait du prix aux yeux de tout observateur qui désire comparer les opinions, il n'est pas probable qu'on en tente jamais la réimpression, car il faudrait y joindre un travail complémentaire si considérable, que le texte primitif en deviendrait, pour ainsi dire, un accessoire. Les études archéologiques, en effet, ont pris un très-grand développement depuis vingt ans ; et quoique cette science ne soit pas de la nature de celles qui peuvent devenir populaires dans l'acceptation rigoureuse de l'expression, le nombre de ceux qui s'y

appliquent ou qui s'y intéressent s'accroît de jour en jour. Il est résulté de cette tendance que de nombreuses observations ont été faites ; que des découvertes importantes ont eu lieu ; qu'on trouve, en général, des facilités là où il y avait obstacle. Il y a donc aujourd'hui une assez grande quantité de choses acquises à la science qui n'étaient pas connues à l'époque où écrivait l'abbé Mahé ; pour n'en citer que deux exemples, je signalerai seulement la villa gallo-romaine d'Elven et la grotte de Gavrinis, cet étrange monument qui attend encore un interprète.

Quant à la brochure de M. de Fréminville, elle est épuisée aussi, ou à peu près, et sa réimpression ne pourrait avoir quelque chance de succès que dans le cas où l'auteur en ferait un livre complet ; mais s'il a reculé devant cette œuvre en 1827, à plus forte raison en serait-il détourné aujourd'hui par l'obligation de donner à son ouvrage une étendue à laquelle il n'y avait pas lieu de songer lors de sa première publication.

Parmi les autres écrits qui ont paru à des époques déjà reculées, et qui traitent accessoirement ou d'une manière spéciale des antiquités du Morbihan, les plus remarquables sont ceux de Caylus et de La Sauvagère ; ils sont aujourd'hui d'une grande rareté. Les ouvrages de M. de Pouhouët ne se trouvent déjà plus facilement ; le manuscrit du président de Robien, source de bonnes indications, appartient à la bibliothèque de Rennes, et ne peut, par conséquent, être consulté que là ; il y a donc aujourd'hui pour l'homme d'étude, aussi bien que pour le curieux qui visite notre pays, absence de

tout ouvrage qui puisse leur servir d'indicateur et de guide.

Je devais entrer dans ces détails pour expliquer comment j'ai été conduit à réunir les éléments d'un travail dont je ne me suis pas dissimulé l'importance, et auquel mon nom ne se trouverait assurément pas attaché si, parmi le grand nombre des archéologues bretons, quelque autre que moi se fût présenté pour y inscrire le sien.

Quelques mots maintenant pour l'exposition de mon plan.

Avant d'entrer dans la description des monuments, je présente un résumé très-rapide des faits qui jalonnent l'histoire du pays, et au moyen desquels on embrasse d'un coup-d'œil tout ce qu'il y a d'intéressant à savoir et à retenir; c'est une introduction nécessaire à l'étude monumentale du département. Je n'ai point eu l'idée de suivre pas à pas les historiens de la Bretagne, et d'entrer dans le récit des mille combats qui signalèrent les éternelles luttes de nos ducs et de nos rois. L'histoire, d'ailleurs, ne se démembre pas à ce point que chaque département puisse avoir la sienne propre; celle du Morbihan se confond inévitablement avec celle du reste de la province. Ma tâche se bornait donc à saisir, dans cette histoire, les principaux événements qui se sont accomplis autour de nous, et à les relier entre eux par une narration rapide, de manière à établir leur corrélation avec l'histoire générale de la Bretagne. Les plus considérables de ces événements ont eu le Morbihan pour théâtre. C'est ici, c'est dans les eaux du golfe, que la flotte romaine anéantit celle des Vénètes et consumma définitivement la conquête de l'Armorique; — c'est dans les champs d'Auray que se livra la bataille qui termina

la longue et sanglante querelle des maisons de Blois et de Montfort pour la couronne ducale; — c'est à Vannes même que les Etats de la province souscrivirent l'acte de réunion de la Bretagne à la France. Ces trois grands faits dominent toute l'histoire locale, et suffiraient, à coup sûr, à sa célébrité; mais on sait que d'autres faits fameux et plus récents y ont aussi laissé des souvenirs impérissables.

Après cette introduction vient l'exposé des études faites jusqu'ici sur la direction des voies romaines dans le département. Les recherches nombreuses de MM. Bizeul, Gaillard, Croizer, De la Monneraye, Housset, etc., sur ce sujet, ont fourni des résultats trop remarquables pour que je puisse me dispenser de les présenter avec un certain développement.

Quant à la description monumentale proprement dite, qui est l'objet principal de l'ouvrage et qui en forme la partie la plus considérable, je me bornerai à dire que j'ai vu les choses par moi-même et que je n'ai rien négligé pour être exact. Ce n'est pas cependant que j'aie la prétention d'avoir fait un livre exempt de critique; je provoque même d'avance les observations; j'accueillerai avec empressement toutes celles qui auraient pour but de réparer une omission ou de signaler une erreur.

INTRODUCTION HISTORIQUE.

Les temps historiques ne remontent pas, pour la Bretagne, beaucoup au-delà de l'occupation romaine; et si nous n'avons les *Commentaires de César*, livre précieux malgré son extrême concision, nous serions réduits, pour nous éclairer sur l'état de la Gaule à cette époque reculée, à quelques passages épars dans les géographes et les historiens de l'antiquité. C'est donc au moment où Jules César, après avoir soumis tout le reste de la Gaule, va pousser ses légions sur l'Armorique, que nous nous représenterons l'état du pays.

On s'est livré à de nombreuses recherches, on a soutenu de vives et longues discussions, pour constater l'origine des peuples de la Gaule. Aujourd'hui l'Asie est regardée comme le berceau des races diverses qui ont peuplé l'Europe : les Pélasges d'abord, puis les Ibères, puis les Galls, ou Keltés, ou Celtes. Les Pélasges se fixèrent dans la partie méridionale de la Péninsule italique; les

Ibères en occupèrent le nord et se répandirent en même temps dans le midi de la Gaule et dans l'Espagne, qui reçut le nom d'Ibérie; les Galls vinrent prendre possession du nord du vaste pays auquel ils donnèrent celui de Gaule (*Gallia*); ceci se passait environ 2,000 ans avant l'ère chrétienne.

Ces déplacements ne s'étaient point opérés d'un seul bond; entre les plateaux de l'Asie centrale qu'ils abandonnaient, et le Rhin ou les Alpes, les peuples envahisseurs avaient fait de longues stations. Successivement poussés par de nouvelles hordes qui tendaient comme eux à déborder sur l'Occident, ils se trouvèrent enfin acculés entre l'Océan et la Méditerranée. De nombreuses migrations se succédèrent pourtant encore, et entre autres, au VII^e siècle avant Jésus-Christ, une formidable invasion de Kimris ou Cimbres du Pont-Euxin, que déplaçait un nouveau mouvement des peuples de l'Asie septentrionale. Toutes ces nations pressées, mêlées, entrelacées, se disputèrent le terrain pendant plusieurs siècles, et mirent ensuite plusieurs autres siècles à se rasseoir. Une fois le peuple Celte ou Gaulois constitué dans ses nouveaux éléments, il se trouva trop à l'étroit et déborda de nouveau; il poussa, de siècle en siècle et dans des directions diverses, des bandes guerrières et aventureuses, dont la plupart descendirent par les Alpes en Italie, et se trouvèrent un jour face à face avec les Romains dans le Latium. Elles ravagèrent le pays et brûlèrent Rome, que leur *brenn* ou chef mit à rançon. De ce moment s'ouvre une lutte de deux siècles entre Rome et la Gaule, et cette lutte ne peut finir que par l'asservissement de l'un des deux peuples. Quand vint César, la population de la Gaule était définitivement composée d'Ibères, de Galls et de Kimris, ou,

pour parler comme le conquérant, de Belges, d'Aquitains et de Celtes ou Gaulois. Les Belges occupaient le pays depuis le Rhin jusqu'à la Seine; les Aquitains entre les Pyrénées et la Garonne; le territoire des Gaulois était compris entre la Seine, la Garonne et l'Océan.

Ce que nous connaissons aujourd'hui sous la dénomination d'ancienne Armorique, c'est-à-dire cette longue presqu'île entourée des eaux de l'Océan et de la Manche, devait porter alors un autre nom; mais il n'est pas parvenu jusqu'à nous. Celui d'Armorique, en effet, ne distingua pas d'abord tel ou tel peuple de la Gaule; suivant son étymologie celtique (*ar mor*, la mer), il s'appliquait collectivement à toutes les contrées voisines de l'Océan; et le nom d'Aquitaine (*Aquitania*), qu'a porté si longtemps une province du midi de la France, n'en est que la traduction, latinisée d'abord, et transportée plus tard dans la langue moderne. Ce ne fut qu'après la tentative d'affranchissement de l'année 409, lorsque les Visigoths eurent envahi tout le pays situé au sud de la Loire, que cette dénomination d'Armorique fut restreinte aux côtes qui se trouvent au nord de ce fleuve; puis, par extension, devint l'appellation commune au territoire compris entre la Loire, la Seine et l'Océan; c'est-à-dire à la portion de la Gaule sur laquelle la domination romaine n'avait pas encore perdu son action. A l'époque où César en fit la conquête, la presqu'île armoricaine était occupée par six tribus ou peuples: à l'est, les Diablintes, les Rhedones et les Nannètes; au centre, les Curiosolites et les Vénètes; à l'ouest, enfin, les Ossismiens. Tous ces petits peuples, bien distincts les uns des autres, formaient ensemble une sorte de ligue fédérative qui se liait elle-même au reste de la Gaule, divisée, comme la péninsule, en nombreux pe-

tits états aristocratiques, ayant chacun leur gouvernement, mais formant entre eux une grande association qui avait ses assemblées générales, où les délégués de toutes les cités agitaient les questions de paix et de guerre ou de salut public. L'Armorique était une partie de ce grand tout. La population se divisait en trois ordres : les prêtres ou Druides, les nobles, le peuple. Un sénat nombreux se recrutait parmi la noblesse et procédait à l'élection du chef souverain, mais sous l'influence des Druides, qui avaient introduit dès long-temps dans l'administration des cités ce puissant élément théocratique. Le peuple proprement dit se divisait en hommes libres et en esclaves ; ces derniers paraissent avoir été peu nombreux. Le chef de chaque cité ou peuple portait le titre de *Vergobret*, ou *Brenn*, ou *Tiern* ; son autorité était annuelle et absorbée en quelque sorte par la puissance des Druides, qui étaient les magistrats suprêmes et perpétuels dans la Gaule, y exerçaient une immense influence sociale et religieuse, et gouvernaient réellement sous le nom de tous ces chefs, que l'élection renouvelait chaque année sous leurs inspirations. La noblesse supportait impatiemment cet état de choses, qui restreignait si énormément la part qu'elle aurait voulu s'attribuer dans l'exercice du pouvoir. Il y avait donc une rivalité constante et déclarée entre les deux ordres prépondérants ; mais l'influence sacerdotale domina toujours au milieu des discussions ardentes occasionées fréquemment par le choc des ambitions.

Les Druides, dont le culte mystérieux nous occupera plus d'une fois dans le cours de cet ouvrage, ont laissé des traces nombreuses sur notre sol et dans l'esprit des peuples ; il convient donc que nous exposions ici tout ce que les auteurs et les monuments nous ont appris de leur

croissance, de leur philosophie, de leur puissance ; car nous aurons souvent à nous reporter à ces souvenirs au milieu des nombreux débris de leur antique religion.

La première apparition du druidisme dans la Gaule n'a point d'époque déterminée ; divers systèmes se sont produits sur cette question et ne l'ont point résolue ; les uns veulent qu'il ait précédé les grandes migrations de peuples dont nous venons de parler ; les autres prétendent que le culte primitif des Galls était un fétichisme grossier, quand vint la grande invasion des Kinris, qui apportèrent le druidisme, sorte de panthéisme mystique, plein d'analogie avec les religions de l'Orient ; tous s'accordent à lui assigner une antiquité très-reculée.

Aussi loin qu'on puisse remonter dans les siècles, on trouve que la religion des Gaulois se bornait au culte d'un dieu unique, Esus, le grand être, la lumière suprême, la cause universelle, le principe de tout. Des autels lui étaient consacrés, où l'on offrait des sacrifices et où brûlait un feu perpétuel, en signe de sa pureté et de son éternité. Ce culte paraît avoir été l'état primitif de la religion de ces peuples, qui l'altérèrent plus tard par suite de leur contact avec le polythéisme romain, et admirent à l'adoration, d'abord Jupiter, connu aussi sous le nom de Tharamis ; puis Apollon et Mars, sous ceux de Belenus et de Camulus ; puis Hercule et Mercure, sous ceux d'Ogmios et de Theutatès ; puis Minerve et Vulcain ; puis un grand nombre de divinités secondaires dont la protection était invoquée par autant de villes. Mais l'esprit éminemment austère des Druides, en tolérant ces innovations, qui portaient une atteinte si grave à leurs dogmes, et que l'entraînement du peuple les forçait à subir, fut, jusqu'à son dernier jour, trop forte-

ment empreint dans les âmes, pour permettre l'introduction de divinités amoureuses : Eros et Vénus n'étaient point admis dans l'Olympe gaulois.

Des lacs, des marais, des fontaines, étaient l'objet du culte le plus fervent ; on y faisait de nombreuses offrandes. Le célèbre lac de Toulouse, où les peuples allaient jeter de l'or, était dédié à Apollon ; un autre, situé au pied d'une montagne du Gévaudan, était placé sous l'invocation de la Lune ; la fontaine de Bordeaux, la *Fontaine Divine*, comme l'appelle Ausone, était un lieu de pèlerinage pour tous les peuples de l'Aquitaine. Les torrents et les fleuves recevaient un culte semblable ; on leur offrait en sacrifice des étoffes précieuses et le butin enlevé à l'ennemi. Le fleuve du Rhin, particulièrement, était considéré comme une divinité protectrice, et les armées gauloises l'invoquaient dans leurs dangers. Ce fleuve était encore admis comme souverain juge dans les cas où la fidélité conjugale paraissait avoir souffert quelque atteinte. Dans ces occasions, la femme soupçonnée était conduite au bord du fleuve, et forcée d'abandonner à ses eaux l'enfant auquel elle avait donné le jour. Si l'enfant surnageait, l'épouse était jugée fidèle et lavée de tout soupçon ; dans le cas contraire, c'est-à-dire si l'enfant était englouti, sa mort constatait le crime de sa mère, et on la massacrait impitoyablement.

Chez les Gaulois, plusieurs arbres recevaient un culte habituel ; le chêne surtout était révérend comme l'asile, comme le sanctuaire redoutable du grand dieu Esus. Dans certains lieux, des forêts entières étaient consacrées ; les Druides seuls pouvaient y pénétrer. Elles inspiraient un tel sentiment de respect et de terreur, qu'on n'osait y porter la hache, et qu'un tel acte aurait été regardé par toute la

nation comme la cause des plus grands malheurs. C'est à cet inviolable respect, c'est à cette superstitieuse épouvante qu'il faut attribuer la répugnance avec laquelle les soldats de César exécutèrent l'ordre qu'il avait donné de détruire la forêt de Marseille. Le chêne était pour les Gaulois le symbole de la divinité suprême ; ils la retrouvaient, dit Lucain, « sur le tronc des arbres tout blancs de mousse » et de moisissure, le plus souvent cassés de vieillesse, « fendus par éclats et vermoulus, au pied desquels s'élevaient les autels où se consumaient les sacrifices humains (1). »

Les Gaulois n'élevaient à leurs dieux ni temples ni statues. Leurs cérémonies religieuses, toutes remplies de mystères, se célébraient au fond des forêts, au sommet des montagnes, au bord des lacs et sur le rivage de la mer. Partout, dans les nombreuses îles du Morbihan, se retrouvent encore les vestiges du séjour de leurs prêtres et des pratiques de leur culte. Partout, la pierre brute et colossale était choisie et consacrée par eux pour y interroger les entrailles des victimes, et pour y rendre leurs oracles en plein air, en face d'un horizon immense, n'ayant au dessus de leur tête que la voûte des cieux, ou bien au plus profond des bois, sous le chêne séculaire et sacré, inviolable sanctuaire qu'ils avaient rendu si redoutable que, même après sa mort, tout arbre sous lequel s'étaient célébrés ces mystères ne pouvait être abattu pour être employé utilement. Ce culte des arbres, des fleuves et des fontaines, était tellement enraciné dans l'esprit des peuples de la Gaule, qu'il fallut de longs siècles pour détruire les pratiques superstitieuses qui y

(1) La Pharsale, liv. 3.

étaient attachées. Les canons des conciles, les capitulaires des rois, vinrent échouer contre une tendance invincible; au xvi^e siècle, les interdictions relatives à ces usages étaient encore nécessaires; et, aujourd'hui même, dans un grand nombre de lieux de l'ancienne Armorique, on retrouve les restes de ces adorations, que le christianisme a pourtant fini par rattacher à son culte.

Mais dès le temps de César, et même avant sa venue, l'influence romaine s'était fait sentir, comme nous l'avons dit plus haut. A l'exemple de leurs vainqueurs, les Gaulois eurent des statues, ainsi que les *Commentaires* nous l'apprennent, et un peu plus tard des temples furent consacrés aux principales divinités. Quelques-uns de ces édifices ont été décrits par Montfaucon, dans son *Antiquité expliquée*: tel est le temple de la Daurade, à Toulouse, qui fut de bonne heure converti en église; tel est celui de Montmorillon, dont le portail, orné de groupes de Druides et de Druidesses, a été l'objet de savantes dissertations. La conquête produisit donc une grave altération dans la manifestation du culte gaulois; mais celui-ci n'en conserva pas moins, au fond, son caractère entier et exclusif; nulle fusion ne s'opéra entre lui et la religion des conquérants; les deux cultes furent, au contraire, toujours hostiles l'un à l'autre. Cela n'a rien d'étonnant pour qui s'est rendu compte de la puissance morale des Druides, puissance qui ne céda qu'à la longue aux efforts successifs des empereurs romains et aux irrésistibles progrès de la religion du Christ.

Prêtres et législateurs, les Druides étaient encore les seuls dépositaires de l'éducation nationale. Astronomes et mathématiciens, ils enseignaient ces sciences dans leurs écoles, où les adeptes passaient vingt années à se péné-

trer du Code oral qui renfermait tous les dogmes religieux et les principes de toutes les connaissances qui les avaient rendus si célèbres. Après cette longue épreuve, si le candidat en était jugé digne, on l'admettait dans le corps sacerdotal, et il y jouissait de tous les privilèges de la caste, qui se recrutait ainsi de l'élite de la nation. Au dessous des Druides proprement dits, qui présidaient seuls aux cérémonies du culte et exerçaient la magistrature, il existait deux autres classes d'affiliés, savoir, les Ovates, médecins, physiciens, devins, chargés des sacrifices et de la partie divinatoire; on peut les comparer aux aruspices et aux augures de Rome; puis les Bardes, improvisateurs ou poètes, qui chantaient tour à tour les phénomènes de la nature, les dieux et les héros morts dans les combats. Artistes et soldats, s'accompagnant sur la *rotte*, ou se servant de la hache d'armes, les Bardes s'attachaient d'ordinaire aux hommes puissants, et vivaient à leur table; les auteurs nous les représentent comme jouant le rôle de parasites.

Les Druides étaient connus sous plusieurs noms; on les appelait *Semnothées*, *Saronides* et *Sénans*. A l'égard de ce dernier nom, dom Martin, l'auteur de la *Religion des Gaulois*, rappelle que parmi les gymno-sophistes de l'Inde, il y avait une secte composée d'hommes et de femmes qui portaient le nom de *Semnes*, et que ce nom paraît avoir la même origine que celui de *Senans*, qui s'appliquait, dans la Gaule, aux Druidesses aussi bien qu'aux Druides: témoin l'île de *Sein* ou de *Sen*, qui était habitée par des Druidesses qu'on appelait *Sènes*: *Galli Senas vocant*, dit Pomponius Mela. Ainsi l'île de *Sein* aurait reçu son nom de ces prêtresses.

Les Druides avaient-ils puisé leur doctrine aux mē-

mes sources que les gymno-sophistes ou brachmanes de l'Inde? Cela est probable. Quoi qu'il en soit, l'antiquité nous les représente comme pratiquant la plus haute philosophie, et les Pères de l'Eglise chrétienne eux-mêmes leur rendent ce témoignage. Arbitres suprêmes dans tous les différends qui survenaient entre particuliers, il était bien difficile qu'ils ne s'écartassent pas parfois, dans leurs décisions, de l'esprit d'équité et de désintéressement qui est la suprême vertu des juges. Prêtres, ils possédaient de grandes richesses, et jouissaient de hauts privilèges; ils abusèrent souvent, à ce qu'il paraît, d'un pouvoir contre lequel il n'existait pas de recours. La faculté qu'ils avaient d'interdire les sacrifices à ceux qui leur résistaient inspirait une telle épouvante, qu'elle les rendait maîtres absolus du sort des individus, et souvent même de celui de la nation. L'insurrection de l'Armorique, après la première conquête, et le soulèvement général des Gaulois à diverses reprises, sont autant de preuves de la soumission avec laquelle on acceptait les oracles dont ils se faisaient les organes; l'insuccès de toutes ces entreprises ne semble pas avoir affaibli leur autorité morale.

Ce corps redoutable était dirigé par un chef, ou Archidruide, dont le choix avait lieu par élection. Il se réunissait une fois par an, sous sa présidence, dans un bois sacré du pays des Carnutes (Chartres), et, là, prononçait sur toutes les contestations survenues entre les provinces. Bien que la doctrine des Druides ne leur fit point une loi du célibat, la plupart d'entre eux l'observaient et passaient leur vie dans l'austérité. Leur morale était simple; elle se réduisait à ces trois points : adorer Dieu, s'abstenir du mal, être brave dans toutes les occasions. Voilà ce qu'ils recommandaient avant tout à la jeunesse des Gau-

les, qui se rendait en foule auprès d'eux pour recevoir leurs enseignements. Ils croyaient à l'immortalité de l'âme et à la métempsychose, comme le prouvent les chants bardiques qui nous sont parvenus, et, entre autres, ces paroles du barde Taliésin : « Je suis né deux fois; j'ai été » mort, j'ai été vivant; je suis tel que j'étais.... J'ai été » biche sur la montagne..... j'ai été coq tacheté..... j'ai » été daim de couleur fauve..... maintenant je suis Taliésin. »

C'était par suite de cette croyance à l'immortalité de l'âme que les Gaulois jetaient dans le bûcher qui consumait les corps de leurs proches, tout ce que le défunt avait affectionné : armes, chevaux, serviteurs. C'est aussi en raison de ce principe qu'on retrouve dans les antiques tombeaux celtiques, à côté de squelettes à demi-pulvérisés, des objets usuels, des vases à parfums et des parures souvent précieuses.

Les Druides étaient les seuls médecins dans les Gaules; ils pratiquaient cette science non comme des savants, mais comme des hommes habiles à tirer parti de la tendance du peuple vers les idées superstitieuses. Botanistes, physiciens, astronomes, ils étaient riches sans doute d'une foule d'observations au moyen desquelles ils se livraient à des pratiques qui portaient l'empreinte de la superstition la plus profonde. Il faut lire dans Pline le récit que cet auteur nous a laissé de la manière dont ils prétendaient qu'on devait cueillir et préparer les plantes appelées *selage* et *samolium*, qui guérissaient un grand nombre de maux, et la *vervoine*, dont ils faisaient à la fois un remède et un talisman; mais rien ne prouve mieux l'empire qu'ils exerçaient sur les imaginations que ce qu'ils débitaient sur la formation de l'œuf de serpent,

anguinum, qui était aussi un talisman si précieux pour celui qui le possédait, que l'empereur Claude fit mettre à mort un chevalier du Dauphiné, parce que celui-ci portait sur lui un de ces œufs, en vue de gagner un procès dans lequel il était engagé. Montfaucon a fait graver, dans son *Antiquité expliquée* (tom. II, pl. 405), un tombeau d'Italie, sur lequel se trouve représentée la manière dont les serpents formaient cet œuf.

Le culte druidique reposait tout entier sur le mystère. De toutes les cérémonies par lesquelles il se manifestait, et qui sans doute étaient nombreuses, une seule est connue de nous, c'est celle qui s'observait en cueillant le gui de chêne; cérémonie qui n'avait lieu qu'une fois chaque année, au solstice d'hiver, pendant la réunion générale des Druides au pays de Chartres. On choisissait pour cela le sixième jour de la lune, jour d'heureux augure dans l'opinion des Gaulois. Trois bardes ouvraient la marche, entourés d'un cercle de jeunes filles chantant des hymnes religieuses. Venaient ensuite les sacrificateurs, précédés de torches allumées et conduisant deux taureaux blancs. Les envoyés des cités les suivaient armés de la lance, de l'épée et du bouclier, et portant un rameau de chêne, symbole de puissance. Le corps des Druides, suivi de la foule de leurs élèves, venait ensuite. Un Druides portait l'œuf de serpent; un autre la main de justice. Enfin, s'avancait l'Archidruide, la tête ceinte de bandelettes, une branche de verveine à la main. Les Druidesses, couronnées de verveine, marchaient derrière lui, suivies de la noblesse, des guerriers en armes, enfin, de la foule du peuple. Un Druides, vêtu de blanc, montait sur l'arbre qui portait le gui, et coupait la plante avec une serpette d'or; d'autres Druides la recevaient dans

un voile blanc, car il fallait qu'elle ne touchât pas la terre. On sacrifiait les deux taureaux, et les feuilles du gui sacré se distribuaient ensuite parmi la foule immense que cette cérémonie attirait des diverses parties de la Gaule, et qui croyait trouver dans cette plante un préservatif contre tous les maux.

Les sacrifices d'animaux avaient lieu dans certaines occasions; mais, dans beaucoup d'autres cas, les victimes étaient des hommes, dont on offrait le sang aux dieux, pour en obtenir une faveur. Tantôt on jetait pêle-mêle un grand nombre de ces malheureux dans un immense colosse d'osier à forme humaine, auquel on mettait ensuite le feu; tantôt on les attachait les bras en croix et on les perçait à coups de flèches; tantôt on les précipitait du haut d'un rocher; tantôt on les assommait à coups de pierres; tantôt, enfin, le sacrifice avait lieu au pied d'un chêne, sur un de ces autels bruts que nous nommons *dolmens* (tables de pierres), et dont le sol du Morbihan est encore parsemé. La victime était étendue sur cet autel, et le sacrificateur la frappait par derrière, au dessus du diaphragme. Pendant sa lente agonie, on interrogeait chacune de ses convulsions, chacun de ses cris de douleur; on cherchait dans la couleur, dans le plus ou moins d'abondance de son sang, et jusque dans son attitude, au moment de son dernier râle, les moyens d'interpréter la volonté des dieux, proclamée par la bouche des Druides, qui présidaient toujours à ces sanglants sacrifices.

De pareilles coutumes sont atroces, sans doute; mais il ne faut pas croire qu'elles fussent inhérentes au seul druidisme. Presque tous les peuples de l'antiquité ont partagé cette opinion des Gaulois, que l'offrande devait

être d'autant plus agréable à la divinité, que l'objet sacrifié avait plus de prix aux yeux de celui qui la faisait, et les Romains eux-mêmes sacrifiaient encore, au III^e siècle, des victimes humaines à Jupiter, bien que leurs écrivains aient poussé la déclamation jusqu'à s'élever contre la férocité du culte druidique. Pour découvrir l'origine de ce barbare usage, il faut remonter jusqu'aux Phéniciens, dont les premiers magistrats sacrifiaient leurs fils dans les dangers de la patrie; il faut se rappeler les sacrifices des premiers Grecs, des Tyriens, des Carthaginois, et de tant d'autres peuples dont l'usage, commun sur ce point, est d'autant plus remarquable, qu'il a régné chez des nations entièrement différentes de mœurs et d'origine.

En même temps que les Druides, la Gaule avait ses Druidesses, tenant aussi leurs collèges dont les principaux étaient établis dans les îles de l'Armorique. Si l'on s'en rapporte aux auteurs, ces prêtresses étaient divisées en trois classes; les unes étaient vouées à une perpétuelle virginité; d'autres, quoique mariées, étaient soumises au vœu de la continence et ne quittaient qu'un seul jour par an le lieu de leur séjour, pour se réunir à leurs époux; d'autres enfin vivaient avec les Druides, leurs maris, et leur condition ne différait guère, à ce qu'il semble, de celle des autres femmes. Si nous nous arrêtons à étudier les neuf grandes prêtresses de l'île *Sena* ou de *Sein*, cette île féerique et mystérieuse située presque à l'extrémité occidentale de la Péninsule armoricaine, nous retrouverons chez elles les mêmes attributions que chez les Druides; elles présidaient aux sacrifices et rendaient des oracles; de plus, elles maîtrisaient les éléments et soulevaient ou apaisaient à leur gré les

tempêtes. Leur célébrité était si grande qu'on venait les consulter de toutes parts. Ce fut une Druidesse qui prédit à Alexandre Sévère qu'il serait assassiné par ses soldats s'il exécutait son projet d'envahir la Germanie; ce fut encore une Druidesse qui prédit à Dioclétien que la famille d'Aurélien devait bientôt cesser de régner, et que lui-même parviendrait au trône. Les prêtresses magiciennes de l'île de *Sein* succombèrent, comme les Druides, sous les édits d'Auguste, de Tibère et de Claude, et surtout sous les efforts du Christianisme triomphant; mais le souvenir de leur mystérieux pouvoir s'est perpétué jusqu'à nos jours; les Druidesses du temps de César ne sont pas autre chose que les fées du moyen-âge.

Mais ce ne fut, nous l'avons dit, qu'après une résistance opiniâtre et qui dura des siècles, que le Druidisme disparut de la Gaule. Les forêts de l'Armorique servirent de retraite à ses prêtres poursuivis; ils y entraînèrent une partie de la population; ils y célébrèrent avec plus de rigueur et de fanatisme que jamais les rites et les cérémonies de leur culte; les sacrifices humains continuaient encore au VII^e siècle et plus tard; et tandis que les évêques tonnaient du haut de leurs chaires contre ces sanglants holocaustes; tandis que Charlemagne ordonnait, dans ses Capitulaires, de renverser, de détruire, de faire disparaître du sol tous les monuments druidiques, les prêtres de cette religion proscrite, réfugiés au plus profond des bois, bravaient audacieusement les prédications et les bourreaux de leurs adversaires.

On sait combien fut rude pour César cette guerre des Gaules, dans laquelle la République romaine avait à

se venger de l'invasion de sa capitale par les armées gauloises, qui l'avaient plusieurs fois saccagée. Cette race gauloise ou celtique, étrangère à la discipline, étrangère à toute tactique, puisait sa force dans une nature énergique et courageuse qui ne connaissait aucun obstacle et ne reculait devant nul danger, mais qui devait pourtant succomber à la longue dans cette lutte contre le plus grand génie militaire de l'antiquité. Elle succomba en effet, après dix ans de combats; elle vit l'aigle romaine planer victorieuse sur ses populations asservies; et quand les légions de la République s'avancèrent enfin vers la presqu'île armoricaine, le seul coin de terre gauloise où elles n'eussent pas pénétré encore, celle-ci se soumit sans résistance. La résistance, en effet, eût été inutile; elle donna des otages et fut rangée au nombre des pays vaincus.

Mais l'esprit d'indépendance, un moment comprimé par l'épouvante, se réveilla bientôt dans le cœur des peuples de l'Armorique; ils n'attendaient qu'une occasion favorable pour tenter de ressaisir leur indépendance; elle ne tarda pas à se présenter.

Le chef d'une légion romaine cantonnée dans l'Anjou avait besoin de vivres; il envoya des officiers chez les Ossismiens et chez les Vénètes pour s'en procurer. Les Vénètes s'emparèrent de ces officiers et déclarèrent qu'ils ne les relâcheraient qu'après qu'on leur aurait rendu leurs otages. César accourt à la nouvelle de ce soulèvement, se hâte de faire construire un grand nombre de galères sur la Loire, pour combattre la flotte des Vénètes, qui avaient réuni dans le Morbihan plus de deux cents vaisseaux à voiles solidement construits et habilement manœuvrés; car cette petite république, re-

nommée pour l'activité de son commerce, était une véritable puissance maritime. Les Vénètes parcouraient toutes les côtes de l'Europe, allant échanger dans le midi les productions du nord; ils étaient à peu près les maîtres du commerce, et imposaient un tribut ou taxe aux navires des autres nations qui fréquentaient les mêmes mers. Ils étaient si fiers de leur puissance qu'ils avaient donné à leur capitale le nom de *Dariorig*, c'est-à-dire *maîtresse de la mer*. L'approche de la flotte romaine et la présence de César ne leur inspirèrent aucune crainte; ils comptaient sur la force de leurs navires, sur l'habileté de leurs marins, sur les dangers qu'offraient les abords de leurs côtes pour une flotte étrangère. Ils avaient pour alliés tous les autres états de l'Armorique; l'île de Bretagne elle-même leur avait envoyé des secours; enfin, ils avaient fortifié leur villes ou *oppida*, comme les appelle César; ils se croyaient donc sûrs de la victoire.

De son côté, César prévoyait que la défaite de sa flotte pouvait lui faire perdre la Gaule tout entière, qui n'attendait peut-être que cet échec pour secouer le joug de Rome. Il attachait donc la plus haute importance au succès de cette campagne. En attendant l'arrivée de ses vaisseaux, il tenta, mais vainement, plusieurs attaques par terre. Enfin sa flotte parut, et la bataille s'engagea. Pendant cette action décisive, qui dura tout un jour, César, debout sur le rivage, et songeant sans doute qu'il jouait en ce moment sa renommée militaire et sa fortune politique, devait être en proie à une préoccupation terrible. Sa destinée le sauva. Ce qui devait assurer la victoire aux Vénètes fut précisément ce qui les perdit. César avait remarqué l'avantage que leur donnait l'emploi des voiles;

il avait donc pourvu ses galères de faux tranchantes, avec lesquelles ses matelots parvinrent à couper les agrès des vaisseaux ennemis. Les voiles tombèrent; la flotte cessa de manœuvrer, et l'abordage, devenu facile, établit la lutte corps à corps. Les Vénètes soutinrent cette attaque avec l'énergie du désespoir; ils déployèrent, dans ce moment suprême, toute leur valeur indomptée; mais l'heure fatale avait sonné pour eux; ils succombèrent; leur flotte fut anéantie, leur jeunesse périt tout entière, et la fière Dariox ouvrit ses portes à César. Le vainqueur, irrité par le danger qu'il avait couru, n'écoula que la voix de la vengeance; il l'exerça cruellement sur ce petit peuple qui avait osé défier Rome et lui-même; il fit impitoyablement massacrer tout le sénat, et réduisit à l'esclavage le reste de la population.

A la nouvelle de cette exécution en masse, une sombre terreur s'empara de la Gaule, et César put croire que la guerre était finie et la soumission complète. Trois ans après, nous voyons pourtant la Gaule, se soulevant de nouveau, réunir une armée considérable sous la conduite de Vercingétorix, et faire un immense effort pour recouvrer son indépendance; mais cette tentative d'affranchissement fut comprimée comme celle des Vénètes; l'armée insurgée fut écrasée sous les murs d'Alise, et César conduisit à Rome Vercingétorix prisonnier, pour donner plus d'éclat à son triomphe.

La mission providentielle de César était accomplie; il avait asservi la Gaule au nom du peuple romain; il avait pris ou brûlé huit cents villes, et détruit un million d'hommes en huit ans. Sa gloire militaire était si grande que le sénat romain, prosterné devant lui, et ne sachant quels nouveaux honneurs ajouter à tous les honneurs qu'il lui

avait prodigués, décréta que toutes les femmes appartenaient à César. L'ambition du conquérant n'était pourtant point satisfaite; il voulait monter au trône du monde; une conjuration l'arrêta dans sa marche: il alla mourir à Rome; aux pieds de la statue de Pompée, sous les vingt-trois coups de poignard de Brutus et de ses complices.

A partir du désastre d'Alise, la Gaule fut morte, ou à peu près, pendant quatre siècles environ. Les Romains, enfin maîtres de l'Armorique, la façonnèrent à leur administration, y formèrent des établissements militaires, y tracèrent le réseau d'admirables routes stratégiques qui subsistent encore aujourd'hui en partie, et occupèrent tous les points culminants aux abords de ces voies, dont nous ferons connaître plus loin la direction dans un article spécial, du moins en ce qui concerne le département du Morbihan. Le flambeau de l'histoire, si long-temps éteint pour l'Armorique, se rallume enfin après cette léthargie, au moment où Maxime tente d'arracher l'empire à Gratien. Maxime était un général d'origine espagnole, qui commandait les troupes romaines dans l'île de Bretagne. Les deux légions sous ses ordres venaient de le proclamer empereur; mais elles ne pouvaient lui fournir les forces nécessaires pour exécuter son entreprise. Il détermina Conan, prince d'Albanie, à suivre sa fortune; celui-ci entraîna une grande partie de ses compatriotes, et tous deux abordèrent, en 383, sur la côte septentrionale de l'Armorique, vers l'embouchure de la Rance. Ils étaient suivis de cent mille insulaires, dont trente mille combattants. Une première victoire remportée par les deux confédérés sur les troupes de Gratien leur livra Rennes et Nantes; toute l'Armorique, qui frémissait sous le joug de Rome, se soumit bientôt à ces nouveaux conquérants.

Maxime institua Conan gouverneur de cette province, y distribua des terres aux émigrés qui l'avaient suivi, et alla poursuivre seul sa conquête, qu'il était près de compléter, quand un revers de fortune lui fit perdre la vie. Cet événement, loin d'affaiblir la position de Conan dans l'Armorique, la fortifia. Les soldats de Maxime, licenciés par l'empereur et renvoyés dans cette province, s'y fixèrent comme colons, et y attirèrent successivement un grand nombre de nouveaux émigrants de l'île. Ce n'était pas, d'ailleurs, la première fois que de pareilles émigrations avaient lieu; cent ans environ avant l'expédition de Maxime, l'empereur Constance avait accordé des terres, dans la partie septentrionale de l'Armorique, à des Bretons qui venaient y chercher un asile contre les incursions des pirates germains. On comprend facilement que Conan dut favoriser ces migrations, qui doublèrent bientôt la population de la presqu'île, et la firent appeler *Petite-Bretagne*, ou *Bretagne-Armorique*. Conan avait conservé jusque là, avec le chef de l'empire romain, des rapports de subordination qui s'effacèrent bientôt. La Bretagne, ainsi que plusieurs autres parties de la Gaule, ayant été ravagée par des bandes de Barbares venus de la rive droite du Rhin, firent vainement appel à la protection de l'empire; l'empire ne pouvait rien pour elles; il fallut qu'elles se défendissent seules. Dès lors elles comprirent que si elles n'avaient rien à attendre des empereurs, elles n'avaient rien non plus à en redouter; elles chassèrent les magistrats romains, et se déclarèrent indépendantes. Conan-Mériadec, d'abord vassal de Rome, finit par être son allié; il traita d'égal à égal avec le chef de l'empire romain en décadence, et devint le chef unique et indépendant de l'Armorique. Il exerça le pouvoir souverain, sous

le titre de roi peut-être, comme l'ont dit la plupart de nos chroniqueurs et de nos historiens; mais à coup sûr, il fut l'organisateur, dans cette ère de formation, de la petite nation celto-bretonne. Il avait épousé une sœur de saint Patrice, et encouragé, protégé les apôtres du Christianisme; il sut, et c'est là surtout sa gloire, maintenir l'ordre et la paix entre les nombreux colons venus de l'île de Bretagne et les naturels de l'Armorique, et faire un tout homogène de ces éléments divers.

Mais après lui l'histoire de Bretagne retombe dans la plus complète confusion. Les annalistes s'y sont pleinement égarés, parce qu'ils ont voulu ramener l'histoire de ces temps de transition à la régularité systématique des siècles dans lesquels ils écrivaient. Ainsi ils ont établi une généalogie de rois de Bretagne se succédant de mâle en mâle et régnant sur le pays entier, qui offre sous leur plume un aspect d'unité monarchique dont il était évidemment très-éloigné. Les récits des chroniqueurs, si confus qu'ils soient, nous montrent en effet des comtes de Vannes, de Léon, de Cornouaille, de Rennes, de Nantes, régnant en même temps et chacun sur son territoire ou cercle, comme chefs indépendans. Parfois pourtant, il apparaît un de ces hommes qui dominent les circonstances, écartent les pouvoirs rivaux, réunissent tout sous leur main et rétablissent un instant cette unité monarchique, mais de loin en loin et sans que rien puisse autoriser à conclure de ce fait qu'il découlait d'un principe. Il faut reconnaître qu'il arriva souvent que ces chefs uniques et suprêmes, qu'ils s'appelassent rois ou ducs, il n'importe, descendaient de chefs antérieurs, et c'est probablement ce qui aura déterminé l'opinion des écrivains qui s'efforcent de prouver l'hérédité. Quoi qu'il en soit,

— — —

tout reste, à cet égard, dans la confusion et l'obscurité; mais ce que nous savons, c'est que, tandis que le Léon et la Cornouaille se couvraient de nouveaux colons venus de l'Angleterre, chassés par l'invasion saxonne; tandis que leurs évêques, émigrés comme eux, aidaient puissamment aux progrès du christianisme dans l'Armorique, et qu'on voyait des Druides apostats se convertir à la religion nouvelle et devenir convertisseurs à leur tour; tandis que ces choses se passaient, dis-je, et tendaient à réunir et à fondre, sous l'empire de la même croyance religieuse, des hommes de races diverses, un déluge de barbares inondait l'Empire et le dépeçait de toutes parts; Visigoths et Danois, Alains et Saxons, se ruaient à la fois sur cette proie agonisante. Puis enfin vinrent les Normands et les Francs-Saliens; ceux-ci, conduits par Clovis, un de leurs chefs, qui venait de se faire chrétien, s'étaient frayé un passage depuis le Rhin jusqu'à la Loire. Clovis tente l'invasion de la Bretagne; il est repoussé; alors il sollicite l'alliance des Bretons et l'obtient par la médiation de saint Melaine, évêque de Rennes; mais ce traité est bientôt rompu, et peu d'années après, nous retrouvons Clovis en possession de la ville de Rennes où il battait monnaie, entouré des évêques bretons qu'il comblait de richesses.

Toute l'Europe occidentale était dans un état de désordre extrême, par suite de ces continuelles invasions de barbares. Les Alains s'étaient jetés sur la Bretagne insulaire; l'Armorique avait aussitôt envoyé des secours à son alliée, et les barbares avaient été chassés de l'île. Alors ceux-ci tournèrent leurs armes contre l'Armorique qui leur avait arraché leur proie. Ce fut le tour de la Grande-Bretagne de se montrer fidèle alliée. Hoël-le-

Grand, jeune chef armoricain réfugié en Angleterre, arrive à la tête d'une nombreuse armée que lui a fournie Arthur, roi de la Cambrie, l'une des provinces de la Grande-Bretagne. Arthur est le chef de ces excellents chevaliers de la Table-Ronde, merveilleux types de bravoure et de galanterie chevaleresque, auxquels les romanciers ont fait une renommée si fabuleuse, et l'on sait que l'enchanteur Merlin, archi-druide et prophète, si célèbre par ses aventures avec la fée Viviane, fut le législateur de cette institution. Hoël était le digne compagnon d'armes d'Arthur; accueilli comme un libérateur, il repousse les Aquitains et les Visigoths au-delà de la Loire, bat les Francs du roi Childebert, et rejette sur le centre de la France les Saxons qui s'avançaient pour piller la ville de Nantes.

Ce chef habile et valeureux rétablit le calme dans la Bretagne, dont il aurait voulu assurer l'indépendance; et c'est pour cela qu'en instituant deux nouveaux évêchés, ceux de Saint-Malo et de Dol, il avait fait de celui-ci une métropole, afin de soustraire le clergé breton à la suprématie de l'archevêque de Tours; mais son œuvre ne put être continuée, et peu d'années après sa mort, en 560, le roi Chlothaïre et ses Francs s'étaient emparés de Rennes et de Nantes. Un comte de Vannes, du nom de Waroch, résiste à cette nouvelle invasion; il combat les Francs pendant huit ans (586-594) et parvient à les repousser. Après lui la lutte recommence, plus ardente encore, plus caractérisée, lutte de race contre race qui sentent que le moment est venu de décider quels seront les maîtres et quels seront les esclaves. Cette lutte dura deux siècles, et se termina par l'asservissement de la Bretagne. Pépin en avait envahi le territoire en 753, et s'était

avancé jusqu'à Vannes. A la mort de ce prince, les Bretons secouèrent le joug; mais Charlemagne fit envahir toute la presqu'île et la soumit après treize ans de combats. A la tête des chefs bretons qui avaient pris la part la plus active à cette patriotique résistance, se trouvait Nominoë, qui paraît avoir été à cette époque le principal représentant et la personnification de la nationalité bretonne. Louis-le-Débonnaire avait de nouveau occupé Vannes à la suite d'une insurrection; mais il était embarrassé de sa victoire, et crut avoir trouvé le moyen de s'assurer de la soumission du pays en instituant comme gouverneur de Vannes et ensuite de toute la Bretagne un homme aussi populaire que Nominoë; il lui conféra donc ces fonctions à la suite d'une assemblée des principaux personnages du pays qu'il avait réunis à Vannes.

Nominoë se conduisit si habilement pendant les débats qui survinrent entre Louis-le-Débonnaire et ses fils, qu'à la mort de ce prince il se trouva naturellement investi du pouvoir souverain dans la Bretagne, dont il songeait dès long-temps à rétablir l'indépendance. Il se sentait si fort qu'il ne balançait pas à passer la Loire, et s'en fut braver Charles-le-Chauve jusque dans le Poitou, s'empara en passant de la riche abbaye de Saint-Florent, et obligea les religieux à placer sa statue sur leur couvent, le visage tourné du côté de la France, en signe de menace. La sanglante bataille de Ballon lui assura la possession de la Bretagne; il prit le titre de roi, que Charles-le-Chauve voulut lui interdire. Nominoë songea alors à recourir à la consécration religieuse; pour cela il lui fallait d'abord écarter des sièges épiscopaux les évêques partisans du roi des Francs; il accusa de simonie ceux de Vannes, de Quimper, de Dol et de Léon, et fit prononcer leur dé-

gradation par une assemblée de prélats et de seigneurs; après quoi il alla se faire sacrer à Dol, qui fut de nouveau reconnu comme métropole. Il sut si bien affermir son autorité, qu'après sa mort son fils Erispoë lui succéda sans contestation. Le roi de France lui-même, qui conservait des prétentions sur le comté de Nantes, ne se crut point assez fort pour en exiger la restitution, et il advint entre lui et le prince breton un traité par lequel Charles-le-Chauve abandonnait ce comté à Erispoë, à condition que celui-ci reconnaîtrait le tenir de lui. Erispoë prêta donc serment de fidélité; mais évidemment pour le comté de Nantes seulement, et non pour toute la Bretagne, comme le prétendirent par la suite les successeurs de Charles-le-Chauve.

Les démêlés avec les rois de France n'étaient pas les plus grands dangers qui menaçassent la Bretagne; les incursions réitérées des Normands, leurs continuels ravages sur les rives de la Seine, sur celles de la Loire et jusqu'au cœur de la Bretagne, étaient le véritable fléau de l'époque. Tous les efforts de Nominoë n'avaient pu mettre la petite nation celto-bretonne à l'abri du mouvement révolutionnaire qui se préparait pour la France par l'apparition de ces bandes venues de la Suède, de la Norvège et du Danemark, et elle y fut entraînée comme la France elle-même. La rivalité qui ne cessait de régner en Bretagne entre les compétiteurs au pouvoir, les envahissemens de territoire, les guerres intérieures, les trahisons, les assassinats; voilà à peu près ce qui forme l'histoire de notre province depuis la mort de Nominoë (851) jusqu'à Alain-Barbe-Torte (937); c'est-à-dire pendant quatre-vingt-six ans. Durant cette période les Normands poursuivirent leurs invasions et s'emparèrent de Rennes

et de Nantes. Un comte de Vannes, Alain III, leur livra bataille entre Redon et Vannes (888), non loin de la petite ville de Questembert, et en fit un si terrible carnage, que de quinze mille hommes, leur armée fut réduite à quatre cents. Mais à quoi servaient ces efforts? Tandis que les Bretons s'opposaient si vaillamment à l'envahissement de leur territoire par les hordes du Nord, les rois de France achetèrent plusieurs fois la retraite de ces barbares, et les accoutumèrent à leur dieter la loi. Il arriva enfin qu'un de ces rois, Charles-le-Simple, plus faible encore que ses prédécesseurs, leur offrit des provinces au lieu d'or. Il leur donna toute la contrée dont ils s'étaient emparés à l'embouchure de la Seine; il donna sa fille en mariage à leur chef Rollon, auquel il abandonna en même temps la suzeraineté de la Bretagne, bien que son droit sur ce point fût loin d'être incontestable. Cette cession, stipulée par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, fit passer la Bretagne à l'état d'arrière-fief; et, que le droit existât ou non, ses princes prêtèrent foi et hommage aux ducs de Normandie pendant une période de trois siècles, depuis Rollon jusqu'à Jean-sans-Terre, c'est-à-dire depuis le premier jusqu'au dernier de ces ducs.

Mais si le fait est incontestable, il ne l'est pas moins que la nation bretonne ne cessa de protester, les armes à la main, contre un acte qui renversait toutes ses prétentions à l'indépendance. Il fallut cinq ans à Rollon pour soumettre la Bretagne, qu'il ravagea de telle sorte qu'il s'ensuivit une émigration considérable. L'Angleterre, à son tour, offrit un asile aux réfugiés de l'Armorique. Le fils de Rollon, Guillaume-Longue-Épée, eut de nouveaux soulèvements à comprimer; il dévasta le pays depuis la Loire jusqu'au Blavet. La désolation et l'épouvante y

étaient telles que tout fuyait devant lui; les moines eux-mêmes abandonnèrent leurs couvens; les religieux de Rhuis et de Locminé allèrent chercher un asile jusque dans le Berri, emportant les reliques de saint Patern et de saint Gildas. Mais le jeune Alain-Barbe-Torte, qui avait cherché momentanément un refuge en Angleterre, reparut en Bretagne, y rapportant le titre de comte de Vannes, qui avait été celui d'Alain-le-Grand, son aïeul, l'exterminateur de l'armée normande à Questembert. Alain-Barbe-Torte renouvelle les exploits de son grand-père; il bat les Normands à Saint-Brieuc et à Dol, marche rapidement sur Nantes, et délivre cette malheureuse ville de la présence des barbares, qui en avaient fait un monceau de ruines. Pour repeupler cette grande cité déserte, Alain fut obligé de déclarer libre tout serf qui viendrait s'y fixer. Il parvint à rétablir un instant l'indépendance nominale de la Bretagne; il alla même jusqu'à tenter de s'affranchir de l'hommage envers le duc de Normandie; mais Guillaume-Longue-Épée ressaisit ses avantages et le contraignit à le reconnaître pour son suzerain. Un traité rétablit la paix, qui ne fut pas de longue durée; car bientôt après (944), nous voyons les Normands envahir de nouveau une partie de la Bretagne et massacrer l'archevêque de Dol sur les marches de l'autel. Toute cette période fut un temps d'oppression et de souffrance pour le peuple de Bretagne; les seigneurs particuliers et les ducs eux-mêmes se livraient aux plus insupportables exactions. Les campagnes se soulevèrent contre les nobles; et le duc Geoffroi I^{er}, qui, après seize années d'un règne tout rempli de violences, avait voulu racheter sa tyrannie par des libéralités aux maisons religieuses, et particulièrement aux abbayes de Saint-Gildas et de Loc-

miné, et qui ensuite avait entrepris un pèlerinage à Rome, fut l'une des victimes de cette insurrection; il fut tué d'un coup de pierre que lui porta une pauvre femme furieuse de l'avidité des exacteurs du duc, qui percevaient l'impôt de *joyeuse avenue*, dans un village, sous les yeux de Geoffroi qui s'y reposait en revenant de son pèlerinage. (1008).

Cette révolte n'eut son terme que sous le règne d'Alain V, fils de Geoffroi, qui, assisté des conseils de sa mère, la duchesse Havoise, et de l'épée de ses nobles, extermina, disent les chroniques, toute cette « paysantaille » hardie et sauvage. » Le jeune duc Alain fit ensuite une expédition heureuse contre le comte d'Anjou, Foulques-Néra, son grand-oncle (1029). Alors il se crut assez fort pour risquer une tentative d'affranchissement; il refusa l'hommage au duc de Normandie, Robert-le-Diable, qui se jeta comme un furieux sur la Bretagne, l'inonda de ses soldats, la dévasta et força le duc à faire acte de vassalité; puis, voulant expier tous les criminels excès de sa vie, qui lui avaient fait donner un surnom si expressif, il partit pour la Terre-Sainte, laissant son fils naturel, Guillaume, sous la tutelle du duc de Bretagne, et désignant cet enfant comme son successeur au duché de Normandie s'il mourait dans son pèlerinage, ce qui arriva.

Nous voici parvenus à l'une des époques les plus fécondes de l'histoire européenne; c'est le temps de la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard, fils de Robert-le-Diable; c'est le temps de Robert-d'Arbrissel, l'archi-prêtre de Rennes, ce grand réformateur dont la voix puissante et infatigable entraîna les populations de la Bretagne, et tonna si haut contre la simonie, contre les mariages incestueux des prêtres, contre leur luxa-

scandaleux, contre l'hérédité des bénéfices et le honteux trafic des reliques; c'est le temps d'Abailard, cet autre réformateur breton dont le savoir et l'éloquence opérèrent une révolution dans la philosophie religieuse; c'est le temps enfin de Pierre-l'Hermitte et de la première croisade, événement immense et d'un incalculable effet sur la marche de la civilisation.

Alain-Fergent, duc de Bretagne, fut le contemporain de ces grands événements. La destinée de ce prince fut singulière. Quand il succéda à son père Hoël V (1084), la guerre civile et la guerre étrangère avaient tellement épuisé le pays, que le nouveau duc fut obligé de céder l'une de ses terres aux moines de Quimperlé « pour mille » sous et un cheval. » Cet état de dénûment ne l'empêcha pas de refuser l'hommage à Guillaume, duc de Normandie, qui l'avait déjà réclamé vainement du duc Hoël. Il y avait de l'audace à braver ainsi le conquérant de l'Angleterre, qui se présenta devant Dol avec une armée et fut obligé de fuir devant Alain, qui le surprit et lui enleva tous ses bagages. Le résultat de cette campagne fut le mariage d'Alain avec Constance, fille du duc Guillaume. Alain-Fergent, qui était un prince belliqueux, savait aussi s'appliquer aux soins du gouvernement. On lui dut une amélioration considérable dans l'administration de la justice; il établit une cour d'appel à Rennes et institua un parlement ou assemblée d'Etats pour juger des causes d'appel des sénéchaux de Rennes et de Nantes. Il fut du nombre des princes que les prédications de Pierre-l'Hermitte entraînaient à la première croisade; il passa cinq ans dans la Terre-Sainte, revint ensuite dans son duché qu'il continua de gouverner quelque temps; puis tout-à-coup il abdiqua, lassé de la guerre et du trône,

et alla prendre l'habit religieux dans l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Redon, où se passa le reste de sa vie.

Son fils Conan III continua son œuvre de civilisation, et alla plus loin que lui. Il aida au grand mouvement qui s'opérait alors en France sous Louis-le-Gros, et seconda l'établissement des communes. Il fut le protecteur du peuple contre la tyrannie des nobles; il fit de sérieux efforts pour adoucir les mœurs; il voulut, mais vainement, abolir le droit barbare que s'arrogeaient les seigneurs sous le nom de « droit de bris et de naufrage, » coutume féroce qui consistait à s'emparer des dépouilles des malheureux dont la tempête brisait les vaisseaux sur les rochers de la côte. Il fut secondé en cela par le concile de Nantes, réuni en 1127, qui prononça l'excommunication contre tous ceux qui continueraient d'exercer de pareils actes de barbarie; mais ces sévères défenses furent inutiles, et le sauvage droit de bris, qui était alors le privilège de quelques seigneurs et des ducs de Bretagne eux-mêmes, n'en fut suspendu qu'un instant. Il reprit ensuite avec une nouvelle énergie et s'est exercé jusqu'à nos jours, sans que les progrès de la civilisation aient pu détourner complètement ces féroces instincts de pillage, dont les derniers vestiges se manifestent encore de temps à autre sur quelques points du littoral du département du Finistère.

Le long règne de Conan (1112-1148) fut un règne de justice et d'habileté, et s'il avait eu des successeurs dignes de lui, la destinée de la Bretagne en eût été sans doute profondément modifiée. Mais le malheur voulut qu'à son lit de mort Conan crût devoir désavouer le jeune Hoël, qui avait toujours passé pour son fils, et déclarer qu'il ne reconnaissait que la princesse Berthe comme is-

sue de son mariage avec Mathilde, fille du roi d'Angleterre Henri I^{er}. Le résultat de ce désaveu fut qu'il se présenta quatre concurrents à la couronne ducale, savoir, ce même Hoël, qui ne se crut pas dépouillé de ses droits par la déclaration de Conan; — Eudes de Porhoët, second mari de sa sœur Berthe, qui prétendait faire prédominer les droits de sa femme; — Geoffroi, fils du comte d'Anjou et frère d'Henri II, roi d'Angleterre. Ces trois compétiteurs s'arrachaient depuis dix ans les lambeaux sanglants de la Bretagne, lorsque Conan, fils de la princesse Berthe et d'Alain-le-Noir, comte de Penthièvre et de Richemont, son premier mari, se présenta sous la protection anglaise (1138). Ce prince sans courage et sans patriotisme ne fut qu'un instrument dans les mains d'Henri II. Celui-ci, après l'avoir mis en possession du duché, l'obligea à lui céder Nantes et son territoire, sur lequel il prétendait avoir des droits, comme représentant de son frère Geoffroi, qui en avait été reconnu souverain par les Nantais; puis, un peu plus tard, comme Eudes de Porhoët avait recommencé la lutte, s'était emparé des comtés de Vannes et de Cornouailles et avait réduit Conan au comté de Rennes, celui-ci alla de nouveau implorer l'appui d'Henri II, qui ne le lui accorda qu'à condition que son troisième fils, Geoffroi, deviendrait l'époux de Constance, fille de Conan, qui lui ferait en même temps l'abandon de la couronne ducale. Cette cession eut lieu en effet; les nobles et le clergé de Bretagne applaudirent à la lâcheté de leur duc et l'imitèrent; ils saluèrent du nom « d'envoyé de Dieu » le monarque anglais auquel on venait de livrer leur pays, et dont le fils alla recevoir la couronne ducale dans la cathédrale de Rennes (1169). La maison de Plantagenet,

qui possédait déjà l'Angleterre, la Normandie, le Maine, la Touraine et l'Anjou, ajouta ainsi la Bretagne à ses nombreux domaines.

Le règne de ce duc anglais Geoffroi fut rempli par des guerres de famille. Le roi de France Philippe-Auguste, dont l'intérêt était d'affaiblir les Plantagenets les uns par les autres, protégeait et secondait la révolte armée des fils d'Henri II contre leur père. Alors le roi d'Angleterre voulut arracher la Bretagne à Geoffroi, lui qui la lui avait donnée. Il la fit ravager par des bandes de Brabançons qui vivaient de pillage, de meurtre et d'incendie; et quand Geoffroi mourut des suites d'une chute qu'il fit dans un tournoi auquel il prenait part à la cour de France (1186), ce fut à qui, de Philippe-Auguste ou d'Henri II, aurait la garde du duché de Bretagne pendant la minorité du prince Arthur, dont la duchesse Constance, veuve de Geoffroi, venait d'acconcher. Henri II, toujours violent et absolu dans ses desseins, enleva la duchesse, et la remaria au comte de Chester, qui voulut gouverner et prit le titre de duc de Bretagne; mais le mécontentement des nobles le força bientôt de se retirer en Angleterre, et la duchesse resta seule souveraine pendant l'enfance de son fils; elle est le premier exemple, en Bretagne, d'une femme gouvernant par elle-même.

A peine Arthur avait-il atteint sa neuvième année, lorsque Constance le fit solennellement reconnaître comme duc de Bretagne par une assemblée de seigneurs. Cet événement déconcerta les vues du nouveau roi d'Angleterre, Richard-Cœur-de-Lion, qui prétendait, comme son père Henri II, diriger les affaires de la Bretagne et tenir le jeune duc en tutèle. Excité par le comte de Chester, il s'empara par trahison de la duchesse Constance,

l'enferma dans le château de Saint-Jacques-de-Beuvron, et fit entrer en Bretagne une armée qui la ravagea d'une extrémité à l'autre. Le jeune duc Arthur, cet enfant à qui Richard avait enlevé sa mère, fut obligé de s'enfermer dans le château de Brest, d'où l'épouvante le fit bientôt sortir pour aller, sous la conduite de Guihenoc, évêque de Vannes, son gouverneur, chercher un refuge auprès du roi de France Philippe-Auguste, l'ennemi de Richard d'Angleterre; et quand ce terrible Richard fut tué devant le château de Chalus, où son insatiable avidité l'avait conduit, Arthur se présenta comme son successeur au trône d'Angleterre. C'était à lui, en effet, que devait revenir cette couronne selon les lois de l'hérédité, puisqu'il était le fils du frère puîné de Richard, et que ce dernier était mort sans laisser d'enfants. Mais il ne reçut point de Philippe-Auguste les secours qu'il en attendait dans cette circonstance; le roi de France, au contraire, reconnut pour roi d'Angleterre le plus jeune des frères de Richard, Jean-sans-Terre, qui, ne se sentant pas le courage de conquérir un royaume les armes à la main, avait employé les trésors de son frère à gagner les suffrages des nobles. Les prétentions d'Arthur pouvaient devenir dangereuses plus tard; déjà même il tentait, avec quelques troupes que lui fournissait Philippe-Auguste, de s'emparer de l'Anjou, de la Touraine, du Maine et du Poitou, qui faisaient partie des possessions anglaises sur le continent. Jean-sans-Terre, l'un des princes les plus féroces et les plus lâches qu'aient produits les temps modernes, résolut la mort de son neveu; il gagna l'un de ses serviteurs, Guillaume-Desroches, et bientôt le jeune duc lui fut livré. Il le fit renfermer dans le château de Falaise, où il tenta, mais vainement, de lui arracher une

renonciation à ses droits. Alors il envoya dans sa prison trois scélérats chargés de lui crever les yeux; mais cet atroce projet ayant révolté le gouverneur de la forteresse, Arthur fut transféré au château de Rouen; c'était là que devait s'accomplir sa destinée. Une nuit du mois d'avril 1203, on entre dans sa prison, on le réveille en sursaut et on l'oblige à descendre au pied de la tour baignée par les eaux de la Seine. A la vue de Jean-sans-Terre qui l'attend dans une barque, il hésite à y entrer, on l'y contraint. A quelques pas du rivage, Jean-sans-Terre ordonne à son écuyer, Pierre de Maulac, de poignarder Arthur; celui-ci, tout éperdu, et saisi de la plus terrible épouvante, se jette aux pieds de son oncle, le conjure de lui laisser la vie, lui promet obéissance, lui offre de renoncer à l'instant à tous ses droits; mais il faut qu'il meure, Jean-sans-Terre l'a décidé, et Jean-sans-Terre ne reculera pas devant ce crime, tout atroce qu'il soit. Pierre de Maulac refuse de consommer un si épouvantable forfait; Jean-sans-Terre va s'en charger lui-même; d'une main il saisit Arthur par les cheveux et lui rejette la tête en arrière; de l'autre il lui plonge trois fois son épée dans la poitrine; puis il jette son cadavre dans le fleuve et regagne le rivage; Arthur n'avait pas encore seize ans quand il périt ainsi.

A la nouvelle de cet horrible attentat, toute la Bretagne poussa des cris d'indignation et de vengeance. Philippe-Auguste, dont la politique semblait depuis quelque temps incertaine, saisit cette occasion si favorable de punir un assassin, d'abaisser un grand vassal, ou plutôt les grands vassaux, et de rentrer en possession des belles provinces que l'inhabileté de ses prédécesseurs avait laissé détacher de la couronne. La cour des pairs fut convoquée;

elle cita le vassal homicide, qui ne comparut point; elle le condamna à mort et prononça la confiscation de ses possessions du continent; la France entière sanctionna cet arrêt. Guy de Thouars, veuf de la duchesse Constance, qui l'avait épousé en troisièmes nocces, convoqua aussitôt à Vannes une assemblée de notables qu'on peut considérer comme la première tenue d'Etats qui ait eu lieu en Bretagne. Il y demanda que l'administration du duché lui fût confiée comme tuteur de sa fille Alix; on l'en chargea en effet; mais Philippe-Auguste, ayant découvert qu'il avait fait un traité d'alliance avec Jean-sans-Terre, entra en Bretagne, le força de se démettre du gouvernement et maria la jeune Alix à Pierre de Dreux, arrière-petit-fils de Louis-le-Gros; le duché de Bretagne remonta au rang de grand-fief de la couronne.

Pierre de Dreux était un prince vaillant et absolu; il trouva l'autorité ducal restreinte par les envahissemens successifs de la noblesse et du clergé, et voulut la faire rentrer dans ses droits. Il s'attaqua d'abord aux évêques, et pour mieux assurer le succès de son projet, il agit de concert avec les principaux seigneurs pour déclarer abusif le droit d'asile qui se trouvait alors attaché à toutes les églises et à tous les monastères. Il voulut enlever à certains seigneurs ecclésiastiques, tels que les évêques de Nantes, de Dol, de Saint-Malo et de Quimper, le droit qu'ils prétendaient avoir de s'abstenir de prêter serment au duc, et celui d'accorder des attestations de noblesse, des lettres de bourgeoisie, enfin d'exercer, à peu de chose près, la souveraineté dans leurs villes. L'opposition fut vive, comme on peut le croire; les évêques de Nantes et de Dol accusèrent hautement le duc de violence et d'impunité. Le premier de ces prélats l'excommunia; le pape

confirma l'interdit. Les évêques s'étaient arrogé aussi le droit de s'emparer d'une partie de la succession mobilière de leurs vassaux; un acte signé du duc et de la plupart des nobles leur fit défense d'exercer ce prétendu droit. Alors les évêques excommunièrent en masse les signataires; le duc, de son côté, exila les évêques, saisit leur temporel et ferma les églises. Le pape intervint de nouveau, et de toute cette querelle qui avait mis le duché dans le plus grand trouble, il ne résulta rien; le duc fut obligé de céder et de donner satisfaction aux évêques qu'il avait bravés et invectivés au point de les appeler « marchands de prières et vendeurs de sacremens. » Le surnom de Mauclerc (mauvais clerc) lui fut donné, soit à cause de ses attaques contre le clergé, soit plutôt parce qu'il avait renoncé à l'état ecclésiastique, auquel il s'était d'abord destiné.

La tentative qu'il fit ensuite pour réduire la noblesse ne fut pas plus efficace; à la vérité, la ligue que les nobles avaient formée contre lui fut vaincue dans la bataille de Châteaubriant où il défit complètement les confédérés (1223); mais il recula devant les chances de la lutte qu'il avait engagée, et les choses restèrent dans le même état.

Il fallait pourtant que l'active ambition de Pierre de Dreux s'exerçât sans relâche. Après s'être attaqué au clergé, puis à la noblesse, il va s'attaquer à la royauté. Oubliant son origine française, il s'unit aux ennemis de la reine-mère et de son jeune fils Louis IX. Le but de cette alliance était d'enlever la régence à Blanche de Castille et de s'emparer du roi. La défection du comte de Champagne, l'amant présumé de la régente, fait manquer le complot; alors le duc Pierre, perdant tout sentiment de pa-

triotisme, recherche les secours du roi d'Angleterre Henri III, qu'il reconnaît comme roi de France, et à qui il fait hommage de la Bretagne. La cour des pairs le déclare déchu de la garde du duché, dont il n'était plus que l'administrateur au nom de son fils, depuis la mort de sa femme, la duchesse Alix. Il s'ensuivit une guerre de quatre ans entre la France et la Bretagne; les choses furent poussées au point que Pierre de Dreux envoya un templier breton déclarer au roi Louis IX, que lui, duc de Bretagne, lui retirait son hommage et le défiait. Le roi d'Angleterre lui fournissait des secours; mais les maladies et surtout les discordes détruisirent son armée; il se vit bientôt obligé d'implorer le pardon du roi de France, devant lequel il se présenta, dit-on, la corde au cou, et qui lui imposa les conditions les plus dures. L'état d'abaissement dans lequel il se trouva réduit enhardit les barons de Bretagne à réclamer de nouveaux droits. Accablé par toutes ces prétentions, Pierre de Dreux se décourage, assemble les Etats (1237), fait reconnaître son fils, Jean I^{er}, comme duc de Bretagne, lui remet la couronne et part pour la Terre-Sainte en qualité de simple chevalier.

Le long règne de Jean I^{er}, dit le Roux, qui dura cinquante ans, offrit la continuation du système suivi par son père : lutte contre la puissance ecclésiastique; efforts dirigés dans le but de contenir la haute noblesse. En ce temps-là les prétentions du clergé étaient devenues si excessives que la plupart des princes, et Louis IX lui-même, ce saint roi, sentirent la nécessité d'opposer une ferme résistance à des envahissements qui menaçaient de faire passer les monarchies sous le joug théocratique; mais Jean de Bretagne n'était ni assez résolu, ni assez grand politique pour atteindre un pareil but. Après avoir dé-

claré, dans la cérémonie de son installation, que, loin de garantir au clergé la conservation de ses privilèges, il retirait les dernières concessions que son père lui avait faites; après être entré des premiers dans la grande ligue que l'arrogance et les exactions des seigneurs ecclésiastiques avaient provoquée dans toute la France, il finit, comme Pierre de Dreux, par aller à Rome solliciter le pape de le relever de l'excommunication dont il était frappé. Il n'obtint son pardon qu'au prix de nombreuses concessions auxquelles les barons refusèrent de souscrire; il s'ensuivit une guerre de seigneurs à évêques, qui causa dans le duché de grands troubles et de grands malheurs. Tel était l'entraînement de l'époque que cet état de choses n'empêcha pas le duc de se joindre à saint Louis qui partait pour sa dernière croisade; il revint en Bretagne après la mort du roi et s'y appliqua surtout à augmenter le domaine ducal. Les guerres civiles et les croisades avaient ruiné beaucoup de maisons; il en profita pour acquérir de nombreuses terres, et entre autres la ville et le château de Brest, que le vicomte de Léon lui céda pour « cent livres de rente et une haquenée blanche. » Cette extension du domaine ducal excita de nombreuses plaintes au sein des Etats, qui décidèrent qu'à l'avenir les ducs de Bretagne ajouteraient à leur serment la promesse de ne point acheter les biens des barons.

Au commencement de son règne, Jean I^{er} avait fait un acte de vigueur en comprimant la révolte du baron de Lanvaux et du baron de Craon, qui s'étaient coalisés à l'occasion de quelques droits seigneuriaux, avaient levé des troupes et attaqué plusieurs places. Ces deux seigneurs furent faits prisonniers; le premier fut enfermé dans le château de Sucinio; le second au château du Bouf-

fay de Nantes; la baronnie de Lanvaux fut confisquée; le duc en donna une partie à l'abbaye du même nom.

L'esprit religieux du temps se révèle par l'ordonnance que rendit le duc Jean I^{er} en 1240, sur la demande des Etats assemblés à Ploërmel, et par laquelle il prononça le bannissement des Juifs à perpétuité. Il annula toutes les dettes contractées envers eux par son père et par ses sujets, déclarant même que nul ne serait poursuivi pour un attentat commis sur la personne des créanciers! C'était les désigner aux assassins qui en voudraient à leurs richesses; aussi les massacra-t-on à Nantes et dans la plupart des villes; on s'empara de tout ce qu'ils possédaient; et, loin de s'opposer à ces excès, les seigneurs, les évêques, le duc, le pape lui-même semblèrent les autoriser par leur silence!

Le règne de Jean II s'ouvrit au moment où éclatait la guerre entre le roi de France Philippe-le-Bel et Edouard I^{er} d'Angleterre. Le nouveau duc de Bretagne n'avait rien de l'humeur guerrière et aventureuse de Jean-le-Roux et de Pierre Mauclerc; il prit d'abord le parti de l'Angleterre contre la France; mais Philippe-le-Bel parvint facilement à le rallier, et l'érection de la Bretagne en duché-pairie devint un lien de plus entre le vassal et le suzerain.

On doit à Jean II d'utiles réglemens; il réunit en corps de droit les ordonnances des règnes précédens, auxquelles il ajouta des dispositions puisées dans les *Etablissemens de Saint Louis*; ce travail devint la base du droit qui régissait autrefois la province sous le titre de *Très-ancienne Coutume de Bretagne*.

Jean II s'était efforcé, comme son père et son aïeul,

de réduire les privilèges abusifs du clergé; il avait aboli, dans un parlement tenu à Nantes en 1288, deux redevances exigées par les ecclésiastiques sous les noms de *Tierçage* et de *Past nuptial*. La première attribuait au clergé le tiers de tous les biens-meubles du père de famille décédé; la seconde consistait en une somme égale aux frais du repas de noces. La suppression de ces deux droits et de quelques autres avait ranimé la querelle toujours vive des évêques et du duc; celui-ci se rendit à Lyon pour y assister à l'intronisation du pape Clément V, et pour réclamer l'arbitrage du pontife. On sait comment ce prince périt dans cette cérémonie, écrasé, avec quelques autres personnes par un échafaudage qui s'éroula au moment où passait le cortège pontifical.

Le règne d'Arthur II, et celui de Jean III qui le suivit, offrent bien peu d'événemens remarquables. Sous le premier de ces ducs, on vit aux Etats réunis à Ploërmel en 1309, des députés qui n'appartenaient ni à l'ordre du clergé, ni à celui de la noblesse; ils étaient de cette classe moyenne qu'on a nommée depuis tiers-état. Comme ils'agissait de régler l'affaire du tierçage et du past nuptial entamée sous Jean II, et que les intérêts de cette classe y étaient surtout engagés, il est présumable que ce fut là la cause de cette nouveauté.

Ce fut aussi pendant le règne d'Arthur II qu'eut lieu la condamnation des Templiers et la confiscation de leurs immenses propriétés. Le roi de France Philippe-le-Bel, leur persécuteur, envoya des commissaires en Bretagne pour s'emparer des biens qu'ils y possédaient; mais, malgré l'état de dépendance dans lequel se trouvait le duché par rapport à la France, les habitans de Nantes chassèrent les commissaires, et la confiscation eut lieu par le

duc lui-même, qui transmit la plus grande partie des biens aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Jean III, dont la mort arriva en 1344, ne laissa point d'enfans, bien qu'il eût été marié trois fois. Prévoyant le conflit des prétentions qui pourraient s'élever au sujet de sa succession, il avait voulu l'assurer à sa nièce Jeanne de Penthièvre, fille unique de son frère Guy, décédé avant lui, à l'exclusion de Jean de Montfort, son frère consanguin, fils d'Arthur II et d'Yolande de Dreux, sa seconde femme. Pour donner plus d'autorité à cette résolution, il avait consulté les Etats (1338), qui s'en étaient rapportés à sa sagesse en cette grave circonstance; enfin il avait marié sa nièce à Charles de Blois, neveu du roi de France Philippe V. Toutes ces précautions, qui paraissaient devoir garantir l'accomplissement de ses vues, furent au contraire la cause de la longue et sanglante lutte que nous allons voir s'ouvrir entre les deux compétiteurs.

Jean de Montfort, aussitôt qu'il eut appris la mort du duc son frère, ne perdit pas un instant pour s'emparer de l'autorité. Il courut d'abord à Nantes et s'y fit reconnaître par une assemblée d'évêques et de seigneurs. Il s'appropriâ le trésor du feu duc, qui lui servit à solder une armée; puis il s'empara de Rennes, de Vannes, d'Aray, d'Hennebont, de Carhaix et de Brest; mais, comme Charles de Blois, au lieu de courir aux armes, avait fait appel à la décision du roi de France qui penchait ouvertement pour lui, son compétiteur alla chercher du secours auprès du roi d'Angleterre, Edouard III, auquel il fit hommage du duché. De retour en Bretagne, il fut cité devant la cour des pairs; il s'y rendit et y présenta des mémoires dans lesquels il invoquait surtout la loi sali-

que. Entre autres preuves de l'incapacité des femmes pour le gouvernement, il citait celle-ci : « Nous avons, » disait-il, l'exemple de la bénoïste Vierge-Marie qui ne » succéda mie à Dieu au gouvernement temporel ni spiri- » tuel; et bien doit apparoir que femme ne peut succé- » der en pairie, car les pairs sont conseillers des rois, et » doivent au couronnement mettre la main à l'épée; et » certe que serait-ce si tous les pairs de France devenaient » femelles? » Charles de Blois, de son côté, s'appuyait sur le principe de la représentation et citait le récent exemple de la comtesse Mahaut d'Artois, à qui la pairie paternelle avait été adjugée de préférence à son neveu. Des deux côtés on produisait des raisonnemens plausibles; mais Montfort, de qui l'on exigeait avant tout la restitution du trésor qu'il avait enlevé, prévit que sa cause était perdue devant le roi; il crut même sa liberté menacée et sortit de Paris en toute hâte. Peu de jours après la cour des pairs rendit un jugement qui reconnaissait Charles de Blois comme duc de Bretagne; ce prince fit aussitôt hommage au roi, qui lui accorda un secours de six mille hommes pour l'aider à reconquérir son duché.

« Depuis ce moment, dit un historien, jusqu'à l'an- » née 1365, c'est-à-dire pendant vingt-quatre ans, la Bre- » tagne fut le théâtre du plus héroïque et du plus dou- » loureux spectacle que l'ambition des rois ait donné au » monde. Les deux prétendans à la couronne ducale » étaient du même âge et appartenaient tous deux à cette » maison de France, illustre entre toutes les maisons » royales. Tous deux portaient les mêmes armes, arbo- » raient les mêmes enseignes et jetaient le même cri de » guerre. Leurs soldats à tous deux étaient du même

» pays, parlaient la même langue, avaient les mêmes » usages et les mêmes costumes. D'une armée à l'autre, » les frères se reconnaissaient et pouvaient s'envoyer le » salut ou la mort. Jean de Montfort était peut-être le » prince le plus brave et le plus beau, le plus brillant et » le plus aimable de son époque. Charles de Blois n'avait » pas son égal pour la sévérité des mœurs, pour la piété, » pour la grandeur d'âme. Le premier était un héros; le » second était un saint. Tour à tour vainqueurs et pri- » sonniers l'un de l'autre, aujourd'hui la couronne en » tête et demain les fers aux pieds, les destins respectifs » de leurs armes et les vicissitudes de leurs vies dépassent » dans leur naïveté l'intérêt des fictions romanesques. » Tous les prodiges que peuvent faire la bravoure et le » patriotisme; tous les crimes que peut commettre la mé- » chanceté; toutes les trahisons que peut méditer la per- » fidie; tous les dévouemens que peuvent enfanter l'amour » chevaleresque, la piété conjugale et maternelle; toutes » les horreurs que la guerre traîne à sa suite, furent les » évènements journaliers de cette incroyable histoire. Cent » cinquante mille soldats bretons, français, anglais, fla- » mands, écossais, espagnols, l'élite de la noblesse eu- » ropéenne, les trois quarts de la population de la Bre- » tagne, moururent par le fer, par l'eau ou par la flamme. » Ce qu'il fut livré d'assauts et de batailles, depuis les » remparts du château de Nantes jusqu'au dernier che- » min creux de la Cornouaille et du Morbihan, serait in- » calculable (1). »

Cette lutte s'ouvrait au début de la querelle d'Edouard III et de Philippe de Valois; et ce qui prouve que l'intérêt de

(1) *La Bretagne ancienne et moderne*, par Pître-Chevalier, p. 333.

la Bretagne n'était point le mobile qui déterminait les deux rois à intervenir, et que leur rivalité ne cherchait qu'un champ de bataille, c'est que chacun d'eux allait combattre pour un principe opposé à celui qui résultait de sa position et de ses intérêts propres. Ainsi Edouard prenant parti pour Jean de Montfort et se faisant le champion de la loi salique, réclamait en même temps la couronne de France au nom de sa mère; et Philippe, qui régnait en vertu de la loi salique, la repoussait ici et reconnaissait le droit de représentation pour Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois.

Jean de Montfort, en fuyant la cour des pairs, s'était retiré à Nantes; Charles de Blois vint l'y assiéger à la tête de son armée franco-bretonne. Les habitans épouvantés ne firent qu'une molle résistance et bientôt capitulèrent. Jean de Montfort fut fait prisonnier et conduit à Paris, où il fut enfermé dans la tour du Louvre. Dans des circonstances ordinaires, cet événement eût décidé du sort de la Bretagne; mais Montfort laissait à la tête de son parti son épouse Jeanne de Flandre, héroïne sublime, grand et inébranlable caractère qu'aucun revers ne pouvait abatre. Elle prit dans ses bras son fils âgé de trois ans, et le présenta aux seigneurs bretons et anglais qui se trouvaient à Rennes, où elle était elle-même quand elle apprit la captivité de son mari. « Seigneurs, dit-elle, ne vous » ébahissez-mie de Monseigneur que nous avons perdu; » ce n'estoit qu'un homme : vecy mon petit enfant, qui » sera, si Dieu plaist, son restorier, et vous fera des » biens assez. » Après cette allocution, qui fut suivie du serment de fidélité des seigneurs, la comtesse de Montfort se rendit à Hennebont pour y attendre les secours que lui promettait l'Angleterre. Charles de Blois l'y poursuivit

après s'être emparé de Rennes; mais Hennebont était l'un des plus forts châteaux de Bretagne; il fallut en faire le siège. Jeanne de Flandre s'y défendit avec un courage qui s'enflammait par l'imminence du danger. Le secours qu'elle attendait n'arrivait pas, et malgré toute son énergie, malgré le succès d'une sortie qu'elle exécuta audacieusement pour brûler les tentes des assiégeans, et à la suite de laquelle il lui fallut tenir la campagne pendant plusieurs jours et risquer une manœuvre non moins audacieuse pour rentrer dans la ville à la vue de l'armée ennemie, ses troupes découragées demandaient à capituler. Elle résista long-temps; mais enfin il fallut céder, et elle allait être obligée de se rendre quand des voiles anglaises parurent à l'horizon; c'était le secours tant attendu. Charles de Blois leva le siège; mais il alla s'emparer d'Auray, de Vannes, de Carhaix, de Guérande; il fit, l'année suivante, une nouvelle tentative sur Hennebont; elle eut aussi peu de succès que la première.

Cependant la comtesse de Montfort, impatiente de terminer cette guerre, étant allée en Angleterre pour y chercher de nouveaux renforts, en ramenait une flotte de quarante-six bâtimens, lorsqu'elle rencontra, à la hauteur de Guernesey, une escadre française de vingt-deux vaisseaux, commandée par Charles de Blois. Cette rencontre amena un combat sanglant, dans lequel Jeanne de Montfort déploya la plus grande vaillance; car, dit Froissart, « elle avoit cœur de lion, et tenoit un glaive moult roide » et tranchant, et très-bien se comportoit et de grand » courage. » La tempête vint séparer les deux armées; les bâtimens furent dispersés; Jeanne de Montfort vint aborder à la côte de Vannes et s'empara de cette place, qui fut reprise peu de jours après par Charles de Blois.

Edouard d'Angleterre vient alors se mêler en personne à la lutte ; il veut s'emparer de Rennes, de Nantes et de Vannes ; mais ces places lui résistent. Il se jette sur d'autres forteresses moins importantes, comme Rohan et Pontivy, et s'en rend maître. Le roi de France, son rival, arrivait en même temps en Bretagne, et s'avancait jusqu'à Ploërmel. A la sollicitation du pape Clément VI, une trêve fut consentie entre les deux monarques, pendant laquelle Philippe de Valois prépare un tournoi, et invite à y assister toute la noblesse du royaume. Au milieu de cette fête, il donne l'ordre d'arrêter Olivier de Clisson et quatorze autres seigneurs bretons, et leur fait immédiatement trancher la tête ; il avait, dit-on, acquis la preuve qu'ils trahissaient ses intérêts pour servir ceux du roi d'Angleterre. Alors la veuve de Clisson va présenter à la comtesse de Montfort son jeune fils Olivier, qui sera plus tard le fameux connétable ; puis elle se met en campagne, et devient une héroïne. En même temps Montfort s'échappait de sa prison et rejoignait ses partisans en Bretagne ; mais, à peine arrivé, il tombe malade, et meurt au château d'Hennebont (1345). Son héroïque femme resta de nouveau chargée du poids de la guerre. Sa grande âme ne fut point abattue par ce nouveau malheur, et elle continua de combattre pour les intérêts de son fils, comme elle avait combattu pour ceux de son mari. Bientôt la fortune sembla vouloir la consoler en accablant son ennemi ; Charles de Blois assiégeait La Roche-Derrien ; il y fit des prodiges de valeur, et vit tomber à ses côtés ses plus vaillans compagnons d'armes ; atteint lui-même de dix-huit blessures, il tomba entre les mains des Anglais, et fut conduit à Vannes, puis transféré à la tour de Londres, où il resta prisonnier. La comtesse de Blois imita sa ri-

vale, et prit les armes. La France eut alors le spectacle de deux femmes affrontant les périls des combats pour s'arracher la souveraineté d'une province, et se la disputant presque corps à corps. Rien ne ressemble plus aux temps héroïques. La lutte s'était établie surtout dans la partie de la Bretagne qui forme aujourd'hui le département du Morbihan ; Vannes, Auray, Hennebont, Josselin, Ploërmel, furent continuellement pris et repris pendant cette terrible guerre, qui dura vingt-trois années. Un incident célèbre vint encore ajouter à l'intérêt de cette lutte ; ce fut le combat des Trente. Les deux prétendans s'appuyaient sur l'étranger ; mais le parti de Montfort, le plus populaire des deux, joignait à ce malheur celui d'avoir pour auxiliaires des troupes anglaises indisciplinées et pillardes, vivant brutalement sur le pays, et dépouillant avec toutes sortes de violences les malheureux habitans des campagnes. Le maréchal de Beaumanoir, qui commandait le château de Josselin pour Charles de Blois, se rendit à Ploërmel pour protester contre ce brigandage, et rappeler au chef anglais Brembro qu'il avait été convenu qu'on respecterait de part et d'autre les habitans paisibles. Brembro lui répondit par des bravades et par des provocations ; il s'ensuivit un défi à outrance, et l'on convint de se trouver, trente contre trente, dans la plaine de Mi-Voie, entre Josselin et Ploërmel, pour décider qui des deux avait « meilleur cœur et meilleure cause. »

Le 27 mars 1351, les deux troupes arrivèrent en même temps auprès du chêne de Mi-Voie, et le combat s'engagea en présence d'une foule de chevaliers des deux partis, qui étaient accourus pour assister à ce duel de deux armées représentées par soixante champions. Dès le premier choc, deux Bretons furent tués, trois autres furent

faits prisonniers. Beaumanoir redoubla d'efforts, et fit des prodiges de valeur. Au milieu de la lutte, Brembro le saisit à bras-le-corps et lui crie de se rendre; le maréchal, exténué de fatigue, couvert de sueur et de sang, allait être fait prisonnier, quand Alain de Keranrais accourant à son secours, tue Brembro d'un coup de lance. La mort de ce chef troubla un instant la troupe anglaise, mais ne la découragea pas. Croquart, l'un de ses combattants, prit le commandement, rallia sa troupe et engagea une mêlée terrible. Beaumanoir, épuisé par la perte de son sang, et tourmenté d'une soif ardente, se retire du combat et demande à boire; Geoffroy Dubois, l'un de ses compagnons, lui jette ce cri célèbre : « Bois ton sang! » Beaumanoir, et ta soif passera. » Ces mots le raniment et enflamment son courage; il se précipite de nouveau au milieu des combattants; mais ses efforts et ceux de ses compagnons ne parviennent pas à ébranler les Anglais. Alors Guillaume de Montauban chausse ses éperons, monte à cheval et s'élance sur la troupe anglaise, qu'il jette dans le plus grand désordre; les Bretons en profitent pour reprendre l'avantage; la plupart des Anglais sont tués ou pris, et l'action de Guillaume de Montauban, loyale ou non, assure ainsi la victoire à son parti (1).

Cependant la captivité de Charles de Blois durait toujours, et ce ne fut même que cinq ans plus tard, en 1356, qu'il recouvra la liberté en laissant ses fils comme gages du paiement de sa rançon qu'il ne put jamais acquitter. Pendant cet intervalle la guerre continuait entre les deux partis; mais elle avait perdu de son activité; son retour

(1) Le champ de bataille où se passa cette action célèbre, est situé dans la commune de Guillac; je reviendrai sur ce fait d'armes lorsque j'aurai à décrire le monument destiné à en perpétuer le souvenir.

la ranima; Duguesclin était entré dans son parti; Clisson combattait pour celui de Montfort; ces deux gloires naissantes, ces deux futurs connétables s'essayaient alors à la célébrité. Pendant sept ans encore la guerre se prolongea avec des succès alternatifs pour les deux partis et sans qu'il y eût aucune action décisive. Enfin Jean de Montfort étant devenu majeur (1363), les rois de France et d'Angleterre se réunirent pour offrir leur arbitrage, et proposèrent de partager la Bretagne entre les deux compétiteurs. Après beaucoup d'hésitations les deux parties consentirent au partage; mais à la nouvelle de cette convention, la fière comtesse de Blois s'écria « qu'on la mettrait en pièces avant de diviser sa Bretagne. » Le traité ne reçut donc point son exécution et la guerre recommença; elle devait pourtant avoir bientôt son terme. L'année suivante Montfort étant occupé du siège d'Auray, Charles de Blois vint l'y attaquer avec une armée beaucoup plus forte que la sienne. Soit qu'il redoutât les chances d'une bataille inégale, soit qu'il fût animé d'un sincère désir de terminer cette funeste guerre, il proposa au comte de Blois de revenir au traité rompu et de partager la Bretagne en deux souverainetés. Charles eût accepté peut-être; mais il se souvint des recommandations de la comtesse, et il répondit par un refus. Il fallut se préparer au combat. Le lendemain donc (29 septembre 1364) on vit, au point du jour, les deux armées prendre leurs positions dans une plaine voisine de la ville. Charles de Blois avait entendu trois messes, s'était confessé et avait reçu l'eucharistie; ce prince qui était d'une bravoure extrême, se livrait continuellement aux pratiques de la dévotion la plus outrée; il était toujours couvert de scapulaires et de reliques; il s'imposait le jeûne le plus ri-

goureux, portait un cilice qui lui déchirait les chairs, et se flagellait tous les vendredis avec un fouet garni d'aiguilles. On pouvait prévoir que cette bataille aurait de grands résultats; d'un côté Charles de Blois et Duguesclin; de l'autre, Jean de Montfort, Clisson et l'Anglais Chandos. Chefs et soldats combattirent dans cette journée avec la plus grande vaillance; Clisson y perdit un œil, Duguesclin y fut fait prisonnier par Chandos, et Charles de Blois, obligé de se rendre après avoir fait une résistance désespérée, fut tué par un soldat anglais qui lui plongea son épée dans la gorge (1). Sa mort termina cette

(1) Le pourpoint que portait Charles de Blois à la bataille d'Auray a été recueilli et conservé avec tant de soin que ce curieux vêtement existe encore; voici en quels termes M. Bodin le décrit et raconte la manière dont il vint à sa connaissance :

« A la fin de septembre 1817, je passais devant le bureau d'octroi de la Croix-Verte, à Saumur, en revenant de visiter les ruines de Chandos; le receveur, M. Jouffrault, m'ayant aperçu, voulut bien m'inviter à voir chez lui un morceau d'antiquité. Aussitôt il me présenta un pourpoint d'une étoffe de soie blanche brochée d'or, dont le dessin se compose d'octogones remplis alternativement les uns d'un lion, les autres d'un aigle; les petits carrés formés par la réunion des octogones sont occupés par une croix. Il est ouaté et doublé de toile blanche; les manches sont larges par le haut et très-étroites au poignet; elles sont fendues par dessous jusqu'à la moitié de la partie supérieure du bras. Chacune se fermait par vingt boutons d'or; on en comptait trente-huit sur le devant du pourpoint; les boutons sont en soie verte. On voit plusieurs taches de sang à la doublure de la manche gauche près de l'épaule. Il y a sur ce pourpoint deux inscriptions sur parchemin, cousues l'une à côté de l'autre; on ne peut plus lire que quelques mots de celle qui paraît la plus ancienne; mais ils suffisent pour prouver que l'autre en est une copie; la voici :

« C'est le pourpoint de S. Charles de Blois tué à la bataille d'Auray par Jean de Montfort son compétiteur au duché de Bretagne, le 29 septembre 1364.

« M. Jouffrault étant à Antrain en 1793, acheta ce vêtement d'un

longue et déplorable guerre; Montfort fut reconnu duc de Bretagne par le roi de France lui-même, et l'on signa le traité de Guérande, qui ne laissait à la maison de Blois que le comté de Limoges, le duché de Penthièvre, et le vain espoir de régner sur la Bretagne en cas d'extinction des mâles de la famille de Montfort.

On pouvait croire qu'après ces longues et rudes épreuves, le duc Jean IV, mûri par l'expérience, saurait concilier ses obligations de vassal de la France avec ce qu'il devait à l'Angleterre pour la puissante protection qu'elle lui avait constamment accordée; mais il n'en fut point ainsi; pendant tout son règne il ne cessa d'appuyer la politique anglaise au point de s'aliéner la plus grande partie de ses nobles; il fut infidèle à ses engagements envers la France; il fut violent et perfide dans toutes les transactions de sa vie.

Son premier acte fut un acte impolitique; il sollicita et obtint des États assemblés à Vannes une imposition d'un écu d'or pour chaque feu, sous prétexte de subvenir aux dépenses du voyage qu'il était obligé de faire pour aller prêter hommage au roi Charles V. Ce nouvel impôt, établi au moment où le pays aurait eu besoin de toutes ses ressources pour réparer les malheurs de vingt-trois ans de guerre civile, souleva beaucoup de murmures.

« soldat qui lui dit l'avoir trouvé dans un des châteaux de Bretagne. » (*Recherches sur Angers et le Bas-Anjou*, tome 1^{er}, note 33.)

Il paraît que depuis l'époque où M. Bodin put voir et toucher cette curieuse relique, elle a passé dans plusieurs mains, car une note insérée au tome 12 des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, fait connaître qu'en 1841 elle était la propriété d'un habitant de Tours qui offrait de la céder au prix de 200 francs. On exprimait le vœu que le gouvernement profitât de cette occasion d'en enrichir ses collections historiques.

A peine Jean IV avait-il rempli cette formalité de l'hommage, qu'il trahit ouvertement les intérêts de la France en permettant aux troupes anglaises de débarquer à Saint-Malo et de traverser la Bretagne pour aller combattre l'armée française dans le Poitou. Charles V se vengea de cette félonie en agissant auprès du pape pour obtenir la canonisation de Charles de Blois. Une enquête eut lieu à cet effet; le duc de Bretagne en redoutait tellement les résultats qu'il employa toute son activité à détourner ce coup, qu'il évita en effet en faisant traîner l'affaire en longueur. Il sentait que la canonisation de Charles de Blois équivaldrait à la reconnaissance de la justice de la cause qu'il avait soutenue, et pourrait réveiller les prétentions du comte de Penthièvre, son fils. Il contracta une alliance offensive et défensive avec le roi d'Angleterre, dont les troupes se répandirent en Bretagne et y occupèrent la plupart des places fortes. En même temps il mécontentait les seigneurs bretons qui l'avaient si long-temps et si loyalement servi lorsqu'il n'était encore que prétendant. Clisson lui-même, qui lui demandait la terre du Gavre en récompense de ses services, en reçut un refus, parce que le duc avait déjà, dit-il, disposé de cette terre en faveur de Jean Chandos, ce général anglais qui avait pris une si grande part à la bataille d'Auray. Cette préférence pour un étranger blessa tellement Clisson, qu'il ne tarda guère à abandonner le service du duc pour passer à celui de la France, ainsi que beaucoup d'autres seigneurs bretons, tels que les Laval et les Rohan. Il se joignit au connétable Duguesclin, qui entra en Bretagne à la tête d'une armée française, et qui s'empara de Rennes, de Vannes, et des autres principales villes du duché.

Jean IV, abandonné de tous ses anciens partisans, s'enfuit en Angleterre (1372), et ne reparut sur le continent que l'année suivante. Il débarqua à Calais avec l'armée anglaise et adressa au roi de France un ridicule défi. Les Anglais, qui le méprisaient, lui déclarèrent qu'il devait contribuer pour moitié aux frais de la guerre; comme il ne possédait rien, il ne put accepter cette condition et fut obligé de se séparer d'eux. Il alla se présenter devant la place d'Auray, puis devant celle de Saint-Mathieu sans pouvoir y entrer, et sans qu'un seul homme se levât pour lui offrir un asile ou le secours de son bras; alors il retourna en Angleterre comme un fugitif, et il y resta quatre ans, pendant lesquels Duguesclin et Clisson, à la tête des troupes françaises, occupèrent toute la province en chassant devant eux les soldats de la Grande-Bretagne.

Le roi, voulant rendre cette conquête définitive, fit citer le duc Jean devant la cour des pairs, qui le condamna comme félon et prononça la confiscation du duché au profit de la couronne, au préjudice des droits de la maison de Blois qui avaient été réservés par le traité de Guérande. Charles V s'empressa de faire acte de souveraineté en Bretagne en y établissant la gabelle; cela suffit pour réveiller dans tout le duché l'esprit de nationalité et d'indépendance. A l'exception de Duguesclin et de Clisson, presque tous les seigneurs bretons abandonnèrent l'alliance de la France, et bientôt le duc Jean IV, qui avait quitté la Bretagne en proscrit, y rentra en triomphe, porté par la population qui le recevait comme un libérateur. Le roi Charles V venait de mourir; le duc profita de l'ouverture d'un nouveau règne pour traiter de la paix, et il l'obtint à la triple condition qu'il deman-

derait pardon au roi, qu'il lui ferait hommage du duché, et qu'il s'engagerait à l'aider dans sa guerre contre l'Angleterre; mais en même temps il protestait en secret contre les promesses faites ou à faire au roi de France comme lui étant arrachées par la force. Telle était la loyauté de Jean IV. Il fut cependant obligé de prendre part à la guerre de Flandre contre l'Angleterre en qualité d'allié du roi Charles VI; mais il n'en resta pas moins complètement dévoué aux intérêts anglais, qu'il servit, même dans cette guerre, autant qu'il le put.

En ce temps-là mourut la veuve de Charles de Blois (1384). Le duc Jean s'empara des biens de cette maison en disant qu'il les rendrait à l'aîné des fils quand celui-ci viendrait lui en rendre hommage. Or Jean de Penthièvre, cet héritier, était prisonnier en Angleterre depuis trente-six ans et n'avait aucun espoir de voir le terme de sa captivité. Clisson, devenu connétable depuis la mort récente de Duguesclin, était l'objet de l'inimitié du duc, qui le soupçonnait d'être l'amant de sa femme, Jeanne de Navarre; il pensa qu'il était de sa politique de former une alliance avec Jean de Penthièvre; il lui proposa de payer sa rançon et de lui donner sa fille en mariage. A cette nouvelle, le duc, furieux, se livra à de terribles menaces contre le connétable, et de ce moment ne chercha plus que l'occasion de se venger. Cette occasion ne se fit pas attendre. Les États étant assemblés à Vannes (1387), Clisson s'y rendit comme les autres seigneurs; le duc le combla de prévenances, et, à la suite d'un repas où il avait voulu que le connétable bût dans la même coupe que lui, il l'invita, lui et le sire de Laval, son beau-frère, ainsi que Beaumanoir, son gendre, à visiter son château de l'Hermine. Il leur fit les honneurs

de ce vaste édifice, affectant de consulter le connétable sur la distribution intérieure; puis, arrivés au pied d'une tour, le duc s'arrêta en s'entretenant sans affectation avec le comte de Laval, et invita le connétable à examiner ce donjon en attendant qu'ils le rejoignissent. Clisson entra sans défiance, et monte au premier étage; là, cinq hommes apostés se précipitent sur lui, le désarment malgré sa résistance désespérée, le renversent, le chargent de chaînes et le jettent dans un cachot.

Au bruit des portes qui se fermaient avec fracas, aux cris sourds qui parvenaient de l'intérieur, le duc ne put s'empêcher de pâlir. Aussitôt Beaumanoir, c'était le fils du héros de Mi-Voie, s'écria d'une voix troublée: J'espère, Sire, qu'il n'advient aucun mal à Monseigneur de Clisson. — Veux-tu être commé lui? répondit le duc furieux tenant son poignard à la main. — Oui, Monseigneur, dit Beaumanoir. — En ce cas, s'écria le duc, il faut que je te crève d'abord un œil, afin que tu sois borgne comme lui; et il allait exécuter cette menace quand le sire de Laval intervint en le suppliant de ne pas se déshonorer. Sa fureur perdit alors quelque chose de sa violence et il se contenta de faire jeter Beaumanoir dans un cachot, et de chasser Laval de sa présence, en lui interdisant sous peine de mort l'approche du château.

Resté seul et maître de satisfaire sa vengeance, il appela le gouverneur du château, nommé Jean de Bazvalan, et lui donna l'ordre d'entrer cette nuit même dans le cachot de Clisson et de le faire jeter à la mer enfermé dans un sac. Toutes les observations, toutes les supplications du gouverneur furent inutiles; Montfort demeura implacable et il exigea que son ordre de mort fût exécuté dans la nuit même, comme il l'avait dit.

La nuit cependant lui porta conseil ; il sentit, non pas le remords, mais l'épouvante ; il redoutait la colère du roi de France et se voyait encore une fois chassé de ses états. Dès le point du jour, il envoya chercher Bazvalan. Monseigneur, dit celui-ci, en entrant d'un air consterné, vous êtes obéi, le connétable est mort ; « soudain que » j'ay oui la minuict, je l'ai faict mettre au sac et l'ayant » tenu en l'eau et noyé, je l'ay faict lever afin que le » corps ne fut trouvé et l'ay faict enterrer auprès du chasteau. » — « Pleust à Dieu ! s'écria le duc au désespoir, » pleust à Dieu ! Bazvalan, que je vous eusse cru. Je vois » bien que jamais je n'auray de bien et seray tout le reste » de ma vie en paovreté et mendicité ; retirez-vous, mesire Jehan, et ne paroissez oncques devant moy. »

Cependant Clisson n'était pas mort. Bazvalan s'était révolté à l'idée de l'assassinat qu'on l'avait chargé de commettre ; il ne tarda pas à avouer au duc qu'il n'avait point exécuté ses ordres et que le connétable était sain et sauf. Montfort passa brusquement des convulsions du désespoir aux vils et sordides calculs de la cupidité. Il annonça à Clisson qu'il lui faisait grâce de la vie, à condition qu'il lui paierait comptant une rançon de cent mille francs d'or, et qu'il lui abandonnerait toutes les places qu'il possédait en Bretagne. Il fallut que Clisson, malgré la hauteur et la violence de son caractère, acceptât ce traité ; mais, à peine sorti de sa prison, qui existe encore, et qui a retenu le nom de *Tour du Connétable*, il courut à Paris se jeter aux pieds du roi Charles VI et lui demander vengeance. Il fut accueilli froidement par les oncles du jeune roi, qui le détestaient à cause de sa puissance, et ce ne fut que cinq ans après que les efforts du roi parvinrent à faire conclure entre Clisson et Montfort le traité de

Tours, qui assurait au connétable la restitution de ses places et du prix de sa rançon.

Quatre mois après cet accord, Clisson fut assassiné à Paris par Pierre de Craon, parent du duc de Bretagne et l'un de ses affidés. Le roi réclama l'assassin, qui s'était réfugié auprès de son protecteur ; le duc refusa de le livrer, et provoqua ainsi des soupçons de complicité. Cependant Clisson était guéri de ses blessures et demandait vengeance ; le roi voulut commander en personne l'armée destinée à envahir la Bretagne, bien que ses oncles, les ducs de Berri et de Bourgogne, ennemis de Clisson, leur rival de puissance, s'y opposassent de tout leur pouvoir. Un événement, bien fatal pour la France, sauva le duc de Bretagne menacé d'une dépossession. Le roi, marchant à la tête de l'armée, traversait la forêt du Mans, lorsqu'un homme vêtu de blanc, aposté vraisemblablement par les princes, et que l'imagination faible et frappée du jeune roi lui fit prendre pour un spectre, s'élança du taillis et saisissant la bride du cheval, s'écria : « Roi ! » ne vas pas plus avant, tu es trahi. » Le malheureux monarque resta muet de stupeur ; la marche continue pourtant ; mais tout à coup le choc fortuit d'une lance sur un casque le transporte à la fois d'épouvante et de fureur ; la démence qui devait durer autant que sa vie, éclate en ce moment avec violence ; on le ramène à Paris ; ses oncles s'emparent de l'autorité ; Clisson, qu'ils avaient résolu de perdre, est obligé de fuir ; il se sauve en Bretagne et s'enferme dans son château de Josselin. Un arrêt du Parlement le condamna comme concussionnaire, le déclara traître à la France, prononça son bannissement et le dépouilla de la dignité de connétable, dont on investit le comte d'Eu, gendre du duc de Berri.

Jean de Montfort, désormais délivré de la peur de l'invasion, voulut donner le dernier coup au connétable disgrâcié. Il le fit investir dans Josselin par un corps de troupes aux ordres de Pierre de Craon, comme pour proclamer que le crime de cet assassin ne s'était pas commis sans son aveu. Cette nouvelle lutte dura trois ans et acheva de ruiner la malheureuse Bretagne; enfin une convention fut signée (1395), qui rétablit la paix sur le pied du traité de Tours; le duc Jean IV mourut trois ans après, laissant trois fils dont l'aîné n'était âgé que de douze ans.

L'administration du duché fut confiée à la duchesse-mère, qui était une princesse anglaise, et qui, bientôt après (1402), épousa en secondes noces le roi d'Angleterre Henri IV. L'intérêt de la France fut alors d'intervenir; et comme le jeune duc Jean V avait été marié, par suite du traité de Tours, à Jeanne de France, fille du roi Charles VI, le duc de Bourgogne, régent de France, oncle de ce monarque et grand-oncle de Jean V, se hâta de se rendre en Bretagne pour y réclamer la tutelle du duc et la régence du duché, qui lui furent accordées; Jean V et ses deux frères furent donc conduits à la cour de France pour y être élevés.

La rivalité de la France et de l'Angleterre était dans toute son ardeur. Les Bretons, entraînés par l'influence du régent et surtout par la haine de Clisson contre tout ce qui portait le nom anglais, prirent une part considérable à cette guerre; ils équipèrent une flotte de trente vaisseaux; et le vieux connétable, toujours en disgrâce, qui ne voulait point renvoyer son épée et prétendait servir la France malgré elle, leva un corps de douze cents hommes, à ses frais, et les plaça sur ces bâtimens qui

allèrent attaquer la flotte anglaise dans la rade de Saint-Mahé, la détruisirent en partie, surprirent et pillèrent les îles de Jersey et de Guernesey, et s'avancèrent jusqu'à Plymouth qu'ils incendièrent.

La majorité du duc Jean V étant arrivée (1404), ce prince quitta Paris et prit le gouvernement de son duché. Nous avons vu que son père avait fait consister sa politique dans le parjure et la violence; Jean V eut les mêmes penchans, et dès le début de son long règne, il le prouva. La France était alors déchirée par une terrible guerre civile; le parti des Armagnacs et celui des Bourguignons ensanglantaient Paris; Jean V s'unit aux Armagnacs et déserta le parti dont son tuteur était le chef. En même temps il reprit les projets de vengeance de son père contre Clisson, et, à défaut d'autres moyens, il se rendit l'organe des ennemis de l'ex-connétable qui l'accusaient de maléfices et de sorcellerie. En ce temps-là les accusations de cette nature étaient souvent mortelles à ceux qui en étaient l'objet. Sur l'accusation du duc les juges de Ploërmel condamnèrent Clisson à l'emprisonnement perpétuel et prononcèrent la confiscation de ses biens. Le connétable était mourant dans son château de Josselin, quand Jean V se présenta avec une armée pour exécuter la sentence. La comtesse de Penthièvre et la vicomtesse de Rohan, toutes deux filles de Clisson, offrirent au duc une somme de 100,000 livres s'il voulait se retirer; l'amour de l'or l'emporta sur l'amour de la vengeance; il accepta et les poursuites cessèrent; Clisson mourut peu de mois après (1407) laissant d'immenses richesses, une éclatante renommée militaire, que ternit parfois pourtant la férocité qui l'avait fait surnommer *le Boucher*, et une réputation de cupidité comparable à celle de Jean V.

Après avoir déserté le parti des Armagnacs, le duc de Bretagne fit alliance avec le duc de Bourgogne, chef du parti opposé. Le comte d'Armagnac ayant appris cette défection, vint à Nantes sommer Jean V de tenir ses promesses et de fournir des secours aux confédérés. Le roi intervint et défendit au duc d'armer. Jean V protesta contre cette défense, la regardant comme une atteinte à sa qualité de prince souverain. La cour de France, autrefois si impérieuse et si hautaine à l'égard des ducs de Bretagne, crut devoir changer de langage; elle comprit qu'elle allait se créer un puissant ennemi quand elle avait le plus pressant besoin d'augmenter ses forces pour repousser l'invasion dont la menaçait l'Angleterre; elle s'empressa de céder, et l'on délivra au duc des lettres par lesquelles le roi reconnaissait que la défense d'armer lui avait été adressée par inadvertance.

Les circonstances ne tardèrent pas à justifier cette politique; les troupes anglaises envahirent la Normandie et la Picardie; Charles VI aux abois eut recours à son gendre; il lui demanda des secours; mais, comme il savait que la considération de leur étroite parenté ne suffirait pas pour déterminer un prince aussi cupide que Jean V, il lui offrit, malgré sa détresse, une somme de 100,00 livres, et s'engagea en outre à lui restituer la ville de Saint-Malo, que les exactions du duc avaient révoltée et qui s'était donnée à la France. Ces conditions parurent assez avantageuses au duc pour le décider à fournir à son beau-père un secours de six mille hommes; mais ce secours arriva trop tard; le roi d'Angleterre Henri V venait d'écraser l'armée française à la bataille d'Azincourt. Ce grand désastre entraîna la conquête de presque tout le royaume; tandis que les partis de Bourgogne et d'Orléans

ensanglantaient tour à tour la capitale par de lâches massacres, le malheureux roi Charles VI, idiot ou fou, mourait dans l'isolement après avoir donné sa fille et son royaume à son vainqueur Henri V, et les rues de Paris retentissaient de ce cri proféré par un héraut d'armes : « Vive Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre! »

Alors le duc de Bretagne, traître à tous les partis, après avoir pactisé successivement avec les Bourguignons et avec les Armagnacs, avec le roi d'Angleterre et avec le roi de France, se jette de nouveau dans le parti des Anglais maîtres de presque tout le royaume, et se prête ainsi lâchement à l'asservissement du pays; puis il se rallie au jeune roi Charles VII, déshérité et proscrit par le Parlement de Paris. Le duc de Bedford, régent de la France anglaise, fait alors ravager les frontières de la Bretagne et Jean V revient à lui, promet l'hommage de la Bretagne et reçoit en échange la promesse du Poitou; mais la versatilité de sa politique l'entraîne; et il se rapproche encore une fois du roi Charles; il n'y a guère d'exemples d'une pareille conduite.

Qui croirait pourtant que Jean V est connu dans l'histoire sous le nom de *Sage*, et que des historiens ont applaudi à sa conduite parce qu'elle eut pour effet d'éloigner de la Bretagne le théâtre de la guerre! Il faut toutefois reconnaître qu'au milieu de ses intrigues politiques il rendit quelques ordonnances utiles pour ramener les poids et mesures à l'unité, pour régler l'exportation de produits du sol, pour abrégier les procédures et assurer quelques garanties aux accusés; mais ces mesures d'ordre intérieur ne le justifient pas d'avoir pris part, sans conviction et sans loyauté, à toutes les attaques qui furent

dirigées contre le roi de France, son beau-père et son suzerain; d'avoir conduit ses troupes jusque dans Paris, qu'elles pillèrent et dévastèrent comme celles de ses confédérés; d'avoir offert continuellement enfin le spectacle d'un prince sans foi, infidèle à tous ceux qui traitaient avec lui, et n'ayant d'autre règle de conduite que le poids de l'or dont il faisait payer chacune de ses défections.

On conçoit sans peine que Jean V, emporté par ses penchans cupides, ne ménagea pas le peuple de son duché. Il ne recula, pour se procurer de l'argent, devant aucun impôt, devant aucune exaction; et pour donner une idée de la nature des moyens qu'il était quelquefois réduit à employer pour justifier certaines contributions extraordinaires, il suffira de rappeler que, à l'occasion de la canonisation de saint Vincent, qui mourut à Vannes en 1449, il établit une taxe de cinq deniers par écuelle dans toute la Bretagne, pour subvenir aux dépenses de cette solennité. Le pieux prétexte sur lequel se fondait cette nouvelle charge fit qu'on ne murmura pas en l'acquittant; mais, en beaucoup d'autres occasions, le mécontentement du peuple, excité par les ennemis de Jean V, se manifestait hautement.

Les plus actifs, les plus tenaces de ces ennemis étaient les Penthièvre; Marguerite de Clisson, la fille du connétable, maintenant veuve de l'héritier de Charles de Blois et mère de quatre fils, entretenait en eux l'espoir de renverser Jean V et de monter à sa place sur le trône ducal. Cherchant une puissante alliance, elle maria l'un d'entre eux, Olivier de Blois, comte de Penthièvre, à la fille du duc de Bourgogne Jean-sans-Peur. Irrité de ce mariage, qu'il regarda comme une menace, Jean V sentit se rallumer plus vive que jamais sa double haine contre la mai-

son de Blois et contre la maison de Clisson; il se hâta de s'emparer de quelques-unes de leurs places fortes; les principaux seigneurs bretons, effrayés pour eux-mêmes de cet acte de violence, demandèrent l'intervention du roi; l'affaire se termina sous sa médiation; mais cette paix, acceptée à regret par le duc, ne changea rien aux dispositions hostiles des deux familles rivales.

Impatients d'en venir à leurs fins, les Penthièvre résolurent d'en agir avec Jean V comme autrefois Jean IV, son père, en avait agi avec le connétable quand il le saisit traîtreusement dans son château de l'Hermine; ils feignirent donc une réconciliation complète, et l'invitèrent à venir la célébrer dans leur terre de Chantoceau, où devait se trouver réunie toute la noblesse de la contrée. Le duc ne soupçonna rien; il partit de Nantes accompagné de son frère Richard, des princes de Penthièvre et de quelques seigneurs. Au passage d'une petite rivière, le pont se trouve en mauvais état; on met pied à terre; les princes et le duc passent d'abord; un homme de la suite des Penthièvre enlève aussitôt une partie du plancher du pont, et le duc se trouve seul sur l'autre rive au milieu de ses ennemis. Alors Olivier de Penthièvre met la main sur lui et lui déclare qu'il l'arrête au nom du dauphin. Les Penthièvre, en effet, avaient eu l'adresse d'associer à leur vengeance ce jeune prince qui avait à se plaindre d'une nouvelle défection du duc; les uns s'engageaient à livrer « le traître Jean V; » l'autre promettait en récompense la couronne ducal de Bretagne.

Une fois le duc en leur pouvoir, ils lui firent subir les plus indignes traitements; on le garotta sur son cheval; on le fit marcher nuit et jour sans lui laisser prendre de repos, et tandis que ses conducteurs faisaient halte dans

une ferme, on le laissa pendant neuf heures sous la pluie glaciale d'une nuit de février, après lui avoir annoncé que s'il tentait de s'échapper, on le poursuivrait jusqu'au pied des autels et « jusque dans les bras du Crucifix.... » Arrivé à Chantoceau, il y fut renfermé dans une tour dont on mura les fenêtres, et, comme la duchesse sa femme s'était empressée d'appeler aux armes toute la noblesse bretonne, on le changea de prison neuf fois en cinq mois; en sorte que tandis que l'armée ducale assiégeait à la fois Chantoceau, Lamballe et presque toutes les autres places dépendantes du comté de Penthièvre, il était enfermé dans le château de Clisson, où le comte Olivier lui mettait le poing sur le visage, en le menaçant de lui faire trancher la tête, s'il ne donnait à l'instant l'ordre de cesser toutes ces attaques. Jean V n'était pas homme à résister à une pareille menace, lui qui avait montré si peu d'énergie pendant sa captivité, qu'il disait à Marguerite de Clisson « qu'il ne challoit de déposition de seigneurie, » pourvu qu'il fût assuré de sa vie. » Il signa donc l'ordre de cesser les hostilités; mais la duchesse et ses troupes n'en continuèrent pas moins leurs attaques, et bientôt les Penthièvre furent obligés d'en venir à un accommodement. Le duc ne recouvra toutefois sa liberté qu'au prix d'une rançon équivalente à un million de notre monnaie actuelle.

A peine hors de sa prison, il travailla à sa vengeance; il confisqua les biens de la maison de Penthièvre et les distribua aux seigneurs de Roban, de Guémené, de Rieux, etc., qui avaient pris les armes pour sa délivrance; il les dota même avec tant de profusion que les États crurent devoir intervenir et faire déclarer que ces propriétés ne seraient que viagères. Les Penthièvre voyant leur proie leur échap-

per, s'étaient hâtés de faire leur soumission; mais Jean V ne pardonnait pas; il forma une ligue de cent quarante-cinq seigneurs qui se mirent en armes et poursuivirent le comte Olivier jusque dans le Hainaut. Pendant ce temps-là, le dauphin, devenu Charles VII, confisquait leurs biens situés en France, et prenait ainsi sa part de leurs dépouilles, lui qui avait encouragé leur attentat; en même temps aussi les États réunis à Vannes (1421) prononçaient leur condamnation; — la destinée de la puissante maison de Penthièvre était accomplie.

La fin du règne de Jean V fut marquée par un de ces procès fameux qui retentissent dans la postérité, et qu'il faut rappeler ici, bien qu'il n'appartienne pas à l'histoire des faits qui influèrent sur le sort de la Bretagne. Ce procès est celui de Gilles de Laval, maréchal de Retz, sur la tête duquel s'étaient amassées les plus épouvantables accusations. Gilles de Retz, possesseur d'immenses richesses, les avait dissipées dans des prodigalités inouïes. Du dérèglement des mœurs, il était tombé dans la corruption la plus profonde, puis dans une scélératesse qui tenait de la monomanie. Il avait épousé successivement plusieurs femmes et les avait toutes mises à mort; il se plaisait à se baigner dans le sang de jeunes enfans qu'il faisait enlever autour de ses châteaux, et qu'il égorgea au nombre de cent quarante. Il en était venu à se livrer à quelques charlatans qui lui persuadèrent qu'il convertirait tous les métaux en or en faisant un pacte avec le démon. Jusque là ses désordres, ses forfaits avaient trouvé grâce devant l'autorité ducale qui fermait les yeux; mais cette superstition fut un crime impardonnable aux yeux de l'inquisition, qui avait alors un délégué dans chacun des diocèses de la Bretagne. Traduit devant un tribunal com-

posé de l'évêque de Nantes, du vicaire de l'inquisition et du sénéchal de Rennes, il y fut poursuivi par une voix terrible, la voix des mères dont il avait égorgé les enfants; et Gilles de Retz, allié à la famille royale de France et à la famille ducale de Bretagne, abandonné de ces deux maisons souveraines qui n'osèrent intervenir, tant ses crimes faisaient horreur, subit le supplice des scélérats; il fut étranglé et brûlé à Nantes en présence du duc.

François I^{er}, fils aîné de Jean V, lui succéda en 1442. Son règne s'ouvrit par une guerre contre les Anglais, que le connétable de Richemont, son oncle, achevait d'expulser de la France et qui voulaient se rejeter sur la Bretagne. Le prince Gilles, le plus jeune des deux frères du duc, mécontent de l'apanage qui lui avait été accordé, se ligua avec le roi d'Angleterre Henri VI, auquel il promit de livrer une partie des places dont il était le maître. Henri VI voulait forcer le duc de Bretagne à se reconnaître vassal de l'Angleterre. Une accusation de connivence avec les Anglais fut portée au duc contre Gilles par les ennemis de ce prince. Le plus acharné et le plus redoutable de ces ennemis était Arthur de Montauban, favori du duc et amant de la duchesse. Le scandale de sa position à la cour de Bretagne était tel que le chroniqueur Alain Bouchard, auteur presque contemporain, ne craint pas de s'exprimer ainsi : « Il faisoit du duc et » de la duchesse à son vouloir. Le duc l'avoit si avant » fiché en sa grâce, voire plus que raison et nature ne » permettoient, et peut bien estre que ceste excessive et » indécente amour eust esté cause de forclore de la duché ceux qui sont issus du duc François. » Le prince Gilles s'était attiré cette haine en enlevant l'héritière de

la maison de Rohan, la jeune Françoise de Dinan, qu'Arthur voulait épouser. Aussitôt après son mariage, le prince Gilles s'était retiré dans son château du Guildo, et avait adressé au duc son frère de nouvelles réclamations au sujet de son apanage. Il parait qu'il mêla à ses demandes quelques menaces d'invasion anglaise. L'occasion de le perdre s'offrait trop belle pour que son ennemi la laissât échapper; Arthur et quelques autres courtisans se réunirent pour remontrer au duc qu'il était temps de s'assurer du prince. Le roi Charles VII, qui n'avait pas d'intérêt plus grand que celui de s'opposer aux projets de l'Angleterre, se chargea de l'arrestation de Gilles; il envoya un corps de 400 lances au château du Guildo, dont le prince crut ouvrir les portes à des troupes amies. Ici commence une tragédie affreuse dont le dénouement n'arrivera qu'après quatre années de torture. Le prince Gilles, saisi au Guildo par des troupes françaises, est remis au duc de Bretagne, qui lui donne pour geôlier son ennemi mortel, Arthur de Montauban. Le connétable de Richemont accourt de Paris à Dinan, et, à force de sollicitations, obtient du duc qu'il ne condamnera pas son frère sans l'entendre. Ils se rendent, accompagnés du prince Pierre, autre frère du duc, à la prison de Gilles. A la vue du duc, celui-ci se jeta à ses pieds et lui demanda grâce; le connétable et le prince Pierre se mirent aussi à genoux et supplèrent le duc « d'avoir » mercy de son frère; » rien ne le toucha; il y eut même dans ses paroles de l'insulte pour le connétable et de la raillerie pour Gilles. De ce moment on put prévoir le sort réservé au prisonnier; on le transféra de château fort en château fort, puis on le traîna devant les Etats assemblés à Redon. Là on l'accusa, au nom du duc, de

trahison envers la Bretagne, sa patrie, et envers la France. La connivence de Gilles avec l'Angleterre ne pouvait guère être mise en doute; mais il fallait en fournir les preuves; on les fabriqua. Une fausse correspondance fut produite; heureusement les efforts du connétable déterminèrent l'assemblée à déclarer qu'il y avait lieu à surseoir; c'était au moins un répit; mais le duc n'en fut que plus implacable; il fit conduire Gilles au château de la Hardouinaye où il le tint étroitement renfermé tandis qu'il s'efforçait de renouer la procédure. Les Anglais se déclarèrent alors ouvertement pour Gilles, débarquèrent en Bretagne et s'emparèrent de Fougères. Le roi de France et le duc de Bretagne se réunirent contre eux; la guerre se ralluma; les ennemis de Gilles produisirent une lettre supposée du roi d'Angleterre, dans laquelle il menaçait le duc d'envoyer 30,000 hommes pour délivrer le prince; c'en fut assez pour décider la perte du prisonnier. Le duc déclara à ses affidés qu'il voudrait être débarrassé de son frère. Olivier du Méel et quelques autres partisans d'Arthur de Montauban se chargèrent de l'exécution du crime et se mirent aussitôt à l'œuvre. Le premier moyen qu'ils employèrent fut le poison; la vigueur de constitution du prince en paralysa les effets. Ils résolurent alors de le laisser mourir de faim; mais, comme le prisonnier occupait une pièce basse donnant sur les douves du château, il put implorer la pitié des passans à travers les grilles de sa fenêtre. Une pauvre femme se hasarda à franchir le fossé, et pendant plusieurs semaines, elle partagea son pain avec un prince de Bretagne. Sur sa demande, elle lui conduisit aussi un religieux qui reçut sa confession, car il avait perdu tout espoir d'échapper à ses bourreaux. Ceux-ci, étonnés

de le trouver encore vivant, s'arrêtèrent à un autre genre de supplice; ils entrèrent un matin dans sa prison et tentèrent de l'étrangler avec une serviette; le malheureux prince, puisant des forces dans le désespoir, résistait encore; ils se précipitèrent tous ensemble sur lui, parvinrent à le placer entre deux matelas et l'étouffèrent!

Le duc François assiégeait Avranches, quand on lui annonça cet événement, qui excita un mouvement d'horreur dans l'armée. Après avoir repris la ville, il se dirigeait sur le Mont-Saint-Michel, quand, au milieu des grèves, un cordelier se présenta devant lui, et d'une voix ferme, lui dit ces paroles: « François, duc de Bretagne, » j'ai oui en confession Monseigneur Gilles, votre frère, » peu de jours avant son trépas, lequel me chargea de » vous annoncer que, de par lui, comme appelant de vous » des cruels traitemens et de la mort horrible dont vous » l'avez fait mourir, j'eusse à vous assigner du jour d'hui » en quarante jours, à comparoir en personne pardevant » Dieu le créateur. Donc, au nom de Gilles, votre frère » lâchement assassiné, François, duc de Bretagne, au » tribunal de Dieu je vous appelle! »

Ce terrible ajournement frappa tellement le duc qu'il tomba presque aussitôt malade. Persuadé que sa mort était prochaine, il se fit transporter au château de Plaisance, près de Vannes, et y appela son frère Pierre, ainsi que plusieurs évêques. Là il leur déclara que n'ayant pas d'enfans mâles, il désignait le prince Pierre pour lui succéder; que, dans le cas où ce dernier mourrait aussi sans postérité mâle, la couronne passerait à leur oncle, le connétable de Richemont, et que, en supposant toujours le défaut d'héritier mâle elle passerait sur la tête de François de Bretagne, cousin du testateur. Nous allons voir

ces prévisions se réaliser complètement, comme si le duc François eût reçu mission d'écrire l'histoire de sa maison pendant les trois règnes qui suivirent le sien.

A peine le fratricide avait-il clos son testament qu'il mourut.

Pierre II, son frère, lui succéda (1450); son règne est entièrement dépourvu d'événemens politiques. C'était un prince dévot et morose, auquel il prenait parfois des accès de jalousie brutale contre la duchesse sa femme, qui était pourtant la chaste Françoise d'Amboise, avec laquelle il s'était fait une loi de vivre dans une continence absolue. Il faut lire dans Albert-le-Grand le récit déchirant des scènes d'intérieur de ce « triste et désolé ménage, » et surtout la page où il raconte comment ce « tigre cruel » entrant un jour furieux dans la chambre où sa femme était occupée avec ses filles d'honneur, lui ordonna de le suivre dans son appartement, et là, après l'avoir dépouillée de tous ses vêtemens, la fouetta de verges partout le corps avec une telle violence, qu'il la laissa à demi-noyée dans son sang et qu'elle en fit une longue maladie.

L'assassinat du prince Gilles avait soulevé une indignation si générale et si profonde, que le duc Pierre se crut obligé de punir ses meurtriers. A la mort de François I^{er}, Olivier du Méel et ses complices s'étaient retirés à Marcoussi, près Paris; Pierre les y fit saisir sans s'arrêter à la considération qu'ils étaient sur les terres de France; on les conduisit à Vannes, où ils eurent la tête tranchée. Le seul qui échappa fut Arthur de Montauban, qui évita le supplice en se faisant moine Célestin; ce scélérat devint archevêque de Bourges et mourut revêtu de cette dignité!

Pierre II mourut en 1457. Comme il ne laissait d'autre enfant qu'une fille naturelle, le connétable de Richemont lui succéda sous le nom d'Arthur III. Arthur de Richemont, alors âgé de soixante-quatre ans, était le second des trois fils de Jean IV qui furent élevés, comme je l'ai dit, à la cour de France sous la tutelle du duc de Bourgogne. Soldat dès son enfance, il ne tarda pas à se faire distinguer parmi les plus vaillans. Il fit ses premières armes en Bretagne, où son frère avait à comprimer un mouvement soulevé par le parti des Penhièvre. Un peu plus tard il prit une glorieuse part à la bataille d'Azincourt, où il fut couvert de blessures. Emmené prisonnier à Londres, il y resta sept ans sans pouvoir obtenir sa liberté, bien que sa mère, Jeanne de Navarre, fût alors l'épouse du roi d'Angleterre, et que les Etats de Bretagne offrissent de payer chèrement sa rançon. Il ne sortit de captivité qu'à la mort d'Henri V. Il accourut alors auprès du roi de France Charles VII, qui le nomma connétable. Les Anglais étaient maîtres des trois quarts du royaume et voulaient s'emparer de la Bretagne; Richemont, dès lors reconnu pour le plus redoutable des capitaines de son temps, sut à la fois défendre les états de son frère et reconquérir la France. Charles VII, plongé dans la mollesse, voluptueux par nature, soldat par nécessité, avait de la bravoure sans persévérance, et, malgré la valeur des Dunois, des Lahire, des Saintraille et de quelques autres chefs qui s'étaient généreusement associés à sa fortune, chaque jour voyait diminuer le nombre de ses soldats et celui de ses forteresses. Richemont se rendit en Bretagne et parcourut le duché, faisant porter devant lui son épée de connétable et appelant toute la noblesse aux armes. Il eut bientôt réuni un corps de six mille gen-

filshommes qu'il conduisit à Charles VII; puis il prit le commandement de l'armée et enleva un grand nombre de places aux Anglais. Mais Charles VII, endormi dans les bras de ses maîtresses, ne s'apercevait, ni des services que lui rendait Richemont, ni des dilapidations du ministre Giac, qui, laissant l'armée sans solde, avait forcé le connétable d'interrompre une campagne. Richemont était un homme de fer qu'il était dangereux d'irriter. Il se plaignit à Charles VII, qui ne lui répondit pas. Il se détermina alors à faire justice lui-même, puisque le roi ne voulait pas la faire. Il alla avec des hommes d'armes saisir le sire de Giac dans son lit et le conduisit au château de Dun-le-Roi, où l'attendaient des juges. Giac comparut devant le tribunal, avoua ses concussions et d'autres crimes; il fut condamné à mort; on lui coupa une main que ce misérable disait avoir donnée au diable pour arriver à la fortune; puis il fut cousu dans un sac de cuir et jeté dans la Loire.

Cet acte audacieux irrita Charles VII, mais ne le corrigea pas; il donna pour successeur à Giac Le Camus de Beaulieu, dont l'administration eut bientôt soulevé autant de murmures que celle de son prédécesseur. Le connétable se plaignit de nouveau et ne fut pas plus écouté que la première fois; il recourut encore à sa justice expéditive et fit poignarder le ministre sous les yeux du roi, qui cette fois se révolta et bannit le connétable. Celui-ci retourna en Bretagne; Charles VII, délivré de sa terrible surveillance, se livra tout entier à ses goûts efféminés; il donnait des fêtes en Touraine, tandis que l'armée anglaise formait le siège d'Orléans. Alors parut Jeanne-d'Arc, dont on sait les exploits. Aux premiers bruits de ses succès, Richemont rompit son ban; il mit en gage sa cou-

ronne de comte pour lever un corps de troupes, et se rendit devant Orléans à la tête de deux mille cavaliers nobles et de huit cents archers. Charles VII lui fit dire qu'il n'avait pas besoin de ses services; il répondit que quand un roi était assez aveugle pour méconnaître ses plus fidèles serviteurs, leur devoir à eux était de le servir malgré lui. Il fallut pourtant les efforts de tous ses anciens compagnons d'armes réunis à ceux de Jeanne-d'Arc pour amener un rapprochement entre le roi et son connétable. De ce moment l'armée française marcha de victoire en victoire, et Charles VII, après s'être fait sacrer à Reims, put rentrer dans sa capitale, dont la reprise fut due surtout aux troupes bretonnes, et à leur illustre chef, le connétable.

Richemont ne fit que passer sur le trône ducal, et son règne de quinze mois n'a laissé aucun souvenir politique. Son biographe rapporte que son zèle religieux était si grand, « que onques hommes ne hayt plus toutes hérésies et sorciers et sorcières, qu'il hayoit; et bien y parut, car il en fit plus brûler en France, en Poitou et en » Bretagne, que nul autre en son temps. » Arthur partageait en cela les idées intolérantes et superstitieuses de son siècle, et cette ardeur trouve son explication dans l'étude morale de cette époque; mais ce qu'on a peine à comprendre, et ce qui est attesté pourtant, c'est que ce prince, qui avait porté d'abord l'affection la plus vive à Françoise d'Amboise, la veuve de son prédécesseur, changea entièrement à son égard dès qu'il fut devenu duc de Bretagne; écoutons à ce sujet Albert-le-Grand : « Il luy » retrancha son douaire qui estoit de huit mil livres de » rente, et luy osta tous ses joyaux et bagues, même les » présens que les villes de Bretagne luy avoient fait à ses

» entrées ducales, jusques à une petite boîte d'argent
» qu'elle portoit sur soy, et tous ses meubles tant siens
» que de la communauté de son mary, qui par droit et cous-
» tume du pais luy appartenoient, lesquels il fit en par-
» tie vendre, partie apprécier à tel prix que bon luy sem-
» bla, et luy en rendre l'argent, disant qu'il n'apparte-
» noit à une veuve d'avoir tant de biens, ny à une nonne
» d'avoir un cabinet si riche en joyaux. » Et il faut voir
avec quelle admirable résignation la sainte femme sup-
porta cette iniquité, qui fut réparée dès l'ouverture du
règne suivant.

Le duc Arthur, marié trois fois, mourut pourtant sans
enfants (1438); François de Bretagne, son neveu, comte
d'Étampes, lui succéda comme le voulait le testament du
duc François I^{er}, dont il avait épousé la fille ainée. Petit-
fils du duc Jean IV, François II réunissait ainsi en sa per-
sonne les droits des hommes et ceux des femmes. Son
premier acte fut de solliciter du Saint Siège la fondation
d'une université dans la ville de Nantes; le pape Pie II
donna la bulle d'institution et accorda à cet établisse-
ment les privilèges dont jouissaient les universités de Pa-
ris, de Bologne, de Siemie et d'Angers; les professeurs
y étaient au nombre de soixante-dix-huit; l'imprimerie
était une découverte récente; le duc en attacha une à la
nouvelle université.

Les États de Bretagne furent convoqués à Vannes en
1460, pour régler le douaire des veuves des trois derniers
ducs; François II reconnut solennellement en cette cir-
constance que nul impôt ne pouvait être établi sans la
participation des États.

Le début de ce règne était d'un bon augure; malheu-
reusement François II était d'un caractère inconstant et

irrésolu, et il allait avoir pour suzerain Louis XI, c'est-à-
dire celui de tous les rois de France qui a montré le plus
de persévérance dans ses vues, le plus d'habileté, ou, si
l'on veut, le plus d'adresse pour arriver à leur accom-
plissement. Ce prince monta sur le trône en 1461, trois ans
après l'accession de François II au duché, et ne remit pas
d'un seul jour la manifestation de sa haine contre celui-
ci, haine qui prenait sa source dans le refus qu'il avait
éprouvé de la part du duc, lorsque, étant encore dau-
phin, il lui avait demandé en prêt une somme de quatre
mille écus pour se soutenir dans sa révolte contre le roi
Charles VII, son père. Il commença par tenter le mariage
de la duchesse douairière Françoise d'Amboise avec le
duc de Savoie, et vint en Bretagne sous le prétexte d'un
pèlerinage à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, mais
réellement pour tâcher de conclure cette union, qui en-
trait apparemment dans les projets de sa politique. Fran-
çoise d'Amboise s'y étant refusée avec fermeté, Louis XI
se préparait à employer contre elle les voies de la violence.
Le duc François donna aussitôt une garde à sa cousine.
Le roi, irrité de cette opposition, appuya les prétentions
de l'évêque de Nantes, qui voulait s'affranchir de la ju-
ridiction ducale. Le pape Pie II intervint, et termina cette
affaire à l'avantage du duc, qui, de son côté, fit quel-
ques concessions à la Cour de Rome; il lui importait,
avant tout, d'éviter que les autres évêques suivissent
l'exemple de celui de Nantes.

Louis XI, en montant sur le trône, s'était dit qu'il
abaisserait la grande noblesse et qu'il émanciperait la
royauté; mais la noblesse ne voulait pas périr sans com-
battre; elle se souleva sur tous les points; les principaux
seigneurs formèrent entre eux une alliance qu'ils nom-

mèrent la *Ligue du bien public*. A cette époque la France était pressée entre deux grands fiefs, débris menaçans du colosse féodal. La Bourgogne et la Bretagne ne prêtaient qu'à regret leur hommage de fidélité au souverain; le duc de Bourgogne surtout affectait la majesté des rois, et il était effectivement aussi puissant qu'eux; on ne le connaissait en Europe que sous le nom de « Grand duc d'Occident. » Le comte de Charolais, son fils, fut l'un des plus ardens promoteurs de l'alliance, qui compta bientôt au nombre de ses chefs le duc de Berri, frère du roi, le duc de Bourbon, son beau-frère, Jean d'Anjou, le comte de Dunois, aristocrates factieux et feudataires en révolte, qui se disaient armés « pour remettre le royaume en ordre et en justice. »

Le duc de Bretagne s'empressa d'entrer dans cette ligue; il leva des troupes à l'aide de subsides que les Etats votèrent à cet effet; les alliés publièrent un manifeste et s'avancèrent avec leurs contingens. Louis XI voulant empêcher leur jonction, livra bataille à l'armée bourguignonne à Montlhéry, tandis que les ducs de Bretagne et de Berri accouraient par la Normandie. Cette bataille de Montlhéry n'empêcha pas les alliés de se réunir devant Paris qu'ils menacèrent d'un assaut. Louis XI abandonna la voie des armes et prit celle des traités, avec l'intention secrète d'en éluder les dispositions après la dissolution de la ligue. Il souscrivit à toutes les exigences des insurgés; le duc de Bretagne reçut 120,000 écus d'or pour dédommagement des frais de la guerre; mais Louis XI, en abandonnant au duc de Berri la Normandie pour apanage, lui céda en même temps le droit de recevoir l'hommage de la Bretagne; il se trouva donc que François II avait fait la guerre pour replacer son duché à l'état d'arrière-fief;

ce fut une première vengeance de l'astucieux Louis XI.

François II s'étant rendu en Normandie avec le nouveau duc, profita de son influence sur lui pour placer ses créatures dans les principales charges du pays. Les bourgeois de Rouen s'indignèrent de ses projets de domination indirecte et l'obligèrent à quitter la Normandie. Louis XI saisit ce moment pour faire avec lui un nouveau traité; puis il alla assiéger Rouen et reprendre à son frère le duché dont il l'avait doté. Le duc de Normandie se réfugia en Bretagne auprès de François II, qui lui donna un asile, rompit avec Louis XI, et renoua une nouvelle ligue fortifiée de l'alliance de l'Angleterre; il tenta l'invasion de la Normandie occupée par les troupes royales; il fut repoussé et obligé de signer à Ancenis un traité désavantageux, qui fut bientôt violé comme tous ceux que signaient ces princes sans foi.

Deux ans après, en effet, François II avait conclu une alliance nouvelle avec l'Angleterre; la guerre éclatait encore une fois entre la France et la Bretagne. Les troupes royales envahirent les frontières du duché, s'emparèrent d'Ancenis, de Machecoul, de La Guerche, et forcèrent le duc à demander la paix, qui fut conclue sous la médiation du roi d'Angleterre Edouard IV. Celui-ci avait intérêt à ménager le duc de Bretagne qui retenait alors prisonniers deux princes de la maison royale de Lancastre, le comte de Pembroke et le comte de Richemont, son neveu, qui fut depuis roi d'Angleterre, sous le nom d'Henri VII. Ces deux princes fuyant l'Angleterre, avaient été jetés sur les côtes de Bretagne; François II les avait d'abord bien accueillis; mais réfléchissant qu'ils pourraient être pour lui une garantie contre l'ambition d'Edouard IV, il les faisait garder à vue, Pembroke au ché-

teau de Josselin, et Richemont au château d'Elven. Il les fit ensuite transférer à Vannes. Louis XI les réclamait comme ses parens; Edouard IV demandait qu'on les lui livrât, parce qu'ils étaient pour lui des compétiteurs dangereux; le duc les refusa à l'un et à l'autre; ils étaient entre ses mains une arme dont il pouvait avoir besoin.

Le caractère de François II avait beaucoup d'analogie avec celui du roi de France Charles VII; comme lui il fut constamment dominé par une maîtresse et par des favoris. La maîtresse était Antoinette de Villequier, cousine d'Agnès Sorel. Les favoris étaient Lescun, gentilhomme gascon, secrètement vendu à Louis XI, qui le gratifiait d'une pension de 6,000 livres, et Landais, grand-trésorier, qui était tout dévoué à l'alliance anglaise, ainsi que la favorite, bien que celle-ci reçût, dit-on, une pension du roi de France, comme le sire de Lescun.

Au moyen des subventions secrètes qu'il accordait ainsi, Louis XI était parfaitement instruit de tous les projets de ligue que formait le duc de Bretagne. Ce fut ainsi qu'il acheta au prix de 60 marcs d'argent, à un secrétaire infidèle, toute une correspondance entre le duc et le roi d'Angleterre. On venait de signer le traité de paix de Senlis, par lequel Louis XI renonçait à toute prétention sur la Bretagne, et confirmait le duc dans la dignité de lieutenant-général du royaume. La mort du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, le plus terrible ennemi de Louis XI, vint enlever à François II un puissant allié; il se hâta d'envoyer son chancelier Chauvin en ambassade auprès du roi pour l'assurer de sa fidélité. Louis XI fit arrêter l'ambassadeur, et, après douze jours d'emprisonnement, il lui demanda s'il ne devinait pas le motif de son arrestation. « Les innocens ne peuvent deviner

» le crime d'autrui, répondit Chauvin; si vous avez des » soupçons contre mon maître, parlez, sire; je me charge » de le justifier. » Le roi lui présenta alors vingt-deux lettres originales du duc et du roi d'Angleterre; leurs projets y étaient clairement exprimés; Chauvin, qui ignorait toute cette intrigue, fut confondu. « M. le chancelier, lui dit le roi, je sçai bien que vous ni vos compaignons n'en sçavez rien, et que pour chose du monde » vous n'eussiez voulu estre d'un tel conseil. Beau neveu » n'a eu garde de vous y appeler; il n'y a que son trésorier et son petit secrétaire Guéguen qui conduisent ceste » marchandise. Et pour ce vous voyez clairement que je » ne vous ai pas fait arrêter à fausses enseignes, ni par » imaginatives suspicions. Retournez-vous en par devers » beau neveu de Bretagne, portez luy ses lettres et luy » dites que je ne veux plus qu'il envoie par devers moy » pour me cuider estimer son amy, s'il ne se défait de » tout point de ce roy d'Angleterre. »

Le résultat de cette affaire fut qu'on découvrit que Gourmel, l'un des secrétaires du trésorier Landais, livrait la correspondance du duc et du roi d'Angleterre à un fauteur habile qui leur en expédiait des copies et remettait ensuite les originaux à Louis XI. Gourmel fut arrêté à Vannes, conduit au château d'Auray, cousu dans un sac et jeté dans la rivière.

A partir de ce moment l'animosité redoubla entre le roi de France et le duc de Bretagne; Louis XI acheta au prix de 50,000 livres les droits de Jean de Brosse, dernier représentant de la maison de Blois; de son côté, François II, voulant se fortifier d'une puissante alliance, fit des projets de mariage pour sa fille aînée qui n'était encore qu'une enfant, et à laquelle il chercha un époux

dans la maison d'Yorck et dans la maison de Lancastre; cette enfant devait être un jour la duchesse Anne et devenir deux fois reine de France.

L'administration du grand trésorier Landais, qui, de simple artisan était devenu ministre et favori d'un duc souverain, avait soulevé la haine de la noblesse et du clergé. Abusant de la faiblesse de caractère de François II et de l'influence qu'il exerçait sur lui, il se livrait à d'énormes concussions, et ne manquait aucune occasion d'abaïsser les grands et de leur faire sentir qu'il les soumettrait peu à peu à s'effacer devant l'autorité ducale. Avertie de son danger, la noblesse résolut d'avoir la tête du ministre despote. Une sédition terrible se forma; la foule armée força les portes du château de Nantes et réclama Landais. Le duc résistait; le comte de Foix, son beau-frère, lui dit alors : « Monseigneur, je vous jure que » j'aimerais mieux être prince d'un million de sangliers » que de tel peuple que sont vos Bretons. Il n'y a pas à » balancer, il faut livrer votre trésorier, ou le péril est » extrême. » François II reconnut enfin le danger de la position; il alla prendre par la main Landais qui s'était réfugié dans une armoire, et le remit aux conjurés en recommandant de lui administrer justice et en disant « que si grand que fût le cas que son trésorier avait com- » mis, il lui donnait sa grâce et ne voulait point qu'il » mourût. » Une commission, présidée par le chancelier, procéda immédiatement au jugement de Landais, qui fut convaincu de malversation et de plusieurs autres crimes, notamment de la mort du chancelier Chauvin, qu'il avait fait périr de misère et de faim dans les cachots du château de Vannes. La commission fut unanime pour prononcer la peine de mort; Landais fut pendu au gibet de Nantes,

et l'on eut soin de n'informer le faible François II de la condamnation qu'après l'exécution de la sentence.

Landais a été jugé sévèrement par l'histoire; elle n'a vu en lui qu'un parvenu avide et haineux; elle aurait dû reconnaître qu'il eut de grandes vues de gouvernement et d'administration; son principal crime, aux yeux des nobles qui le renversèrent, fut sans doute d'avoir aboli grand nombre de droits féodaux, et d'avoir laissé percer le projet de gouverner par la nation bretonne et non par les grands seuls; il y avait en lui quelque chose de Louis XI et de Richelieu.

Louis XI, l'ennemi du duc de Bretagne, était mort; Landais, le partisan de l'alliance anglaise, était mort; François II, gouverné par Lescun et Jean de Châlons, signa, le 2 novembre 1485, un traité avec la France, et s'y engagea à renoncer à toute alliance hostile à Charles VIII, le nouveau roi. Peu de mois après, il convoqua les Etats à Rennes. Il profita de leur réunion pour instituer un parlement sédentaire à Vannes, sous le nom de « Grands Jours, » et pour apporter de nouvelles réformes dans les procédures. Mais le grand intérêt de cette session fut la discussion relative à la succession ducale. François II n'avait pas d'enfant mâle; les droits des Penthievre, réservés par le traité de Guérande et consacrés par le testament de François I^{er}, allaient devenir applicables, et le roi de France, qui en était devenu le représentant par voie d'acquisition, ne manquerait pas de les faire valoir. Il s'agissait d'amener les Etats à décider que les deux filles du duc, Anne et Isabelle, étaient aptes à lui succéder. La déclaration des Etats fut conforme aux désirs du duc, mais elle blessa vivement la cour de France, dirigée alors par M^{me} de Beaujeu, sœur et tutrice

du jeune roi Charles VIII. A cette époque le duc tomba dangereusement malade ; M^{me} de Beaujeu crut que le moment était venu d'agir ; elle fit des préparatifs d'invasion. De son côté, le duc s'étant rétabli, s'empessa de former une ligue dans laquelle entrèrent le duc de Lorraine, les comtes de Foix, de Dunois et d'Angoulême, l'archiduc d'Autriche et le duc d'Orléans, beau-frère du roi, qui s'était réfugié en Bretagne, parce que M^{me} de Beaujeu, informée de ce qui se passait, avait voulu le faire arrêter.

L'armée royale entra aussitôt en Bretagne, s'empara de Ploërmel, de Vannes, où François II faisait alors sa résidence, et alla mettre le siège devant Nantes où il s'était renfermé. La position du duc était presque désespérée ; entouré de favoris français, il voyait chaque jour quelques-uns des seigneurs bretons, blessés de cette insultante préférence, abandonner son service pour passer à celui du roi ; son fils naturel lui-même, le baron d'Avau-gour, combattait dans les rangs français. Nantes fut pourtant sauvé par le patriotisme des populations bretonnes, qui s'y portèrent en masse. Vannes et Ploërmel furent reprises sur les Français ; mais l'armée royale tenait les places d'Auray, de Dol, de Vitré, de Châteaubriant, d'Ancenis et de Fougères ; la situation devenait de plus en plus critique ; une bataille décisive se préparait ; elle eut lieu à Saint-Aubin-du-Cormier, et fut bien fatale pour la Bretagne. L'armée ducale y fut écrasée, malgré la valeur avec laquelle elle combattit ; la plupart de ses chefs y périrent ou furent faits prisonniers. François II, l'âme navrée, le corps brisé par la souffrance, fut obligé de demander humblement la paix à Charles VIII, qu'il appela « son souverain seigneur. » On la lui accorda, mais à condition que les droits du roi sur le duché seraient réservés

pour le cas où le duc mourrait sans enfant mâle, ce qui ne pouvait pas faire alors l'objet d'un doute. François II s'engagea en outre, par ce traité du Verger (21 août 1488), à éloigner de sa cour tous les ennemis de Charles VIII, et à ne marier ses filles qu'avec l'agrément de ce souverain ; il donna quatre places de sûreté pour garantie de l'exécution de cet humiliant traité.

Quelques jours après, François II mourut de douleur.

La princesse Anne, sa fille aînée, se trouvait duchesse de Bretagne à l'âge de douze ans ; son père, en mourant, lui avait institué un conseil composé du maréchal de Rieux, son tuteur ; du sire d'Albrét, des comtes de Dunois et de Comminges, et du chancelier de Montauban. Son règne s'ouvrait sous les plus tristes auspices : la Bretagne était ruinée, épuisée d'hommes et d'argent ; on y était réduit à frapper des monnaies de cuir. Les troupes françaises continuaient à la traiter en pays ennemi, comme si le traité du Verger n'eût pas dû mettre fin aux hostilités. Brest et plusieurs autres villes furent assiégées et prises, et quand le conseil de la duchesse Anne protesta, Charles VIII répondit en réclamant la tutelle des deux jeunes princesses, et en défendant à l'aînée de prendre le titre de duchesse avant que les commissaires nommés pour examiner les droits de la France eussent fait connaître leur décision.

Effrayée de ces injonctions, la duchesse demanda des secours de tous côtés. Elle consentit avec l'Angleterre un traité par lequel elle s'engageait à lui remettre deux places de sûreté, et à ne pas se marier sans son consentement ; le roi d'Angleterre promettait, en retour, un secours de 6,000 hommes. Cette convention blessa vivement Charles VIII, qui devait, par le traité du Verger,

être seul à intervenir dans le choix du mari de la duchesse. Quatre concurrents se disputaient alors la main d'une princesse qui n'était pas nubile. Le maréchal de Rieux appuyait les prétentions du sire d'Albret, vieux seigneur ruiné qui voulait devenir duc de Bretagne; Maximilien d'Autriche, roi des Romains, se présentait aussi, et la jeune duchesse paraissait pencher pour lui; le vicomte de Rohan, qui guerroyait pour la France contre la Bretagne, réclamait l'honneur d'épouser sa souveraine; enfin le duc d'Orléans, depuis long-temps marié à la sœur du roi de France, nourrissait en secret le projet de briser les liens qui le retenaient, pour s'asseoir à côté d'Anne sur le trône ducal de Bretagne.

Les sollicitations du maréchal de Rieux en faveur du sire d'Albret devinrent bientôt si pressantes que la duchesse, éprouvant de la répugnance pour ce prétendant, fut obligée de prononcer un refus formel. Le maréchal quitta la cour, et se renferma dans Nantes, dont il refusa d'ouvrir les portes à la duchesse. La Bretagne était en proie à de terribles calamités; les paysans de la Cornouaille, révoltés contre les seigneurs, ravagèrent et incendièrent le pays de Quimper; il fallut les exterminer par milliers. La guerre contre la France continuait toujours; le traité de Francfort (1489) amena pourtant un moment de répit, pendant lequel la duchesse se détermina à épouser par procureur Maximilien d'Autriche. Il n'en fallut pas davantage pour rallumer la guerre. Le vicomte de Rohan, voyant ses espérances renversées, se vengea en s'emparant de Nantes, et en livrant cette ville à Charles VIII, qui se trouva ainsi avoir la clef de la Bretagne. Le roi de France y fit immédiatement acte de souveraineté; il convoqua les Etats à Vannes, et alla assiéger dans

Rennes la duchesse qui fut obligée de traiter. Charles VIII, qui voulait à tout prix s'assurer de la Bretagne, s'offrit à son tour pour épouser Anne, quoiqu'il fût fiancé à la fille de Maximilien d'Autriche. Anne résista long-temps aux sollicitations du roi. Alors on gagna son conseil; on se servit du duc d'Orléans lui-même, qui était détenu depuis la bataille de Saint-Aubin, et auquel le roi venait de rendre la liberté, malgré l'opposition de sa sœur, la dame de Beaujeu. Le duc d'Orléans renonça à ses propres projets pour servir ceux de Charles VIII; il démontra à la jeune duchesse que l'impérieuse raison d'Etat exigeait qu'elle se soumit aux circonstances. Elle consentit enfin. Le pape prononça l'annulation de son mariage avec Maximilien, et dispensa le roi de remplir les engagements pris avec la fille de l'archiduc. Toutes les dispositions étant faites, le roi alla s'établir au château de Langeais, en Touraine, et quinze jours après Anne s'y rendit accompagnée du chancelier de Bretagne et de deux autres seigneurs; le mariage fut célébré dans ce lieu le 6 décembre 1491.

Ainsi la politique des rois de France était arrivée à ses fins; le royaume de Bretagne allait devenir une de leurs provinces. Une clause du contrat était ainsi conçue : « Au cas que Madame Anne meure avant le roi, notre seigneur, sans enfants légitimement engendrés dans leur mariage, elle cède et transporte, dès à présent comme pour lors, au roi notre seigneur, tous les droits de propriété, de possession et de domaine, noms, raisons et obligations appartenants à ladite dame, constituant comme elle constitue, pour plus de force, dans tout ce qui est dit ci-dessus, le roi, notre seigneur, son procureur perpétuel, comme en une chose à lui appartenant, cor-

» roborant et fortifiant, en tant que de besoin, le droit du
» roi notre seigneur, sur ce qui est précédemment énoncé,
» sans préjudicier en rien ou déroger à ce droit. »

Par un autre article, le roi, prévoyant le cas où il mourrait le premier et sans laisser d'enfants, cède à Madame Anne tous ses droits sur la Bretagne, à condition que sa veuve se remariera avec le nouveau roi ou avec le plus proche héritier de la couronne de France.

Ce contrat n'était pas la réunion irrévocable de la Bretagne à la France; mais il y conduisait presque inévitablement. Il avait été rédigé dans un esprit si évidemment opposé aux intérêts bretons, qu'on n'y faisait aucune mention des privilèges de la province, et que ce ne fut que sur les réclamations des villes que le roi, ayant convoqué les États, y fit une déclaration portant que ses sujets de Bretagne ne pourraient être appelés en jugement que devant les juges du pays, et que les impôts continueraient à être levés de la même manière qu'ils l'étaient sous les ducs, c'est-à-dire avec le consentement des États.

Du moment où elle fut devenue reine de France, Anne cessa d'exercer la souveraineté sur la Bretagne, que Charles VIII gouverna seul jusqu'à sa mort. La reine vécut en femme soumise et résignée, ne prenant aucune part aux affaires, et se renfermant dans les soins de sa maison qu'elle administrait sévèrement. De son mariage avec Charles VIII, il naquit trois fils et une fille qui moururent presque au berceau. Pendant les sept années que dura cette union, le duc d'Orléans, réconcilié avec la cour, y voyait chaque jour la reine retenue comme lui dans les liens d'un mariage mal assorti. Cette conformité dans leur destinée les rapprochait naturellement l'un de l'autre, et

c'est à ce temps sans doute qu'il faut rapporter la naissance de leur amour réciproque, que les historiens ont fait remonter sans vraisemblance au premier voyage du duc d'Orléans en Bretagne, c'est-à-dire à une époque où Anne n'était encore qu'une enfant.

Charles VIII mourut au mois d'avril 1498. « Ce fut, » selon d'Argentré, chose impossible à dire combien ceste » bonne princesse print de déplaisir de la mort du roy, » car elle se vestit de noir, combien que les reynes portent le deuil en blanc, et fust deux jours sans rien » prendre ny manger, ny dormir une seule heure, ne » respondant aultre chose à ceulx qui parloient à elle, si » non qu'elle avait résolu de prendre le chemin de son » mary. »

Daru fait remarquer que le chemin qu'elle prit fut celui de la Bretagne. Elle y convoqua immédiatement les États, publia des édits, fit frapper monnaie, comme pour proclamer et constater qu'elle reprenait tous ses droits de souveraine. Le duc d'Orléans, devenu le roi Louis XII, ne dissimulait plus son désir de rompre le lien qui l'unissait à Jeanne de France, et sollicitait vivement le pape Alexandre VI de prononcer son divorce. Anne, cette veuve inconsolable, donnait les mains à ce projet, ainsi que cela résulte du texte de la promesse qu'elle adressa au roi le 18 août 1498, c'est-à-dire quatre mois après la mort de Charles VIII. Ici commence une seconde période dans la vie d'Anne de Bretagne; après avoir subi la loi de Charles VIII, elle va dicter des lois à Louis XII. Elle commence par exiger, même avant de s'être engagée par la promesse que je viens de rappeler, que le roi lui remette les places fortes qu'il tenait en Bretagne; puis quand le scandaleux procès du divorce fut terminé, et qu'il s'agit

de dresser le contrat de mariage du roi et de la duchesse, celle-ci n'oublia pas cette fois de faire garantir les privilèges de la province, dont elle se réserva l'administration; il fut réglé que si elle mourait avant le roi et qu'elle ne laissât point d'enfans de lui, il conserverait le gouvernement de la Bretagne pendant sa vie; mais qu'après son décès les héritiers d'Anne reprendraient leurs droits, « sans que les autres roys ses successeurs en puissent quereller, ne aucune chose demander. »

Anne conserva toute sa vie le gouvernement de la Bretagne; Louis XII lui en avait abandonné l'administration « tout ainsi que si elle n'estoit point sa femme. » Elle y séjournait souvent, y réunissait les Etats, rendait les ordonnances, arrêtait les réglemens d'administration publique et s'intitulait « vraie duchesse de Bretagne. » Son nom y est resté populaire. Non seulement elle gouvernait la Bretagne, mais elle exerçait encore une très-grande influence sur les affaires du royaume, et disposait des principales charges. Le roi l'aimait au point qu'il ne lui refusait rien. La reine Anne avait de brillantes et solides qualités; mais elle avait aussi des défauts; elle était altière, intolérante et vindicative. Ce fut à son instigation que Louis XII prononça l'expulsion ou plutôt l'extermination des Juifs; c'était elle aussi qui tenait éloignée de la cour et reléguée au château d'Amboise Louise de Savoie, mère du jeune comte d'Angoulême, qui devait hériter de la couronne de France, puisque la reine n'avait eu que deux filles de son mariage avec Louis XII. Claude, l'aînée, était fiancée avec ce jeune prince; mais l'aversion d'Anne pour Louise de Savoie était telle qu'elle ne voulut jamais consentir au mariage, et qu'il n'eut lieu qu'après sa mort. Elle redoutait tant la régence de la comtesse de

Savoie, que Louis XII étant tombé dangereusement malade, elle se hâta de faire partir tous ses bagages, qui furent arrêtés à Saumur par les ordres du maréchal de Gié, gouverneur du comte d'Angoulême. Le ressentiment qu'elle éprouva de cette mesure fut si violent qu'elle exigea de Louis XII l'arrestation du maréchal, le fit mettre en jugement, et dépensa 32,000 livres de son épargne pour obtenir sa condamnation; il fut destitué et banni de la cour.

La reine Anne mourut de la gravelle en 1514; elle avait trente-sept ans.

Immédiatement après sa mort eut lieu le mariage de sa fille Claude avec le comte d'Angoulême; Louis XII se remaria à la sœur du roi d'Angleterre Henri VIII, et mourut le 4^{er} janvier 1515; François de Valois, comte d'Angoulême, monta sur le trône sous le nom de François I^{er}.

La princesse Claude, devenue reine de France, n'en était pas moins duchesse de Bretagne; mais elle ne suivit pas l'exemple de la reine Anne; elle en laissa le gouvernement au roi son mari, et lui en céda même la propriété, d'abord à vie, puis à perpétuité, par actes des 22 avril et 28 juin 1515, au cas où elle mourrait avant lui sans laisser d'enfans; mais ces actes devinrent nuls, puisqu'elle eut quatre fils et trois filles.

La reine Claude mourut en 1524, après avoir fait un testament par lequel elle instituait pour son héritier au duché de Bretagne le Dauphin, son fils aîné; elle en laissait seulement l'usufruit au roi, son mari. Celui-ci songeait sérieusement à unir d'une manière indissoluble la Bretagne à la France. Il fut aidé dans ce projet par un magistrat breton, le président des Déserts, qui lui sug-

géra l'idée de faire demander la réunion par la Bretagne elle-même en gagnant une partie de ses représentans. On entama aussitôt les négociations, et lorsqu'on se crut assuré du succès, François I^{er} convoqua les Etats à Vannes et y délégua un commissaire chargé de communiquer le projet de réunion. L'opposition fut vive, malgré toutes les intrigues qu'on avait mises en œuvre long-temps à l'avance. La vieille nationalité bretonne, sur le point de se fondre dans la puissante monarchie française, jeta son dernier cri de douleur et d'indignation par la bouche de Bosech, procureur syndic de la commune de Nantes, et de Jean Moteil, député de l'une des bonnes villes. Les efforts de ces deux hommes résolus, qui bravaient les intrigues et les menaces, furent inutiles; la majorité l'emporta; les Etats rédigèrent une requête par laquelle ils suppliaient le roi de prononcer la réunion perpétuelle du duché de Bretagne à la couronne de France, en maintenant les droits et privilèges de la province, et de permettre que le dauphin, alors en Bretagne, fit son entrée solennelle à Rennes en qualité de duc. Le roi, qui attendait impatiemment à Châteaubriant le résultat des délibérations des Etats, délivra à Nantes les lettres-patentes qui incorporaient à jamais la Bretagne à la France. Le dauphin reçut à Rennes la couronne ducale, et la Bretagne, le dernier des grands fiefs de France, ne fut plus désormais qu'une province du royaume.

Voici le texte de la requête des Etats :

« Au roi nostre souverain seigneur usufruitaire de ce pays et duché de Bretagne, père et légitime administrateur de monseigneur le dauphin duc et seigneur propriétaire dudit duché, supplient et requièrent très-humblement les gens des trois estats dudit pays de

» Bretagne, qu'il vous plaise leur accorder et permettre
» que monseigneur le dauphin, qui est leur duc et prince
» naturel, estant à présent en cedit pays, soit receu et
» fasse son entrée à Rennes, qui est le chef de son duché,
» comme duc et prince propriétaire de ce pays; requérans
» davantage que toutes autres choses faictes par cy-devant
» au contraire de ce que dessus soient révoquées, cassées
» et annullées, comme faictes sans que lesdits Estats l'ayent
» consenti et entendu, en réservant toutesfois à vous,
» Sire, l'usufruit et administration totale d'icelui pays.
» Outre, Sire, vous supplient très-humblement lesdits gens
» des trois Estats, qu'il vous plaise unir et joindre perpé-
» tuellement lesdits pays et duché de Bretagne avec le
» royaume de France, à ce que jamais ne se trouve guerre,
» dissention ou inimitié entre lesdits pays, gardant toutes-
» fois et entretenant les droits, libertez et privilèges dudit
» pays, tout ainsi qu'il a pleu, Sire, à vos prédécesseurs,
» rois et ducs de ces pays, tant par les chartres anciennes,
» que autrement, les y maintenir et garder; et que mondit
» seigneur le dauphin ainsi le jure faire; de quoi, Sire,
» vous plaira leur faire dépescher vos lettres-patentes.
» Aussi, Sire, vous supplient très-humblement, deffen-
» dre à tous ceux qui ont pris le nom de Bretagne à cause
» de leur mère, de non le porter, et mettre différence aux
» armes. Davantage, Sire, vous supplient très-humble-
» ment ordonner que tous ceux qui sont venus de bastar-
» dise, porteront doresnavant une barre en leurs armes,
» leur enjoignant et deffendant, sur grosses peines, de
» n'en user autrement. La requeste ci-dessus a été leue
» par moi greffier desdits Estats soubassigné à haute et in-
» telligible voix, en l'assemblée et congrégation desdits
» Estats, et après avoir esté entendue, ouïe et consentie,

» sans aucune contradiction, a esté dit qu'elle sera présentée au roi pour y ordonner selon son bon plaisir.
» Faict en la congrégation et assemblée desdits Estats en la grande sale du manoir épiscopal de Vennes, le quatriesme jour d'aoust, l'an mil cinq cents trente-deux.
» Signé, de la Chasse, procureur, et J. de Saint-Malon, greffier desdits Estats. »

A partir de cette époque, la Bretagne n'a plus d'histoire qui lui soit propre; les guerres de la Ligue, les querelles des Parlements, les mémorables événements de la Révolution de 1789 et la guerre civile qui en fut la suite appartiennent à l'histoire générale de la France; nous les rappellerons en passant, à mesure que nous visiterons les lieux qui en ont retenu quelque célébrité; il suffit, quant à présent, que nous ayons résumé l'histoire de la vieille Bretagne de manière à ce que l'étranger qui parcourra le pays notre livre à la main, en sache assez sur les temps et sur les lieux pour ne pas s'y égarer.

VOIES ROMAINES

DANS LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

Il a paru, depuis quelques années, un grand nombre de travaux historiques sur notre province, mais aucun d'entre eux ne présente un tableau satisfaisant de l'état de l'Armorique pendant l'occupation romaine. La raison en est que les documents ont manqué jusqu'ici et manqueront long-temps encore pour rendre compte des faits qui suivirent la conquête. Il faut, en effet, résoudre avant tout une grande difficulté, celle de nous représenter le réseau complet des voies de communication établies par les conquérants dans toute l'étendue de la presqu'île armoricaine. On l'a bien senti dans ces derniers temps, et surtout depuis l'institution des congrès scientifiques, dans le sein desquels se produisent et se débattent les plus hautes questions de science historique; mais quoique la nécessité d'une telle étude soit aujourd'hui généralement comprise, à combien de laborieuses et patientes investigations ne faudra-t-il pas se livrer avant de pouvoir déterminer avec une certitude absolue la direction des voies antiques; avant qu'on puisse, au moyen de ces données indispensables, retracer l'histoire de l'occupation romaine en Bretagne? Depuis le président de Robien, qui écrivait vers le milieu du dix-huitième siècle et qui a fourni les premières observations sur nos voies romaines, jusqu'aux dernières années de l'Empire, personne n'avait traité ce sujet; personne

ne s'en était sérieusement préoccupé; plusieurs observateurs avaient bien placé quelques jalons, mais si rares, mais si peu déterminants, que c'était à peine si leur témoignage pouvait être compté comme renseignement. Ce fut alors que M. Bizeul, l'un des doyens de la science en Bretagne, entreprit un travail d'ensemble, en publia d'abord quelques fragments, stimula, encouragea tous les efforts, recueillit des renseignements partout, parcourant lui-même de nombreuses localités, et parvint enfin à reconstruire, en partie du moins, le réseau des routes établies par les conquérants. Son travail fut publié en 1844; depuis cette époque, les études ont marché, des lacunes ont été comblées, et, quoiqu'il reste encore beaucoup à faire; quoique ce qui est fait ne soit pas complètement satisfaisant sur tous les points, il faut pourtant reconnaître que le mouvement donné par M. Bizeul est déterminant pour la solution de la question, et qu'il a rendu en cela un immense service à la science. C'est son travail que j'ai pris pour principal élément des notes que je présente sur la direction des voies étudiées jusqu'ici dans le département; je me suis servi aussi, pour le compléter, et quelquefois pour le rectifier, des excellentes observations de MM. Croizer, Gailard et Housset; je constate ainsi tout ce qu'il y a de reconnu, et je pose un point de départ pour les études à venir.

Voie de Vannes à Corseul.

Cette voie sort de Vannes par la route de Pontivy, la suit côte à côte jusqu'au village de Saint-Guen, au dessus duquel elle la quitte en se jetant sur la droite; elle laisse un peu à l'ouest le moulin de Kerisac, et le village de Mangouer-Venec à l'est. Elle pénètre alors dans la commune de Saint-Avé, qu'elle traverse du sud au nord, passant à 750 mètres à l'ouest du clocher. On la connaît dans cette partie sous le nom de *Vieux grand chemin de Saint-Jean-Brévelay*; et comme elle a toujours été très-fréquentée, elle n'est reconnaissable que sur un très-petit nombre de points.

Après que la voie est entrée dans la commune de Monterblanc, elle traverse la lande de Parc-Carré, passe près et à l'est de la maison de ce nom; puis à la chapelle de la Magdelaine, située à 4 kilomètres à l'ouest du clocher de Monterblanc; au village de Folperdrix; elle doit laisser à peu de distance à l'ouest le moulin de Morboulo, l'un des points de Cassini. Elle se prolonge dans la commune de Plaudren, entre les villages de Kerhellé, Clescouët, Le Salo, Kergulion, le Gouavro, Poulbrenn et Kerdirren.

Le point d'intersection de cette voie avec celle de Rennes à Carhaix n'ayant pas été déterminé par M. Bizeul, qui le supposait dans la commune de Saint-Jean-Brévelay, M. Croizer en a fait l'objet d'une recherche spéciale, et a été assez heureux pour résoudre cette question. Voici comme il rend compte du résultat de son exploration :

« La branche de la voie romaine qui vient de Rennes, traverse le village du *Golut*, en Plaudren (*Golouet* sur la carte de Cassini), longe au sud un bois taillis nommé *Taille du Golut*, et passe sous la maison la plus septentrionale du Toul-doar, groupe de petites maisons nouvellement construites dans la lande de Lanvaux. De là elle va couper le chemin vicinal de Vannes à Rohan, à l'est du village de Brémeneç, et se dirige ensuite, à travers les terres labourables, vers le village de la Vieille-Eglise (Er goh-Illis). — La branche qui vient de Carhaix passe, en sortant de Lanvaux, sous une maison nommée *Poulgat*, laisse à 30 mètres à l'est le retranchement de Kerfloch, et se porte aussi, à travers les cultures, vers le village de la Vieille-Eglise; c'est donc à la Vieille-Eglise, ou à 2 ou 300 mètres au nord ou au sud de ce village que se fait l'intersection des deux voies.

« Du village de la Vieille-Eglise, si l'on mène une ligne au point où la voie de Rennes traverse la rivière d'Oust (au village de Croheneuc), et une autre ligne à Castenec où elle passe le Blavel, on a un angle de 115 degrés formé par les deux branches de la voie. Si du même point on mène une autre ligne à Vannes, distant de 13 kilomètres, cette ligne forme avec la branche qui vient de Rennes, un angle de 125 degrés. De là nous concluons que pour aller de Vannes à Rennes, on suivait

« la voie de Corseul jusqu'à la Vieille-Eglise, et que l'on passait
« par le même point pour aller de Vannes à Carhaix. En effet,
« le tour de l'horizon étant divisé par la rencontre de ces voies
« en trois angles presque égaux (115°, 125°, 120°), il est évident
« que les Romains voulurent lier non seulement Rennes avec
« Carhaix, mais encore ces deux villes avec la capitale des Vé-
« nètes, qui était pour eux le point le plus important de l'Ar-
« morique.

« Il est à remarquer que si de la Vieille-Eglise on mène une
« ligne jusqu'à Rennes et une autre ligne jusqu'à Carhaix, on a
« le même angle que l'on obtient en ne prolongeant ces lignes
« que jusqu'à l'Oust et le Blavet. L'ouverture de cet angle prouve
« que la branche qui vient de Rennes doit être considérée comme
« voie de Rennes à Vannes, plutôt que de Rennes à Carhaix ; et
« que la branche partant de Carhaix doit être regardée aussi
« comme voie de Carhaix à Vannes, plutôt que de Carhaix à
« Rennes ; cette assertion se trouve d'accord avec la Table théo-
« dosienne, qui donne comme grande voie armoricaine celle qui
« conduit de Nantes à Vannes et à Carhaix. »

Du bourg de Saint-Jean-Brévelay au passage de Pont-Meleuc, au-delà de Josselin, la voie n'a pas été suivie, si ce n'est dans la commune de Lantillac, où M. l'abbé Marot, curé de Rochefort-en-Terre, en a reconnu un fragment de plusieurs centaines de mètres, sortant du village de Talhouet, à un kilomètre au sud du bourg, et traversant un taillis et un enclos de lande au sud du village de la Ville-Gué en la même commune. La tradition locale est que cette vieille route conduit de Pont-Meleuc à Vannes.

De Pont-Meleuc la voie gravit un coteau en passant entre les villages des Ville-Aubrées et du Vault-Bonne, laisse la maison de la Salle à 2 ou 300 mètres à l'ouest, et vient, au coin du bois du même nom, couper la route de Josselin à Loudéac, près de la pointe de la forêt de La Nouée la plus rapprochée de cette route, à environ 200 mètres à l'ouest de la maison de la Ville-Margaro, et à 8 ou 900 mètres aussi à l'ouest du village des Buttes-de-Couessoux. A ce point on la voit facilement prendre la direction nord, au travers de pièces de lande closes de vieux fossés, lais-

sant le clocher de La Nouée à 3,600 mètres à l'est. Elle doit entrer dans la forêt près d'une maison nommée Courte-Branche ; on la retrouve à l'autre bord de la forêt, au village du Pas-ès-Biches. A partir de ce village, elle incline un peu au nord-est. Elle reste en dedans de la forêt, dont elle suit à peu près parallèlement le fossé qui forme la limite entre les communes de La Nouée et de Plumieux jusqu'au bout de cette forêt nommé Pointe de Callère. Fort aisée à suivre jusque là, elle devient encore plus apparente dans les landes de Chef-du-Bot, métairie tout près et à l'ouest de laquelle elle passe. On la nomme sur ce point le *Chemin Romain*, le *Chemin ou Fossé Ahès*, le *Chemin à Margot*. Dans un titre de la terre du Cambout, dont le château, anciennement fortifié, est situé à 2 kilomètres à l'ouest de la voie, elle est citée comme débournement d'un vaste terrain en lande, sous le nom de *Grand Fossé Ahès* ; ce titre est de 1549.

La voie passe ensuite à 100 mètres à l'est du moulin à vent de Geffray, laissant à 4 kilomètre à l'ouest le bourg de Plumieux, et à 2 kilomètres vers l'est la petite ville de la Trinité-Porhoët. Elle descend par le village de la Ville-Jan, dans la vallée où coule le ruisseau de Tharon, passe au moulin à eau de Geffray, remonte le coteau de Launay-Geffray en laissant ce village à l'ouest ; passe à celui de la Ville-Juhel, coupe plus loin le chemin vicinal de la Trinité à Plémet, passe au village de Teurguily, laisse à 500 mètres à l'est le château moderne, mais ruiné, de Coët-Logon, et se rend au bourg de Lo-Renan en traversant la partie est de la commune de Plémet, à 3 kilomètres du clocher, par la Chapelle-Saint-Jacques.

Au-delà du bourg de Lo-Renan, la voie commence à gravir les landes du Mené. Elle passe au village du Châtelier, qui doit avoir pris son nom de quelque ouvrage militaire ; puis un peu à l'est des villages de Crénelenc et de la Sauvagère, et atteint bientôt la Croix-Bouillard, indiquée par Cassini et placée sur l'un des points les plus élevés de la chaîne du Mené. De là, inclinant un peu à l'est, elle passe près et au nord du village de la Guétaudière, laisse le bourg de Saint-Jacut à 2 kilomètres au nord, arrive au village de Bransard, à 1 kilomètre à l'ouest du château de Langouris, descend de là vers la Rance, qu'elle tra-

verse sous le village de Rochelay, passe à ce village, reprend la direction nord, gagne le village de La Haye, et de là pénètre dans la forêt de Bocquien en laissant à quelques cents mètres à l'est le village de la Croix-Saint-Gilles.

L'on n'a pas de renseignements certains sur la direction de la voie dans la forêt; mais on pense qu'elle coupe la route royale de Rennes à Saint-Brieuc au village de Langonède; de là elle descend vers l'étang de Jugon, en laissant à l'est le bourg de Dollo, et passant au village du Marchix, près d'un camp situé le long du même étang, dans un clos nommé le Champ-Basset. M. Habasque nous apprend qu'elle traversait l'étang sur un pont de briques (1); ce pont n'était pas jeté sur l'étang actuel, mais sur la rivière d'Arguenon, parce que, au temps des Romains, l'étang de Jugon n'existait pas encore. La voie arrivait à ce pont par une pente douce, et remontait tout aussi facilement le coteau opposé.

D'après les observations faites par M. Marteville, de Rennes, qui l'a explorée sur ce point, la voie vient couper la route de Dinan à Lamballe en face de l'auberge dite la Maison-Neuve, en Saint-Méloir, et de là se dirige en ligne presque droite sur Corseul, en passant par le village de Coisvra, et un peu à l'est de celui de Quémigon, tous deux marqués sur la carte de Cassini. Le chemin de l'Estra, nom que porte la voie dans ce trajet, est visible dans toute la commune de Plélan-le-Petit et dans une partie de celle de Saint-Méloir.

Voie de Vannes à Angers.

Cette voie, que M. Bizeul appelle voie de Vannes à Blain, se dirigeant de la première de ces villes sur Blain et sur Angers, doit prendre, suivant une observation de M. Croizer, le nom de voie de Vannes à Angers; il vaut mieux, en effet, désigner ces

(1) *Notions historiques, géographiques, etc., sur le littoral du département des Côtes-du-Nord*, tome 3, page 123.

routes par l'indication de leurs points extrêmes, que de les morceler et de les arrêter à l'un de leurs points intermédiaires.

Cette voie sortait de Vannes entre les routes royales de Nantes et de Rennes, allait passer au village de Bohalgo, au sud de celui de Bourgerel, et entraînait ensuite dans la commune de Saint-Nolff, où on la reconnaît au nord-ouest et à peu de distance du village de Meudon. De là elle gagne le village de Ranouac, à partir duquel elle suit la limite des communes de Saint-Nolff et de Treffléans, dans une étendue d'environ 3,000 mètres, laissant à 12 ou 1,500 mètres au sud le village de Bizole.

Après avoir passé entre les villages de Montaigu et de Kermelen, près de la chapelle de Saint-Mathieu, puis à environ 300 mètres au nord du bourg de Treffléans, elle gagne la lande au nord de Kerdréhan, qu'elle suit en restant à une distance de 500 mètres environ, au nord, de la chapelle Sainte-Appoline, et vient se confondre avec la route actuelle de Vannes à Redon, au dessus du village de Pen-Roch, de la commune d'Elven, sur la limite de laquelle il est placé. Là, comme la lande est rase, on aperçoit fort aisément la voie s'avancer en gros sillon vers le clocher de Treffléans. Cette butte de Pen-Roch est fort élevée et forme une côte courte, mais rapide, au pied de laquelle s'étend, jusqu'à l'auberge de la Hutte-Saint-Pierre, une vallée dont les eaux s'écoulent à Vannes et que la voie parcourt presque en ligne droite. On en reconnaît facilement la chaussée et les contre-fossés, malgré les travaux faits à la route moderne tracée sur l'ancienne, mais qui n'en a pas pris toute la largeur, puisque ses rigoles ont été creusées dans la voie même.

Depuis la Hutte-Saint-Pierre jusqu'au Petit-Molac, la voie et la route moderne sont confondues, et l'on distingue encore parfaitement le contre-fossé antique partout où les clôtures ne l'ont pas détruit.

Un peu après le Petit-Molac, la route moderne quitte la voie pendant quelques centaines de pas, et la rejoint avant d'être arrivée au moulin de Talhouët, placé sur une éminence où la voie est fort étendue. De là jusqu'à la maison de l'Ardoise, la route se maintient sur la voie, dont les contre-fossés sont toujours très-marqués en dehors des rigoles modernes.

Un peu avant d'arriver à la Ville-Tainguy, la voie quitte encore une fois la route actuelle, mais pour un trajet très-court, pendant lequel elle est fort apparente et parfaitement conservée.

De la Ville-Tainguy au village de la Chaussée, les deux côtés de la route sont cultivés et les clôtures ont resserré la voie à la largeur de son *agger*, c'est-à-dire à 8 ou 10 mètres. Il en est ainsi au-delà de la Chaussée jusqu'au bois de Culoret bordant la route au nord, et vis-à-vis duquel on remarque facilement, dans des pièces de lande, l'ancien contre-fossé.

Le nom du village de la Chaussée a sans doute été tiré de la voie sur laquelle il est situé; c'est un nom qu'on retrouve souvent sur les voies romaines du pays *gallo*.

La voie et la route continuent de se confondre jusqu'à la croix de la Hilliais, où la voie poursuit la ligne droite vers le sud-est, tandis que la route moderne se détourne légèrement à l'est, s'avance vers Rieux, en laissant à 1 kilomètre au nord-est le bourg d'Allaire, et passe très-près et au nord du village de la Petite-Forêt, commune d'Allaire. M. Bizeul en a trouvé la mention dans un *minu* du 18 novembre 1498, où se trouve cette indication : « Un hébergement... sis... en la paroisse d'Allaire, nommé... » vulgairement la Petite-Forest..... *entre le chemin et chaussée » rendant de Rieux à Rochefort.* »

Bientôt après la voie entre dans l'ancienne forêt de Rieux, qui n'a plus que quelques parties de bois taillis clair-semées, et à travers laquelle il est très-facile de suivre l'énorme sillon, de plus de dix mètres de largeur, qui forme la voie en cet endroit, et qui se continue en dehors et au sud de la forêt. Elle descend ensuite dans un vallon près et au nord-est de Cauzon, va passer au village des Landes, puis entre dans des pièces de terre, en sort sur une petite lande à l'ouest du moulin du Clos, longe une châtaigneraie, passe près et au nord-est du village du Bot, remonte sur une lande où se trouve une croix de pierre nommée la Croix-dom-Jean, arrive enfin à un monticule qu'elle traversait, mais où des affouillements considérables ne permettent guère d'en reconnaître que quelques courts fragments. Au dessous de ce point, on arrive, pour ainsi dire, à Rieux par un chemin très-resserré entre des terres cultivées. Une large rue non

pavée, mais empierrée de cailloux roulés, semble être la continuation de la voie; elle se dirige vers le château, au dessous duquel elle descend par une pente douce au bord de la Vilaine.

La rive gauche de cette rivière, vis-à-vis de Rieux, est un terrain d'alluvion formé par les vases. Pour racheter apparemment le peu de solidité de ce terrain, on a pavé la voie de blocs de grès quartzeux d'une extrême dureté, et tels qu'ils sont sortis de la carrière. Ce pavé ne suit pas la ligne droite; il forme plusieurs zig zags, dont on ne devine pas le motif. Il se continue pendant à peu près 400 mètres, jusqu'au pied de la butte Saint-Jacques, où le canal de Nantes à Brest l'a coupé; mais pour ne pas intercepter la communication entre Fégréac et Rieux, on y a construit un pont.

De la butte Saint-Jacques, la voie arrive au village des Pastis, situé au sommet du coteau qui sert de grand bord à la Vilaine. On remarque à côté le vieux manoir de la Touche, et, au dessous des Pastis, vers le sud, les villages d'Enrieux et de la Rochelle. Tous ces groupes de maisons occupent l'extrémité occidentale d'une langue de terre resserrée entre le ruisseau de Flandre et un autre affluent de la Vilaine qui sort de l'étang Au-Mée. Ce dernier, profondément encaissé, couvre la position au nord; l'autre, qui se perd dans un immense marais vaseux, la défend vers le sud. Ils ne sont séparés que par une distance moyenne de 4,600 mètres, dont la voie, depuis les Pastis jusqu'au pont de Flandre, parcourt à peu près le milieu. On voit par là combien il était facile de défendre le passage de la Vilaine à l'est, quand le camp ou château de Rieux le défendait à l'ouest.

Bientôt la voie se resserre, et peu à peu, entre les villages de la Coquelinais, de la Guénais et de Ménigo au sud, et celui de Ravily au nord, elle s'efface sous les clôtures et finit par disparaître dans le chemin creusé et rompu qui descend à la grande route de Redon à la Roche-Bernard, près du pont de Flandre.

Le pont de Flandre est jeté sur un affluent de la Vilaine, à l'endroit où ce ruisseau coupe la route de Redon à la Roche-Bernard. Il est à 400 mètres au nord du bourg de Fégréac. La voie y passe et se dirige de là vers le sud-est; il n'est guère possible de la reconnaître dans un chemin raviné et resserré entre des

taillis; mais à la hauteur du petit château du Dreneuc, qu'elle laisse à 4 kilomètre au nord-est, elle apparait dans toute sa largeur sur la lande. A 400 mètres au sud-ouest du moulin de Dreneuc, elle coupe le chemin vicinal de Fégréac à Guémené, à l'endroit où a été bâtie une chaumière.

De ce point jusqu'à celui où elle vient couper la route royale de Blain à Redon, la voie parcourt à peu près 4,000 mètres au travers d'une vaste lande, dans les bas-fonds ou *noës*. Elle disparaît parfois, recouverte par les alluvions ou rompue par les eaux courantes; mais bientôt après elle reprend toute sa beauté en remontant les coteaux, au sommet desquels on voit se dessiner le profil en travers de son *agger* et de ses contre-fossés; sa largeur varie de 20 à 23 mètres, non compris les contre-fossés.

Avant d'arriver à la route royale, la voie passe à la queue de l'étang du Broussay, petit manoir à peu de distance au sud-ouest. Elle est fort détériorée dans cette fondrière; mais elle reparait tout entière en gravissant le coteau, au sommet duquel elle franchit la route moderne, qu'elle côtoie ensuite en s'en rapprochant plus ou moins jusqu'au pont de Beaumont, situé à 4,000 mètres du premier point d'intersection. A cet endroit, la voie croise encore une fois la route moderne, et la suit de nouveau parallèlement et bord à bord à l'ouest jusqu'à Rozet; seulement, depuis les moulins à vent de Lansé, on a peine à en reconnaître les vestiges au milieu de nombreux et profonds ravins pratiqués dans ce sol formé d'une argile chloritique que les eaux entraînent facilement.

De Rozet au Coin-de-Curun, la route antique et la route moderne étaient confondues; les ingénieurs du duc d'Aiguillon n'avaient eu là rien à faire; le gravois posé à couche d'un pied d'épaisseur, sur un lit de larges dalles, formait encore une route aussi douce que solide. Le travail romain était parfaitement conservé, et les contre-fossés de la voie, encore bien marqués, lui laissaient entre eux une largeur moyenne de seize à vingt mètres. Elle procédait par des courbes si douces qu'elles étaient presque insensibles. Cet état de choses a complètement disparu depuis qu'un prétendu redressement a eu lieu, ainsi que la reconstruction complète de la route. La ligne droite a fait aban-

donner, presque partout, cette bonne et vieille chaussée qui a bravé les siècles, et qu'on voit, tantôt à droite, tantôt à gauche, délaissée ou coupée dans sa longueur, ou fouillée par les emprunts de terre qu'il a fallu faire pour construire la nouvelle route.

A partir du ponceau de Caparois jusqu'au Coin-de-Curun, la voie sert de limite entre les communes de Plessé et du Gâvre. La forêt du Gâvre forme ici un angle droit dont le côté ouest suit la voie.

Un peu en deçà du village de l'Abbouë, la voie quitte la route moderne et prend la parallèle au sud, s'y réunit de nouveau vis-à-vis la Riellière, auprès de la 52^e borne, la quitte encore 200 mètres en deçà de la 51^e, passe le ruisseau de l'Augerais, reprend la route moderne, traverse avec elle le village de la Chaussée, qui lui doit son nom, tient le bord septentrional de la route au-delà de la 50^e borne, coupe à angle très-aigu la route royale d'Ancenis à Redon à mi-distance entre la 50^e et la 49^e borne, passe au village de la Paudais, traverse plusieurs prairies nommées Prés de la Chaussée, et fait son entrée à Blain par la petite rue de l'Ecole.

Voie de Vannes vers Port-Louis.

En 1844, lorsque M. Bizeul publia son travail sur les voies romaines du Morbihan, l'étude de celle-ci qu'il intitulait : *Voie de Vannes vers Hennebont*, était fort peu avancée; on l'avait reconnue sur quelques points seulement dans le trajet de Vannes à Sainte-Anne, et l'on n'avait que quelques conjectures sur son parcours et sur sa direction au-delà de ce village. Aujourd'hui cette étude est presque complète; les explorations auxquelles M. Housset vient de se livrer sur cette ligne, et dont il a bien voulu me communiquer les résultats, permettent de suivre la voie depuis les abords de Vannes jusqu'au bourg de Nostang. C'est donc dans l'itinéraire qu'il m'a adressé que je vais puiser mes indications, qui confirmeront le travail de M. Bizeul pour la

partie comprise entre Vannes et Sainte-Anne, et remplaceront les conjectures auxquelles il s'était livré pour le surplus de la ligne.

La voie sort de Vannes par la route d'Auray, et suit la direction de celle de Sainte-Anne. On la retrouve, cotoyant cette dernière pendant un certain espace à partir du village de Bethléem, dont le nom se prononce vulgairement *Béléan*. Elle est très-reconnaissable aussi à l'endroit nommé la *Fontaine de Beurre*, où elle apparaît dans une étendue de 120 mètres, et où l'on peut l'examiner dans toutes ses parties lorsque l'ajonc vient d'être enlevé. En cet endroit elle présente 12 mètres de largeur, y compris les berges. Elle passe au nord du petit manoir de Coët-Sal et traverse le village de Mériadec, où l'on remarque, sur le bord de la route, dans le fossé d'un jardin, une pierre de granit grossièrement taillée en forme cylindrique, et qui peut avoir été une colonne milliaire. Elle présente une cavité à sa partie supérieure, qui paraît avoir été creusée pour recevoir le pied d'une croix. Noyée dans le talus du fossé, cette pierre pourrait bien, dans sa partie cachée, porter une inscription; il en coûterait peu pour s'en assurer.

La voie atteint bientôt le village de Sainte-Anne. Dans la lande qui se trouve aux approches de l'auberge du Cheval-Blanc, elle est encore bien reconnaissable et suit côte à côte la route actuelle; elle la quitte à l'auberge susdite, et se dirige le long de l'enclos du petit séminaire. Elle est bien conservée dans l'avenue occidentale de Sainte-Anne, ainsi qu'au château de Treulan. Elle passe la petite rivière de Tréauray à 150 mètres de ce manoir, sur un pont de construction antique, fort endommagé, qu'on appelle dans le pays Pont-de-César. Elle laisse le bourg de Brech à 900 mètres au nord, passe auprès de la chapelle de Saint-Guérin, auprès de celle de Notre-Dame-de-Grâce, poursuit sa direction à 1,200 mètres au nord de l'étang du Cranic, en conservant toujours une pente douce d'autant plus remarquable qu'elle est adossée à des hauteurs; elle traverse le bourg de Landaul, incline alors vers la plaine, et vient rencontrer la route moderne de Vannes à Lorient au pont le plus voisin du bourg de Landévant.

Entre les chapelles de Saint-Guérin et de Notre-Dame-de-Grâce, à 900 mètres de la première, se trouve une petite enceinte fortifiée; c'est une figure rectangulaire de 25 mètres de base sur 40 de hauteur; la base est appuyée sur le bord septentrional de la voie; les parapets sont très-peu élevés.

La position de Landévant dut avoir de l'importance sous les Romains, et les briques nombreuses qu'on y rencontre prouvent qu'ils y eurent un établissement. Dans le cimetière, il existe une borne milliaire qui sert aujourd'hui à la fermeture d'une porte en claire-voie; elle a été entamée dans toute sa longueur, et la partie restée intacte ne porte point d'inscription.

De Landévant la voie se dirige vers le Port-Louis en courant au sud de la route actuelle, afin de contourner une hauteur que les travaux récents de l'administration des ponts et chaussées ont rendue plus accessible. Elle se retrouve auprès d'un moulin à eau, à 1,300 mètres à l'ouest, et se confond alors avec la route moderne jusqu'au bourg de Nostang, dont le pont est de construction antique. Un peu plus loin se trouve un village nommé le *Vieux-Nostang*. Là, des décombres nombreux frappent les regards, et l'on ne tarde pas à reconnaître que ce lieu fut un poste militaire très-important pendant l'occupation romaine. Toutefois on ne découvre point de briques dans l'intérieur du village; mais elles sont très-nombreuses près des hauteurs du Bourg-Neuf, où le terrain est fort tourmenté. Une notable partie des fortifications subsiste encore. Du côté de la route de Port-Louis s'élèvent trois grands pans de murailles composés d'un large terrassement et revêtues d'un talus en pierres de taille de moyen appareil très-soigné. Ce talus n'existe cependant plus que sur une longueur de 40 mètres; la mer l'a détruit dans les autres parties. On peut être étonné en voyant subsister après tant de siècles un terrassement de 6 mètres de hauteur, qui en a à peine 4 de largeur à son sommet; il paraît cependant qu'il offre encore de la solidité, puisqu'on y a adossé une habitation.

À l'est et à 400 mètres environ, se trouve le prolongement des murailles; un canal jadis profond et qui communique avec la mer, servait de fossé. La construction des murs est la même que celle des murailles dont on vient de parler; le talus subsiste en-

core en grande partie. Ainsi l'établissement militaire du Vieux-Nostang était une véritable presqu'île, vulnérable seulement du côté du Bourg-Neuf. Une belle chaussée romaine d'environ 6 mètres d'élévation sur 4 de largeur et 150 de longueur, traverse le bras de mer du Vieux-Nostang; à l'extrémité de cette chaussée est un camp retranché de 200 pas de longueur, destiné à en défendre les abords; de cet ouvrage sort une voie romaine de peu d'importance, que M. Housset a suivie jusqu'au bourg de Sainte-Hélène, d'où il la voyait se diriger au sud, vers le village de Saint-Cado; mais il ne l'a point explorée dans cette partie.

Cette voie de Nostang à Sainte-Hélène et au-delà me paraît être un embranchement destiné à mettre en communication quelques points fortifiés de la côte; mais la voie principale doit aboutir vers l'embouchure du Blavet; c'est une étude qui reste à faire depuis le bourg de Nostang jusqu'à Port-Louis; la direction de la voie dans ce parcours ne doit guère s'écarter de celle de la route actuelle.

Entre Landévant et Sainte-Anne, la voie est connue sous le nom de *Chemin des Chapelles*; elle est très-fréquentée par les pèlerins de l'ouest de la Bretagne.

Voie de Vannes à Locmariaker.

Il n'a pas été possible de reconnaître les vestiges de cette voie dans la commune de Vannes; elle entre par le pont du Vincin dans celle d'Arradon, dont elle laisse le clocher à 1,300 mètres vers le sud, passe aux villages du Petit-Molac, de Locqueltas, de Langat, du Narbout, du Moustoir et de Gréverden; pénètre dans la commune de Baden par la chaussée de l'étang de Pont-Per; de là se dirige sur les villages de Kerhervé, de Tourlarea et sur le bourg de Baden, qu'elle traverse; enfin elle entre dans la commune de Plougoumelen, à 3,000 mètres au sud du clocher; et, passant par les villages de Kerléan, de Manéguen, du Mané et de Kerbihan, elle aboutit au hameau du Bono, situé à

la hauteur du confluent des rivières du Sal et de Tréauray, où devaient se trouver deux ponts destinés à joindre la pointe de Kerisper aux deux rives opposées, et à compléter ainsi la communication entre Vannes et Locmariaker.

Le président de Robien a appelé le premier l'attention des antiquaires sur ce point. « On voit, dit-il, dans la rivière d'Auray, vis-à-vis la pointe du bois du Plessix-Caër, entre celle du bois de Ros-Nerho et la pointe de Kerisper, les restes d'un grand pont dont on aperçoit encore à basse marée quelques piles qu'on a bien de la peine à détruire pour nettoyer cette rivière. Ce pont, qu'on appelle sans fondement *Pont des Espagnols*, paraît d'une fabrique trop ancienne pour n'être pas plutôt l'ouvrage des Romains. On n'a même aucune tradition sur sa construction ni sur son usage; ce pont est détruit depuis trop long-temps. Quelques restes de bâtimens de briques, de pierres et de ciment très-blanc, que l'on voit sur la pointe de Kerisper, feraient juger que ce pont était défendu; mais comme on ne remarque point de chemin qui y aboutisse; que d'ailleurs la côte de Kerisper est fort escarpée, on comprend avec peine l'ancienne destination de ce pont, à moins que, dans l'antiquité la plus reculée, ce ne fût un passage pour aller à Dario-rigum, capitale des Vénètes. »

L'administration de la marine fit extraire, il y a quelques années, plusieurs pièces de bois, derniers débris de ce pont, qui obstruaient le passage et gênaient la navigation pendant les grandes marées. Cependant le fond est encore plus élevé en cet endroit, et le passage y est toujours difficile pour les navires de fort tonnage. La voie qui sortait de ce pont se dirigeait sur Locmariaker (Dario-rigum, selon le président de Robien); on la reconnaît encore dans quelques-unes de ses parties, mais principalement sur le territoire de la commune de Locmariaker, à partir du pont du Len jusqu'au bourg, dans lequel elle arrive en passant près et au sud-est du village du Nélut, et en rasant ensuite la corde de l'arc formé par l'emplacement du cirque.

Voie de Rennes à Carhaix par Castel-Noëc.

Il existe une voie de Rennes à Carhaix par Loudéac. M. Bizeul et d'autres explorateurs ont pensé qu'une seconde ligne, reliant ces deux villes avec celle de Vannes, venait s'infléchir au sud et couper la voie de Vannes à Corseul au nord du bourg de Plaudren, de telle sorte que le tronçon de cette dernière servit de voie commune, qu'on se rendit de Vannes à Rennes ou de Vannes à Carhaix (1). Cette direction au nord, qui eût forcé le voyageur partant de Vannes à parcourir deux côtés d'un triangle, au lieu de suivre une diagonale pour se rendre à deux villes situées l'une à l'est et l'autre à l'ouest, me paraît d'autant moins satisfaisante que cette ligne présumée de Rennes à Carhaix n'a point encore été reconnue dans les environs de Rennes, et que je regarde comme très-probable qu'on y fera plus tard des découvertes qui viendront modifier le système présenté aujourd'hui au sujet de cette voie, surtout en ce qui concerne la partie comprise entre Rennes et le point d'intersection de Plaudren. Quoiqu'il en soit, je vais résumer les renseignements recueillis sur cette voie.

Elle a été observée dans la lande de la Motte-du-Buc, entre les bourgs de Comblessac et de Saint-Séglin (Ile-et-Vilaine), dans le voisinage du château de la Lardais. Elle traverse cette lande pour arriver au pont de Marsac, sur la rivière d'Aff. M. de Penhouët prétend qu'elle vient de Maure, d'autres pensent qu'elle vient de Lohéac par les bourgs de Lieuron et de Saint-Séglin; l'une et l'autre de ces directions la feraient arriver de Rennes; malheureusement elles n'ont pas encore été suffisamment étudiées.

Le pont de Marsac, ainsi nommé d'un village sur la rive droite de l'Aff, est situé à 4 kilomètres au nord-est du bourg de Carentoir; il y paraît encore quelques faibles vestiges d'une ancienne chaussée. De ce pont la voie gravit une côte assez rapide et passe ensuite dans la cour du vieux manoir du Mur. En

(1) Voyez la description de la voie de Vannes à Corseul.

delà et au-delà du passage de l'Aff, elle sert de limite entre les communes de Comblessac et de Carentoir, jusqu'àuprès du village de la Touche-ès-Huet, en Carentoir, qu'elle laisse à 200 pas au sud. Là elle commence à délimiter la même commune de Carentoir et celle de Guer, en passant au nord des villages du Marchis et de la Ballue en Carentoir, et au sud de celui de la Hayette en Guer. Elle continue sa direction vers l'ouest, laissant encore au sud le château de Trélo, et au nord le village de la Ville-Hoïus, puis elle arrive au village de la Chaussée, dont quelques maisons sont établies sur la voie même, et qui en a reçu son nom. A un kilomètre au-delà de ce village, la voie sépare aussi la commune de Carentoir de celle de Monteneuf, en passant très-près au nord du village de Langave et au sud de celui des Touchettes; elle passe à la Ville-au-Comte, laisse au nord le village de Bessihan et au sud celui de la Touche-aux-Roux, et se rend au gué du Pont-Augier, où elle traverse un ruisseau qu'on nomme pompeusement dans le pays, « le fleuve de Rahon. »

Du Pont-Augier au manoir de Bodel, en Caro, il y a 7,000 mètres. On n'est pas fixé sur la direction de la voie dans ce trajet, mais on pense qu'elle doit passer à peu de distance de la Chapelle-Saint-Fiacre. A Bodel, elle coupe à angle très-aigu la route de Malestroït à Guer, et de là, se dirigeant à l'ouest, entre Caro, qu'elle laisse à 2,400 mètres au nord, et Missiriac à 4 kilomètre au sud, elle passe au Bois-Rouault, à la Guyondais, au Fresne, descend ensuite le coteau, passe à la métairie du Prest, traverse la route de Malestroït à Ploërmel, et arrive au bord de la rivière d'Oust, au village de Crohenneuc, situé dans l'espace étroit qui sépare cette rivière de la route moderne; depuis Bodel jusqu'à Crohenneuc, elle sert de chemin vicinal.

La voie aborde à la rivière d'Oust sous la forme d'une chaussée d'environ 2 mètres d'élévation qui paraît être un reste de la culée d'un ancien pont; M. de Penhouët a cru y reconnaître une masse de ciment romain; une croix de pierre est plantée à son extrémité.

Depuis le pont de Marsac sur l'Aff, jusqu'à la rivière d'Oust, la voie est connue des habitans sous le nom de *Chaussée* ou *Chemin d'Ahès*. M. Bizeul fait observer ici qu'on a eu tort de

croire qu'il n'y avait qu'un seul chemin d'Ahès qui parcourait la Bretagne d'un bout à l'autre, et que cette dénomination s'applique à un grand nombre d'embranchemens des anciennes voies. On la retrouve aux environs de Quimper et de Carhaix, où plusieurs voies romaines sont nommées *Hend-Ahès*, chemin d'Ahès, et nous avons vu que la voie de Vannes à Corseul est connue, au sortir de la forêt de La Nouée, sous le nom de *Fossé Ahès*. Si l'on demande d'où vient ce nom d'Ahès donné à ces voies, la tradition répond que c'était celui d'une princesse, d'une fée. On lui fait honneur de tous ces grands ouvrages, comme en Poitou, on les attribue à Métusine; dans le nord de la France, à Brunehaut; dans le Maine, à la fée Jouvence; en Aquitaine, à Aliénor; en Angleterre, à sainte Hélène; toujours à une femme. Cette princesse Ahès était-elle la même que Dahut, fille de Gralon? On l'a affirmé sans preuves; et ceux qui dans Ahès ont cru retrouver le nom d'Aëtius, ont montré peu de critique en attribuant à un général romain du V^e siècle des voies sur lesquelles on trouve des colonnes milliaires de Septime-Sévère, de Gallien, de Tetricus et de Victorinus, qui l'ont précédé de deux siècles.

La princesse Ahès n'est pas la seule grande dame bretonne à qui l'on fasse honneur du fragment de voie que nous venons de parcourir; une tradition nomme encore la *Rohanne*, ou, pour parler plus respectueusement, la dame de Rohan. Cette dame, dit-on, ayant partagé la Bretagne avec son frère, voulut poser une limite entre les deux lots, et fit construire pour cela la *Chaussée-Ahès*. Un jour qu'elle se promenait en carrosse sur ce chemin, elle aperçut à terre une pie sans mouvement; elle demanda à son cocher ce que c'était et pourquoi cet oiseau gisait ainsi. Le cocher lui répondit: Madame, c'est une pie; elle est morte et le même sort nous attend. La Rohanne qui, toujours suivant la tradition, était une grande pécheresse, fut frappée de cet avertissement et se convertit.

La Rohanne porte aussi le nom de *Madame Aléno* dans le voisinage du château de la Cheze en Porhoët, où l'on retrouve l'histoire de la pie, ainsi que dans beaucoup d'autres localités traversées par des voies romaines. M. Bizeul pense que Madame

Aléno doit être la même qu'Aliénor, fille d'Eudon III, comte de Porhoët, laquelle avait épousé en premier mariage Alain V, vicomte de Rohan, qui mourut en 1232.

Au-delà de la rivière d'Oust sont des prairies dans les alluvions desquelles la voie a disparu; mais bientôt on la retrouve au village des Hayes en la commune de Sérent, où elle est très-visible et très-solide, quoique établie sur un sol assez fangeux. Elle est aussi, dans ce voisinage, souvent coupée par les clôtures des champs; mais dans ces champs mêmes les laboureurs la reconnaissent par une légère élévation du sol et par l'abondance des pierres que la charrue y rencontre. Des Hayes, où la voie fait son entrée dans la commune de Sérent qu'elle traverse de l'est à l'ouest, elle va passer aux villages de la Touche-Morgan, du Lévy, de la Ville-au-Rouge, et vient couper la route royale de Vannes à Ploërmel près du village du Cronézio. A partir de ce point, il y a quelque incertitude sur la véritable direction de la voie, à cause de la culture des terres qui avoisinent le bourg de Sérent. M. l'abbé Marot a cru la reconnaître près de la Chapelle-de-la-Magdelaine, à quelques centaines de mètres au sud du bourg; il pense que de là elle allait traverser le ruisseau; puis, remontant le coteau, passait dans le voisinage de la Chapelle-de-Chef-d'Asne, de la maison du Pont-Hémery et de celle du Najo, pour arriver au château de Callac, dans l'une des avenues et la cour duquel elle passe.

Au-delà du château de Callac, la direction de la voie continue d'être incertaine jusqu'au point où elle coupe la route royale de Band à Locminé, c'est-à-dire dans un parcours d'environ huit lieues. M. Gaillard, qui a étudié le terrain, pense qu'elle traverse la rivière de Claye à la chaussée du moulin à papier de la Ville-Hellec, à 2,000 mètres au nord du bourg de Trédion; suit, pendant 4 kilomètres, les pentes du coteau et la rive droite de la rivière, monte à la forêt de Trédion dont elle traverse la pointe septentrionale, passe au nord du manoir de Penquelen, et, 2,000 mètres au-delà, à la Chapelle-de-Notre-Dame-de-Lorette, à 100 mètres de laquelle elle coupe la route départementale de Vannes à Josselin.

A partir de ce point, la ligne indicative de la voie passe au

nord des villages du Bodan, de Coët-Morvan, de la maison du Men-Guen, au sud de Kerturnier, au village de Kernicol, au nord de ceux de Keriber et de Kerallen, au sud de la maison de Perry et au village à chapelle de Kerdroguen, ancien prieuré, où elle est très-apparente. De là elle se rend au village de Kermahon, et va couper à angle très-aigu la route de Vannes à Locminé, au nord du village de Colpo, à l'endroit où cette route est traversée par un petit ruisseau qui sort de la forêt de Colpo et s'écoule dans la rivière de Claye.

Jusqu'ici la voie se dirige à l'ouest, mais à partir de Colpo, elle remonte au nord-ouest pour aller couper la route royale de Baud à Locminé au village de Saint-Jean-du-Poteau. Dans ce trajet de 12 kilomètres elle passe près du village de Kerspernec, aux maisons de Roch-Glas et de Couéhouët, traverse un vallon au dessous et à 1,000 mètres à l'ouest du clocher du Moustoir de Locminé. Au haut du coteau, au dessus du village de Kerbernard, la voie décrit une double courbe, d'abord en se rejetant au nord-est et passant entre les villages de Pen-Mané au sud et de Bezouët au nord; puis, contournant ce dernier et reprenant la direction nord-ouest par le moulin à eau de Kerbourdal, où elle traverse la petite rivière de Locminé. Ce détour, assez rare dans le tracé des voies romaines, fut probablement nécessité par le profond encaissement de cette rivière au dessus du bourg de Plumelin près duquel devait passer la voie, et que cette déviation lui fait laisser à plus de 2,000 mètres à l'ouest. Du moulin de Kerbourdal, elle va passer aux villages de Krec'h-Nueh, de Kerrolland, de Cornahouët, de Kerbredic et va couper, ainsi que je viens de le dire, la route royale de Baud à Locminé à peu de distance à l'ouest du village à chapelle de Saint-Jean-du-Poteau.

De ce point d'intersection, la voie, traversant la grande lande de Coët-Coët, se rend au pied de la montagne du Mané-Guen (Montagne-Blanche); là se trouve une colonne milliaire placée sur la voie même, près de la maison de Guër-Goan (*Guër-Go-ret* sur la carte de Cassini). Cette colonne a dû être surmontée d'une croix. La voie contourne la montagne pour aller passer la rivière d'Evel au pont de Kerchassie, et sortir de la commune

de Guesnin au-delà du village de Kerdaniélo, après avoir coupé la route royale de Baud à Pontivy entre ce dernier village et celui de Kernichet. Dans ce trajet, la voie a laissé à 1,000 mètres à l'ouest le clocher de Guesnin, et à pareille distance au sud le village de Loemiquel, position très-élevée sur le bord de l'Evel, où l'on trouve de nombreux fragments de briques; de semblables débris se rencontrent au village de Keralbaud, situé plus loin sur la même rivière, dans une position analogue.

Au sortir de la commune de Guesnin, la voie entre dans celle de Baud, dont elle traverse la pointe nord-est; elle y est parfaitement conservée. Elle passe au village de Hent-Ven, lequel tire probablement son nom de celui de la route elle-même (1). Elle traverse ensuite la lande située à l'ouest de ce village, passe au dessous du moulin de Pen-Mané et se dirige de là sur le hameau de Talforêt, auprès duquel elle entre dans la commune de Pluméliau. Elle se dirige par les villages de Ty-Avel et de Kermanniec, qui ne sont pas indiqués sur la carte de Cassini, puis elle descend au village de Saint-Nicolas-des-Eaux, sur la rive gauche du Blavet, en face de la montagne de Castennec, et pénétrait dans la commune de Bieuzy par un pont fort ancien et fort dé-

(1) Dans la partie du département du Morbihan connue sous le nom de *pays gallo*, un grand nombre de villages situés sur les voies romaines portent le nom de la *Chaussée*; dans le *pays breton*, c'est celui de *Hent-Ven* qu'on leur donne. Ce mot composé *hent-ven*, que nos paysans prononcent *hent-uen*, embarrasse beaucoup les archéologues qui ne connaissent pas parfaitement la langue bretonne. Ils sont tous d'accord sur le mot *hent* qui signifie *chemin*, parce qu'ils le trouvent écrit de même dans les dictionnaires; mais ils ne le sont pas sur le mot *uen*, qui change son initiale en *v* dans la composition du mot *hent-ven*; de sorte que les uns le regardent comme un dérivé de *mein* ou *men* (pierre), et traduisent *hent-ven* par *chemin de pierres*, *chemin empierré*, tandis que les autres font venir *ven* de *guen* (blanc), et expliquent *hent-ven* par *chemin blanc*. Ces derniers ont bien rencontré pour l'étymologie, mais non pas tout-à-fait pour le sens. En effet, *hent-ven* signifie littéralement *chemin blanc*; mais il signifie aussi par extension, *chemin battu*, *fréquenté*, et c'est ce dernier sens qu'il a dans la bouche des habitants. Ainsi *hent-ven* veut donc dire un *chemin blanc*, parce qu'il est battu, fréquenté, parce qu'il n'y pousse pas d'herbe, et non parce qu'il se compose de matériaux blancs, tels que du granit et du quartz. Si l'on conserve quelque doute à cet égard, on peut consulter le dictionnaire de P. Grégoire de Beaulieu, au mot *bâtire*, et l'on verra l'expression *chemin battu* rendu en breton par *hent-guen*.
(Note de M. Croizier.)

fabré qui a été démolit il y a peu de temps, par suite des travaux du chemin de grande communication de Locminé à Guéméné.

La montagne de Castennec a de 70 à 80 mètres d'élévation; elle est très-abrupte, et l'on ne saurait comment la voie a pu franchir un tel obstacle, si on ne découvrait à gauche une sorte de rampe qui contourne, par une pente assez douce, le côté oriental de la montagne. Arrivé au sommet, on s'aperçoit qu'on est dans une presqu'île formée par le Blavet, qui, se repliant sur lui-même, donne à la portion de terre qu'il contourne ainsi, à peu près la forme d'une poire à poudre. La partie la plus large, fort élevée à son centre, conserve une pente rapide et soutenue de toutes parts vers la rivière; l'endroit le plus étroit de la position forme une montagne extrêmement escarpée, ayant 100 mètres de base et une hauteur à peu près égale à sa base; le sommet ne présente que la largeur d'un chemin ordinaire.

Je reviendrai sur cette position remarquable.

Au sortir de Castennec, que la tradition dit avoir été une ville, la voie est très-reconnaissable, comme presque partout où elle passe sur le territoire de Bieuzy. Elle se dirige sur le village de la Motte et va passer la petite rivière de Noué vers le moulin de Kernalain, à 1,000 ou 1,200 mètres au nord du bourg de Bieuzy. Elle entre alors sur le territoire de la commune de Melrand, dont elle traverse la pointe nord-est en passant aux villages du Roc, du Lain, de Kerprat, de Saint-Fiacre et de Kerhol, puis pénétrant dans la commune de Guern, elle passe entre le village de Keraudie et un mamelon fort élevé nommé le Mont-Guern, sur lequel était autrefois une justice patibulaire, à 2 kilomètres au sud du bourg.

A partir de ce point, M. Croizer a suivi la voie jusque dans le voisinage de Carhaix; c'est de sa description que je vais me servir pour terminer le tracé de cette ligne.

La voie coupe le chemin de Guern à Melrand près d'une croix nommée Croëz-er-Stifel (Croix de la Fontaine), passe la rivière de Sarre à 100 mètres au dessous du moulin du Quilio, laisse à droite Manerval, au sud Kergo, au nord Talhouët-Pistien, et au sud Fourdan. Elle passe ensuite devant une auberge appelée En-Abus, longe au nord Kervenec-Vras, traverse une grande

lande nommée Lann-Sarre, atteint le village de Rescaly, en la commune de Locmalo, et coupe la route de Pontivy à Guéméné près d'une auberge nommée Croëz-Rescaly. De cet endroit elle se rend au village de Quen-Ven (par corruption de Hent-Ven), entre dans la commune de Séglien, traverse la lande et le village de Mané-Guégan, passe près de Rest-er-Herven, et pénètre dans la commune de Langoëlan. Dans celles de Locmalo et de Séglien, on l'appelle Hent-er-Hass (Chemin du Transport.) On trouve dans cette dernière commune, près du village de Saint-Germain, une borne milliaire gisante sur un côté de la voie; sa hauteur est de 1 mètre 70 centimètres; cette précieuse petite colonne devrait être relevée et placée sur la route de Pontivy à Guéméné, à l'endroit où elle est coupée par la voie romaine.

Dans la commune de Langoëlan, la voie passe au village de Branbily, à Goëz-Legan, en longeant le bourg au sud, et traverse le village du Merzer. Elle laisse à 200 mètres au nord le Colédic et Kerservan, longe au nord le taillis et le village de Penhoët-Vras, en Ploerdu; le Porzo, un peu au sud de Penhoët, de Villon et de Villerit, passe à 50 mètres de Locnon, entre dans la commune de Plouray, traverse le village du Carbon, et pénètre dans le département des Côtes-du-Nord. Dans la commune de Mélonce, elle laisse à 3 ou 400 mètres à l'est le château de Trégarante, et entre sur le territoire de Glomel. Elle passe à 400 mètres à l'est du village de Kergariou (*Guem-gariou* dans Cassini), traverse une grande lande appelée Gouarem-Hent-Ven, et un petit village qui porte aussi le nom de Hent-Ven, longe la chapelle de Saint-Conogon et passe le ruisseau qui alimente le barrage de Glomel, ruisseau sur lequel subsistait un petit pont qui peut-être était romain, et dont il ne reste plus que deux arches à demi-ruinées. De ce vieux pont la voie se rend dans l'une des avenues du château de Saint-Eloy, et la suit jusqu'à sa jonction avec la route de Glomel à Gourin. Elle se confond alors avec cette route jusqu'au sommet d'une lande nommée Lann-Castellou (Lande des Castels), d'où elle se dirige sur le village de Kerouler, en la commune de Paule.

Au-delà du village de Kerouler, situé à 2,000 mètres à l'ouest du bourg de Paule, la voie franchit un grand plateau en suivant

à peu près une ligne droite. A 400 mètres à l'ouest du village de Kerlen, figurés sans nom sur la carte de Cassini, le chemin pratiqué fait un angle droit pour descendre un coteau; mais la voie ne change pas de direction; elle plonge hardiment au fond du vallon, traverse ensuite quatre champs cultivés, et atteint la rivière Er-Goz-Ster (la vieille rivière), qui est canalisée, à 400 mètres en amont de la 28^e écluse. A l'époque où s'exécutèrent les travaux de canalisation, on trouva dans cette rivière, à l'endroit où vient aboutir la voie, plusieurs poutres qui étaient sans doute des débris du pont. Après avoir franchi le Goz-Ster, la voie gravit un coteau, passe à 150 mètres à l'est du village de Lein-Hon, et arrive obliquement sur la route de Rostrenen à Carhaix, près d'une croix en ruines, à 4 kilomètre à l'est du bourg du Moustoir, et se confond avec cette route. Le bourg du Moustoir n'est éloigné que de 5,000 mètres de la ville de Carhaix; M. Croizer n'a point recherché les traces de la voie dans ce court trajet.

Voie de Vannes vers Rennes.

J'ai dit en commençant la description de la voie de Rennes à Corseul, que le système proposé par plusieurs explorateurs au sujet de la direction qu'on devait suivre quand on voulait se rendre de Vannes à Rennes, ne me paraissait pas satisfaisant. Je savais, en effet, et aucune des personnes qui s'occupent de la recherche des voies romaines dans le département ne l'ignore, qu'il sort de Vannes une voie courant au nord-est, et tendant à couper celle de Rennes à Corseul. Jusqu'à ces derniers temps elle n'avait point été étudiée soigneusement; mais elle vient de l'être depuis Vannes jusque dans la commune de Trédion; et l'on peut, dès à présent, en fixer la direction d'une manière à peu près certaine; voici le résultat des observations recueillies sur cette ligne :

Les premières traces de cette voie dans les abords de Vannes, se trouvent au nord du moulin à eau de Poignan; pour arriver

là elle cotoyait sans doute l'Étang-au-Duc; mais les recherches faites jusqu'ici sur les deux rives de cet étang, n'ont amené aucune découverte. De Poignan elle se rend à la propriété de la Lande, qu'elle traverse; puis elle gravit une lande située au nord de cette propriété, et plonge ensuite dans un ravin profond. Après avoir suivi pendant quelques instans le bord du ruisseau qui passe auprès du bourg de Saint-Avé-d'Embas, elle traverse la grande avenue du château de Beauregard, et en sort à l'angle du bois de sapins, dont elle suit la lisière; à peu de distance de là, elle se confond avec la route actuelle de Josselin, auprès d'un cabaret, et s'en sépare aussitôt pour la rejoindre au village du Pavé, dans la commune de Monterblanc.

A la sortie de la chaussée du Pavé, elle prend la droite de la route de Josselin, laisse la maison de Béclair quelque peu à gauche, et se dirige sur le village de Palhouarne; de là elle passe à l'ouest et au nord du bois futaie de Kergo, et arrive à la chaussée de l'étang de Kerleach, limite de la commune de Saint-Nolff; elle ne traverse de cette commune qu'une langue de terre comprise entre deux ruisseaux; elle passe à l'ouest du village de Kerleach, et atteint la commune d'Elven au pont du Rodoué.

Elle se dirige ensuite sur le moulin à vent de Camarech et sur le village de Keriven, traverse la grande lande au nord de ce village, et arrive sur la rivière d'Ars au point où est établie une passerelle; sur l'autre rive elle se dirige vers les villages de Kerolo et du Boterf, et traverse la lande de Beaulieu dans la direction du village de Kerdossan, qui fait partie de la commune de Trédion. Elle arrive ensuite à la maison de campagne de Beauchêne qu'elle laisse un peu à l'ouest, se joint au chemin de Kerfily à Trédion un peu en deçà du village des Bruyères, se rend au bourg de Trédion et se dirige sur le moulin à papier de la Ville-Hellec, situé sur la Claye, où elle doit couper la voie de Rennes à Corseul, pour tendre alors vers Ploërmel et Rennes; mais les indications manquent pour la tracer au-delà de la Claye.

M. Housset, à qui l'on doit en grande partie les renseignements que je viens de rapporter, a trouvé sur le bord même de la voie, à l'entrée de la lande de Beauchêne, une colonne milliaire ou votive sur laquelle il n'a vu aucune inscription; elle a

4 mètre 36 centimètres de hauteur ; une petite croix de pierre est implantée à son sommet.

Voie de Nantes à Vannes.

Le travail publié par M. Bizeul en 1841 établit une voie romaine de Blain à Port-Navalo ; mais, depuis cette époque, il a été reconnu que, au lieu de se diriger sur ce dernier point, elle venait aboutir à Vannes, et poussait seulement sur Port-Navalo un embranchement dont je donnerai le tracé. Il résultait de cette découverte que la voie dite de Blain à Port-Navalo devait changer de nom et prendre celui de voie de Blain à Vannes ; mais il se trouvait déjà une voie partant de Vannes et se rendant à Blain par Rieux ; je l'ai décrite sous le titre de voie de Vannes à Angers. Il n'était pas possible d'admettre que deux lignes eussent été ouvertes dans le but de mettre les villes de Blain et de Vannes en communication entre elles ; il fallait donc croire que M. Bizeul avait pris pour la continuation de la grande voie qui traverse la Vilaine au manoir de la Noë, près d'Arzal, un embranchement venant de la presqu'île guérandaise par Herbignac et Saint-Liphard, comme il l'indique lui-même, et paraissant destiné à mettre le territoire compris entre l'embouchure de la Loire et celui de la Vilaine en communication avec Vannes et Nantes en atteignant la grande voie, et avec Rennes et Angers en se prolongeant jusqu'à Blain. L'erreur dans laquelle paraît être tombé M. Bizeul vient sans doute de ce qu'il n'a pu retrouver, malgré toutes ses recherches, les vestiges de la voie indiqués par M. de Robien dans les environs de Pontchâteau ; mais il faut bien reconnaître que ces vestiges, encore très-visibles, à ce qu'il paraît, au temps du président, ont pu s'effacer par l'effet des changements que l'état des lieux a éprouvés depuis cette époque, surtout si, comme on peut le supposer, la route actuelle de Nantes à Vannes a été établie sur la voie antique par les ingénieurs du duc d'Aiguillon. Je crois donc, et je suis en cela de l'avis de la plupart des personnes qui se livrent à l'étude des voies romaines,

que celle que M. Bizeul appelle *voie de Blain à Port-Navalo*, se compose de plusieurs tronçons ; ainsi, de Blain jusqu'aux abords de la Vilaine, ce serait la continuation de la voie d'embranchement venant de Guérande et du Croizic ; — de la Vilaine à Noyalo, ce serait une portion de la *grande voirie armoricaine*, ou voie de Nantes à Vannes (de *Portus-Nannetum à Vorganium par civitas Venetum*, de la Table théodosienne), dont il est fait mention dans l'histoire de Bretagne de D. Morice ; — enfin l'extrémité de sa ligne, qu'il fait diverger sur Port-Navalo, n'est autre chose qu'un embranchement que la voie principale pousse à travers la presqu'île de Rhuys, dont elle atteint ainsi le point le plus avancé.

Comme ce démembrement porte une grave atteinte au système émis sur les voies sortant de Blain, par M. Bizeul, dont l'autorité est grande en pareille matière, je ne pouvais le proposer sans lui avoir préalablement demandé ce qu'il en pensait ; voici sa réponse, en date du 20 août 1843 :

« Quant à la voie de Nantes à Vannes, elle n'existe qu'en
" passant par Blain ; je répète qu'il n'y en a pas vestige vers
" Pontchâteau, ni de Pontchâteau à Nantes ; cela m'a surpris
" comme vous, comme M. Croizer ; mais j'ai cherché, j'ai couru
" tout le pays mainte et mainte fois, et je n'ai rien trouvé. Cela
" est d'autant plus étonnant que la route de Nantes à Vannes est
" généralement tracée sur le *sillon de Bretagne*, à la manière
" romaine, sans être exposée à franchir des bas-fonds, et sans
" côtes difficiles. Tout ce que j'y ai vu en quelques endroits, où la
" route moderne a abandonné l'ancien *chemin*, c'est que ce che-
" min était marqué par un long usage, mais sans le moindre
" empierrement, comme les chemins ruraux. J'en connais plu-
" sieurs de ce genre qui portent le nom de *chemin nantais*, *che-
" min saulnier*, *chemin potier*, et pas un ne présente les carac-
" tères d'une voie romaine. Une chose surprenante aussi, c'est
" que de Nantes il ne sort, dans la partie septentrionale, qu'une
" seule voie, celle de Blain ; puis, mais en suivant de très-près
" la rive droite de la Loire, la voie de Nantes à Angers ; ceci
" vient à l'appui de mon opinion sur Blain, que je considère

« comme la ville des *Nannètes*, dont Nantes était le port (*portus Nannetum* de la carte de Peutinger).

« Vous pouvez donc, en toute sûreté de conscience, ne point parler d'une voie directe de Nantes à Vannes; j'en prends la responsabilité; mais les embranchements expliquent assez bien la difficulté. »

Ainsi la communication que j'ai faite à M. Bizeul n'a point ébranlé sa conviction, qui se trouve même fortifiée, dit-il, par les nouvelles observations qu'il vient de recueillir sur les lieux. Cette déclaration de sa part, quoique d'un grand poids assurément, ne peut cependant pas me dispenser d'émettre une opinion que je crois fondée, et que partagent d'ailleurs des hommes dont M. Bizeul lui-même connaît l'expérience et les travaux; il ne verra, j'espère, dans le motif qui me détermine à me déclarer en dissidence avec lui sur ce point, que le désir de contribuer à donner une bonne direction aux recherches, et de jeter quelque jour sur une étude encore toute pleine d'obscurités.

Ainsi donc, en admettant même que les recherches infructueusement faites par M. Bizeul entre Nantes et Pontchâteau doivent enlever tout espoir de retrouver les traces d'une voie romaine dans ce trajet, je n'en conclus pas comme lui que cette voie n'a jamais existé; je crois plutôt qu'il faut supposer qu'elle a été détruite par les travaux d'établissement de la nouvelle route de Nantes à Vannes. Comment se persuader, en effet, que le président de Robien, qui avait l'habitude de l'observation, se fût trompé au point de prendre pour une voie romaine un chemin qui n'eût présenté aucun des caractères de ces routes antiques?

Laissons donc parler M. de Robien :

« On peut suivre l'espace de douze lieues un chemin romain qui conduit de Pontchâteau, diocèse de Nantes, aux environs de Vennes. Ce chemin passe dans la paroisse de Pont-Château, à la droite de la forêt (de la Magdeleine), après quoi il entre dans la paroisse de Missillac, et laisse à la droite le bourg de Missillac et le château de la Brelesche. Là, il rencontre le chemin de Nantes à Vennes; il le laisse sur la droite; il passe dans la paroisse d'Herbignac, entre les maisons de Ker-Robert et de Ker-Eric à droite, et les moulins à vent du Fozeau

« et du Grand-Trégu à gauche (1); ensuite il se rend en droite à la rivière de Vilaine, dans le seul endroit propre à former une descente aisée. Ce chemin de Pont-Château à la Vilaine est assez droit; il fait un coude sensible à l'extrémité de la forêt de la Brelesche, entre les paroisses de Missillac, Nivillac et Herbignac, que le grand chemin de Nantes à Vennes laisse sur la gauche.

« Il y a bien de l'apparence qu'on passait la rivière dans un bac; il ne reste aucune trace du pont. La rive opposée, dans la paroisse d'Arzal, est aussi d'une pente facile, et sur le fond même du chemin est bâtie la maison noble de Noë (la Noie). De là le chemin quitte le bourg d'Arzal, le laissant sur la gauche (à un demi-kilomètre), de même que le village de Lantier, et traverse le chemin de Nantes à Vennes à un cabaret nommé la Croix-du-Serf; après quoi il entre dans la paroisse de Noyal-Mézuillac, laisse sur la gauche la maison de Kerven et la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, passe entre les moulins à vent et la maison de Linéac (2), laisse le moulin à vent et le château de Keralio sur la droite, et va trouver l'étang de Penneur, paroisse de Bourg-Peuple, dans un lieu où, vraisemblablement, il n'y avait autrefois qu'un ruisseau peu considérable qu'on passait à gué.

« Le chemin remonte, par une pente assez douce, au côté occidental de l'étang, toujours dans la paroisse de Bourg-Peuple, traverse le village de Bois-Horty (*Bréholty*), bâti sur ses ruines (3), laisse la chapelle de Saint-Gourlay sur la droite, traverse le chemin de Nantes à Vennes pour entrer dans la paroisse d'Ambon, passe au milieu du village de Borne, bâti sur le chemin même; poursuit entre le moulin à vent et la maison de Renoyal, descend dans des marais et des prairies, ou sans doute il y avait autrefois un pont et une chaussée dont il ne reste aucun vestige; de là il pénètre dans la paroisse de

(1) Ce moulin du Grand-Trégu est dans la commune de Férel, dans laquelle la voie est très-bien conservée, surtout entre les villages de Kermabé et de Kertalet.

(2) La voie laisse à gauche les moulins et la maison de Linéac.

(3) La voie passe un peu au sud du village.

« Surzur, laissant les moulins à vent de Kerguizec et de Vau-
« jours (*Beaujour*) sur la droite, et le bourg de Surzur sur la
« gauche. »

Un laboureur du village de Lescorno, situé à 4 kilomètre à l'est du bourg de Surzur, découvrit en 1835, dans une lande voisine de son hameau, sur le bord de la voie romaine, une pierre monumentale haute d'environ 4 mètre, cylindrique, légèrement amincie inférieurement en forme de bouchon, et dont le diamètre supérieur est de 33 centimètres. Je me rendis peu de temps après sur les lieux, accompagné de trois autres membres de la société Polymathique; la nous pûmes lire sur cette pierre l'inscription suivante, à laquelle le temps n'a apporté que de faibles altérations.

IMP. CAES
PIAVONIO
VICTORINO
PIO FELICI
AVG.

C'est-à-dire : *Imperatori Caesari Pivonio Victorino Pio felici Augusto.*

Cette colonne fut donc érigée l'an 268 de notre ère; elle est d'autant plus curieuse que l'auteur de l'*Iconographie romaine* prétend qu'il n'existe d'autres témoignages historiques de la souveraineté de Postumus et de ses successeurs dans les Gaules, que des médailles et quelques camées. En voici pourtant un d'un genre différent et qui pourrait conduire à de plus importantes découvertes; il est à regretter qu'aucune mesure n'ait été prise pour sa conservation.

À l'endroit où la colonne fut trouvée, l'aspect des lieux nous présenta de nombreux vestiges d'une station romaine. Les fragmens de briques et surtout de vases en terre cuite y abondent; quelques coups de pioche nous en fournirent d'assez grande dimension, ainsi que des cendres et des parcelles de charbon. Ces produits de la combustion formaient dans le talus qui bordait la voie romaine, convertie aujourd'hui en chemin vicinal sur ce point, une zone noirâtre qui tranchait vivement sur le fond sa-

blonneux du sol; une fouille sérieuse aurait peut-être amené de plus importants résultats.

Après avoir passé un peu au nord du village de Trébilairé, la voie traverse la commune de Noyal, où elle est pratiquée sous le nom de *chemin vicinal de Vannes à Surzur*. Arrivée près du bourg, elle le laisse un peu à gauche et va rejoindre en droite ligne la route de Sarzeau à Vannes, à peu près à la hauteur de la caserne des douanes.

Les recherches de M. de Robien n'avaient pas dépassé le bourg de Noyal; les études plus récentes de MM. Croizer et Gaillard ont constaté l'exactitude de ses observations. Il restait à déterminer le prolongement de la voie; M. Croizer s'est chargé de cette tâche, et pour plus de précision dans ses indications, il a pris soin de mentionner les numéros du plan cadastral de la commune de Theix, dans lesquels il en a retrouvé des vestiges.

D'après ses notes, qu'il a bien voulu me communiquer, et que j'ai vérifiées depuis sur le terrain, la voie suit à peu près la grande route de Sarzeau à Vannes, depuis le pont de Noyal, où elle entre dans la commune de Theix, jusqu'au n° 825 de la section J du plan; là, elle commence à se séparer de la route, passe dans ce n° 825 et dans les n° 806, 957, 958, 962, 963, 964, 965, 990 et 994; dans ce dernier numéro elle est encore apparente.

Elle passe ensuite dans la section K, traverse le n° 281, suit un ancien chemin dit *vieux grand chemin de Vannes*, à 200 mètres de la maison la plus septentrionale du village de Sintz, et coupe ensuite les n° 232, 57, 56 et 55; elle est très-apparente dans cette dernière parcelle. De là elle entre dans la section L, passe dans le n° 490, et suit encore le vieux grand chemin de Vannes; coupe les n° 408, 378, 374, 370, 369, 365, et aborde la route royale de Nantes à Vannes par le n° 277 bis, auprès du village de Saint-Léonard. Elle pénètre alors dans la commune de Séné, et se dirige sur le village du Versat, où l'on en retrouve encore quelques fragmens; mais entre ce dernier point et la ville de Vannes ses traces se perdent; on peut conjecturer seulement qu'elle y faisait son entrée par le chemin du Petit-Beaupré.

Voie de Vannes à Port-Navalo.

Cette voie sortait par embranchement de la précédente, un peu au-delà du pont de Noyal, à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui la caserne des douanes. On avait pensé d'abord qu'elle suivait la route de Sarzeau jusqu'à cette petite ville, mais une exploration récente de M. Croizer a fait reconnaître qu'elle tenait la parallèle à l'ouest en passant par les villages de Bourgerel et de l'Isle, dans la commune de Noyal, et près du hameau de Kerfontaine dans celle du Hézo. Un peu au-delà de ce dernier point, elle coupe la route départementale, la laisse à l'ouest et pénètre dans la commune de Sarzeau. M. Croizer l'a reconnue dans une lapde sur la limite des deux communes, et à 5 ou 600 mètres plus loin, sur le territoire de Sarzeau. Pour se rendre de là à cette ville, elle doit couper le chemin vicinal de Surzur à Saint-Colombier, à 3 ou 400 mètres à l'ouest d'une maison nommée la Vache-Enragée; elle se dirige ensuite, en tenant le sommet des plateaux à l'est de la route moderne, vers Kerlevenan, mais un peu au levant de ce château; elle peut alors gagner la route départementale et se confondre avec elle jusqu'à Sarzeau, ou rester toujours à l'est de cette route et arriver à Sarzeau par un chemin à peu près parallèle, et sur lequel il y a une croix à l'entrée de la ville.

Au-delà de Sarzeau, M. Gaillard a reconnu qu'elle prend la direction des Quatre-Vents et de Coët-Dihuel, et se rend ensuite à la limite de la commune de Saint-Gildas, où elle est mieux conservée que dans tout le reste du canton. Elle fait limite avec Sarzeau au dessus et au dessous du village de Largueven, traverse ensuite celui du Net, passe au pied du moulin à vent du même village, et entre dans la commune d'Arzon par celui de Tumiac, se dirige sur le bourg et se rend ensuite à Port-Navalo, situé vis-à-vis de Locmariaker, au fond d'une petite baie en forme de fer-à-cheval, dont les côtes élevées forment un excellent abri pour les nombreux navires qui s'y réfugient dans les mauvais temps. Évidemment il y eut là autrefois un port dont il apparaît encore quelques vestiges; son nom, de ra-

cine latine, et la voie romaine qui vient y aboutir, ne permettent pas de douter que son établissement remonte à l'époque de la conquête; Port-Navalo et Locmariaker, séparés seulement par le goulet du Morbihan, devaient avoir entre eux, pendant l'occupation, des rapports qui exigeaient une circulation fréquente de ces deux points à l'intérieur du pays.

Je viens d'exposer aussi succinctement et aussi complètement que je l'ai pu, les résultats des études entreprises sur la direction des voies romaines qui traversent le département. Je me disposais à terminer ce travail par quelques considérations générales au sujet de la recherche et de l'exploration de ces voies, quand j'appris que M. de la Monneraye, ancien capitaine d'état-major, membre du conseil général du Morbihan, venait de faire une communication du même genre à la classe d'archéologie du congrès de l'Association bretonne, qui s'est tenu à Nantes au mois d'août 1845. Je n'avais rien de mieux à faire que de demander à M. de la Monneraye l'autorisation d'insérer ici son remarquable travail; j'ai été assez heureux pour vaincre sa modestie qui se refusait d'abord à la publicité. Je le remercie d'avoir bien voulu céder à mes instances; je le remercie surtout au nom des lecteurs de mon ouvrage, qui me sauront gré d'avoir, en cette occasion, cédé la place à un écrivain qui a su rassembler en si peu de pages un si grand nombre d'excellentes observations.

MÉMOIRE

de M. DE LA MONNERAYE, sur la huitième question du programme du congrès de l'Association bretonne, tenu à Nantes au mois d'août 1845.

Cette question est ainsi conçue :

- Quelle serait la meilleure méthode d'étudier les voies romaines sous le triple point de vue de leur construction, de leur direction et de leur importance relative ?

DIRECTION DES VOIES. — Après que César eut soumis la Gaule, la politique des premiers empereurs dut tendre à consolider à jamais cette conquête. Pour atteindre ce but, le premier et le plus efficace de tous les moyens était d'ouvrir des communications faciles et directes, du centre de l'Empire jusqu'à ses limites nouvelles.

Aussi apprenons-nous de Strabon (Géograph., liv. III), que dès le règne d'Auguste, Agrippa fut chargé de faire construire des routes qui rayonnèrent de Lyon dans quatre directions principales. Les empereurs qui lui succédèrent entretenirent et multiplièrent ces voies qui, en facilitant la marche des légions et leurs communications entre elles, permirent de tenir en respect les peuples des cités, de rompre leurs intelligences, et, ce qui n'était pas moins important pour la métropole, de faire rentrer le tribut annuel que César avait imposé à la Gaule. (Suet. in Cæs., cap. 25).

Les médailles du Haut-Empire trouvées en abondance à Rennes, Corseul, Carhaix, etc. (1), témoignent que dès le I^{er} siècle, notre pays fut occupé par les Romains et par leurs colonies.

Une borne milliaire découverte aux environs de Carhaix et qui

(1) Nous avons recueilli nous-même à Rennes, Corseul, Carhaix et sur plusieurs autres points de la Bretagne, des monnaies d'Auguste, Tibère, Claude, Néron, Hadrien, etc., qui font partie de notre médailler.

porte inscrit le nom de Septime-Sévère, prouve qu'à la fin du II^e siècle au plus tard, les conquérans avaient déjà sillonné de leurs voies la presque île armoricaine ; enfin la prodigieuse quantité de monnaies impériales du III^e siècle trouvées sur tous les points de la Bretagne, ne permet pas de douter qu'à cette époque l'occupation romaine de cette partie de la Gaule fut complète et permanente.

Plusieurs monumens ou bornes milliaires nous présentent les noms de Gordien-Pie, Trébonien-Galle, Piaonius-Victorinus, Pivesuvius-Tetricus, Aurélien, etc. Vers le milieu du III^e siècle, les établissemens et les voies existaient déjà en grand nombre ; mais l'effort des empereurs pour percer la Gaule à jour n'a pas dû se ralentir, et il leur reste encore près d'un siècle et demi jusqu'au moment où l'invasion des barbares, en les forçant de se replier vers le cœur de l'Empire, interrompit pour jamais leurs immenses travaux.

De ce que nous avons dit plus haut il résulte que les voies romaines étaient avant tout des routes militaires, stratégiques ; aussi sont-elles souvent nommées *militaires*, *consulaires*.

Elles furent construites d'abord par les soldats des légions et par les troupes létiques. Plus tard on y employa pour les occuper les peuples des provinces conquises. (Isid. de Séville, Origines, lib. XII, cap. 16).

Sur leurs directions on échelonna des petits camps (*exploratoria*) qui recevaient des détachemens pour en assurer le parcours, pour protéger le passage des convois.

De distance en distance, séparées par une journée de marche, on construisit ces *mansions* ou étapes, où le soldat se reposait en allant ou en revenant de la guerre, et trouvait des magasins de vivres et de fourrages.

Les Romains ne faisaient que peu ou point usage de voitures pour transporter les équipages de guerre ; c'étaient des bêtes de somme ou le soldat lui-même qui portaient armes, tentes, pa-lissades, vivres, etc.

Leurs armées étaient composées d'infanterie pour la plus grande partie ; leur marche ne pouvait donc pas être rapide ; aussi la distance parcourue dans une journée est indiquée dans

les itinéraires anciens par celle qui sépare entre eux les lieux de séjour, *civitates* et *mansiones*, et elle paraît être en moyenne de dix-huit à vingt lieues gauloises ou neuf à dix lieues françaises de vingt-cinq au degré. Mais moins était grande la rapidité du parcours, plus les Romains avaient intérêt à rapprocher, dans la construction de leurs voies, la longueur itinéraire de la distance à vol d'oiseau. C'est par dessus tout la rapidité des moyens de transport qui exige l'augmentation des distances itinéraires pour diminuer les pentes ou les éluder; nous en avons la preuve au XIX^e siècle, où, par suite de l'adoption des voies de fer, nos ingénieurs achètent l'horizontalité par une énorme augmentation de la distance itinéraire.

Notre opinion est que les Romains traçaient leurs routes *le plus près possible* de la ligne droite; nous allons d'ailleurs en fournir des preuves puisées dans les travaux de savans antiquaires.

Voyons ce que dit à ce sujet M. de Gerville, l'un des hommes dont la Normandie s'honore et qui a consacré sa longue et laborieuse carrière à la recherche des antiquités de son pays, et plus particulièrement encore à l'étude des villes et voies romaines du Cotentin.

« Les Gallo-Romains avaient comme nous leurs voies principales, qui répondent assez bien à nos routes royales et départementales. Comme nous ils avaient aussi des chemins vicinaux et des voies d'accession; nous ne nous occuperons de celles-ci que pour dire qu'elles étaient nombreuses.

« Toutes étaient droites quand elles ne rencontraient pas des obstacles insurmontables, tels que des collines escarpées, des montagnes, des marais et des fondrières..... On les faisait monter ou descendre beaucoup plus que ne font aujourd'hui nos routes royales ou départementales; mais indépendamment de ces sinuosités indispensables, l'ensemble de la direction était droit (1). »

Voilà qui est bien positif, et M. de Gerville, dans la très-remar-

(1) *Des Villes et Voies romaines en Basse-Normandie*, par M. de Gerville, Introdact., p. X. Valognes, 1858.

quable notice d'où nous extrayons ces lignes, a été conduit par sa méthode à rechercher les vestiges d'une voie romaine directement à travers la baie du Mont Saint-Michel. Sa recherche a été couronnée de succès et concourt avec une indication des vieux manuscrits du Mont Saint-Michel, à prouver que cette baie n'a été envahie par la mer que postérieurement à l'époque gallo-romaine et en l'an 708, comme cela est maintenant admis.

M. de Gerville conclut de ce qu'il a dit plus haut : « que la règle entre deux stations reconnues pour romaines suffit parfaitement pour tracer une direction d'étude..... dont les traces de la voie, quand on opère sur une bonne carte, s'écarteront rarement, sauf des obstacles insurmontables, ou à moins que la ligne entre deux villes ne se mette en communication avec une station appartenant à une autre direction peu éloignée de la ligne sur laquelle on opère. »

Les lignes d'étude tracées d'après ce principe ont souvent fait découvrir à M. de Gerville des gués artificiels dans les rivières de son pays.

Voyons maintenant ce que dit le savant M. de Caumont, dans son Cours d'antiquités, au sujet de la direction des voies romaines.

« Elles suivaient ordinairement des lignes droites, excepté lorsque des obstacles naturels, tels que des montagnes, des ravins profonds, des marais, etc., s'opposaient à cette direction. » En parlant des routes d'une moindre importance, il dit : « Elles n'étaient pas alignées comme les premières ni faites avec le même soin. (1) »

Dans un intéressant ouvrage que le docteur Batissier a publié sous le modeste titre d'*Éléments d'Archéologie nationale*, il parle ainsi de la direction des voies : « Elles suivaient presque toujours une direction rectiligne. »

Après avoir cité les maîtres de la Théorie, si nous parcourons sur ce sujet les études des antiquaires de France, nous trouvons dans un article fort remarquable de M. le baron Chaudruc de Crazanne, la description d'une voie romaine « qui se

(1) *Cours d'Antiquités*, II^e partie. — Ère gallo-romaine, page 91.

» dirige en droite ligne de Capdenac (*Uxellodunum*) sur la ville
» de Figéac » Il ajoute que cette voie suit, « tantôt la crête et
» tantôt la rampe des côteaux ; ses pentes ne sont ni calculées,
» ni adoucies, lorsqu'elle est forcée à en descendre ; et elle ne
» décrit aucune courbe pour ménager les pentes. » (1)

Dans un autre article dont nous regrettons de ne pouvoir nommer l'auteur, mais qui se trouve dans les mêmes mémoires, (tome x, pages 78, 79), on lit au sujet de la recherche d'une voie romaine : « La rectitude de ces vieux chemins est admirable. »

Toujours dans les mêmes mémoires (tome x, pages 84, 85, 86) est signalée une voie romaine qui va en ligne droite pendant environ 8,000 toises, de Scarpone à Goin-sur-Seille.

Le passage suivant, extrait d'un intéressant article de M. Croizer, inséré dans l'*Annuaire* du Morbihan pour 1843, page 156, vient encore à l'appui de notre opinion ; c'est une étude de la voie romaine qui se dirigeait de Castennec près Baud à Carhaix.

« Au-delà du village de Kerouler, situé à 2,000 mètres à l'ouest
» du bourg de Paule, la voie franchit un grand plateau en suivant à peu près une ligne droite. A 400 mètres à l'ouest du
» village de Kerlen, figuré sans nom sur la carte de Cassini, le
» chemin pratiqué fait un angle droit pour descendre un coteau ;
» mais la voie ne change pas de direction ; elle plonge hardiment
» au fond du vallon, etc. »

Après ces témoignages contemporains, qu'on nous permette d'invoquer encore celui plein d'originalité et d'intérêt, d'un vieux juriste du XIII^e siècle, dont l'affirmation a d'autant plus de poids, qu'en son temps les voies romaines étaient dans un état de conservation très-supérieur à celui où nous les voyons six siècles plus tard.

Philippe de Beaumanoir, dans ses *Coutumes du Beauvoisis* (nouvelle édition publiée par le C^{te} Beugnot, Paris, 1842), parle à sa façon des voies romaines ; « Li cemin, dit-il, que
» Julien Cesar fit fere ; et cil quemin furent fet a droite lingne ;
» es liex ou ligne se pooit porter sans empeequement de tres

(1) *Mém. des Antiquaires de France*, t. X, pages 120, 121.

» grant montaignes de rivieres ou de mares, et de soivante quatre
» tres piés de largue. »

Enfin et pour abrégé, nous nous contenterons d'invoquer une preuve d'un autre genre en faveur du système que nous venons d'exposer. Elle ressort du peu de différence que donne la comparaison des mesures des anciens itinéraires avec les distances directes entre des points bien reconnus et dont l'assiette moderne est identique à leur position ancienne.

Nous pourrions ajouter encore d'autres citations qui prouveraient que l'idée qui dominait le tracé des voies romaines quant à leur direction, était de rapprocher le plus possible la distance itinéraire de la distance directe sans tenir compte de pentes qui suffiraient aujourd'hui à motiver de longs détours ; mais en voilà déjà trop ; nous avons voulu du moins étayer notre opinion de celle de plus savants que nous.

Nous pensons donc que des lignes droites tracées sur une bonne carte entre les villes ou établissements romains bien reconnus de notre Bretagne, comme Rennes, Corseul, Erquy, Iffiniac près Saint-Brieuc, Cos-Yaudet près Lannion, Tréguier, Plouguerneau à l'ouest-nord-ouest de Lesneven, Carhaix, Troguer à la pointe du Raz, Quimper, la pointe de Penmarc'h, l'embouchure du Blavet, Vannes, Rieux, Blain, Nantes, etc., fourniraient des lignes d'étude sur lesquelles les investigations des archéologues bretons s'exerceraient avec succès (1). Nous croyons d'après l'état de nos études qu'on serait amené à reconnaître que les établissements intermédiaires sur la ligne qui joint deux villes importantes, ont été plus souvent créés pour la voie et après elle, qu'ils n'ont, par une existence antérieure, déterminé son tracé ; enfin que l'intersection de deux ou plusieurs de ces voies a donné postérieurement naissance à plus d'un établissement important qui subsiste encore de nos jours à l'état de bourg ou de ville.

(1) Pour éviter, toutefois, qu'on ne tire de notre système une conclusion trop rigoureuse, nous dirons que nous n'avons jamais prétendu que les voies romaines suivent, sur le terrain, une ligne mathématiquement droite, mais bien que l'ensemble de leur direction et leurs rares flexions réduites à l'échelle de nos cartes, ne s'écartent guère de la ligne droite.

CONSTRUCTION DES VOIES. — On commettrait une erreur si on pensait que les voies romaines ont été toujours construites dans notre pays avec le luxe qu'on déployait dans l'établissement de celles d'Italie ou du midi de la France.

Outre l'état de dégradation où nous les voyons après tant de siècles, les conditions locales, ou des raisons d'économie en ont fait simplifier la construction; souvent on y chercherait vainement toutes les parties nommées *stratumen*, *rueratio*, *nucleus*, *summa crusta* (1).

Ici ces vieux chemins sont construits en chaussées, c'est-à-dire élevés de plusieurs pieds au dessus du terrain qui les borde. Ailleurs ce sont simplement des voies; alors ils sont au niveau du terrain adjacent; d'autres fois encore ces deux modes de construction ont été employés alternativement sur la même direction: *voies* dans le trajet des lieux solides et secs; *chaussées* dans les bas-fonds et les lieux humides.

Leur largeur varie depuis 15 jusqu'à 70 pieds, selon leur importance; mais elles ne se sont conservées à peu près intactes que sur les sommets de nos collines couvertes de landes, à travers les terrains incultes et les forêts; presque partout ailleurs les envahissements successifs faits par les propriétaires riverains, lorsqu'ils restauraient leurs fossés, ont altéré leurs dimensions et leur direction.

Souvent ils sont pavés de blocs de pierre bordés, de chaque côté, d'autres blocs formant accotements (*margins*). On en trouve construits en chaussée qui ne se composent que d'un apport de sable ou de cailloux reposant sur un lit de pierres irrégulières et de petite dimension, posées à plat et de manière à ne point laisser d'intervalle entre elles.

Lorsque ces voies rencontrent une rivière, on y trouve ordinairement un gué naturel ou artificiel. On a pu reconnaître que ces gués supportaient souvent des ponts de bois comme à Rieux, à Kerantré près d'Auray, au passage de la rivière d'Er-Goz-Ster au levant de Carhaix.

On a signalé aussi en Bretagne les vestiges de quelques ponts

(1) Caumont, *Cours d'Antiquités*, II^e partie. — Ère gallo-romaine, p. 92.

en maçonnerie dont on croit pouvoir faire remonter la construction à l'époque gallo-romaine. Tels sont ceux du Port-Neuf sur la Vilaine, à environ 4 kilomètres au nord du bourg de Messac; de Saint-Conogon, près de la chapelle de ce nom, au midi de Glomet; de la Ville-Hellec sur la Claye, à Pouest de Callac; du pont de Marsac, au nord-est de Carentoir, etc.

On tirera un grand avantage pour l'étude des voies romaines de la remarque d'un certain nombre de noms topographiques qui se retrouvent invariablement sur leurs directions.

Il y a, dit M. de Gerville (notice déjà citée, p. 81), sur les directions d'étude des noms qui peuvent tenir lieu de monuments.

Les noms qui doivent fixer l'attention sur les chemins ou vestiges de chemins qu'ils désignent, sont les suivants: *Chemin haussé* ou *chaussé*, *Haut-Chemin*, *voie*, *chaussée*, *Chemin ferré*, *perré* ou *pavé*, *Chemin-Conan* dans le pays de Vannes, *Chemin de la duchesse Anne* dans presque toute la Bretagne.

De vieilles routes, importantes autrefois, aujourd'hui abandonnées, sont désignées dans le pays de Vannes sous le nom de *Ar-Hoh-Hent-Bras*, le Vieux Grand-Chemin, et dans les environs de Lannion et Carhaix sous celui de *Ar-Hent-bras-Coz*, qui veut dire la même chose, et de *Hent-Ahès*; ce sont souvent d'anciennes voies romaines.

Le nom de *chaussée* porté par un bourg, un village ou une habitation, doit appeler les investigations. Le nom de *Chauchix*, fort commun en Bretagne, ne serait-il pas le même que *Cauchie* que Danville traduit par *Calceia*? (Danville, Notice de la Gaule, p. 138). Le nom de *gué* ou *vé* (*vadum*) signifie un passage de rivière selon Danville. (Ibid., p. 609).

Celui de *trait* et *port* (*trajectus* et *portus*) indique le trajet d'une rivière par bac. (Voir Danville et Ducange au mot *trajectus*).

La Chasse, *la Chasse-Ferrée*, *Estrée*, *Estrelle*, *Estrac* ou *l'Estrac*, et tous les mots qui contiennent en composition le mot *stratum* sont une bonne indication. Les noms de *le Pas-aux-Bœufs*, *le Pas-ès-Biches*, ou simplement *le Pas*, *Maupas* ou *Maurepas*, les lieux nommés *Planche*, rappellent presque tou-

jours ces petits ponceaux qu'on construisait à l'époque gallo-romaine sur les ruisseaux et les petits cours d'eau.

Les mots où *finis* entre en composition et qu'on trouve souvent sur les voies romaines, indiquent les lieux où ces voies franchissaient la limite entre deux cités ou *pagi*. Nous avons en Bretagne *Iffiniac* près Saint-Brieuc, *Lanfains* près Quintin, *Iffendic* près Montfort, *Castelfinans* dans la forêt de Quénécan, *Saint-Michel-de-Feins*, à 3 lieues S. E. de Châteaugontier, *la Roche-Tréfinen* entre Lohéac et Guipry, *Feins* entre Rennes et le Mont-Saint-Michel, etc.

Dans nos vieux actes et dans les anciens cartulaires, on doit remarquer pour être de bon indice les noms de *Queminum* ou *Cheminum calciatum* et *Via publica*. Les *Millières*, les *Milleries* viennent de *Milliare* ou *Milliarium*; ils rappellent les bornes que les Romains plaçaient de distance en distance le long de leurs voies.

Bien que sous la domination romaine les *ponts* fussent rares chez nous, et que le trajet des cours d'eau de médiocre importance s'effectuât sur des planches fixées à des poteaux en bois, et par *bac* sur les grandes rivières, il en existait, ainsi que nous l'avons dit plus haut. On devra remarquer les noms de *le pont*, *le vieux pont*, *le pont du château*, *Pout-ar-c'hastel* en breton; et ici encore on pourra interroger utilement les vieux actes et les cartulaires. En effet, durant toute la période mérovingienne et même sous les Carolingiens, on ne fit guère que restaurer les ponts aux lieux où il en existait de toute antiquité, comme en témoignent les deux capitulaires suivants, le premier de Pépin, l'autre de Charles-le-Chauve.

Pippini regis capitulare Papiense a. 789-9. Consideravimus ut vias et portoras vel pontes infra regnum nostrum; in omnibus pleniter emendatæ debeant per illa loca ubi antea semper fuerunt. Nam per alia loca super ipsa flumina nullatenus portoras esse debeant.

Karoli II conventus Attiniaciens a. 853.-4. De pontibus restaurandis, videlicet, ut secundum capitularia avi et patris, ubi antiquitus fuerunt, reficiantur.....

La circulation sur les grandes voies était protégée par des vi-

gies (exploratoria) dont les mots *Châtel*, *Castel*, *Chastelier*, *Châtillon*, et en breton *Ar-C'hastel*, *Coz-Castel*, rappellent l'existence. Ces petits camps dominaient ou surveillaient quelquefois plusieurs routes, surtout aux approches des villes où convergeaient celles-ci.

Les camps romains plus importants portent également le nom de *castel*, ou d'autres dans lesquels le mot *castrum* entre en composition.

Les noms de *haise*, *chaise*, *salle* (casa, cella), indiquent souvent une origine romaine.

Enfin les fragmens de briques à rebords ou de briques courbes, les tessons de cette poterie couleur de cire d'Espagne et souvent ornée de dessins en relief, les trouvailles de monnaies impériales, décèlent le voisinage d'une habitation ou d'un établissement gallo-romains.

Un examen attentif du terrain environnant fera souvent découvrir les murs de ces vieux édifices, construits en petites pierres carrées et bien appareillées, formant un parement régulier. L'intérieur du mur est fait d'un blocage de pierres noyées dans le ciment. Nous terminerons ici cette longue et sèche énumération que nous aurions pu étendre encore; mais les observations qui précèdent suffiront à mettre sur la voie les observateurs locaux et les conduiront à ajouter à celles-ci des remarques nouvelles. La carte de Cassini et les lieux-dits si détaillés dans les travaux du cadastre, leur offriront de grandes ressources à ce sujet.

IMPORTANCE RELATIVE DES VOIES ROMAINES. — L'importance comparative des voies romaines est aussi un caractère intéressant à déterminer; on en pourra déduire celle des lieux où elles tendaient, et l'on sera plus d'une fois amené à constater que des villes, des bourgades et même des villages dont le nom est à peine connu de nos jours, jouaient un assez grand rôle parmi les établissements de l'époque gallo-romaine. Les deux éléments principaux de cette étude sont: la largeur qu'elles ont encore dans les endroits où elles sont bien conservées, et le plus ou moins de luxe déployé dans leur construction.

Quelque hâte que nous ayons de terminer ce mémoire, nous ne saurions nous empêcher de prémunir encore les hommes qui s'adonnent à la même étude que nous, contre deux sources d'erreur. Il faut éviter soigneusement de confondre les différentes voies aux approches des villes en liant entre eux des vestiges qui n'appartiennent pas aux mêmes directions ; il ne faut tracer sur sa carte, avec leur orientation prise à la boussole, autant que possible, que les tronçons dont l'état de conservation est assez bon pour que leur authenticité ne puisse être révoquée en doute, et noter les autres seulement à titre de renseignement.

DESCRIPTIONS.

DESCRIPTIONS.

Les monumens druidiques, qui se retrouvent encore en plus grand nombre dans le Morbihan que dans aucun autre lieu, ayant reçu des dénominations tirées de l'antique langage des Celtes, il est nécessaire d'indiquer et de traduire ces noms à l'avance, afin de ne pas interrompre les descriptions; je vais consacrer quelques lignes à ces explications.

Menhir, — Peulvan.

Les noms de *menhir*, *peulvan*, *mensad*, qui signifient dans la langue celtique *Pierre longue*, *pilier de pierre*, *Pierre droite*, s'emploient pour désigner les monumens qui se composent d'une simple pierre brute plantée verticalement comme une grossière pyramide; dans certaines parties de la France on les appelle *fichades*, *pierres fiches*, *pierres fittes*.

Ces monumens, les plus simples de tous assurément, paraissent avoir eu diverses destinations. Les uns étaient posés comme limites de territoire; d'autres servaient à consacrer le souvenir d'un événement mémorable; d'autres marquaient une sépulture; ces derniers se reconnaissent aux objets que les fouilles font découvrir au dessous d'eux, soit des ossemens humains, soit des armes, des trophées de chasse, des *celta* ou couteaux de sacrifice. Quelquefois la tradition a conservé à des pierres de ce genre un nom significatif de leur destination; ainsi l'un des menhirs de Locmariaker est connu sous celui de *Men-Brac-Sad*, « Pierre dressée du brave; » c'est bien évidemment là un menhir funéraire.

Dolmen. — Demi-Dolmen.

Le mot *dolmen* signifie en breton *table de pierre*. Les dolmens se composent de plusieurs pierres brutes plantées verticalement sur deux lignes, et d'une ou deux autres pierres placées horizontalement sur les premières en forme de table ou d'autel. Le demi-dolmen est un monument du même genre, mais composé de deux pierres seulement; l'une posée verticalement, la seconde appuyée d'un bout sur elle et reposant de l'autre sur le sol. Les dolmens étaient, suivant toute apparence, les autels où se faisaient certains sacrifices. On a découvert, sous quelques-uns de ces monumens, des ossemens d'hommes ou d'animaux, et l'on en a conclu que c'étaient des tombeaux; mais cette opinion ne pourrait être adoptée qu'autant que des débris humains se retrouveraient sous tous les dolmens, et c'est ce qui n'a pas lieu. Je les considère donc comme des monumens destinés aux cérémonies du culte, et je crois que s'ils ont quelquefois recouvert des sépultures, c'était dans des cas exceptionnels, peut-être à l'occasion de quelques druides célèbres ou de personnages importans de l'ordre civil, de même qu'on a si long-temps inhumé dans nos églises des religieux, des personnes renommées pour leurs vertus, des seigneurs féodaux.

Allées couvertes, — Grottes aux Fées, — Coffres de pierres.

Quelques antiquaires ont confondu ces monuments avec les dolmens de grande dimension. M. de Caumont, qui semble partager cette opinion, propose seulement d'établir une division pour tous les dolmens dont la longueur dépasserait 8 mètres, et de les désigner sous le nom d'*Allées couvertes*. Il me semble qu'on doit considérer ici, non la dimension du monument, mais sa forme. Pour moi le *dolmen* est l'assemblage de pierres brutes espacées entre elles, grossièrement disposées sur deux lignes à peu près parallèles, et recouvertes d'une ou deux autres pierres. L'*Allée couverte*, quoique formée de pierres également

brutes, annonce plus de soin dans sa construction. Les pierres verticales qui en forment les parois sont contiguës les unes aux autres; elles ont une hauteur égale, et les tables qui les recouvrent reposent en plein sur elles. Aucune dénomination ne leur convient mieux que celles de *Coffres de pierres* ou d'*Allées couvertes*. Ainsi le beau monument des *Pierres plates*, à Locmariaker, est une Allée couverte; la grotte de Gavr'innis et celle de Plougoumelen sont des Allées couvertes. Je réunis ces trois monumens sous la même appellation, quoique les deux derniers soient dans des Galgals et que le premier soit en plein air, parce que je pense que toutes les Allées couvertes ont été primitivement ensevelies sous des Tumulus ou des Galgals, et n'étaient autre chose que des tombeaux.

Tumulus. — Galgals.

Ces monumens offrent le plus souvent l'aspect d'un tertre conique plus ou moins affaissé, quelquefois celui d'une petite colline; on a très-exactement comparé ces derniers à une moitié d'œuf coupé dans le sens de la longueur et posée sur le côté plat. Les *Tumulus* sont uniquement composés de terre; les *Galgals*, au contraire, sont presque entièrement formés d'un amas de pierres de la grosseur de nos pavés, comme celui de Gavr'innis. J'ai déjà dit que l'on considère ces monumens comme des tombeaux; on a souvent trouvé, dans les grottes qu'ils recouvrent, de nombreux squelettes symétriquement disposés, des armes, des vases en terre cuite et autres objets.

Cromlechs.

Le *Cromlech* est une enceinte, ordinairement circulaire, formée de Menhirs ou Peulvans plus ou moins espacés entre eux, et au centre de laquelle se trouvait, tantôt un menhir plus élevé, tantôt un dolmen. Ces enceintes consacrées sont assez nombreuses dans le département.

Pierres branlantes.

Les *pierres branlantes* se composent de deux blocs superposés et dont l'équilibre est tel qu'une légère pression détermine, pour la pierre supérieure du groupe, un mouvement oscillatoire très-prononcé. Quelquefois ces pierres figurent deux mamelons opposés par leurs sommets ; quelquefois l'inférieure seule offre la forme d'une pyramide émoussée. On s'accorde à rapporter l'érection de ces pierres à la période celtique, mais leur destination est inconnue. Étaient-elles seulement un tour de force des mathématiciens celtes, qui les auraient ainsi placées comme un défi à la postérité ? Étaient-elles consacrées, comme on le croit généralement, à un usage divinatoire ; et les prêtres de la religion druidique appuyaient-ils leurs oracles sur le calcul des oscillations que leur main imprimait à la pierre ? Le champ des conjectures est vaste ; et en supposant qu'elles restent à l'état de conjectures, il faudra toujours voir dans cet étonnant équilibre un admirable effort de mécanique.

CANTONS

de Vannes (ouest), d'Auray, de Pluvigner et de Grandchamp.

PLÆREN. — Lorsque l'on se rend de Vannes à Sainte-Anne, l'un des lieux de pèlerinage les plus célèbres de la Bretagne, l'on entre bientôt sur le territoire de la commune de Plæren, et l'on trouve à quatre kilomètres de la ville, sur le bord de la route, qui fut autrefois une voie romaine, la petite chapelle de Bethléem, appelée par corruption Béléan. C'est un édifice du commencement du XV^e siècle, ainsi que l'indiquent le style de son architecture et une inscription portant la date de 1407. Cette chapelle a sans doute été construite sur les ruines d'une autre ; car la première fondation se rattache, suivant la tradition, à l'aventure d'un croisé, le sire Du Garo, possesseur d'un château voisin dont quelques ruines subsistent encore.

Il paraît que le seigneur du Garo était du nombre des chevaliers bretons qui se croisèrent avec le duc de Bretagne Alain Fergent, vers la fin du XI^e siècle. Il paraît aussi qu'ayant été fait prisonnier à Bethléem par les Sarrasins, il fut renfermé le soir, avec son écuyer, dans une espèce de coffre en attendant le supplice qu'ils devaient subir le lendemain. Ils passèrent en oraisons les longues heures de cette nuit qu'ils croyaient précéder leur dernier jour, et quand l'aurore vint percer à demi l'obscurité de leur étroite prison, l'œil inquiet de l'écuyer essaya de distinguer à travers une légère fente ce qui se passait autour d'eux. Quelle ne fut pas la surprise du chevalier quand il l'entendit s'écrier que tous les objets qui les environnaient lui rappelaient tellement ceux de leur pays, qu'il fallait qu'ils eussent été miraculeusement transportés auprès du château du Garo ! L'incrédulité du seigneur ne céda qu'au moment où des

villageois se rendant à Vannes furent frappés de la vue du coffre et en enlevèrent le couvercle. Les deux croisés étaient en effet devant le château seigneurial, et le sire du Garo, remerciant Dieu du miracle qu'il avait opéré en sa faveur, fit vœu d'élever une chapelle à Notre-Dame au lieu même où le coffre s'était trouvé transporté (1).

Telle est l'histoire de la fondation de cette petite chapelle, autrefois le rendez-vous de nombreux pèlerins, et qui, depuis un demi-siècle, est tombée dans un état de délaissement que trahissait, il y a deux ans à peine, la nudité de ses murs et la pauvreté de ses ornemens.

Deux vieux tableaux sur bois y rappelaient seuls la tradition que je viens de rapporter. L'un représente le seigneur du Garo à cheval, portant un étendard ; l'autre est destiné à perpétuer le souvenir du miracle ; on y voit le chevalier et l'écuyer dans leur coffre au moment où les villageois viennent de l'ouvrir. A côté du coffre sont deux soldats maures, chargés apparemment de la garde des prisonniers et subitement transportés comme eux de la Palestine au fond de la Bretagne. Ces deux tableaux, qui n'ont assurément d'autre valeur que celle qu'ils empruntent à la tradition, sont encore appendus aux murs de la chapelle, mais ils n'y sont plus seuls ; un voyageur passant dans le pays il y a deux ans et entendant raconter cette histoire miraculeuse, entreprit de restaurer cette petite église ; il se chargea de la dé-

(1) La légende du seigneur du Garo se retrouve en Bourgogne attribuée au seigneur de Varambon. François de la Palud, seigneur de Varambon, était allé, en 1440, au secours de Jean II, roi de Chypre, attaqué par le sultan d'Égypte. Tombé entre les mains des infidèles, il fait vœu de construire une chapelle à la Sainte-Vierge s'il revient dans sa patrie. Il s'endort, et se réveille, non pas comme le seigneur du Garo dans un vieux coffre avec son écuyer, mais dans son bon lit à rideaux de damas du château de Venne, et aux côtés de sa jeune femme qui, à son aspect, se jette en arrière et crie au secours.

La chapelle était dédiée à Notre-Dame de Consolation.

L'Académie de Dijon ayant offert un prix à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur une chronique de Bourgogne, la légende de François de Varambon, rimée en quatorze stances de dix vers, a été couronnée le 5 août 1838 ; l'auteur était M. Aug. de Mosmay, de Besançon. (Voir les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1837-1838, p. 169.)

pense des réparations, orna l'autel et commanda un tableau représentant le miracle du coffre avec les mêmes personnages qui figurent dans l'ancienne peinture ; ce tableau m'a paru d'une bonne exécution.

Entre cette petite chapelle et le pont de Luscanen, situé à quatre kilomètres de Vannes sur la route de Lorient, se trouve, auprès de la maison de campagne appelée Kermurier, un ancien retranchement avec douves et fossés. On peut l'observer parfaitement dans une lande où il est à peu près intact, et sous un bois de pins contigu à cette lande. Il forme un parallélogramme dont les côtés ont plus de cent cinquante mètres. Sa situation, très-rapprochée de la voie romaine de Vannes vers Port Louis, indique qu'il était en rapport avec cette route ; nous aurons souvent occasion de remarquer des postes militaires sur le bord de ces antiques voies de communication, qui étaient et qui devaient être, dans un pays conquis, sujet à soulèvements, des routes stratégiques qu'il fallait continuellement éclairer.

De Kermurier si l'on se dirige vers le village de Cliscoët, on trouve, à 300 mètres à l'ouest de ce village et du moulin à vent qui l'avoisine, une enceinte carrée de 50 mètres de côté ; elle est entourée d'un fossé en terre peu élevé, mais bien conservé, et d'une douve peu profonde ; elle m'a paru être un reste de retranchement.

A peu de distance du village de Luscanen, tout près de la ferme appelée Penhoët, se trouve une butte artificielle de forme arrondie, entourée d'une douve et d'un fossé extérieur qui a 155 mètres de développement et 4 mètres 50 de hauteur. L'élévation totale de ce monticule est de 4 mètres 30 cent. ; son sommet, tout dévasté, paraît avoir été fouillé ; il est couvert aujourd'hui de chênes séculaires et de jeunes pousses de châtaigniers et de noisetiers. A la première vue, on ne se rend pas bien compte de sa destination ; mais en l'examinant attentivement, on découvre sur sa partie supérieure des restes de maçonnerie cimentée qui indiquent qu'il y eut là un fort, soit sous l'occupation romaine, soit dans les premiers temps féodaux, soit à ces deux époques ; car il a dû arriver souvent que les barons du moyen-âge aient assis leurs donjons sur l'emplacement

ment des postes romains, qui occupaient les meilleures positions militaires.

ARRADON. — Du pont de Luscanen il faut entrer sur le territoire d'Arradon et se porter un peu au-delà du domaine de la Chénaie, pour y voir le petit nombre de monumens druidiques que présente cette commune. C'est d'abord un menhir d'un mètre de hauteur, placé dans une lande traversée par le chemin de la Chénaie à Trévelin, à 70 pas à l'est de ce chemin. Il est le point central d'un cercle formé de très-petites fichades, et dont le diamètre est d'environ 4 mètres; c'était peut-être un cromlech, mais je n'oserais l'affirmer.

En marchant au sud de ce monument très-peu remarquable, on aperçoit bientôt une lande sur laquelle gisent les restes de dolmens mutilés. Leurs débris ont été employés à fortifier une clôture en terre tracée sur la même lande; et comme, à l'extrémité de cette ligne, il existe un véritable menhir de 4 mètre 38 c. de hauteur sur 2 mètres 55 de largeur, l'abbé Mahé en a conclu que l'alignement tout entier était d'origine druidique; je suis convaincu que c'est une erreur, et qu'il ne faut considérer comme antique, sur cette lande, que le menhir et les dolmens ruinés dont elle est parsemée.

A l'est et à peu de distance de ce lieu, on voit un monument au sujet duquel l'abbé Mahé est tombé dans une erreur d'un genre différent. Il le décrit comme un cromlech recouvert d'une pierre plate, et il perd de vue la définition qu'il a donnée lui-même des cromlechs, qui n'étaient autre chose que des enceintes consacrées où les druides rendaient leurs oracles. Ce monument, connu dans les environs sous le nom d'*Er roc'h* (le Rocher), n'est point un cromlech, mais bien le débris d'un beau dolmen à chambre circulaire, ainsi que j'en ai trouvé plusieurs exemples. Quoique ce monument soit à demi engagé dans un fossé, il est très-facile d'en apercevoir la disposition et les dimensions primitives, et de se convaincre que cette chambre circulaire était autrefois précédée d'une galerie couverte dont les parois et les tables sont encore, pour la plupart, sur le lieu même, mais renversées et à demi enfouies. Le cercle se compose de cinq pierres; quatre sont debout, la cinquième est gisante. La

hauteur totale du dolmen est de 4 mètre 60 c.; la longueur de la table qui recouvre la chambre est de 2 mètres 30 c.

Après avoir visité ces débris d'un culte détruit, on peut observer, presqu'au même lieu, des ruines d'un autre genre. Il y a peu d'années, on a découvert dans le jardin d'une maison nommée *Mané Bourgerel*, et située près de la côte, une aire de ciment fort dur et uni comme le plancher d'une chambre. La partie qui a été mise à découvert a environ cinquante pas de longueur et autant de largeur. Si des fouilles bien dirigées étaient pratiquées sur ce point, elles amèneraient peut-être quelque découverte intéressante, car tout indique qu'il y eut là, sous la domination romaine, un établissement important. Des maçonneries existent encore près du cap *Pen Boc'h* (cap du Bouc), sur un point escarpé de la côte. La mer, qui gagne continuellement de ce côté, en détache de temps à autre des fragments; j'en ai vu tout récemment un bloc assez considérable gisant sur le rivage, où le flot vient le battre deux fois par jour sans l'entamer. Des amas de débris de briques et de poteries romaines se trouvent tout près de ce point, et le chemin qui conduit de là au village de Bourgerel en est pour ainsi dire pavé. Les clôtures de quelques champs sont formées de ces petites pierres appareillées qu'on remarque partout où il y a des ruines romaines. Dans le village même de Bourgerel, j'ai vu une pierre grossièrement taillée en forme de borne; peut-être porte-t-elle une inscription; mais je n'ai pu m'en assurer parce qu'une partie de son contour est engagé dans le mur d'un jardin. Il faut remarquer que la position de Bourgerel ou de Pen-Boc'h commande une partie du golfe et ses principales îles, et qu'on découvre de là la côte de la presqu'île de Rhuy; le lieu était donc bien choisi pour une station militaire occupant tout l'espace compris entre Pen-Boc'h, Bourgerel et Mané-Bourgerel.

En passant de Pen-Boc'h à l'île d'Arz, on aperçoit au loin, sur la droite, le vieux manoir d'Arradon, qui n'offre rien de remarquable dans son architecture, mais qui rappelle un nom célèbre, celui de Jérôme d'Arradon, seigneur de Quinpily et gouverneur de la ville d'Hennebont pour la Ligue, dont il fut l'un des héros en Bretagne. Assiégé en 1589, par le prince de Dom-

bes, qui commandait un corps de troupes royales, il soutint audacieusement, avec quelques hommes, l'assaut de deux mille cinq cents arquebusiers, combattit une journée entière, fit éprouver une perte considérable à l'ennemi, et ne capitula que huit jours après. Cette action, qui donne une idée de la bravoure extraordinaire de ce partisan exalté, l'a rendu plus célèbre que son *Journal de la Ligue*, ouvrage où respire à chaque mot le fanatisme du ligueur et la plus haineuse partialité. On peut voir dans l'histoire de Bretagne de D. Taillandier, tome 2, supplément, pages cclviii et suivantes, un long extrait de ce journal inexact, qui embrasse les années 1589 à 1593.

LE D'ARZ. — L'île d'Arz était anciennement un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys; son église est fort ancienne, mais tout l'extérieur de l'édifice a été reconstruit à diverses époques. Ses colonnes romanes supportant des voûtes ogivales, appartiennent, je crois, au XIII^e siècle. Leurs chapiteaux, qui offraient sans doute de l'intérêt, sont aujourd'hui couverts d'une épaisse couche de badigeon qui laisse à peine soupçonner quelques-uns de leurs détails. Avec un peu de soin on les débarrasserait de cette ignoble enveloppe; mais, au lieu de songer à cette restitution qui serait un acte méritoire aux yeux de la science, on s'occupe en ce moment d'agrandir la nef en reculant la façade de l'ouest que l'on reconstruit dans le style ogival. Cette entreprise, confiée au talent d'un maçon de l'île d'Arz, est exécutée, comme on peut le croire, d'une manière déplorable; cependant il est difficile de se figurer, si on ne l'a vu, à quel point on porte ici le mépris ou plutôt l'ignorance de l'art. J'ai vu beaucoup de mutilations de monuments religieux déguisées sous le nom de réparations; je ne crois pas qu'il en existe qu'on puisse comparer à celle-ci; en voyant de telles choses on ne critique pas, on détourne la tête.

Au village de Gréavaud, qui fait partie du chef-lieu de l'île, on peut voir un tumulus, ou plutôt un reste de tumulus composé de terre, de cendre et de nombreuses coquilles. Le piétinement continuel des enfants, et l'usage où sont les habitants d'enlever des terres quand ils en ont besoin, l'ont réduit à la

hauteur de deux mètres environ; il est d'ailleurs tellement déformé qu'on ne le reconnaîtrait pas aujourd'hui si l'on n'était averti.

En quittant le bourg, si l'on se dirige vers la côte de l'ouest, on arrive bientôt à une étroite langue de terre nommée *Cap de Broël*. De la pointe extrême du cap s'élève un menhir qui, de loin, paraît faire partie des rochers de la côte; un autre menhir, plus petit, est dressé à quelques pas du premier, et à peu près au milieu de la largeur de cette petite presqu'île.

Près de l'entrée du cap, à un endroit qu'on nomme *Pen-Liouse*, on voit les débris d'un grand dolmen.

Au sud-est et très-près de ce point, un autre dolmen était placé sur le bord de la côte; les terres ayant été minées par le flot, il s'est écroulé et les débris en sont amoncelés sur le rivage; il devait être considérable.

Un peu plus loin se trouve le groupe indiqué par l'abbé Mahé sous le nom de *Maison des Poulpiquets* ou des *Bolbiguéandets*. Ces monuments ne m'ont pas paru avoir subi de mutilations récentes, et cependant je n'y ai reconnu que les restes de deux dolmens; mais je dois dire que sur ce point de la côte beaucoup de pierres éparses et en désordre attestent qu'il y eut là jadis un ensemble de monuments importants, bien qu'il n'en subsiste pas aujourd'hui un seul qui soit intact.

Enfin au sud-est du bourg, au point de la côte appelée *Penraz*, on trouve un demi-cercle formé de pierres plantées et espacées; c'est le débris d'un cromlech ou cercle druidique qui avait vingt mètres de diamètre, et dont la moitié a été enlevée sans doute pour être employée dans quelque construction, ainsi que cela se pratique partout et sans le moindre scrupule.

Je ne dois pas quitter l'île d'Arz sans rappeler qu'elle est la patrie du savant abbé Mahé, l'auteur de l'*Essai sur les antiquités du Morbihan*; M. Rio, qui a publié une *Histoire de l'Esprit humain dans l'antiquité*, est aussi originaire de l'île d'Arz, quoique né à Port-Louis.

ILE-AUX-MOINES. — A l'île-aux-Moines comme dans la plupart des autres îles du Morbihan, le druidisme avait laissé après lui des traces que le temps n'aurait pas encore entamées,

si la main de l'homme, destructive de sa nature, ne l'avait aidé à cette œuvre. Il n'y a pas plus de vingt ans que, vers l'extrémité méridionale de l'île, au nord du village de Pen-Happ, on pouvait voir une file de tumulus dont le plus oriental était surmonté d'un menhir. Cette rangée de tombelles était précédée d'un beau dolmen dont la table de 4 mètres de longueur sur 5 mètres 50 c. de largeur, repose sur des supports disposés circulairement et formant une chambre à laquelle on accède par une galerie couverte. L'ensemble de ces monumens placés sur un mamelon très-élevé, d'où l'on découvre à la fois l'entrée du Morbihan, les tumulus de Gavr'innis et de Tumiac et les principales îles de ce petit archipel, devait offrir le coup-d'œil le plus curieux à la fois et le plus imposant. Aujourd'hui les tumulus sont rasés et le menhir est employé à fermer l'entrée d'un champ. Le dolmen seul est resté; sa masse l'a fait respecter par le propriétaire, qui a calculé que la valeur des matériaux qu'il en retirerait ne le dédommagerait pas de ses frais de destruction; il l'a donc laissé subsister et on le voit encore intact, sauf une des pierres du toit de la galerie, qui a été renversée. Tel qu'il est ce monument est vraiment remarquable, non seulement par sa masse, mais par la disposition de ses supports. Pendant plusieurs années il a servi de retraite à une pauvre famille qui se composait du mari, de la femme et de deux enfans; ces malheureux ont quitté l'île en 1840.

Sur plusieurs autres points on rencontre les vestiges de monumens curieux. Entre le mamelon de Pen-Happ et le village de Kerno, à peu de distance de la côte de l'est, j'ai trouvé un dolmen affaissé qui devait avoir à peu près les mêmes dimensions que celui de Pen-Happ; à quelques pas de distance un menhir est resté debout; il a 1 mètre 60 c. de hauteur.

À l'ouest du village de Kergrahiec est un dolmen ruiné, engagé dans le fossé d'un champ.

Au village de Kerno, il existe un autre dolmen assez bien conservé.

Enfin au village de Kergonan se trouve le plus vaste cromlech que j'aie vu. Sa forme est irrégulièrement elliptique; son diamètre est de 90 mètres; les fichades qui le composent ont de

deux à trois mètres de hauteur et ne sont pas contiguës; leur enceinte forme aujourd'hui un champ entouré d'un talus dans lequel elles sont engagées à leur base. Plusieurs d'entre elles sont renversées, et les autres ne tarderont guère peut-être à éprouver le même sort. Une partie des maisons du village sont assises sur l'une des extrémités de ce monument et nuisent à son effet. Quoi qu'il en soit, la perte de cet antique débris du culte druidique serait très-regrettable; M. le maire de l'Île-aux-Moines emploie toute son influence pour en arrêter la destruction; il rendra service à la science en déterminant le propriétaire du champ à replacer avec soin les fichades renversées.

Vers 1825, on découvrit dans un champ au milieu du bourg, plusieurs tombeaux composés de pierres brutes et renfermant des fragmens de charbon, trois lames en silex imparfaitement taillées, six celtæ de diverses dimensions en jade et en silex, deux lames de cuivre rouge enduites d'un vernis vert, un anneau de fer provenant peut-être d'une hampe de lance, les extrémités inférieures d'une statuette en terre cuite, un fragment aussi en terre, présentant en relief un personnage dont la tête et les pieds manquent; il est vêtu d'une tunique courte et serrée; ses bras sont pendans le long du corps; deux autres mains indiquent un second personnage placé derrière celui-ci, mais on n'aperçoit pas son corps; des cercles de diverses grandeurs entourent cette effigie; d'autres plus nombreux et plus petits couvrent le revers de ce fragment, qui m'a paru des plus curieux (1). M. Luco, capitaine au long cours, sur la propriété duquel cette découverte a été faite, possède encore tous ces objets et j'ai pu les examiner chez lui; leur origine n'est donc pas douteuse.

L'Île-aux-Moines doit certainement son nom aux religieux qui l'habitèrent autrefois, mais dans des temps si reculés que les dernières ruines de leur monastère, qu'on dit avoir existé dans le voisinage de Pen-Happ, ont aujourd'hui complètement disparu.

BADEN. — De l'Île-aux-Moines, si l'on se dirige sur Locma-

(1) Planché 3, fig. 6.

riaker, on atteint bientôt un groupe de deux îles, Gavr'innis et l'île-Longue, qui dépendent toutes deux de la commune de Baden. La première est devenue célèbre depuis quelques années, par suite de la découverte qu'on y a faite d'une grotte pratiquée dans un galgal. Avant 1830, ce monument, qui a 7 mètres de hauteur et 470 mètres de circonférence à sa base, n'avait guère fixé l'attention; quelques personnes savaient seulement qu'au sommet déprimé de cette butte il existait une ouverture triangulaire donnant accès dans une espèce de grotte, et que, à diverses époques, des réfractaires y avaient trouvé un refuge. Vers 1832, M. Cauzique, propriétaire de l'île, ayant voulu explorer cette grotte, y pénétra par l'ouverture dont je viens de parler, et qui permettait à peine à un homme de s'y introduire; il reconnut que l'intérieur du galgal était entièrement occupé par un dolmen colossal; mais ce monument était complètement encombré; il fallait des bras pour le déblayer; M. Lorois, préfet du Morbihan, y fit commencer des travaux, et les matelots d'une goëlette de l'État stationnée devant Locmariaker, y furent employés sous la direction de leur commandant, M. Jollivet, de Vannes, alors lieutenant de vaisseau. On parvint, non sans peine, à dégager entièrement le monument des terres et des pierres qui l'obstruaient, et l'on put reconnaître alors son caractère et ses dispositions.

Le monument se compose d'une allée couverte dont l'entrée est à l'est, et dont l'extrémité ouest forme une chambre rectangulaire ayant 3 mètres 10 de longueur, 2 mètres 20 de largeur et 4 mètres 80 de hauteur; elle se compose de huit pierres verticales (deux de chaque côté); une autre pierre placée horizontalement la recouvre en entier; cette pierre a 4 mètres de longueur sur 3 de largeur (1).

Pour parvenir à cette chambre ou sanctuaire, il faut parcourir l'allée couverte qui a 43 mètres de longueur, 4 mètres 30 de largeur, et la même hauteur que la chambre. Elle est formée de 23 pierres verticales; on en compte 12 à la paroi nord et 11 à la paroi sud; elles ont une largeur moyenne d'environ un

mètre. Le toit se compose d'autres pierres placées horizontalement et reposant sur les deux parois; le sol, un peu abaissé vers l'est, est pavé de pareilles dalles qui, pour remédier à ce défaut de niveau, forment quatre marches ou paliers assez apparens, mais inégalement espacés. Les pierres des parois, ainsi que celles du sol et du toit, sont rapprochées assez exactement, mais sans qu'on puisse en conclure pourtant qu'elles ont été taillées, car il existe entre quelques-unes des interstices assez larges qui expliquent comment ce monument a pu se trouver à la longue complètement obstrué par les matériaux destinés à le recouvrir. Il faut remarquer que deux des pierres des parois de l'allée sont en quartz et que tout le reste du monument est en granite, mais d'une texture bien plus compacte que celle du roc sur lequel repose le sol de l'île; tous ces blocs énormes ont donc été transportés là.

Jusqu'ici rien ne distingue le monument de Gavr'innis de quelques autres qui ont été découverts sur divers points et dont il ne diffère que très-peu par la forme; mais ce qu'il a d'étrange et de bizarre, ce qui le rend inexplicable aux yeux de toutes les personnes qui jusqu'ici l'ont visité, ce sont les sculptures qui couvrent presque toutes les pierres de ses parois, et qu'on a comparées avec beaucoup de justesse au tatouage des insulaires de la Nouvelle-Zélande. Qu'on imagine des milliers de lignes disposées en tous sens, des droites et des courbes, des chevrons et des zigzags, des lignes brisées ou ondulées, des serpens, des groupes de celtæ ou haches celtiques réunies deux à deux ou quatre à quatre, les unes horizontales, les autres verticales; les unes la pointe en haut, les autres la pointe en bas, tout cela sculpté tantôt en relief, tantôt en creux, et l'on n'aura encore qu'une très-faible idée de l'aspect que présentent ces innombrables dessins, dont la confusion laisse pourtant apercevoir une certaine symétrie. Tout cela eut sa signification sans doute; tout cela eut un sens et traduisit une pensée; mais la clef de ce mystère, où est-elle? et qui pourrait dire aujourd'hui si jamais elle se retrouvera!

Une autre singularité de ce monument c'est que l'une des pierres de la paroi sud de la chambre présente, vers sa partie

(1) Planche 8.

centrale, une gorge assez profonde creusée de main d'homme et divisée en trois parties par deux bandes étroites qu'on a laissé subsister à la superficie de la pierre, et qui permettent de passer le bras entre elles et le fond de la gorge. Ces deux anneaux paraissent usés par le frottement. Servaient-ils à attacher les victimes réservées pour les sacrifices? faut-il croire que cette chambre souterraine n'était autre chose qu'une *oubliette* à l'usage des druides? Était-ce un sanctuaire ou un cachot? Ce qui est certain c'est qu'on n'y a trouvé ni ossemens ni aucun objet qui pût faire conjecturer à quel usage était destinée cette grotte; il est vrai que le monument a pu être fouillé à une époque reculée, puisque l'île de Gavr'innis et celle de Berder qui l'avoisine, étaient habitées par des moines dès le XIII^e siècle; mais la tradition ne fait rien connaître à cet égard.

Lorsque M. Mérimée, inspecteur-général des monumens historiques, visita Gavr'innis en 1835, le monument n'était encore qu'à demi déblayé; il put cependant l'explorer assez exactement pour s'assurer que le dallage inférieur ne repose pas immédiatement sur le sol, et qu'il existe même une cavité assez profonde au-dessous de l'allée, puisqu'il put introduire sa canne entre deux pierres sans rencontrer de résistance. J'ai renouvelé moi-même cette épreuve; j'ai fait passer une longue baguette entre deux dalles, et je crois pouvoir affirmer qu'il reste encore quelque chose à faire pour obtenir la connaissance complète du monument; il en coûterait bien peu pour s'en assurer, et qui sait si le mot de l'énigme ne se trouverait pas sous ces dalles que nul ne songe à soulever?

Une autre fouille intéressante à faire serait celle du galgal de l'Île-Longue. Il est extrêmement probable que ce monument, très-rapproché de celui de Gavr'innis, renferme comme lui une grotte à sculptures; peut-être y ferait-on quelque découverte; l'Île-Longue est située entre Gavr'innis et Locmariaker, ce double rapprochement me paraît offrir une certitude de succès pour les recherches qu'on y ferait. C'était aussi l'opinion de M. Mérimée; sur son rapport, M. le ministre de l'intérieur rédigea une instruction pour l'exécution de cette fouille; il est

très-regrettable que l'allocation des fonds nécessaires pour opérer ces travaux ait été retirée.

La seule habitation qui existe dans l'île de Gavr'innis est construite sur l'emplacement d'un monastère, à cent pas environ du galgal. Il y a vingt ans les ruines de la chapelle existaient encore; elles ont disparu depuis pour faire place aux bâtimens de la ferme qui appartiennent, ainsi que l'île tout entière, à M. Cauzique, ancien maire de la commune de Crach. En déblayant ces ruines, on trouva de nombreux ossemens humains, et, ce qui est plus curieux, un erucifix en cuivre émaillé de style byzantin; cet objet a 25 à 30 centimètres de longueur; il est déposé entre les mains du fermier de l'île.

LOCMARIAKER. — Nous voici à Locmariaker, au milieu des ruines romaines et des ruines celtiques, en présence des traces profondes qu'y ont laissées les vainqueurs et les vaincus; en face de cette mer où se livra, il y a dix-huit siècles, la funeste bataille navale que j'ai rappelée dans mon introduction historique, et qui eut pour conséquence l'asservissement définitif de la presqu'île armoricaine. Ici se présente tout d'abord une question qui a soulevé de chaudes discussions; c'est celle de savoir si le village de Locmariaker est situé sur l'emplacement de l'ancien *Dariorigum*, ville principale de la Vénétie. Cette question divise les antiquaires depuis un siècle et ne semble pas près d'être résolue. Je n'ai pas le projet de rapporter ici toutes les pièces de la discussion, et d'ajouter un débat de plus à tous ces débats, dans lesquels les adversaires n'ont pas toujours conservé le calme qui convenait à des hommes qui disaient n'être animés que de la passion de la science. L'érudition et la patience me manqueraient également, et l'ennui que m'a causé la lecture de quelques-unes des nombreuses dissertations publiées sur ce sujet, gagnerait certainement mes lecteurs, qui pourraient bien ne voir dans ces écrits que l'expression d'un système arrêté d'avance, sans véritable esprit d'examen et de critique, et quelquefois même sans connaissance des lieux. Ces imputations ne peuvent toutefois atteindre, on le pense bien, des hommes tels que les Caylus, les Robien, les La Sauvagère, qui ont pu se

tromper dans leurs conjectures, mais dont l'opinion présente au moins le caractère de la bonne foi et d'un savoir exercé.

Nous avons vu, il y a vingt ans, la discussion se ranimer et dégénérer en querelle entre deux hommes également recommandables. L'abbé Mahé, auteur de l'*Essai sur les antiquités du Morbihan*, après avoir émis, dans cet ouvrage, l'opinion que la ville de *Dariorigum* n'avait pu se trouver sur l'emplacement de Locmariaker, et s'être appuyé, pour soutenir cet avis, sur la carte de l'ancienne Gaule, dressée par d'Anville, qui indique en effet que cette ville occupait à peu près la position où se trouve Vannes, inséra dans la 59^e livraison du *Lycée armoricain* (octobre 1827), une critique acerbe de l'ouvrage de M. de Fréminville intitulé : *Antiquités de la Bretagne*, et dans lequel cet écrivain avait exprimé un sentiment contraire au sien. La réplique ne se fit pas attendre; et M. de Fréminville n'y ménagea pas plus que son adversaire les expressions blessantes. M. de Fréminville avait commis une grave erreur en avançant que César désignait, dans ses *Commentaires*, la ville de *Dariorigum* comme capitale de la Vénétie, et en cela il donnait à son critique un très-grand avantage; mais, à tout prendre, que César n'ait point parlé de *Dariorigum*, ce n'était là qu'une preuve négative à l'appui de l'opinion de l'abbé Mahé; et la carte de d'Anville, le seul document sur lequel il se fonde, ne paraît pas avoir une autorité assez puissante pour qu'on puisse en tirer une assertion inattaquable. Cette carte, en effet, peut avoir été dressée, pour cette partie de l'ancienne Gaule, d'après des données incertaines; et d'Anville, qui, au reste, paraît être tombé dans la même inadvertance que M. de Fréminville, puisqu'il cite aussi César, n'attachait pas sans doute une assez grande importance à cette question pour chercher à déterminer scrupuleusement la position de *Dariorigum*.

En résumé, les dissertations et les querelles au sujet du nom de la ville dont les ruines se trouvent à Locmariaker n'ont pas beaucoup avancé la question, qui se subdivise ainsi : *Le village de Locmariaker est-il construit sur les ruines d'une ville fortifiée? — Cette ville était-elle celle de Dariorigum, ou une forteresse élevée par l'armée romaine pour se maintenir dans*

sa conquête? M. Gaillard, qui a soigneusement exploré les lieux et qui a publié, il y a quelques années, le résultat de ses recherches, pense que la position de Locmariaker a dû être occupée par les Vénètes. Je partage cet avis, mais je reconnais avec tous ceux qui ont examiné les lieux attentivement, que les traces encore existantes d'un cirque, la présence de nombreux débris de briques romaines épars sur une assez grande étendue de terrain, la direction d'une voie romaine qui aboutissait à la ville, constatent le long séjour des légions conquérantes sur ce point, et prouvent qu'après avoir subjugué le pays, elles se fortifièrent dans cette position, qu'elles trouvèrent avantageuse, et en firent peut-être une de leurs principales places d'armes. Ce système paraît répondre à toutes les objections; il est d'accord avec la tradition populaire qui attribue à César la construction de plusieurs fortifications sur cette côte; il ne dément aucun fait et ne blesse en rien la vraisemblance historique. Quant au nom de *Dariorigum*, j'avoue mon impuissance à décider s'il doit être appliqué à cette cité détruite ou à la ville actuelle de Vannes; je laisse à de plus habiles à prononcer sur cette partie de la question.

Je dois à l'obligeance de M. Gaillard un plan du bourg de Locmariaker et de ses abords, sur lequel il a tracé l'enceinte de la ville antique telle qu'il a cru pouvoir la déterminer en parcourant pas à pas ces ruines et en les interrogeant. J'ai suivi moi-même, ce plan à la main, les contours qu'il indique et qui embrassent une étendue de 650 mètres de longueur et de 220 mètres de largeur, et j'ai reconnu son exactitude quant à l'existence de maçonneries romaines dans le parcours de la ligne; mais je dois dire que ces murailles ne m'ont pas paru offrir partout une épaisseur suffisante pour qu'on puisse les rattacher à un système de fortification sur lequel il reste des doutes à M. Gaillard lui-même; voici, au surplus, en quels termes il décrit ce tracé :

« Partant du carré de maçonnerie situé près de la chapelle Saint-Michel et se dirigeant vers le nord, on retrouve partout des inégalités de sol formant de petites courbes en divers sens, et aboutissant aux ruines du cirque. Ici les indices cessent,

» mais au-delà les fragmens de briques et de ciment, éparpillés
» et rares, pourraient donner à penser que l'enceinte ne se pro-
» longeaît pas plus loin et qu'une portion des murs du cirque en
» faisait partie. S'il en était ainsi, elle devait passer précisément
» sur la voie romaine qui se trouve au dessous, et gagner le ri-
» vage de la mer en suivant la direction tracée aujourd'hui par
» des fossés de clôture larges et élevés dont il m'a été impossible
» d'examiner la construction, à cause de l'énorme quantité de
» lande et de broussailles qui les couvrent.

» Il reste à examiner si, du côté opposé, les mêmes indices
» se reproduiront. Ainsi donc revenons au carré de maçonnerie
» dont j'ai parlé, qui paraît avoir été le centre du système de
» fortification, et qui, joint à d'autres ouvrages dont on retrouve
» encore quelques traces, ou que la tradition fait connaître,
» réunissait tous les moyens de défense et était sans doute le
» château-fort de cette ville, dont les autres fortifications ne
» consistaient probablement qu'en une forte muraille destinée à
» mettre la population à l'abri d'un coup de main, et à protéger
» les magasins et arsenaux indispensables à un port de mer.

» L'on remarquera d'abord que dans la partie la plus élevée
» de ce carré, deux murs paraissent avoir été construits paral-
» lèlement, du moins j'ai trouvé dans deux endroits des pierres
» formant parement. En suivant le prolongement du second de
» ces murs, vers le sud, on retrouve dans les clôtures de deux
» petits jardins quelques indices, assez douteux néanmoins, de
» la suite de ce mur; mais de l'autre côté du chemin, après avoir
» traversé une aire à battre, le mur se représente dans une assez
» grande longueur, hors de terre, bien conservé, et suivant
» toujours la même direction. A l'extrémité du pâtis auquel il
» sert de clôture, ce mur semble s'arrêter tout-à-coup; du
» moins le placement des pierres indique un angle bien pro-
» noncé. C'était sans doute une entrée, car il n'est pas possible
» de supposer que les murs n'allassent pas plus loin. De quelle
» utilité eût été cette longue maçonnerie à une aussi grande di-
» stance de la fortification principale? C'est ce même long pan
» de mur qui m'a donné à penser que la ville était cernée. Ce-
» pendant, au-delà tout manque à la fois; pas même le plus lé-

» ger indice pour appuyer une conjecture; et pourtant il paraît
» démontré que l'enceinte de la ville se prolongeait au moins
» jusqu'à la hauteur de cette dernière muraille, puisqu'il m'a
» été assuré qu'une maison construite sur le bord du quai a ses
» fondations assises sur d'anciennes maçonneries.

On peut certainement hésiter à adopter ce tracé, et M. Gail-
lard lui-même convient qu'il repose en grande partie sur des
conjectures; mais il a l'avantage de circonscrire un espace dans
lequel des recherches bien dirigées conduiraient certainement à
de précieuses découvertes. En 1749, on trouva, en creusant les
fondations de la chapelle Saint-Michel, une grande quantité de
médailles à l'effigie de Jules César; ces monnaies, formées d'un
alliage dans lequel il entrait de l'or, étaient du module d'un cen-
time et d'une conservation parfaite. On a découvert, à diverses
autres époques, une statuette d'Harpocrate, une autre de Cupi-
don, une autre encore représentant une sorte de Panthée, tou-
tes les trois en or. J'ignore en quelles mains se trouvent ces cu-
rieuses antiquités; le Cupidon avait été déposé au Musée de
Rennes avec les autres objets du cabinet du président de Robien;
mais le Musée ayant été volé en 1807, le Cupidon disparut. A di-
verses reprises, on a retrouvé des substructions considérables;
en 1840 on mit à découvert un pan de mur antique composé
d'assises régulières et qu'on aurait dit construit de la veille, tant
il avait de fraîcheur et de solidité; enfin j'ai vu, il y a peu de
temps, dans le mur d'une chaumière du bourg, au nord de la
chapelle Saint-Michel, une pierre de granite sur laquelle sont
sculptés deux personnages bizarres qui représentent peut-être
des divinités romaines ou gauloises; cette pierre fut trouvée en
creusant le sol d'une aire à battre, vers 1812; la chaumière, du
moins, porte ce millésime.

Toutes les clôtures des champs qui avoisinent le bourg sont
composées de petites pierres uniformément taillées qui provien-
nent certainement de la démolition de murailles romaines, et
plusieurs maisons du bourg ont des parties qui présentent le
même appareil. Les débris de tuiles et de poteries romaines y
rougissent le sol; autrefois les briques y étaient en telle quan-
tité que le gouvernement pul, en 1822, en charger plusieurs bâ-

timents qui les transportèrent à Lorient, où elles servirent à la construction du bassin de radoub. Tout le sol du bourg présente l'aspect du désordre; il est évidemment formé d'amas de décombres, et je ne doute pas, je le répète, des résultats qu'amènerait une fouille pratiquée là sur une grande échelle et à une profondeur convenable. De quel intérêt ne serait-il pas aussi de débayer l'hémicycle qu'on trouve au nord-ouest du bourg et dont la position en pente douce vers le rivage, la forme et la dimension des murs qu'on aperçoit à fleur de terre, indiquent un cirque ou théâtre antique? Il n'y a pas beaucoup d'années qu'on en a démontré l'enceinte; il ne serait pas difficile de mettre à découvert la partie inférieure des murs et les gradins intérieurs.

Outre la question d'origine, il y a, au sujet de Locmariaker, celle de l'étymologie; c'était un des points de la discussion entre M. de Fréminville et l'abbé Mahé. Le premier prétendait que *Locmariaker* signifie *Lieu de la Belle-Marie*, s'appuyant sur ce que le mot celtique *ker*, qui veut dire *ville* ou *village* quand il est employé comme substantif, doit se traduire par *beau* ou *belle* quand il est terminal, parce qu'alors il est employé adjectivement. Le second critiquait l'idée mondaine de beauté corporelle que cette interprétation attacherait à la Vierge, et préférait voir un pléonasse dans l'emploi des syllabes *Loc* (*locus*, lieu) et *ker* (*ville* ou *village*). Ce n'était là qu'une dispute grammaticale; la critique avait mieux à faire; elle a recouru aux témoignages historiques, et elle a trouvé, aux Preuves de l'histoire de Bretagne de D. Morice, un acte du IX^e siècle portant donation du pays de *Chaër* aux moines de Saint-Sauveur de Redon (1); elle a constaté de plus l'existence d'une famille de *Kaër* qui figure dans l'histoire depuis le milieu du XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e, et elle a donné copie d'un *aveu* qui se trouve dans le P. Dupaz, page 196, à l'article de René de Kaër, qui vivait à cette dernière époque. Cet *aveu* fait connaître que « la baronnie de Kaër s'étend et a cours en la paroisse de Kaër, évesché de Vennes, le chasteau

(1) *Hæc charta indicat atque conservat qualiter dedit Erispos illam plebem qua vocatur Chaer, cum massis et manentibus,..... cum vineis et pratis,..... monachis S. Salvatoris in elemosyna pro animâ suâ.....*

(Extrait du Cartulaire de l'abbaye de Redon.)

« et manoir de laquelle baronnie, maintenant caduc et ruiné, est tant situé près ledit bourg de Kaër;..... » que ledit seigneur était « vicomte de Kerambourg, seigneur du Plessix de Kaër; » le manoir et herbègement de laquelle seigneurie est situé en la « paroisse de Crac'h, sous la juridiction d'Auray, etc..... » M. Bizoul, à qui j'emprunte cette citation, en tire la conséquence que depuis le IX^e siècle il a toujours existé une paroisse, une seigneurie, un petit pays du nom de *Kaër*; conséquemment que *Loc-Maria-Kaër* n'est autre chose que « le lieu, le village, le bourg, l'église de *Sainte-Marie-de-Kaër*, » et que le mot *Kaër* n'y a été ajouté que pour distinguer cette localité de toutes celles, en si grand nombre, qui, en Bretagne, portent le nom de *Loc-Maria*. J'avoue que cette déduction me paraît concluante; et je la considère comme vidant complètement la question d'étymologie.

Venons maintenant aux monuments celtiques.

Deux collines tumulaires placées dans le sens de l'est à l'ouest et dont chacune présente 60 à 70 mètres de longueur, s'élèvent, l'une au sud-ouest du bourg, l'autre au nord-est. La première, nommée *Mané-er-H'rouich* (la Montagne de la Fée), est un galgal de 10 à 12 mètres de hauteur; de son sommet on découvre Belle-Ile, les îles d'Houat et d'Hoëdic, Quiberon et sa vaste baie, la presqu'île de Rhuys et une partie de l'archipel du Morbihan. Au pied du galgal, du côté de l'est, gisent deux menhirs, ou peut-être les deux parties d'un menhir brisé qui couronnait sans doute autrefois le monument; le plus grand des deux fragmens a 7 mètres de longueur, le plus petit 5 mètres 50.

Le monument du nord-ouest est un barow au pied duquel sont venues se grouper quelques chaumières qui forment le village du Nélut; il est moins élevé que le *Mané-er-H'rouich*, et domine l'entrée de la rivière d'Auray. Son extrémité nord présente une cavité en forme de puits, dans laquelle se trouvent des cendres mêlées de fragmens de charbon. A sa base, du côté de l'ouest, est un beau dolmen composé de neuf supports disposés en cercle et supportant une table de 9 mètres de longueur sur 4 mètres 60 de largeur, qui, malheureusement, est brisée par le milieu. Ce dolmen est précédé d'une allée formée de douze pierres

verticales recouvertes par trois autres blocs. Il existait un dessin en relief sur une large dalle qui forme l'aire de la chambre circulaire; mais il a été mutilé; un autre dessin est tracé en creux sur la pierre qui forme le fond de cette chambre; mais il est si peu distinct que je n'ai pu me rendre compte de sa forme. Ce monument porte le nom de Dol-er-Groah (Table de la Fée).

En partant du Nélut et se dirigeant sur Locmariaker, on arrive bientôt à un troisième monticule; celui-ci est peu élevé, très-allongé, et s'étend du nord au sud; il est entièrement composé d'un mélange de cendre, de fragmens de charbon et de débris d'ossements calcinés par le feu. On se demande combien il a fallu de milliers de victimes humaines pour former cet entassement, auquel les habitans actuels de Locmariaker n'attachent d'importance que parce qu'il leur offre une mine où ils trouvent de la cendre, soit pour les besoins du ménage, soit pour l'engraisement de leurs terres; ce curieux tumulus disparaîtra donc peu à peu, de même que le Mané-er-Hrouich, où l'on prend continuellement des pierres pour la construction des maisons du bourg.

Pour qui n'a pas vu Locmariaker, il est difficile de se faire une idée de l'énormité des blocs qui forment les monumens druidiques. A quelques centaines de pas du village du Nélut, se trouve le plus colossal de tous les menhirs connus; géant de 21 mètres de hauteur et de 4 mètres de largeur, renversé par la foudre ou par quelque ébranlement terrestre, car je doute que la main des hommes, tout habile qu'elle soit à la destruction, eût réussi à cette œuvre. Ce magnifique peulvan, ce roi de tous les monumens druidiques qui furent si nombreux sur cette partie du littoral de l'Armorique, est aujourd'hui gisant sur le sol, brisé en quatre parties séparées les unes des autres avec tant de netteté, qu'on dirait qu'elles ont été tranchées par une lame métallique, si la chose était possible. Le poids de ce colossal obélisque est estimé à plus de 250,000 kilogrammes et si sa chute est difficile à comprendre, les moyens qu'on dut employer pour son érection le sont bien davantage.

Ce monument n'est séparé que par la largeur d'un chemin du grand dolmen connu sous la double dénomination de *Table-de-César* et de *Table-des-Marchands*. Les proportions de celui-ci

sont encore considérables, bien qu'il ait subi de graves mutilations. Sa direction est du nord au sud, par opposition à la plupart des monumens de ce genre ordinairement placés de l'est à l'ouest. Des deux tables qui le recouvrent, l'une a près de 6 mètres de longueur sur 4 de largeur; l'autre n'a guère plus de 2 mètres de longueur; la hauteur totale du dolmen est de 2 mètres 60; on se tient aisément debout à l'intérieur. Le bloc qui ferme le monument du côté du nord est sensiblement arrondi latéralement, de manière à présenter la forme d'une ogive. La face intérieure de cette pierre est couverte de sculptures en relief disposées sur quatre rangs parallèles et horizontaux séparés entre eux par un espace lisse de 8 à 10 centimètres; un autre intervalle de 50 centimètres occupe verticalement, et de la base au sommet, la partie centrale de cette pierre. Les dessins sont presque effacés par le temps dans la partie supérieure; mais ils sont très-bien conservés jusqu'aux deux tiers de la hauteur; ils se composent de tiges ou moulures dont l'extrémité supérieure se courbe dans le sens opposé au centre de la pierre; c'est-à-dire que les tiges de droite se penchent à droite, et que les tiges de gauche se penchent à gauche. Tous ces signes sont semblables et symétriquement placés; la première rangée, à partir du sol, en présente 7 de chaque côté; la seconde 8; la troisième, 5 à gauche et 6 à droite; la quatrième, 4 à gauche et 5 à droite; il existait une bordure qui encadrait tout cela et qui présentait aussi des dessins; mais cette partie est presque entièrement fruste, et je ne saurais en donner une description exacte.

La surface inférieure de la table du dolmen offre quelques figures, dont la principale, qui a environ 1 mètre de longueur, a été prise par l'abbé Mahé pour un phallus; M. de Fréminville, qui vint après lui, combattit cette assertion, mais n'y subsistua rien. Un examen attentif de cet objet fait aisément reconnaître qu'il représente un celtæ emmanché. En 1814, M. de Penhouet, accompagné de M. Renaud, d'Auray, fouilla sous ce dolmen à une profondeur d'environ 2 mètres; il rend compte de cette opération dans ses *Recherches historiques sur la Bretagne*, et rapporte qu'il trouva seulement un celtæ en silex, de petite dimension, et quelques fragmens de vases en terre. En faisant une

coupe verticale il remarqua que des couches de cendre et des couches de terre se succédaient ; c'était un indice important ; il est à regretter qu'après l'avoir reconnu, M. de Penhouët ne se soit pas déterminé à pousser la fouille jusqu'à 3 mètres, car c'est ordinairement à cette profondeur qu'on découvre les objets enfouis sous les monumens druidiques.

A 1,500 mètres environ au sud-ouest du bourg, sur le bord de la mer, se trouve le monument appelé les *Pierres plates* (*Men platt*), l'un des plus curieux de la presqu'île ; c'est une allée couverte de 21 mètres de longueur et de 4 mètres 75 de hauteur, arquée à son extrémité sud ; elle était formée de quatorze pierres verticales sur chacun de ses côtés, et recouverte d'une plate-forme composée d'un pareil nombre de blocs ; ce fut ainsi que M. de Fréminville put la voir et la dessiner vers 1825. M. de Penhouët, qui en a fait aussi graver un dessin dans ses *Recherches*, nous apprend qu'en 1813 M. Renaud entreprit de déblayer ce monument des terres qui l'obstruaient et qu'il y trouva un fragment d'urne en terre cuite, des cendres, des ossements humains, mais tout cela dans un désordre qui lui fit penser que ce tombeau avait déjà été fouillé. Une découverte plus importante fut celle de caractères et de dessins en relief tracés sur la face intérieure de deux des pierres de la paroi ouest, et de trois de celles de la paroi opposée. Ces sculptures diffèrent complètement de celles de Gavr'innis ; M. de Penhouët y reconnaît une branche de palmier, la forme du serpent, celle du scarabée sacré, et n'hésite pas à attribuer l'érection de ce monument à une colonie phénicienne, égyptienne ou carthaginoise ; la critique a fait justice du système de M. de Penhouët. Il n'est guère possible de donner par la description une idée exacte de ces dessins ; c'est une combinaison de divers signes évidemment symboliques, des figures imitant le fer-à-cheval, un point entouré d'une circonférence, chose que j'ai retrouvée ailleurs ; une autre figure représentant à peu près une fenêtre jumelle ; enfin cette plante que M. de Penhouët a prise pour une branche de palmier, et que je crois, avec M. de Fréminville, être une feuille de fougère. Tout cela est peu apparent sur la pierre ; mais en y regardant attentivement on le retrouve, et, bien qu'on ait publié que

ces sculptures avaient disparu ou n'avaient peut-être même jamais existé, je puis affirmer les avoir examinées au commencement de 1845, malgré l'état de mutilation et de ruine dans lequel se trouvait ce monument, dont les restes disparaîtront bientôt sans doute, par suite de cette manie sauvage qui s'acharne à détruire tout ce qu'il y a d'antique et de curieux autour de nous.

Outre les monumens que je viens de décrire, il en existe un grand nombre d'autres sur divers points du territoire de Locmariaker ; ainsi :

A l'est du village de Kerpenhir est un peulvan de 3 mètres de hauteur ; il est remarquable par son cachet d'antiquité ; on voit que les siècles et les tempêtes en ont usé les flancs. Tout près de là se trouve une double file de menhirs renversés ; ils formaient autrefois une avenue dirigée vers l'embouchure du Morbihan ; on les connaît sous le nom de *Men Letonnic*.

Au sud du grand menhir brisé en quatre parties et auprès d'une petite maison sur le bord du chemin, s'en trouve un autre renversé comme lui et brisé par le milieu ; il avait 7 mètres 50 de hauteur.

Après du bourg, dans un champ cultivé situé à l'ouest du moulin de Cocardo, est un dolmen composé de treize piliers recouverts par deux tables dont l'une a 4 mètres 20 de longueur sur 2 mètres 10 de largeur, et l'autre 2 mètres 90 sur 1 mètre 20. La face inférieure de la plus grande est couverte de petites excavations arrondies et rangées de manière à former un assez grand nombre de cercles au milieu de chacun desquels est placée une autre excavation semblable à celles qui forment la circonférence ; ce dolmen est bien conservé.

Après du hameau de Kerlud, dolmen dit *Roc'h Guerlud* ; il est fort massif ; quatre pierres peu élevées supportent sa table, qui a 5 mètres de longueur sur 4 de largeur et 1 d'épaisseur ; la hauteur totale du monument est de 2 mètres.

Sur le bord de la mer, vis-à-vis de la petite île de Méaban, un dolmen se voit à la pointe *Er Hourer*.

Plusieurs dolmens dans le voisinage du hameau de Kercado-

ret, entre autres celui qui porte le nom de *Kercadoret-er-Gall* ; il a 9 mètres de longueur sur 3 de largeur.

Un autre dolmen bien conservé, entre le village de Keraulay et celui de Locpereck.

A l'entrée du village de Kerhan est un demi-dolmen dont la table a environ 2 mètres de longueur. Auprès du même village, on remarque un rocher sur lequel sont tracés en relief deux cercles concentriques, l'un de 2 mètres 50 de diamètre, l'autre de 3 mètres 50 ; le centre de ces cercles est renflé en forme de mamelon. Une roche voisine présentait aussi un cercle en relief, mais inscrit dans un quadrilatère tracé en creux ; elle est aujourd'hui à peu près fruste, et les contours de la figure ne se retrouvent plus qu'en partie. Je n'hésite pas à croire que ces signes se rattachaient au culte druidique ; on sait d'ailleurs que les Druides se servaient de pierres appartenant au sol, aussi bien que de blocs détachés et transportés ; il existe des localités où les premières sont employées presque exclusivement.

Un peu à l'ouest de Kerhan, un groupe de trois dolmens dont le plus occidental présente à l'intérieur une large dalle placée à plat au niveau du sol, comme celle qu'on remarque dans le dolmen du Nélut ; ce groupe est connu dans le pays sous le nom de *Roc'h bras* (les Grosses pierres).

A 5 ou 600 mètres à l'ouest de ce point, et tout près de la ferme de Porher, s'élève un menhir de 2 mètres 50 de hauteur ; il est remarquable par la teinte jaunâtre que lui donnent les lichens dont il est couvert ; on l'appelle *Men-Melein* (la Pierre jaune).

Auprès de la ferme de Guernehué, presque sur la limite de Locmariaker et de Crach, dolmen dont la table ne repose plus que sur un support ; deux autres pierres gisent auprès de ce monument mutilé ; elles en faisaient sans doute partie autrefois.

Au hameau de Kerdaniel, sur la même limite, un dolmen incliné ou demi-dolmen ; sa table, longue de 2 mètres 20 et large de 2 mètres, repose d'un bout sur le sol, et de l'autre sur deux pierres verticales de 1 mètre de hauteur ; ce genre de monument est infiniment plus rare que le dolmen horizontal.

La lande qui avoisine ce village de Kerdaniel est toute parsemée de ruines druidiques.

Cette nomenclature des monuments de Locmariaker est loin d'être complète ; mais elle indique, je crois, tous ceux qui sont intéressants à visiter : je ne l'étendrai donc pas davantage.

Je dois mentionner un monument d'une autre espèce qui se trouve près du village de Lann-Brie, sur le rivage de la baie de Saint-Philibert, qui entre profondément dans le territoire de cette commune. C'est un grand carré formé par des fossés en rejet de terre dont la hauteur varie de 2 mètres à 2 mètres 50, et dont chaque côté présente un développement d'environ 200 mètres. Il est situé au bord de la baie, sur un sol bas et plat ; en sorte que les eaux peuvent y entrer à la haute mer par une ouverture qui semble avoir été pratiquée à dessein au milieu du côté qui borde le rivage. La surface de cette grande figure est à peu près plane, et ne paraît avoir été rendue inégale, dans quelques endroits, que par des touffes de jonc qui s'y nourrissent et élèvent le sol à leur base par les dépôts qu'elles favorisent. Cet ouvrage était probablement un retranchement.

Dans le champ voisin s'élève un menhir de 3 mètres de hauteur. Auprès de lui se trouve une élévation circulaire qui paraît être le reste d'un tumulus ; son relief est encore de près de 2 mètres sur le sol du champ ; mais ces vestiges disparaîtront bientôt sous l'action de la charrue, qui les sillonne chaque année.

Avant de quitter Locmariaker, il faut visiter son église, qui a quelques parties curieuses, et notamment ses colonnes romanes, qui présentent le caractère de l'architecture du XII^e siècle ; malheureusement l'ornementation des chapiteaux est aujourd'hui empâtée dans un badigeon épais, dont l'emploi se généralise dans nos églises de campagne d'une manière déplorable. Il est à remarquer que ce goût barbare se répand de plus en plus, bien que les études archéologiques soient partout aujourd'hui en grande faveur. Cela indique clairement, ce me semble, l'utilité qu'il y aurait à introduire dans tous les séminaires un cours d'archéologie ; cet enseignement existe déjà dans quelques-uns de ces établissements, et l'on en obtient les plus heureux résultats pour la conservation de nos antiques monuments religieux.

CRACH. — La commune de Crach, limitrophe de celle de Locmariaker, est riche aussi en monuments druidiques. Le premier qu'on découvre en venant de Locmariaker est celui qu'a décrit Caylus, et qui se trouve auprès du village de Kergléverit; il est plus remarquable par son état de bonne conservation que par les dimensions des blocs qui le composent. Il est formé de sept pierres verticales, dont trois, plus élevées que les autres, supportent une table de 2 mètres 65 de long sur 2 mètres 45 de large; la hauteur totale du monument est de 4 mètres 50.

Au sud-est du village, dans un terrain marécageux, s'élève un petit menhir environné de beaucoup d'autres qui sont renversés. Au sud du même village, sur une colline nommée *Mané-Roch-Ter* (Montagne-des-Pierres-redoutables), gisent les débris de trois dolmens. Ces monuments étaient de médiocres dimensions.

Au hameau de Kerven-Tanguy se trouve un beau dolmen dont la table, qui repose sur trois piliers d'inégale hauteur, présente, à sa partie supérieure, un cercle tracé en creux dont le diamètre est de 4 mètres; plus le segment d'un autre cercle, et une rigole destinée sans doute à l'écoulement du sang des victimes qu'on sacrifiait sur cet autel.

A 300 mètres environ de ce village est un menhir de 2 mètres de hauteur, au pied duquel on a découvert, il y a vingt-cinq ans à peu près, une grande quantité de *celta* en fer, tous percés d'un trou cylindrique. Ces objets curieux étaient tellement oxydés qu'ils se décomposaient au moindre contact, et qu'on n'a pu en conserver un seul; je ne connais du moins personne qui en possède.

Au milieu d'une vaste lande, à 2 kilomètres environ de ce menhir, s'en trouve un autre un peu plus petit, et sur lequel sont tracés plusieurs arcs de cercle dont les extrémités tendent vers le sommet de la pierre; ils sont concentriques et traversés par une ligne verticale. On peut nier l'antiquité de ces sculptures, comme on peut l'affirmer; les preuves seraient, de part et d'autre, très-difficiles à fournir. Je ferai remarquer seulement qu'après avoir observé les sculptures de Gavr'innis et des Pierres-Plates dont l'antiquité n'est pas douteuse, il ne peut y avoir d'exagération à dire que celles-ci remontent peut-être au même temps.

Sur la route qui conduit d'Auray au passage de la Trinité, à 3 kilomètres de la ville, on voit un menhir sur lequel on a gravé une croix de Malte surmontée d'une croix byzantine à double branche; la hauteur de ce menhir est de 4 mètres 55.

Un autre menhir est presque accolé à la chapelle Saint-Jean, située près du village de Kerourang, sur le bord de la rivière de Crach.

Au sud du bourg et à l'ouest de la route de Locmariaker, on voit un demi-dolmen dont la table est soutenue par un seul support; un cromlech composé de dix pierres touche ce monument du côté de l'ouest.

Au sud de ce cromlech, et près de la ferme du Beuric, est un autre monument, ou plutôt un groupe de monuments réunissant trois dolmens, un demi-dolmen, une allée et un menhir. Le premier dolmen était très-grand; mais la table est brisée et renversée; sa longueur est de 4 mètres 50. Vient ensuite un autre dolmen, qui est enfoui; puis un troisième, totalement bouleversé; puis enfin le demi-dolmen, précédé d'une allée formée de dix pierres verticales de 0 mètre 50 de hauteur. Cette allée a 6 mètres de longueur; elle est fermée à son extrémité est par un bloc posé à terre. Un petit menhir de 4 mètres 20 de longueur est renversé au côté sud de l'allée. Le coin de lande sur lequel se trouve cet assemblage se nomme Parc-er-Roch (Champ-du-Rocher). Tous ces débris, qui sont dans le plus grand désordre, sont contigus et disposés sur une ligne droite, dans le sens de l'est à l'ouest; peut-être ne formaient-ils qu'un seul monument, une Roche-aux-Fées; mais elle eût été d'une dimension considérable.

C'est dans la commune de Crach que se trouve le château du Plessix-Ker, autrefois siège de la baronnie de Kaër dont j'ai parlé plus haut. Ce manoir, environné de beaux ombrages, est situé sur le bord du bras de mer qu'on nomme *Rivière d'Auray*; sa construction doit remonter au XV^e siècle; il fut la propriété et la demeure du président de Robien, et l'on peut encore lire sa devise : *Pour loyauté maintenir*, sculptée en creux sur l'une des fenêtres de l'aile gauche (1). Ce petit château présentait, il

(1) Christophe-Paul Gautron, sire de Robien, chevalier baron de Kaër

y a vingt ans, un aspect singulier ; sa porte ogivale, flanquée de deux tourelles à machicoulis, rappelait tout-à-fait les temps féodaux ; mais des additions dans le style de la renaissance annonçaient qu'il avait été retouché au XVI^e siècle ; ainsi les tourelles avaient reçu un couronnement pyramidal percé de fenêtres à fronton triangulaire, et la façade intérieure offrait des modifications du même genre. M. Cauzique, propriétaire actuel, a introduit de nouveaux changemens dans la partie extérieure de l'édifice et l'a rapproché de son caractère primitif en faisant disparaître une partie des additions de la renaissance. J'avais plusieurs fois visité ces lieux, intéressans à plus d'un titre, mais sans réussir à retrouver la trace d'un objet très-curieux que M. de Fréminville dit lui avoir été montré par l'homme d'affaires de la maison, à l'époque où il parcourait les environs d'Auray pour y visiter les monumens ; cet objet est un casque du XVI^e siècle, très-complet, très-précieusement travaillé et damasquiné en or ; M. de Fréminville en a donné le dessin, qui a été publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, tome 1^{er} de la nouvelle série. Je retournai donc au Plessis au mois d'août 1845 ; le propriétaire étant absent, je

vicomte de Plainetel et autres lieux, conseiller du roi en tous ses conseils, et son président à mortier au Parlement de Bretagne, naquit à Rennes le 4 novembre 1698 ; il fut reçu conseiller au Parlement le 17 mai 1720, président à mortier le 23 octobre 1724, acquit la baronnie de Kaër en 1727, épousa, l'année suivante, M^{lle} de Robien de Kerambourg, sa cousine, devint veuf en 1782 et mourut en 1786.

Les connaissances étendues et solides du président de Robien l'avaient fait admettre au nombre des membres de la célèbre Académie des sciences de Berlin. Il s'était adonné particulièrement à l'étude de l'histoire naturelle et des antiquités de Bretagne. Il possédait un cabinet de tableaux, d'objets antiques et curieux, de manuscrits et de livres rares ; cette précieuse collection était estimée valoir plus de 100,000 écus. Il a laissé plusieurs manuscrits qui appartiennent aujourd'hui à la Bibliothèque de la ville de Rennes, et, entre autres, un ouvrage en 2 vol. in-f., intitulé : *Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique ou Petite Bretagne* ; ce précieux manuscrit, enrichi de 133 dessins et gravures, est souvent consulté et mérité de l'être. M. Paul de Robien, petit-neveu du président, avait annoncé, il y a peu d'années, le projet de le publier ; mais il en fut détourné par quelques difficultés d'exécution. Ce descendant du savant magistrat habitait le château de Kerantré, voisin du Plessis-Ker ; il y est mort en 1833.

m'adressai à un ancien serviteur de la maison, qui me répondit que je n'étais pas le premier qui, sur l'indication de M. de Fréminville, fût venu lui demander de semblables renseignemens ; mais qu'il pouvait m'affirmer que l'objet que je cherchais n'a jamais existé dans le château, et qu'il ignorait complètement où M. de Fréminville avait pu le voir ; je fus donc obligé de renoncer à l'espoir de le retrouver, et je pensai que M. de Fréminville avait commis une erreur dans l'indication du nom du château où il l'avait vu ; si mon livre tombe entre ses mains, il lui offrira l'occasion de se rectifier sur ce point.

En quittant le Plessis-Ker, j'allai visiter une butte artificielle qui se trouve entre le hameau de Penhouët et le manoir de Roc'h-Naro. C'est une élévation de 40 mètres environ de hauteur et de 150 pas de circuit à la base ; elle est entourée d'une douve de 3 mètres de largeur, mais presque entièrement comblée. Cette butte et ses abords sont si complètement envahis par de hauts et vigoureux ajoncs, que je ne pus examiner si son sommet tronqué porte des traces de maçonnerie comme celles de Luscanen (en Plæren). M. de Fréminville dit y avoir reconnu les fondations d'une tour ; cette butte serait ainsi une motte féodale, c'est-à-dire la base d'un de ces donjons qui furent les seules forteresses des barons au commencement du moyen-âge ; peut-être le château de Roc'h-Naro, dont les ruines se voient à quelques centaines de pas, succéda-t-il à ce donjon ; j'ai vu plusieurs exemples d'un pareil déplacement.

On connaît sous le nom de Fort-Espagnol un ouvrage ruiné, situé dans la commune de Crach, sur le bord de la rivière d'Auray. L'époque de sa construction est inconnue ; la tradition l'attribue aux Espagnols qui furent envoyés en Bretagne comme auxiliaires du duc de Mercœur au temps de la Ligne, lorsque le roi d'Espagne Philippe II voulut faire valoir les prétentions de sa fille Claire-Eugénie sur ce duché. Il est possible que cette tradition soit fondée, et que don Juan d'Aquila, le chef de ces auxiliaires, ait construit cette forteresse, comme il en avait construit à Blavet (Port-Louis) et sur le bord du goulet de Brest, à l'endroit qui porte encore le nom de *Pointe-des-Espagnols*. Cependant, si l'on rapproche cette tradition de celle qui attribue aux Espagnols la

construction du pont dont j'ai parlé à l'article de la voie romaine de Vannes à Locmariaker, et dont les derniers débris, observés par M. de Robien, paraissent avoir appartenu à cette voie même, on demandera si le *Pont-des-Espagnols* et le *Fort-Espagnol*, si rapprochés l'un de l'autre, n'auraient pas été construits tous deux à l'époque de l'occupation romaine. Les Espagnols alliés de la Ligue ayant occupé ces points, cela expliquerait comment leur nom se trouve attaché à deux monuments dont l'origine remonterait bien loin au-delà de leur temps.

PLougoumelen.—Sur la rive orientale de l'étroit bras de mer d'Auray, presque sur le bord du rivage, et très-près d'une maison de campagne appelée le *Rocher*, assez pittoresquement placée sur la crête ardue d'un roc déchiré par l'action des eaux, se dessine, sur le plateau d'une colline inculte, une masse arrondie dont la circonférence est d'à peu près 50 mètres, et la hauteur de 4. Sa forme, qui est celle d'un cône très-aplati, attira l'attention du propriétaire, qui se trouva fixée par la présence d'une large pierre posée horizontalement sur la déclivité de cette butte, et qui lui parut établie là de main d'homme. Il ne fallut pas beaucoup d'efforts pour débarrasser les abords de cette pierre, qui n'était autre chose que la partie saillante d'un plafond reposant sur d'autres pierres placées verticalement, et laissant entre leurs parois un intervalle d'environ 1 mètre. L'entrée de ce monument était presque entièrement encombrée de terres qui, une fois enlevées, permirent à M. Bain, le propriétaire dont je parle, de s'introduire dans cet étroit et long couloir, où il trouva des fragments de vases en terre cuite, et plusieurs autres objets dont j'ignore la nature. Son opinion fut, dit-on, que ce monument devait avoir été déjà fouillé à une époque assez reculée pour qu'on en eût perdu la mémoire dans le pays; qu'on y avait probablement découvert quelques objets curieux, et que ce qu'il y trouvait lui-même avait été dédaigné par ceux qui l'avaient précédé dans cette recherche, qu'il faisait au commencement de 1844.

Ce monument est, comme on le voit, un tumulus renfermant une grotte. Qu'on se représente une galerie d'un mètre de largeur et d'un mètre et demi de hauteur, à parois de pierres régulièrement disposées, assez exactement jointes et supportant un

plafond à la manière des dolmens et des roches-aux-fées, et qu'on imagine que cette allée obscure, longue de vingt mètres, après avoir affecté la ligne droite dans la moitié environ de son étendue, se jette ensuite brusquement à gauche et se termine enfin par une espèce de chambre irrégulièrement arrondie, et l'on se fera une idée assez exacte de ce monument, dans lequel il faut pénétrer avec une lumière, comme je le fis, si l'on veut se rendre compte de sa disposition singulière. Malheureusement deux ou trois pierres des parois de gauche, peu éloignées de l'entrée, ont perdu l'équilibre par l'effet de la poussée des terres qui les recouvrent, et rendent le passage difficile au point d'obliger les visiteurs à ramper, pour ainsi dire, pendant l'espace de trois ou quatre pas; peut-être même y court-on quelque risque, et il serait bon, je crois, de soutenir ces pierres pour les empêcher de dévier davantage de la ligne verticale.

Ce monument m'a paru d'autant plus curieux à observer et à décrire, qu'il est le seul de tous ceux que j'ai visités qui présente cette courbure prononcée dans la disposition de son plan. Je ne connais, en effet, que le monument nommé les *Pierres plates*, situé près de Locmariaker, qui offre la forme curviligne; encore la courbure de ses parois ne se manifeste-t-elle qu'à partir des trois quarts de leur longueur, et est-elle si légèrement indiquée qu'il serait peut-être permis de penser qu'elle fut involontaire de la part de l'architecte de ce colossal assemblage. D'ailleurs les *Pierres plates* sont un monument à ciel ouvert, si l'on peut ainsi parler, tandis que celui que nous décrivons ici est souterrain; il n'y a donc aucune analogie entre eux.

La grotte de Plougoumelen, placée au cœur d'un tumulus comme celle de Gavrinis, en diffère par sa disposition curviligne; elle en diffère surtout par l'absence des sculptures qui rendent cette dernière le plus étonnant, le plus inexplicable de tous les monuments celtiques observés jusqu'ici; mais la courbure qu'elle présente, jointe à son développement considérable, me paraissent des motifs suffisans pour la recommander à l'étude des antiquaires; j'appelle donc leur attention sur ce point, qui me paraît important.

Quant à l'opinion qui consiste à croire que cette grotte aurait

été fouillée antérieurement, je ne l'adopte pas. Le brisement des objets en terre cuite qu'on y a trouvés s'explique pour moi par quelque éboulement intérieur survenu sans doute au moment où les pierres qui obstruent à demi le passage ont été forcées de céder à la pression des terres dont elles étaient surchargées. Cette conjecture se fortifie quand on examine la forme du tumulus, qui présente une assez forte dépression à son sommet, dépression qui a dû se former lorsque les terres, trouvant un passage par suite du déplacement de quelques-unes des pierres des parois, se sont répandues à l'intérieur et y ont formé l'amas que M. Bain a été obligé d'extraire pour pénétrer dans la galerie.

PLUNERET. — En quittant ce remarquable monument, si l'on se dirige au nord-est, on ne tarde guère à découvrir un petit village situé dans la presqu'île de Kerisper, et dont les abords, tout parsemés de débris de briques, semblent indiquer qu'il a été construit sur l'emplacement d'une station romaine, destinée sans doute à défendre le passage de la rivière; c'est le village de Sainte-Avoye, au milieu duquel s'élève une jolie chapelle du XVI^e siècle, construite dans le style de la renaissance, mais qui malheureusement n'a point été achevée. Il y manque le porche qui devait recouvrir l'entrée principale à l'ouest; il a été interrompu à la naissance des voûtes. Il y manque aussi une tour; les cloches sont renfermées dans une cage en charpente établie au dessus de la façade occidentale, et à laquelle on parvient par un escalier en vis renfermé dans une mince et haute tourelle cylindrique appliquée au côté nord du portail. La façade sud est flanquée d'une autre tourelle de même forme, mais moins élevée, renfermant l'escalier qui conduit à un jubé très-complet et très-bien conservé, qu'on ne s'attend guère à trouver dans la chapelle d'un village si retiré. Du côté du chœur comme du côté de la nef, ce jubé représente douze saints et saintes sculptés en relief sur cette menuiserie que j'ai examinée avec intérêt et que j'invite les curieux à visiter; je leur signale aussi la charpente de cette petite église; elle est d'une légèreté et d'une élégance remarquables.

PLOUGOMELEN. — A 4 kilomètre au sud-est de Sainte-Avoye,

se trouve la chapelle de Béquerel; c'est une construction du XV^e siècle dans la plupart de ses parties, et du XVI^e dans quelques autres, notamment la façade de l'ouest. Ce qui attire tout d'abord l'attention quand on visite cette chapelle, c'est une fontaine très-abondante ouverte dans le mur oriental, à l'extérieur, et dont le trop plein s'écoule dans un large bassin qui y est presque contigu. Cette fontaine est un lieu de pèlerinage fréquenté à certaines époques de l'année; on attribue à son eau la propriété de guérir les maladies de la bouche. C'est ici, comme dans tant d'autres lieux, la substitution d'un culte à l'autre; c'est le Christianisme vainqueur qui s'établit aux lieux mêmes où siégeait l'idolatrie. La chapelle actuelle a donc dû en remplacer une autre plus ancienne. Partout, en effet, où l'on retrouve cette dévotion aux fontaines ralliée au culte chrétien, on peut être sûr qu'il y a là une pratique qui remonte à une haute antiquité.

De Béquerel au bourg de Plougoumelen, il n'y a qu'une très-petite distance. A l'entrée de ce bourg s'élève une pierre de 4 mètre 60 centimètres de hauteur, ayant absolument la forme brute d'un *menhir*, mais présentant à sa partie supérieure une cavité rectangulaire peu profonde; dans un coin du cimetière on retrouve une autre pierre en tout semblable, mais renversée; elles sont connues dans les environs sous le nom de *Pierres du serment*.

L'abbé Mahé, qui a rapporté cette tradition dans son *Essai sur les Antiquités du Morbihan*, paraît disposé à adopter l'opinion d'après laquelle ces pierres auraient été des autels de consécration pour les sermens que venaient s'y prêter les parties contractantes en mettant chacune la main dans l'ouverture dont nous venons de parler. Sans attaquer cette opinion, qui n'est peut-être pas dénuée de fondement, je ferai remarquer que quelques monumens romains ou druidiques, colonnes milliaires ou votives, dolmens et menhirs, sont aujourd'hui surmontés d'une croix, et que, pour y implanter ce signe du nouveau culte, il a fallu pratiquer une ouverture qui affecte presque toujours la forme quadrangulaire, du moins sur ceux que j'ai pu observer. Les pierres de Plougoumelen pourraient ainsi être des menhirs; mais ceci n'est qu'une conjecture que je ha-

sarde ; je n'ai pas d'opinion formée sur la valeur de la tradition conservée à Plougoumelen.

Dans le cimetière de ce bourg se trouve une croix dont la forme est singulière, et qu'on se représenterait assez exactement, je crois, en la comparant à une cible dont la partie circulaire serait surmontée d'une petite croix à deux tiges, ou plutôt de deux petites croix dont les tiges seraient traversées par une bande commune. La partie circulaire, ou la cible, est percée à jour par quatre ouvertures trilobées et cantonnées entre les quatre branches d'une croix grecque qui divise l'intérieur de cette circonférence. Ce monument, formé d'une seule pierre, a 3 mètres 50 de hauteur au dessus de son socle. On ne saurait quelle date lui assigner, si la double croix qui le surmonte ne rappelait un peu la croix grecque alézée à double traverse de l'écusson de Lorraine ; et, comme le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne pour Henri III au temps de la Ligue, était un prince de cette maison, il ne serait pas impossible que la croix de Plougoumelen eût été érigée au milieu des troubles de cette époque, et que sa forme eût été arrêtée sous l'influence des sentimens d'ardente opposition politique et religieuse qui dominaient alors. Si ma conjecture était fondée, il faudrait rapporter l'érection de cette croix aux dernières années du XVI^e siècle.

Je voulais visiter un petit dolmen placé entre le bourg de Plougoumelen et la route royale, presque sur le bord du chemin vicinal. Des huit supports sur lesquels reposait la table, quatre étaient verticaux, et les quatre autres étaient inclinés vers le nord. C'était une exception remarquable et bonne à conserver ; mais ce dolmen a été mutilé comme tant d'autres, et quelques-uns de ses supports ont sans doute été employés à l'empierrement du chemin ; sa table est affaissée, et de ce monument très-curieux autrefois il ne reste plus que des débris sans intérêt.

En continuant de marcher au nord, on arrive bientôt à la sauvage vallée de Pontsal, près de laquelle est le château du même nom. Sur les sommets opposés de cette vallée, sont deux restes de retranchemens qui ont environ 5 mètres d'élévation et que leur forme à peu près circulaire a fait prendre par l'abbé Mahé pour deux barrows tronqués.

PLUNERET. — On est là sur la limite de la commune de Pluneret. A 2 kil. au nord du bourg, auprès de la métairie de Kervengu (*Ker-ven-guen*, lieu de la pierre blanche), on voit, au milieu d'un champ cultivé, un très-beau dolmen connu sous le nom de Men-gorroët (pierre levée) ; sa table, délicatement posée sur quatre supports terminés en pointe, a 4 mètres de longueur, 3 mètres 50 de largeur et 0 mètre 80 d'épaisseur ; la hauteur totale du monument est de 2 mètres. Ce dolmen est l'un des mieux conservés que je connaisse.

A 2 kilomètres au nord-est de ce point, se trouve un village nommé Kervendu (lieu de la pierre noire). Il existait autrefois, dit-on, dans cet endroit, un monument celtique.

PLUMERGAT. — De ce point on aperçoit la campanille de la tour de la chapelle Sainte-Anne, si célèbre dans toute la Bretagne comme lieu de pèlerinage. Avant de nous y rendre, nous visiterons le peu de monumens que présente la commune de Plumergat : — A quelques pas de la maison de campagne de Coët-Sal, un petit dolmen irrégulier dont la table repose sur trois supports ; — un menhir renversé au hameau de Bois-Juste ; — un tumulus de 2 mètres de hauteur, dans une lande, à 100 mètres au nord du village de Langroës, sur le bord du chemin de Sainte-Anne à Pluvigner ; — enfin un menhir de 3 mètres de hauteur, encore debout auprès du village de Laimer.

PLUNERET. — La dévotion à la mère de la Sainte Vierge, qui attire une si nombreuse quantité de pèlerins à Sainte-Anne, doit remonter aux premiers temps de l'introduction du Christianisme dans l'Armorique ; on sait au moins que la chapelle actuelle, édifiée en 1625, a été construite sur les ruines d'une autre qui, selon Lobineau, tomba de vétusté en 699, et qui avait sans doute été érigée l'une des premières dans la contrée. Les chroniques ne nous apprennent rien au sujet de cette antique chapelle ; mais on peut supposer qu'elle eut de l'importance, si l'on considère qu'elle était située sur le bord d'une voie romaine (1), dans un lieu qu'il est facile de reconnaître pour une station considérable, aux nombreux débris de briques à rebords qu'on y retrouve a

(1) Voir la description de la Voie romaine de Fannes vers Port-Louis.

chaque pas, et aux inégalités du sol qui décèlent des ruines; enfin si l'on se rappelle le nom de Keranna, que portait autrefois le village, et qui prouve que, malgré une interruption de plus de neuf siècles, la tradition avait religieusement conservé le souvenir du culte qu'on y rendait à sainte Anne.

Le P. Arthur Martin araconté dans le plus grand détail les prodiges qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent la découverte de la statue miraculeuse par le laboureur Nicolazic (1). A peine la nouvelle s'en était-elle répandue que d'innombrables pèlerins vinrent visiter l'humble oratoire qu'on avait dressé à la hâte pour abriter la statue vénérée. La somme des offrandes ne tarda pas à suffire pour édifier la nouvelle chapelle. Elle fut bénite en 1628, avant même d'être entièrement terminée. Un vaste édifice fut construit auprès de la chapelle; M. de Rosmadec, alors évêque de Vannes, y établit une communauté de Carmes; la reine Anne d'Autriche et Louis XIII, son mari, le pape Urbain VIII et plusieurs autres pontifes, donnèrent successivement à ces fondations des marques d'une protection spéciale. Le couvent des Carmes, avec ses belles dépendances, fut détourné de sa destination pendant toute la période révolutionnaire. En 1815, M. de Bausset, évêque de Vannes, y appela les jésuites qui y établirent un petit séminaire; enfin, en 1828, ces religieux ont été remplacés par des ecclésiastiques choisis, sous la direction desquels cet établissement voit s'accroître chaque jour sa prospérité.

La chapelle Sainte-Anne est adossée à l'un des côtés d'un vaste parvis rectangulaire entouré de galeries couvertes qui furent construites pour offrir un abri aux pèlerins. La porte d'entrée de ce parvis, ouverte vis-à-vis le portail de la chapelle, est surmontée d'une coupole à laquelle on accède par deux longs escaliers venant des galeries. Là s'élève un autel où l'on célèbre

(1) *Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray*. — M. de Fréminville prétend (*Antiquités du Finistère*, t. 1^{er}, p. 76) que cette statue était une image de Cybèle. Je ne sais sur quoi s'appuie cette prétention, qu'on a le droit de regarder comme hasardée jusqu'à ce que son auteur en ait fourni la justification.

la messe aux jours de grande solennité; ce monument porte le nom de *Scala sancta* (1).

L'architecture de la chapelle est extrêmement simple, et rien ne la distingue, à l'extérieur, des autres églises de village; mais si vous la visitez à l'intérieur, vous serez frappé de la profusion et de la richesse des ornemens qui la décorent. D'innombrables tableaux *ex voto* en couvrent les murs; la plupart de ces peintures sont au dessous de la médiocrité sans doute; mais il ne faut pas oublier que ce n'est point ici un musée, et que les donateurs, plus souvent pauvres que riches, n'ont eu pour but, en présentant ces offrandes, que de faire acte de ferveur et de gratitude envers la sainte.

Nicolazic mourut en 1645; il est enterré dans l'église, au pied d'un pilier qui sépare la chapelle de la Vierge de celle dite de sainte Anne, à l'endroit même où il découvrit la statue de la sainte.

Au pied du grand-autel est un autre tombeau, celui de Pierre Le Gouvello de Kériolet, dont les dérèglements de tout genre et l'éclatante conversion ont fait une célébrité. Kériolet, né à Auray, était conseiller au Parlement de Bretagne à l'âge de vingt-six ans. Entraîné par ses violentes passions dans la débauche la plus éhontée, dans tous les excès du cynisme le plus insolent, il en était venu à insulter Dieu lui-même; et, pour montrer qu'il bravait la colère du ciel, une nuit que le tonnerre épouvantait tout de ses éclats, il se leva, ouvrit sa fenêtre, et déchargea ses pistolets contre la nue. Arrivée à ce point, cette

(1) • Ce monument a retenu le nom de *Scala sancta*, que sa première destination lui avait fait donner. On y voyait, avant la révolution, un précieux groupe de statues en pierre représentant le mystère de l'*Ecco Homo*. Les nombreux degrés qui y conduisaient rappelaient donc ceux du prétoire, et tout le monument celui de Rome, où l'on monte à genoux sur les degrés de marbre tirés par Constantin du palais de Pilate. La fureur du vandalisme ne pouvait pas respecter ces souvenirs. Les statues pleines de vie ont été brutalement brisées; celles de la Sainte famille, qui les remplacent aujourd'hui, ont été tirées en 1815 d'un ancien et magnifique retable des Cordeliers d'Auray, qui est également tombé sous des mains barbares; et toute cette cour de Sainte-Anne, si heureusement inspirée aux carmes par des souvenirs orientaux, s'est laissé partout déformer par des constructions profanes. (*Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray*, p. 76).

brutale nature sembla vouloir se réformer. Kériolet, passant tout à coup de l'impiété à la dévotion, alla s'enfermer dans la Chartreuse de Brech ; mais bientôt ses penchans l'en arrachèrent. Il avait entendu parler d'une jeune calviniste qui vivait à Loudun et qu'on citait comme une merveille de beauté. Il se rendit dans cette ville, espérant sacrifier une victime de plus à sa dépravation. Il y arriva au moment où se pratiquaient sur les religieuses ursulines les exorcismes qui ont eu dans toute la France un si grand retentissement. Poussé par la curiosité, il voulut assister à ces cérémonies. Là, dit-on, l'une des possédées lui adressa la parole et le frappa tellement par ses interpellations qui lui rappelaient des choses que lui seul au monde devait connaître, qu'il crut entendre la voix de Dieu lui ordonnant de courber enfin son front révolté. De ce moment Kériolet fut converti. De retour en Bretagne il fit publiquement à Rennes une amende honorable ; puis il se rendit à Vannes, où il fut ordonné prêtre. Il passa le reste de sa vie à son château de Kerloi, près de Pluvigner, dans une pénitence d'une incroyable rigueur, dont il ne s'écarta pas un seul jour jusqu'à sa mort. Il s'était placé sous la direction des carmes de Sainte-Anne, auxquels il donna une partie de sa fortune ; le surplus appartenait aux pauvres, dont il s'était fait le serviteur. Il vécut ainsi vingt-quatre ans, toujours aussi humble, aussi repentant, aussi désespéré des criminels scandales de sa vie passée. Il mourut en 1660, entre les bras des carmes, implorant comme une faveur inappréciable la grâce d'être enterré dans la chapelle. Cette grâce lui fut accordée. On conserve, dans la sacristie, son masque en cire, son chapeau et quelques fragmens de la soutane qu'il portait.

AURAY. — La proximité de la ville d'Auray fait que son nom est toujours uni à celui de Sainte-Anne dans la bouche des pèlerins. Cette petite ville, située à un demi-myriamètre au sud du pèlerinage, est construite sur l'escarpement et sur le sommet d'une haute colline ; son port, profondément encaissé, forme l'extrémité d'un bras de mer de trois lieues de longueur. Auray fut long-temps, sans doute, une pauvre bourgade ; et, bien que l'historien Le Baud prétende faire remonter son origine jusqu'au

fameux roi Arthur, qui vivait au VI^e siècle, son existence n'est révélée dans l'histoire que par une charte de l'année 1069, insérée aux Preuves de l'Histoire de Bretagne de D. Lobineau, et portant donation faite par le duc Hoël I^{er} à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé ; cette charte, ainsi qu'une autre de 1082, sont datées du château d'Alrac, où le duc Hoël tenait alors sa cour. (*Apud castrum Alrac, Hoëlo comite ibi curiam tenente cum multis baronibus.*)

Ce petit pays, qui faisait d'abord partie du comté de Guingamp, passa, par un mariage, dans la famille des ducs en l'année 1034. Environ cent ans après, en 1129 et 1132, on trouve un Gestin d'Auray accompagnant le duc Conan III dans un voyage que faisait ce prince aux abbayes de Fontevault et de Tyron ; en 1144 on le voit de nouveau auprès du duc, à Rennes ; rien n'indique quel était ce personnage.

La ville d'Auray, qui s'était accrue peu à peu, et qui, d'ailleurs, avait de l'importance comme point stratégique, commença au XII^e siècle à figurer activement dans l'histoire. Dans les guerres qui s'élevèrent pour la succession de Conan III, le comte Eudon de Porhoët, l'un des compétiteurs au duché, s'empara d'Auray, qui fut repris en 1175 par le duc Geoffroi II. Le château avait sans doute beaucoup souffert dans ces assauts, car nous voyons qu'en 1201 le duc Arthur I^{er} le fit reconstruire et fortifier.

De 1286 à 1288, la Chambre des comptes de Bretagne siégea à Auray. — En 1289, le duc Jean II tint un Parlement général dans cette ville.

En 1341 commence la sanglante lutte des maisons de Blois et de Montfort. Dès l'ouverture de cette terrible guerre, les deux partis se disputent la possession d'Auray. Jean de Montfort l'assiége, et, n'ayant pu vaincre par les armes Geoffroi de Malesroit et Yves de Treziguidy, qui défendaient cette place, il les entraîne à son parti en les faisant séduire par l'un de ses officiers. L'année suivante, Charles de Blois vient à son tour assiéger Auray. La défense en avait été confiée aux deux frères Spinefort et à deux cents hommes d'armes. Les Spinefort, aussi vaillans que Geoffroi de Malesroit et Treziguidy, furent plus

fidèles qu'eux. Ils soutinrent un siège de deux mois et demi ; et lorsqu'ils furent réduits aux dernières extrémités, ils firent une sortie désespérée, traversèrent l'armée ennemie en laissant une partie de leurs soldats sur le champ de bataille, et parvinrent à gagner Hennebont, où ils se réunirent à la comtesse de Montfort.

Au mois de septembre 1364, Jean de Montfort voulut de nouveau s'emparer d'Auray. Charles de Blois partit de Rennes en toute hâte, traversa Josselin, et vint coucher à l'abbaye de Lanvaux ; ce fut là qu'il reçut les propositions de paix de son compétiteur (1). Si lon en croit Froissard, ce ne fut pas sans hésitation qu'il se décida à les repousser ; il avait vu en songe, dit cet historien, un faucon poursuivant un aigle, l'atteignant et lui brisant le crâne à coups de bec pour en arracher la cervelle. Dans l'esprit de Charles de Blois, l'aigle c'était lui-même ; le faucon, c'était Montfort. Il fallut que ses officiers lui affirmassent que cette interprétation était fautive, et que c'était le contraire qu'il fallait croire. La bataille s'engagea donc dans la vallée de Kerso, près d'Auray ; mais il paraît que le songe de Charles avait frappé les esprits, car nous voyons que le lévrier blanc de ce prince, ayant abandonné son maître au plus fort de la mêlée, pour s'élançer joyeusement sur les pas de Jean de Montfort, nul ne douta, dans l'armée, que cette infidélité ne fût d'un sinistre pronostic. Mais, que le résultat de la journée ait donné naissance à ces récits, ou que le hasard ait réellement produit, en ce jour, les incidens qui furent regardés comme de fâcheux augures, la bataille d'Auray, où Charles de Blois trouva la mort, mit fin à cette guerre de vingt-quatre ans. Jean de Montfort, enfin maître de la Bretagne, en rendit de solennelles actions de grâces au ciel, et voulut qu'il fût élevé, sur le lieu même où cette terrible bataille s'était livrée, une chapelle qu'il dédia à saint Michel, dont la fête se célèbre le 29 septembre, jour où la victoire l'avait fait duc de Bretagne. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce lieu célèbre à plus d'un titre.

Treize ans après ce mémorable événement, en 1377, Jean IV

(1) Voir l'Introduction.

ayant été obligé de fuir la Bretagne soulevée, Auray fut du très-petit nombre des villes qui lui restèrent fidèles. Les troupes françaises, sous les ordres d'Olivier de Clisson, s'emparèrent de cette place, qui fut restituée au duc en 1381, lorsqu'il obtint la paix du roi Charles VI.

En 1487, le duc François II, père de notre duchesse Anne, étant en guerre contre la France, la Bretagne fut envahie par Charles VIII, qui envoya l'un de ses lieutenans, le bâtard de Bourbon, former le siège d'Auray. La ville se rendit ; la capitulation, datée du 31 octobre, se trouve parmi les Preuves de l'histoire de Bretagne de don Lobineau.

Il paraît que le château d'Auray, successivement pris et repris dans le cours de ces interminables guerres, avait fini par tomber dans un état de ruine à peu près complète. Une ordonnance du roi Henri II en prescrivit la démolition en 1558 ; elle eut lieu immédiatement, et les matériaux qui en provinrent furent transportés à Belle-Ile-en-Mer, où ils servirent à la construction d'un fort qui fut l'origine de la citadelle actuelle.

Auray cessa dès lors d'être une place forte, car elle n'avait jamais eu d'autre défense que son château, et il ne fut point reconstruit. Pendant les guerres de la Ligue, les troupes royales, l'armée catholique et les Espagnols alliés du duc de Mercœur, s'emparèrent tour à tour de cette petite ville ; mais après ce grand mouvement tenté par l'ambition des princes de la maison de Lorraine, aucun événement ne rappelle la ville d'Auray jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, époque à laquelle elle se trouva en plein théâtre de guerre civile. Elle a conservé la triste célébrité d'avoir été le lieu de dépôt des prisonniers faits à Quiberon par l'armée républicaine et que les arrêts des commissions militaires instituées pour les juger ne tardèrent pas à envoyer à la mort.

Il existait autrefois à Auray deux édifices remarquables sous le rapport de l'architecture ; c'était la chapelle de Notre-Dame et l'église du Saint-Esprit. La première, ornée de neuf précieux vitraux représentant la vie de Jésus-Christ, était surmontée d'une élégante flèche de 40 mètres de hauteur ; cet édifice, qui appartenait, dit-on, au XIV^e siècle, a été démoli pendant la période révolutionnaire. La seconde est encore debout, mais ses murs

extérieurs, jadis percés de belles fenêtres ogivales dont la forme accusait la fin du XIII^e siècle, ont pris depuis quelques années un aspect bourgeois qui les dénature complètement. A la place de ces grandes ouvertures en ogives, on a établi des fenêtres destinées à éclairer les étages d'un collège, et l'antique couvent des religieux du Saint-Esprit, transformé de la sorte, n'existe plus que dans la mémoire des habitans d'Auray.

Ainsi, il ne faut chercher dans cette ville que des souvenirs. Entrez pourtant dans la chapelle de l'ancien couvent des Cordeliers, aujourd'hui occupé par les sœurs de la Charité de Saint-Louis, et vous y admirerez les stalles qui décoraient autrefois le chœur de la chapelle de la Chartreuse de Brech. Ces précieuses boiseries, que le ciseau a si habilement et si richement sculptées, sont l'ouvrage de quelques-uns des patients reclus de ce couvent, qui, dans une autre condition, auraient pu inscrire leurs noms parmi ceux des artistes les plus remarquables en ce genre.

BRECH.—La Chartreuse de Brech, située à 2 kilomètres d'Auray, doit son origine à la chapelle de Saint-Michel-du-Champ, que fit ériger le duc Jean de Montfort sur le champ de bataille où il avait vaincu Charles de Blois. Un doyen et huit prêtres, chargés de prier Dieu pour le repos de l'âme de ceux qui avaient péri dans la bataille, furent attachés à cette église, à laquelle était annexée une salle où se réunissaient annuellement, le jour Saint-Michel, les chevaliers de l'ordre de l'Hermine, récemment institué. Les choses restèrent dans cet état jusqu'au règne du duc François II. A cette époque, une bulle du pape Sixte IV changea la modeste chapelle en un vaste monastère de Chartreux qui subsista jusqu'à la révolution. Aujourd'hui ce couvent est occupé par une école de sourds-muets confiée à la direction des sœurs de la Sagesse. L'église actuelle a été construite à la fin du règne de Louis XV; le cloître, qui y communique, est encore tapissé des toiles sur lesquelles les enfants de saint Bruno reproduisirent, quelquefois avec succès, la magnifique galerie de Lesueur. Mais ce qui se rattache au séjour des anciens reclus de la Chartreuse n'est pas ce qui fixe l'intérêt des visiteurs; tout autre souvenir s'efface devant le douloureux souvenir de la catastrophe de Quiberon. C'est en effet à quelques centaines de pas de la Char-

treuse que furent fusillés en masse les prisonniers faits sur l'armée royale par les troupes républicaines. De 1793 à 1814, leurs ossements restèrent enfouis dans le champ de leur supplice, qui en a reçu le nom de *Champ des Martyrs*. A cette dernière époque, ils furent transportés dans un caveau de la Chartreuse, et le duc d'Angoulême étant venu s'agenouiller sur le lieu où tombèrent ces victimes de la guerre civile, on songea dès lors à leur élever deux monuments. En 1823, la première pierre en fut posée par la duchesse d'Angoulême, et le 15 octobre 1829, l'inauguration en eut lieu avec une grande solennité.

L'un de ces monuments, élevé dans le Champ des Martyrs, est une chapelle expiatoire, dont la façade présente un portique composé de quatre belles colonnes doriques en granit bleu des environs de Saint-Malo; on y accède par de nombreux degrés. Cet édifice a l'aspect monumental, mais nullement religieux; l'art grec est impuissant à traduire la pensée chrétienne. Au dessus du portique, une inscription composée de deux mots latins empreints d'une terrible éloquence, rappelle l'événement qui a donné lieu à l'érection de la chapelle: *Hic ceciderunt*, « C'est ici qu'ils tombèrent. » Sur la grande frise de la façade, on lit cette autre inscription: *In memoriâ æternâ erunt justi*, « La mémoire des justes sera éternelle. » La charpente de cette chapelle est en fer, et la couverture en lames de cuivre; l'intérieur, qui devait être peint à fresque, n'a pas été achevé.

Le second monument est disgracieusement accolé à l'église de la Chartreuse. C'est une chapelle sépulchrale portant à l'extérieur cette inscription en lettres d'or: *Gallia marens posuit*, « La France en pleurs l'a élevé. » La façade de cette chapelle, terminée par un fronton triangulaire, est d'un médiocre effet, et ne répond guère à la richesse et à la beauté d'exécution du mausolée. A l'intérieur, les murs sont revêtus de marbres blancs et noirs. Au milieu de la chapelle, qui a 13 mètres de longueur sur 9 de largeur dans œuvre, est posé un stylobate en marbre blanc supportant un sarcophage, et percé d'une porte en bronze à deux vantaux à jour d'une exécution parfaite (1). Cette porte donne ac-

(1) Voir planche 12.

cès dans le caveau sépulchral. Les quatre angles du stylobate sont occupés par autant de panneaux présentant des génies qui tiennent d'une main la palme du martyr, et de l'autre un flambeau renversé; sur les grands-côtés sont encadrés, dans des bordures de cyprès, les noms gravés des 952 victimes dont les ossements sont déposés sous ce funèbre monument.

Au dessus de la corniche repose le sarcophage élevé sur un triple socle, et surmonté d'un couronnement en forme de voûte avec un tympan à chacune de ses extrémités. Deux faces de son dé offrent les médaillons des principaux chefs de l'expédition. Vis-à-vis la porte d'entrée, les comtes de Sombreuil et de Soulanges, et au dessus d'eux, dans le tympan, la Religion tenant d'une main la croix et déposant de l'autre une couronne sur un tombeau. Cette face du monument porte les deux inscriptions suivantes : *Quibéron, XXI julii MDCCXCV. — Pro Deo, pro rege nefariè trucidati.* La face opposée présente les médaillons des comtes de Talhouët et d'Hervilly, et dans le tympan un troisième médaillon, celui de René de Hercé, évêque de Dol. Les faces latérales sont ornées de deux grands bas-reliefs, dont l'un rappelle le débarquement sur la plage de Quibéron, avec la date *XXVII junii MDCCXCV*, et l'inscription : *Perierunt fratres mei omnes propter Israël*; l'autre retrace l'action pleine de grandeur d'âme de Gêril du Papeu, et porte pour inscription : *In Deo speravi, non timebo.*

Cette chapelle sépulchrale communique avec la nef de l'église de la Chartreuse par une large arcade. Des deux côtés de cette ouverture sont deux autres bas-reliefs représentant le duc d'Angoulême priant sur les restes des victimes, et la duchesse, son épouse, posant la première pierre du monument. Ce mausolée a été exécuté d'après les dessins de M. Caristie, architecte.

Il est impossible de reporter sa pensée sur l'événement de Quibéron sans déplorer l'immense malheur qu'il attira sur tant de familles, et la perte, immense aussi, qui en résulta pour la France, dont l'inflexible rigueur la priva d'un millier de cœurs loyaux qui se seraient tôt ou tard ralliés à ses lois. Quant à moi, je n'ai jamais visité la Chartreuse de Brech sans me sentir le cœur serré au souvenir de cette épouvantable catastrophe.

Eloignons-nous de cette vallée de Kerso, vallée de sang et de larmes, deux fois engraisée, — à quatre siècles d'intervalle, — des cadavres des victimes de nos guerres civiles, et rendons-nous au bourg de Brech, auprès duquel se voit, au bord d'un ruisseau qui s'est creusé un lit au fond d'une étroite vallée, une pyramide de roches superposées formant une masse de 10 mètres de hauteur accrochée au flanc de la colline. Au sommet de cet entassement plein de désordre, une autre roche énorme surplombe d'une façon si menaçante, que lorsqu'on débouche du chemin sinueux qui conduit du bourg au moulin du Pont-de-Brech, et qu'on découvre tout-à-coup le profil de cet amoncellement surmonté de cette roche qui semble glisser sur son sommet incliné et prête à se précipiter dans les eaux du ruisseau, on éprouve instinctivement quelque chose qui ressemble à un mouvement de frayeur. Bien des siècles pourtant ont passé sur elle sans l'ébranler; et quoique, à la sentir osciller sous la pression de la main, on puisse penser qu'il suffirait de l'effort d'un homme pour la renverser, les forces réunies des plus robustes paysans des environs y ont échoué plus d'une fois.

Quelques personnes, uniquement préoccupées du mouvement oscillatoire de cette pierre, l'ont considérée comme l'un de ces monumens druidiques connus sous le nom de *Routers* ou *Pierres branlantes*; je crois que c'est une erreur. La pierre dont il s'agit est du moins entièrement différente de forme et de position de celles qu'on est convenu de regarder comme ayant servi à un usage divinatoire, et qui ont été placées de main d'homme, tandis que celle-ci doit évidemment la hardiesse de sa pose à quelque convulsion du sol, qui l'a suspendue ainsi par un de ces hasards d'équilibre dont elle n'est pas le seul exemple. Quoi qu'il en soit, comme elle est une chose curieuse à observer, on doit désirer que les habitans de Brech renoncent à la renverser, et à priver ainsi leur vallée de son effet le plus pittoresque.

L'église de Brech est un assez vaste édifice d'un extérieur tout-à-fait moderne, mais qui a conservé à l'intérieur le caractère roman de sa construction primitive. Ses bas-côtés sont formés de deux rangs de massifs piliers quadrangulaires présentant des colonnes engagées, surmontées de chapiteaux ornés de feuilla-

ges, de têtes humaines, de dessins bizarres et variés. Ces sculptures, dont quelques-unes sont vraiment bien curieuses, m'ont paru se rattacher au style roman de la troisième époque, que l'on peut rapporter, en Bretagne, à la fin du XII^e siècle et aux premières années du XIII^e. Lorsque je visitai cette église, dans l'été de 1845, je la trouvai toute barbouillée de jaune et de blanc; le badigeon empâtait les murs, les colonnes et leurs chapiteaux; tout ce qui constitue l'intérêt de l'édifice allait disparaître sous le plâtre, si M. le curé du lieu, qui ignorait, me dit-il, que son église présentât quelque chose de remarquable, ne se fût empressé d'accueillir le conseil que je lui donnai de modifier ses projets de restauration. Il était temps, car le plâtrier et ses gens étaient là et mettaient déjà la main à l'œuvre. Mes amis et moi nous apprimes quelques heures après que cet honnête entrepreneur, prévoyant que son marché allait subir une réduction, avait échauffé quelques têtes dans le village, et qu'on se proposait de remontrer aux donneurs de conseils que les gens qui payaient les réparations de l'église, devaient avoir le droit de les faire exécuter à leur goût. J'avoue qu'il m'eût été impossible de rétorquer cet argument; mais je crois utile de citer cet exemple entre beaucoup d'autres, pour prouver combien il est urgent qu'un cours d'archéologie soit professé dans les séminaires, afin que MM. les ecclésiastiques puissent se guider eux-mêmes dans les projets de réparations et dans le choix des moyens de conservation des édifices religieux confiés à leurs soins.

Je ne connais, sur le territoire de Brech, que deux monuments celtiques, deux dolmens, encore sont-ils à demi-ruinés; l'un est auprès du village de Brégoharne, l'autre au village de Kerhouarin; ils ont chacun 3 à 4 mètres de longueur.

PLUVIGNER. — A Pluvigner, les monuments de ce genre manquent totalement; mais on y trouve en revanche un assez grand nombre de ruines dont les unes remontent à l'époque romaine, et les autres aux premiers temps de la féodalité; voici celles que j'ai pu observer.

1^o Dans la lande de Kerloyo, près du village de Mané-Gouif, un gros réjet de terre qui est évidemment un reste de retranchement; l'une de ses extrémités sert aujourd'hui de clôture à un

champ. A peu de distance au nord de ce fossé, on voit plusieurs amoncellemens de terre qui paraissent avoir appartenu à une fortification.

2^o A 200 mètres au sud du village de Kerbernard, il existe un retranchement bien conservé; sa forme n'est ni circulaire ni polygonale, elle flotte entre un cercle et un quadrilatère. Le côté nord seul est sensiblement en ligne droite et présente 50 mètres de longueur; le côté oriental est un peu courbe et a 60 mètres de développement; le reste du contour forme une courbe irrégulière de 145 mètres. Le côté nord est le mieux conservé; il a 5 mètres de hauteur perpendiculaire. L'élévation varie dans le reste du parapet, qui est même à peu près détruit dans la partie sud. Au milieu de ce retranchement il y a des vestiges d'une construction en maçonnerie. Ce retranchement est remarquable à cause de la hauteur de son parapet.

3^o Sur le bord est de la route de Baud à Pluvigner, à 250 mètres environ de ce village de Kerbernard, se trouve un retranchement de forme à peu près elliptique; son contour est de 220 mètres, et la plus grande hauteur de son parapet (au nord) est de 4 mètres; ce retranchement n'est éloigné du précédent que d'environ 300 mètres. A son extrémité sud s'en trouve un autre qui a la forme d'un rectangle de 40 mètres de longueur sur 20 de largeur. Son parapet n'est ni massif ni élevé; il n'est remarquable que parce qu'il est contigu au précédent.

4^o A 200 mètres à l'est du village de Kerchero, qui est situé au nord du bourg et à l'ouest du chemin de la forge de Lanvaux, il existe, dans une parcelle de lande, un retranchement circulaire de 50 mètres de diamètre; son parapet est peu élevé; il est même en partie détruit au sud; ce retranchement porte le nom de *Tourel Kerchereu* (1).

5^o A 100 mètres au sud du village de Kervic, sur un plateau inculte, est un reste de retranchement de forme à peu près circulaire, dont le diamètre moyen est de 33 mètres. Son fossé est comblé par les terres du parapet, que le temps a en partie dé-

(1) A Pluvigner et dans les environs, on nomme *Tourel* toute ruine qui offre l'aspect d'une fortification antique.

truit ; ce parapet a dû être très-élevé , à en juger par l'épaisseur de sa base.

6° A 100 mètres au nord-est de la maison la plus septentrionale du village de Couët-Magouër , on voit une motte de 95 mètres de circonférence , de 2 mètres seulement de hauteur , et entourée d'un fossé peu profond. Elle est couronnée par une petite enceinte de 11 mètres carrés , qui me paraît marquer l'emplacement d'une tour dont on a fouillé les fondations ; les habitans l'appellent *en dourel* (la tourelle).

7° A l'extrémité nord-ouest de la grande lande de Kérés , se trouve un autre retranchement connu sous le nom de *Tourel Lavadec* , parce qu'il est voisin du village de Lavadec. Sa forme se rapproche d'un quadrilatère dont les côtés seraient de 50 mètres , 50 mètres , 35 mètres et 42 mètres ; son parapet est massif , mais sa hauteur ne dépasse pas 2 mètres. Il est facile de le trouver parce qu'il fait saillie sur une plaine rase.

8° Dans cette même lande , au nord du village du Moustoir , on reconnaît les vestiges d'un tourel circulaire de 30 mètres de diamètre ; le parapet en est presque effacé , surtout dans quelques parties.

9° Entre le village de Castellec , la route qui conduit au bourg et la rivière de Tréauray , se trouve un mamelon très-élevé et très-escarpé du côté de la rivière et du côté de la route. Cette position , défendue naturellement de ces deux côtés , a été fortifiée de main d'homme , du côté du village , par un fossé profond , comblé aujourd'hui en grande partie , et qui dut être bordé d'un parapet très-élevé. Dans l'enceinte ainsi formée , il y a un tourel circulaire de 25 mètres de diamètre , entouré d'un petit parapet. C'est sans doute de ce retranchement que le village voisin a pris le nom de Castellec (petit castel).

10° A 400 mètres environ au nord de ce village , entre la rivière de Tréauray et la route du bourg à la forge de Lanvaux , se voient les ruines remarquables d'un castel féodal connu dans le pays sous le nom de *Coh Castel* (le vieux castel). La circonférence de cet emplacement , aujourd'hui recouvert de bois de pins , est de 300 mètres ; il a deux fossés concentriques dont le plus grand est encore très-profond et devait autrefois se remplir

des eaux de la rivière. Tout-à-fait au centre on voit les restes d'un donjon carré de 15 mètres de côté. C'est là bien certainement une des nombreuses forteresses , tantôt en pierres , tantôt en bois et entourées de fossés et de palissades , qui furent élevées , après le démembrement de l'empire , par les principaux seigneurs terriens , sur le modèle et souvent sur l'emplacement même du prétoire des camps romains ; j'en ai déjà mentionné plusieurs ; j'aurai tout-à-l'heure encore l'occasion d'en signaler de semblables.

CAMORS. — Dans l'église paroissiale de Camors , était autrefois le tombeau du comte de Lannion , le même qui fit transporter dans la cour de son château de Quinipily , où elle se voit encore , la statue colossale trouvée à Castenec. Ce tombeau fut détruit pendant la révolution ; on conserve pourtant dans la sacristie la table de marbre blanc qui le recouvrait ; elle porte l'inscription suivante :

D. O. M.

En attendant la résurrection , cigist le corps de très-haut et très-puissant seigneur Claude , sire et comte de Lannion , baron et pair de Bretagne , gouverneur des villes et châteaux de Vannes et d'Auray , capitaine-général du ban et arrière-ban , noblesse , milice et coste de l'évesché de Vannes. Il mourut le jour de saint Jean , 24 juin 1695.

La vive discussion qui s'est élevée entre les savans au sujet de l'origine et du degré d'antiquité de la statue de Quinipily , a donné au comte de Lannion une sorte de célébrité ; c'est pour cela que j'ai cru devoir m'arrêter un instant devant la pierre de sa tombe ; je reviendrai à la statue lorsque je m'occuperai du canton de Baud.

A Camors comme dans le reste du canton , il y a peu de monumens celtiques. On y voit cependant plusieurs menhirs. L'une de ces pierres est près du village de Kerguélen , au nord-est du bourg , sur le bord d'un chemin ; elle a 3 mètres 50 de hauteur , 4 mètre 80 de largeur et 0 mètre 70 d'épaisseur à la base de son axe ; elle s'amincit vers les bords et à son sommet ; sa forme générale est à peu près celle d'une langue ; les habitans du village l'appellent *roà Air* (roche longue).

2° Deux autres menhirs sont dans la forêt de Camors ; l'un nommé *menhir bras* (grand menhir), ayant 2 mètres 90 de hauteur et 1 mètre 50 de largeur ; l'autre, appelé *menhir bihan* (petit menhir), qui a 1 mètre 80 de hauteur et 0 mètre 80 de largeur ; ce dernier est penché.

On trouvera facilement ces deux menhirs au moyen des indications suivantes :

Un chemin partant de Locoal, et aboutissant à la grande route de Landévant à Baud, traverse la forêt dans presque toute sa longueur ; un autre chemin part de la grande route de Pluvigner, et conduit au village de Lambelle ; on l'appelle *chemin de Cornouaille*. La rencontre de ces deux chemins se nomme l'*Etoile*. Pour trouver le grand menhir, il faut partir de ce point, suivre un chemin moins large que les deux autres conduisant à la Croix de Tortorec, s'arrêter à 230 mètres de l'Etoile, entrer dans la coupe qu'on a alors à sa droite, et parcourir, perpendiculairement au chemin, une distance de 80 mètres ; on se trouvera alors près du menhir, placé au bord d'un sentier qui conduit du village du Guern à celui de Locoal.

Pour découvrir le petit menhir, on suivra, en partant de l'Etoile, le chemin de Cornouaille jusqu'à un autre chemin qui le coupe à angle droit ; on prendra alors la partie de ce chemin qui se dirige au sud, et on le continuera jusqu'à 30 mètres au-delà de la borne portant les n° 89 et 93. Arrivé à ce point, on aura le petit menhir à sa gauche, à une distance de 50 mètres, perpendiculairement au chemin.

3° Dans un jeune bois de pins dépendant de la forêt de Florange, et appelé le *Vieux-Semis*, se trouvent, près de la clôture du nord, deux menhirs placés à 4 mètres de distance l'un de l'autre ; l'un est très-gros, et a 2 mètres 30 de hauteur ; l'autre, beaucoup moins massif, a 2 mètres 80. A 60 mètres au sud, on en voit un troisième haut de 2 mètres 70.

4° Très près des deux premiers, mais dans un autre jeune bois de pins appelé le *Jeune-Semis*, est encore un menhir terminé en pointe ; il a 2 mètres de hauteur.

Tous ces menhirs sont un peu inclinés vers l'ouest ; les paysans des environs les appellent *Bonneu* (bornes), parce qu'ils ressem-

blent à des pierres bornales ; le canton de la forêt de Floranges dans lequel ils se trouvent se nomme canton de l'*Armoirie*, et voici pourquoi.

Dans la partie ouest de cette forêt de Floranges, à 60 mètres au sud du chemin vicinal de Camors à Grandchamp, se trouve une grosse pierre haute de 1 mètre 30 ; elle porte à son sommet une facette horizontale triangulaire ayant un trou à chacun de ses angles. C'est sur cette facette qu'on plaçait une plaque métallique aux armes du seigneur de Camors ; elle y était fixée par des pattes scellées dans les trous des angles. Cette explication pourra épargner aux antiquaires futurs la peine de chercher dans les profondeurs de la science archéologique la destination de cette pierre.

5° Dans le canton dit de la *Croix-Blanche* (coupe n° 3 du parc de Floranges), à 200 mètres au sud du chemin de Cornouaille, sur le bord d'un chemin d'aménagement dit *Hent-Mériadec*, (chemin de Mériadec), se trouve un menhir de forme quadrangulaire de 2 mètres 30 de hauteur, penché vers l'ouest comme les précédents.

6° Au nord-est du bourg, entre les villages de Kerfraval et de Tallen, est un bois taillis dont l'extrémité nord, étroite et bombée en dos d'âne, s'avance entre deux vallées où coulent deux ruisseaux qui viennent se réunir au pied de cette espèce de promontoire, dans des prairies qui furent autrefois un étang profond dont la chaussée est encore très-reconnaissable. Lorsque cet étang était plein, le mamelon escarpé qu'il embrassait devait être une position défensive inabordable, excepté du côté du sud. Cette position, fortifiée naturellement, ne pouvait manquer d'être choisie comme un lieu convenable pour s'y retrancher ; aussi voit-on sur la crête du mamelon, à 75 mètres de son extrémité, une *motte* ou base de donjon féodal. Cette motte a la forme d'un cône tronqué, dont la circonférence est de 120 mètres à la base, et de 55 mètres au sommet ; sa hauteur est de 9 mètres 43 ; elle est entourée d'un fossé dont la largeur et la profondeur ne peuvent être exactement appréciées aujourd'hui. Les deux tiers au moins de cette motte appartiennent au sol naturel ; le surplus est dû à l'amoncellement.

Le sommet de la motte a été bouleversé par les fouilles qu'y ont pratiquées les habitants des villages voisins pour en extraire les pierres des fondations de la tour ; on y retrouve encore des vestiges de maçonnerie.

Ces ruines portent le nom de *Tourel-tal-Len* (tour près de l'étang) ; le nom du village de Tallen a la même étymologie. La tradition du pays dit que cette butte a été un château habité par des moines, sans doute par des *moines rouges* (templiers), ainsi que cela se retrouve en tant de lieux (1).

7° A l'extrémité nord-ouest de la forêt de Camors se trouve une langue de terre qui s'avance en saillie dans l'étang du moulin de la Motte. Sur cette pointe, il exista jadis un château-fort dont il apparaît encore quelques faibles vestiges, et entre autres un fossé, en partie comblé aujourd'hui, qui allait d'un bras de l'étang à l'autre. Ce fossé est encore assez profond pour que ses deux extrémités se remplissent d'eau dans les grandes crues. Ces ruines sont nommées en breton *Pork-Houet-er-Sâleu* (cour du bois des Salles). Le mot *sâleu* est un ancien mot celtique qui a signifié *château*, *manoir* ; dans les noms de lieux, il indique de l'antiquité. Sur les registres des coupes de la forêt de Camors, celle où se trouvent ces ruines porte le nom de Coupe du vieux Château.

Le nom de *la Motte*, qui est celui de l'étang et du moulin, vient sans doute du voisinage de la motte seigneuriale qui se trouvait sur ce mamelon.

Une tradition fort accréditée dans le pays veut que ce soit là l'emplacement du château de Comorre, puissant et redoutable seigneur qui vivait au VI^e siècle. Ce Comorre avait, dit la légende, la sanguinaire manie d'assassiner ses femmes aussitôt qu'elles étaient enceintes. Déjà veuf de plusieurs de ces infortunées, il vit la belle Trifine, fille de Guérech, comte de Vannes, et voulut l'avoir pour femme. Ce fut une terrible nouvelle pour le comte Guérech, qui redoutait pour sa fille le sort de celles qui l'avaient précédée, mais qui craignait aussi qu'un

(1) L'abbé Mabé a pris cette ruine pour un barrow. Voir *Essai sur les Antiquités du Morbihan*, page 247.

refus n'attirât sur lui la vengeance de Comorre, puissamment protégé par le roi de France Childebert. Entraîné pourtant par les supplications de Trifine, il repoussa cette terrible alliance ; mais Comorre n'en fut que plus ardent à poursuivre son projet. Deux moyens se présentaient à lui pour y réussir : la voie des armes, par laquelle il pouvait châtier et réduire le comte de Vannes ; la voie de la ruse, qu'il pouvait tenter d'abord et qui le laisserait toujours libre d'en venir à la violence, s'il le fallait. S'arrêtant à cette idée, le tigre se fait agneau ; il va trouver Gildas-le-Sage, qui venait de fonder le monastère de Rhuys, et le supplie d'appuyer sa demande auprès de Guérech. Gildas, qui connaissait tous ses crimes, repoussa sa prière. Voyant le saint homme inflexible, Comorre prit le ton du repentir, se jeta à ses genoux, appela le ciel à témoin du serment qu'il faisait de vivre désormais de manière à faire oublier ses atrocités passées. Le saint se laissa enfin fléchir, se rendit auprès de Guérech, plaida la cause de Comorre repentant, et obtint pour lui la main de la belle Trifine.

Peu de mois après ce mariage, auquel elle s'était douloureusement résignée, Trifine devint enceinte. Jusque là l'atroce penchant de Comorre ne s'était pas manifesté ; on aurait même pu croire que la douceur et la beauté de sa nouvelle épouse avaient enfin comprimé ses sanguinaires instincts ; mais sa cruauté n'était qu'endormie ; à peine eut-il appris la grossesse de sa femme, qu'il se livra à toutes sortes de violences et lui fit de si épouvantables menaces qu'elle ne put douter qu'il avait résolu de lui arracher la vie.

Entraînée par une terreur affreuse, Trifine s'enfuit du château et se dirigea vers Vannes ; mais Comorre, qui s'était promptement aperçu de son départ, se mit à sa poursuite, et l'atteignit aux portes de la ville, au moment où il ne restait plus à l'infortunée que quelques pas à faire pour se trouver hors de son atteinte. Le furieux la saisit, lui trancha la tête et retourna à son château. Le comte Guérech au désespoir courut implorer saint Gildas, et se jeta à ses pieds en lui disant : « Comorre a ôté la vie à ma fille, que je ne lui avais donnée que sur votre parole ;

« c'est à vous que je la redemande ; rendez-la moi. » (1) Le saint religieux, conduit auprès du corps de Trifine, lui rendit miraculeusement la vie, et bientôt après elle accoucha, dans le château de son père, d'un fils connu dans la légende sous le nom de Trêmeur ; il fut élevé dans le monastère de Rhuys. Cet enfant, dont la vie studieuse et dévote se signalait par des miracles, tomba sous les coups du farouche Comorre, qui, l'ayant rencontré seul dans la campagne, lui trancha la tête. Trêmeur fut mis au nombre des saints martyrs ; son corps fut transporté dans le cimetière du petit village de Sainte-Trifine (Côtes-du-Nord), où l'on voit encore son tombeau, au pied duquel s'élève une colonne quadrangulaire grossièrement cannelée et portant une inscription en caractères inconnus (2). Quant à sainte Trifine, sa mère, elle s'était retirée dans un monastère aussitôt après ses couches ; elle mourut apparemment dans le village qui porte son nom.

Si l'on en croit l'historien Le Baud, Comorre finit sa vie d'une manière étrangement tragique, à la suite d'une excommunication que les évêques de Bretagne, réunis en concile, fulminèrent contre lui. Ce féroce Comorre a fourni le sujet de l'un de nos contes les plus populaires, le conte de *Barbe bleue*. (3).

GRANDCHAMP. — Sur la limite orientale de la commune de Pluvigner, s'étend le territoire de celle de Grandchamp, qui ne contient pas moins de 12,000 hectares. Au bord de la petite rivière de Tréauray, qui sépare ces deux communes, se voyaient encore, il y a quelques années, les ruines d'une antique abbaye fondée en 1138 par Alain, baron de Lanvaux. Ce monastère, habité par des moines de l'ordre de Cîteaux, fut vendu nationalement à l'époque de la Révolution et démolí depuis ; ses matériaux servirent à la construction d'un haut fourneau qui n'en est éloigné que de quelques centaines de pas. Dans une excursion

(1) Dom Lobineau, *Vie de saint Gildas*.

(2) Voir la description et le dessin de ce singulier monument dans les *Antiquités des Côtes-du-Nord*, par M. de Fréminville, pages 342 et suivantes.

(3) Je dois à M. Crozier la plupart des renseignements qui m'ont mis à portée de visiter et de décrire les monuments des communes de Pluvigner et de Camors ; je lui en renouvelle ici tous mes remerciemens.

faite avec l'un de mes amis sur le territoire de cette immense commune de Grandchamp, nous avons visité la forge de Lanvaux, les dernières ruines de l'abbaye, les vestiges de l'ancien château que l'on distingue encore sur le bord de l'étang, et quelques portions des belles forêts qui dépendaient autrefois du domaine des seigneurs du lieu, et qui font aujourd'hui partie des possessions royales. L'aspect général de cette localité a conservé quelque chose de sauvage et de désolé, malgré les efforts de l'industrie qui, il y a quelques années, était venue installer ses machines et sa colonie d'ouvriers sur la lisière de ces grands bois, dont la riche végétation contraste si vivement avec la stérilité des immenses terres en friche qui séparent cette oasis du bourg de Grandchamp, situé à 4 myriamètre au sud-est de l'usine. Il nous restait encore quelques heures à employer, nous les consacrámes à visiter la petite chapelle de Brandivy, où se trouvaient, nous dit-on, des stalles curieuses qui avaient appartenu autrefois à l'abbaye de Lanvaux. Cette chapelle est située à 4 kilomètres au sud de la forge ; elle est placée sur le sommet de l'une des collines qui dominent le cours du ruisseau de Tréauray. Ce lieu retiré est très-pittoresque ; le choix qu'on en a fait pour y élever un temple est convenable de tous points ; à coup sûr le prêtre qui dessert cette chapelle doit s'y sentir mieux inspiré de la grandeur divine, plus disposé à la contemplation méditative, qui est l'une des joies d'une âme religieuse, que les lévites des temples fastueux des cités. Nous demandâmes dans le pauvre village qui avoisine le presbytère, si l'on pouvait visiter la chapelle ; on nous répondit que la porte en était ouverte ; nous entrâmes.

Un coup-d'œil jeté sur cet édifice nous convainquit qu'aucune partie de son architecture n'offrait d'intérêt, ni sous le rapport de l'art, ni sous celui de l'histoire ; nous ne nous occupâmes dès lors que de l'objet qui nous avait amenés. Le desservant de la chapelle, qui survint en ce moment et à qui nous fîmes part de notre désir, nous conduisit vers les stalles que nous cherchions, et, relevant les parties qui servent de sièges, il nous fit voir sur leur revers les sculptures que je vais décrire.

1^{re} Stalle. — Un renard est dans une chaire ; un auditoire de

poules l'écoute dévotement. Le prédicateur a réussi à donner à son attitude un air de componction et de bonhomie très-expressive ; on voit que la bête hypocrite a grand intérêt à convaincre ses ouailles. Les deux pattes de devant appuyées sur le bord de la chaire, le corps à demi-penché en avant, il débite évidemment un éloquent sermon sur la nécessité de s'en remettre à lui avec toute confiance du soin de protéger la gent volatile ; son discours paraît faire une grande impression sur l'assistance.

2^e *Stalle*. — Le prédicateur s'est lassé du rôle de moraliste ; il a dépouillé son masque d'hypocrisie ; il obéit maintenant à sa nature, qui le pousse invinciblement à la convoitise. La tentation était trop forte pour qu'il y résistât plus long-temps ; l'occasion était trop séduisante pour qu'il n'en fit pas son profit. Emporté par ses penchans, il a saisi une poule, la plus belle sans doute, et vous pouvez le voir, la tenant serrée entre ses deux longues rangées de dents, et gagnant le large par une course si rapide qu'il semble à peine raser le sol. Une troupe de poules le poursuit, le harcèle, et l'air effaré du fuyard annonce qu'il n'est pas tranquille sur les suites de son équipée.

3^e *Stalle*. — Elle présente la moralité de l'histoire ; le fourbe y subit le châtimeut qu'il méritait. Les poules l'ont atteint ; elles l'ont mis à la broche et se disposent à le faire rôtir. Déjà le feu est allumé ; quelques-unes d'entre elles apportent du bois pour l'alimenter ; une autre a placé sa patte sur la poignée de la broche et va la faire tourner ; enfin un coq, les ailes étendues, arrive tenant dans ses pattes un soufflet, dont il paraît faire usage avec une dextérité parfaite.

Cet ouvrage est très-remarquable, non pas comme œuvre d'art, on y chercherait vainement une grande correction de dessin et l'entente de la disposition des groupes ; mais sous le rapport de l'intention, de l'animation des scènes, et même sous celui de la hardiesse et de la netteté du coup de ciseau. Quant au sujet même, il n'est pas spécial à cette sculpture ; on le retrouve mis en œuvre dans l'ornementation de plusieurs autres églises, et notamment dans le beau jubé de la chapelle Saint-Fiacre, voisine de la petite ville du Faouët.

Et maintenant si l'on demande comment une allusion si auda-

cieuse, une satire si incisive put s'introduire jusque dans le temple, se glisser jusque sous le siège où venait s'asseoir le prêtre, il faudra, pour répondre à cette question, remonter loin dans l'histoire, tenir compte des mœurs de certaine époque, se placer, en un mot, au point de vue convenable. Il faudra se rappeler que depuis les premiers temps du christianisme dans la Gaule, une cérémonie bizarre et licencieuse, venue des saturnales, et connue sous le nom de *Fête des fous*, se pratiquait annuellement dans la plupart des cathédrales de France, et que, loin de diminuer de scandale en s'éloignant de l'époque de son origine, elle résistait de plus en plus ouvertement aux mandemens des évêques, aux bulles des papes, aux décrets des conciles qui tendaient à l'abolir (1). La licence et l'obscénité de cette orgie périodique étaient dans l'esprit du temps, dont la moralité était troublée à ce point par des causes inutiles à rapporter ici. Il faut rappeler seulement que le scandale alla toujours croissant jusqu'aux premières années du XVI^e siècle, époque où la réforme, levant son étendard, consumma le grand schisme qui coûta tant de sang. A cette époque du XVI^e siècle, au moment où pamphlets, satires et libelles se lançaient de part et d'autre, il n'est pas étonnant que la sculpture, entrant aussi en lice, soit venue placer son mot dans le débat. Profitant de l'extrême confusion qui régnait dans l'église, et surtout de la facilité que ces fêtes licencieuses offraient aux passions pour franchir les portes du temple, elle se mit à l'œuvre et formula de mille manières ses impertinentes railleries, qu'elle eut parfois l'audace de clouer aux endroits les plus apparens de nos églises, parfois la ruse de glisser inaperçus dans le coin le plus sombre d'une humble chapelle. Au reste cette allusion empruntée à la ruse du renard paraît avoir fait la base d'un grand nombre d'attaques contre le clergé pendant une longue période, témoin cette invective adressée, dès la fin du XIII^e siècle, par Célestin V au pape Boniface VIII, son successeur, dont les perfides suggestions l'avaient déterminé à déposer la tiare : « Tu es monté sur le trône comme

(1) On peut consulter à ce sujet le curieux ouvrage de Dufrénot, intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de la Fête des fous*.

« un renard, tu régneras comme un lion, tu mourras comme un chien. »

La partie nord du vaste territoire de Grandchamp a dû être autrefois hérissée de monumens druidiques, à en juger par ce qu'il en reste encore aujourd'hui; mais il est fort difficile d'explorer ce désert; on se perd dans ces interminables landes où saillaient seulement, de loin en loin, quelques chaumières, quelques bouquets de pins, quelques menhirs oubliés au milieu de la destruction générale; je vais mentionner ceux de ces monumens que j'ai pu reconnaître, sans prétendre toutefois qu'il n'y en existe pas d'autres.

A 4 kilomètre au nord du village de Loperhet, sur le sommet d'une colline rocheuse, se trouve un beau dolmen, dont la table, qui a 5 mètres de longueur, 2 mètres 20 de largeur et 4 mètres 50 d'épaisseur, repose sur deux longues pierres couchées; à l'une des extrémités de cette table il existe une excavation régulière et arrondie.

Près de ce dolmen plusieurs pierres gisantes portent aussi de ces cuvettes ou excavations.

Si l'on se dirige de là vers le cabaret de la Croix-de-Bois, situé sur le *chemin de Cornouaille*, qui forme la limite nord de Grandchamp, on traverse une vallée coupée par un ruisseau, puis on gravit une montagne couronnée d'un bois taillis. Quelques petits menhirs encore debout, et un très-grand nombre d'autres renversés, annoncent que ce lieu fut jadis consacré. La longueur de ces menhirs varie de 4 à 7 mètres.

Là encore on voit des pierres excavées; deux d'entre elles surtout, posées l'une près de l'autre, longues chacune de 4 mètres, larges de 2 mètres 50 et épaisses de 1 mètre, présentent près de leur extrémité une cuvette d'où part une rigole qui vient mourir au bord de la pierre. A l'extrémité sud de ces blocs en est accolé un autre qui ne porte pas d'excavation.

De ce point élevé on aperçoit au loin dans le nord le cabaret de la Croix-de-Bois, reconnaissable par les sapins qui l'avoisinent; et par la grande croix qui lui a donné son nom. On domine de là une vaste lande toute parsemée de menhirs abattus; et, en parcourant cette plaine de bruyères et d'ajoncs,

on découvre des blocs énormes étrangement empilés, quelquefois en désordre, et presque toujours marqués par des bassins accompagnés de rigoles. Entre ce point et le village de Larcuste, situé à peu de distance de la limite orientale de la commune, à l'est de la route royale de Vannes à Pontivy, on trouve également une foule de peulvans de grande dimension renversés sur la bruyère; et, ce qu'il faut remarquer, c'est que le terrain fournit beaucoup de quartz et que tous ces monumens sont en granit. Dans une lande au nord-ouest de ce village de Larcuste, on voit de nombreuses et énormes pierres sur la plupart desquelles se trouvent creusées des cuvettes et des rigoles.

Un assez grand nombre de personnes, parmi lesquelles figurent des antiquaires, nient que ces cuvettes soient dues à la main de l'homme, et prétendent qu'elles sont uniquement l'ouvrage du temps, qui, en minant les parties les plus tendres des pierres ainsi exposées à l'action de l'air et à celle des eaux pluviales, y a formé à la longue ces excavations. Si une pareille assertion venait seulement de personnes étrangères à la science, elle aurait peu de poids; mais comme des hommes sérieux, des antiquaires, Cambry entre autres, sont venus prêter à cette opinion l'appui de leur autorité, il est indispensable que je m'arrête un instant sur ce sujet.

Je me bornerai aux observations suivantes :

1° Les pierres à bassins ou cuvettes ne se trouvent pas, ou se trouvent très-rarement sur les monumens druidiques du littoral du Morbihan; ce n'est qu'à quelques lieues du rivage qu'on en voit communément. Elles sont très-nombreuses dans une certaine zone et sur certains points, parmi lesquels il faut citer une partie des cantons de Grandchamp, d'Elven et de Questembert. Je n'explique pas cette préférence de lieux; mais je demande à ceux qui croient que le temps, le hasard ou les eaux pluviales ont creusé les bassins et les rigoles de ces pierres, comment il se fait que leur action ne se soit pas exercée de la même manière sur les nombreux monumens de la côte.

2° Les cuvettes ou bassins apparaissent presque toujours sur des blocs appartenant au sol; je les ai du moins observées rarement sur les tables des dolmens. Je voudrais bien savoir pour-

quoi le temps, le hasard et les eaux pluviales ont constamment entamé les uns et respecté les autres.

3° Les excavations dont il s'agit affectent toujours ou presque toujours la forme circulaire quand elles sont en nombre unique, et toutes celles de ce genre ont à peu près le même diamètre (40 centimètres) et la même profondeur (5 à 6 centimètres). Quant aux autres, qui sont parfois assez nombreuses, puisque j'en ai compté jusqu'à vingt sur la même pierre dont elles occupaient toute la surface, en communiquant entre elles par de larges rigoles, elles offrent différentes formes mystérieuses et incompréhensibles pour nous, mais évidemment symétriques, et leur profondeur est la même partout. J'invite les incrédules à examiner cela attentivement comme je l'ai fait moi-même; à remarquer que toutes ces cuvettes ne présentent ni bavures sur leurs bords, ni incertitude dans le dessin de leurs contours, et à déclarer ensuite s'ils croient que le temps, le hasard et les eaux pluviales procèdent avec une telle régularité, et avec la même régularité sur tant d'objets.

Les antiquaires anglais admettent aujourd'hui l'opinion que ces cuvettes servaient aux libations ou aux sacrifices. Les antiquaires français, dont quelques-uns sont déjà convaincus, en conviendront tous de même quand ils se décideront à faire ce que font les explorateurs qui nous viennent d'Angleterre; c'est-à-dire à parcourir à pied nos landes et nos grèves, pour voir par eux-mêmes ce qu'ils ont trop souvent décrit sans quitter le coin de leur foyer.

Cette discussion me rappelle qu'un savant de Paris, vieillard plein d'érudition, et qui, je crois, était membre de la Société des antiquaires de France, étant allé, il y a quelques années, visiter les monuments de Locmariaker, me dit à son retour qu'il regardait comme un effet des dégradations causées par le temps, les reliefs de la pierre du fond du grand dolmen ou Table de César. Si la grotte de Gravr'innis avait été découverte alors, il y eût sans doute regardé à deux fois avant de risquer son explication.

Au reste, l'opinion que je combats est attaquée par d'autres écrivains en même temps que par moi; je citerai surtout les

lignes suivantes, extraites d'un ouvrage aujourd'hui en cours de publication: « M. Cambry croit voir dans ces bassins un jeu du hasard; et cela, dit-il, parce qu'il en a vu plus de deux cents, » et que cela supposerait trop de sacrifices humains. Ne doit-on pas tirer de sa remarque la conclusion opposée? Est-il possible que le hasard produise sur deux cents monuments une excavation semblable? D'ailleurs il suffit de les examiner pour y reconnaître évidemment la présence du travail humain (1). »

PLAUDREN. — Le village de Larcuste n'est pas éloigné du chemin de Cornouaille, qui forme, comme je l'ai dit, la limite nord de la commune; je pris ce vieux chemin, et le suivant dans son prolongement oriental, qui sert aussi de limite nord à la commune de Plaudren, je me trouvai bientôt sur le territoire de cette dernière. Je marchais dans la direction du camp retranché de Kerfloch que je voulais visiter. J'apercevais de loin et presque sur le bord du monotone sentier que je suivais à travers cet immense plateau de la lande de Lanvaux, un bloc de forme étrange, qui me paraissait figurer quelque chose comme le buste colossal d'un lion accroupi. Plus j'approchais, plus sa forme me semblait distincte, et quand je fus à dix pas de lui, je pus m'assurer que j'étais en face d'une pierre grossièrement taillée, à laquelle on semble avoir voulu donner la forme, soit d'un lion, soit d'un sphinx. Je m'éloignai après l'avoir long-temps examiné, sans pouvoir me rendre compte du motif de ce travail; et pourtant il n'est guère probable qu'il ait été exécuté sans intention. La hauteur totale de cette pierre est de 4 mètres 50; la longueur de la tête, d'arrière en avant, de 4 mètres 20; la circonférence du cou de 2 mètres 40.

Aux environs de cette grossière ébauche, sont épars de nombreux débris du culte druidique. A 1,200 mètres au nord du village de Poulgat, s'élève un beau menhir de 5 mètres 50 de hauteur; on l'aperçoit de fort loin. — Au nord du village de Botquinan sont renversés deux autres peulvans. — A l'est de ceux-ci un dolmen entouré d'un cromlech; on l'appelle *Men-Gouarec*.

(1) *Monuments anciens et modernes*, ouvrage publié sous la direction de M. Jules Gailhabaud.

— A l'est encore, plusieurs autres dolmens ruinés; au moment même où je les visitais, des habitans de quelque village voisin étaient occupés à tailler la table de l'un de ces autels pour en faire une pierre de foyer.

J'arrivai enfin au camp retranché de Kerfloch (Castel-Floch) décrit par l'abbé Mahé, et désigné par lui comme un *témène*, selon son invariable système de considérer comme des enceintes sacrées tous les monumens du genre de celui-ci.

Castel-Floch, situé à 160 mètres au sud-sud-ouest du village de Kerfloch, forme un carré de 104 mètres de côté à l'extérieur, fortifié par un parapet d'environ 2 mètres d'élévation du côté du camp, mais qui devait avoir 8 à 10 mètres de hauteur en dehors, lorsque les douves, aujourd'hui à peu près comblées, avaient toute leur profondeur; il a encore de 5 à 6 mètres dans certaines parties. Ce camp paraît avoir eu son entrée à l'est; on y voit la trace d'un puits, à la base du parapet et à peu de distance de l'angle sud-ouest; on y trouve aussi d'assez nombreux fragments de tuiles à rebords, comme on en découvre dans toutes les stations romaines de quelque importance.

Ce camp est doublement remarquable par sa position admirablement déterminée pour dominer une immense étendue de pays, et par cette circonstance qu'il se trouve placé à l'intersection de deux voies romaines, ainsi que M. Croizer l'a constaté dans l'une de ses plus heureuses explorations (1). M. Croizer m'accompagnait dans mon excursion; nous visitâmes ensemble les ruines nommées dans le pays la *Vieille-Eglise*, situées près et à l'est de Castel-Floch, et sur la ligne même que parcourt la voie de Vannes à Corseul. Ce nom de *Vieille-Eglise* (Er-Goh-Ilis) ne nous parut point justifié par la nature des débris que nous avions sous les yeux, et parmi lesquels il se trouve de nombreux fragmens de briques à rebords. N'y aurait-il pas eu là pourtant, soit un établissement romain, soit un temple qu'on aurait converti plus tard en église chrétienne? Ce qu'il y a de certain, c'est que les traces du séjour des Romains y sont évidentes; mais une fouille pourrait seule faire connaître la nature

(1) Voir la description de la voie de Vannes à Corseul.

de cette construction antique en mettant ses fondations à découvert.

Le camp de Castel-Floch n'est pas le seul qui soit en rapport avec la voie de Vannes à Corseul dans la commune de Plaudren. Au nord-ouest du village de Kergulion, au point d'intersection de cette voie et de la route de Saint-Jean-Brévelay, il existe une enceinte rectangulaire de 62 mètres sur 50. — A 500 mètres au nord de ce point, et au bord de la même route de Saint-Jean, on trouve un retranchement ayant à peu près la forme d'une losange dont le grand diamètre aurait 75 mètres et le petit 50. Ces deux fortifications paraissent avoir eu peu d'importance. — A 1 kilomètre à l'est du bourg de Plaudren, sur le bord oriental de la route de Vannes à Josselin, il existe une enceinte fortifiée qu'on nomme les *Salles*. — Enfin près de cette même route, au nord-est du moulin à eau de Lohan, on retrouve les contours d'une fortification d'une assez grande étendue, et terminée, du côté de l'est, par un fort arrondi et assez bien conservé. Ce retranchement est placé sur une colline au pied de laquelle coule un ruisseau qui passe derrière le presbytère de Plaudren.

Au nord-est du bourg, à 500 mètres environ à l'est de la route de Josselin, se trouve un menhir de moyenne dimension; il est placé en regard d'un autre qui s'élève à 2 ou 300 mètres à l'ouest de la même route. Celui-ci a près de 6 mètres de hauteur; il s'aperçoit de très-loin et domine toute cette partie de la lande de Lanvaux. Si l'on se contente de l'observer de la route, il paraît isolé; mais quand on s'en approche on reconnaît que tout le terrain qui l'environne est parsemé de débris de monumens druidiques: dolmens brisés, menhirs renversés, cromlech de très-grande dimension dont il reste à peine quelques pierres à leur place; partout un aspect de désordre et de ruine; on voit que les légions romaines, armées des édits de leurs empereurs, ont passé par là.

MEUCON. — On m'avait signalé un poste retranché sur la hauteur qui domine la fontaine de Meucan; je m'y rendis et je reconnus en effet, sur la crête de ce monticule escarpé, une enceinte elliptique de 70 pas de circonférence, défendue par un

parapet aujourd'hui affaissé, et par une douve dont on ne peut guère distinguer la dimension primitive. Ce dut être, au surplus, un poste peu considérable, destiné probablement à éclairer les abords de la voie de Vannes à Corseul, qui passe cependant à 2,000 mètres à l'est de ce point.

PLESCOP. — Il ne faut pas quitter le canton de Grandchamp sans rappeler que les évêques de Vannes possédaient, dans la commune de Plescop, dès le XIV^e siècle et sans doute auparavant, le manoir de Kerango, appelé Kerengoff dans la Réformation de la noblesse en 1448. C'était une maison de plaisance qu'ils affectionnaient et où ils séjournaient souvent. Ils l'avaient fait reconstruire dans le XVIII^e siècle; mais à peine était-il achevé que la révolution éclata. Kerango fut vendu nationalement et éprouva le sort de tant d'autres monumens intéressans; il fut dévasté et il n'en existe plus aujourd'hui que quelques pans de murs. Il faut pourtant l'indiquer ici, ne fût-ce que pour rappeler que la commune de Plescop lui doit le nom qu'elle porte, et qui n'est que la contraction des deux mots latins *Plebs episcopi*.

CANTONS

de Sarzeau, de Muzillac, de Questembert et d'Elven.

ARZON. — Parmi le grand nombre des touristes qui viennent chaque année visiter les antiquités de notre pays, il en est peu qui, après avoir vu Carnac, Locmariaker et Gavr'innis, ne continuent la traversée du goulet du Morbihan pour se rendre à Port-Navalo, et parcourir de là l'intérieur de la presqu'île de Rhuys, puis revenir à Vannes ou suivre le littoral jusqu'à la Roche-Bernard, d'où ils reprennent la route de Nantes, les uns ayant garni leur portefeuille de dessins plus ou moins fidèles de nos monumens; les autres emportant seulement le souvenir de leur excursion dans le pays morbihannais, et surtout de leur pèlerinage à l'abbaye de Saint-Gildas, au tumulus de Tumiac, au château de Sucinio, qui font la célébrité du petit coin de terre armoricaine qu'on appelle administrativement le canton de Sarzeau.

J'ai déjà fait remarquer que le point de Port-Navalo dut avoir de l'importance sous les Romains, puisqu'une voie partant de Vannes venait y aboutir (1). Ce lieu est donc intéressant, et sous le rapport de l'antiquité de son origine, et par la position qu'il occupe à l'extrémité de la péninsule, d'où l'œil plane à la fois sur l'Océan et sur une grande étendue de côte. Là on a devant soi Locmariaker, Carnac et la presqu'île de Quiberon, qui se dessine en longue pointe recourbée sur l'Océan; — à droite, le Morbihan et ses nombreuses petites îles; — à gauche, l'immense nappe de l'Atlantique, qui tantôt déroule paresseusement ses longues vagues sur le rivage, tantôt les engouffre furieuses dans les profondes anfractuosités des rochers de la côte; puis les hautes falaises d'Houat et d'Hoëdic qui semblent flotter sur cette mer; puis, par de là ces îles, au point où l'Océan se confond avec le ciel, une ligne sombre et vaporeuse: c'est la terre de

(1) Voir la description de la voie de Vannes à Port-Navalo.

Belle-Ile, éternellement battue des flots de la *mer sauvage*, la plus terrible mer de nos côtes ; — derrière soi enfin, la riche presqu'île que tous les anciens actes désignent, je ne sais pourquoi, sous le nom d'*île de Rhuys*, « pays, dit d'Argentré, d'aussi beau » et bon séjour, fertile et agréable, que nul autre de Bretagne. » Au nombre des avantages que possédait autrefois ce fertile petit pays, était celui de produire un vin qui avait sans doute de la réputation, puisqu'on assure que lorsque le duc de Mercœur alla se présenter à la cour après avoir fait sa soumission à Henri IV, ce prince lui ayant fait offrir de son meilleur vin, le duc ne l'accepta qu'à condition que lorsque le roi lui ferait l'honneur de le visiter en Bretagne, il accepterait à son tour de son « bon vin de Sucinio. » Si le fait est vrai, il faut convenir que ce vin a étrangement dégénéré, car aujourd'hui il est à peine potable.

Le village de Port-Navalo appartient à la commune d'Arzon, qui occupe la pointe de la presqu'île, et dont le territoire est entamé par de si profonds épanchemens des deux mers, que de la crique du Croësty à la baie qui lui correspond sur la rive opposée, il n'y a guère plus de 800 mètres. Au bord de l'Océan et tout près de cette crique du Croësty, se trouve le galgal appelé le Petit-Mont. L'élévation de ce beau monument tumulaire est de 8 à 10 mètres ; au pied de son versant nord, est un dolmen de 4 mètres 30 de longueur sur 3 mètres de largeur ; auprès de ce dolmen s'élèvent deux petits menhirs.

Du sommet de ce galgal on découvre en plein le tumulus de Tumiac, placé à l'extrémité de la commune, près de la limite de Saint-Gildas. Cette magnifique tombelle, de forme conique plus aigue que le Petit-Mont, a 400 pas de circonférence à sa base, et environ 30 mètres de hauteur perpendiculaire. Située au milieu d'une vaste plaine, elle se détache admirablement du sol et s'aperçoit de fort loin ; elle sert de point de reconnaissance aux bâtimens caboteurs, ainsi que le galgal du Petit-Mont. Du haut de ce monument, la vue embrasse une immense étendue, depuis Carnac jusqu'à l'embouchure de la Loire. Il faut gravir sur ce mont factice et s'asseoir à son sommet par une belle journée d'été, comme cela m'est arrivé, pour jouir complètement de l'effet de ce vaste panorama.

Je répéterai ici ce que j'ai dit au sujet du galgal de l'île Longue. Il faudrait fouiller les principaux monumens de ce genre, afin de donner satisfaction à la science, qui demande depuis si long-temps que ces recherches se fassent.

Au village du Bourgneuf, dans le *Clos-Plancho*, se trouve un peulvan renversé, long de 3 mètres. Dans le *Clos-Vouillarenn* un dolmen ruiné et un menhir de 3 mètres 30 de hauteur.

Un autre menhir sur la butte du *Mottenno*.

Auprès du bourg de Locmaria se voyait, il y a quelques années, un barrow de 30 mètres de longueur ; les paysans en ont peu à peu enlevé les terres, et aujourd'hui il n'en reste peut-être plus de vestiges. Au sud de ce monument sont les ruines d'une belle grotte-aux-fées qui a 17 mètres de longueur, mais que trois blocs seulement recouvrent encore en partie.

Dans le voisinage du moulin de Pen-Castel, situé sur le bord du Morbihan, au nord du tumulus de Tumiac, est une pierre gigantesque longue de près de 6 mètres, dont la forme représente à peu près un cylindre qui s'amincirait graduellement depuis son milieu jusqu'à ses deux extrémités.

A la pointe d'une langue de terre qui se projette dans le Morbihan auprès de ce moulin de Pen-Castel, se trouvent des ruines qu'on dit être celles d'un couvent. Cette pointe est séparée du continent par un fossé de 16 mètres de largeur, bordé d'un parapet élevé de 10 mètres. Ce barrage s'étend dans toute la largeur de l'isthme, qui a 60 mètres de largeur ; du côté de la mer, la ceinture de rochers avait été garnie d'une épaisse muraille qui existe encore en partie. Il est évident pour moi que cet ouvrage n'était autre chose qu'un retranchement qui se trouvait en rapport avec la voie romaine de Port-Navalo ; et le nom de Pen-Castel (tête ou pointe du château), que porte le moulin, m'en fournit une preuve.

On dit dans le pays que ce lieu fut occupé par les templiers. Il se peut que ces moines-soldats aient assis une de leurs maisons sur l'emplacement d'un poste romain, de même qu'une petite chapelle dédiée à Saint-Nicolas a été élevée depuis sur les ruines de leur couvent. Cette chapelle a été détruite pendant la Révolution ; une croix en marque aujourd'hui la place. Tous les ans, le 9 mai,

une grande affluence de pèlerins se rend en ce lieu pour se mettre sous la protection de Saint-Nicolas, que les marins bretons ne manquent jamais d'invoquer en passant devant ce promontoire, au sommet duquel se célébrèrent sans doute les sanglants mystères du druidisme, bien avant que les Romains ne fussent venus renverser les grossiers autels dont nous retrouvons partout les débris.

SAINT-GILDAS.— A peu de distance du village du Net, et presque sur le bord de l'Océan, se trouvent de beaux débris d'une roche-aux-fées de 23 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur. Les pierres des parois sont encore en place; mais celles qui les recouvraient ont été enlevées ou brisées, à l'exception de deux. Ce monument, qui avait, comme on le voit, des dimensions considérables, est dans une pièce de terre nommée Closer-By (le Champ-du-Tombeau); auprès de cette grotte s'élève un menhir de 3 mètres de longueur, qu'on aperçoit de fort loin, parce qu'il est sur une éminence.

Dans un autre champ nommé le *Scatquir*, auprès du même village, est un menhir renversé de 5 mètres 30 de longueur; les habitants lui ont donné le nom de *Guiguenn-Amonenn* (la Moche-de-Beurre); il a la même forme que celui qui se trouve auprès du moulin de Pen-Castel, et que j'ai décrit un peu plus haut. A peu de distance s'élèvent deux autres menhirs de 4 mètres.

Un autre encore se trouve auprès du marais de Kerver; il a aussi 4 mètres de longueur.

Voisine de tous ces débris d'une religion éteinte, l'abbaye de Saint-Gildas, fière d'avoir été l'asile du savant et malheureux Abeilard, doit à la célébrité de ce nom une grande partie des nombreuses visites qu'elle reçoit chaque année. Il ne sera pas sans intérêt de rappeler ici l'origine de ce monastère, dont il est question plus d'une fois dans les éloquentes lettres de l'époux d'Héloïse.

Vers le milieu du VI^e siècle, un anachorète austère, venu de la Grande-Bretagne, vivait d'une vie pénitente et contemplative dans la petite île d'Houat, aride rocher situé entre Belle-Ile et la presqu'île de Rhuys. Un dur cilice, une robe grossière composaient le vêtement de l'ermite; la terre était son lit, et il poussait

si loin la mortification de la chair qu'il ne prenait, dit-on, de nourriture que trois fois par semaine. Sa vie tout entière était consacrée à la prière et à l'étude. Il était si renommé pour sa science, que la petite île d'Houat devint bientôt le rendez-vous d'un grand nombre de disciples qui venaient pour y profiter de ses leçons de sagesse et de vertu. Cet anachorète pieux, ce saint homme, c'était Gildas-le-Sage; fils d'un seigneur d'Angleterre, il aurait pu jouir de la vie oisive et commode des riches; il préféra consacrer ses jours au service de Dieu dans la solitude et dans l'austérité.

L'affluence de ses disciples devint si grande que les faibles ressources de l'île ne suffisaient plus à leurs besoins. Il fallut chercher un lieu plus vaste. Le comte Guerech, seigneur du pays de Vannes, possédait un château sur le bord de la mer, dans la presqu'île de Rhuys; il l'offrit au sage Gildas, qui vint aussitôt s'y établir, le convertit en monastère, et y réunit un grand nombre de ses disciples; voilà l'origine de cette abbaye célèbre, dont il fut le fondateur et le premier abbé.

Je ne parlerai ici ni des miracles que lui attribue la légende (1), ni de ses pieuses retraites à l'oratoire qu'il s'était construit sur les bords du Blavet, ni de sa mort, qui fut sainte comme sa vie et qui fut l'occasion d'un dernier miracle; toutes ces choses m'éloigneraient trop de mon sujet.

Long-temps après sa mort, la paix et la régularité de la maison religieuse de Saint-Gildas n'avaient pas encore souffert d'atteintes; les premières incursions des pirates normands sur les côtes de Bretagne, dans le X^e siècle, commencèrent à en troubler le repos. De nouvelles apparitions des Barbares sur cette côte sans défense entraînèrent le pillage et la ruine du monastère; les moines épouvantés prirent la fuite, et pendant près d'un demi-siècle la sainte maison demeura déserte. Cet antique lieu de prières n'était plus qu'un lieu de désolation et un repaire à l'usage des bêtes féroces qui peuplaient les forêts de la presqu'île, quand le duc de Bretagne, Geoffroy I^{er}, le fit rétablir et y ap-

(1) J'ai raconté plus haut l'un de ces miracles, la résurrection de sainte Triphine. (Page 208.)

pela de nouveaux religieux ; cela se passait en 1008, l'année même de la mort de Geoffroy.

Abeilard, qui fut élu abbé de Saint-Gildas en 1125, y écrivit plusieurs de ses lettres. Sa chaire, en forme de fauteuil gothique, s'y est conservée jusqu'à la Révolution. Le voyageur attiré dans ce lieu par le souvenir de ce nom célèbre, y chercherait vainement aujourd'hui quelque chose qui lui rappelât le séjour qu'y fit cet infortuné; l'abbaye du XI^e siècle a complètement disparu ; sur son emplacement il existe un couvent qui fut habité par des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et qui sert maintenant de demeure à quelques religieuses de l'ordre de la Charité de Saint-Louis.

Si le monastère actuel n'offre rien d'intéressant sous le rapport de l'antiquité, il n'en est pas de même de l'église paroissiale, qui fut autrefois celle de l'abbaye. La nef est moderne ; mais le chœur et le transept nord sont de construction primitive ; ils appartiennent à l'édifice qui fut élevé au commencement du XI^e siècle. On en est convaincu quand on a examiné les murs du transept, dans lesquels se retrouve l'appareil en feuilles de fougère (*opus spicatum*), si rare en Bretagne, et dont Saint-Gildas offre peut-être même le seul exemple. On sait que cet appareil, fréquemment employé aux XI^e et XII^e siècles, disparut complètement au XIII^e. Au dessus des murs règne un cordon de modillons ou corbeaux à têtes grimaçantes, qui cessèrent d'être en usage à la même époque. Le transept sud appartenait aussi à la construction primitive ; il a été détruit par l'ouragan du 28 mars 1836, qui causa de si grands désastres sur nos côtes. L'église est terminée à l'est par trois chapelles semi-circulaires ; le chœur est entouré de lourdes colonnes romanes surmontées de chapiteaux à feuillages fantastiques, comme la plupart de ceux de la nef de l'église de Brech ; deux autres chapiteaux de dimension colossale, et qui proviennent sans doute de la colonnade de la nef antique, ont été creusés et servent maintenant de bénitiers ; ils sont couverts de têtes bizarres et de rincaux capricieux. Sur la partie extérieure du mur du transept, on voit une sculpture en relief qui représente deux guerriers à cheval revêtus de cottes de mailles et se combattant avec de longues lances ; ils sont coiffés d'un

casque conique et portent un bouclier oblong qui se termine en pointe ; cette sculpture, en fort mauvais état, paraît plus ancienne que le mur dans lequel elle est encastrée.

Derrière le chœur se trouve le tombeau de saint Gildas, fondateur de l'abbaye ; le transept nord renferme ceux de saint Bieuzy, de saint Félix et de saint Gulstan. Dans l'une des chapelles du chœur était le tombeau de saint Guiguérien ; mais, il y a quelques années, le desservant de la paroisse voulant renouveler le pavé de cette chapelle, fit enlever la dalle qui recouvrait ces vénérables restes, en sorte que rien n'indique plus aujourd'hui l'endroit où ils sont déposés. Le chœur est en partie pavé de pierres tombales ; ce sont celles de Thibaud et d'Aliénor, enfans du duc Jean I^{er} ; celle de Jeanne, fille de Jean IV ; celles encore d'autres personnages éminens sans doute ; mais comme on marche continuellement sur ces dalles, les effigies et les inscriptions qu'elles présentent se sont altérées et finiront par s'effacer complètement ; il serait utile de prendre des mesures pour prévenir cette perte.

On conserve dans la sacristie le chef de saint Gildas et quelques autres parties de ses restes, renfermés dans des reliquaires en argent d'un travail curieux. Ces orfèvreries paraissent appartenir au XV^e siècle ou à la fin du XIV^e.

A l'est de l'église, dans le cimetière, on voyait encore, il y a deux ans, les ruines de l'ancienne église paroissiale dédiée à saint Gulstan ; on pouvait y reconnaître le caractère de l'architecture du XI^e siècle ; elle était donc à peu près contemporaine de l'église abbatiale. Il est fâcheux que l'un des derniers desservans ait fait disparaître cette ruine intéressante, dans l'unique but, dit-on, d'*embellir* le cimetière.

SARZEAU. — Après les ruines religieuses, les ruines militaires ; après l'abbaye de Saint-Gildas, le château de Sueinio qu'on aperçoit de loin se détachant de la plaine sablonneuse, et montrant ses murailles jaunies par les siècles. Rien de plus imposant que cette vieille forteresse ducale, encore armée de la plupart de ses tours, les unes à peu près entières, les autres à demi écroulées et comblant les douves de leurs débris. Ce château, situé sur le bord de la mer, fut construit au XIII^e siècle ; mais il

a subi des réédifications partielles aux XV^e et XVI^e. Ainsi les parapets à machicoulis en ogive qui couronnent ses murs d'enceinte, accusent une époque plus récente que celle à laquelle on reporte la construction primitive; les bâtimens de l'intérieur, la chapelle aussi bien que les logemens, ne sont pas antérieurs au XV^e siècle. A l'extérieur le château a conservé quelques parties à peu près intactes, qui peuvent faire juger de ce qu'il était au temps où les archers des ducs en gardaient les murailles; mais quand on a pénétré dans la cour on ne voit plus que des ruines; les unes sont l'effet du temps; les autres sont dues à l'avidité du dernier propriétaire, qui, sans nécessité et sans respect pour les souvenirs de grandeur et de nationalité qu'inspire cette antique forteresse, en a fait enlever pierre à pierre les meilleurs matériaux, et surtout les beaux escaliers de granit dont on ne voit plus que les arrachemens.

Les bâtimens d'habitation ne portent aucune trace d'élégance; la chapelle était aussi construite très-simplement. De chaque côté de l'autel est un petit réduit pratiqué dans l'épaisseur du mur et ouvrant sur la chapelle; tous deux sont pourvus de cheminées. On pense que l'un de ces cabinets servait de sacristie; l'autre était sans doute une tribune réservée, dans laquelle le duc pouvait entendre la messe. Il existe un passage conduisant de la chapelle dans la plus vaste salle du château, au fond de laquelle se voit une estrade; c'était là sans doute que se trouvait le fauteuil ou trône ducal.

Lorsque l'usage du canon se répandit, le château de Sucinio reçut de l'artillerie, ainsi qu'on le voit par l'intérieur des tours, au rez-de-chaussée desquelles sont des voûtes casematées, percées d'embrasures étroites comme des meurtrières, mais dont la partie inférieure forme une ouverture ronde d'environ 30 centimètres de diamètre. C'était par là que passait la bouche du canon; le canonnier se plaçait dans une niche pratiquée dans la muraille, et se trouvait ainsi à l'abri du recul de la pièce et des coups de l'ennemi (1).

Si le château de Sucinio, dont l'ancien nom, *Soucy-n'y-ot*,

(1) Voir planche 2.

annonce un séjour de plaisir, fut construit par le duc Jean I^{er}, ce dut être du vivant de son père Pierre de Dreux, puisque en 1238, dès la seconde année du règne de Jean, le baron de Lanvaux y fut détenu. Ce château fut élevé sur l'emplacement d'un ancien monastère dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas. Le duc Jean I^{er} l'habita souvent; sa femme, la duchesse Blanche, y accoucha d'Alix de Bretagne, le 14 juin 1243. Ce fut de ce château qu'il partit avec son fils, le comte de Richemont, pour aller prendre part à la dernière croisade de saint Louis, qui s'embarquait à Aigues-Mortes. — Le pacifique Jean II résidait habituellement à Sucinio.

Pendant la guerre de la succession, ce château fut occupé successivement par les troupes de Charles de Blois et par celles de Montfort. — En 1373, Duguesclin s'empara de Sucinio au nom du roi de France, tandis que le duc Jean IV était réfugié en Angleterre. La garnison, commandée par un Anglais, fut passée au fil de l'épée. — En 1380, Jean de Malestroit, gouverneur de Sucinio, fit une sortie contre les troupes de débarquement d'une flotte espagnole et les tailla en pièces. — En 1381, Jean IV, rentré en possession de Sucinio, s'y fortifia après avoir confié la ville de Vannes aux troupes anglaises. — Ce fut à Sucinio qu'on présenta au même duc un nain bas-breton âgé de trente-cinq ans, qui n'avait que vingt-six pouces de haut. — Ce fut encore à Sucinio que Pierre de Craon, l'assassin de Clisson, trouva un asile en 1394, lorsque Jean IV le prit sous sa protection. — Jeanne de Navarre, femme de Jean IV, accoucha à Sucinio, le 24 août 1393, d'Arthur de Richemont, l'une des illustrations de la France et de la Bretagne. — En 1450, le duc François I^{er} laissa en mourant l'usufruit de Sucinio à sa veuve, Isabelle d'Ecosse, qui vint s'y fixer. — En 1474, deux princes anglais de la maison de Lancastre, les comtes de Penbrock et de Richemont, furent renfermés à Sucinio. — Ce château et ses dépendances furent donnés, le 8 octobre 1498, au prince d'Orange, par Anne de Bretagne, et ce « héréditalement et à jamais; » ce qui n'empêcha pas le roi François I^{er} de confisquer, en 1520, le domaine de Sucinio sur le fils de ce prince d'Orange, pour cause de trahison envers la France. — Il paraît que cette terre passa ensuite

dans la maison de Rieux ; car des lettres-patentes du 16 octobre 1534 prononcent la réunion au duché de Bretagne des terres de Rhuys et Sucinio « que tient le seigneur de Rieux. » En 1532, François I^{er} donna l'usufruit de Sucinio à la comtesse de Châteaubriand ; et cette dame étant morte en 1537, la survivance de l'usufruit fut accordée à son mari. — En 1546, Claude de Lorraine, marquis de Mayenne, devint propriétaire de Sucinio. — La veuve d'Henri II, Catherine de Médicis, morte en 1589, eut pendant toute sa vie la jouissance de ce domaine. — Le 5 juillet 1593, il fut cédé par Henri IV à Gaspard de Schomberg, comme indemnité des sommes qu'il avait dépensées au service d'Henri III en recrutant des troupes en Allemagne. — Le 12 octobre 1596, Gaspard de Schomberg subrogea dans ses droits MM. de Talhouët, de la Gratonnais et de Séverac ; ce dernier était gouverneur de la ville de Redon. — Le duc de Mercœur s'empara de Sucinio pendant les guerres de la Ligue. — Sous Louis XIV, ce château devint successivement la propriété de la princesse de Conti, sa fille naturelle, et du duc de la Vallière. — En 1795, il figure pour la dernière fois dans l'histoire : une division de l'armée royale détachée de l'expédition de Quiberon et commandée par M. de Tinténac, vint débarquer devant Sucinio et s'en empara. Depuis cette époque, l'antique forteresse est abandonnée ; chaque jour voit s'accroître les brèches de ses murailles ; et si la dévastation continue, il ne se passera pas beaucoup de temps avant qu'on puisse prévoir le jour où ses derniers pans de murs s'écrouleront.

Le château de Sucinio, qui lutte contre le temps et contre les barbares, fut, dit-on, habité par la célèbre fée Mélusine. Voici ce qu'en rapporte Jean de Lahaye dans ses *Recherches de la France* : « Raymondin, avec Mélusine son épouse, faisoit sa demeure en un chasteau nommé *le Sucinio*. Il se disoit comte de *Forêt*, qui estoit l'isle ferme appelée à présent l'isle de Ruys. Ils firent bastir un monastère en l'honneur de la Trinité, auquel ils sont ensevelis et enterrés honorablement, ainsi que dit nostre historien avoir vu. »

Jean de Lahaye ne nomme pas cet historien, qui se trompe en attribuant à Raymondin et à son épouse la fondation du cou-

vent des Trinitaires de Sarzeau ; il fut construit par Jean IV, comte de Montfort, pour des religieux de l'ordre de la Merci.

Le nom de Forêt, que portait jadis la presqu'île de Rhuys, venait évidemment de ce qu'elle était couverte de bois. On lit en effet dans la vie d'Abeillard que, pendant son séjour à Saint-Gildas, il s'enfonçait dans les forêts pour y déplorer ses malheurs ; et dans la vie de Mélusine, par Jean d'Arras, il est dit que le duc de Bretagne concéda aux religieux de la Trinité le droit de prendre « dans la forêt, » le bois qui leur serait nécessaire.

Le vaste territoire de Sarzeau présente aussi quelques châteaux modernes : Kerlevenan, Truscat, Keralier. Le premier, qui date seulement de la fin du XVIII^e siècle, peut être considéré comme l'une des plus élégantes constructions de la province ; il est à 4 kilomètres de Sarzeau, sur le bord de la route de Vannes. Truscat est situé sur le bord du Morbihan ; il ne se fait point remarquer par son architecture ; mais sa position est charmante. Sans doute il y eut là, au temps de l'occupation, quelque établissement important, quelque riche villa gallo-romaine ; car on retrouve sur le rivage, auprès du château, une grande quantité de briques à rebords et de nombreuses petites pierres appareillées, qui doivent provenir d'une construction antique. De pareils débris se retrouvent sur d'autres points de la presqu'île et notamment à Penvins.

Le château de Keralier appartenait autrefois à M. de Sérent, gouverneur de la presqu'île de Rhuys. C'était dans la grande salle de ce manoir que se tenaient les assemblées de la *Société patriotique bretonne* qu'il avait instituée quelques années avant la révolution. La tribune portait cette inscription : « Ici on sert son Dieu sans hypocrisie, son roi sans intérêt, et sa patrie sans ambition. » Le château avait reçu le nom de *Temple de la Patrie*. Plusieurs femmes renommées étaient affiliées à cette société : M^{me} de Nantais, de Genlis, de Beauharnais, de Bourdic, etc. On peut voir, dans le *Mercur de France* de juin 1784, une épître de M^{me} de Beauharnais, dans laquelle se trouvent ces vers à la louange du fondateur de cette singulière association :

Muse, ne vas point oublier,
Dans ton délire pindarique,

Le héros de Keralier,
Notre fondateur pacifique.
Vois-tu son front patriotique
Sur tous les autres dominer?
C'est une couronne civique
Qui seule est faite pour l'orner.
Voudra-t-il bien me pardonner
Mon indigence poétique?
Ma muse, au lieu du chêne antique,
N'a qu'une rose à lui donner.

Le château de Keralier appartient aujourd'hui à M. de Ker-moisan.

Non loin de ce château et près du village de Largueven, on voit sur le bord du chemin qui conduit à Port-Navalo, un menhir renversé de 5 mètres de longueur; il est connu dans le pays sous le nom de *Gourrit Janett*, « le Fuseau de Jeannette. » C'est dans un champ voisin que, vers 1810, un laboureur trouva une trentaine de très-beaux celtæ rangés symétriquement sous un menhir. Ces instrumens étaient, pour la plupart, en jade parfaitement poli; ils furent vendus à des paysans qui s'en servirent pour aiguiser leurs faux; quelques-uns néanmoins furent sauvés de la destruction; M. le colonel de Francheville, propriétaire du château de Truscat, en possède deux, dont l'un a 30 centimètres de longueur et l'autre 19; ce dernier est percé d'un petit trou rond à 6 centimètres de sa pointe.

Entre le palais et le Cohporh s'élève un peulvan massif de 4 mètres de hauteur et de 8 mètres de circonférence. — Entre Sucinio et la Noëdic se trouve un petit dolmen. — A Prat-Fetenn est un dolmen ruiné qu'on appelle *Men-Beniquett*, la Pierre-Bénite. — On voit aussi un dolmen au moulin du Trest. — Entre le Porh et Kergillet est le dolmen de *Lannec-er-Men*. — Sur la hauteur de Brillac se trouve un beau dolmen, brisé et affaissé dans son milieu. — Près de Kerblay, on voit au milieu d'une lande le dolmen appelé *Men-Hiol*, Pierre-du-Soleil; il a 6 mètres de longueur; ses supports ont été en partie brisés dans une fouille qu'on y pratiqua en 1820. Il diffère de tous les dolmens connus par la forme de sa table, qui est presque cylindrique et qui s'a-

mincit à ses extrémités, de même que la pierre gigantesque que j'ai décrite plus haut et qui se trouve dans la commune d'Arzon, auprès du moulin de Pen-Castel. — A Croeunn-Linndeun est un cromleck dont le centre est marqué par un petit menhir. — Dans le *Clos-Rodus* se trouve une grotte-aux-fées de 10 mètres de longueur; une table de dolmen de 2 mètres 30 centimètres est gisante auprès de ce monument.

La petite ville de Sarzeau ne présente aucun édifice remarquable. Elle eut autrefois quelque importance; il y existait une cour royale, une subdélégation, une maîtrise des eaux et forêts; elle avait un gouverneur; enfin elle députait aux Etats; mais son véritable titre de gloire est d'avoir donné naissance à l'auteur de *Gilblas*; la maison dans laquelle Alain-René Lesage vint au monde le 8 novembre 1668 existe encore; elle fut construite en 1633.

DAMGAN. — Un étroit bras de mer sépare le territoire de Sarzeau du petit port de Pénerf, qui est au canton de Muzillac ce que Port-Navalo est à celui de Sarzeau. La position de Pénerf est si avantageuse qu'elle fixa, dit-on, l'attention des ingénieurs qui, vers le milieu du XVII^e siècle, furent chargés de proposer le lieu sur lequel la compagnie bretonne des Indes allait élever ses magasins, et qu'il s'en fallut peu qu'elle n'obtint la préférence. C'est dans le port de Pénerf que les navires du Nord, suédois, norvégiens et autres, viennent charger les grains et les sels qui se récoltent dans les environs, et qui font l'objet d'une exportation assez considérable. Pénerf n'est qu'un village de la commune de Damgan; mais il est le point le plus important du littoral du canton, ou, pour mieux dire, le seul qui ait quelque importance commerciale.

AMBON. — Pour se rendre de Pénerf à Ambon, on suit un chemin sur le bord duquel se trouve un menhir surmonté d'une croix. Un dolmen considérable, mais complètement bouleversé, se voit au milieu du champ de Rohel, auprès du bourg. Un autre dolmen, assez bien conservé, existe dans la partie nord de la commune, presque sur le bord de la route royale de Vannes à Nantes, et près de la fontaine de Sainte-Julitte.

L'église d'Ambon est un édifice dont la construction remonte à la période romane. Ses bas-côtés, composés de piliers trapus

supportant des voûtes à plein-cintre ; sont encore intacts ; mais l'extérieur a été réédifié à diverses époques. Le pavé du chœur, plus élevé que celui de la nef, recouvre une crypte ; malheureusement la dalle qui en ferme l'entrée est engagée aujourd'hui sous les degrés de l'autel, et je n'ai pu y pénétrer. Je présume, au surplus, que ce n'est qu'un simple caveau sans caractère architectural.

MUZILLAC.—D'Ambon à Muzillac, il y a 4 kilomètres. On entre dans cette petite ville par le faubourg de Penescus, qui n'est qu'un misérable village, et dont la chapelle délabrée n'attirerait pas les regards du voyageur, s'il ne savait qu'elle passe pour avoir appartenu aux templiers. Cette chapelle était primitivement beaucoup plus grande qu'aujourd'hui ; mais en 1835 on la réduisit de moitié pour l'élargissement de la route. Heureusement on épargna deux statuettes en pierre qui se trouvent au dessus de la porte. Ces statuettes, hautes d'environ 1 mètre, représentent deux chevaliers du Temple revêtus de leurs manteaux, l'épée à la ceinture, la lance à la main, et les pieds appuyés sur un lion. L'une des deux est complète, sauf l'extrémité de la lance ; l'autre a subi de graves mutilations, et ne présente plus que la partie inférieure du corps. Ces effigies appuient la tradition, et ne laissent guère lieu de douter que la chapelle ait été en effet une propriété de l'ordre.

Muzillac n'a point d'église ; on y a construit récemment une chapelle, à laquelle on s'est vainement efforcé de donner un aspect monumental ; c'est une réminiscence de l'art grec, qui ne donne aucune idée de la majesté du culte catholique. La reine a fait don à cette chapelle d'un très-beau tableau-tapisserie qui représente le Christ en croix. L'église paroissiale est située au village de Bourg-Peaulé, qui était autrefois le chef-lieu de la commune. La construction de cette église doit remonter au XIII^e siècle ; elle avait primitivement la forme d'un rectangle ; on y a ajouté plus tard des transepts ; cette addition me paraît être du XV^e siècle. La tour, quadrangulaire et massive, percée de baies étroites et surmontée d'une pyramide octogone en charpente, est accolée à la façade sud, auprès du transept. Cette église est munie de bas-côtés romans ; l'arcade triomphale est formée d'une

belle ogive reposant sur deux lourds piliers. Cette église appartient donc à la dernière période de l'architecture romane, et se rattache en même temps au style ogival, qui commençait alors à faire invasion en Bretagne.

Les abords de la petite ville de Muzillac sont pleins de souvenirs. Il y a là, auprès de l'étang de Penneur, le lieu où s'élevait la Chambre des comptes de Bretagne, qui eut son siège à Muzillac pendant plusieurs siècles. A quelques pas plus loin, on vous montre l'emplacement d'un beau tumulus que le propriétaire du terrain a fait raser il y a peu d'années. Plus loin encore, et sur le bord de l'étang, se trouve un retranchement presque circulaire ; il est la propriété de M. Bézard, juge de paix de Muzillac, qui eut l'extrême obligeance de m'accompagner dans l'exploration de son canton. Ce retranchement est placé sur la pente d'un coteau d'où l'on plonge sur ce vaste et sinueux étang. Plus au nord, et sur la rive opposée, on voit quelques restes de maçonneries, derniers vestiges du château de Penneur, forteresse féodale qui avait probablement succédé à un camp romain ; car l'emplacement qu'il occupait était admirablement choisi pour surveiller la voie de Nantes à Vannes, qui passe à peu de distance de ce point. C'est au château de Penneur que furent détenus quelques-uns des otages donnés par Charles de Blois à Jean de Montfort, lors du traité d'Evran, en 1363, ainsi qu'on le voit dans l'*Histoire de Jean IV*, rimée par maître Guillaume de Saint-André, et insérée aux Preuves de Lobineau.

Presque sur la limite nord de la commune, auprès du village du Cotihir, se trouve un dolmen ; mais ce monument est incomplet.

BILLIERS.—En 1835, j'avais visité la belle propriété de Prières, autrefois abbaye de bernardins, aujourd'hui possédée par M. Le Masne. Les bâtiments du monastère étaient déjà démolis ; mais la superbe église abbatiale existait encore, et l'on pouvait en admirer la richesse d'architecture, bien que le propriétaire l'eût convertie en magasin à foin. L'antiquité de la fondation de l'abbaye, la présence du tombeau du fondateur, Jean I^{er}, duc de Bretagne, mort en 1285 ; de celui d'Isabeau de Castille, femme de Jean III, morte en 1328 ; de celui de Jeanne de Holland, se-

conde épouse de Jean IV, morte en 1384, attachaient un grand intérêt à ces ruines toutes neuves. Jean I^{er} avait fondé l'abbaye de Notre-Dame-de-Prières en 1250, afin que les religieux priassent nuit et jour pour le repos de son âme ; et quand il mourut au château de l'Ille, situé près de l'embouchure de la Vilaine, il voulut être inhumé à Prières. Il avait fait des dons considérables à cette abbaye, qui devint fort riche, et dont les abbés avaient, depuis 1439, l'usage des ornements pontificaux.

Au commencement du XVIII^e siècle, les bâtiments tombaient en ruines; ils furent complètement réédifiés par les soins de Melchior de Sérent, abbé commendataire ; la première pierre en fut posée en 1716, au nom du régent, par Feydeau de Brou, intendant de Bretagne ; les dessins furent confiés à Cote, premier architecte du roi.

L'église de l'abbaye de Prières était un magnifique vaisseau dans lequel l'élégance le disputait à la grandeur ; et je me souviens qu'en y entrant je me crus transporté dans une cathédrale dévastée. A cette époque on pouvait déjà prévoir qu'elle ne tarderait pas à tomber en ruines ; car la couverture avait besoin de promptes réparations que le propriétaire ne semblait pas disposé à faire. Toutefois on était loin de penser que ce bel édifice touchait au moment de sa destruction, quand parut dans le journal le *Breton*, du 9 juin 1837, une annonce ainsi conçue :

« Le 29 juin 1837, heure de midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^r Carié, notaire à Nantes, à l'adjudication des matériaux à provenir de la démolition de l'église de l'abbaye de Prières, sise commune de Billiers, près Muzillac. »

L'adjudication eut lieu; la démolition la suivit de près, et l'un des plus beaux restes de l'architecture religieuse au XVIII^e siècle disparut ; il y avait à peine cent vingt ans que cette magnifique église était construite.

Malgré l'impression profonde de regret que je m'attendais à éprouver en revoyant le théâtre d'une telle dévastation, je m'acheminai, l'année dernière, en quittant Muzillac, vers le clocher paroissial de Billiers, au-delà duquel je découvris bientôt celui de la maussade chapelle que le propriétaire de Prières a fait construire avec une partie des matériaux du bâtiment détruit. Tout

en cheminant, mon compagnon de voyage m'apprit qu'un mois auparavant un artiste anglais, le docteur L....., que j'avais vu à Vannes, s'était présenté pour visiter le tombeau de Jean I^{er}, qu'on a transporté dans cette chapelle, et que le régisseur lui en avait refusé l'entrée. Cela me donna à réfléchir ; nous demandâmes pourtant la permission de visiter les tombeaux ; on nous répondit que le régisseur était absent pour toute la journée, et qu'il avait emporté la clef de la chambre dans laquelle se trouvait celle de la chapelle. L'aventure du docteur était encore toute fraîche dans ma mémoire ; je compris que le refus, pour être un peu mieux déguisé que celui qu'il avait éprouvé, n'en était pas moins un refus. Je sortis convaincu que le parti était pris d'éloigner les visiteurs ; mais je me demandai et je me demande encore si le tombeau d'un duc de Bretagne, bien que les événements en aient fait une propriété particulière, peut cesser d'être un monument public, et s'il est moralement permis au possesseur d'un pareil objet d'en interdire l'approche aux personnes qui se déplacent, quelquefois de fort loin, pour le voir.

En quittant Prières, je me rendis à la Baie-des-Granges, où l'on m'avait signalé deux dolmens. L'un de ces monuments, qui devait avoir à peu près 20 mètres de longueur, est entièrement bouleversé ; l'autre n'est qu'à demi-ruiné ; sa table repose encore d'un bout sur l'un de ses supports, en sorte qu'au premier coup-d'œil on pourrait le prendre pour un demi-dolmen ; il est placé sur l'extrême bord de la côte, qui est très-escarpée en cet endroit, et comme la mer envahit continuellement sur ce point, il ne tardera pas sans doute à être entraîné par un éboulement.

ARZAL. — Je m'éloignai de la *Baie-des-Granges*, d'où je voyais la Vilaine dégorgeant ses eaux bourbeuses dans l'Océan, et je me dirigeai vers la chapelle de Lantiern, qu'on m'avait dit curieuse. Arrivé sur la limite de la commune d'Arzal, de laquelle dépend cette chapelle, j'aperçus une borne dont je n'aurais certainement pas deviné la destination, si M. Bézard, qui, comme je l'ai dit, m'accompagnait dans cette excursion, ne m'eût appris que cette pierre, ainsi que trois autres semblables qui se trouvent sur d'autres points des environs, avaient été posées, il y a à peu près cent ans, pour délimiter les terres dépendantes

de l'abbaye de Prières. Ces bornes, hautes d'un mètre, sont taillées à plat, et ressemblent, sauf la dimension, à celles qu'on emploie sur nos routes royales pour marquer les kilomètres. Elles portent sur l'une de leurs faces une lozange, et sur la face opposée une hermine sculptée en relief, dont la partie inférieure, assez grossièrement exécutée, présente de loin quelque ressemblance avec une main dont les doigts seraient écartés; aussi les paysans des environs ne désignent-ils ces bornes que par le nom de *Patte du moine*.

En arrivant dans le village de Lantiern, je m'empressai de visiter la chapelle. C'est un édifice de l'époque romane de transition, réédifié extérieurement en 1627, mais qui a conservé à l'intérieur tout le caractère de sa construction primitive. Elle n'a qu'un bas-côté (nord), qui se compose de deux arcades romanes. Deux autres arcades, placées de chaque côté du chœur, sont de style ogival et reposent sur de massifs piliers octogones. La fenêtre du fond est ogivale aussi; elle était autrefois ornée de vitraux peints dont il ne reste plus qu'un fragment d'écusson armorié, sur lequel on voit cinq hermines placées 2, 1, 2. Cette curieuse petite église, aujourd'hui très-délabrée, renferme, outre le maître-autel, sept autels latéraux presque tous fort anciens; j'en ai remarqué un dont la table est supportée par deux petits piliers octogones; l'un de ces piliers porte à son chapiteau une face humaine. L'ancienne tribune seigneuriale est placée au dessus de la porte de l'ouest; on y accède par un couloir pratiqué dans l'épaisseur du mur; mais tout cela est tellement encombré de matériaux et de débris, qu'on ne pénètre qu'avec peine dans ce passage.

C'est une tradition dans le pays que la chapelle de Lantiern appartenait aux chevaliers du Temple. Cette tradition est fondée; j'en trouve la preuve dans un titre de 1732, titre dans lequel Messire Simon Bouchereau, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Carentoir, prend la qualité de seigneur temporel de *l'église et temple de Lantiern*. La présence d'un seul bas-côté suffirait pour donner la certitude qu'elle a été construite par ces religieux, car c'est une singularité qui se présente dans toutes les églises qu'ils ont élevées;

les huit autels qui s'y trouvent sont d'ailleurs une preuve qu'elle était desservie par une congrégation établie dans ce lieu. Il est à remarquer que les maisons du village ont, pour la plupart, un aspect bourgeois qui diffère totalement de l'architecture ordinaire des habitations rurales. Un pavé partant de l'église et se dirigeant au nord; conduit à l'une de ces maisons, qui est fort ancienne; tout annonce que ce petit village eut jadis quelque importance. Il y avait là autrefois des marchands, un notaire, une juridiction; la maison noble de Brouel y exerçait haute, moyenne et basse justice; un écusson sur bois, appendu aux murs de la chapelle, porte les armes de cette maison formées d'un *lion passant*. Les moines de Prières s'y rendaient en procession deux fois par an, parce que la chapelle possédait un fragment de la Vraie Croix. Je tiens ce dernier renseignement du vénérable dom Louis, le dernier survivant des bernardins de Prières.

LE GUERNO. — J'étais impatient de visiter l'église du Guerno, située à 4 myriamètre au nord de Lantiern; j'en avais entendu parler comme d'un monument extrêmement remarquable et sans analogue en Bretagne. En entrant dans le bourg, qui n'est qu'un pauvre village composé d'une vingtaine de chaumières, on découvre la façade sud de cette singulière église, construite tout entière à grand appareil. Cette façade n'était originellement percée que de quatre très-petits *oculus* elliptiques, dont deux ont été remplacés, il y a peu d'années, par des fenêtres ordinaires à plein-cintre. Cette façade présente vers son milieu une chaire en pierres terminée inférieurement en nid d'hirondelle et faisant saillie sur le mur. Le prédicateur y accédait de l'intérieur de l'église par une porte aujourd'hui maçonnée. Au près de cette chaire est un très-petit bénitier engagé dans le mur, au pied duquel court un banc de pierres divisé en stalles à son extrémité orientale; de pareilles stalles entourent le chœur.

La tour n'est point assise sur l'édifice; elle est accolée à la façade nord, auprès du portail occidental. La forme de cette tour, dont je n'ai vu d'analogue nulle part, doit fixer l'attention. Elle est cylindrique et se termine par une pyramide en pierres de taille, en sorte qu'elle présente l'aspect d'une poivrière; elle

est construite à grand appareil, comme l'édifice auquel elle appartient.

Le portail occidental, à plein-cintre, est pratiqué sous un porche composé de deux larges arcades latérales, dont l'ouverture forme la voie publique; ce porche, surmonté d'un toit percé d'une fenêtre mansardée, forme l'avant-corps de l'édifice, auquel il donne une longueur démesurée par rapport à son peu d'élévation (1).

Cette église a la forme d'une croix latine; elle se termine à l'est par une abside semi-circulaire percée de trois fenêtres à plein-cintre ornées de vitraux représentant les scènes de la Passion; ces peintures m'ont paru bien exécutées. Des fresques couvraient autrefois les murs du transept sud; mais là comme dans tant d'autres églises, on les a recouvertes d'un épais badigeon.

L'architecture de cette église diffère tellement des types reconnus, qu'il serait assez difficile de déterminer l'époque de sa construction, si l'on n'avait à cet égard des renseignements certains. M. Le Quellec, curé de Bourg-Peuple-Muzillac, possède sur l'église du Guerno des documens intéressans qu'il a bien voulu me communiquer, et parmi lesquels se trouve une enquête faite en 1609 par un délégué du Présidial de Vannes, à propos d'une contestation entre le frère Le Breton, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur des temples de Carentoir et du Guerno, et le recteur de Noyal-Muzillac, au sujet de leurs droits respectifs. Les dépositions consignées dans le procès-verbal de cette enquête sont unanimes pour déclarer que la construction de l'église ne remontait pas alors à un demi-siècle; voici un extrait de l'une de ces dépositions :

« Simon Bonic, âgé d'environ soixante ans, dépose avoir sou-
» venance que quarante ans sont au plus écoulés qu'il vit com-
» mencer le bastiment nouveau de la chapelle du Guerno au lieu
» où l'on appelle le Temple, et auparavant la construction de la-
» dite chapelle, ainsi et de la manière qu'elle est bastie à pré-
» sent, il y avoit une autre petite chapelle fort ancienne et ca-
» duque qui se nommoit la chapelle du Temple du Guerno, quelle

(1) Planche 7.

« chapelle et appartenance d'icelle il a toujours ouy dire appar-
» tenir aux commendeurs de Carentoir, auxquels en appartient
» la seigneurie ensemble des terres et maisons adjacentes laditte
» chapelle; les habitans desquelles terres et maisons payent ren-
» tes annuelles audit commendeur, suivant le rolle encien qui
» en est fait de temps immémorial; et que ledict commendeur,
» à cause de son temple du Guerno, a fief et jurisdiction, comme
» il a ouy dire, laquelle se tenoit le lendemain de la feste de
» sainte Anne par les officiers dudict commendeur; et diet que
» laditte chapelle, à présent bastie de neuf, fust faicte et con-
» struite des deniers et oblations que les gens de bien faisoient
» en laditte chapelle. »

D'autres dépositions apprennent que les plaids du commendeur se tenaient sous le porche de l'église; cela explique la présence de cette bizarre construction accolée à l'édifice principal.

L'une des singularités que présente l'église du Guerno est sa chaire extérieure, chose si rare qu'on n'en connaît que deux ou trois autres exemples en Bretagne. Les solennités du culte attiraient une grande affluence dans cette chapelle, qui possédait un morceau de la Vraie-Croix et une bulle d'indulgences. Des religieux de Vannes, de Rennes et d'autres villes y venaient prêcher le Carême; le Vendredi-Saint, la foule était si grande que l'église ne pouvait la contenir; alors on prêchait la Passion dans cette chaire du cimetière, ainsi qu'on le voit par la quittance suivante, qui fait partie des papiers que m'a communiqués M. Le Quellec :

« Je soubsigné confesse avoir reçu de M. Julien David, fabricq
» de l'église tréviale du Guerno, la somme de trois livres comme
» prédicateur de la station de Muzillac, auquel on a coustume de
» donner pareille somme toutes les fois qu'on presche le sermon
» de la Passion au Vendredy-Sainct dans la chaire du cimetière
» de ladite église du Guerno. — Audit Guerno, ce 24^e d'apvril
» 1677. »

« F. Elie DE SAINTE-CROIX,
« Curé du Bondon-les-Vannes. »

D'après les dépositions recueillies pendant l'enquête, l'église actuelle fut donc construite vers 1570, sur l'emplacement d'une

ancienne chapelle du Temple. Elle a bien, en effet, le caractère de l'architecture de la Renaissance, si ce n'est dans quelques parties, par exemple la petite porte du sud, que je crois romane et qui provient sans doute de l'ancienne construction. Ce n'est donc pas par l'antiquité que cette église est remarquable, mais par l'originalité de sa disposition, et surtout par l'application de cette tour cylindrique qui avait la plus grande analogie avec une tour de fortification avant qu'on eût, au commencement de ce siècle, établi la pyramide qui la surmonte. Il n'en est pas dit un mot dans l'enquête, en sorte qu'on ne sait si la tour a été accolée à l'église ou l'église à la tour; je regrette de n'avoir pu lire une date qui s'y trouve inscrite à une hauteur d'environ 10 mètres.

J'ai longuement décrit cette église, parce qu'elle m'a paru former une exception curieuse. Je ne veux pas la quitter sans mentionner le Calvaire élégant qui s'élève au milieu du cimetière. La croix qui porte le Christ est implantée au sommet d'une belle colonne cannelée de 5 mètres de hauteur, couronnée d'un chapiteau corinthien; cette colonne est en fin granité.

A un kilomètre au nord du bourg du Guerno, on a trouvé en 1843, en ouvrant le chemin vicinal de Questembert, une très-grande quantité de briques romaines provenant sans doute d'antiques constructions. Je visitai ce lieu, où je trouvai, à la surface du sol, de nombreux fragments de ces briques; la voie romaine de Nantes à Vannes passe à un myriamètre au sud de ce point.

NOYAL-MUZILLAC.—Tout en explorant les traces encore très-apparences de cette voie, je pénétrai dans la commune de Noyal-Muzillac, et me trouvai bientôt auprès du château de Keralio, élégante demeure construite au XVII^e siècle et qu'on regrette de voir inhabitée. Il existe dans l'intérieur du château une chapelle aujourd'hui délabrée comme tout le reste, mais qui dut être richement ornée autrefois, à en juger par trois tableaux que je vis le même jour dans l'église de Noyal-Muzillac, et qui proviennent de Keralio. On me fit remarquer dans cette chapelle, à gauche de l'autel, une porte autrefois masquée par un panneau mobile semblable au reste de la boiserie. Cette porte donne accès dans un petit réduit, au dessus duquel se trouve une chambrette pour-

vue d'une cheminée. Lorsque je demandai à quel usage avait pu servir ce singulier petit local, on me répondit que j'étais dans une cachette où vécut long-temps le fameux chef royaliste Saint-Hilaire, qui finit par être pris et fusillé à Vannes.

Les dépendances du château de Keralio, les remises, les écuries, les jardins, les bois, donnent une haute idée de l'ancienne richesse de cette demeure, dont le possesseur était tenu à une singulière redevance à l'égard du seigneur de Séréac, château voisin de très-chétive apparence. Il devait une fois l'an, à jour fixe, faire charger un œuf sur une voiture attelée de quatre bœufs, et le faire conduire ainsi au château de Séréac; là on plaçait l'œuf sur une civière, et quatre hommes le transportaient ainsi dans la grande salle du manoir pour le présenter au seigneur, qui recevait gravement cet hommage.

De Keralio je me rendis au bourg de Noyal, dont l'église a quelques parties anciennes bien conservées. La tour, accolée à la façade sud, m'a paru romane; les bas-côtés sont à plein-cintre; les arcades du chœur sont ogivales et reposent sur de lourds piliers entourés de colonnes engagées. C'est dans cette église que se trouvent trois tableaux provenant de la vente du mobilier de Keralio. L'un est un *Christ en croix* dont l'auteur n'est pas connu; mais cet ouvrage est d'un assez grand mérite, car le musée de Nantes fit faire, il y a quelques années, des démarches pour l'acquérir. Les deux autres, représentant l'*Annonciation* et la *Présentation au Temple*, viennent aussi d'une main habile; mais ils ont dû perdre une grande partie de leur valeur, ayant été exposés pendant plusieurs mois, qui le croira? dans le cimetière du bourg, jetés là par celui qui présidait aux réparations du chœur, d'où il avait enlevé ces toiles qui, disait-il, gênaient les travaux. D'instantes réclamations l'ont enfin déterminé à les mettre à couvert, et quand je les vis, ils étaient déposés à terre dans un coin de l'église, où chaque paroissien pouvait, en passant, les heurter du pied, les souiller de fange ou les lacérer.

A l'extrémité du bourg est la petite chapelle de Bannéguy, dans laquelle je remarquai une belle Vierge en albâtre d'environ 65 centimètres de hauteur, qui provient aussi de Keralio.

A 4 kilomètres au nord du bourg se trouve la chapelle de Bran-

golo ou du Temple. Cette petite église, sous l'invocation de la Vierge, est décorée avec assez de luxe pour qu'on puisse supposer qu'elle eut autrefois de l'importance. La fenêtre du chœur est ornée d'un vitrail représentant le Christ crucifié, la Vierge et la Magdelaine au pied de la croix, et la ville de Jérusalem au fond du tableau. Cette verrière est bien conservée, moins bien cependant que la peinture du devant de l'autel qui représente le Christ mort sur les genoux de la Vierge. A 500 mètres au sud de cette petite chapelle est une fontaine qui porte la date de 1607 et qu'on nomme *Fontaine de la Bonne-Vierge*; on s'y rendait autrefois de la chapelle en procession; cette coutume indique que l'établissement d'une fontaine en ce lieu doit remonter à une grande antiquité.

Le nom de *Temple* que porte la chapelle est une présomption en faveur de l'opinion qui en fait une ancienne propriété des Templiers. Quoi qu'il en soit, ce lieu dut, je le répète, avoir autrefois une grande importance religieuse; on le voit par une bulle du pape Paul V, donnée à Tusculum en 1613 et intitulée : « Pardons et indulgences de plénière rémission à perpétuité donnez et octroyez par notre Saint-Père le pape Paul cinquième » à présent séant, aux confrères et sœurs de la confrairie instituée sous le nom et invocation de la glorieuse Vierge-Marie, « qui se fait et célèbre en la chapelle de Brangollo, située en la paroisse de Noyal-Musuillac. » Cette bulle, imprimée sur parchemin, fut lue dans toutes les paroisses du diocèse; M. Mauduit, maire de Noyal-Muzillac, en possède un exemplaire qu'il a bien voulu me communiquer.

QUESTEMBERT. — En quittant la commune de Noyal-Muzillac, je me dirigeai sur le village de Coëtbihan, qui fait partie de celle de Questembert, laissant à gauche la petite chapelle Saint-Jean, ancien membre de la commanderie de Çarentoir. Lorsque j'arrivai à Coëtbihan, muni du livre de l'abbé Mahé, qui décrit le monument voisin de ce village sous la forme de quatre tumulus parfaitement coniques dont les flancs se confondent, et qui prend le soin d'appuyer sa description d'une gravure, j'éprouvai, je l'avoue, l'une des plus complètes déceptions dont je lui sois re-

devable. Ici, comme en tant d'autres occasions, il a été complètement trompé par d'inhabiles correspondans auxquels il s'en rapportait avec une foi entière. Disons d'abord que ce monument ne ressemble en rien à un groupe de tombelles; que les habitans du village ne lui donnent pas d'autre nom que celui de *château*, et que tout annonce qu'en effet il y eut là jadis une de ces forteresses féodales qui remplacèrent en beaucoup de lieux les retranchemens de l'époque gallo-romaine. Ce monument, ou plutôt cet énorme amas de ruines, touche les dernières maisons du village, du côté du nord; il est situé sur une pente assez raide et sur un point élevé d'où l'on découvre un horizon très-étendu. On n'y a point pratiqué de fouilles proprement dites; cependant M. le maire de Questembert y a fait récemment quelques recherches, et y a reconnu, dans la partie sud-ouest, une maçonnerie de 20 mètres sur 15; le mur, très-solidement construit, a 3 mètres d'épaisseur. Un puits, aujourd'hui comblé, avait son ouverture au milieu de ces ruines. Une excavation dont on n'aperçoit pas le fond, se découvrit, il y a quelques années, à l'autre extrémité du village, et l'opinion des habitans est que c'était l'entrée d'un souterrain qui communiquait avec le château. Ils croient que la maison de Trémélian, qui en est éloignée de plus de 500 mètres et qui fut autrefois fortifiée, était aussi en rapport avec Coëtbihan au moyen d'un autre souterrain.

Vers le commencement de ce siècle, on trouva dans un champ voisin des ruines de Coëtbihan plusieurs cercueils en pierres, du genre de ceux qu'on a découverts en si grand nombre sur plusieurs points de la France, et dont il est difficile de déterminer le degré d'antiquité, attendu que ce genre d'inhumation a été en usage depuis le IV^e siècle jusqu'au XVII^e. Il faut faire observer cependant que ces bières n'étaient point creusées carrément et en forme d'auge; on y avait ménagé la forme du corps, en arrondissant la place où devait reposer la tête, en élargissant celle des épaules, et en rétrécissant graduellement celle du reste du corps jusqu'aux pieds. Or, M. de Caumont, à qui l'on doit un travail très-remarquable sur les sépultures, a remarqué que ce n'est que dans la période du XII^e au XIV^e siècle, qu'on a donné à l'intérieur de ces cercueils de pierres la forme observée dans

ceux de Coëtbihan (1); c'est donc à cette période qu'il faudrait les rapporter.

Il y a vingt-cinq ans environ, on trouva dans une rue du village, en enlevant les végétaux que les cultivateurs ont l'habitude d'y faire macérer, plusieurs objets en or qui avaient une valeur intrinsèque de 2,000 fr. Ils furent vendus à Nantes. Je n'ai pu obtenir de renseignemens précis sur leur forme; mais il me paraît extrêmement probable qu'ils provenaient des ruines du château.

Le village et le château de Coëtbihan faisaient autrefois partie des domaines de la maison de Rochefort, ainsi que cela résulte des anciens titres; et les habitans de ce pauvre village prenaient la qualité de « nobles bourgeois de Coëtbihan, » en vertu d'une charte qui leur avait été anciennement accordée. Ils avaient aussi le droit de port d'armes et de chasse autour de leur village, et celui d'aller, en certaines occasions, prendre une meute au château de Rochefort. Quelle peut être l'origine de ces singulières prérogatives? A quelle époque remontent-elles? Voilà ce que je n'ai pu savoir; mais il est certain qu'elles existaient, et plusieurs familles de cultivateurs originaires de ce village, conservent encore des titres de transactions dans lesquels la qualité de *noble bourgeois* est ajoutée au nom de leurs ancêtres. Aujourd'hui rien ne distingue plus la « noble bourgeoisie de Coëtbihan » des plus pauvres cultivateurs des environs; mais le souvenir de leur illustration passée vit toujours au cœur des Coëtbihannais, et ils ne manquent pas de la rappeler au voyageur, en la faisant remonter au roi Alain-le-Grand, qui, comme on le sait, battit les Normands dans les environs de Questembert, et qui leur aurait accordé ces privilèges, sans doute à raison des services qu'ils lui rendirent dans cette journée. La tradition pousse un peu loin, ce me semble, ses prétentions d'antiquité, et si je les rapporte ici, c'est en vérité par pure considération pour le noble bourgeois qui me les fit connaître, tout en achevant une cruche de vin blanc que je l'avais invité à vider en l'honneur du roi Alain.

Coëtbihan est certainement l'endroit le plus curieux à visiter

(1) *Cours d'Antiquités monumentales*, 5^e partie, p. 312.

dans la commune de Questembert, bien que sur plusieurs autres points de son territoire il se trouve aussi des antiquités. Ainsi, au village de Boquignac et dans la lande de la Chaussée, on voit des restes d'anciens retranchemens qui devaient être en rapport avec la voie de Vannes à Angers, sur laquelle est établie, comme je l'ai dit, la route actuelle de Vannes à Redon, dans la traverse de cette commune. — Au Petit-Molac, dans le jardin même et dans le champ voisin du cabaret qui se trouve au point où la route de Questembert à Rochefort vient croiser celle de Vannes à Redon, on a découvert une très-grande quantité de briques et de poteries romaines, ainsi qu'un puits antique dont la source est très-abondante. — Entre le Petit-Molac et Questembert, on désigne une butte nommée le Bourg-Rouge, comme l'ancien emplacement de cette petite ville. — Dans la partie nord de la commune on voit le château d'Erech, dont la première fondation est attribuée au roi Erech, qui régnait en Bretagne au V^e siècle, ou à un autre Erech ou Guerech, comte de Vannes, qui vivait dans le siècle suivant. Le château délabré qui existe aujourd'hui est une construction qui ne peut pas remonter au-delà du XVII^e siècle; il est sans caractère et sans intérêt; son nom seul appelle sur lui l'attention. Quant à la ville elle-même, elle ne renferme aucun monument digne d'être cité; j'ai pourtant visité avec intérêt sa chapelle Saint-Michel, édifice du XV^e siècle; cette chapelle avait autrefois des vitraux; on les a enlevés il y a quelques années.

MOLAC. — La grande commune de Molac, dont le territoire touche celui de Questembert, présente aussi des vestiges d'antiquité. On a extrait récemment du cimetière un cercueil en pierre. — Le village de Kerbricon, auprès du bourg, paraît être construit sur l'emplacement d'une station romaine, car on y trouve en quantité considérable des tuiles et des fragmens de poterie antiques. — Au nord-ouest de ce point, près du village de Coëdigo, on retrouve les traces d'un vaste retranchement. — Enfin la partie nord de cette commune, qui est prise sur l'immense lande de Lanvaux, offre encore, mais en petit nombre, des monumens druidiques.

PLEUCADEUC. — Autant ces monumens sont éparpillés et rares

dans la commune de Molac, autant ils sont nombreux sur la partie de la lande de Lanvaux qui appartient à Pleucadeuc. Mais il faut un guide pour explorer ce désert, dans lequel on se perdrait aussi bien que dans les sables d'Afrique, si l'on n'était dirigé par un homme habitué à parcourir ces éternelles landes. Je trouvai l'homme qu'il me fallait au bourg de Pleucadeuc. Pierre Mahé, déjà âgé, mais encore très-ingambe, est le guide ordinaire des rares curieux qui visitent ces steppes désolées. Malgré le temps horrible qu'il faisait, il se mit immédiatement à ma disposition. Pierre Mahé semble comprendre l'intérêt qu'on attache à la recherche des monumens celtiques, et il se hâte de vous dire qu'il connaît les plus curieux. Il fait mieux, il le prouve. Une fois sous sa conduite, vous n'avez plus à vous occuper d'autre chose que de votre étude; il s'oriente, il marche, il débrouille les mille sentiers qui s'étendent en tous sens sur ces plaines sans fin. Quand il s'arrête, arrêtez-vous; vous êtes arrivé devant quelque chose, un dolmen, un menhir renversé, une pierre excavée. Quand vous avez fini d'examiner, il repart, vous conduit ailleurs, et ainsi jusqu'à ce que vous lui disiez : c'est assez. Alors Pierre Mahé s'oriente de nouveau, marche sur le clocher de Pleucadeuc, s'il le voit; le devine s'il ne le voit pas, et vous ramène au bourg; après quoi vous pouvez vous vanter de n'avoir pas fait un pas de plus que le nombre rigoureusement nécessaire pour voir ce que vous avez vu. Je recommande donc Pierre Mahé aux antiquaires; je veux dire à ceux d'entre eux qui tiennent à voir les antiquités.

Voici la nomenclature des monumens que je visitai avec lui :

1° A 500 mètres à l'ouest du bourg, dans l'angle nord-ouest du champ dit les *Faillis-Clos*, une pierre de 3 mètres de diamètre et de 4 mètres d'épaisseur; elle présente deux excavations arrondies et accompagnées de rigoles.

2° La pierre *Méha*, ainsi appelée du nom du propriétaire du champ. Elle a 4 mètres de longueur et 4 mètres $\frac{1}{2}$ de hauteur. Elle est engagée dans le talus d'un champ nommé la *Grée-Ny*. La partie visible de cette pierre présente sept cercles tracés en creux, dont plusieurs sont traversés par une ligne diamétrale. Les espaces entre les cercles sont parsemés de petits trous ar-

rondis et peu profonds. La partie engagée dans le fossé est celle qui présente les sept cercles concentriques dont parle l'abbé Mahé; M. Marot, curé de Rochefort, qui m'accompagnait dans cette exploration, m'affirma les avoir vus il y a quelques années.

3° A 809 mètres au sud-ouest de cette pierre, auprès de la *Noë des Saudrettes*, un bloc circulaire de 4 mètres $\frac{1}{2}$ de hauteur et de 4 mètres de diamètre, ayant un bassin à son bord.

4° A quelques pas à l'ouest et au nord, deux autres pierres à excavations.

5° *Le Chapeau de Roche*, auprès de l'étang de Couédelo. Ce *chapeau* est placé sur quatre pierres; les deux inférieures sont des rochers de 7 à 8 mètres carrés et de plus de 4 mètres d'épaisseur; la troisième a environ 5 mètres; la quatrième, qui forme le cou, n'a guère que 4 mètres carrés et à peu près 60 centimètres d'épaisseur; enfin le *chapeau* qui couronne le groupe a 4 mètres 80 sur 2 mètres 50, et 60 centimètres d'épaisseur; cette dernière porte une excavation à sa partie supérieure.

Ce pittoresque amas se trouve au bord d'un ravin au fond duquel coule un ruisseau; il se compose de roches naturellement accumulées et sans doute mises à découvert par l'action des eaux. Lorsque je le visitai, je m'aperçus qu'on venait d'en enlever un éclat, et je ne doutai pas que des ouvriers qui construisaient à trois cents pas de là le déversoir du nouvel étang, ne fussent les auteurs de cette mutilation. Je n'ignore pas qu'on a voulu les en justifier en attribuant à de jeunes pâtres l'enlèvement de cet éclat, qui pesait à peu près 40 kilogrammes et qu'ils auraient, dit-on, brisé à coups de pierres. On a même prétendu, pour compléter la justification, que cette curieuse pyramide ne se rattache aucunement au culte druidique. Je réponds à ces singulières assertions que des enfans n'enlèvent pas en se jouant des éclats de 40 kilogrammes, et que la pierre excavée qu'on appelle le *Chapeau de Roche* est tout aussi bien un monument druidique que les nombreuses pierres à cuvettes qui jonchent le sol de la lande; mais il fallait une explication.

6° Entre ce même étang et le bourg de Pleucadeuc, une multitude de pierres excavées. L'une d'entre elles surtout est remarquable par sa forme qui la rend à peu près semblable à un bain

de siège. Toutes ces pierres sont entremêlées de menhirs renversés, de dolmens mutilés. Je cherchais quelques-uns des monuments indiqués par l'abbé Mabé; mon guide m'apprit qu'ils avaient été brisés et enlevés avec un grand nombre d'autres, il y a quelques années, par les constructeurs du canal de Nantes à Brest.

7° *Pierre des Bassins*. On l'appelle ainsi, parce que sa surface, longue de 7 mètres 30 et large de 5 mètres 40, est couverte de quatorze excavations communiquant entre elles par des rigoles d'écoulement. L'aspect de cette pierre seule convaincrait, je pense, les plus incrédules que le hasard n'arrange pas les choses avec tant de symétrie.

8° Menhir de 8 mètres de hauteur devant la ferme de Reignon, à peu de distance de l'auberge de la Grande-Brousse, qui se trouve sur le bord de la route de Questembert à Malestroit.

SAINT-MARCEL. — Au nord de Pleucadeuc et à l'extrémité du canton de Questembert, presque aux portes de la ville de Malestroit, se trouve la très-petite commune de Saint-Marcel, dont l'antique église fut transformée, dit-on, pendant la période révolutionnaire, en un temple dédié à la *déesse Raison*. A peu de distance du bourg, sur une lande qu'on nomme, je crois, lande de Chassonville, je vis un pâtre et ses moutons se réfugier sous un dolmen qui n'a pas aujourd'hui un mètre d'élévation au-dessus du sol, tant le terrain s'est exhaussé autour de lui. C'était une chose à voir que la tête mutine et rieuse de cet enfant blotti sous la grotte au milieu d'une vingtaine de moutons qu'il avait conduits là pour les mettre, ainsi que lui, à l'abri d'une averse. Je m'arrêtai quelques instants à considérer ce gracieux tableau, puis je me mis à explorer le terrain autour de moi. Je vis à peu de distance les restes d'une roche aux fées, quelque chose comme les débris d'un cromlech, quelques tombelles peu saillantes, mais rien de vraiment remarquable.

BOHAL. — Je ne connais, dans cette commune, d'autre monument qu'un dolmen, encore est-il ruiné : il se trouve sur le chemin du bourg au Portal, à peu de distance de la rivière.

LARRÉ. — Au près du moulin à vent de la Haie, à 4,500 mètres au nord-est du bourg, sur le bord du chemin qui conduit au châ-

teau de Larré, se trouve un retranchement carré dont les côtés ont environ 50 mètres de longueur; les parapets ont une hauteur de 2 mètres. Ce retranchement est à peu près à 4 kilomètres de la voie de Vannes à Angers.

LAUZACH. — Des hauteurs de Larré on découvre au loin dans le sud le clocher pyramidal de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Clarté, située sur le territoire de la commune de Lauzach, presque sur le bord de la route de Vannes à Nantes. Cette petite chapelle a dû être construite au XV^e siècle, ainsi que l'indique le style de la fenêtre ogivale du fond; mais elle a été réédifiée presque entièrement depuis cette époque. Sa façade de l'ouest, entièrement moderne, est surmontée d'une flèche octogone en pierres dont la base est entourée d'une balustrade. Ce petit clocher donne quelque grâce à l'édifice. Une fontaine aux eaux de laquelle on attribue la propriété de guérir les maladies des yeux est éloignée de deux ou trois cents pas de la chapelle; c'est un lieu de pèlerinage où l'on se rend le 8 septembre.

Cette dévotion aux fontaines a, comme je l'ai déjà fait remarquer, une antique origine; c'était un des principaux éléments du culte druidique. L'emplacement où s'élève aujourd'hui la chapelle de la Clarté, et où il en existait sans doute une autre avant elle, a dû être un lieu consacré par la religion des Celtes. Les traces de leur culte se retrouvent encore dans les débris d'un dolmen placé à peu de distance à l'est de la chapelle, et auprès duquel est renversé un menhir de 4 mètres de longueur.

SULNIAC. — On m'avait signalé, dans cette commune, un reste de retranchement qui devait offrir de l'intérêt. Je me dirigeai donc sur un mamelon très-élevé qu'on nomme *Sutte du Tostal*, et dont il occupe la crête du côté du sud. Il se compose d'une enceinte formant un parallélogramme de 65 mètres sur 53. Cette figure, très-régulièrement tracée, est entourée d'un second parallélogramme dont la ligne nord a 83 mètres. Ses lignes est et ouest sont aujourd'hui surmontées de talus modernes formant des clôtures. Je n'ai pu retrouver sa ligne sud, dont la saillie est sans doute effacée depuis long-temps. Les parapets de ce retranchement n'ont pas plus de 1 mètre de relief. Un puits, aujourd'hui comblé presque jusqu'au niveau du sol, se trouve à l'angle

sud-est, et en dedans de l'enceinte intérieure; quelques restes de maçonnerie s'aperçoivent auprès de ce puits. De ce retranchement on dominait la voie romaine de Vannes à Angers.

Du sommet de la Butte du Tostal on voit à peu de distance vers le nord le village de la Vraie-Croix. Ce nom significatif attire tout naturellement l'attention du curieux qui, en abordant ce groupe d'une quinzaine de maisons, est tout surpris d'y trouver deux chapelles situées aux deux extrémités du hameau. Sa première question est pour s'informer du motif qui les a fait élever si près l'une de l'autre; et comme il n'est pas un habitant du village qui ne connaisse traditionnellement l'histoire de leur fondation, il reçoit aussitôt l'explication de ce rapprochement. Je la rapporte ici, parce que toute tradition, toute légende me semblent bonnes à interroger et à perpétuer.

Un pèlerin breton, un croisé sans doute, revenant de la Terre-Sainte, en rapportait un morceau de la Vraie Croix. Il revoyait sa chère Bretagne, et y rentrait heureux d'enrichir son pays d'un trésor tel que les plus puissants seigneurs n'en obtenaient que bien difficilement de semblables. Il voyait déjà sa précieuse relique richement enchâssée; il voyait son évêque offrant à la vénération des fidèles ce signe authentique et révéré de la Passion du Christ et de la régénération du monde; il voyait ses compatriotes rehaussant sa gloire de croisé de l'éclat d'une conquête dont il leur rapportait une preuve indubitable, qui devait éterniser son souvenir et immortaliser son nom. Mais un matin, comme il allait reprendre sa route et se mettre en devoir de baiser pieusement, selon son habitude, la petite boîte qui renfermait son précieux dépôt, qu'on imagine sa surprise et sa douleur quand il s'aperçut qu'il l'avait perdue, perdue depuis bien peu de temps sans doute, puisque le matin du jour précédent il lui avait encore adressé son hommage en faisant sa prière agenouillé devant elle! Il se trouvait alors dans les environs du lieu où s'élève le village. Il parcourut tout désolé la route qu'il avait suivie la veille, interrogeant ceux qu'il rencontrait, et explorant le chemin d'un œil inquiet et perçant. Peines inutiles! la relique précieuse était à jamais perdue pour lui; le pauvre pèlerin reprit sa route, demandant à Dieu quelle faute il avait pu commettre, lui chrétien

si fervent et si humble, pour être privé d'un bien qu'il estimait plus que toutes les richesses du monde!

A peine était-il parti qu'on remarqua qu'un nid de pie, placé au sommet d'une aubépine, jetait une vive lueur pendant toute la durée de la nuit. L'étonnement fut grand parmi les villageois; mais, malgré la crainte superstitieuse que devait faire naître dans leur esprit un si surprenant phénomène, l'un d'eux se hasarda à grimper sur l'arbre, et trouva dans le nid un morceau de bois que la description qui en avait été faite par le pèlerin fit reconnaître pour le fragment de la Vraie Croix qu'il avait tant cherché. Quelle destination donner à ce trésor? Il était impossible de le rendre à son propriétaire, dont on ne savait pas le nom et qui ne reviendrait jamais sans doute en ce lieu. On résolut d'élever une chapelle et de l'y placer. La chapelle fut érigée; le fragment y fut solennellement déposé; mais le lendemain la sainte relique avait disparu et le nid avait repris sa clarté nocturne. On la rapporta; elle disparut de nouveau; enfin, au bout de quelque temps, on reconnut qu'une volonté surnaturelle se manifestait, et l'on comprit que la relique devait être déposée, non à quelques pas de l'arbre qui portait le nid, mais sur l'emplacement même de l'arbre et à la hauteur précise où se trouvait le nid. Une seconde chapelle fut donc construite à cet endroit et dans ce but, et c'est là qu'aujourd'hui encore le fragment de la Vraie Croix est déposé.

Cet objet vénéré est renfermé dans un reliquaire formé d'une croix à double branche en cuivre doré, ornée d'une guirlande de feuilles de chêne gravée en creux et courant sur le pied et sur les branches. Cette croix a 20 centimètres de hauteur, et la branche inférieure, qui est la plus grande, a 8 centimètres de longueur. Le christ, dont les bras s'étendent sur la branche supérieure, présente à chacune de ses extrémités, c'est-à-dire au dessus de la tête, au dessous des pieds et au bout des mains, une pierre incrustée (agate ou cornaline); d'autres pierres du même genre, mais plus grandes, taillées en ellipse ou en losange, ornent le pied de la croix et les extrémités des branches (1).

(1) La planche 38 de l'Album des Arts au moyen-âge, par Dussumierard,

La chapelle qui renferme ce curieux reliquaire n'a rien de commun, dans sa disposition, avec les églises ordinaires. Qu'on imagine une voûte, sous laquelle passe la voie publique, et au dessus de cette voûte une chapelle orientée de l'est à l'ouest, tandis que le passage voûté court du nord au sud. Dans l'origine on accédait à un escalier qui conduisait à la chapelle, par un portail qui subsiste encore et qui se trouve sous le côté de la voûte qui répond à la nef. Ce portail est remarquable comme type d'un style architectural assez rare chez nous. Il se compose de cinq larges voussures ogivales, dont la plus profonde appuyée sur deux petites colonnes romanes à chapiteau orné de feuillages, forme l'ouverture de la porte. Cet ouvrage doit se rapporter à la première époque du style ogival et remonter conséquemment aux dernières années du XIII^e siècle.

Il n'y a pas très-long-temps qu'on a détruit l'escalier dont je viens de parler, pour en établir deux extérieurs sur les côtés de la chapelle. L'ancienne entrée a été sacrifiée au désir, plutôt qu'au besoin d'accroître la nef en supprimant la cage de l'escalier primitif. Le corps de la chapelle actuelle ne me paraît pas antérieur à la fin du XVI^e siècle; elle a dû, à cette époque, remplacer l'ancienne, dont il ne reste plus aujourd'hui que le curieux portail.

La chapelle voisine m'a semblé appartenir au XV^e siècle, du moins le chœur et le transept, car la façade, surmontée d'un petit clocher à double arcade, est de la fin du XVII^e; elle porte la date de 1694. Cette petite église avait primitivement un double transept; c'est-à-dire qu'elle représentait exactement la forme du reliquaire qui renferme le fragment de la Vraie Croix. Ce rapprochement est bien remarquable, et il est fort à regretter qu'on ait mutilé ce monument, il y a quarante à cinquante ans, en lui enlevant un de ses transepts. J'y ai remarqué un bénitier cylindrique, orné à sa partie supérieure de deux cordons opposés de dents de scie. Ce morceau est antique et provient sans doute de la chapelle que celle-ci a dû remplacer, si l'on s'en rapporte à

représente une croix-reliquaire à double branche, à peu près du même dessin que celle de la chapelle de la Vraie-Croix; elle est indiquée du XIII^e siècle.

la légende du croisé. Cette petite église porte le nom de Chapelle du Temple. Les Templiers, qui possédaient de nombreuses propriétés en Bretagne, avaient, dit la tradition, une maison dans le voisinage. Où se trouvait cette maison? Je n'ai pu le découvrir; mais le nom de la chapelle et la présence d'une riche croix byzantine dans cette autre chapelle dite de la Vraie-Croix, me paraissent de sûrs indices du séjour des Templiers dans ce lieu.

L'église paroissiale de Sulniac a quelques parties anciennes bien conservées; son portail est une imitation évidente de celui de la chapelle de la Vraie-Croix.

A peu de distance du bourg on montre encore, sur une lande très-élevée, le lieu où s'exécutaient les arrêts de la juridiction des Ferrières. La pierre entaillée dans laquelle s'engageait la potence git encore sur le sol; elle est brisée en deux parties.

Au commencement de 1845, on a découvert, au village de Kerado, sous un sol en culture, des débris de constructions antiques qui embrassent une étendue de 170 mètres sur 100. On y a trouvé des briques romaines en quantité si considérable qu'elles ont fait l'objet d'une spéculation de la part du fermier. J'y ai vu moi-même de nombreux débris de poteries de diverses qualités, et quelques petits fragmens d'un verre blanc d'une extrême ténuité. Les aires cimentées de l'habitation existaient encore en partie. Il est de tradition dans le village qu'un grand nombre de médailles furent trouvées, il y a près d'un siècle, dans un puits alors comblé qu'on s'occupait de déblayer. En se livrant à des recherches sur ce point de Kerado, on y ferait peut-être d'intéressantes découvertes. Ce village est situé à peu de distance au sud de la route de Vannes à Redon (voie romaine de Vannes à Angers), sur le bord du chemin vicinal d'Elven à Questembert.

A 4,000 mètres au sud-ouest de ce point, se trouve le village du Château, dont le nom est déjà un indice d'antiquité. Là, sur un terrain incliné à l'ouest et contourné par un ruisseau, est un carré irrégulier formé par des parapets en terre qui ont 6 à 7 mètres de hauteur à partir du fond des douves qui les entourent. A côté de ce retranchement, qui a 200 mètres de circonférence, on voit une motte arrondie, élevée d'environ 6 mètres et défendue par des

douves qui ont 40 mètres de largeur et 200 mètres de développement. On a pratiqué une chenevière au sommet de cette butte. Il paraît qu'il existait un puits dans la partie orientale de la douve, car on y voit encore une dépression circulaire de 4 mètre de diamètre, et les habitans du village affirment qu'ils l'ont plusieurs fois comblée, mais que le terrain s'y affaisse toujours à la longue et laisse reparaitre l'orifice du puits.

Dans presque toutes les parties de la commune de Sulniac, on retrouve des vestiges du séjour des Romains. Outre les points dont je viens de parler, on peut citer les villages de Kerbertho, de Trévégan, de Kerpeltier, du Pessun et de Kergaité, où se trouvent, soit des restes de retranchements, soit des débris de constructions antiques.

Les monumens druidiques y sont au contraire fort rares ; je n'y connais que les deux menhirs qui se trouvent dans le cimetière de l'une des chapelles du village de Saint-Jean-Gorvello.

TREFFLÉANS.—Sur la grande lande de la Justice, dans la partie sud de cette lande qui dépend de la commune de Treffléans, se trouve une pierre qui a 2 mètres de longueur sur 4 mètre 40 de largeur ; elle est de forme à peu près elliptique et présente à sa surface des excavations curieuses, même en les rapprochant de celles que j'ai indiquées dans les communes de Plaudren et de Pleucadeuc. A côté de cette pierre, on voit les restes d'un Calvaire qui rappelle les prédications que faisait en ce lieu, il y a environ deux siècles, un vénérable prêtre nommé Corolas, desservant de la chapelle de Cran, située au pied de cette lande escarpée. Ce prêtre, dont le nom est resté en honneur dans les environs, était, à ce qu'il paraît, un prédicateur renommé dans le pays ; ses sermons auprès de la pierre excavée avaient sans doute pour but de détourner les habitans de quelques pratiques superstitieuses, derniers restes du culte druidique.

Le tombeau de Corolas se voit dans la chapelle de Cran, qui dépendait autrefois, dit-on, du marquisat du Grégo. A une époque que je ne saurais préciser, elle fut érigée en doyenné ; mais il paraît que plus anciennement elle était desservie par des moines ; c'est du moins ce qu'on peut supposer d'après les bizarres figures sculptées au pourtour du chœur, et qui font certainement

allusion à quelque scène d'intérieur du couvent. On a prétendu que ces têtes grimaçantes et caricaturées, têtes de moines affamés et de vieilles femmes querelleuses, ce singe accroché à la barbe d'un religieux, cette truie qui joue de la cornemuse, etc., n'ont été mis en scène que dans le but de représenter la joie que causa le remplacement des moines par des prêtres séculiers. Bien que je sois loin de regarder une telle explication comme incontestable, je dois convenir que l'expression des figures se prête parfaitement à cette interprétation.

A l'est et très-près du village de Cran est une haute colline rocheuse qu'on nomme butte de Coh-Castel ou du Vieux-Château. C'est une position militaire remarquable, où l'on reconnaît encore des restes de retranchement. Au nord de ce village, dans les environs de la pierre excavée dont j'ai parlé, il existe aussi des vestiges de fortification, et tout près de là un très-grand nombre de petites tombelles ; M. le maire de Treffléans, qui m'accompagnait sur ce point, me dit en avoir fouillé plusieurs, et y avoir trouvé des cendres et du charbon.

ELVEN.— Les retranchements disséminés dans les communes de Sulniac et Treffléans étaient évidemment en rapport avec la voie romaine de Vannes à Angers, au sud de laquelle ils se trouvaient. Du côté du nord, une ligne d'autres retranchements plus ou moins importants jalonnent le sol de la commune d'Elven, à peu de distance de la voie. Je citerai surtout ceux de Keranderf, de Mérianec, de la Haie-Dréan et de Lez-Castel. Ce dernier, qui a donné son nom au village près duquel il se trouve, forme un carré de 100 mètres de côté. Il est situé sur l'un des points les plus élevés de la commune, au sommet d'un coteau d'où l'on commandait la voie ; il faut remarquer que sur le versant nord de cette colline se trouve un autre retranchement nommé Coh-Castel.

Au nord-est de cette position sont les villages du Feuvy et de Lesvis, auprès desquels se reconnaissent des traces de fortifications ; puis le village de Saint-Christophe, situé à l'extrémité de la commune, sur le chemin d'Elven à Larré. Il faut nous arrêter ici.

Dans les premiers mois de 1842, les habitans de ce petit vil-

lage eurent l'idée de vendre, au profit de leur chapelle, un bloc de granit creusé en forme d'auge qui gisait à cent pas de leurs chaumières depuis un temps immémorial; on le connaissait dans le pays sous le nom de « tombeau de M. Saint-Christophe. » La nouvelle en étant parvenue à M. le capitaine Than, du 4^e de ligne, qui se trouvait alors en cantonnement à Elven, cet officier, tout plein de zèle pour les recherches archéologiques, se rendit à Saint-Christophe, fit soulever la pierre et reconnut qu'elle portait, sur la face opposée à celle qui était creusée, l'inscription suivante que, par un grand bonheur, le marteau avait épargnée :

MAGN
IMP CAES
AVRELIAN
INVICT
TRIB. PO.
III-P. P
AD. M.

Ainsi cette pierre, dont on avait fait un si vil usage, était une colonne votive élevée à l'empereur Aurélien par les soldats du cantonnement de Saint-Christophe, ainsi que l'expriment les caractères AD. M., qui forment la dernière ligne de l'inscription, et que j'interprète par *Adventus militum*.

Le premier soin de M. Than fut de relever cette curieuse colonne, et de la faire surmonter d'une petite croix, afin d'en assurer la conservation. Il se livra ensuite à l'observation du sol environnant et ne tarda pas à reconnaître le point principal de la station. Une fois assuré que ses efforts pouvaient aboutir à quelque découverte utile à la science, il consacra à la fouille de ce terrain tous les instants dont il put disposer, et bientôt il eut mis à découvert, dans une longueur de 40 mètres sur 20 de largeur, une villa gallo-romaine qu'il décrit ainsi :

« Comme toutes les villas gallo-romaines, celle de Saint-Christophe n'était composée que d'un rez-de-chaussée formé de plusieurs pièces qui se succédaient, et dont les plus petites n'ont pas plus de 3 mètres 33 de longueur sur 3 mètres de largeur (1).

(1) A l'angle d'une de ces pièces, dans une niche ayant la forme d'un

« Plusieurs de ces pièces étaient revêtues de pierres de petit appareil, et dans la partie que les terres dérobaient à l'action de l'air, recouvertes de mortier enduit de stuc qui avait été peint. « Un mur de refend règne dans toute la longueur de l'édifice, et semble clore toutes ces cellules, qui ne présentent aucune trace de communication entre elles. Plusieurs grandes pièces se trouvent entre le mur de refend et un second qui lui est parallèle; dans l'une d'elles deux aires superposées feraient croire à des constructions de deux époques; sous ces aires un lit de cailloux d'une profondeur de plus de 4 mètres servait, soit à exhausser le sol, soit à préserver de l'humidité.

« La pièce de l'hypocauste se reconnaît à son sol calciné, séparé d'un second sol par des colonnettes de briques de 45 centimètres de hauteur, et surtout par ses conduits carrés, chargés de répandre le calorique dans les autres pièces. A l'extrémité opposée de l'édifice, un de ces conduits se relevait perpendiculairement et laissait apercevoir une ouverture carrée inactive. Ces deux sols étaient de ciment composé de briques pilées, de sable, de cailloux anguleux noyés dans la chaux, et si parfait qu'aujourd'hui même il résiste à l'action de l'air et des eaux. Les murs de l'hypocauste n'existaient plus; mais, en creusant, j'en ai retrouvé une partie qui avait disparu par suite d'une dépression du sol; c'était un amas confus de corniches, de moulures, dont quelques-unes coloriées, de modillons et de festons représentant des bandes de diverses couleurs, des dessins et des ornements de feuillages; tout annonçait dans cette pièce des dispositions intérieures recherchées.

« La grande quantité de clous, de cendres et de charbon trouvés sur le sol autour des murs extérieurs, donne lieu de croire que cette villa a été palissadée; le peu d'issues qu'on y trouve semble indiquer en effet la demeure d'hommes qui avaient à se défendre des embûches de leurs voisins. Les nombreuses constructions du sol ne nous ont pas encore tout révélé; la continuation des fouilles nous apprendra si l'établissement de

carré long, étaient renfermées deux urnes presque entières, remplies de cendres et d'ossements brûlés; peut-être était-ce le caveau sépulchral.

» Saint-Christophe appartient à une villa close ou à une villa ouverte ; toutefois il est impossible de méconnaître son importance comme position militaire ; il fut certainement un des postes principaux destinés à couvrir et à enceindre Vannes.

» Une seule médaille de Claude-le-Gothique, une fibule, une clef en bronze, un pommeau de poignard, une agrafe, une anse de vase en bronze terminée par une tête de dauphin, un autre fragment de bronze s'adaptant à celui-ci représentant une femme jusqu'à la ceinture, le sein nu et les cheveux flottant, une soucoupe de même métal, ont été trouvés en débarrassant les terres ; car il est bon de dire que le plan n'a pas été sacrifié aux fouilles ; une fois entièrement à découvert, on pourra pousser jusqu'à la terre vierge, si l'on veut.

» Il a été trouvé dans différentes parties de l'édifice une quantité innombrable de briques, de tuiles à rebord, des fragments de plus de cent cinquante vases de poterie étrusque et romaine, des fragments de bols, d'assiettes, de patères et d'amphores de la plus grande dimension, de petites coupes en verre, des morceaux de verre en tablettes de l'épaisseur de nos glaces, des clous à deux têtes, etc. (1). »

Peu de mois après la découverte, plusieurs membres de la Société polymathique, au nombre desquels je me trouvais, partirent un matin pour Elven où les attendait le capitaine Than, et se rendirent avec lui à Saint-Christophe. Arrivés près de ce petit village, nous pûmes examiner à loisir la colonne d'Aurélien, et nous étonner de ce que l'inscription en ait été si complètement préservée de toute altération, qu'on la lit aujourd'hui sans la moindre hésitation. La hauteur de cette colonne dépasse 2 mètres, et son diamètre est de 35 centimètres. De là au lieu de la fouille, il n'y a qu'un pas ; on s'engage dans un chemin étroit, on franchit l'un des talus qui le bordent, et l'on se trouve sur la fouille même, c'est-à-dire sur les ruines d'une habitation construite il y a seize siècles. À l'aspect de ces débris qui n'offrent rien d'analogue aux ruines des époques postérieures, on se reporte involontairement au temps de l'occupation ; on reconstruit par la

(1) Voir pl. XI, fig. 1, 2 et 3, représentant des objets provenant de cette fouille.

pensée cette villa gallo-romaine ; on ressuscite les soldats d'Aurélien qui stationnaient autour d'elle ; on renverse ce pauvre village et les arbres qui l'ombragent ; puis on porte au loin la vue dans la direction de la voie romaine qui conduisait de Vannes à Angers, pour découvrir si quelque une des légions impériales ne traverse pas le pays.

M. Than se promettait de continuer cette fouille intéressante ; mais les devoirs de son état l'appelèrent ailleurs ; il quitta le cantonnement d'Elven, et ce travail fut indéfiniment ajourné. Je ne crois pas qu'on s'en soit occupé depuis, et il est à craindre que les habitants du village n'aient bouleversé le terrain dans l'espoir d'y trouver quelque objet d'or ou d'argent. Cependant, comme les murs de la villa semblaient se prolonger bien au-delà des fossés du petit champ exploré par M. Than, il ne serait pas impossible de reprendre la fouille et d'en obtenir de bons résultats.

Le bourg d'Elven se présente de loin surmonté de son clocher pyramidal. Son église, percée de belles fenêtres ogivales ornées de meneaux élégans, est entourée, à la naissance du comble, d'une balustrade en pierres, festonnée à jour, et au dessus de laquelle se dressent, de distance en distance, comme autant de statues, des figures bizarres représentant pour la plupart des animaux fantastiques. On y remarque aussi un ours appuyé sur son bâton et dans l'attitude résignée où nous le voyons parfois dans nos rues. Ces parties de l'église doivent être du XV^e siècle ; elles n'appartiennent pas à la construction primitive de l'édifice, dont il subsiste encore quelques portions qui rappellent l'époque de transition du plein-cintre à l'ogive. Vis-à-vis de cette gracieuse église, dans le cimetière, se voit un ossuaire ou reliquaire assez remarquable ; sa façade, percée de neuf ouvertures ogivales trilobées, grillées par des barreaux en bois, porte cette inscription : *Exultabunt Domino ossa humiliata.* (Psal. 50.) La date de 1626, placée à la suite de cette inscription, est une des nombreuses preuves qui attestent que l'arc ogival a continué d'être en usage en Bretagne bien long-temps après que les autres provinces eurent adopté le plein-cintre de la Renaissance.

À 2 kilomètres au sud-est du bourg, au fond d'une vallée qui traverse un bois taillis cerné de murs et nommé Parc d'Elven,

se trouvent les imposantes ruines d'une antique et sombre forteresse féodale. Ces remarquables restes du château d'Elven consistent en deux tours autrefois liées entre elles par un système complet de fortification. La plus petite de ces tours, qui a la forme d'un cylindre aplati d'un côté, est presque entièrement ruinée. L'autre, bien conservée encore malgré l'abandon dans lequel elle est restée depuis long-temps, a plus de 40 mètres de hauteur à partir du fond de ses douves qui sont aujourd'hui en partie comblées par les décombres. A l'extérieur, elle est pour ainsi dire intacte, et en portant les yeux sur cet antique et majestueux donjon, on pourrait se croire en plein moyen-âge, si le lierre ne tapissait les pieds de ces vieilles tours, et si, en plusieurs endroits, leurs murs lézardés n'attestaient les ravages du temps qui s'est écoulé depuis l'époque où vivaient leurs derniers possesseurs féodaux.

Cette haute tour ou donjon est de forme octogonale, et chacune de ses faces a 9 mètres de largeur. L'appareil de cet édifice, entièrement construit en pierres de taille de granit liées entre elles par un ciment très-dur, est d'une régularité remarquable. Les murs ont 5 mètres d'épaisseur au rez-de-chaussée; mais cette épaisseur diminue à chacun des cinq étages, en sorte qu'au dernier elle est réduite à 4 mètre 35. Au dessus de la plate-forme entourée de machicoulis, s'élève un petit châtelet, au haut duquel on parvient par un escalier extérieur, et d'où l'on domine de tous côtés une vaste étendue de pays. A l'intérieur, cette tour est divisée, de sa base à son sommet, en deux parties inégales par un mur de refend; chacune de ces divisions a son escalier particulier; mais les étages se correspondaient, et les salles communiquaient entre elles (1)

Il est facile de reconnaître que la grande tour est moins ancienne que l'ensemble du château; mais l'époque de sa construction n'est pas déterminée. Les uns, s'appuyant sur la présence d'un écusson gravé sur l'une des cheminées du rez-de-chaussée et chargé de dix besans par 4, 3, 2, 1, font observer en outre que les fenêtres sont ornées de meneaux en pierres, et concluent

(1) Voir pl. 5.

que le donjon a dû être construit par un seigneur de la maison de Malestroit à son retour de la croisade; c'est-à-dire qu'il faudrait placer cette construction entre les années 1096 et 1272, époques de la première et de la dernière croisade. Les autres veulent que ce monument appartienne à une époque beaucoup plus récente, aux premières années du XVI^e siècle par exemple, et en donnent pour preuve la largeur des fenêtres, la régularité et la beauté de l'appareil, l'absence de voûtes pour soutenir les étages, enfin l'emploi simultané du plein-cintre et de l'ogive, mélange qui annonce, selon eux, l'apparition de la Renaissance. Le savant Athenas avança la première de ces opinions dans le *Lycée armoricain* de novembre 1824; M. Mérimée a exprimé la seconde dix ans plus tard, en rappelant que le château d'Elven fut démantelé par ordre de la duchesse Anne dans les dernières années du XV^e siècle, pour punir son tuteur, le maréchal de Rieux révolté, à qui il appartenait, et en demandant comment il se pourrait que cette tour, la principale défense du château, eût été épargnée.

S'il m'était permis d'intervenir dans cette discussion, je ferais remarquer que la présence des besans et des meneaux indique, à la vérité, d'une manière incontestable, que la construction de la tour est postérieure à la première croisade, mais ne suffit pas pour prouver que Payen de Malestroit l'ait élevée en 1192, au retour de la seconde croisade, comme le croit M. Athenas. Je dirais de même que si l'ogive s'y trouve mêlée au plein-cintre, cela ne prouve pas que la construction date des premières années du XVI^e siècle; car à cette époque, en Bretagne, l'ogive était encore exclusivement employée. Il faudrait descendre jusqu'en 1550, et alors je demanderais à mon tour pour quel besoin on aurait reconstruit cette tour dans un temps si rapproché de nous, et comment il se ferait qu'à trois cents ans seulement de distance on eût perdu toute trace, non seulement du motif qui la fit réédifier, mais même du nom de celui qui fut assez hardi pour exécuter un pareil projet à la face du roi de France, à qui la Bretagne appartenait alors.

Je crois qu'on ne s'écarterait pas beaucoup de la vérité en assignant pour époque de cette reconstruction les dernières années

du XIII^e siècle; c'est-à-dire la période pendant laquelle le style ogival commença à s'introduire dans notre province.

Quoi qu'il en soit, l'origine du château est fort ancienne. Il y avait un seigneur d'Elven dès l'an 900. A la fin du XII^e siècle, cette châtellenie appartenait déjà aux sires de Rieux, descendants d'Alain-le-Grand, qui la possédaient encore au temps de la duchesse Anne, puisque nous voyons que cette princesse, pour punir la rébellion de son tuteur, le duc de Rieux, qui voulait lui imposer un époux, fit démanteler plusieurs de ses places, au nombre desquelles on cite le château d'Elven. En 1610, le duc d'Elbœuf, descendant des Rieux, en était possesseur. En 1635, il vendit le parc d'Elven et la seigneurie de Largouët au sieur Rozei, qui les céda en 1639 au surintendant Fouquet; lequel les revendit à Louis de Trémereuc, conseiller au Parlement de Bretagne. Ils passèrent ensuite entre les mains de M. de Cornulier, président au même Parlement; ils sont encore aujourd'hui propriété particulière.

Je rappelle ici ce que j'ai déjà fait connaître dans mon introduction; c'est que le comte de Richemont, qui fut plus tard le roi d'Angleterre Henri VII, fut retenu prisonnier dans le château d'Elven par le duc de Bretagne François II; il y resta depuis 1474 jusqu'en 1476.

Du haut de la tour d'Elven, on découvre à peu de distance les ruines du manoir de Kerlo, ancienne demeure de la famille Descartes, et plus loin le château moderne de Kerfily, construit sur le sommet d'une colline escarpée, au pied de laquelle coule la rivière d'Arz. Kerfily appartient, dans les XV^e et XVI^e siècles, aux familles de Coëtquen et de Brignac, qui avaient là un manoir dont on voit encore quelques restes dans la cour du château actuel. Kerleau fut démoli il y a trente ans; le grand nom de Descartes n'a pu le sauver de la destruction. Il semble pourtant que le privilège du génie devrait être de faire respecter tout ce qui peut en perpétuer le souvenir. René Descartes est une des gloires de la France; son nom est de ceux qui ne périssent pas; il serait inutile de rappeler ici ses travaux philosophiques qui sont connus de tout le monde savant; d'ailleurs ce n'est pas le lieu de se livrer à des détails biographiques qui trouveront na-

turellement leur place dans un ouvrage spécial qui sera prochainement publié.

A 1,800 mètres à l'est de Kerfily, se trouve le village de Saint-Germain, dans lequel est une petite chapelle moitié ancienne, moitié moderne, dont la fenêtre ogivale au dessus de l'autel, présente un très-beau vitrail chargé d'une large bannière armoriée et de plusieurs écussons que je n'ai pu blasonner. Je n'ai point de renseignements sur l'origine de cette chapelle. La statue du saint patron, tenant en main une massue, est sur l'autel; son tombeau est près de la porte d'entrée; on s'y rend en dévotion pour obtenir guérison de la fièvre.

J'ai déjà dit que la commune d'Elven présente beaucoup de retranchemens. A ceux que j'ai indiqués plus haut, il faut ajouter celui de Keralet près du pont de Léolet, celui de Quélenec et celui de Truélan. Dans plusieurs lieux on trouve des briques à rebords et d'autres indices de constructions antiques; je citerai surtout la propriété de la Boissière, où ces indices sont frappans et où il serait bon de faire une fouille.

Quant aux monumens druidiques, ils sont très-nombreux dans la partie nord-est de la commune, aux environs des villages de Kerblay, Saint-Germain, le Clestro, les Princes, Pannistrel, Cornebo, Herzéach, Kermahéo et le Grazo. Tout cet espace, qui avoisine les bois de Kerfily, du Hanvaux et de Coësby, et qui dut être autrefois couvert de forêts, est parsemé de dolmens, de menhirs debout ou renversés et de pierres curieusement excavées. Il faut remarquer qu'en général ces monumens se trouvent sur la rive gauche de l'Arz; la rive droite en est presque entièrement dépourvue.

Au nombre de ces monumens, il en est un surtout remarquable par sa masse et par sa disposition; il se trouve au nord-ouest du village de Cornebo, dans l'angle sud-ouest de la forêt du Hanvaux. La pièce principale de ce monument est une table de pierres longue de près de 10 mètres et large de 6, légèrement détachée du sol à l'une de ses extrémités, sans qu'on puisse reconnaître comment elle est maintenue dans cette position. La partie centrale de cette table, parfaitement unie à sa surface, est surmontée d'un autre bloc long de 4 mè., large de 2 mè. 50,

et épais de 4 mètres 70. Cette seconde pierre est grossièrement taillée en cul-de-lampe dans sa partie inférieure, et sa pointe émoussée repose seule sur la table, en sorte qu'il n'est pas difficile de lui imprimer un mouvement oscillatoire assez prononcé. La partie supérieure présente un grand nombre de cuvettes disposées autour d'une grande excavation dans laquelle elles se déversaient, et qui elle-même se vidait par un de ses bords sur la table inférieure. Je ne prétends pas affirmer que ce groupe, connu sous le nom de *Roche-Binet*, compose ce qu'on appelle *Router* ou *Pierre-Branlante*; mais je l'indique comme une chose curieuse, et j'invite les antiquaires à le visiter.

TRÉDION. — La terre de Trédion était autrefois possédée par les cadets de la maison de Bretagne; le château leur servait de maison de chasse, et il était admirablement situé pour cela, au milieu d'une vaste forêt qui couvrait le territoire de la commune actuelle de Trédion et des communes environnantes. Cette terre appartenait encore au XV^e siècle à la maison de Rieux, qui descendait des cadets de Bretagne. La façade actuelle du château fut construite à cette époque, par le maréchal de Rieux, et son écusson, sculpté au dessus de la porte d'entrée, n'a disparu qu'à l'époque de la révolution. Trédion passa, au XVI^e siècle, dans la maison de Lorraine par le mariage de Marie de Rieux avec le marquis d'Elbeuf. En 1676 il fut vendu, aux Requêteurs du palais, par les directeurs des créanciers du duc d'Elbeuf, aux sieurs Alvarès, trésorier des Cent Suisses, et Marin Moisan, bourgeois de Paris. Ceux-ci, après l'avoir démembré, en revendirent la principale portion, en 1683, à Marguerite Sapien, épouse séparée de biens de Charles Roland Fouquet, seigneur de la Ferronnière, dont la fille, Sylvie Fouquet, dame de Trédion, épousa en 1709 messire Hyacinthe de Lantivy, dans la chapelle de Trédion. Le 18 fructidor an XI, la famille de Lantivy vendit cette terre, qui, après avoir passé par plusieurs mains, est, depuis 1834, la propriété de M. Dufresne de Virel. Un haut-fourneau où l'on confectionne les objets de fonte moulée, y occupe trois à quatre cents ouvriers et procure ainsi de précieuses ressources à la localité, en même temps que la présence et les soins du pro-

priétaire remettent en progrès de valeur cette ancienne terre ducal (1).

Le territoire de la commune de Trédion est compris entre les rivières d'Arz et de Claye, qui coulent parallèlement et de l'est à l'ouest. Cet espace, autrefois couvert de forêts, porte partout les traces du culte druidique; j'y ai visité un grand nombre de monuments dont je vais citer les plus remarquables.

1^o Dans le bois de Kerfly, sur le bord du chemin vicinal d'Elven à Trédion, un dolmen de 15 mètres de longueur, qui offre cette disposition singulière qu'il était entouré d'un rang de menhirs dont la taille n'excède pas celle des supports de l'autel. Quelques personnes pensaient que les tables devaient reposer sur les deux rangs de pierres; mais je me suis assuré qu'il n'en était pas ainsi; il y a, en effet, une distance de 4 mètres entre les lignes extérieures, et la largeur de celle des tables qui existe encore n'est que de 2 mètres 70. Ce monument est en ruines.

2^o A 5 ou 600 mètres à l'est de ce dolmen est une pierre colossale avec des excavations faites de main d'homme.

3^o A 200 mètres à l'est, toujours dans le même bois, on trouve un menhir renversé de 7 mètres de longueur.

4^o Dans le parc de Trédion, un dolmen de 6 mètres 50 de longueur. La table est d'une seule pierre. Les supports ont fléchi, et la table est inclinée sur l'un de ses côtés;

5^o Dans ce même parc, deux menhirs, l'un près de l'autre. L'un des deux est encore debout; il a 3 mètres 50 de hauteur; le second est renversé; il est long de 5 mètres.

6^o Sur la lande de Beauchêne, à l'ouest du bois de Kerfly, on trouve çà et là des menhirs renversés et des pierres excavées;

7^o Entre le bourg de Trédion et le village de la grande Ville-Neuve, sur la lisière d'un champ cultivé qui borde le chemin, un menhir de 4 mètres de hauteur;

8^o A l'entrée du bois du Hanvaux se trouvent deux pierres fl-

(1) Je puise ces renseignements sur Trédion dans des notes fourniees par M. de Virel père, auquel je renouvelle tous mes remerciements pour la bienveillance pleine d'empressement avec laquelle il a secondé mes recherches. Je dois aussi de nombreuses indications à M. Lefrère, juge de paix à Elven, qui m'a presque constamment accompagné dans l'exploration de son canton.

ches dont l'une a été renversée. La plus petite, qui est encore debout, a 4 mètres 30 de hauteur ; celle qui est gisante est longue de 3 mètres. Toutes deux sont arrondies à leur extrémité, et présentent, sur l'une de leurs faces, les traits grossièrement tracés d'une figure humaine. On les connaît sous le nom de *Babouin* et *Babouine*. Ces traits sont-ils antiques? Je n'en sais rien; je croirais volontiers qu'ils sont l'ouvrage de quelque plaisant du pays, qui a voulu exercer son talent aux dépens de deux menhirs et de ceux qui les visitent.

Au milieu de ce bois du Hanvaux, sur le point le plus élevé, se trouvent des ruines de constructions entourées d'une sorte de parapet en rejet de terre. Les habitants des environs prétendent que c'est l'emplacement d'un ancien château. Il paraîtrait en effet qu'il y eut là autrefois, sinon un château, du moins une demeure fortifiée, un donjon des premiers temps féodaux, qui avait succédé peut-être à une fortification romaine.

SAINT-NOLFF. — Près de la limite sud-ouest de la commune d'Elven, au fond d'une fraîche et fertile vallée, est le petit bourg de Saint-Nolff, dont la modeste église paroissiale n'a rien qui fixe l'attention. Mais il n'en est pas de même de la petite chapelle de Sainte-Anne, qui se trouve aussi dans ce village. C'est un édifice des premières années du XV^e siècle, éclairé par une belle ogive garnie d'un vitrail d'une conservation remarquable. Il est divisé en six compartiments, dans chacun desquels est représenté un personnage de la légende avec ses attributs. La première division, celle du bas de la vitre, contient sainte Marguerite, sainte Barbe et sainte Catherine. Dans les trois panneaux supérieurs se trouvent saint Louis en habit de guerre, saint Bernard et saint Christophe. Dans les jours du tympan, dont les dessins de pierres sont couronnés d'une élégante fleur de lys, sont représentés quatre anges portant les instruments de la passion; puis, au dessus d'eux, une très-belle tête de Christ radiée, accompagnée de quatre autres anges adoreurs; puis enfin plusieurs écussons aux armes du fondateur de la chapelle et à celles de sa famille. Une inscription indique que cette chapelle fut édiflée en 1404, par Olivier du Gorvinec, seigneur du Bézy. Cette jolie verrière est complète, sauf la tête de sainte Barbe; il en

coûterait peu pour la remplacer, et assurément cette œuvre mériterait qu'on prenne le soin de la restaurer et de la conserver.

C'est dans cette commune, à 12 ou 1,300 mètres à l'ouest du bourg, auprès du moulin du Petit-Luhan, que se trouve le retranchement nommé *Er Fordeu* (les Forts). Cet ouvrage, que l'abbé Mahé a décrit comme un tumulus, était un poste retranché destiné à éclairer la voie romaine de Vannes vers Rennes, qui passe à peu de distance de ce point. Il était établi sur une butte artificielle de 12 à 13 mètres de hauteur, entourée de douves et de parapets fort élevés, puisqu'ils ont encore aujourd'hui plus de 4 mètres dans leurs parties les mieux conservées. L'abbé Mahé, qui aurait dû tenir compte de la dénomination traditionnelle de cette butte, ne la rapporte que pour la traiter d'erreur; il aurait dû savoir pourtant qu'au fond de toute tradition il y a une vérité.

Un autre monument du même genre, mais moins considérable, existe au sud-est du bourg, à quelques pas de la route de Vannes à Rennes. Bien que son sommet ait été fouillé, et que sa forme primitive soit grandement altérée, on reconnaît encore le fossé qui l'entourait à sa base. On a prétendu que ce monument est un tumulus, et il est inutile de dire que l'abbé Mahé se range à cette opinion. Quant à moi, je le regarde comme un ouvrage militaire, en faisant remarquer qu'il est assis sur une déclivité de terrain, tandis que les tumulus reposent ordinairement sur un sol de niveau.

CANTONS

de la Roche-Bernard, de la Gacilly, d'Allaire et de Rochefort.

LA ROCHE-BERNARD. — La petite ville de la Roche-Bernard, construite en amphithéâtre sur la rive gauche de la Vilaine, à 7 myriamètre de son embouchure, doit la première partie de son nom à un gros rocher que baignent les eaux de cette rivière, et la seconde à celui de son plus ancien seigneur connu. Ce seigneur, du nom de Bernard, est mentionné dans une charte du XI^e siècle, datée des règnes de Robert, roi de France, et d'Alain III, duc de Bretagne, et qui, par conséquent, doit être placée entre les années 1013 et 1031; elle se trouve dans le Cartulaire de l'abbaye de Redon.

Ce Bernard portait un nom d'origine teutonique, qui est encore fort en usage dans les contrées septentrionales, où on l'écrit *Bernhart*. C'était sans doute un de ces hommes du Nord (*Normans*) qui pénétrèrent dans la Gaule vers la fin du III^e siècle, y firent des incursions de plus en plus fréquentes pendant six cents ans, et finirent par s'y établir. D'autres noms, teutoniques comme celui de *Bernhart*, se retrouvent fréquemment dans les anciennes chartes, ainsi que celui de *Norman*, dont l'incontestable signification prouverait à elle seule qu'un assez grand nombre de ces guerriers du Nord se fixèrent sur les côtes du pays nantais, dont la Roche-Bernard faisait partie.

Simon, fils de Bernard, fonda l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois en l'année 1026. La charte de fondation nous apprend que la construction en fut faite sur la propre terre de Simon, lequel concéda à l'abbé Hélogon, qu'il y établissait, et à ses successeurs, « tous les droits héréditaires qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Gildas, tant en fonds de terre qu'en rentes sur tous chevaliers et vilains; » ainsi la seigneurie de la Roche-Bernard s'étendait alors jusqu'à Saint-Gildas-des-Bois (*S. Gildasius de nemore*), dont le surnom venait sans doute de la forêt

de Coatcé, qui existait encore en partie au commencement du XVIII^e siècle, et qui, au XI^e, devait couvrir cette chaîne de hautes collines qui court entre les communes de Saint-Gildas et de Guenrouët.

Au nombre des témoins de l'acte de ratification consenti en la même année par le duc Alain III, de la donation de l'île de Guédel (Belle-Ile), faite par Geoffroi I^{er}, son père, aux moines de Saint-Sauveur de Redon, on trouve ce même Simon sous le nom de Simon de la Roche (*Simon de Rupe*) (1).

Une autre charte nous apprend que du temps d'Hoël, comte de Nantes, c'est-à-dire vers 1060, un chevalier (*miles*) nommé Praesel Guennedat, donne en échange de l'habit de saint Benoît, deux métairies à l'abbaye de Redon, et que l'acte en est passé à la Roche, en présence de Bernard, seigneur de la Roche (*quæ donatio facta est in Rupe, coram Bernardo domino ejusdem Rupis*) (2).

En 1063, ce même Bernard, qui s'intitule fils de Simon, donne aux moines de Saint-Sauveur de Redon la dime de toute sa terre, à condition qu'un prêtre de cette abbaye dirait à perpétuité la messe dans une église à construire pour le service des habitans du bourg et du château (3); cette église est évidemment celle de la Roche-Bernard; mais il ne reste rien de l'édifice du XI^e siècle; l'église actuelle est moderne.

En 1089, on retrouve Bernard de la Roche au nombre des témoins d'un jugement rendu par le duc Alain Fergent au profit des moines de Redon (4).

Dans un acte de 1090 (5) nous voyons que Bernard, II^e du nom, avait un fils nommé Rivallon, qui intervient comme témoin, ainsi que ses trois fils, Bernard, Guihenoc et Judicaël.

On trouve dans un autre acte (6) que du temps où l'abbé Main gouvernait le monastère de Saint-Gildas-de-la-Lande (ou des

(1) D. Morice, *Preuves*, I. 356.

(2) *Ibid.*, *Preuves*, I. 416.

(3) *Ibid.*, *Preuves*, I. 422.

(4) *Ibid.*, *Preuves*, I. 466.

(5) *Ibid.*, *Preuves*, I. 473.

(6) *Ibid.*, *Preuves*, I. 493.

Bois) Bernard de la Roche sentant s'approcher la fin de ses jours, prit l'habit de saint Benoit, probablement dans cette abbaye que son père avait fondée, et qu'il enrichit, à cette occasion, de plusieurs dons, parmi lesquels on remarque, « la moitié de son panage de la Roche, et la dixme du vin de tous les navires qui vont et viennent dans son port; » puis les droits de coutume qu'il avait à Cran, petit port sur la Vilaine, dans la paroisse de Théhillac, et la moitié du moulin de Pontmenard, dans la paroisse de Nivillac. Il résulte de ces détails que la seigneurie de la Roche-Bernard s'étendait alors sur toute la rive gauche de la Vilaine, jusqu'à l'embouchure de la petite rivière de l'Isar.

Bernard avait eu quatre fils : Rivallon, Simon, Conan et Daniel. Les trois derniers vivaient à la fin du XI^e siècle, ainsi que leurs neveux, Bernard, Guihenoc et Judicaël, fils de Rivallon. Tous ces descendants du vieux Bernard, premier du nom, disparaissent complètement de l'histoire; on retrouve seulement la mention du nom de Simon dans deux actes des années 1108 et 1112. Quatre ans après, en 1116, il apparaît un Joscelin, seigneur de la Roche, qui fait une donation au prieuré de Pontchâteau, pour le salut de l'âme de lui, de sa fille Isold, de son père et de sa mère. Au nombre des témoins figurent Agathe, sa femme, et Olivier, son fils. Ce Joscelin se rattachait peut-être par les femmes à la descendance du vieux Bernard; il paraît appartenir lui-même à la famille des seigneurs de Chastel-Joscelin.

En 1131, on trouve un Rivallon de la Roche; en 1149, un Eudon de la Roche; et enfin dans une charte qui doit se rapporter à l'année 1199, on voit reparaitre Olivier, fils de Joscelin, qui figurait comme témoin dans un acte de 1116. Ici on peut soupçonner une erreur de date, car il est d'autant moins supposable que ce même Olivier ait pu intervenir dans ces deux actes à quatre-vingt-trois années d'intervalle, que dans le dernier il s'autorise du consentement de sa mère Agathe.

Un acte de 1218 mentionne un Alain de la Roche qui était peut-être frère d'Olivier; puis un autre acte de 1239 nous présente Joscelin II partant pour la croisade avec le duc Pierre Mauclerc;

ce Joscelin II est désigné dans l'acte comme petit-fils de Joscelin I^{er} (1).

En 1252, la charte de fondation de l'abbaye de Prières par le duc Jean-le-Roux, nous apprend que le passage ou bac de la Roche-Bernard fut donné à cette abbaye par le duc, qui l'avait acheté de Guillaume de la Roche, chevalier; rien n'indique quel était ce Guillaume.

Joscelin II, le croisé, était mort avant 1285, car un acte de cette année mentionne son fils, Alain de la Roche (2). Une charte de 1294, contenant la reconnaissance faite par les seigneurs de Bretagne, du nombre des chevaliers, écuyers et archers qu'ils doivent fournir en cas de guerre, porte que « le seigneur de la Roche-Bernard reconnut que il doit trois chevaliers d'Ost, desquelz monser Thebaud de Rochefort doit un chevalier et demy » pour roison de la terre d'Acerac, et le seigneur de la Roche parfet l'autre demy (3). Une autre charte de 1301 nous apprend que ce seigneur de la Roche était Eon de la Roche-Bernard, apparemment fils d'Alain; il apparaît dans cet acte avec son fils Bernard (4).

Cet Eon ou Yvon de la Roche-Bernard avait épousé Hermine de Lohéac. Le P. du Paz dit en avoir vu un acte écrit sur parchemin, daté du mois d'avril 1279. On trouve dans D. Morice un contre-scel de ce seigneur, de l'année 1298. Il porte pour légende : *Contre-scel d'Eon de la Roche*, et pour armes : *d'or, à l'aigle à deux têtes éployée de sable, armée et becquée de gueule* (5). La ville de la Roche-Bernard a conservé ces armoiries de ses anciens seigneurs.

Eon de la Roche eut trois enfants : Bernard, Catherine et Péan ou Payen (*Paganus*). Les deux premiers s'allièrent par mariage à la puissante maison de Léon. Bernard ne laissa probablement pas de postérité, car ce fut Péan, son frère, qui lui succéda dans les seigneuries de la Roche-Bernard et de Lohéac, ainsi qu'il ré-

(1) D. Morice, Preuves, I. 912.

(2) *Ibid.*, Preuves, I. 1074.

(3) *Ibid.*, Preuves, I. 1111.

(4) *Ibid.*, Preuves, I. 1174.

(5) *Ibid.*, Preuves, I. 178.

sulte d'un titre de 1306, rapporté par D. Morice et par Lobineau, dans lequel il s'intitule : *Paganus de Rochâ, dominus de Lohéaco*. Ce titre porte deux sceaux : celui de Péan, *mi-parti vairé et contre-vairé*, qui est Lohéac, et *d'or à l'aigle éployée de sable, armée et becquée de gueules*, qui est la Roche-Bernard. Les armes de la Roche sont placées à droite de l'écu; c'est-à-dire à la place la plus honorable; on ignore le motif de cette distinction accordée aux armes de quenouille apportées dans la maison de la Roche par Hermine de Lohéac.

Péan ayant embrassé le parti de la maison de Blois contre celle de Montfort, fut tué, comme tant d'autres vaillans chevaliers, au siège de la Roche-Derrien. Il avait épousé Isabeau, fille de Guy IX, sire de Laval; il en eut un fils nommé Jean ou Eon, qui se maria avec Béatrix, fille d'Amauric, sire de Cran et qui fut le dernier rejeton mâle de sa maison, son fils Guillaume étant mort avant lui. Isabeau, l'aînée de ses quatre filles et sa principale héritière, épousa Raoul, sire de Montfort et de Gaël, et porta ainsi les biens des maisons de Lohéac et de la Roche-Bernard dans celle de Montfort. Raoul mourut en 1394, et sa veuve transmit par démission, dès l'année suivante, à son fils Raoul de Montfort, II^e du nom, toutes ses terres et seigneuries.

Jean de Montfort, fils de Raoul, épousa en 1404 Anne de Laval, fille de Guy XII et de Jeanne de Laval, dont le premier mari était l'illustre cométable Duguesclin. Le contrat de mariage de Jean de Montfort l'obligea à prendre le nom et les armes de Laval et à les transmettre à sa postérité. Il eut de ce mariage cinq enfans, parmi lesquels on remarque Guy XIV de Laval, qui continue la ligne des seigneurs de la Roche, et Jeanne de Laval, qui, par son mariage avec Louis de Bourbon, comte de Vendôme, est devenue l'une des aïeules de la maison régnante, et lui a ainsi donné pour ancêtres nos vieux Bernard de la Roche.

Guy XIV de Montfort-Laval fut marié d'abord à Isabeau de Bretagne, fille du duc Jean V et de Jeanne de France; il en eut dix enfans, trois fils et sept filles. Parmi ces dernières se trouvent Yoland, mariée à Alain de Rohan, comte de Porhoët; — Jeanne, qui fut la seconde femme du bon roi René d'Anjou, et que ce prince a chantée sous le nom de *Jeannelon*; — Louise,

qui épousa Jean de Brosse, arrière-petit-fils de Charles de Blois, et en qui s'étaient transmises les prétentions au duché qu'il tenait de Jeanne-la-Boiteuse. Guy XIV, veuf d'Isabeau de Bretagne, épousa en secondes noccs une autre princesse bretonne, Françoise de Dinan, veuve du malheureux prince Gilles, assassiné au château de la Hardouinaye par les ordres de son frère, le duc François I^{er}. Toutes ces alliances peuvent donner une idée de l'illustration de la maison de la Roche-Bernard.

Jean de Montfort-Laval, second fils de Guy XIV, reçut la baronnie et châtelaînie de la Roche-Bernard et de la Bretesche, pour sa part dans la succession de son père; il devait l'hommage, pour ces seigneuries, au sieur de Gavre, Guy XV, son frère aîné.

Guy XV se mit au service du roi Louis XI, qui lui fit épouser Catherine, fille de Jean II, duc d'Alençon, et le nomma gouverneur de Melun; il fut depuis grand-maitre d'hôtel du roi Charles VIII, et mourut sans laisser de postérité. Son frère Jean, qui était mort avant lui, avait laissé un fils nommé Nicolas, qui devint, à la mort de son oncle, comte de Laval, sous le nom de Guy XVI, seigneur de la Roche-Bernard, etc.; il était gouverneur et amiral de Bretagne.

Ce Guy XVI illustra par trois alliances successives l'antique et noble maison de la Roche-Bernard. Il épousa en 1500 Charlotte d'Arragon, fille aînée de Frédéric, roi de Naples; en 1517, il se remaria avec Anne de Montmorency; — enfin il épousa en troisièmes noccs Antoinette de Daillon, fille du seigneur du Lude; il mourut en 1534, et laissa des enfans de tous ses mariages.

Catherine, fille de Guy XVI et de Charlotte d'Arragon, fut dame de la Roche-Bernard. Elle épousa, en 1517, Claude de Rieux, dont elle eut deux filles: Renée, dite Guyonne XVIII, morte sans enfans en 1567, et Claude de Rieux, qui porta la seigneurie de la Roche-Bernard dans la maison de Coligny en épousant, en 1547, François de Coligny, seigneur d'Andelot (1). Elle

(1) Claude de Rieux mourut en 1564; elle fut inhumée à la Roche-Bernard, dans l'église de l'hôpital, où son mari lui fit élever un mausolée. D'Andelot, mort lui-même à Saintes, le 27 mai 1570, voulut être enterré près de sa femme.

eut, entre autres enfans, Paul de Coligny, comte d'Harcourt, qui, héritier de sa tante Renée, prit le nom de Guy XIX, comte de Laval, de Montfort et de Quintin, seigneur de Vitré et de la Roche-Bernard. Il mourut en 1586, et laissa un fils, Guy XX, qui fut tué en Hongrie en 1605, et ne laissa pas de postérité.

La succession de la maison de Laval passa à Henri de la Trémouille, qui en héritait du chef d'Anne de Laval, sa bisaïeule ; mais rien n'indique qu'il eut en même temps la seigneurie de la Roche-Bernard.

Peu d'années après, et sans qu'on sache à quel titre, le duc de Chevreuse devint propriétaire de la terre et seigneurie de la Roche-Bernard, du château et de la forêt de la Brètesche, puis-que, en 1626, ces biens furent saisis sur lui à la requête de la veuve de Claude Mango, garde des sceaux de France. Ces terres furent vendues en 1636 à Charles du Cambout, marquis de Coislin, qui possédait déjà la terre de Pontchâteau. Le marquisat de Coislin, réuni à la baronie de la Roche-Bernard et à celle de Pontchâteau, forma le duché-pairie de Coislin, érigé en 1663, en faveur d'Armand du Cambout, marquis de Coislin. Ce duché s'éteignit en 1732, en la personne d'Henri-Charles du Cambout, évêque de Metz, fils du premier duc de Coislin. Charles de Lorraine, comte d'Armagnac, neveu de l'évêque de Metz, hérita des domaines du duché et les vendit par portions. La baronie de la Roche-Bernard fut acquise en 1744, avec la terre de la Brètesche, par Régnauld Gabriel de Boisgélin, marquis de Cucé, président à mortier au Parlement de Bretagne, et cette baronie est restée dans sa famille jusqu'en 1789, époque à laquelle elle eut le sort de toutes les institutions féodales (1).

Au XVI^e siècle, la petite ville de la Roche-Bernard fut le point par lequel la réforme religieuse fit invasion en Bretagne. François de Coligny, sieur d'Andelot, qui avait épousé Claude de Rieux, comme nous l'avons vu plus haut, vint s'établir en 1564, à son château de la Brètesche, voisin de la Roche-Bernard, et

(1) Ces curieux détails généalogiques sur les seigneurs de la Roche-Bernard sont extraits d'un travail inédit, dans lequel M. Bizeul a bien voulu me permettre de puiser, et qui doit entrer plus tard dans la composition d'un ouvrage destiné à compléter, ou plutôt à remplacer celui du P. Du Paz.

s'y fit accompagner d'un ministre calviniste. D'Andelot, colonel général de l'infanterie française, et frère de l'amiral Gaspard de Coligny, était un personnage considérable ; ce fut sous son puissant patronage que le culte protestant s'établit dans la province. Son château de la Brètesche devint le lieu de réunion des gentilshommes des environs, qui venaient y écouter les prêches et les exhortations du ministre de la réforme. Beaucoup d'entr'eux embrassèrent le calvinisme. Au mois de juillet 1564, un prêche public eut lieu à la Roche-Bernard, dans la chapelle Notre-Dame ; ce fut le premier qu'en entendit en Bretagne. En peu de temps la réforme se répandit à Blain, à Guérande, au Croisic, à Ploërmel, à Rennes, à Vitré, et dans tout le reste de la province. Cette même année 1564, le seigneur du Hirel se maria publiquement dans le temple de la Roche-Bernard ; ce fut le premier mariage calviniste célébré dans le diocèse de Nantes, dont cette petite ville dépendait alors. Au mois de février 1563, un synode provincial composé de quatorze ministres protestans se tint à la Roche-Bernard. La réforme avait fait de tels progrès dans cette ville, que cent ans après un grand nombre de ses habitans étaient encore calvinistes et occupaient un quartier dont toutes les maisons communiquaient entre elles. Durant les guerres de la Ligue, la Roche-Bernard fut un des boulevards du protestantisme. Le duc de Mercœur fit construire en 1595, un fort auprès de cette ville pour se rendre maître de la navigation sur la Vilaine ; ce fort n'existe plus.

C'est à la Roche-Bernard que l'ingénieur dieppois Charles Morieu construisit, en 1637, le premier vaisseau français de 74 canons. Le chantier où il fut construit était établi au pied du rocher qui a donné son nom à la ville ; on en apercevait encore des vestiges il y a quelques années. Le P. Fournier (1) donne une description curieuse de ce magnifique bâtiment, qui fut admiré de tous les marins lorsqu'il arriva l'année suivante devant Fontarabie, où la flotte française se trouvait rassemblée. Ce vaisseau, nommé la *Couronne*, coûta des sommes énormes, et l'on

(1) Hydrographie, contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation, Paris, 1693, in-folio.

peut en juger par le prix du grand pavillon qui valait à lui seul 14,000 écus.

En 1689, le roi d'Angleterre Jacques II se rendant à Brest, où l'attendait l'escadre que lui fournissait Louis XIV pour l'aider à reconquérir son royaume sur Guillaume III, prince d'Orange, son gendre, séjourna à la Roche-Bernard, où le duc de Chaulnes, alors gouverneur de Bretagne, lui rendit les plus grands honneurs. Écoutons M^{me} de Sévigné raconter ce qui se passa en cette occasion :

« M. le duc de Chaulnes a fait en toute perfection les honneurs de son gouvernement au roi d'Angleterre. Il avait fait préparer deux soupers sur la route, l'un à dix heures, l'autre à minuit; le roi poussa jusqu'au dernier, à la Roche-Bernard au-delà de Nantes; il embrassa fort M. de Chaulnes; il l'a connu autrefois. M. de Chaulnes lui dit qu'il y avait une chambre préparée pour lui et voulut l'y mener. Le roi lui dit : Je n'ai besoin de rien que de manger. Il entra dans une salle où les fées avaient fait trouver un souper tout servi, tout chaud, les plus beaux poissons de la mer et des rivières; tout était de la même force; c'est-à-dire beaucoup de commodités, beaucoup de noblesse, bien des dames. M. de Chaulnes lui donna la serviette et voulut le servir à table; le roi ne le voulut jamais et le fit souper avec lui, et plusieurs personnes de qualité. Il mangea, ce roi, comme s'il n'y avait point de prince d'Orange dans le monde. Il partit le lendemain et s'embarqua à Brest le 6 ou le 7 de ce mois (1). »

Il y a quelques années, les voyageurs arrivant à la Roche-Bernard par la route de Vannes, étaient obligés de traverser la Vilaine dans un bac. Ce mode de passage entraînait souvent de grands retards, auxquels on songeait depuis long-temps à remédier au moyen d'un pont suspendu. Plusieurs projets avaient été successivement présentés au gouvernement pendant les derniers temps de la restauration; mais ces plans avaient paru trop dispendieux, et l'on en ajournait l'exécution d'année en année. Ce ne fut qu'après 1830 que ces projets furent sérieusement exa-

(1) Lettre du 11 mars 1689.

minés, fondus en un plan nouveau, et que leur exécution fut définitivement arrêtée. Les travaux furent entrepris en 1836 et terminés en 1839. Cet admirable pont, dont l'architecture est un vrai modèle de simplicité, d'élégance et de grandeur, se compose d'une seule travée de 197 mètres de longueur entre les portiques; son tablier, qui décrit une courbe d'une convexité gracieuse, est élevé de 33 mètres au dessus du niveau des plus hautes marées d'équinoxe; en sorte que des navires de 500 tonneaux peuvent passer dessous à pleines voiles, au moyen d'une manœuvre très-simple, qui consiste à dépasser leurs mâts de perroquet. Ce beau monument a été exécuté d'après les dessins et sous la direction de M. l'ingénieur en chef Leblanc.

MARZAN. — Le territoire de cette commune est séparé de celui de la Roche-Bernard par la Vilaine. Il offre deux points curieux à visiter : l'un est le village de Kerjean, à 8 ou 900 mètres à l'est du bourg; auprès de ce hameau, dans un terrain inculte, on voit plusieurs cercueils de pierre qui affleurent le sol, et qui indiquent que des recherches dans cet endroit en feraient découvrir beaucoup d'autres. La tradition du pays veut que ce lieu ait été autrefois un cimetière public. L'autre point est à l'extrémité sud-ouest de la commune; c'est le château de l'Isle, ou plutôt l'amas de ruines qu'on appelle encore de ce nom. Le château de l'Isle, situé sur le bord de la Vilaine, à 1,000 mètres au dessus de l'endroit où la voie de Nantes à Vannes traversait cette rivière, était remarquablement placé sur la pointe d'une langue de terre élevée, défendue par la Vilaine et par un ravin profond, et abordable seulement par l'isthme étroit qui la rattache à la terre ferme. Avant d'être une forteresse ducale, le château de l'Isle fut sans doute un retranchement romain destiné à surveiller à la fois la rivière et la voie; aujourd'hui ce n'est plus qu'un monceau de décombres, au milieu desquels on découvre quelques vieux pans de murailles; c'est là tout ce qui reste du château où moururent deux ducs de Bretagne : Jean I^{er} et Arthur II, le premier en 1286 et le second en 1312. Jean I^{er} avait voulu être enterré à Prières; Arthur II fut inhumé à Ploërmel, dans l'église des Carmes; ses entrailles furent déposées aux Cordeliers de Vannes. Au moment où la Révolution éclata, le château

de l'Isle, dès lors en ruines, appartenait, ainsi que ses dépendances, aux moines de Prières, auxquels il avait peut-être été donné par le roi de France Charles VIII, qui les autorisa, en 1590, à établir une hôtellerie au passage de l'Isle, au dessous du château.

FÉREL. — Au-delà de la Vilaine apparaît le clocher paroissial de Férel. « On remarque, dit Ogée, sur le principal vitrail de l'église, un tableau qui représente la généalogie du Sauveur du monde; cette pièce est admirée des connaisseurs, ainsi que le plafond de cette église qui présente l'histoire de l'Ancien Testament. »

Ce vitrail est en effet un admirable ouvrage, d'une richesse de couleurs, d'une délicatesse de peinture, dont on voit peu d'exemples, et il serait peut-être permis de penser qu'il ne fut rien fait de mieux en ce genre dans les beaux temps de la peinture sur verre. Ce magnifique vitrail ne forme point, comme le dit Ogée, un seul tableau; c'est d'abord une série de neuf tableaux dont chacun représente un roi d'Israël; au dessus de ces rois est la Vierge avec Jésus enfant, et, à la sommité du vitrail, le Père-Eternel; cette verrière, divisée en quinze compartiments, est encadrée dans une belle ogive.

Je n'ai point visité l'église de Missillac, qui fait partie du département de la Loire-Inférieure; mais je sais qu'elle est ornée d'un vitrail dont les peintures offrent une grande analogie avec celles de Férel. La perfection du dessin et l'éclat des couleurs y sont absolument les mêmes, ainsi que la division de l'œuvre en plusieurs tableaux. Ces deux églises étaient à la présentation des bénédictins de Saint-Gildas-des-Bois; on pourrait donc conjecturer que les présentateurs auront fait la dépense de ces vitraux, et en auront confié l'exécution au même artiste.

Les fresques de la voûte de Férel représentent des scènes de l'Ancien Testament. Ces peintures, encore belles, ont cependant beaucoup souffert; quelques-unes paraissent avoir été retouchées.

PÉNESTIN. — Cette commune forme une sorte de presqu'île à l'embouchure de la Vilaine, qui la baigne au nord, tandis que les flots de l'Océan battent ses côtes de l'ouest et du sud. C'est la seule commune du canton de la Roche-Bernard où j'aie vu des

monumens druidiques, encore sont-ils peu importants. Le plus remarquable est un menhir de 4 mètres de hauteur qui se trouve dans une vigne voisine du village de Tréhiguier; on le nomme la *Pierre-Blanche*, parce qu'elle est en quartz. Auprès de lui est la table d'un dolmen détruit; elle a 4 mètres de longueur. Un autre peulvan de plus petite dimension s'élève dans un champ de Larmor. Enfin, entre les pointes de Loemer et du Castelli, on voit une roche aux fées à demi-ruinée, connue sous le nom de *Men-Arzein*, « pierre de la défense. »

RIEUX. — Une fois parvenu à cette pointe de Pénestin, la voie la plus directe pour se rendre dans le canton d'Allaire est de remonter la Vilaine en bateau et de se faire débarquer à Rieux, cette pauvre bourgade qui fut une ville autrefois et qui, dans la bouche de ses habitants, en conserve toujours le nom. Rieux n'est plus aujourd'hui qu'un village; mais il eut jadis de l'importance: « Les seigneurs de Rieux, dit Lobineau, paraissaient avec éclat à la cour des ducs, et en tenaient une considérable chez eux; » il est bon de se souvenir que le lieu dont ils prenaient le nom avait appartenu à Alain-le-Grand. »

Rieux faisait en effet partie du domaine des comtes de Vannes ou de Broherrec, sortis des cadets des anciens rois ou ducs de la Bretagne-Armorique. Alain-le-Grand, qui fut d'abord comte de Vannes avant d'être souverain de la Bretagne entière, affectionnait le séjour de Rieux. On attribue à ce prince la construction, ou plutôt la reconstruction du château-fort qui protégeait cette ville contre les entreprises des comtes de Nantes et surtout contre les incursions des Normands, qu'il défit près de Questembert en 888, mais qui, après sa mort, arrivée en 907, ravagèrent de nouveau le pays, pillèrent et ruinèrent la malheureuse ville de Rieux. Les enfants d'Alain-le-Grand perdirent la souveraineté de la Bretagne; le malheur des temps les força d'aller chercher un asile en Angleterre. L'un d'entre eux, du nom de Raoul, eut cependant le titre de comte de Vannes et de seigneur de Rieux. Plus tard, le comté de Vannes ayant été réuni au duché, il ne resta aux enfants de Raoul que la partie de cette seigneurie qui dépendait de la terre de Rieux. Dès lors ce nom de Rieux devint celui de la famille; le premier qui le porta fut Raoul, deuxième

du nom, qui figure, ainsi que son fils Alain, dans un acte de 1021, confirmatif des droits de l'abbaye de Redon.

Les comtes de Rieux portaient le titre de princes du sang; ils prenaient rang avant les plus anciens barons de Bretagne et ne le cédaient qu'à la maison souveraine; Raoul de Rieux, troisième du nom, est inscrit le premier sur la liste des seigneurs portant bannière qui se trouvaient à la bataille de Bouvines en 1214. Les membres de cette illustre maison ne négligèrent jamais de faire reconnaître leur titre de cadet de Bretagne dans toutes les occasions, et notamment aux assemblées des Etats de la province. Dans les solennités de la cour de France, ils passaient après les princes de la maison royale; Claude II de Rieux, qui assistait à la cérémonie du sacre d'Henri II, prit et conserva le pas sur un prince de la maison de Luxembourg.

Les comtes de Rieux ajoutèrent leur illustration personnelle à l'illustration de leur origine; plusieurs d'entre eux peuvent être comptés au nombre des plus vaillants guerriers de la Bretagne. Alain, sire de Rieux, était au siège de Dol, en 1065, à côté du duc Conan II. Jean II de Rieux, maréchal de France à la fin du XIV^e siècle, s'est rendu célèbre par ses faits d'armes, et surtout par son expédition en Angleterre. Pierre de Rieux, son fils, maréchal de France après lui, dès l'âge de vingt-huit ans, fut l'un de ceux qui contribuèrent le plus efficacement à expulser les Anglais de la France. Jean IV de Rieux, maréchal de Bretagne, tuteur de la duchesse Anne, n'est pas moins célèbre dans l'histoire. Après lui, ses trois fils formèrent trois branches qui fournirent de terribles adversaires à la Ligue et aux Espagnols, ses auxiliaires en Bretagne. Enfin cette illustre et puissante famille, après avoir laissé ses traces dans l'histoire de chaque siècle, est venue s'éteindre de nos jours dans la grande tourmente révolutionnaire; le jeune et infortuné Louis de Rieux, comte d'Assérac, son dernier descendant, trouva la mort dans les fusillades du *Champ des Martyrs* (1).

(1) La mort de Louis de Rieux fut plus terrible encore que celle de ses compagnons de supplice; voici comment elle est racontée dans les Mémoires de M. de Villeneuve la Roche-Barnaud, l'un des officiers qui parvinrent à s'échapper des prisons d'Auray:

« On apprit par le geôlier que M. le comte de Rieux et le camarade avec

On sait que le château de Rieux fut démantelé comme ceux d'Elven, de Rochefort et d'Ancenis, par ordre de la duchesse Anne, lorsqu'elle voulut punir la révolte de son tuteur, auquel elle accorda ensuite une indemnité de 100,000 écus pour le dédommager de la perte de ses places fortes. La ville de Rieux, envahie par les troupes de la duchesse, dut éprouver alors de grands ravages, et peut-être est-ce à cette époque qu'il faudrait assigner le commencement de sa décadence. Toutefois, il faut faire remarquer que le château avait peu souffert, ou qu'il fut réparé après la réconciliation d'Anne et de son tuteur; car nous voyons, un siècle plus tard, les soldats de la Ligue en essayer la démolition. Plus tard encore, sous le ministère du cardinal de Richelieu, on voulut achever sa destruction; on commanda dix-sept paroisses pour le démolir; mais la construction en était si solide que tous ces efforts n'aboutirent qu'à en renverser quelques pans de murailles. Le donjon fut ébranlé par la mine; il perdit son aplomb, mais il ne tomba pas, et il est resté ainsi penché jusqu'au tremblement de terre de 1799, qui en a déterminé l'écroulement. Aujourd'hui les ruines du château de Rieux, composées de blocs énormes dont la chute n'a pu rompre l'adhérence, sont entassées là où leur chute les a jetés; quelques restes de murailles sont encore debout; c'est tout ce qui subsiste de l'antique demeure d'Alain-le-Grand. On a converti récemment ce vaste et pittoresque amas de ruines en un élégant jardin anglais.

L'importance ancienne de la ville de Rieux est une chose de tradition dans le pays; sa ruine a été si complète, elle a tellement frappé les esprits qu'ils ont voulu lui trouver une cause surnaturelle; voici ce qu'on raconte à ce sujet à Rieux et dans les environs :

Sur le bord du canal de Nantes à Brest, à 3 ou 400 mètres du bourg, s'élève la butte Saint-Jacques que sa forme mamelonneuse

« lequel il était attaché avaient manqué se soustraire à la mort. Arrivés au lieu du supplice, et prétextant de vouloir donner leurs capotes à deux soldats-avant qu'elles fussent criblées par les balles, ils avaient obtenu d'être détachés. Ils ne pensèrent plus qu'à se sauver, et ils avaient franchi un long espace de chemin, lorsque, tombés dans un marais et atteints par une partie de la troupe, ils y furent fusillés impitoyablement. »

peut faire prendre de loin pour un énorme tumulus, mais qui n'est autre chose qu'une masse de roche schisteuse, de laquelle on a extrait une grande quantité de matériaux pour la construction du canal. Au pied de cette butte passe la voie romaine de Vannes à Angers; là se trouve aussi une petite et modeste chapelle dédiée à saint Jacques, et dont la fondation se rattache à l'histoire de la ruine de la ville de Rieux. De Redon à son embouchure, la Vilaine se couvre à certains momens, et surtout à la suite des tempêtes, d'un large ruban d'écume qui occupe tout le milieu de son lit et se dirige avec le flot vers l'amont de la rivière. Les habitans de Rieux voient ce phénomène avec une sorte de terreur, car ce ruban d'écume est, disent-ils, le chemin de saint Jacques. Ce grand saint remontait la Vilaine en marchant sur les eaux; il était fatigué et voulait s'arrêter à Rieux, qui était une grande ville; mais cette ville était pleine de *huguenots*, et ces mécréans ne permirent point à saint Jacques de se reposer sur ce bord inhospitalier. Le saint, irrité, s'écria d'un ton prophétique: « O ville de Rieux! tu seras détruite. » Alors, continuant sa route, il alla fonder la ville de Redon. Ce fut, ajoutent-on, pour apaiser saint Jacques et détourner le mauvais présage, qu'on lui éleva la petite chapelle qui porte son nom; mais en vérité l'hommage était loin d'égaliser l'offense, et la prophétie n'en a pas moins reçu son accomplissement.

Cette légende se retrouve à Redon, où elle est attribuée à saint Sauveur; je transcris ici la lettre dans laquelle un de mes amis me l'a rapportée avec toute la naïve simplicité qu'on mettait à la lui raconter dans ses premières années:

« Il existe une courte légende dont le récit a souvent charmé mon enfance, et qui a rapport à la ville de Rieux, dont vous nous parlerez sans doute; je vais vous la dire comme on me la contait à moi, enfant de Redon, dont l'amour-propre était singulièrement flatté des avantages de ma ville natale et de sa supériorité sur une *ville* voisine.

« Rieux, me disait ma mère, était autrefois une cité importante, quand Redon n'était qu'un village; mais les habitans de la ville étaient durs et inhospitaliers, tandis que ceux du petit village étaient doux et compatissans.

« Un jour, saint Sauveur, sous la figure d'un enfant demi-nu, abandonné dans une nacelle, aborda sous les murs du château de Rieux où plusieurs femmes lavaient du linge. L'enfant, d'une voix pleine de larmes, les supplia de le recueillir, ou de lui donner du pain pour apaiser sa faim et quelques linges pour se couvrir. Les laveuses sans pitié, repoussèrent la nacelle que la marée montante porta jusqu'au village de Redon, où d'autres laveuses plus humaines accueillirent le petit suppliant qu'elles nourrirent, réchauffèrent et vêtirent. Toute bonne action, me disait ma mère, porte de bons fruits; saint Sauveur, touché des soins et des bontés des Redonnaises, leur prédit que chaque jour leur village s'enrichirait, tandis que Rieux s'appauvrirait. « Vois, me disait encore ma mère, combien, depuis ce temps, la noble seigneurie est déchuë et combien le pauvre village a grandi et prospéré! Aussi, les habitans de Redon, reconnaissans envers saint Sauveur, ont bâti une belle église qu'ils lui ont dédiée. »

Selon toute apparence, Rieux occupe l'emplacement de l'ancienne Durétie. Les géographes Samson et d'Anville s'accordent sur ce point; l'abbé Gallet partageait aussi cette opinion, que M. Bizeul est venu récemment fortifier en s'appuyant sur des calculs de distance et sur le passage de la voie romaine de Vannes à Angers. Ainsi la tradition et la critique historique se réunissent pour accorder à Rieux le titre de ville antique. Il faut pourtant remarquer, comme le fait au surplus M. Bizeul, que sur la rive droite de la Vilaine, dans la partie qu'on nomme encore la *Ville de Rieux*, les ruines du château sont les seuls débris qui, par leur position sur un monticule défendu de trois côtés par la Vilaine et par l'un de ses affluents, puissent faire supposer qu'il y eut là, au temps de l'occupation, un camp retranché destiné à défendre le passage de la rivière. On voit encore, au dessous du donjon, à l'heure de la basse mer, sur l'une et l'autre rive, quelques pieux en bois, derniers débris d'un pont qui traversait la Vilaine; mais ce pont, qui existait encore à la fin du XV^e siècle, et sur lequel on percevait un péage, ainsi qu'on le voit par un acte inséré aux Preuves de D. Morice, t. 3, col. 437, ne peut pas appartenir à la période romaine, car il

n'est pas dans la direction de la voie qui se trouve sur la rive gauche.

C'est sur cette rive que les débris romains abondent. Les abords de la butte Saint-Jacques et de l'écluse dite des *Bellions*, les villages des Pâtis, d'Enrioux et de la Rochelle, qui font partie de la commune de Fégréac (Loire-Inférieure), sont tout parsemés de briques et de tuiles à rebords. Le village de la Rochelle surtout en présente une quantité si considérable que les habitans les extraient pour en construire les murs de leurs maisons et principalement les paremens des portes et des fenêtres. Ces briques proviennent d'antiques murailles qu'on retrouve dès qu'on entame le sol sur lequel est construit le village. M. de Penhouët rapporte qu'il y a vu démolir des chambres construites de briques et de ciment, pour bâtir une grange avec ces matériaux. Le rez-de-chaussée des maisons dont ces vieux murs faisaient partie, était pavé de dalles de schiste ardoisin tabulaire de grande dimension. Sans aucun doute ce lieu fut le siège d'un établissement important dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nous par la tradition; les habitans disent en effet qu'il existait là une ville romaine qu'ils appellent la ville de *Brou*.

BÉGANNE. — Pour visiter ce que le canton d'Allaire présente d'intéressant, il faut repasser sur la rive droite de la Vilaine, qui forme en cet endroit la limite entre trois départemens : la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan. En descendant le cours de cette rivière on arrive bientôt sur le territoire de la commune de Béganne, dans l'église paroissiale de laquelle on voit un tombeau sans date, mais dont le style ogival indique la fin du XV^e siècle. Deux écussons frustes, l'un carré, l'autre en losange, font reconnaître qu'il renferme les corps du mari et de la femme. Ce tombeau est engagé dans le mur septentrional de la nef; la table ne présente aucune inscription. La date de 1450, inscrite en lettres gothiques, se lit sur la corniche méridionale du chœur.

Dans la cour du presbytère est un cercueil en granit taillé avec soin; ses dimensions en dedans sont de 2 mètres de longueur, 50 centimètres de largeur à la tête, et 33 centimètres aux pieds. Je n'ai pu savoir dans quel lieu il fut découvert; j'ai seulement

appris qu'il servait de bénitier dans l'église, d'où on l'a retiré il y a quelques années.

Au sud du presbytère, sur une lande élevée appelée les *Mau-nys*, se trouvent d'énormes blocs de pierre schisteuse mêlée de quartz. Ces blocs ont été disposés de manière à laisser vides deux espaces carrés d'environ cent pas de côté. On trouve dans l'un de ces carrés, qui est entouré de parapets peu élevés, et dont le sol a été visiblement nivelé, des fragmens de briques à rebord et de poterie, qui doivent faire penser que cette esplanade n'est autre chose que l'emplacement d'un poste retranché.

Il faut voir en passant l'ancien château de l'Etier, qu'on regarde dans le pays comme une maison de chasse que les comtes de Rieux avaient fait bâtir à l'extrémité de leur forêt. C'est un édifice de style ogival qui conserve encore quelques parties intéressantes.

ALLAIRE. — A 6 kilomètres au nord-est de Béganne se trouve le bourg d'Allaire, situé sur la route de Vannes à Redon. C'est dans l'église de ce village qu'Alain-le-Grand reçut, le 4 juin 878, des mains d'Hermengarius, évêque de Nantes, la couronne ducale de Bretagne. Cette cérémonie se fit, non dans l'église actuelle, mais dans celle qu'elle a remplacée, car il ne reste plus rien de l'édifice du IX^e siècle.

A quelque distance du bourg, sur le chemin de Peillac, on retrouve un autre souvenir historique; c'est le château du Vaudeguy, dont on attribue la construction à Landais, ministre favori du duc François II, et dont j'ai rappelé la fin tragique dans mon introduction. Ce château appartiendrait donc à la dernière moitié du XV^e siècle, puisque Landais mourut en 1485; le style de son architecture ne dément pas cette tradition.

Sur ce même chemin de Peillac est une petite chapelle dont la construction assez élégante me paraît remonter au commencement du XV^e siècle; elle est dédiée à sainte Barbe.

PEILLAC. — Au nord-nord-ouest d'Allaire est le bourg de Peillac, traversé par la route de Malestroit à Redon. Peillac dépendait autrefois de la seigneurie de Rieux; c'était l'un des trois sièges de la juridiction du comté; son origine est fort ancienne; on le trouve mentionné dès l'année 819 sous le titre de paroisse

(Parochia Poliac); on trouve aussi des comtes de Peillac dès le IX^e siècle.

Il existait sur le territoire de cette commune plusieurs châteaux remarquables : ceux de la Gras, de Granhac, du Bignon ; tous sont en ruine complète, même le dernier, dont la construction ne remonte pourtant qu'à l'époque de la Renaissance.

Sur les hauteurs de Granhac, au dessous desquelles coule la rivière d'Oust, il existe un retranchement romain recouvert d'un bois qu'on nomme *Bois de la Chauvaille*. Cette fortification présente environ 200 mètres de longueur sur 70 de largeur ; elle est garnie de parapets de 3 mètres de hauteur ; le point de la rivière d'Oust auquel vient aboutir ce retranchement se nomme encore aujourd'hui *Passage des Romains*.

De l'autre côté de la route, auprès du château de la Gras, on trouve aussi les vestiges d'un camp.

GLÉNAC. — En suivant le cours de l'Oust, j'atteignis bientôt le territoire de la commune de Glénac, où je visitai d'abord le château de la Forêt-Neuve, ancien rendez-vous de chasse des comtes de Rieux, ruiné à l'époque de la révolution et rétabli depuis vingt ans ; — puis le château de Sourdéac, autre possession des seigneurs de Rieux, qui s'est conservé en partie, et présente une élégante tourelle octogone construite au XVI^e siècle. Ce château fut le théâtre d'une rencontre entre les troupes royales commandées par le maréchal d'Aumont, et les troupes de la Ligue.

Plusieurs menhirs se trouvent, dit-on, sur le territoire de cette commune ; mais on ne put m'indiquer exactement leur position.

COURNON. — De Glénac je me dirigeai sur Cournon en côtoyant les bords de la rivière d'Aff. Le petit bourg de Cournon est un des plus pauvres villages que j'aie rencontrés. Sa modeste église, ombragée par quelques ifs séculaires, n'offre rien d'intéressant ; mais la position de ce village au fond de la fertile vallée de l'Aff, est remarquable de fraîcheur et de pittoresque. Le territoire de Cournon s'étend jusqu'aux portes de La Gacilly, dont la rivière d'Aff le sépare. Là sur le plateau d'une haute colline inculte qui domine la petite ville, se trouve un beau dolmen nommé *Tablette de Cournon*. Ce monument a 3 mètres de lon-

gueur, 2 mètres 70 de largeur et 1 mètre 50 de hauteur ; il est recouvert de deux tables dont une seulement est encore horizontale ; l'autre s'est brisée en deux parties par suite d'une fouille maladroite qui fut pratiquée sous ce dolmen il y a vingt-cinq ans.

LA GACILLY. — On entre dans cette petite ville en traversant un pont en pierres dont la construction remonte, dit-on, à la première moitié du XIV^e siècle, et qui est fort délabré, bien qu'il ait été réparé au XVIII^e. La Gacilly était autrefois défendue par un fort château dont il n'existe plus aujourd'hui que la motte, ou l'emplacement ; c'est une butte de terre dont le sommet est tout dévasté par les nombreuses fouilles qu'on y a faites pour en extraire les pierres des fondations du château ; mais qui néanmoins conserve encore sa forme conique et l'aspect de sa destination primitive. Ce tertre élevé est entouré de douves à peu près comblées, mais encore apparentes. A quelques pas au sud-ouest s'élève une autre motte appelée la *Petite-Butte*, et qui présente à peu près la forme d'une demi-lune. Il ne subsiste plus sur ces terrains aucune trace de maçonneries ; en sorte qu'il est impossible de juger de la disposition des murs et de l'importance de cette forteresse, qui fut, dit-on, construite au VI^e siècle sous le nom de château du *Houx*, et incendiée en 1594 par une troupe d'Anglais auxiliaires de l'armée royale que commandait le maréchal d'Aumont (1).

La seigneurie de La Gacilly remonte aux premiers temps de la féodalité ; elle fut d'abord possédée par la maison de Montauban ; au XV^e siècle elle appartint à la duchesse de Bretagne Françoise d'Amboise, femme de Pierre II ; puis à la maison de Rohan, qui la possédait à l'époque de la destruction du château ; enfin quand éclata la Révolution elle faisait partie du marquisat de la Bourdonnaye. La chapelle du château, qui a servi jusqu'ici au culte

(1) M. Ducrest Villeneuve a publié, en 1832, l'histoire de La Gacilly en un volume intitulé : *Le Château et la Commune*. Cet ouvrage contient une description détaillée du château, et un dessin qui le représente dans son ensemble et tel qu'il était au temps de Françoise d'Amboise. Je n'ai pu me procurer les documents, sans doute authentiques, dans lesquels il a puisé ces détails ; il a omis d'en indiquer la source.

paroissial, va être remplacée par une élégante église déjà terminée à l'extérieur, et qui ne tardera pas sans doute à être entièrement achevée. Cette église, élevée sur la place du Champ-de-Foire, près et à l'ouest de la motte du château, est exécutée, comme la chapelle du Champ-des-Martyrs, à Brech, d'après les règles de l'architecture grecque, avec portique à colonnes et riche fronton triangulaire. La façade de l'ouest, en tuf de crasse, est d'un aspect élégant et correct; les travaux d'art en sont bien exécutés; mais je répéterai ici ce que j'ai déjà dit au sujet de plusieurs autres églises modernes: l'architecture grecque ne convient pas aux temples chrétiens. La façade d'une église doit se distinguer au premier regard de celle de tout autre édifice, et c'est ce qui n'a pas lieu ici; cela est si vrai que lorsque j'arrivai à La Gacilly, et que j'aperçus de loin cette construction, il ne me vint pas d'autre pensée que le souvenir d'un monument presque en tout semblable que j'avais vu peu de jours auparavant à Redon, et dans lequel vient de s'installer le tribunal civil. Je savais pourtant qu'on élevait une église à La Gacilly, mais je ne m'attendais pas à la trouver sous cette forme. J'ajouterai que le luxe extérieur de cette construction présente un contraste choquant avec l'aspect général des maisons de cette petite ville.

A quelques pas de La Gacilly, sur le bord de la route de Mallestroît, s'élève un beau menhir de 5 mètres de hauteur et de 4 mètres de largeur; il est connu sous le nom de *Roche-Piquée*. Les sculpteurs employés aux travaux de l'église ont placé sur le sommet de cet obélisque une tête barbue sculptée en tuf; j'ignore quelle a pu être l'intention de cette plaisanterie de mauvais goût.

Après de ce menhir, on en voit un autre de même longueur, mais renversé.

Sur la lande de Sigré, aujourd'hui convertie en plantation d'arbres verts par le domaine privé, se trouve un ancien retranchement circulaire de 40 à 45 pas de diamètre, placé sur la déclivité d'une colline dont la surface est parsemée de petites élévations de terre placées à distance égale les unes des autres; on

en a fouillé plusieurs, et l'on y a, dit-on, trouvé des traces de carbonisation.

CARENTOIR. — En parlant de l'église paroissiale du Guerno et de la chapelle de Lantiern, située dans la commune d'Arzal, j'ai fait connaître que ces deux églises, anciennement possédées par les chevaliers du Temple, dépendaient de la commanderie de Carentoir. Le siège de la commanderie était établi dans un village de cette commune qui porte le nom de *Temple*, et où l'on montre encore les vestiges de la maison des commandeurs. Dans ce village, qui fut autrefois, à ce qu'il paraît, plus important qu'il ne l'est aujourd'hui, se trouve une ancienne chapelle assez vaste, mais dont l'architecture n'a rien de remarquable. On voit dans le mur du chœur un tombeau surmonté d'une statue représentant un chevalier de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem. Cette statue, très-ancienne, est en bois; elle est couchée, les mains jointes sur la poitrine; on voit que l'écu du chevalier fut autrefois recouvert de peintures et doré; mais tout cela tombe en poussière par vétusté et par défaut de soins.

A quelque distance du village du Temple se trouve le château du Mur, dans la cour duquel passe la voie romaine de Rennes à Carhaix. Sur le sommet de la montagne qui domine ce château, et qui a été récemment plantée en arbres verts, est un camp d'environ 600 mètres de tour, protégé au nord-ouest par un double fossé bordé de parapets énormes; les autres côtés sont naturellement défendus par leur élévation qui, dans la partie sud, n'est pas moindre de 30 mètres au dessus du vallon. A l'est, deux ouvrages avancés sont placés à 17 mètres au dessous de la plate-forme, et se trouvent cependant à plus de 20 mètres au dessus du niveau des eaux de la rivière d'Aff; on nomme ce retranchement le *Camp des Romains*.

Au mois de juillet 1845, M. l'abbé Marot, curé de Rochefort-en-Terré, se trouvant à Carentoir, visita ce retranchement et fouilla dans les ouvrages avancés, qui ont une saillie de 6 à 7 mètres et dont le sommet est bordé de parapets formés de terre et de pierres. Il trouva, à une profondeur de moins de 1 mètre, une couche de ciment recouvrant des cendres, des fragments de vases et quelques débris d'ossements. Les paysans des environs

donnent à ces amas de terre le nom de *Butte-aux-Fées*; quelquefois aussi ils les désignent sous celui de *Tombeau du général Romain*.

Dans une prairie située au sud de ces ouvrages se trouve un beau menhir.

Auprès du village du Gage, il existe quatre rangs de pierre disposés en patte d'oie et formés de blocs de quartz; leur arrangement est remarquable.

TRÉAL.— Sur une lande au nord du presbytère de cette commune, dans un enclos nommé le *Madry*, se trouve un retranchement formant à peu près un carré de 200 pas de côté. La brique romaine y est abondante. Dans la partie nord du camp est un tumulus de forme elliptique, ayant dix pas de longueur, entouré de blocs de pierre; un menhir de 4 mètres de hauteur, incliné vers l'ouest, est tout près de ce monument. M. l'abbé Marrot a fait fouiller auprès du menhir, et a trouvé un fragment d'urne romaine en terre rouge, accompagnée de cendres et de charbon; il est probable qu'une fouille complète sous le tumulus aurait des résultats intéressants.

En dehors du camp, à une distance de quelques pas au nord, est un dolmen en ruines.

MISSIRIAC.— Pour me rendre de Tréal dans le canton de Rochefort, je suivis la route de Guer à Malestroit jusqu'à la commune de Missiriac, où je voulais visiter en passant le lieu d'une fouille opérée par M. de la Monneraye. Je ne puis mieux faire que de rapporter ici la lettre dans laquelle il a bien voulu me faire connaître les résultats de ses recherches.

« J'ai reconnu la présence de briques romaines à crochet dans un champ qui domine, à quelques cents pas à l'est, le petit village de Bermagois, dans la commune de Missiriac. La tradition d'une grande bataille s'attache à ce lieu, sans qu'on dise, même à peu près, l'époque où elle fut livrée et par quels combattants. Le nom de *Bermagois* pourrait bien venir des mots celtiques *bré*, colline, et *magouër* ou *mangouër*, mur, muraille. J'ai été assez souvent mis sur la trace de vestiges antiques par le nom de Magouër; je connais aussi un grand nombre de noms

de lieux commençant par *bré*, ainsi que l'attestent de vieilles cartes, et que les Bretons modernes prononcent *ber*.

« Dans la même commune de Missiriac, sur la rive gauche et près de la rivière d'Oust, en face de l'écluse de Fohenno, j'ai découvert aussi d'assez nombreux fragments de briques romaines. J'ai fait quelque peu fouiller sur cet emplacement, et nous avons mis à nu, sur un développement de 16 à 17 mètres, la partie inférieure de murailles gallo-romaines construites en pierres de petit appareil d'environ 3 pouces sur 4 et fortement cimentées. J'ai reconnu en quelques points l'existence d'un cordon horizontal de briques. J'ai trouvé également beaucoup de charbons, de pierres et d'ossements d'animaux ayant passé par le feu, de longs clous, des tessons de poterie grossière et de poterie romaine fine, couleur de cire d'Espagne, et couverte de dessins en relief; j'ai recueilli tout ce qui m'a paru digne de quelque intérêt. »

SAINT-CONGARD.— En quittant l'écluse de Fohenno, je me dirigeai, tout en suivant les bords sinueux de la rivière d'Oust, vers les ruines du couvent des Camaldules de Roga. L'ordre des camaldules, fondé par saint Romuald au commencement du XI^e siècle, reçut son nom de la vallée de Camaldoli, dans l'Apennin, où le fondateur établit son premier monastère. La maison de Roga fut fondée, selon Ogée, en 1672, par Henri de Guénégaud, marquis de Plancy. La règle y était rigoureuse; on y observait sévèrement le jeûne et l'abstinence; chacun des religieux habitait une cellule particulière, et toutes ces chambrettes formaient autant de constructions séparées par quelques pas les unes des autres. Les maisons de camaldules étaient fort peu nombreuses en France; celle de Roga ne comptait, à l'époque de la Révolution, que deux ou trois religieux; mais il y en avait eu autrefois bien davantage; car, malgré la destruction de la plupart des bâtiments, il y existe encore neuf cellules à peu près intactes, moins les portes et les couvertures. Quant à l'église, elle a complètement disparu; elle était, dit-on, fort belle; mais, ayant été vendue nationalement, l'acquéreur la fit démolir pour en revendre les matériaux. Aujourd'hui Roga n'existe donc plus guère que de nom; car les cellules ruinées qu'on y voit encore

ne diffèrent aucunement des chaumières de nos campagnes, et rien n'indiquerait au voyageur qu'il marche là sur les débris d'un monastère, si le souvenir des derniers moines qui vécurent dans cette retraite n'était encore vivant dans la mémoire des habitans du village. On dirait même que la sévérité du régime de vie des camaldules s'est perpétuée jusqu'à présent chez ces pauvres villageois ; car je ne pus trouver dans les maisons voisines un morceau de pain noir et une jatte de lait.

Le site de Roga est l'un des plus pittoresques de ceux qui dominent la vallée de l'Oust. Le monastère était situé sur le penchant d'une haute colline dont la déclivité venait mourir au bord de la rivière, avant que les travaux de la canalisation, et surtout ceux de l'établissement d'une nouvelle route, ne fussent venus trancher le pied de la colline et détruire en partie l'aspect sauvage de cette solitude ; on voit que la civilisation a passé par là.

Après avoir visité Roga, je m'acheminai par la nouvelle route royale vers le bourg de Saint-Congard, au-delà duquel j'avais à visiter une grotte aux fées de grande dimension. Ce beau monument, encore bien conservé, se trouve dans un champ cultivé qui dépend du hameau de Bignac ; il a 44 mètres de longueur, 2 mètres de largeur et 4 mètres 50 de hauteur ; il est recouvert de cinq tables dont une seule est renversée. Il paraît avoir été entouré d'un grand cromlech ; j'ai cru du moins en reconnaître quelques traces.

SAINT-GRAVÉ. — On trouve un beau dolmen sur la lisière du bois de Cancoët, dans la commune de Saint-Gravé ; une seule table le recouvre. Un menhir de 2 mètres de hauteur se voit dans le même bois, auprès de l'étang.

Entre ces monuments et le bourg de Saint-Gravé, sur la partie de la lande de Lanveaux qui appartient à cette commune, il existe un vaste retranchement.

MALENSAC. — Dans cette commune, comme dans celle de Saint-Congard, on trouve les ruines d'un monastère. Celui-ci était occupé par des cordeliers ; il avait été fondé en 1440, par Jean, sire de Rieux, et portait le nom de couvent de Bodélio. C'était, au XVIII^e siècle, une maison de force où l'on renfermait des aliénés et des malheureux atteints par des lettres de cachet. Il a été

détruit pendant la Révolution ; aujourd'hui il n'en existe plus rien que quelques pans de murs.

A peu de distance de ces ruines est le parc de Rochefort, plus généralement connu maintenant sous le nom de parc de Bodélio. Ce vaste terrain, contenant 367 hectares et complètement entouré de murs, était couvert de très-beaux bois aujourd'hui exploités par la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, qui en est devenue propriétaire. Cet immense enclos est déjà converti en partie en exploitations rurales, et le sera bientôt complètement.

C'est dans la commune de Malensac que se trouve la belle ardoisière exploitée par MM. Desgoulle et Dragon. Les travaux d'extraction y sont exécutés par d'ingénieux moyens mécaniques ; la taille des ardoises y occupe un assez grand nombre d'ouvriers. Les produits de cette ardoisière sont recherchés dans toute la Bretagne.

Les abords du village de la Haudraye présentent beaucoup de débris de briques romaines ; on y a trouvé des fragments de murailles antiques en creusant les fondations de quelques maisons de ce village, qui est probablement assis sur l'emplacement d'une station romaine.

M. l'abbé Marot a trouvé aussi des briques à rebord au village de l'Hôpital.

ROCHEFORT. — Les ardoisières de Malensac sont situées au sommet d'une chaîne de montagnes schisteuses de 8 à 10,000 mètres de longueur, et dont l'une des extrémités, sur laquelle est assise la ville de Rochefort, s'est trouvée séparée par l'effet d'un profond déchirement. Du haut de la pente abrupte qui termine tout à coup cette chaîne, on plonge sur une gorge étroite, au fond de laquelle se trouvent les seules issues de la petite ville, du côté du sud-est, et l'on a devant soi, au dessus d'un groupe d'une centaine de maisons, sur le sommet d'une haute colline rocheuse, les ruines de la forteresse qui donna son nom à la ville : c'est le château des anciens comtes de Rochefort.

Cette seigneurie existait dès le XII^e siècle, puisqu'on trouve,

en l'année 1118, un Abbon de Rochefort (1). En 1349, la seigneurie passa dans la maison de Rieux par le mariage de Jeanne de Rochefort, baronne d'Ancenis, avec Jean III de Rieux, le même qui, l'année suivante, fonda le couvent des cordeliers de Bodélio, ainsi que je l'ai dit un peu plus haut. Jean, sire de Rieux et de Rochefort, maréchal de Bretagne, institua, par lettres du 30 mars 1498, dans l'église de Rochefort, dédiée à Notre-Dame de la Tronchaie, un chapitre composé d'un doyen et de six chapelains, qui devaient dire chaque jour, durant sa vie, l'office canonial et chanter la messe avec diacre et sous-diacre, comme dans les cathédrales ou collégiales. Cette fondation fut rendue perpétuelle par lettres de Claude de Rieux, son fils, du 1^{er} juin 1527 (2); la collégiale fut définitivement composée d'un doyen, un chantre, cinq chanoines, quatre chapelains et deux enfants de chœur; elle a subsisté ainsi jusqu'à la Révolution.

L'église de la Tronchaie, aujourd'hui église paroissiale de Rochefort, est un édifice dont on peut rapporter la construction au commencement du XV^e siècle. A l'intérieur, elle a subi divers changements qui en rendent l'aspect très-irrégulier. A l'extérieur, sa façade du nord, percée de grandes fenêtres ogivales et ornée de bizarres sculptures assez bien exécutées, serait d'un bel effet, si le sol du cimetière, sur lequel elle ouvre, n'avait été exhaussé au point qu'il dépasse de beaucoup aujourd'hui le niveau du pavé de la nef.

C'est dans cette église qu'était placée, au milieu du chœur des chanoines, la sépulture des seigneurs de Rochefort. Les tombeaux furent détruits pendant la Révolution; mais on parvint néanmoins à sauver deux statues en marbre blanc, qui décoraient l'un de ces monumens et représentaient un comte et une comtesse de Rochefort. Ces statues ont été converties depuis en une Sainte-Vierge et un saint Joseph que l'on voit aujourd'hui dans l'église (3).

(1) Lobineau, *Pleuves*, col. 180.

(2) D. Morice, *Preuves*, t. III, col. 818.

(3) Ce fait, qui paraîtra peut-être étrange, m'a été attesté par M. l'abbé Marot et par plusieurs autres personnes de Rochefort.

J'ai eu entre les mains une pièce intitulée : *Etat abrégé de la terre et seigneurie du comté de Rochefort*, qui fait connaître combien cette seigneurie était riche et puissante. Les comtes de Rochefort avaient droit de haute, moyenne et basse-justice, fief de haubert, ferme-droit, justice à feu et à sang, justices ou fourches patibulaires à quatre poteaux, ceps et colliers, inter-signes du plus haut degré de justice de seigneur particulier, dans l'étendue des paroisses de Rochefort, Pluherlin, Malensac, Pleucadeuc, Questembert, Molac, Elven, Berric et Sulniac. Ils possédaient la forêt de Brambien, immense alors, la forêt de Coëtzo, le vaste parc de Rochefort ou de Bodélio; ils avaient la propriété et le droit exclusif d'exploitation des ardoisières disséminées sur la montagne de Guenfol dans l'espace de deux lieues; enfin ils avaient des châteaux plus ou moins importants dans la plupart des paroisses où s'exerçait leur juridiction.

Ogée rapporte qu'en 1592 le prince de Conti et le maréchal d'Aumont assiégèrent Rochefort, et que le mois suivant le duc de Mercœur en fit lever le siège. Ogée se trompe; c'est Rochefort-sur-Loire, petite ville voisine d'Angers, qui fut assiégé au temps de la Ligue. Le château de Rochefort fut ruiné un peu plus tard, reconstruit, puis incendié en 1793, à la suite d'un combat entre les insurgés qui occupaient Rochefort, et les troupes républicaines qui s'en emparèrent; aujourd'hui il en reste à peine quelques vestiges.

PLUHERLIN. — C'est dans la partie orientale de cette commune, entre les forêts de Brambien et de Coëtzo, que se trouve la lande dite le *Haut-Brambien*, qui présente un si grand nombre de blocs de pierre dans un périmètre de 7 à 8,000 mètres, et dont l'abbé Mahé a donné une description d'après le plan et les notes qui lui en avaient été fournies. Ce lieu, fort peu visité et par conséquent peu connu, est véritablement remarquable par le nombre, les dimensions et la disposition des blocs énormes qui en jonchent le sol. On estime à deux mille le nombre de ces pierres. Peu d'entre elles sont verticales; presque toutes sont renversées ou n'ont peut-être même jamais été debout. On y trouve en grande quantité de ces pierres excavées qui sont si nombreuses sur certains points de la lande de Lanvaux. Les

parties les plus élevées du terrain sont celles où les blocs sont le plus pressés. Il est impossible de rendre l'aspect de ces innombrables pierres en désordre, pêle-mêle, debout ou renversées, qui évidemment ont été disposées de main d'homme, mais dont le motif et la destination resteront sans doute toujours pour nous un mystère impénétrable. Quelques personnes ont prétendu que l'arrangement de ces pierres était naturel ; il suffit de parcourir leurs groupes pour se convaincre qu'il y eut là, comme à Carnac, un immense lieu consacré, avec cette différence que, en général, les blocs sont de dimensions beaucoup plus considérables dans la plaine de Haut-Brambien. Ce lieu mérite d'être soigneusement étudié.

Sur la lande de Lanvaux, au bord de la route de Rochefort à Malestroit, s'élève un beau menhir de 5 mètres de hauteur et de 6 mètres de circonférence.

Les monumens druidiques ne sont pas les seuls qui distinguent la commune de Pluherlin ; M. Marot, curé de Rochefort, y a fait, sur plusieurs points, des fouilles qui ont amené la découverte de constructions romaines assez considérables, et dont il a bien voulu m'adresser le plan et la description ; car lorsque je me rendis dans le canton, les fermiers des terrains fouillés avaient déjà rejeté les terres sur les maçonneries et ensemençé leurs champs ; en sorte qu'il était impossible d'y rien distinguer. L'une de ces fouilles a eu lieu à 100 mètres au sud du bourg, dans un champ nommé le *Méteno* ; on y a mis à découvert une villa gallo-romaine de 46 mètres de longueur sur 40 de largeur et divisée en six chambres. Les murs ont 50 centimètres d'épaisseur partout, excepté ceux d'une petite chambre pavée en pierres et placée au milieu de la façade sud ; les murs de cette pièce sont épais de 1 mètre.

Au village de la Ville-Julo, M. Marot a aussi ébauché une fouille qui lui a fait découvrir une suite d'appartemens à aires en ciment.

Enfin au village de la Grée-Mahé, des inégalités de terrains ayant frappé M. Marot, il y fit pratiquer une fouille et découvrit une construction romaine de forme octogone, ayant 6 mètres 80 de diamètre. Une médaille romaine fruste a été trouvée dans les

environs. Ceci paraît dépendre de quelque établissement plus important ; il serait à désirer que des fonds fussent accordés pour opérer des fouilles suivies sur ces divers points, qui sont peu éloignés de la voie romaine de Vannes à Angers.

LIMERZEL. — Pour compléter l'exploration du canton de Rochefort, il me restait à visiter la commune de Limerzel, dans laquelle se trouvent les deux files de tombelles décrites par M. de Penhouët dans ses *Recherches historiques sur la Bretagne*. En arrivant dans le bourg je m'arrêtai devant la chapelle Saint-Laurent, dont les abords sont parsemés de briques romaines qui se retrouvent encore employées en assez grand nombre dans la maçonnerie de la façade méridionale. Cette chapelle, dont la construction doit être des premières années du XV^e siècle, est assise sur un sol exhaussé qui paraît recouvrir des ruines.

Limerzel dépendait de la seigneurie de Pinieuc dont le château délabré existe encore à quelque distance du bourg. On voit, sur la façade d'une maison située vis-à-vis de l'église paroissiale, une plaque armoriée elliptique en pierre calcaire détériorée par le temps ; elle présente neuf écussons, au nombre desquels on distingue le vairé des seigneurs de Pinieuc et les neuf bezans de la famille de Rieux. Cette maison, qui me paraît être du XVII^e siècle, servait de maison de justice et renfermait le four seigneurial.

Du bourg je me dirigeai sur le village de Brespan, au nord-ouest duquel se trouvent les tumulus. Ces tombelles sont comprises dans un petit bois de pins qui fait partie d'un terrain qu'on nomme les *Noës de Brespan*. Elles sont au nombre de neuf, dont huit rangées sur deux lignes parallèles et rapprochées ; la neuvième en est éloignée d'environ 400 mètres ; c'est ce tumulus, qui forme la tête des lignes que M. de Penhouët fouilla en 1808 ; il est élevé de 4 mètres ; les autres ont à peine la moitié de cette hauteur.

La fouille de M. de Penhouët, pratiquée d'abord sur ce grand tumulus, et ensuite sur plusieurs des petits, amena la découverte de cendres, d'ossemens calcinés, de fragmens de verre et de poterie ; le tout déposé sur un lit de terre glaise auquel la

combustion de ces objets avait fait contracter une telle dureté que la pioche avait peine à l'entamer.

Cette réunion de monumens se trouve, comme je l'ai dit, dans un bois de pins. La plus grande tombelle, très-excavée à sa partie supérieure par l'effet de la fouille, est elle-même plantée de plusieurs pins qui en font un belvédère tout ombragé; elle est située à l'un des angles du fossé qui sépare le bois de la lande voisine.

Il existait autrefois dans la commune de Limerzel deux chapelles appartenant aux Templiers; l'une se nommait le *Temple Haut*, l'autre le *Temple Bas*; cette dernière est démolie depuis environ cinquante ans. La chapelle du Temple Haut me paraît être une construction de la fin du XIV^e siècle; la croix de Malte y est peinte à fresque et répétée cinq fois sur ses murs. Le fond de l'autel se compose d'un retable en granit grossièrement sculpté, mais curieux néanmoins; il est divisé en quatre compartimens surmontés d'arcades trilobées; dans chacun de ces compartimens est représentée une scène de la vie de Jésus-Christ, entre autres sa naissance et sa mort.

CANTONS

de Malestroit, de Guer, de Ploërmel et de Mauron.

SAINT-GUYOMARD. — A un demi myriamètre environ du bourg d'Elven, sur la route royale de Vannes à Rennes, commence le territoire du canton de Malestroit. La commune de Saint-Guyomard est la première qui se présente. A la droite du voyageur se trouve le clocher paroissial; à sa gauche le château de Brignac, ancien manoir seigneurial, l'un des monumens visités et décrits par M. de Fréminville. Ce château, situé à quelques centaines de pas de la route, et assis au fond d'une dépression du sol, fut construit au commencement du XVI^e siècle par Pierre de Brignac, alors abbé de Saint-Sauveur de Redon, après l'avoir été de Saint-Gildas-de-Rhuys; sa famille, dont plusieurs membres sont honorablement cités dans l'histoire de Bretagne, existe encore et possède toujours cette propriété.

Le château de Brignac ne fut jamais une forteresse, mais on eut la prétention de lui en donner l'aspect; c'était l'esprit de la haute noblesse du temps, qui voulait conserver ainsi la mémoire d'une puissance que l'extinction des guerres féodales et l'accroissement de l'autorité souveraine avaient à jamais détruite. Bien qu'il ne fût pas autre chose qu'une maison de plaisance, on le flanqua, à droite et à gauche, de deux fortes tours à créneaux et machicoulis surmontées de toits pyramidaux. La tour de droite existe seule aujourd'hui (1); elle est intacte et bien entretenue; j'ignore le motif et l'époque de la démolition de celle de gauche.

Un escalier en pierres, large et hardi, conduit aux différens étages de la tour. Cet escalier est renfermé dans une charmante tourelle construite à pans coupés, placée entre la tour et le corps

(1) M. de Fréminville se trompe en disant que c'est celle du côté gauche; il a sans doute voulu dire qu'il l'avait à sa gauche quand il regardait de face le château.

du château, et éclairée par de petites fenêtres à ogives en accolades élégamment ornées de diverses sculptures qui caractérisent cette époque de transition. Au dessus de la porte d'entrée de la tourelle, curieusement sculptée elle-même, on lit cette inscription :

*Fait par P. de Brignac et Pétronille de Robien, l'an 1509.
J. de Robien et Gillette de la Guyonnais mirent la première pierre.*

De l'autre côté de la grande route, au sud du bourg, est une lande très-élevée, sur la sommité de laquelle se trouve une double enceinte. C'est un vaste camp, bien aplani, défendu au nord par une pente très-rapide, et posé sur le point le plus élevé du pays, d'où l'on a un horizon complet de quatre à cinq lieues de rayon. Dans l'enceinte extérieure, au nord, est un grand cercle de pierres d'environ 4 mètres de hauteur, distantes de quelques pas les unes des autres, et figurant parfaitement un cromlech. Sur cette même lande, mais en dehors du retranchement, on voit un amas de terre élevé d'environ 50 centimètres, formant un parallélogramme de 7 mètres de longueur sur 3 de largeur; il est entouré de pierres inclinées, consolidées par d'autres qui sont fixées en terre. Plusieurs de ces pierres ont été enlevées; mais il en reste encore beaucoup; elles ne s'élèvent pas au dessus des terres. Est-ce un tombeau? Je ne saurais le dire; mais cela est probable; une fouille lèverait les doutes à cet égard.

A 4,000 mètres au sud-est de cet endroit, sur le chemin de Molac, à 30 pas dans le bois, se trouve un menhir de 5 mètres de hauteur sur 3 de largeur et 1 d'épaisseur; on l'appelle la *Pierre droite*; il est un peu incliné à l'est.

Au nord de ce point et près de la Ville-Mango, au bord de la grande route de Vannes à Rennes, presque vis-à-vis du château de Brignac, est un petit camp très-régulièrement entouré de fossés formant un carré qui a sur chaque face à peu près 50 mètres. Les parapets présentent une hauteur de 4 à 5 mètres à partir du fond des douves. L'intérieur est divisé en petits compartiments égaux entre eux. On remarque au coin nord-ouest du rempart une saillie circulaire qui semblerait être la motte d'une tour. On nomme cette enceinte, dans le pays, *le Camp*, et la

lande qui l'entoure, *lande du Camp* ou des *Caillibottes*; ce dernier nom a peut-être rapport aux compartimens du camp.

De là revenant au nord-ouest, on trouve, à 500 mètres environ, auprès du village de Coëtnely, un très-beau menhir de 6 mètres 30 de hauteur et de 4 mètres de largeur; il s'aperçoit de très-loin et paraît comme un pignon de maison. Un autre menhir de 4 mètres 30 de longueur est renversé au près de lui. Au sud de ces monumens se trouve un galgal. Une plate-bande en terre, dirigée de l'est à l'ouest, de 150 mètres de longueur sur 7 de largeur, et 50 centimètres d'élévation, vient aboutir au menhir qui est encore debout. Parallèlement à ce sillon de terre, et à 46 ou 47 mètres d'intervalle, court un autre sillon qui aboutit dans un taillis et à l'extrémité duquel on voit un menhir renversé. Je ne sais quelle destination peuvent avoir eue ces allées, qui offrent la même régularité qu'un tronçon de voie romaine bien conservé.

MALESTROIT. — Presque à l'entrée de cette petite ville, au sommet de la côte qui domine le faubourg Sainte-Anne, un peu au sud de la route, est un retranchement circulaire d'environ 400 pas de diamètre, entouré de parapets affaissés, qui ont cependant encore à peu près 2 mètres de hauteur. L'intérieur de ce retranchement est cultivé; le lieu où il se trouve se nomme *Bois-Solan d'en haut*.

Vis-à-vis de cet ouvrage, de l'autre côté de la route, s'élèvent deux menhirs; l'un de 2 mètres, l'autre de 3. Avant l'exécution des travaux de canalisation de l'Oust, il existait aux environs de Malestroit plusieurs autres monumens druidiques; mais là, comme en beaucoup d'autres localités, ils ont disparu sous le marteau des entrepreneurs.

De cette hauteur de Bois-Solan, et surtout du sommet de la montagne des *Quatre-Evangélistes*, qui domine Malestroit au sud-est, on plonge sur cette petite ville et sur une fertile campagne sillonnée par le canal de l'Oust et par l'ancienne rivière qui serpente à travers les villages et les prairies; sur le revers méridional de la montagne coule, sinieuse, la petite rivière de Claye, qui va se jeter dans l'Oust à 5 kilomètres au dessous de Malestroit, et dont le cours tourmenté vient compléter l'effet de ce charmant panorama.

Malestroit était l'une des plus anciennes baronies de Bretagne. Dès l'année 1119, on trouve un Juhaël de Malestroit, et huit ans après, en 1127, on voit son fils, Payen de Malestroit, faire partie de la célèbre assemblée de prélats et de seigneurs réunis à Redon pour assister à la réconciliation de l'église de Saint-Sauveur, qui avait été profanée. Cette seigneurie passa successivement de la maison de Malestroit dans celles de Châteaugiron, de Raguenel, de Rieux, d'Acigné, de Brissac et de Lannion ; elle avait été érigée en baronie par lettres du duc Pierre II, en 1451.

Malestroit était autrefois une ville close de murs, garnie de tours, avec quatre portes à pont-levis, redoutes et bastions détachés. Au moyen de la rivière d'Oust et de petites écluses, les fossés de la ville se remplissaient à volonté d'une eau courante qui entourait également les bastions. Aujourd'hui tous ces ouvrages ont disparu ; les fossés sont comblés, couverts de jardins et de prairies, et des murs et des bastions il ne reste que des vestiges à peine reconnaissables.

Dès le XI^e siècle, Malestroit avait un château ; mais cette ville ne fut fortifiée et enceinte de murailles qu'en 1463. Pendant la Ligue, cette place, qui appartenait alors à la maison de Brissac, fut trois fois assiégée et prise par le duc de Mercœur, qui chaque fois la démantela. Les habitans déployèrent la plus valeureuse résistance pour repousser ces attaques répétées, et ne capitulèrent qu'à la dernière extrémité.

Il existait autrefois deux paroisses à Malestroit ; l'une des deux églises, celle de Saint-Gilles, est seule aujourd'hui régulièrement desservie ; c'est un édifice presque entièrement reconstruit au XV^e siècle, peu régulier, mais qui offre pourtant quelques parties intéressantes. Cette église avait autrefois de très-beaux vitraux ; il en reste encore quelques-uns plus ou moins mutilés. Dans celui qui remplit l'une des fenêtres de la façade nord, et qui a été exécuté par une main habile, j'ai cru reconnaître *Jésus parmi les docteurs*, — *une Transfiguration*, — *le Baptême de Jésus-Christ*, — *un Portement de Croix*, — *la Naissance de saint Jean*. Les trois derniers compartimens représentent des traits de la vie d'un pèlerin qu'on voit mourant dans le dernier

tableau. Au-dessus de ces peintures, dans le tympan de l'ogive, sont trois écussons, dont un qui présente les neuf besans de la maison de Malestroit.

La seconde église, qu'on nomme aujourd'hui chapelle de la Magdelaine, est presque entièrement abandonnée ; le lierre tapisse ses murs antiques et dégradés. Sa construction remonte à l'époque romane, ainsi qu'on le voit par la forme de plusieurs baies étroites, aujourd'hui bouchées, et par la partie des murs conservée dans le travail de réédification partielle de cette chapelle vers le XV^e siècle. C'était autrefois l'église d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, et dont on retrouve encore quelques ruines au nord de la chapelle. La tradition prétend qu'elle a appartenu aux Templiers. M. l'abbé Thétiot, de Malestroit, qui m'accompagnait dans ma visite à cette église, me fit voir, dans la sacristie, une croix byzantine en cuivre, d'environ 50 centimètres de longueur, ayant des dessins gravés en creux sur le pied et sur les branches, et présentant au revers une croix de Malte découpée et accompagnée, à droite et à gauche, de deux petits creux qui autrefois sans doute contenaient des reliques. Cette croix appartient certainement à l'époque de la splendeur de l'ordre du Temple ; elle est arrivée jusqu'à nous, sans éprouver d'autre mutilation que l'enlèvement du Christ, qui a été remplacé par une pièce moderne sans valeur. Le dessin du Christ antique aurait été curieux à rapprocher de celui de Gavr'inis, qui est aussi de style byzantin. Quoi qu'il en soit, la présence seule de cette croix dans la chapelle de la Magdelaine me semble déterminante en faveur de la tradition.

Dans cette petite église pauvre et nue se trouve l'une des plus belles verrières que j'aie vues ; elle est divisée en huit compartimens ou tableaux, au dessus desquels est placé, comme dans l'église Saint-Gilles, l'écusson des Malestroit. Parmi les scènes, admirablement exécutées, de ce beau vitrail, j'ai surtout remarqué les quatre dernières, dont le sujet est indiqué par les légendes suivantes :

5^e. — *Come Nostre-Seigneur aparut à la Madalene.*

6^e. — *Come Nostre-Seigneur fist sortir sept diables du corps de la Madalene et luy pardona ses péchés.*

7°. — *Come la Madalene lavoit les piés estant au logis de Simon lépreux.*

8°. — *Come par requeste de la Madalene la royne fust grosse d'un filz laquelle n'avoit peu concevoir par avance.*

Les derniers de ces tableaux, qui forment le bas du vitrail, sont complètement masqués par une grossière menuiserie placée derrière le tabernacle; il faut monter sur l'autel pour découvrir ces belles peintures, qui sont à peu près intactes et brillent d'une grande fraîcheur; il serait bien utile qu'on prit des mesures pour les préserver de la destruction qui les menace dans cette chapelle en ruines.

SÉRENT. — Cette commune, située à l'ouest de celle de Males-troit et traversée par la voie de Rennes à Carhaix, est couverte de débris romains. M. l'abbé Marot a trouvé, en faisant le défrichement d'une lande voisine du village de Trégaro, une grande quantité de tuiles à rebord, des vases funéraires encore remplis de cendres et d'ossements calcinés, des fragments de verre antique de diverses couleurs, enfin de cette poterie fine et rouge qui est ornée de dessins en relief. On a découvert, dans les jardins de ce même village de Trégaro, des fondations de murailles antiques et des tuiles à crochet; on trouve aussi, aux villages de Pouz-Melan et de la Ville-ès-Bretz, de très-nombreux débris de tuiles, de briques et de poterie.

Les enceintes fortifiées y sont en grand nombre. Auprès du village du Crouézio, sur la route de Rennes à Vannes, au point où la voie romaine de Rennes à Carhaix vient couper cette route, est un petit retranchement d'environ 15 ares de superficie; il est entouré de gros fossés.

A 4,000 mètres à l'est de ce camp, entre la chapelle Sainte-Geneviève et le village de la Ville-au-Rouge, s'en trouve un autre plus considérable, et de l'une des entrées duquel part un chemin bien empierré qui conduit à une fontaine voisine.

Près du manoir de Bot-Hurel, à 2,000 mètres au nord-est du bourg, est un retranchement en forme de trapèze de 46 mètres de base sur 32 mètres de hauteur; il est bordé de parapets de 3 à 4 mètres d'élévation. Non loin de là on voit trois forts sillons de terre formant des lignes droites de 20 mètres de lon-

gueur, dirigées de l'est à l'ouest. La maison de Bot-Hurel appartenait, dans le XVII^e siècle, à Jean de Luxembourg, dont on voit encore l'écusson au dessus de la porte.

Sur le sommet d'un roc, vis-à-vis l'ancienne maison de Rohean, il existe un petit fort. Un étang sépare cette position du vieux manoir, construit aussi sur un rocher de plus de 20 mètres de hauteur. La maison forme le côté oriental d'une cour carrée ayant une galerie couverte et des meurtrières. La forme des fenêtres accuse le XV^e siècle. Le fief de Rohean appartenait en 1680 à Jérôme de Carné, seigneur de Castelan Rohean.

Sur la lande de Pinieuc, au sud du village de la Vieille-Ville, est un retranchement dont les côtés ont 60 pas de longueur. Cet ouvrage est à 3,000 mètres à l'est du bourg, et à 4,000 ou 4,200 mètres au sud de la voie.

On doit à M. l'abbé Marot la connaissance de la plupart de ces camps; il a signalé aussi le premier le camp du Madry, situé à 2,500 mètres ouest-nord-ouest du bourg, au sud du village des Glétins. Il est à peu près de la même dimension que celui de Bot-Hurel; la vallée du Navry le défend à l'ouest; la fontaine de Bréman, la plus abondante et la meilleure source du pays, n'en est éloignée que de quelques centaines de pas à l'est. Le camp du Madry est à peu de distance au nord du Pont-Hémery, dans le voisinage duquel passe la voie romaine.

La seigneurie de Sérent est fort ancienne; elle fut érigée en baronie en 1318 par le duc Jean III, en faveur de l'aïeul de Jean de Sérent, l'un des héros du combat des Trente. Dans l'église paroissiale, vaste et bien bâtie, on voyait autrefois le tombeau de cette famille; il a été détruit, mais le caveau sépulcral existe toujours, dit-on, et contient encore les dépouilles mortelles qui y furent déposées durant cinq ou six siècles.

A 2,500 mètres au nord du bourg, sur la route de Sérent à Josselin, se trouve une chapelle dédiée à sainte Suzanne. Cette petite église est remarquable à la fois par son architecture qui peut se rattacher à la seconde époque ogivale, par des vitraux qui ne sont pas sans mérite, et surtout par les fresques qui couvrent les murs de sa nef. Les peintures, qui représentent des scènes des croisades, ont été pendant long-temps noyées sous

le badigeon et le sont encore en grande partie. M. l'abbé Marot, qui a été pendant plusieurs années desservant à Sérent, et à qui l'on doit tant de précieux renseignements sur les antiquités de plusieurs communes, entreprit en 1837 de débarrasser ces peintures de la couche de chaux qui les couvrait; mais à peine en avait-il découvert quelques-unes, qu'il dut quitter Sérent; son utile travail ne fut pas continué.

Au bord du chemin vicinal de Sérent au Roc Saint-André, on voit, ou plutôt on voyait, il y a quelques années, vingt-quatre tombelles d'environ 2 mètres de hauteur, placées sur quatre rangs parallèles dirigés du nord au sud, et à une distance égale de six pas. Ces tumulus se trouvent dans une pâture au bas de la lande du Foveno, mais plusieurs d'entre eux ont été détruits lors de l'élargissement du chemin.

A quelque distance à l'est du village du Glétin, sur la lande du Guerno, s'élèvent une vingtaine de petites tombelles réunies en groupes de trois et formant des triangles semblables. Je ne sais à quelle intention attribuer cette disposition triangulaire, non plus que le parallélisme des quatre lignes de tumulus dont je viens de parler.

Non loin du château de la Rivière, on voit un cromlech bien conservé, mais de petite dimension. Ce monument a 2 mètres 70 de diamètre; les sept pierres qui le composent ont à peine 72 centimètres de hauteur.

LIZIO. — Il y a quelques années on trouva, en défrichant une lande au nord du bourg de Lizio, à 60 pas au sud du moulin à vent :

1° Une urne en terre noirâtre sans vernis; elle était déposée à 50 centimètres de profondeur et contenait des cendres et quelques fragments de charbon. Des pierres de forme allongée et placées dans la position verticale, l'entouraient souterrainement et servaient de supports à une autre pierre qui la recouvrait,

2° Un fer de lance rongé par l'oxide;

3° Un celtæ en silex.

Le terrain qui recouvrait ces objets est compris dans l'enceinte d'un monument qui consiste en sillons élevés et irréguliers, formés de pierres et de terre, et dont le contour général affecte à

peu près la figure d'un vaste carré. Je regarde ce monument comme un ouvrage militaire.

Dans une lande nommée la *Tombe aux morts*, sur le chemin de Cruguel, à 2,000 mètres du bourg, il existe une enceinte fortifiée, d'environ 150 pas de côté; elle est bordée de parapets larges et affaissés.

Sur l'un des nombreux mamelons granitiques que présente cette commune, se trouve la petite chapelle Sainte-Catherine, qu'on dit construite des débris d'un prieuré de Templiers; peut-être parce qu'on y voit un tableau représentant deux *moines rouges*. On sait que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, désignés dans nos campagnes sous le nom de *moines rouges*, avaient succédé presque partout aux chevaliers du Temple. Quoi qu'il en soit, on trouva en 1842, en labourant un champ voisin de cette chapelle, une statuette en cuivre représentant un personnage en costume de chasse. Il est vêtu d'une tunique courte et serrée à la taille par une ceinture; sa coiffure se compose d'un bonnet en turban; il a les cheveux longs et bouclés; ses bras et ses jambes sont nus; il est chaussé de brodequins étroits à retroussis; il porte un glaive en bandoulière et tient une trompe de la main gauche; son chien est accroupi derrière lui. L'ensemble du costume ne peut pas se rapporter à l'époque romaine; peut-être appartenait-il aux premiers temps du moyen-âge; peut-être n'est-il qu'une maladroite imitation de l'antique; je le livre à l'étude de ceux qui s'intéressent à ces questions d'art et d'histoire (1). Cette statuette fait partie du cabinet de M. l'abbé Marot; le lieu où elle a été découverte se nomme *Mangouër* (muraillles); on y trouve beaucoup de briques romaines.

LE ROC SAINT-ANDRÉ. — Le chef-lieu de cette commune, situé sur la route royale de Rennes à Vannes et sur le bord de la rivière d'Oust, est remarquable par un beau pont de treize arches, construit en 1760, et par la position de son église qui est placée sur le sommet d'un roc élevé de plus de 15 mètres et coupé verticalement du côté de la rivière. Une note de M. l'abbé Marot, qui a desservi cette paroisse pendant huit ans, m'indique

(1) Planche 3, fig. 5.

qu'en 1824 on trouva au bord de l'Oust, en creusant pour établir l'écluse de la Ville-ès-Fils-Glins, une lance antique en cuivre qui était déposée à 5 mètres au dessous du niveau du sol actuel.

L'église du Roc-Saint-André possède trois tableaux provenant du monastère des Camaldules de Roga ; l'un représente la *Transfiguration* ; les deux autres sont des portraits de religieux. Ces tableaux, qui ne sont pas sans mérite, sont d'un peintre breton nommé Lhermitais.

Sur la pente sud de la hauteur au sommet de laquelle est situé le moulin à vent de la Ville-Der, on retrouve les traces d'un vaste retranchement ; les fragmens de briques romaines abondent dans tous les environs.

LA CHAPELLE. — L'abbé Mahé a décrit un très-beau monument druidique situé dans cette commune ; mais il n'en indique pas la position ; il se trouve au village de la Ville-au-Voyer, sur la limite orientale de la commune. C'est un dolmen composé d'une table de pierre schisteuse longue de 6 mètres, large de 2 mètres 66 et épaisse de 50 centimètres. Les supports sur lesquels repose cette table sont dégrossis et espacés ; leur élévation au dessus du sol est de 1 mètre 30. Une rainure pratiquée sur quelques-uns de ces supports a fait penser qu'ils ont pu autrefois être réunis par des portes. Il n'y a rien d'in vraisemblable dans cette supposition ; il est arrivé plus d'une fois que des dolmens de grande dimension ont servi de refuge à de pauvres familles ; j'en ai cité un exemple en décrivant les monumens de l'Île-aux-Moines (1). On connaît ce dolmen sous le nom de la *Maison-Trouée* ; il est au milieu d'une enceinte circulaire composée de pierres espacées qui ont à peu près 1 mètre de hauteur. Ce monument est placé sur le sommet d'un mamelon.

Plusieurs menhirs sont épars sur la lande de Saint-Méen ; la taille des plus élevés ne dépasse pas 1 mètre 70. Sur le point culminant de cette lande se trouve un petit tumulus qui a été fouillé par le sommet. A peu de distance de ce point on voit une roche-aux-fées dont les tables sont renversées.

(1) Page 155.

A quelques centaines de pas du bourg se trouve le château du Crévy, qui était une forteresse au temps de la Ligue. Le duc de Merceur y avait garnison ; le parti du roi tenta vainement de s'en emparer par un coup de main. Aujourd'hui le château du Crévy est une maison de plaisance qui communique à la route royale par une belle avenue. Derrière la maison s'élève une superbe terrasse qui domine le canal de l'Oust et la vaste prairie qui le borde. A gauche est un parc cerné de murs, percé de belles allées, et sur le bord duquel règne une autre terrasse fort longue, d'où l'on découvre le bourg de Montertelot, celui du Roc-Saint-André avec son beau pont, et tout le coteau opposé ; cet ensemble offre un charmant point de vue.

SAINT-ABRAHAM. — Au sud-ouest du bourg, auprès de la ferme du *Coin-de-l'Or*, sont deux petites tombelles dans le voisinage desquelles se voient les débris d'un dolmen. Les abords de ce hameau présentent d'assez nombreux fragmens de briques et de cette poterie romaine couleur de cire d'Espagne ; des morceaux de cette dernière espèce, trouvés il y a quelques années, et que je possède, sont ornés de dessins en relief très-élégans (1).

M. l'abbé Marot m'avait signalé un calice de forme antique qui appartient à l'église de cette petite commune ; mais une circonstance imprévue m'empêcha de me rendre au bourg pour le voir. D'après la description que m'en a donnée M. Marot, le pied de ce calice est orné de fleurs-de-lys et des instrumens de la Passion ; une longue inscription en caractères inconnus est gravée en dessous. M. Marot pense que cet objet peut avoir été apporté du Levant au temps des Croisades.

MONTERREIN. — Sur le chemin qui conduit de ce petit bourg à Ploërmel, auprès du village du Piperay et au pied d'une colline couronnée par un retranchement, sont deux menhirs remarquables par leurs dimensions.

Ce retranchement est au sommet de la lande des moulins de la Haute-Touche, à peu près à mi-distance de ceux-ci au bourg, et un peu vers le nord. Il est de petite dimension et de forme elliptique.

(1) Planche 3, fig. 3 et 4.

CARO. — Le territoire de cette commune hérissé de mamelons escarpés, bordé dans une grande étendue par l'une des principales voies romaines de Bretagne, et dominant son passage sur l'Oust, a dû être pendant l'occupation un point d'autant plus important que l'inégalité du terrain le rendait plus facile à défendre; aussi trouve-t-on sur les hauteurs de la Pommeraie, de Bodel, de la Butte-à-l'Argent, des traces du séjour des conquérans. M. de la Monneraye, qui habite cette commune, a pratiqué une fouille sur l'une des parties les moins élevées de la lande du Chêne-Tort, près du village de Lagageat, et y a trouvé des briques romaines de diverses espèces; je ne doute pas que des recherches bien dirigées sur quelques-unes de ces hauteurs ne produisissent d'intéressantes découvertes.

Après du village de Bodel est un menhir d'assez grande dimension.

RUFFIAC. — Le seul monument que je connaisse dans cette commune est un menhir de 4 mètres de hauteur, qui se trouve dans une pièce de terre qui en a reçu le nom de *Champ de la Roche piquée*. Ce champ est sur le chemin de Ruffiac à Males-troit.

MONTENEUF. — De Ruffiac j'entrai dans le canton de Guer par la commune de Monteneuf, et je me rendis au village de la Ville-au-Comte, où je retrouvai les traces de la voie romaine de Rennes à Carhaix, et où je visitai un camp retranché accompagné de plusieurs redoutes et bordé de parapets énormes.

Dans la partie nord de cette commune, sur une lande élevée, se voient de loin sept ou huit menhirs de 3 à 4 mètres de hauteur.

AUGAN. — Après avoir traversé une partie des vastes plaines incultes de la commune de Monteneuf, je m'approchai avec empressement d'un frais vallon situé à l'est du bourg d'Augan. On m'avait parlé de ce lieu comme de l'un des plus romantiques de la Bretagne, et l'on ne m'avait pas trompé. C'est une longue vallée de 150 à 200 pas de largeur, courant de l'est à l'ouest, bordée des deux côtés de rochers qui s'élancent perpendiculairement à une hauteur de plus de 40 mètres, et au fond de laquelle le soleil couchant vient chaque soir darder ses derniers rayons et produire mille bizarres effets de lumière et d'ombre.

Cette petite oasis, perdue au milieu des landes, se nomme le *Vallon de saint Couturier*. Sur le sommet de l'une de ses pentes, est une grotte naturelle formée d'énormes quartiers de roches; c'est la *Grotte de saint Couturier*. Quand je demandai ce que c'était que saint Couturier, on me répondit que c'était un pauvre homme qui allait autrefois coucher toutes les nuits dans cette grotte enveloppé de sa berne, qu'il trempait auparavant dans l'eau du ruisseau pour faire plus rigoureuse pénitence. Aujourd'hui saint Couturier a la réputation de guérir de la fièvre, et quelques villageois pleins de foi dans sa vertu font de temps à autre à sa grotte un dévot pèlerinage.

A quelques pas de là on voit les débris d'une roche aux fées qui paraît avoir eu 15 mètres de longueur. Dans le bois de Lénio, ainsi qu'auprès des villages de la Ville-Marquer et de Brambellec, il existe de semblables restes.

C'est dans cette commune, sur le haut mamelon de Quénédan, qui est une dépendance du manoir du Bois-du-Lou, qu'on trouva, en 1820, un dépôt de plus de deux cents de ces instrumens de bronze qu'on a découverts en si grande quantité dans divers lieux, et dont on n'a pu jusqu'ici reconnaître l'usage.

M. de Caumont désigne ces instrumens sous le nom de *haches en bronze*, parce que la plupart d'entre eux se terminent à l'une de leurs extrémités par un tranchant en demi-ellipse, comme celui de la hache de nos charpentiers. La tige est creuse, arrondie à sa partie supérieure, munie d'un anneau ou anse placé un peu plus bas que l'ouverture, et devient souvent hexagone à partir de ce crochet latéral, jusqu'à l'endroit où cette tige s'aplatit et s'épanouit en tranchant sécuroïde (1).

Ces instrumens se rencontrent le plus souvent dans les localités qui présentent des ruines romaines ou des monumens celtiques, dans le voisinage de ces monumens et toujours en très-grand nombre; M. de Caumont dit en avoir acheté environ un demi-boisseau à Villedieu, chez un marchand de vieux cuivre.

Les haches en bronze, puisque tel est le nom sous lequel on est convenu de les désigner, sont de forme et de taille différen-

(1) Planche 8, fig. 4.

tes. La forme est tantôt celle de la hache, tantôt celle du coin; tantôt elle s'amincit et s'allonge au point de devenir à peu près semblable à un fer de javelot. La taille varie de 5 à 17 centimètres. Les unes sont munies d'un anneau latéral; les autres n'en ont pas; mais toutes sont creuses et sont évidemment le produit d'un moulage; on en a d'ailleurs trouvé des moules, dont M. de Caumont donne la description et le dessin (1).

Quant à la destination de ces instrumens, M. de Caumont, après l'abbé Mahé, rappelle toutes les conjectures auxquelles on s'est livré à ce sujet, et déclare « qu'il croit que le parti le plus sage serait d'admettre que le même instrument pouvait avoir plusieurs destinations, et, suivant les circonstances, devenir une arme redoutable ou être employé comme outil à différents usages domestiques. »

Quant à moi, je crois que ces instrumens que nous rapportons tous au même type, bien qu'ils soient de formes très-diverses, devaient être employés à autant d'usages que ces formes présentent de variétés, et que chacun de ces espèces avait sa destination particulière et spéciale; mais quelle était cette destination? C'est ce que des dissertations récentes, insérées dans les recueils scientifiques, ne nous ont pas appris.

GUER. — Des hauteurs d'Augan je me dirigeai vers la petite ville de Guer, à laquelle on n'adressera pas le même reproche qu'à La Gacilly, celui d'apporter trop de luxe dans la construction de son église, qui est commencée depuis 1806 et qu'on paraît vouloir enfin terminer. J'apercevais de loin le château de Coëtbo, situé à 3,000 mètres du chef-lieu de la commune. Ce vaste édifice est placé au centre d'un beau domaine composé d'environ 250 hectares de terres et de bois et borné par la rivière d'Aff. Le château de Coëtbo est construit à mi-pente d'une colline inclinée de l'est à l'ouest; il se compose d'un grand corps de logis et de deux pavillons; sa façade rappelle celle du Palais de Justice de Rennes. Ces deux édifices ont été élevés au commencement du XVII^e siècle, et il se pourrait que l'un eût servi de modèle à l'autre.

(1) *Cours d'antiquités monumentales*, 1^{re} partie.

Les terres de Coëtbo et tout le pays d'alentour fournissaient autrefois beaucoup de vignes; le poète Saint Amant, qui vivait au XVII^e siècle, vint visiter Coëtbo, et dédia à M. de Pont Menard, à qui cette terre appartenait alors, une pièce de vers intitulée la *Vigne*, qui commence ainsi :

« Pont Menard que mon âme estime
» D'une passion légitime,
» Et qui mérite d'estre mis
» Au rang des plus parfaits amis;
» Depuis le jour qu'en la Bretagne
» J'erre de vallon en montagne,
» Je n'ai rien treuvé de si beau
» Comme ta maison de Coybeau.

Ce n'est pas, ajoute-t-il, pour sa belle vue, la fraîcheur de ses bois, ses champs fertiles, ses prairies vertes, même en janvier, ses claires fontaines, ses longues avenues, son parterre émaillé;

« Mais bien pour ce *costau de vigne*
» Qui seul est de ma muse digne,
» Et que je veux si bien louer
» Que Bacchus le puisse avouer. »

Aujourd'hui le *costau de vigne* de Coëtbo n'existe plus, et il y a déjà bien long-temps que cette culture est abandonnée dans toute la zone du canton de Guer; elle paraît cependant y avoir été très-répandue autrefois, car beaucoup de pièces de terre y conservent encore le nom de la *Vigne*.

En 1832, la *Société nationale* fonda à Coëtbo un *Institut agricole* où devaient être admis gratuitement deux cents élèves choisis dans toutes les parties de la France. Cette institution a eu le sort de tous les établissemens mal administrés, elle n'a pu se soutenir.

En me rendant de Guer à Saint-Malo de Beignon, qui en est éloigné de 8 kilomètres au nord, j'aperçus à ma gauche, au milieu de la grande lande de Coëtquidan, presque sur la limite de la commune, une petite maison isolée qu'on me dit avoir été construite autrefois par des protestans, qui avaient aussi dans ce lieu un temple et un cimetière. J'appris d'un pauvre vieillard que je rencontraï près de là, que cette maison se nomme *Hantel*;

qu'elle avait un souterrain dont on reconnaît encore l'entrée; que le cimetière, qui a été détruit, était planté de lauriers, de chênes verts et d'*arbres de Judée*; que les huguenots qui habitaient cette maison étaient des hommes cruels; enfin que depuis bien long-temps elle est abandonnée, parce que le peu de terres qui en dépendent ne suffiraient pas pour occuper et faire vivre un fermier. A travers cette tradition confuse et exagérée, on démêle seulement que ce lieu fut occupé par des protestans qui vinrent sans doute y chercher le repos dont la révocation de l'édit de Nantes privait leurs coreligionnaires, et que la réforme ayant peu à peu perdu tous ses adhérens en Bretagne, la lande de Coëtquidan est naturellement redevenue une solitude après la mort de ceux qui s'y étaient réfugiés.

SAINT-MALO DE BEIGNON. — Le bourg de Saint-Malo se compose d'une quarantaine de chaumières habitables et d'un nombre à peu près égal de maisons en ruine, qui donnent à ce village un aspect de désolation et de misère. Auprès de ces chétives habitations s'élève une petite église délabrée, nue et froide, dont le chœur est pavé de grandes dalles armoriées; c'est là que cinq ou six évêques dorment du dernier sommeil. Ce pauvre village ne fut pas toujours triste et désert comme il l'est aujourd'hui; les évêques de Saint-Malo y avaient une maison de plaisance qu'ils habitaient souvent et où plusieurs d'entre eux vinrent mourir. Ils avaient établi auprès d'eux un collège qui a subsisté jusqu'à l'époque de la Révolution, et dont on montre encore quelques vestiges. Les nombreuses ruines qui encombrant le village sont celles des maisons qui étaient habitées par les délégués de la juridiction seigneuriale des évêques et par les écoliers qui venaient étudier à Saint-Malo de Beignon sous la protection de ces prélats; l'absence de ces hôtes nombreux a rendu ces logemens inutiles à la population fort restreinte de cette petite commune.

L'église est romane, mais on y retrouve à peine le caractère de sa construction primitive, tant il a été altéré par les réédifications partielles qu'on lui a fait subir. Plusieurs des dalles funéraires du chœur remontent aussi à une époque très-reculée; mais comme elles sont continuellement soumises au frottement

des pieds, il en est quelques-unes dont les inscriptions sont devenues complètement illisibles; j'ai copié celle du milieu du chœur; elle est ainsi conçue :

CY GIST ILLUSTRISSE ET RÉVÉRENDISSE PÈRE EN
DIEU MESSIRE SÉBASTIEN DU GUÉMADEUC, EN SON
VIVANT ÈVESQUE DE SAINT-MALO, LEQUEL EST DÉCÉDÉ
LE 2 MARS 1702. PRIEZ DIEU POUR LUI.

M. de Guémadeuc est le dernier évêque enterré à Saint-Malo de Beignon.

Il me restait à voir la maison que ces prélats ont habitée; elle est située à l'extrémité du village. On ne peut imaginer un contraste plus frappant que celui qui résulte de l'aspect de cette charmante demeure, comparée au groupe des misérables chaumières qui en sont si voisines. Un cours d'eau que les habitants du village appellent fièrement « rivière de Saint-Malo, » et qui va se jeter dans l'Aff un peu plus loin, baigne les jardins, les prairies et les bois de cette belle propriété, qui, au moment où je la visitai, en plein printemps, m'apparaissait, du haut de la colline boisée qui domine le vallon au fond duquel elle est cachée, comme l'une des plus charmantes *villas* de la pittoresque Bretagne.

La maison est moderne; je veux dire qu'elle est postérieure à la renaissance. Son architecture est aussi simple que celle d'une habitation bourgeoise. M. de Cheffontaines, son propriétaire actuel, ne put m'indiquer l'époque de sa construction; mais je crois pouvoir la fixer à la fin du XVI^e siècle ou au commencement du siècle suivant.

C'est là que, en 1843, M. le duc de Nemours fixa sa résidence pendant son séjour au camp de manœuvres de Thélin, dont il avait le commandement supérieur. Le propriétaire ayant mis sa maison à la disposition de LL. AA. RR., le prince et la princesse l'habitèrent pendant trois semaines, durant lesquelles le village de Saint-Malo de Beignon fut le centre d'une activité extraordinaire et le rendez-vous d'innombrables visiteurs.

Ce fut aussi à Saint-Malo de Beignon, mais à une époque bien éloignée de nous, que se passa un événement important

dans l'Histoire de Bretagne, la reconnaissance du jeune duc Arthur I^{er} par une réunion de seigneurs, pendant la captivité de sa mère, la duchesse Constance. L'historien Le Baud nous a conservé les noms de ceux qui se dévouèrent ainsi à servir la cause de cet enfant dépouillé par l'Angleterre; ce sont : André de Vitré, Guyomar et Hervé, seigneurs de Léon, Alain de Rohan, Guillaume de Loheac, Péan de Malestroit, Henri Salmon et Hervé Hagommar.

« Et de ce furent faictes chartres et scellées du scel de l'évesque de Vennes et sceaux des dessusdits nommés, à Saint-Malo de Beignon, le sixiesme jour des octaves de l'Assomption de Nostre-Dame, en l'an de nostre Seigneur 1180 (1). »

Ainsi dès le XII^e siècle, il y avait un château à Saint-Malo de Beignon.

BEIGNON. — Je me rendis ensuite à Beignon, où je retrouvai le souvenir des évêques de Saint-Malo, qui prenaient le titre de barons de Beignon, parce que la baronie de Beignon était unie à leur évêché. Les vitraux de l'église paroissiale, que j'admirai en passant, furent sans doute un don de ces prélats. Ces belles peintures sont du XVI^e siècle. Le vitrail de l'est, très-bien conservé, porte la date de 1540; il offre les principaux traits de la vie de saint Pierre. L'autre, qui éclaire le transept nord, est un peu endommagé; il en coûterait peu pour le restaurer et le compléter, et il mérite bien qu'on prenne ce soin; il représente l'arbre généalogique des patriarches. Ces deux tableaux sont d'une grande richesse de couleur; j'en ai peu vu d'aussi remarquables.

CAMPÉNÉAC. — Ce fut vers la fin d'une journée de courses fatigantes que je quittai Beignon et m'acheminai vers Campénéac. Au lieu de me rendre au bourg, je quittai la route royale un peu avant d'y arriver, et je me dirigeai vers le château de Trécesson, que je voulais visiter le soir même. Ce vieux manoir est situé à 3,000 mètres du bourg. Tout le monde savait autrefois dans le pays l'étrange et tragique aventure dont ce lieu fut le théâtre il y a à peu près un siècle, et quelques vieillards en con-

(1) Le Baud, *Chroniques de Vitré*, pag. 30.

servent encore la tradition. En m'approchant du château, les circonstances de cet événement me revinrent à la mémoire dans toute leur horreur et telles que je les avais apprises dans un autre voyage aux environs. Voici comme on raconte cette histoire :

Vers le milieu du siècle dernier vivait un seigneur de Trécesson, aimé de ses vassaux et honoré dans tout le pays. Affectueux et bienfaisant, il passait doucement sa vie dans son vieux château, sans autre occupation que celle de rendre heureux les paysans de ses terres et les serviteurs attachés à sa personne. Toutefois il professait une haine profonde pour les braconniers, et les punissait avec une extrême rigueur chaque fois que l'occasion s'en présentait. Il ne faut pas trop lui en vouloir pour cela; c'était l'esprit de son temps, et il en subissait l'influence, de même que nous sommes soumis à celui du nôtre. C'était d'ailleurs le seul défaut qu'on pût reprocher à son caractère placide et débonnaire. Les braconniers l'avaient en grande terreur, car ils savaient qu'ils commettaient un délit, que dis-je! un crime qui n'avait jamais trouvé grâce à ses yeux; ils n'exerçaient donc que pendant l'obscurité leur clandestine industrie, parce qu'ils avaient ainsi plus de chances d'échapper à l'active surveillance des gardes.

Une nuit d'automne, l'un de ces obstinés chasseurs était embusqué dans le parc du château et y guettait sa proie, quand il crut entendre un bruit lointain. Craignant d'être découvert, il cacha précipitamment son fusil dans le feuillage et grimpa sur un arbre. A peine s'y était-il établi en s'y cachant de son mieux, qu'il aperçut, à l'extrémité de la grande allée du parc, une voiture attelée de chevaux noirs et suivie de plusieurs domestiques qui portaient des torches allumées. L'équipage s'avancait lentement et presque sans bruit; aucune voix n'interrompait le silence de la nuit, qui n'était troublé que par le pas mesuré des chevaux et par le froissement des roues sur les branchages et les feuilles desséchées. Cet étrange cortège s'arrêta à quelques pas du braconnier, qui vit bientôt, à la lueur des torches, plusieurs hommes munis de bêches et de pioches, s'avancer de son côté et se mettre à creuser une fosse précisément au pied de l'arbre sur lequel il se trouvait. Au même instant deux gentilshommes

dont le rang élevé s'annonçait par l'élégance et la recherche de leur costume, sortirent de la voiture et en firent descendre avec violence une jeune dame richement parée. Elle portait une robe de soie blanche; sa tête était couronnée de fleurs, un bouquet ornait son sein; tout en elle indiquait une jeune fiancée qu'on va conduire à l'autel; mais sa chevelure était en désordre, et ses yeux pleins de larmes, ses joues pâles, ses gestes suppliants, annonçaient assez qu'elle était en proie à l'épouvante. Trainée plutôt que soutenue par ses conducteurs, quelquefois elle se débarrassait de leurs bras, se précipitait à leurs pieds, embrassait leurs genoux, les appelait ses frères, ses amis, et les suppliait en sanglottant de ne pas lui arracher la vie. Ce fut en vain, ses persécuteurs demeurèrent froids et inflexibles devant ses supplications désespérées, et, loin de paraître ému, l'un d'eux la repoussa brutalement.

Que me voulez-vous? disait-elle; pourquoi m'avez-vous conduite ici? — Tout-à-l'heure vous le saurez, Madame. — La solitude et l'obscurité de ces lieux m'épouvantent. — Nous y sommes avec vous. — Pourquoi cet appareil lugubre? Mes frères, mes amis, oh! je vous en supplie, ne me faites pas de mal. — Vos frères! non Madame, nous ne le sommes plus; vous avez cessé d'appartenir à une famille que vous déshonorez. — Au nom du ciel! ne me tuez pas. Faut-il donc mourir si jeune! Au moment d'atteindre au bonheur, ah! que la mort est affreuse. — Il faut pourtant vous y résigner, Madame; les pleurs sont inutiles, votre heure est venue, vous allez mourir.

La fosse était creusée; les cavaliers firent un signe à leurs gens, qui s'emparèrent de la jeune dame. L'infortunée se débattit long-temps dans les bras de ses bourreaux; mais malgré ses efforts désespérés, malgré ses supplications et ses larmes, elle fut jetée dans la fosse, qu'on recouvrit précipitamment de terre pour étouffer ses derniers gémissens; puis les deux seigneurs remontèrent dans la voiture; l'équipage s'éloigna au grand trot des chevaux, et quelques momens après, le parc de Trécesson avait repris son obscurité, son calme et son silence.

Pendant cette scène affreuse, le braconnier, le cœur serré par l'effroi, avait à peine pu respirer. Lorsque la voiture eut disparu,

lorsqu'il eut cessé d'entendre le pas rapide et cadencé des chevaux qui l'entraînaient, il se décida à descendre de son arbre; mais, plein de trouble et d'épouvante, il ne songea pas à écarter les terres qui étouffaient la malheureuse femme qu'on venait d'assassiner sous ses yeux. Il courut en toute hâte chez lui, où il raconta tout éperdu à sa femme le crime dont il avait été le témoin. Celle-ci, n'écoutant que son désir de sauver la victime, s'il en était encore temps, fit de vifs reproches à son mari, l'accusa de lâcheté, et lui dit qu'elle n'imputait qu'à lui la mort de cette jeune infortunée. L'entraînant ensuite, elle voulut aller dans le parc pour ouvrir la fosse; mais une réflexion terrible lui vint: si elle et son mari allaient être surpris auprès d'un cadavre à peine froid, ne leur imputerait-on pas le crime affreux qui venait d'être commis? Cette crainte l'arrêta, elle jugea qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de se rendre, sans perdre un instant, auprès de M. de Trécesson et de lui raconter ce qui s'était passé. Ils allèrent donc frapper à la porte du château et réveillèrent le concierge, qui, sur leurs vives instances, alla à son tour réveiller M. de Trécesson. Le braconnier et sa femme, introduits chez leur seigneur, purent à peine, tant ils éprouvaient de crainte, lui faire le récit du crime qui venait d'être commis sur ses terres. Aussitôt que M. de Trécesson eut compris de quoi il s'agissait, il se hâta de faire appeler tous les gens de sa maison et de leur donner l'ordre le plus pressant de se rendre au lieu indiqué, où lui-même les suivit bientôt. Cependant ces démarches, ces préparatifs avaient emporté du temps; les heures s'écoulaient, et déjà le jour était prêt à paraître lorsqu'on put commencer à enlever les terres qui recouvraient la fosse. Tous les regards, dirigés sur le même point, annonçaient l'anxiété des acteurs de cette scène. M. de Trécesson était dans la plus vive agitation; l'espérance et la crainte, l'attendrissement et l'horreur se succédaient dans son âme, et se peignaient tour à tour sur ses traits. Enfin sa figure s'illumina d'un rayon de joie lorsque le visage de la jeune dame parut à découvert, et qu'il la vit ouvrir langoussamment les yeux et pousser un long soupir. Ce moment d'espoir ne fut pas long; l'infortunée ne put supporter le grand air dont elle avait été privée si long-temps; l'impression trop vive

de l'atmosphère l'avait suffoquée, et ses yeux se refermèrent, cette fois pour toujours.

M. de Trécesson fut profondément affligé de cet événement; il donna des larmes à l'infortunée dont la mort avait été si cruelle, et lui fit rendre les honneurs funèbres avec une pompe digne du rang qu'elle paraissait avoir occupé dans le monde. Ce premier devoir une fois rempli, il mit tout en œuvre pour en accomplir un autre qui lui semblait aussi sacré, et n'épargna ni soins, ni démarches pour découvrir les assassins; mais toutes ses recherches furent inutiles; on ne put savoir ni le nom de cette jeune dame qui avait disparu d'une si étrange manière, ni la cause du sort cruel qu'on lui avait fait subir, et cet événement extraordinaire est toujours resté enveloppé d'impénétrables ténèbres. Cependant le souvenir s'en est transmis jusqu'à nous par des signes certains; M. de Trécesson avait solennellement déposé dans la chapelle du château la robe nuptiale, le bouquet et la couronne de fleurs de la jeune et malheureuse fiancée, et ils sont restés sur l'autel, exposés à tous les regards, jusqu'à l'époque de la Révolution (1).

Trécesson n'était point, à proprement parler, un château-fort; c'était une demeure féodale que je suppose avoir été élevée vers le fin du XV^e siècle, et à laquelle on donna les dehors d'une forteresse, moins par nécessité sans doute que pour se conformer aux idées du temps. Au XV^e siècle, en effet, bien que les institutions féodales eussent déjà perdu une partie de leur force et de leur prestige, les dispositions batailleuses des possesseurs de fiefs, comprimées par l'action de la puissance souveraine, conservaient pourtant encore une grande intensité en Bretagne. L'affaiblissement graduel de ces idées d'indépendance féodale explique parfaitement la différence qui existe dans l'architecture et la disposition des châteaux élevés à diverses époques de la période pendant laquelle l'autorité souveraine se substitua peu à peu à celle des seigneurs. Ainsi Trécesson, construit au XV^e siècle, présente encore une porte à pont-levis flanquée de deux tourelles

(1) Le *Lycée armoricain de 1824* contient le premier récit de cette étrange et tragique aventure.

menues, percées de baies étroites; un étang baigne ses murs; au premier aspect, on reconnaît dans toute sa disposition l'architecture militaire, et pourtant il est loin de pouvoir être considéré comme un château-fort, et n'a rien, par exemple, qui rappelle Elven ou Sucinio. Il mettait son propriétaire à l'abri d'une surprise ou d'un coup de main; mais il ne pouvait résister à une attaque sérieuse. A Brignac, qui date du commencement du XVI^e siècle, l'architecture civile domine à tel point, que si l'on retranche la dernière tour latérale de ce château, il n'y restera pas la moindre trace de l'appareil militaire. Il n'y a là ni enceinte, ni fossés, ni pont-levis; Brignac n'était autre chose qu'un manoir seigneurial orné de deux tours; car, à l'époque où il fut construit, la grande vassalité avait déjà fait son temps.

Le château de Trécesson n'a rien perdu de son cachet féodal; le ton sombre de ses murailles schisteuses, sa position isolée, le soin qu'on a pris de lui conserver son caractère d'antiquité, en font un monument très-curieux. Après en avoir visité l'intérieur, je m'arrêtai encore une fois à en examiner les dehors; la nuit me surprit là; je gagnai Campénéac, où il me fallut chercher un gîte; le lendemain j'étais à Ploërmel.

PLOERMEL.—Si l'on s'en rapporte à la tradition et à quelques vagues indications écrites, cette ville est l'une des plus anciennes de l'ancien duché de Bretagne. Au VI^e siècle, à cette époque de ferveur et de prosélytisme où tant de saints personnages propageaient la foi chrétienne dans la vieille Armorique, le pays ou peuple de Ploërmel (*Plebs Armel*, comme l'appelle le Cartulaire de Redon), formant déjà une bourgade d'une certaine importance, avait placé son église sous l'invocation de saint Armel, venu de la Grande-Bretagne pour remplir sa mission apostolique dans la Gaule. La tradition des miracles et des prédications de saint Armel s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans cette ville par la célébration de sa fête annuelle. Au XVII^e siècle, un pauvre prêtre nommé Baudeville, maître d'école à Ploërmel, imagina de mêler à cette fête une représentation dramatique dans le genre des anciens *mystères*; il composa, sur le modèle de la tragédie de saint Alexis, une pièce intitulée *la Vie de saint Armel*, et la fit jouer par ses élèves. Ce qu'il y a de plus remarquable dans

cette œuvre poétique, ce n'est ni le style plein de trivialité, ni même l'ignorante bonhomie qui perce d'un bout à l'autre de la pièce, mais bien l'audace, innocente à coup sûr, avec laquelle l'auteur brave la loi tyrannique des unités. La scène s'ouvre en Angleterre, se continue à Paris, où le roi donne audience à saint Armel monté sur sa haquenée, et vient se terminer à Ploërmel. La représentation de ce drame, moitié touchant, moitié bouffon, avait lieu ordinairement dans cette ville, à la fête du saint patron. Il fut pendant près de deux siècles en possession d'arracher des larmes aux bons Ploërmelais, et d'exciter leur enthousiasme et leurs applaudissements; il n'a cessé d'être représenté qu'à l'époque de la Révolution.

On prétend que du VI^e au X^e siècle, la population de la ville de Ploërmel s'accrut jusqu'à 43,000 âmes (1). Au XI^e siècle, le vicomte de Porhoët, Eudes I^{er}, la fit ceindre de murailles. On dit encore, mais je n'ai pu trouver le titre sur lequel repose cette assertion, qu'en 1146 cette ville obtint, en échange d'un tribut annuel et de l'engagement de fournir un certain nombre d'hommes armés au vicomte de Porhoët, le droit de se constituer en commune, et qu'elle établit dès lors la municipalité romaine avec un maire et des échevins. Si ce fait était prouvé, Ploërmel pourrait être considéré comme la plus ancienne commune de Bretagne.

Deux ans après, en 1148, mourut le duc de Bretagne Conan III. Eudes de Porhoët, mari de la princesse Berthe, fille de Conan, devint l'un des quatre prétendants au duché. Dans la lutte qui s'établit entre lui et ses compétiteurs, Ploërmel tomba, ainsi que toute la Bretagne, entre les mains du roi d'Angleterre Henri II, dont le fils, Geoffroi, reçut la couronne ducal dans la cathédrale de Rennes, en 1169.

C'est à partir de cette époque que la ville de Ploërmel se trouve mêlée aux événemens politiques de la Bretagne. En 1175 cette ville fut prise une seconde fois par le duc Geoffroi sur Eudes de Porhoët, qui ne se regarda jamais comme vaincu, et qui s'était emparé du comté de Vannes et d'une partie de la Cornouaille.

(1) Elle est aujourd'hui de moins de 5,000.

Dans cette longue lutte, à laquelle donna lieu le testament impolitique de Conan III, les fortifications de Ploërmel, comme celles de beaucoup d'autres villes, avaient été à peu près ruinées; il fallut les rétablir. Les murailles, épaisses de 10 à 12 pieds, furent renforcées par douze tours, dont six défendaient les trois portes d'entrée. Cette enceinte, dont on aperçoit encore çà et là les vestiges, a été ruinée et relevée plus d'une fois depuis cette époque, et je ne crois pas que la dernière de ces constructions remonte au delà du commencement du XV^e siècle.

Les ducs de Bretagne avaient un château à Ploërmel (*apud Ploarmellum*), et y séjournaient quelquefois. Ce fut là que la duchesse Constance, avec le consentement de son fils, le jeune et malheureux prince Arthur, se désista de ses prétentions sur Vitré, et confirma André de Vitré dans la possession de cette ville. L'acte de son désistement, daté de 1198, fut dressé en présence de Guihenoc, évêque de Vannes, et de plusieurs autres seigneurs (1).

En 1240, le duc Jean I^{er} assemble les Etats à Ploërmel. Quatre ans auparavant, sous le règne de Pierre-de-Dreux, son père, les seigneurs bretons se préparant à partir pour la croisade, avaient présumé à leurs exploits guerriers en massacrant et en faisant massacrer un grand nombre de malheureux Juifs, qu'ils rendaient responsables des maux que souffraient les chrétiens d'Orient. Non satisfaits par cette barbare expédition, les évêques, les abbés et les seigneurs pressèrent le duc de compléter leur vengeance en prononçant le bannissement des Juifs à perpétuité. Jean n'eut pas le courage de résister à leurs exigences; il accorda l'édit de bannissement, qui équivalait à un arrêt d'extermination.

Il déclarait par cet acte « qu'il chassait les juifs de toute la » Bretagne; que ni lui ni ses successeurs ne les y souffriraient » plus et empêcheraient qu'aucun de leurs sujets ne les souffris- » sent sur leurs terres; qu'il abolissait toutes les dettes pour » lesquelles on était obligé envers les juifs; que les terres et ef- » fets engagés pour ces dettes retourneraient aux débiteurs ou

(1) Lobineau, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, col. 325.

« à leurs héritiers ; que personne ne serait recherché pour la mort des juifs tués jusqu'à cette heure ; qu'il ferait en sorte auprès du roi de France qu'il confirmerait cet édit par ses lettres ; qu'il empêcherait, pour lui et pour son père, qu'on ne payât aux juifs, sur les terres de son père, les dettes contractées en Bretagne. Le duc jura d'observer cet édit toute sa vie, se soumettant, en cas d'infraction, aux censures de l'église, déclarant de plus que ses successeurs seraient tenus de faire le même serment, et que ceux qui leur devaient hommage ne seraient tenus de le rendre qu'après que, sommés par deux évêques ou deux barons, ils auraient eux-mêmes prêté le serment dont il était question. Les évêques, barons et autres sujets du duc jurèrent aussi de leur côté qu'ils ne souffriraient plus les juifs sur leurs terres (1). »

Armés de ce terrible édit, les seigneurs se jetèrent de nouveau sur les juifs, dont le véritable crime était de leur avoir prêté des sommes considérables qu'ils ne pouvaient leur restituer et dont ils annulaient ainsi les créances. Leurs biens saisis, leurs trésors pillés, leurs personnes poursuivies et traquées, un nombre considérable d'assassinats impunis ; voilà quel fut le résultat de la loi de proscription du duc Jean.

En 1294, Jean II voulant fournir des troupes au roi d'Angleterre Edouard I^{er} contre le roi de France Philippe, convoqua à Ploërmel une assemblée générale de la noblesse pour y faire l'état de son *ost* ; c'est-à-dire pour recevoir les déclarations de tous les seigneurs qui devaient lui fournir des hommes en temps de guerre. Jean II, qui passait alternativement de l'alliance d'Edouard à celle de Philippe, était en ce moment revêtu du titre de général de l'armée anglaise ; on explique par cette circonstance comment un petit nombre de seigneurs répondirent à son appel.

En 1309, réunion des Etats à Ploërmel par le duc Arthur II. C'est dans cette assemblée qu'on vit pour la première fois figurer des députés pris dans la bourgeoisie.

En 1313, nouvelle réunion des Etats à Ploërmel sous Jean III.

(1) Lobineau, *Histoire de Bretagne*, pag. 242.

Pendant la lutte des maisons de Blois et de Montfort, la ville de Ploërmel fut plusieurs fois prise et reprise. Dès le début de cette terrible guerre, en 1342, Charles-de-Blois s'en empara ; mais presque aussitôt elle lui fut enlevée par le comte de Northampton, qui commandait les troupes anglaises alliées de Jean de Montfort. Neuf ans plus tard, en 1351, nous retrouvons les Anglais maîtres de cette ville ; ils étaient commandés par Richard Brembro. A trois lieues de là se trouvait Robert de Beaumanoir, maréchal de Bretagne, qui tenait le château de Josselin pour Charles-de-Blois. Il existait depuis quelque temps une trêve entre les deux partis, et l'on était convenu de respecter les personnes et les propriétés des malheureux habitans des campagnes ; mais les troupes anglaises se livrant chaque jour à toutes sortes de violences et de brigandages, un grand nombre de familles vinrent se plaindre au maréchal des vexations qu'elles éprouvaient. Beaumanoir, muni d'un sauf-conduit, se rend devant les murs de Ploërmel, et porte à Brembro le défi célèbre qui amena l'héroïque combat des Trente. Cet immortel fait d'armes où figurèrent les plus vaillans champions des deux armées, et dont j'ai donné le récit dans mon introduction, a été l'objet de longues et vives discussions entre les écrivains qui s'en sont occupés. Ce furent d'abord MM. de Pommereul et de Toustain-Richebourg, tous deux militaires. Le premier commence par élever des doutes sur la réalité de ce combat, s'appuyant sur le silence des historiens anglais et sur celui du chroniqueur français Froissart, contemporain de l'événement ; puis il examine en tout cas la question de savoir si l'on combattit à pied ou à cheval, et demande ce que l'on doit penser de l'action de Guillaume de Montauban, qui, étant à pied, quitte le combat, monte à cheval, tombe à l'improviste sur les Anglais qu'il met en désordre, et détermine ainsi leur défaite.

M. de Toustain répliquait judicieusement que le silence des écrivains anglais ne prouvait rien ; ce silence trouve en effet son explication naturelle dans l'orgueil national. M. de Toustain est moins heureux dans les efforts qu'il fait pour établir que le combat des Trente fut une affaire de cavalerie, dans laquelle les combattants eurent le choix de rester à cheval ou de mettre pied à

terre. Après lui plusieurs autres, et surtout M. de Penhouët, ont voulu prouver que le combat eut lieu à cheval ; mais ce système tombe devant le plus léger examen et la plus simple réflexion. D'Argentré, Lobineau reconnaissent que l'on combattit à pied. Le manuscrit en vers de la bibliothèque royale, invoqué par M. de Penhouët pour soutenir son opinion, dit précisément le contraire de ce qu'il y trouve ; ainsi il cite ce vers du commencement du poème :

« Et d'un costé et d'autre toux à cheval seront. »

M. de Fréminville a très-bien établi la véritable signification de ce vers, qui veut dire seulement que les soixante champions, partant à la fois de Ploërmel et de Josselin, montèrent à cheval pour se rendre au lieu du combat ; mais que, arrivés là, ils mirent pied à terre et combattirent à pied.

« Et s'il en était autrement, continue M. de Fréminville, comment expliquerait-on ces vers du même poème, dont M. de Penhouët se garde bien de dire un seul mot, parce qu'ils condamnent son sentiment de la manière la plus évidente ? »

« De Montauban Guillaume le preux et Palosé ;
» De l'estour est yssu et les a regardés.
» Grand courage lui print, le cœur lui est enflés
» Et jure Jhesu Crist qui en crois fust pénés,
» S'il fust sur un cheval bien monté à son grés ;
» Tretoust les départist à honte et à vieultés,
» Bons esperons trenchans lors caucha en ses piés,
» Monta sur un cheval qui fust de grand fiertés,
» Et lors print une lance dont le fer fu carrés. »

» Montauban souhaite d'être à cheval :

« S'il fust sur un cheval bien monté à son grés, »

« il n'y était donc pas auparavant, puisqu'il forme ce souhait.

» Bons esperons trenchans lors caucha en ses piés. »

« Il n'avait donc pas d'éperons auparavant, preuve qu'il se battait à pied, cas dans lequel cet instrument eût été fort gênant, surtout avec la longueur démesurée qu'avaient les éperons du XIV^e siècle.

« Monta sur un cheval qui fust de grant fiertés. »

« Il était donc à pied, puisqu'on dit qu'il monta à cheval. Comment, avec des témoignages si convaincans, a-t-on jamais pu franchement soutenir le contraire ? »

Il n'y avait rien à répondre à cela ; aussi M. de Penhouët ne répondit pas.

M. de Pommereul, qui arguait du silence de Froissart, ne savait pas qu'un jour le complément du manuscrit de ce chroniqueur pensionné par l'Angleterre, se retrouverait dans la bibliothèque du prince de Soubise, et viendrait remplacer la grossière interpolation que les premiers éditeurs avaient imaginée pour remplir la lacune qui y existait depuis la prise de Calais jusqu'à la bataille de Poitiers, période dans laquelle se trouvent comprises les affaires de Bretagne. C'est au savant éditeur des *Chroniques nationales françaises*, M. Buchon, qu'en doit cette restitution. Le passage de Froissart est trop important, trop décisif dans la question, pour que je puisse me dispenser de le rapporter ; le voici textuellement :

« En celle propre saison avint en Bretagne un moult haut fait d'armes que on ne doit mie oublier ; mais le doit-on mettre en avant pour tous bacheliers encourager et exemplier. Et afin que vous le puissiez mieux entendre, vous devez savoir que toudis étoient guerres en Bretagne entre les parties des deux dames, comment que messire Charles de Blois fut emprisonné ; et se guerroyoient les parties des deux dames par garnisons qui se tenoient ens ès châteaux et ens ès fortes villes de l'une partie et de l'autre. Si avint un jour que messire Robert de Beaumanoir, vaillant chevalier durement et du plus grand lignage de Bretagne, et étoit châtelain d'un châtél qui s'appelle Châtél-Josselin, et avoit avec lui grand'foison de gens d'armes de son lignage et d'autres soudoyers, si s'en vint par devant la ville et le châtél de Plaremiel (Ploërmel), dont capitaine étoit un homme qui s'appelloit Brandebourch (1) ; et avoit avec lui grand'foison de soudoyers allemands, anglois et bretons, et étoient de la partie de la comtesse de Montfort. Et coururent ledit messire Robert et ses gens par devant les barrières,

(1) Les historiens de Bretagne l'appellent tous Brembro.

« et eut volontiers vu que cils de dedans fussent issus hors, mais
« nul n'en issit.

« Quand messire Robert vit ce, il approcha encore de plus
« près, et fit appeler le capitaine. Cil vint avant à la porte parler
« audit messire Robert, et sur assésurance d'une part et d'autre :
« Brandebourch, dit messire Robert, a-t-il là dedans nul homme
« d'armes, vous ni autre, deux ou trois, qui voulussent jouter
« de fer de glaives contre autres trois, pour l'amour de leurs
« amies? Brandebourch répondit : Que leurs amies ne voudroient
« mie que ils se fissent tuer si méchamment que d'une seule
« joute; car c'est une aventure de fortune trop tôt passée, si en
« acquiert-on plutôt le nom d'outrage et de folie que renommée
« d'honneur ni de prix; mais je vous dirai que nous ferons, si il
« vous plait. Vous prendrez vingt ou trente de vos compagnons
« de votre garnison, et j'en prendrai autant de la nôtre. Si allons
« en un bel champ, là où nul ne nous puisse empêcher ni des-
« tourber, et commandons, sur la hart, à nos compagnons d'une
« part et d'autre, et à tous ceux qui nous regarderont, que nul
« ne fasse à homme combattant confort ni aye; et là endroit nous
« éprouvons et faisons tant que on en parle au temps avenir, en
« salles, en palais, en places et en autres lieux de par le monde,
« et en aient la fortune et l'honneur cils à qui Dieu l'aura des-
« tiné. — Par ma foi, dit messire Robert de Beaumanoir, je m'y
« accorde, et moult parlez ore vassamment. Or, soyez-vous
« trente, et nous serons trente aussi, et le créante ainsi par ma
« foi. — Aussi le créanté-je, dit Brandebourch; car là acquerra
« plus d'honneur, qui bien s'y maintiendra, que à une joute.

« Ainsi fut cette besogne affermée et créantée, et journée ac-
« cordée au merkredi après, qui devoit être le quart de jour de
« l'emprise. Le terme pendant, chacun élit les siens trente,
« ainsi que bon lui sembla, et tous cils soixante se pourvurent
« d'armures, ainsi que pour eux, bien et à point.

« Quand le jour fut venu, les trente compagnons Brandebourch
« ouïrent messe, puis se firent armer et s'en allèrent en la place
« de terre là où la bataille devoit être et descendirent tous à pied,
« et défendirent à tous ceux qui là étoient que nul ne s'entremist
« d'eux, pour chose ni pour meschef que il vit avoir à ses com-

« pagnons, et ainsi firent les compagnons à monseigneur Robert
« de Beaumanoir. Cils trente compagnons, que nous appellerons
« Anglois, à cette besogne attendirent longuement les autres que
« nous appellerons François. Quand les trente François furent
« venus, ils descendirent à pied et firent à leurs compagnons le
« commandement dessus dit. Aucuns dirent que cinq des leurs
« demeurèrent à cheval à l'entrée de la place, et les ving-cinq
« descendirent à pied, si comme les Anglois étoient. Et quand
« ils furent l'un devant l'autre, ils parlementèrent un peu ensem-
« ble tous soixante, puis se retirèrent arrière, les uns d'une part
« et les autres d'autre, et firent tous leurs gens traire en sus de
« la place bien loin. Puis fit l'un d'eux un signe, et tantôt se cou-
« rurent sus et se combattirent fortement tous en un tas, et res-
« couoient bellement l'un et l'autre quand ils véoient leurs com-
« pagnons à meschef.

« Assez tôt après ce qu'ils furent assemblés, fut occis l'un des
« François, mais pour ce ne laissèrent mie les autres, le com-
« battre, ains se maintinrent moult vassamment d'une part et
« d'autre, aussi bien que si tous fussent Rolands et Oliviers. Je
« ne sais à dire la vérité : cils se tinrent le mieux et cils le firent
« le mieux; ni n'en ouïs oncques nul priser plus avant de l'autre;
« mais tant se combattirent longuement que tous perdirent force
« et haleine et pouvoir entièrement. Si les convint arrêter et re-
« poser, et se reposèrent par accord, les uns d'une part et les
« autres d'autre, et se donnèrent trêves jusques adonc qu'ils se
« seroient reposés, et que le premier qui se releveroit rappelle-
« roit les autres. Adonc étoient morts quatre François et deux
« des Anglois. Ils se reposèrent longuement d'une part et d'autre,
« et tels y eut qui burent du vin que on leur apporta en bouteilles,
« et restreignirent leurs armures qui desroutes étoient, et four-
« bèrent leurs plaies.

« Quand ils furent ainsi rafraichis, le premier qui se releva fit
« signe et rappela les autres. Si recommença la bataille si forte
« comme en devant, et dura moult longuement; et avoient cour-
« tes épées de Bordeaux roides et aiguës, et épieux et dagues,
« et les aucuns haches; et s'en donnoient merveilleusement
« grands horions, et les aucuns se prenoient au bras à la lutte

« et se frappaient sans eux épargner. Vous pouvez bien croire
« qu'ils firent entre eux mainte belle appertise d'armes, gens
« pour gens, corps à corps, et mains à mains. On n'avoit point
« en devant, passé avoir cent ans, ouï recorder la chose pa-
« reille.

« Ainsi se combattirent comme bons champions et se tinrent
« cette seconde empainte moult vassalement, mais finalement
« les Anglois en eurent le pire. Car, ainsi que je ouïs recorder,
« l'un des François qui demeuré étoit à cheval les débrisoit et
« défouloit trop mésaisement, si que Brandebourch leur capi-
« taine y fut tué, et huit de leurs compagnons, et les autres se
« rendirent en prison quand ils virent que leur défendre ne leur
« pouvoit aider, car ils ne pouvoient ni devoient fuir. Et le dit
« messire Robert et ses compagnons qui étoient demeurés en vie,
« les prirent et les emmenèrent au châtél Josselin comme leurs
« prisonniers, et les rançonnèrent depuis courtoisement, quand
« ils furent tous resanés, car il n'y en avoit nul qui ne fut fort
« blessé, et autant bien des François comme des Anglois. Et de-
« puis je vis sooir à la table du roi Charles de France un cheva-
« valier breton qui étoit y avoit, messire Yvain Charuel; mais il
« avoit le viâire (visage) si détaillé et découpé, qu'il montrait
« bien que la besogne fut bien combattue. »

Après un pareil témoignage, il me semble qu'il n'y a plus de discussion possible, et qu'il faut reconnaître que le combat eut lieu à pied. Je sais bien qu'on peut faire et qu'on a fait une dernière objection en disant que si l'action de Guillaume de Montaubaan eût été une trahison, les historiens anglais et Froissart lui-même, toujours prêt à déprécier les Bretons, n'auraient certainement pas manqué de lui reprocher une telle déloyauté. Leur silence sur ce point peut étonner sans doute, mais ce n'est pas une raison pour se refuser à l'évidence; or, il est évident qu'on se battit à pied.

Le sang versé sur le champ-de-bataille de Mi-voie coula en pure perte; treize années encore se prolongea la funeste guerre civile qui ne s'éteignit que lorsque Charles-de-Blois eut trouvé la mort dans les champs d'Auray. Encore la Bretagne ne respira-t-elle qu'un moment pour redevenir pendant un siècle et demi le

champ de bataille où se mesurèrent les ambitions des rois de France et d'Angleterre. La ville de Ploërmel vit tour à tour, dans cette période, ses murailles escaladées par les hommes d'armes de ces deux princes. Sous le règne de François II, le dernier de nos ducs souverains, les troupes du roi de France Charles VIII l'assiégèrent en 1487. Le duc se présenta pour les repousser; mais la désertion se déclara dans son armée, qui, de 16,000 hommes se trouva tout-à-coup réduite à 4,000, avec lesquels il n'eut que le temps de se jeter dans Vannes, tandis que les Français prenaient et pillaient Ploërmel. L'année suivante, le maréchal de Rieux, qui commandait l'armée ducale, reprit cette ville. Le duc profita d'une trêve de quinze jours pour faire examiner l'état des fortifications des places qui avaient le plus souffert; et comme Ploërmel et Josselin furent jugées incapables de soutenir un siège, il donna l'ordre de les démanteler afin de n'avoir pas à y entretenir de garnisons inutiles, et de renforcer ainsi son armée, qui devait bientôt être écrasée par celle de Charles VIII, à Saint-Aubin-du-Cormier (1).

A l'époque de la Ligue, Ploërmel eut de nouveaux malheurs à subir. Le parti calviniste y devint bientôt nombreux; on y construisit un temple; il s'y tint deux synodes. Des lieutenans du duc de Mercœur s'emparèrent de la ville et la pillèrent. Bientôt après, d'autres pillards appartenant à l'armée royale, occupèrent Ploërmel, ils prétendirent que le couvent des Carmes était un obstacle à la défense de la place, et réclamèrent si vivement sa démolition qu'elle leur fut accordée. Les soldats, pour la plupart calvinistes, laissèrent à peine aux religieux le temps d'enlever les vases sacrés et quelques autres objets précieux. La démolition leur paraissant un moyen trop lent, ils eurent recours à l'incendie, et bientôt le couvent des Carmes et sa belle église eurent cessé d'exister.

Cette maison fut la première communauté de Carmes fondée en Bretagne. Le duc Jean II, alors comte de Richemont, qui s'était croisé en même temps que son père Jean I^{er}, avait ramené

(1) Extrait du *Registre de la Chancellerie*, inséré aux *Trouves de Don Maurice*, t. 3, col. 553.

du Mont-Carmel deux de ces religieux et les avait établis à Ploërmel. Il leur fit construire une église et un couvent, dont ils prirent possession en 1296; les ducs successeurs de Jean II et le roi de France Charles VIII, confirmèrent cet établissement et lui accordèrent divers privilèges.

Le duc Jean II mourut à Lyon au mois de novembre 1305, écrasé par la chute d'un mur, pendant la cérémonie du couronnement du pape Clément V; il fut enterré à Ploërmel, dans l'église des Carmes, ainsi que Jean III, qui mourut en 1344. Lorsque le couvent fut détruit, les riches tombeaux en marbre de ces princes se trouvèrent mutilés; les Carmes les rétablirent dans leur nouvelle église, dont la dédicace eut lieu en 1622. On lisait sur ces tombeaux les inscriptions suivantes, qui furent sans doute l'œuvre de quelque poète du couvent; le style en est curieux :

JEAN II.

Passant, tu vois ici les tombeaux magnifiques
De deux et (*sic*) souverains ducs des peuples armoriques;
Princes, lorsqu'ils vivoient, puissans et valeureux,
Issus du sang royal des vieux comtes de Dreux.
Le premier assista saint Louis, roi de France,
Aux guerres d'outremer contre la mécréance
De la race ottomane, et fut au Mont-Carmel
D'où les carmes premiers vindrent à Ploërmel,
Ammenés par ce bon et dévot prince (*sic*),
Désireux d'établir cet ordre en la province;
Et après qu'il les eût logés commodément
En ce couvent par lui bâti superbement
Au voyage qu'il fit à Lyon, sur le Rhône,
Où Clément V reçut la papale-couronne;
Là, par un grand malheur, ce bon duc trespassa
Par la chute d'un mur qui tout son corps froissa.
Sa dépouille mortelle est sous ce marbre enclose;
Plaise à Dieu qu'à jamais son âme au ciel repose!

JEAN III.

L'autre, de qui tu vois l'effigie marberine,
Portant un écusson semé de mainte hermine,
C'est Jean, tiers de ce nom, et fils du duc Arthus;

Et qui, sage, unissant les royales vertus
Et la dévotion de ses ayeul et père,
Fut plein d'un saint amour pour ce monastère (*sic*).
En retournant de Flandres où contre les Anglois
L'avoit mené le roi Philippe de Valois,
Il se veid investi d'une âpre maladie
Qui le fist trespasser à Caën en Normandie.
Ici, près son ayeul, sont inhumés ses os;
Son âme vive au ciel en éternel repos!

Le couvent des Carmes ayant été vendu nationalement à l'époque de la Révolution, l'église fut démolie et les tombeaux une seconde fois détruits; on ne conserva que les statues (1). En 1821 on prit la résolution de les rétablir de nouveau; mais cette fois on n'éleva qu'un seul monument, sur lequel on coucha les deux statues, et l'on y grava cette commune inscription :

L'AN 1821, LE CONSEIL-GÉNÉRAL DU MORBIHAN
RESTAURA CE MAUSOLÉE A LA MÉMOIRE DES DUCS DE BRETAGNE
JEAN II ET JEAN III.
DE TOUT TEMPS LA FIDÉLITÉ BRETONNE RENDIT HOMMAGE
A SES SOUVERAINS.

Les statues, en marbre blanc, sont de grandeur humaine; elles ont la tête nue, les mains jointes; elles représentent les deux princes revêtus de leurs armures. Le tombeau, en marbre noir, est surmonté d'une urne et d'un écusson aux hermines blanches sans nombre sur champ noir. Ce monument, chef-d'œuvre de mauvais goût, est placé dans l'église paroissiale.

Cette église est remarquable. Elle fut sans doute commencée dans les premières années du XVI^e siècle, et la date de 1556, inscrite sur le meneau de la première croisée du bas-côté nord, doit indiquer l'époque de son achèvement. Les dates de 1622 et 1648, qui se retrouvent sur les parquets des voussours, sont pro-

(1) M. Robert, propriétaire actuel de l'ancien couvent et du bel enclos des Carmes, possède encore quatre autres statues en granit de Kersanton, parmi lesquelles se trouvent celles de Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne sous la duchesse Anne, et d'Anne Duchastelier, sa seconde femme. Ces statues, bien modelées, sont à peu près intactes; il serait à désirer qu'on prit quelque soin pour assurer leur conservation.

blement celles des réparations effectuées après le tumulte des guerres de religion.

La façade nord de cet édifice est d'une grande richesse de sculpture. Cette belle ornementation porte déjà le caractère de la Renaissance; les détails en sont exécutés avec une grande délicatesse et un sentiment remarquable de la forme; les sujets en sont, pour la plupart, empruntés au légendaire; d'autres sont étrangers aux motifs religieux, et les bizarres images qu'ils représentent rappellent, ainsi que quelqu'un l'a dit avec beaucoup de justesse, les plaisanteries d'Erasmus et de Rabelais dans leurs plus bouffonnes exagérations.

Au dessus des moulures des portes, et au dessous de l'appui de la principale croisée, se trouvent des figures en ronde-bosse retraçant l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de Jésus-Christ, l'Adoration des Mages, l'Apparition de l'Ange à saint Joseph, le Massacre des Innocents et la Fuite en Egypte; tous ces sujets sont très-bien traités.

Plusieurs beaux vitraux ornent cette église; ils sont plus ou moins mutilés. L'un représente la Pentecôte, un autre la Vie de saint Armel; celui qui est à droite du maître-autel offre dans sa partie supérieure quatre tours de cathédrales. Ce dessin se retrouve à Josselin, ce qui pourrait faire supposer que le même artiste fut chargé d'exécuter les vitraux des deux églises. Je n'ai point remarqué de date sur ces belles verrières; elles doivent être de la fin du XVI^e siècle, peut-être même du XVII^e.

Après de la ville est une superbe pièce d'eau de 12 kilomètres de tour; on l'appelle l'étang du Duc ou des Grands-Moulins; mais c'est un véritable lac. Au dessus des moulins se trouve un tertre couronné d'arbres et couvert de ruines, qui sont sans doute celles de quelque château-fort. Du haut de ce monticule, on jouit du coup-d'œil le plus agréable.

Au village du Haut-Bezon se trouve un dolmen; c'est le seul monument druidique que je connaisse en cette commune.

NÉANT.—A 2 myriamètres au nord de Ploërmel, et à quelque distance à l'ouest du bourg de Néant, apparaît le château du Bois-de-la-Roche, ancienne et importante seigneurie qui fut du XIV^e au XVI^e siècle la propriété de la maison de Montauban. Philippe

de Montauban, chancelier de Bretagne sous la duchesse Anne, puis gouverneur de la province sous le roi Charles VIII, et dont nous venons de voir la statue et le tombeau mutilés dans l'enclos des Carmes, à Ploërmel, fut seigneur du Bois de la Roche. Sa fille Catherine porta cette seigneurie dans la maison de Volvire, dont elle épousa l'héritier, et qui l'a possédée fort long-temps. Le château du Bois de la Roche et ses dépendances appartiennent aujourd'hui à M. Magon de la Balue.

Ce château est situé sur une éminence; c'était autrefois une véritable forteresse; mais il a été complètement démantelé pendant la Révolution. Sa démolition fut même ordonnée en 1793 par le directoire départemental du Morbihan, qui craignait, dit l'arrêté, qu'il ne servit de retraite aux ennemis de l'intérieur. Le directoire du district de Ploërmel, auquel était confiée l'exécution de cette mesure, voulut savoir avant tout à quoi s'en tenir sur sa nécessité. Il chargea un ingénieur des ponts et chaussées de faire un rapport sur l'état de la forteresse, sur l'importance de ses moyens de défense, et sur la possibilité présumée de conserver sans danger une partie des bâtiments. Il paraît que cet ingénieur se convainquit qu'on avait exagéré le péril, ou peut-être voulait-il seulement sauver de la destruction un monument si remarquable; quoi qu'il en soit, son procès-verbal représente ce château comme peu redoutable, et conclut seulement à la démolition d'un mur d'enceinte et de deux pavillons; mais la difficulté était de faire admettre ces conclusions; elles attirèrent sur l'ingénieur l'accusation d'incivisme; il craignit de compromettre sa liberté et peut-être sa vie; il recula devant les menaces qui lui furent adressées, et n'osa pas même signer son procès-verbal. Un mois après, le 15 mai 1793, il procédait, par ordre du district, à la démolition des redoutes du château; il rasait les tours, renversait les murs d'enceinte et comblait les fossés. Malgré ce démantèlement, le château restait encore assez fort, puisque, peu de temps après, une colonne républicaine y assiégeant un corps d'insurgés, ne put parvenir à les y forcer, et ne trouva pas d'autre moyen de les en déloger que d'incendier une partie des bâtiments.

En se rendant du château au bourg de Néant, on passe près

d'une source appelée *Fontaine de la Sainte*. Ce nom lui fut donné parce qu'elle jaillit spontanément à l'endroit où ceux qui portaient du château au bourg le corps d'une sainte femme se reposèrent un instant. C'est un lieu de pèlerinage où l'on se rend de toutes les communes voisines en grande dévotion.

Cette femme morte en odeur de sainteté était M^{lle} de Volvire ; son tombeau se voit dans l'église paroissiale de Néant. Son portrait, conservé avec soin dans la sacristie, la représente vêtue de noir et les mains jointes sur une tête de mort. C'est une belle et calme figure empreinte de mélancolie et de résignation. Malgré la gravité de son visage affaissé par l'austérité, l'éclat de ses yeux souriants perce encore, et l'on devine, sous l'épaisse enveloppe dont elle s'était cuirassée, l'âme enthousiaste et tendre qui débuta dans la vie par un grand amour suivi d'un plus grand sacrifice.

M^{lle} de Volvire, qui habitait le château du Bois de la Roche, était à seize ans une très-belle personne. Recherchée par plusieurs riches prétendants, elle repoussait leurs hommages, parce qu'elle aimait en secret un jeune gentilhomme du voisinage qui avait, aux yeux de M. de Volvire, le tort de ne posséder qu'une très-médiocre fortune. Pressé entre le désir de voir sa fille choisir un autre époux et la crainte de la rendre malheureuse, M. de Volvire eut l'idée de réunir dans une grande partie de chasse tous les jeunes seigneurs des environs, de leur donner une fête brillante, et de mettre ainsi sa fille bien-aimée à portée de faire un choix digne d'elle. La foule fut grande au château du Bois de la Roche ; chaque invité voulut y briller de tous ses avantages : riches costumes, nombreuse livrée, somptueux équipages, meutes bruyantes, arrivèrent de toutes parts le matin du jour indiqué. M^{lle} de Volvire, en costume d'amazone, accompagna la chasse montée sur un cheval qu'elle conduisait avec grâce. Elle marchait auprès de son père, ne songeant qu'au bonheur d'échanger de temps à autre un furtif coup-d'œil avec celui que son cœur avait choisi, et qu'elle savait toujours retrouver dans la foule, quand tout à coup une fanfare éclatante et inattendue frappant l'oreille de son cheval, l'animal éperdu fait un bond, prend sa course, franchit la forêt, arrive au bord d'un précipice et s'y

lance épouvanté. La foudre n'est pas plus rapide que cette course effrénée ; un frisson glacial parcourt les veines de tous ceux qui entouraient la noble demoiselle. Un seul d'entre eux, on devine lequel, surmontant son épouvante, lance aussitôt son cheval, découvre le précipice au fond duquel était le cadavre du cheval, et aperçoit la jeune fille restée comme par miracle suspendue au dessus de l'abîme, évanouie et retenue seulement par quelques fragiles branches que le moindre effort pouvait briser. L'amour seul peut être capable d'inspirer assez de dévouement pour essayer d'arriver jusqu'à elle. Au péril de sa vie l'intrépide jeune homme le tenta, et après d'incroyables dangers parvint à sauver celle qu'il adorait. Lorsqu'elle eut repris ses sens, M. de Volvire unissant la main de sa fille à la main du jeune homme : « Anna, dit-il, ma fille bien-aimée, voilà ton époux ; il est digne de toi ; soyez heureux. — Mon père, répondit la jeune fille avec un calme solennel, il est trop tard ; l'union que vous m'offrez et qui m'eût rendue si heureuse il y a une heure, il m'est défendu maintenant de l'accepter ; Dieu seul sera mon époux. » Elle n'appartenait plus au monde, en effet ; car dans l'effroyable danger qu'elle avait couru, n'attendant aucun secours des hommes, elle s'était adressée à Dieu, et lui avait promis de consacrer uniquement sa vie à son service, s'il la rendait à son père.

Cette promesse, qu'elle renouvela devant tous les témoins de sa délivrance, en noyant dans les larmes ses dernières pensées d'amour et de bonheur terrestre, elle l'a courageusement et saintement remplie. Pour elle désormais plus de riches habits, plus de fêtes, plus rien de la vie somptueuse dont elle avait vécu jusque là. La charité, l'humilité, la prière, telles furent les seules pensées, les seules occupations de sa vie. Un siècle et demi s'est écoulé depuis le jour de sa mort, et la vénération qu'elle inspirait à tous ceux qui la connurent, se transmet de génération en génération aux lieux où elle vécut.

Au pied de son portrait, on lit cette inscription :

ANNE TOUSSAINT DE VOLVIRE, APPELÉE COMMUNÉ-
MENT M^{lle} DU BOIS DE LA ROCHE, OU LA SAINTE DE
NÉANT, MORTE EN ODEUR DE SAINTÉTÉ LE 22 FÉVRIER
1694. SON TOMBEAU EST EN RENOMMÉE PAR UN GRAND
NOMBRE DE MIRACLES.

TRÉHORENTEUC. — La petite commune de Tréhorenteuc, voisine de celle de Néant, a pour patronne sainte Onenna ou Oninne, fille de Hoël III, roi de Bretagne, et sœur de saint Judicaël, qui vivait au VII^e siècle. Son tombeau existe dans l'église paroissiale, dont elle fut peut-être la fondatrice; mais on n'en reconnaît plus l'emplacement depuis que, vers 1814, le desservant en fit disparaître tout ce qui dépassait le niveau du pavé. Le nom de la sainte se lit encore sur les vitraux des fenêtres. La tradition prétend que son château était situé à un demi-kilomètre au nord du bourg, dans un champ nommé aujourd'hui les *Mazeries*; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on trouve en ce lieu beaucoup de briques à crochet de grande dimension. Une fontaine dédiée à la sainte est auprès de ce champ; elle est le but de pieux pèlerinages.

Tréhorenteuc est sur la lisière de l'antique et mystérieuse forêt de Brocéliande, forêt sacrée qui fut la demeure de l'archidruide Merlin et de la fée Viviane, son amante, dont la magie le retient éternellement enchanté sous un buisson d'aubépine (1). C'est là que se trouvent le *Val sans retour* et la merveilleuse *Fontaine de Baranton*, les chevaleresques souvenirs des hauts

(1) « Il advint un jour que ils s'en allèrent déduinant main à main par la forest de Brocéliande, si trouvèrent un buisson d'aubespine grant et bel tout chargé de fleurs. Si s'assirent en l'ombre des aubespines sur la belle herbe vert, et joèrent et solacièrent en l'ombre, et Merlin mit son chief au giron de la damoiselle, et elle luy commença à testonner, si que elle l'endormit en son devant, et quand la damoiselle sentit qu'il se dormoit, si se leva tout bellement et fist un corne de sa guimpe tout entour le buisson et entour Merlin, et commença ses enchantemens tels comme luy mêmes luy avoit appris, et fist par neuf foys le corne et par neuf foys l'enchantement, puis se rallaïseoir de lez luy, et luy mist son chief dans son giron, et le tint illec longuement, tant qu'il s'esveilla et regarda entour luy, et luy fist advis qu'il estoit enclos en la plus forte tour du monde, et se trouva couché au plus beau lit où oncques il eust eu. Et lors dist à la damoiselle: Madame, déceu m'avez si ne demeurez avecques moy, car nul n'a povoir fors vous de défaire ceste tour. Et elle dist: Beau doux amy, je y serai souvent, et m'y tiendrai entre vos bras, et moy vous. De ce luy tint-elle bien convenant, car pou furent de jours et de nuyts qu'elle ne fut avecques luy; ne oncques puis Merlin ne yssit de celle tour et forteresse où s'amy Viviane l'avoit mis. »

(Brocéliande, ses Chevaliers et quelques Légendes.)

faits d'Arthur, des pas d'armes et des exploits des chevaliers de la Table-Ronde (1). Cette prestigieuse forêt de Brocéliande, aujourd'hui prosaïquement appelée forêt de Paimpont, devait autrefois couvrir tout le territoire de Tréhorenteuc. Les vestiges du culte druidique se retrouvent sur divers points de cette petite commune. Le plus remarquable de ces monumens est une figure trapézoïdale de 24 mètres sur 5, formée d'une soixantaine de pierres de 1 mètre 30 à 1 mètre 60 de hauteur, et dont une partie sont renversées.

(1) *Extrait d'une Chartre du XV^e siècle, relative à la forêt de Brocéliande.*

Art. 65. — « De la décoration de la dite forêt et des merveilles estans en icelle.

« La dite forêt est d'une grande et spacieuse étendue appelée Mère-Forêt; contenant sept lieues de long et de lez deux et plus, habitée d'abbayes ou prieurés, de religieux et de dames, tous fondés de la seigneurie de Montfort et de Lohéac, qui leur ont donné les droits et privilèges dont devant est fait mention.

Art. 66. — « Item en la dite forêt il y a quatre chasteaux et maisons fortes, grand nombre de beaux étangs et des plus belles chasses que l'on pourra autre part trouver.

« Item, en la dite forêt, il y a deux cents brieux de bois portant son nom différent de l'autre, et ainsi qu'on dit autant de fontaines chacune portant son nom.

« Item, entre autres brieux de la dite forêt, il y a un breil nommé le Breil au seigneur, où qu'il jamais n'habite et ne peut habiter aucune beste venimeuse ne portant venin, nulles mouches, et quant on y apporteroit au dit breil aucune beste venimeuse, tantôt est morte et ne peut avoir vie, et quand les bestes pastorantes en la dite forêt sont couvertes de mouches, et, en mouchant, s'elles peuvent recouvrir le dit breil, soudainement les dites mouches se départent et vont hors iceluy breil.

Art. 67. — « Item, auprès du dit breil il y a un breil nommé le Breil de Bellanton, et auprès d'iceluy il y a une fontaine nommée la fontaine de Bellanton, auprès de laquelle fontaine le bon chevalier Ponthus fit son armes, ainsi que on peut voir par le livre qui de ce fut composé.

Art. 68. — « Item, joignant la dite fontaine, il y a une grosse pierre qu'on nomme le Perron de Bellanton, et toutes les fois que le seigneur de Montfort vient à la dite fontaine, et de l'eau d'icelle arouse et mouille le perron, quelque chaleur, temps sûr de pluie, quelque part que le vent soit, soudain et en peu d'espace, plutôt que le dit seigneur n'aura pu recouvrir son chasteau de Comper, ains que soit la fin d'iceluy jour plera en pays si abondamment que la terre et les biens estans en icelle en sont arouvés et moult leur profite. »

(Brocéliande, ses Chevaliers et quelques Légendes.)

Sur le sommet d'un mamelon qu'on nomme *Butte des Tombes*, on voit les restes de trois tumulus, dont l'un est encore surmonté d'un petit menhir.

A peu de distance de ce lieu est un monument nommé *Jardin des Tombes*; il a la forme d'une plate-bande élevée d'environ 60 centimètres; douze pierres l'accompagnent. Deux ou trois autres plates-formes de cette espèce se trouvent dans diverses parties de la commune; la plus remarquable a 40 mètres de longueur sur 8 de largeur; elle était bordée de pierres dont un certain nombre sont encore en place; ces sortes de monuments, que j'ai déjà signalés dans d'autres communes, me paraissent être des sépultures.

CONCORET. — Sur le bord occidental de la forêt de Brocéliande ou de Paimpont, et sur le territoire de la commune de Concoret, se voient les ruines de l'antique château de Comper, qui faisait autrefois partie de la baronnie de Gaël. Ce château, construit sur un roc, baigné d'un côté par un étang, défendu de l'autre par de larges et profonds fossés ouverts dans le roc vif, soutint plus d'un assaut durant la longue guerre des maisons de Blois et de Montfort. A l'époque de la Ligue il appartenait à la maison de Laval; Anne d'Alègre, comtesse douairière de Laval, le possédait comme tutrice de son fils; mais les ligueurs s'en étaient emparés dès le commencement de la guerre, et tenaient d'autant plus à le conserver, qu'ils n'avaient qu'un très-petit nombre de places fortes dans l'intérieur, et qu'il leur était d'une grande utilité pour assurer leurs communications entre le littoral du sud et celui du nord. Le vieux maréchal d'Aumont, qui commandait alors en Bretagne pour le roi, était effrayé des difficultés que présentait le siège de cette place, et en remettait de jour en jour l'entreprise, malgré les sollicitations de la belle comtesse de Laval, dont, malgré son grand âge, il était devenu passionnément amoureux. Il fallut pourtant s'y résoudre, car l'impérieuse comtesse l'exigea. Le maréchal se rendit devant Comper au mois de juin 1595; mais il paraît que ses troupes, n'ignorant pas le motif qui dirigeait leur chef, ne se prêtaient qu'à regret à cette entreprise. Les travaux du siège traînaient en longueur; le maréchal les surveillait lui-même, et se trouvait souvent à portée

d'arquebuse des murs du château; dans une de ces reconnaissances, il fut atteint d'une balle qui lui fractura le bras; il en résulta la nécessité de le transporter à Rennes, où, trente-sept jours après, mourut ce vieux guerrier qui avait servi sous cinq rois.

On abandonna le siège de Comper; bientôt après cependant, le château fut enlevé aux ligueurs par quelques hommes résolus, à la tête desquels se trouvaient deux seigneurs du nom de Dandigné. Ce hardi coup-de-main remit définitivement le château de Comper à la disposition des troupes royales; mais Henri IV n'oubliait pas qu'il avait perdu devant ses murailles son vieil ami, son compagnon d'armes, son vieux Jean d'Aumont, qu'il était habitué à trouver à ses côtés sur tous les champs de bataille, et il ordonna, par un édit de 1598, le démantèlement de ce château. A dater de cette époque Comper cessa d'être une forteresse, mais il conserva pourtant encore assez d'importance pour que, pendant nos grands troubles révolutionnaires, les partis s'en disputassent la possession; il fut incendié dans les dernières années du XVIII^e siècle, et n'est plus guère aujourd'hui qu'un monceau de ruines; il appartient à M^{me} la duchesse de Narbonne.

SAINT-LÉRY. — Cette très-petite commune possède deux tumulus voisins l'un de l'autre et élevés d'environ 4 mètres.

MAURON. — Il existait autrefois à Mauron, comme à Comper, un château-fort qui fut l'objet d'un sanglant combat pendant la guerre de la succession. C'était en 1352, l'année qui suivit celle du combat des Trente, et pendant la captivité de Charles-de-Blois. La France et l'Angleterre avaient pris, comme on le sait, la Bretagne pour champ-de-bataille, et, bien qu'à cette époque il y eût trêve convenue entre les deux rois, les hostilités n'en continuaient pas moins dans ce malheureux duché. Le roi de France Jean, protecteur de Charles-de-Blois, envoya de nouvelles troupes en Bretagne sous la conduite du maréchal d'Offemont, qui avait sous ses ordres un grand nombre de seigneurs bretons. De son côté, le parti de Montfort, renforcé de troupes anglaises commandées par un chef nommé Gaultier de Venteley, venait de s'emparer du château de Mauron. Il s'agissait de le lui

enlever. Le maréchal d'Offemont, comptant sur la supériorité numérique de ses troupes, n'hésita pas à livrer un combat qui eut pour le parti qu'il servait la plus funeste issue. Lui-même y fut tué, ainsi que le comte de la Marche, les seigneurs de Bricquebec, de Beauvais, de Rohan, de Tinténac, et un nombre considérable de chevaliers; Tinténac, qui périt dans cette affaire, était compté parmi les plus vaillans au combat des Trente.

L'endroit où se livra la bataille de Mauron n'est pas indiqué d'une manière précise dans l'histoire; mais on peut supposer qu'elle eut lieu dans le voisinage du village du Bois-de-la-Roche, car on y a trouvé, il y a environ trente ans, en ouvrant un chemin, une très-grande quantité d'ossements. Le château de Mauron, qu'on se disputa si vaillamment au XIV^e siècle, existait encore au XVIII^e, puisque Ogée indique qu'à l'époque où il écrivait (en 1780), M. Dandigné en était le propriétaire; il a été démoli depuis, et si complètement qu'aujourd'hui on en chercherait en vain l'emplacement.

Il ne faut pas traverser le bourg de Mauron sans s'arrêter devant la porte curieusement sculptée de son église. Toute l'histoire d'Adam et d'Ève se trouve représentée là avec une incroyable naïveté, depuis la création de l'homme et de la femme, jusqu'à leur expulsion du Paradis terrestre. Cette sculpture doit remonter au XV^e siècle, si l'on en juge par certains détails qui portent le cachet de l'époque, et, entre autres, la porte du Paradis, qui, par un plaisant anachronisme, est de forme ogivale.

CANTONS

de La Trinité-Porhoët, de Rohan, de Josselin et de Saint-Jean-Brévelay.

GULLIERS. — Dans cette commune existait autrefois le château Tro, fondé au XI^e siècle par Guethenoc, vicomte de Porhoët, et qui, au XVI^e, appartint au chancelier de Bretagne, Guillaume de Montauban. Comme le château de Comper, château Tro était défendu en partie par un étang, en partie par des douves profondes. Du côté de l'étang, il était assis sur un roc de plus de 10 mètres de hauteur qui le rendait à peu près inabordable; il n'en existe plus aujourd'hui que l'emplacement, qu'on ne visite pas sans intérêt.

MOHON. — Au village de Bodieux, situé sur la petite rivière de Ninian, à 1 kilomètre au sud du bourg de Mohon, et à 3,000 mètres à l'est de la voie romaine de Vannes à Corseul, se trouve une enceinte fortifiée, de figure elliptique et d'une contenance d'environ 5 hectares. Ce vaste et remarquable retranchement est entouré à l'est et au nord d'une douve de 4 à 5 mètres de largeur et de 5 à 6 mètres de profondeur. Du côté de l'ouest les traces de fortification ont disparu par suite de la culture et par la construction de quelques maisons du village qu'on a bâties sur le fossé même. Au centre de cette grande ellipse s'élève un cône artificiel d'environ 7 mètres de hauteur, et dont le sommet, tronqué, a 45 pas de diamètre; sa plate-forme est entourée d'une haute bordure de buis, qui indique qu'elle était, il y a peu d'années, cultivée en jardin.

A 100 mètres environ de ce cône, on entre dans un retranchement pentagonal formant l'extrémité sud de l'ellipse. L'intérieur de cette seconde enceinte a environ 250 mètres de tour; elle est bordée de parapets affaîssés qui ont encore, en certains endroits, 2 mètres de hauteur; puis vient une douve de 10 mètres de profondeur et de plus de 15 mètres de largeur; puis enfin une contre-escarpe d'environ 2 mètres d'élévation. Dans

cette enceinte se trouve un puits aujourd'hui presque entièrement comblé, mais très-apparent encore.

La butte conique s'appelle le *Trohanier*; l'ouvrage entier est connu sous le nom de *Camp des Rouëts*; personne dans le pays n'a pu m'indiquer la signification ou l'origine de ces deux appellations. Il existe parmi les habitans une tradition qui veut que Bodieuc ait été jadis une ville qui portait le nom d'*Alanczon*; j'ignore également sur quoi s'appuie cette prétention.

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que ce lieu dut être fort important sous le rapport stratégique. Ce fut sans doute un des camps permanens (*castra stativa*) de l'époque gallo-romaine, comme celui de Kerfloch, dans la commune de Plaudren (Voir p. 240); mais Bodieuc est selon moi bien plus remarquable, tant par son étendue que par les dimensions de ses douves, et surtout par sa motte prétorienne, dont les exemples sont fort rares dans notre contrée.

A 2 kilomètres au nord-ouest de ce village de Bodieuc, existait autrefois le château féodal de Bodegat, qui fut la demeure de Caro de Bodegat, l'un des champions du combat des Trente, et devint plus tard la propriété de la marquise de Sévigné. Ce château eut donc deux illustrations au lieu d'une (1); je croyais trouver encore quelques ruines du vieux manoir; mais il n'en reste plus d'autres vestiges que les fossés, dont les dimensions indiquent qu'ils entouraient un château fort du moyen-âge. On dit qu'une fouille opérée dans le siècle dernier au milieu des ruines du château, amena la découverte d'une armure complète; mais on ignore ce qu'elle est devenue. La mémoire de Caro de Bodegat et celle de M^{me} de Sévigné vivent encore parmi les habitans de Mohon. Deux tableaux de grande dimension, donnés par la célèbre marquise à l'église paroissiale, tapissent les deux

(1) La terre de Bodegat est mentionnée dans plusieurs des lettres de M^{me} de Sévigné, entre autres dans ce passage :

« Je vis arriver l'autre jour une belle petite fermière de Bodegat, avec de beaux yeux brillans, une belle taille, une robe de drap de Hollande dé-coopé sur du tabis, les manches taillées. Ah ! seigneur, quand je la vis, je me crus bien ruinée; elle me doit huit mille francs. M. de Grignan aurait été amoureux de cette femme; elle est sur le moule de celle qu'il a vue à Paris. »
(Lettre du 15 Juin 1680.)

côtés de la grande vitre; l'un représente la *Flagellation*, l'autre une *Descente de croix*. Ils ont été retouchés par une main peu habile; mais, tels qu'ils sont, l'église de Mohon doit les considérer comme des objets précieux. Il est à regretter que la lettre par laquelle M^{me} de Sévigné en annonça l'envoi au prieur-recteur n'ait pas été retrouvée; j'ai vivement engagé M. le desservant actuel de la paroisse à faire des recherches à cet égard.

Au dessous de ces tableaux sont deux caveaux pratiqués dans l'épaisseur du mur; l'un se nomme *tombeau des Ducs*, l'autre *tombeau de Bodegat*; on dit que des membres de la famille de Sévigné y ont été inhumés. Quant à celui dit *des Ducs*, il est difficile de se rendre raison de cette dénomination; il y a, à la vérité, dans la commune de Mohon, un village du nom de Casteldeuc (*Castellum ducis?*); mais il n'y existe pas de traces d'un château. Deux portes pratiquées dans la boiserie du chœur, pourraient donner accès dans ces tombeaux; mais elles sont condamnées; il serait pourtant intéressant de les visiter.

La commune de Mohon garde encore un autre souvenir historique; celui de l'hospitalité que Jacques II, roi fugitif, trouva dans le petit village de Penfra, au mois de décembre 1690, lorsque, après avoir perdu la bataille de la Boyne contre le prince d'Orange, son gendre et son compétiteur au trône d'Angleterre, il vint en Bretagne pour passer en revue les débris de l'armée que Louis XIV lui avait fournie, et avec laquelle il venait de tenter si malheureusement une seconde invasion en Irlande. On montre encore à Penfra la chaumière où coucha cette royauté déchuë, à laquelle il ne restait plus que la majesté du malheur. On a voulu perpétuer le souvenir de son passage en plaçant, au dessus de l'une des fenêtres de la maison, une sculpture représentant un personnage tenant à la main un sceptre ou quelque chose de semblable. Jacques II ne reçut pas partout un accueil si empressé; la veille même, arrivant à Ploërmel, il avait demandé l'hospitalité au couvent des Carmes de cette ville, et les religieux la lui avaient refusée.

MÉNÉAC. — A l'extrémité de cette commune, à 4,000 mètres à l'ouest du bourg, presque sur la limite des départemens du Morbihan et des Côtes-du-Nord, se trouve une double enceinte

circulaire dont la circonférence extérieure a 230 mètres de diamètre. Cette enceinte entoure un mamelon dont le sommet porte les traces de retranchemens. Une petite chapelle en ruines, dédiée à saint Roch, est située sur cette élévation. On faisait autrefois une procession annuelle autour de cette enceinte, qu'on appelle encore aujourd'hui le *Tour des processions*.

Un grand étang nommé Etang de Caler, parce qu'il est voisin du village de Caler, baigne le côté oriental de cette position, qui n'est autre chose qu'un ancien poste retranché, dont la destination fut sans doute d'éclairer la voie romaine de Vannes à Corseul, qui passe à peu de distance à l'ouest de ce point.

Quant à la cause qui a pu faire élever une chapelle en ce lieu, elle ne m'est point connue; je ferai remarquer toutefois qu'on trouve très-souvent des chapelles sur l'emplacement de fortifications romaines, ainsi que dans le voisinage de monumens druidiques. Le même motif a dû déterminer l'érection de ces églises dans l'un et dans l'autre cas.

La commune de Ménéac présente plusieurs monumens celtiques. A 4,000 mètres à l'ouest du bourg, on voit deux menhirs de 3 mètres de hauteur contigus l'un à l'autre. L'abbé Mahé, qui a mentionné ce monument, pense qu'il peut recouvrir une double sépulture. De l'autre côté du bourg, à 4,400 mètres à l'est et près du château de Bellouan, est un menhir d'environ 6 mètres d'élévation.

LA TRINITÉ-PORHOËT. — L'église de La Trinité, seul monument que renferme cette petite ville, passe pour avoir appartenu aux Templiers. C'est un grand et lourd vaisseau à double bas-côté. Celui du nord est de construction romane, et se compose de six arcades massives qui présentent une singularité que je n'ai remarquée nulle part ailleurs; c'est que cette colonnade, au lieu d'être alignée parallèlement au mur extérieur, décrit une ligne courbe très-prononcée, dont la convexité ressort du côté de la nef. Je n'ai pu me rendre raison de cette courbure; mais je me suis assuré que la ligne est régulièrement tracée, et qu'on ne peut, dès lors, l'attribuer à un accident de la construction.

Le bas-côté sud est formé d'arcades ogivales de la première époque; il n'y existe pas de courbure.

Sur chacun des piliers de ces bas-côtés étaient peintes les armoiries des Coëtlogon : un écusson de gueule aux trois écussons d'hermines (2 et 1); quelques-unes de ces peintures se sont conservées.

Le bas-côté roman a dû exister seul d'abord, et cette circonstance est en faveur de l'opinion qui attribue la construction de cette église aux Templiers; car on sait que cette disposition se retrouve dans la plupart des églises qui ont appartenu à l'ordre. Mais quelle que soit l'origine de celle-ci, elle a des parties qui offrent vraiment de l'intérêt; ainsi cette colonnade romane à courbure; ainsi les piliers romans qui accompagnent à l'intérieur le grand portail de l'ouest, et dont les chapiteaux sont ornés de têtes humaines, de fruits et de végétaux. Malheureusement on en a caché une partie en établissant la cage de l'escalier d'un orgue dont je n'ai pas eu l'occasion d'apprécier le mérite, mais que j'aurais volontiers sacrifié au plaisir d'examiner les masques, curieux sans doute, qu'il dérobaient à ma vue.

A l'extérieur comme à l'intérieur, cette église est de diverses époques. La partie la plus remarquable est le portail occidental; il se compose d'une double arcade en lancettes, entourée de cinq voussures à plein-cintre supportées par des colonnettes à chapiteaux ornés de feuillages et de têtes humaines surmontées d'autres figures placées à la manière des gargouilles. Au dessus de ce portail est une belle fenêtre ogivale, dont l'ouverture est aujourd'hui à demi remplie par une maçonnerie. De chaque côté du portail se trouve une jolie petite baie jumelle en lancettes; deux contreforts plats et montant jusqu'au faite; sont appliqués sur cette façade, que je crois appartenir au XIII^e siècle.

La bourgade de La Trinité-Porhoët, qui prend le titre de ville, doit son origine aux anciens vicomtes de Porhoët, qui avaient sans doute en ce lieu un château fort, auquel elle aura emprunté son nom (1). Le pays de Porhoët fit d'abord partie du domaine

(1) Les étymologistes ont prétendu jusqu'ici que ce nom de *Porhoët* n'est qu'un adoucissement, une contraction de la dénomination celtique *Poutra Coët*, qui signifie *Pays d'outre les bois*, et qui avait été appliquée, disent-ils, aux domaines des vicomtes de Porhoët, parce qu'ils étaient situés, par rapport au siège de l'évêché de Saint-Malo, duquel ils dépendaient, au delà de

des rois de Bretagne, qui le possédèrent jusqu'en 874. A la mort du roi Salomon ce domaine se trouva partagé, et le pays de Porhoët fut compris dans le comté de Rennes jusqu'à la fin du X^e siècle, époque à laquelle il paraît avoir été démembré de ce comté en faveur d'un prince de la maison de Bretagne.

Les seigneurs de Porhoët étaient donc issus des cadets de la maison souveraine; ils prenaient le titre de vicomtes de Rennes et de comtes de Bretagne. Le premier de ces vicomtes de Porhoët qui soit nominativement désigné dans l'histoire de la province, est, selon Du Paz (1), Juthaël, fils de Conan-le-Tort, comte de Rennes, qui mourut en 992; et, suivant les autres généalogistes, Guethenoc, qui construisit le château de Josselin dans les premières années du XI^e siècle. Ce nom de Josselin était celui du fils de Guethenoc, qui fonda le prieuré de Sainte-Croix de Josselin, et fut père de Maingui, évêque de Vannes, de Roger et du vicomte Eudon. Ce dernier eut d'Anne, sa femme, Josse- lin II, vicomte de Porhoët, Geoffroi, vicomte de Josselin, et Alain, seigneur de La Nouée; ce fut ce dernier qui construisit le château de Rohan, et devint la souche de l'illustre famille de ce nom.

Eudon, vicomte de Porhoët, fils de Geoffroi, vicomte de Josselin, épousa, en 1146, Berthe, fille du duc de Bretagne Conan III, veuve d'Alain-le-Noir, comte de Richemont, de la maison de Penthièvre, et devint, à la mort de son beau-père, l'un des prétendants à la couronne ducale, qu'il disputa vaillamment, mais sans succès, à la maison anglaise des Plantagenets, qui s'empara de l'héritage de Conan III (2).

La branche aînée des comtes de Porhoët s'éteignit en 1231 dans la personne d'Eudon III, qui ne laissa que des filles. Mahaut,

la grande forêt qui occupait alors la partie centrale de la Bretagne, et dont nos forêts actuelles de Paimpont, de La Nouée, de Lorges, de Loudéac, etc., ne sont que des démembremens ou des débris. Cette étymologie est spéctieuse; cependant M. Croïzer, qui, comme on le sait, s'occupe spécialement et sagement de ces questions étymologiques, pense qu'on a commis une erreur en admettant cette origine, et que le nom de *Porhoët* est évidemment composé des mots celtiques *Porh*, (cour, château), et *Coët* (bois, forêt).

(1) Histoire manuscrite des comtes de Porhoët.

(2) Voir l'introduction.

l'aînée, épousa Raoul de Fougères, et porta le comté de Porhoët dans cette maison. De ce mariage naquit Jeanne de Fougères, qui épousa en 1253 Hugues XII, seigneur de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême. Guy de Lusignan, leur fils, mourut sans postérité, et par son testament, daté de 1307, institua le roi de France Philippe-le-Bel pour son légataire universel. Ses sœurs s'opposèrent vainement à l'exécution de ce testament comme injuste et frauduleusement suggéré. Charles-le-Bel, troisième fils de Philippe-le-Bel, eut tous ses biens en apanage, et devint ainsi seigneur de Porhoët. Lorsqu'il monta sur le trône il donna Fougères et Porhoët à Philippe de Valois, fils de Charles, frère de Philippe-le-Bel. Jean, fils de Philippe de Valois, en fit l'abandon, en 1328, à Charles de France, comte d'Alençon, son oncle. Pierre, comte d'Alençon, et Robert, comte du Perche, cédèrent à leur tour, par acte passé à Paris le 21 juillet 1370, le comté de Porhoët à Olivier de Clisson, en échange de la baronnie de Thuis en Normandie, avec deux mille livres de rente sur les foires de Champagne. Clisson ne laissa que deux filles dont l'aînée, Béatrix, épousa Alain VIII, vicomte de Rohan, à qui elle porta le comté de Porhoët et plusieurs autres terres. De la maison de Rohan, ce domaine passa, en 1645, dans celle de Chabot, par le mariage de Marguerite, duchesse de Rohan, avec Henri de Chabot, seigneur de Saint-Aulaire.

La petite ville de La Trinité peut donc réclamer l'honneur de devoir son origine à des princes qui descendaient des souverains de la Bretagne, et de porter un nom qui a précédé dans l'histoire ceux de deux autres villes, ses voisines, Rohan et Josselin, toutes deux fondées comme elle, mais plus tard, par des princes de cette famille de Porhoët, qui après s'être fondue au XIII^e siècle dans celle des barons de Fougères, s'allia successivement aux Lusignan, aux Valois de la maison de France, aux Clisson et aux Rohan.

SAINT-SAMSON. — Quand on arrive à Rohan par la route de La Trinité-Porhoët, on embrasse d'un coup-d'œil tout ce que cette petite ville et ses abords présentent d'intéressant : le canal de l'Oust, que la route cotoie pendant quelque temps, la petite

chapelle de Notre-Dame, et les ruines, ou plutôt l'emplacement du château des anciens et puissants seigneurs de Rohan.

La chapelle de Notre-Dame, qui n'est séparée de la ville que par la rivière d'Oust, en fait réellement partie, bien qu'elle se trouve sur le territoire de la commune de Saint-Samson, qui s'étend jusqu'au canal. Cette chapelle est assise de la manière la plus pittoresque, sur une petite esplanade pratiquée dans le flanc de la colline rocheuse au pied de laquelle coule la rivière, à 6 ou 7 mètres du niveau des eaux. Du côté du sud elle borde la route tracée à travers la colline, et semble inviter le voyageur à s'approcher et à lire l'inscription suivante, qui fait connaître la date de sa construction et rappelle le nom de son fondateur. Cette inscription, tracée en creux sur l'une des pierres de la façade, est d'une parfaite conservation; en voici le texte :

Jan que dit fust mill cinq centz x
Jehan de Rohan me fist bâti;
Et rediffier a honneur
Sucheloup en fust le miseur
Et affin que mon non ne celle
De bone encontre lon mapelle.

Voilà une date certaine; Jean de Rohan, qui construisit maints châteaux, éleva cette chapelle en 1510, la fit *rediffier à honneur*, comme le dit l'inscription; il en existait donc une autre avant elle sur cet emplacement. Que signifie ce nom de *Notre-Dame de bonne encontre*? Je n'en sais rien, et l'auteur de l'inscription aurait bien dû y ajouter quelques mots pour nous l'apprendre.

Les neuf mâcles qui forment les armoiries des Rohan se voient à la voûte de la chapelle; mais ce qu'on remarque avant tout dans cette curieuse petite église, c'est un tableau représentant Notre-Dame du Rosaire planant sur un assez grand nombre de personnages dont les figures sont autant de portraits des membres les plus éminens de cette illustre et puissante famille de Rohan. Evidemment le sujet du Rosaire ne fut qu'un moyen de rappeler en un seul tableau l'éclatante illustration d'un nom qu'on retrouve à chaque page de l'histoire du duché de Bretagne et du royaume de France. Hommes et femmes sont représentés

là sous le costume des plus hautes positions de la hiérarchie sociale et nobiliaire. Jean de Rohan, donateur probable de ce tableau, qui est aussi remarquable comme œuvre d'art que comme souvenir historique, était peut-être l'auteur de cette fière devise attribuée à sa famille :

Roy ne puis,
Prince ne daigne,
Rohan suis.

Il est vrai que l'histoire est venue donner un démenti au dédain de cette devise, qu'on prête d'ailleurs à d'autres familles, aux anciens barons de Couci, par exemple, qui disaient de même :

Roy ne peux estre,
Duc ne veux estre,
Ni comte aussi;
Je suis le baron de Couci.

ROHAN. — Le château de Rohan fut construit, comme je l'ai dit plus haut, par Alain, troisième fils d'Eudes ou Eudon, vicomte de Porhoët; cet Alain mourut en 1128, laissant à ses descendants le nom et le vicomté de Rohan. Son petit-fils, Alain III, vicomte de Rohan et de Castelneac, épousa Constance, sœur du duc de Bretagne Conan IV. Cette maison de Rohan, devenue puissante presque dès sa naissance, étendit successivement ses alliances dans les familles les plus illustres, agrandit immensément ses domaines, et ne le cèda guères en éclat et en richesse à la maison souveraine de Bretagne, dont, au surplus, elle était une des branches. Elle compta parmi ses alliances les maisons royales de France, d'Ecosse, de Navarrè et de Savoie. Ses domaines se composaient, en Bretagne, de plusieurs villes, d'un grand nombre de châteaux et de cent douze paroisses, qui s'étendaient sur les évêchés de Vannes, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, et formaient, au milieu du duché, une véritable province ayant sa *Coutume* particulière, qu'on nommait l'*Usance de Rohan*. La maison de Rohan avait en outre des possessions importantes en Normandie, en Poitou et ailleurs. Le nombre de ses vassaux de Bretagne était déjà si considérable au XV^e siècle,

que le vicomte de Rohan, pour faciliter l'administration de la justice dans ses domaines, institua, en 1479, de nouveaux sièges de juridiction à Pontivy, à Baud, à Loudéac, à Gouarec et à Corlay.

Le roi Henri IV érigea en 1603 le vicomté de Rohan en duché-pairie en faveur d'Henri de Rohan, son cousin, petit-fils d'Isabeau d'Albret, sœur de la reine de Navarre. A la mort d'Henri de Rohan, le duché passa à sa fille unique, Marguerite, qui le porta dans la maison de Chabot par son mariage avec Henri de Chabot, avec substitution expresse des nom et armes de Rohan aux enfants à naître de ce mariage. Le titre du duché fut renouvelé par Louis XIV, en 1648, en faveur d'Henri Chabot, qui prit le nom de Rohan-Chabot, et l'a transmis à ses descendants.

La famille de Rohan a brillé d'un grand éclat dans l'histoire de chaque siècle; elle a fourni à l'administration, à la marine, à l'armée, à l'Eglise, des personnages illustres: un chancelier de Bretagne, un amiral de Bretagne, deux maréchaux de France, deux cardinaux, des officiers généraux, des gouverneurs de province, des archevêques, des évêques et des abbés. Henri de Rohan, celui en faveur duquel la seigneurie de Rohan fut érigée en duché-pairie, a surtout brillé d'une éclatante renommée: il a été l'homme éminent de cette éminente famille. Tour à tour soldat, diplomate, écrivain, il combattait à seize ans sous les yeux d'Henri IV, son cousin, qui, n'ayant point d'enfant de la reine Marguerite, le considérait comme son héritier pour le royaume de Navarre, et lui fit épouser, en 1603, Marguerite de Sully, la fille du grand ministre, en même temps qu'il l'élevait à la dignité de duc et pair. Né protestant, la mort du roi le rejeta naturellement dans le parti des réformés, qui étaient menacés de perdre les garanties que leur avait accordées l'Édit de Nantes. Il se rendit à leurs premières assemblées avec Sully disgracié, et bientôt son éloquence et ses grands talents militaires en eurent fait le chef du parti en France. Depuis l'avènement de Louis XIII en 1610, jusqu'à la paix de 1629, qui rétablit l'Édit de Nantes, c'est-à-dire pendant dix-neuf ans, il dirigea la déplorable guerre civile et religieuse du protestantisme avec tant d'activité et de génie, que le génie de Richelieu fut plus d'une fois obligé de plier

devant lui. La paix ne lui rendit point la tranquillité; il fut toujours un objet de défiance pour la cour, qui le tint continuellement éloigné de la France, tantôt comme ambassadeur, tantôt comme général, et parfois comme exilé. L'incroyable activité de sa nature se plaisait d'ailleurs à ces rudes alternatives qui eussent écrasé une âme moins fortement trempée que la sienne. Toute sa vie se passa dans l'agitation de la politique, dans le feu dévorant et prolongé de la guerre civile, dans le tumulte et les hasards des champs de bataille de la Suisse et de l'Allemagne. Il arriva ainsi à la vieillesse, toujours poursuivi des soupçons et de la jalousie de Richelieu, qui redoutait son ambition. Retiré à Genève en 1638, il y reçut du roi l'ordre d'aller séjourner à Venise; au lieu d'obéir, il se rendit auprès du duc de Saxe-Weimar, dont il se proposait de faire son gendre. Leur réunion fut un nouveau sujet d'inquiétude pour la cour de France; mais la mort d'Henri de Rohan vint y mettre un terme; il fut tué au siège de Rhinfeld en combattant comme volontaire dans l'armée du duc de Weimar, à la tête du régiment de Nassau; il avait alors soixante-six ans.

Henri de Rohan a laissé plusieurs ouvrages remarquables, entre autres des Mémoires fort curieux.

Le château de Rohan, forteresse importante au moyen-âge, fut assiégé, pris et brûlé en 1345, par le duc de Northampton, général anglais, auxiliaire du parti de Montfort dans la guerre de la succession; mais il fut reconstruit presque immédiatement, car nous voyons qu'au XV^e siècle il était considéré comme l'une des plus fortes places de Bretagne. Il eut aussi plusieurs assauts à soutenir durant les guerres de la Ligue, puis il fut démantelé, puis abandonné, puis démoli dans ces derniers temps, et si complètement que lorsque j'arrivai à Rohan, en 1843, on venait d'en enlever les derniers matériaux pour les employer dans les constructions entreprises par les religieux Trappistes établis dans le voisinage.

BRÉHAN-LOUDÉAC.— En quittant Rohan, je m'acheminai vers ce couvent de la Trappe, situé à Tymadeuc, à deux lieues environ de cette petite ville, dans l'une des parties les plus agrestes et les plus retirées de la grande commune de Bréhan-Loudéac.

Mon guide et moi nous nous égarâmes dans des chemins détournés, tantôt fangeux, tantôt escarpés, qui séparent le monastère de la grande route; nous arrivâmes pourtant, un peu grâce au hasard; je traversai une longue avenue, et je me trouvai devant la porte d'entrée d'une vaste cour, au dessus de laquelle je lus cette inscription :

DOMUS DEI; BEATI QUI HABITANT IN EA.

Je sonnai; le frère hospitalier parut, se mit à genoux comme le veut la règle de l'ordre, et attendit que je lui fisse connaître le but de ma visite. Je lui dis que je désirais entretenir le père supérieur; il m'invita à entrer. Je m'arrêtai quelques moments dans la cour, pour examiner les dehors de la vaste maison destinée à l'habitation des religieux. Cet édifice était entièrement construit; mais les travaux d'intérieur étaient à peine entrepris, et les Trappistes étaient provisoirement logés dans l'ancienne habitation de la propriété.

C'était le 2 novembre 1845; les religieux célébraient l'office des morts; je me dirigeai vers l'église, et j'allai me placer dans la galerie du jubé, d'où je plongeais sur l'avant-chœur, qui contient près de cent stalles. Seize religieux, dont huit pères et huit frères, chantaient au dessous de moi; leur musique, qui n'est pas le chant grégorien de nos églises, mais plutôt une sorte de récitatif renouvelé des premiers chrétiens, montait à moi et m'arrivait plein d'une onctueuse et dévote mélodie. Ce chant, à la fois harmonieux et grave, a je ne sais quel charme mélancolique qui pénètre l'âme et l'entraîne au-delà de la terre; je me demandais quel sera l'effet de cette musique lorsque cent voix y prendront part, cent voix s'élevant ensemble et adressant au ciel leurs accents religieux; je crois que les cœurs les plus rebelles en seraient touchés et s'ouvriraient à la ferveur.

Il y avait, parmi les religieux déjà réunis à Tymadeuc, des jeunes gens et des vieillards; il y avait là des hommes de conditions diverses, que le même dégoût du monde a conduits dans cette retraite austère pour y faire une dure pénitence; car la vie des Trappistes ne se passe pas tout entière dans la contemplation; c'est un rude et continuel labeur, dans lequel les travaux

de l'agriculture ne sont interrompus que par les exercices de piété; on ne sera peut-être pas fâché de trouver ici quelques détails sur le régime intérieur de leurs maisons.

Les Trappistes appartiennent à l'ordre de Cîteaux, dont le fondateur vivait au VI^e siècle; ils se divisent en *pères* et en *frères convers*. Le costume des premiers se compose d'une longue et large coule de laine blanche ayant un capuce étroit et triangulaire dont ils se couvrent la tête ou qu'ils rejettent en arrière. Les frères sont vêtus d'une robe à capuchon de laine brune très-grossière, à peu près de même forme que celle des pères, mais beaucoup plus courte.

Tous les jours, à deux heures du matin, les religieux se rendent à Matines, et l'on dit que rien n'est plus imposant que leur chant nocturne du *Salve, Regina!* Puis vient la messe, au sortir de laquelle commencent les travaux. Dans le courant du jour, ils se réunissent dans la salle du chapitre, et y font des lectures édifiantes. La nourriture se borne à un seul repas par jour, et se compose exclusivement de légumes cuits à l'eau et au sel et d'une demi-livre de pain noir; jamais de beurre, jamais de viande, la règle s'y oppose; la seule faveur qu'on obtienne est celle de conserver une partie de cette maigre pitance pour la fin de la journée.

Tandis que les religieux sont au réfectoire, l'un d'entre eux fait une lecture à haute voix.

Chaque Trappiste occupe une cellule sans porte, et toutes ces cellules sont rangées parallèlement des deux côtés de longs couloirs. Sa couche se compose de deux planches, d'un oreiller de paille et d'une couverture de laine; c'est là qu'il faut qu'il dorme, s'il le peut, pour réparer ses forces usées par l'abstinence et le travail. Le renoncement au monde est si profond et si complet pour un Trappiste, qu'une fois qu'il a prononcé ses vœux, il cesse entièrement de recevoir des nouvelles de sa famille; il ne peut pas même pleurer la mort de ses parents les plus chers, car il l'ignore; l'abbé seul en est informé; il assemble alors la communauté et annonce l'événement en disant :

« Mes frères, l'un de nous vient de perdre son père, ... ou sa mère, ... ou sa sœur; ... »

En sorte que tous ces cœurs contristés saignent cent fois pour une.

Un silence rigoureux règne dans les couvents des Trappistes ; les religieux ne l'enfreignent même pas pour se dire, en se rencontrant, ces mots lugubres qu'on leur attribue : « Frère ! il faut mourir... » Ils sont autrement avertis de cette fatale nécessité. A peine la tombe s'est-elle refermée sur le corps de l'un d'entre eux, qu'une autre tombe, creusée solennellement par toute la communauté, s'ouvre pour recevoir le premier qui doit mourir. Chacun d'eux peut donc se dire, en venant prier sur les restes de ses frères, que bientôt peut-être, après l'avoir assisté à son agonie, ses compagnons l'apporteront à son tour, enveloppé de sa robe de laine, et le déposeront, privé de cercueil, au fond de cette fosse sur laquelle ils planteront une pauvre croix de bois. En vérité, il faut qu'une créature humaine soit bien misérable et bien désespérée pour se condamner aux rigueurs, j'allais dire aux tortures d'une semblable existence.

La belle propriété de Tymadeuc, acquise par les Trappistes au commencement de 1843, se compose de 104 hectares de terre, dont la moitié à peu près est cultivée ; le reste se divise par parties à peu près égales, en bois et en landes. Cela s'accroitra avec le temps ; il s'agit aujourd'hui d'améliorer les cultures et de rendre productives les terres en friche ; mais, me disait le père Bernard, supérieur de la maison, il faut que nous soyons ici au moins cent religieux pour pouvoir nous livrer aux grands travaux que nous avons en vue ; toutes nos maisons sont d'ailleurs montées sur ce pied, car notre règle n'admet point de serviteurs ; il faut que tout se fasse par nos mains ; aussi l'éducation, qui, dans le monde, classe les hommes, ne les dispense pas, chez nous, de prendre part aux travaux les plus rudes.

Je m'entretins long-temps avec le père Bernard, dont la physionomie mobile et l'œil intelligent vous attirent dès l'abord. Il me parla de ses projets agricoles et de l'heureuse influence que ne peuvent manquer d'exercer dans le pays les méthodes perfectionnées qu'il applique à la culture des terres. Je crois que l'organisation de l'établissement de Tymadeuc ne pouvait être confiée à de meilleures mains que les siennes. Je trouvai dans la

conversation de ce religieux plus de vivacité, plus d'abandon, plus de gaieté, pourrais-je dire, qu'on ne s'attend à en rencontrer chez un moine de cet ordre austère. Nous visitâmes ensemble son église ; il me fit voir avec une certaine fierté d'artiste un charmant autel gothique en bois, dont j'avais déjà entendu parler, et qui est vraiment un chef-d'œuvre d'exécution. Je dis d'exécution et non pas d'invention, car ce beau morceau de sculpture n'est que la copie d'un autel en marbre d'un prix inestimable ; mais il faut voir avec quelle netteté et avec quelle sûreté de coup toutes ces rosaces, tous ces festons, toutes ces élégantes ogives, sont fouillés et refouillés. Voilà de l'art ! voilà du génie ! voilà créer en copiant ! Proclamons donc bien haut le nom de l'auteur de ce chef-d'œuvre, M. Hérault, et ajoutons que cet artiste est un compatriote, un Breton, auquel la ville de Rennes doit s'honorer d'avoir donné naissance.

CRÉDIN. — En traversant le territoire de cette commune, j'y reconnus plusieurs vestiges de retranchemens plus ou moins apparens. Au village de Kerhué surtout, je suivis les contours d'une enceinte quadrilatérale d'environ 70 mètres de côté, traversée dans son prolongement nord par la route de Rohan à Pontivy, et dont l'angle sud-est forme deux côtés d'un carré intérieur entouré de parapets et bordé au sud par un double fossé de 2 mètres de hauteur, dont l'intervalle forme une douve de 2 mètres de largeur. D'autres ouvrages du même genre, dont j'aperçus des vestiges, mais que je ne pus explorer complètement, faute d'indications, subsistent aux abords des villages de Kerfily, Keraudran, le Gras et Kergouet.

RÉQUINY. — Les terrains dépendant des villages de Locmalo et de la Villeneuve présentent de semblables traces de fortifications ; mais il est très-difficile de distinguer leurs contours et de rétablir leur figure. Le défrichement de la plupart de ces terrains en a presque partout interrompu les lignes et effacé les reliefs ; néanmoins il en reste encore des vestiges suffisants pour faire reconnaître qu'elles ont dû avoir de l'étendue et de l'importance.

Saint Clair, premier évêque de Nantes, mourut à Réquiny au commencement du IV^e siècle. Une chapelle, située à quelques pas de l'église paroissiale, lui est dédiée et contient son

tombeau; ses reliques y sont exposées à la vénération des fidèles.

RADENAC. — Au village des Rivières, à 1,200 mètres à l'est du bourg, se trouvent des restes considérables de retranchemens; le terrain qu'ils occupaient est d'une étendue de 670 mètres de l'est à l'ouest, et de 530 mètres du nord-ouest au sud-est. Presque tout cet espace, autrefois circonscrit par l'enceinte de cette vaste fortification, est aujourd'hui converti en terres labourables et en prairies. Le village des Rivières est construit dans la partie nord du retranchement, et pour élever la plupart de ses maisons, il a fallu renverser des parapets fort massifs et niveler le terrain. Ces fossés, partout où ils existent encore, ont de 3 à 6 mètres de hauteur, et sont entièrement couverts d'épais taillis. Au nord du village, se trouvent deux points élevés couverts de retranchemens et séparés par un vallon traversé par un ruisseau. On y a trouvé des maçonneries; beaucoup de pierres de granit gisent sur le sol, et les habitans prétendent, là comme dans plusieurs autres lieux, que leur village a été construit sur l'emplacement d'une ville détruite. Ils appellent cette ville la *Ville Blanche*. Serait-ce, comme on l'a supposé, parce que les constructions qu'ils ont découvertes étaient crépies à la chaux? Cela peut être; ce qu'il y a de certain, c'est que la localité ne fournit pas de granit et que le transport des pierres qu'on voit en si grand nombre au nord du village, annoncé bien qu'elles y ont été réunies pour des constructions importantes et qui exigeaient une grande solidité.

Quelques personnes pensent que ces retranchemens, ainsi que ceux que je viens de signaler dans les communes de Crédin et de Régigny, ont été établis pendant les guerres de la Ligue, se fondant sur ce qu'on a trouvé, disent-elles, en nivelant les terrains aux abords du village des Rivières, des objets dont l'usage ne remonte pas plus loin que le moyen-âge, et surtout des boulets en pierre. Je conviens que si des boulets de cette nature s'étaient effectivement trouvés dans ce lieu, cela prouverait, non que le retranchement a été élevé par les troupes de la Ligue ou par leurs adversaires, mais que les uns ou les autres se sont servis d'une antique fortification pour s'y retran-

cher un jour de bataille. Il se peut, en effet, que dans les nombreuses rencontres des partis au temps de la Ligue, les retranchemens romains, qui devaient être, à cette époque, dans un état de conservation qu'ils sont loin de présenter aujourd'hui, aient été parfois un puissant moyen de défense; mais je ne vois nulle part que les armées de ces temps de trouble, armées indisciplinées, sans prévoyance et sans tactique, aient songé à élever des fortifications en rase campagne, aient eu des camps retranchés permanens, aient exécuté des ouvrages défensifs de l'importance de celui-ci, qui a dû exiger un temps et un travail considérables. Je n'ai pu voir aucun des objets qu'on dit avoir été trouvés aux Rivières, mais je présume qu'ils auront été mal décrits par ceux qui les ont découverts, et qui ont pu se méprendre sur leur degré d'antiquité. Quant aux boulets en pierre, leur présence au camp des Rivières fut-elle prouvée, ne changerait rien, je le répète, à mon opinion sur l'époque de l'établissement de la fortification; mais j'avoue que j'hésite beaucoup à croire qu'il y en ait été trouvé.

PLEUGRIFFET. — Il existait autrefois dans cette commune, au fond du vallon traversé par la rivière d'Oust, un château du nom de Griffet, dont on aperçoit à peine aujourd'hui les dernières ruines, et qui, au XV^e siècle, appartenait au vicomte de Rohan; c'est ce château, dans lequel il y avait autrefois gouverneur et garnison, qui a donné son nom à la commune (*Pleu-Griffet*, territoire ou peuple de Griffet).

A 2,000 mètres à l'est du bourg, auprès du hameau de la Haye, se trouve un tumulus d'environ 4 mètres de hauteur.

Près du chemin vicinal de Rohan, à 4,000 mètres au nord-ouest du bourg, il existe un retranchement entouré de parapets d'une grande élévation.

LA NOUÉE. — La voie romaine de Vannes à Corseul traverse du sud au nord la forêt de La Nouée, qui couvre une grande partie du territoire de cette commune; elle passe au village du Pas-ès-Biches, situé sur sa lisière septentrionale (1). A peu de distance au sud de ce village, dans l'une des coupes de la forêt,

(1) Voir la description de cette voie, p. 100 et suiv.

se retrouvent les vestiges d'un poste retranché qui était sans doute destiné à éclairer les abords de la voie; il occupait une étendue d'environ 50 ares.

Auprès du village de la Bodinais, situé à peu de distance à l'est des forges de La Nouée, presque sur la limite de la commune de Bréhan-Loudéac, se trouvent les restes d'une ancienne fortification élevée sur le bord de la petite rivière de Lié; la figure de ce monument est circulaire; elle a 407 mètres de diamètre.

Dans la même commune, près et au dessus du pont nommé Pont-Meleuc, à l'est du village du même nom, dans un bois voisin de l'ancien manoir de Quelneuf, il existe un tumulus assez élevé, qui a été fouillé il y a quelques années, et dans lequel on a trouvé, m'a-t-on dit, des fragmens de vases en terre.

Le village de Pont-Meleuc était autrefois le siège d'une commanderie de l'ordre de Malte; sa chapelle a long-temps servi d'église paroissiale.

JOSSELIN. — L'an 1008, Guethenoc, vicomte de Porhoët, dépose sur l'autel de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon « un plat d'argent agréablement doré » (*tabula argentea eleganter deaurata*), en demandant aux religieux leur consentement pour fonder le château de Josselin, parce que, dit-il, « il n'y a que » les plantations faites par Dieu qui soient d'une attache solide au » sol. (*Cogitans omnem plantationem quam non plantat pater » celestis, esse eradicandam*) » (1).

Voilà le titre le plus ancien qui fasse mention de Josselin; d'ailleurs, si cette petite ville existait antérieurement à la construction du château, c'était sous un autre nom, puisque celui qu'elle porte aujourd'hui lui vient du fils du fondateur. Ce Josselin, fils de Guethenoc, fonda, en 1030, le prieuré de Sainte-Croix de cette ville, qui fut habité par des moines bénédictins tirés de l'abbaye de Redon. A la même époque fut établie l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, aux portes de Josselin. Enfin, dans les premières années du XII^e siècle, un autre vicomte de Porhoët fonda, hors des murs de la ville, pour des moines de Mar-

(1) Cartulaire de l'abbaye de Redon.

moutier, le prieuré de Saint-Martin. Josselin II, auteur de cette donation pieuse, fit commencer l'église de Saint-Martin, qui n'était pas encore terminée quand il mourut, vers 1155, ainsi qu'on le voit dans une lettre d'Eudon, comte de Bretagne, à Robert, abbé de Marmoutier. Ce monastère de Saint-Martin reçut de nombreuses donations des successeurs de Josselin II, et plusieurs d'entre eux voulurent y être enterrés.

Tous ces dons prouvent assez que les seigneurs de Porhoët avaient en grande affection leur résidence de Josselin. La petite ville qui s'était groupée autour du château en avait acquise une certaine importance; aussi, pendant la guerre que soutint Eudon de Porhoët, gendre de Conan III, contre ses nombreux compétiteurs au trône ducal de Bretagne, Josselin fut-il l'objet de fréquentes attaques. Henri II, roi d'Angleterre, le plus redoutable ennemi d'Eudon, l'assiégea en 1168, s'en empara et rasa le château presque de fond en comble. Rétabli bientôt, il fut pris et repris plusieurs fois, surtout pendant la guerre des maisons de Blois et de Montfort. Il devint ensuite la propriété du connétable de Clisson, qui, malgré l'opposition du duc de Bretagne Jean IV, l'acheta du comte d'Alençon, en 1370, avec toutes ses dépendances, et en fit l'une de ses résidences habituelles. Il en augmenta les fortifications et y ajouta surtout un donjon formidable. Il mourut dans ce château le 23 avril 1407, et fut enterré, selon son vœu, dans l'église de Notre-Dame de Josselin, ainsi que Marguerite de Rohan, sa seconde femme.

En 1488, le duc de Bretagne François II fit démanteler le château de Josselin reconnu incapable de soutenir un siège. En 1589, on le fortifia de nouveau; mais les troupes de la Ligue s'en emparèrent, et le duc de Mercœur en fit une de ses principales places d'armes.

En 1599, les Etats de Bretagne sollicitèrent du roi Henri IV un édit qui ordonnât la démolition des fortifications des villes et des châteaux particuliers de la province, afin de prévenir le retour de la guerre civile. L'édit parut, et Josselin fut rangé au nombre des forteresses qui devaient être démantelées; mais l'ordre royal ne fut exécuté à son égard que trente ans après, ainsi que le fait connaître le manuscrit du manoir de la Touche-Ber-

thelot, qui s'exprime ainsi : « La grosse tour de Josselin fut, » par commandement du roi, commencée à abattre au mois de » mai 1629; elle tenoit deux cent quatre-vingts pieds de murailles » en rond et autant de hauteur. La partie du soleil levant tomba » la première, environ un tiers, le 7 mai, et le 14 mai le côté » vers la ville tomba, et le côté vers le pont tomba le 19 mai; il » y avoit dans le haut de ladite tour un moulin à vent qui mou- » loit par le vent des fenêtres. » Ce fut sans doute à cette époque que les fortifications de la ville furent détruites. En 1760, le duc de Rohan fit raser les deux tours qui flanquaient le pont-levis; plusieurs autres se sont écroulées depuis; aujourd'hui il n'en reste plus qu'une seule détachée du corps du château; elle est située au nord-est, près du pont.

Le château de Josselin, construit sur un roc escarpé au bord du canal de l'Oust, présente encore, malgré les mutilations qu'il a subies, une masse imposante quand on le découvre en débouchant du faubourg Sainte-Croix. Sa façade du côté de la rivière qui baignait le pied de ses murailles avant l'établissement du chemin de hallage, est armée de trois fortes tours rondes, dont la base est taillée dans le roc vif soigneusement arrondi comme elles. Les autres tours, qui ont été successivement détruites, étaient également assises sur le roc; en sorte que la fortification extérieure du château présentait une ligne tortueuse et irrégulière comme le rocher lui-même, dont elle suivait exactement les sinuosités. Cette façade offre le type de l'architecture militaire du moyen-âge (1). Du côté opposé, c'est le contraire; la façade principale donnant sur la cour d'honneur, présente le type de l'architecture civile dans toute son élégance et dans tout son luxe d'ornementation.

Le défaut d'alignement qu'on remarque dans la disposition de la façade extérieure, se retrouve dans celle de la cour. Je crois qu'il faut le rapporter à la même cause, au désir d'asseoir les fondations sur le roc vif; car comment expliquer autrement cette déviation de la ligne droite qui blesse l'œil dès l'abord, et nuit à l'effet de cette somptueuse façade? Le château n'a qu'un étage,

car on ne peut appeler de ce nom les combles dont les fenêtres sont encadrées par les chambranles des dix frontons aigus qui s'échappent du toit et s'élèvent jusqu'au niveau de son faite. Les intervalles de ces chambranles sont remplis par une galerie à jour placée à la naissance du toit, et dont les détails, infiniment variés, sont traités avec une délicatesse et une patience incroyables. Les fenêtres de l'étage principal sont régulièrement placées au dessous de chacun des chambranles des combles; mais les ouvertures du rez-de-chaussée sont percées à des intervalles inégaux et présentent, dans leur position comme dans leurs dimensions, quelque chose qui ressemble à du désordre. Toutefois ce défaut d'ensemble et de régularité disparaît sous la richesse des détails de sculpture qui couvrent cette magnifique façade, où le ciseau du sculpteur s'est exercé avec tant de hardiesse, où la richesse et le caprice de l'imagination se décèlent à chaque découpe, dans chacun des élégants festons des fenêtres, dans l'infime variété des dispositions de la devise de la maison de Rohan : A PLVS, dont les lettres courent, sous toutes les formes, autour des chambranles des combles, le long de la riche balustrade découpée comme une dentelle de pierre, et jusqu'au milieu des sculptures qui décorent la vaste cheminée de la salle principale du château.

Le style de cette façade appartient au genre ogival de la dernière période; mais la date précise de sa construction n'est indiquée nulle part. M. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, qui visita Josselin il y a quelques années, reconnaît que ses détails ne rappellent rien du style de la renaissance; mais il la regarde pourtant comme ne pouvant être antérieure au XVI^e siècle. Assurément cela pourrait être, attendu que, comme je l'ai déjà fait remarquer, le style ogival n'a cessé d'être en usage en Bretagne, que plus d'un demi-siècle après que la plupart des autres provinces, et surtout celles du centre de la France, l'eurent abandonné pour adopter celui de la renaissance. Toutefois cela n'est pas, et la conjecture de M. Mérimée se trouve fautive; la preuve en est inscrite sur la façade même du château, non pas en chiffres, je le répète, mais cependant d'une manière certaine, quoique allégorique. Remarquons

(1) Voir planche 18.

d'abord, comme l'a fait M. Mérimée lui-même, qu'il existe un chiffre composé d'un A et d'un V entrelacés, qui se trouve répété plusieurs fois dans la devise A PLVS et dans les autres ornemens de la façade. On a pensé que ce chiffre concernait Alain VIII, vicomte de Rohan, qui épousa Béatrix, fille aînée du connétable de Clisson, et qui aurait été l'auteur de cette construction. Cette supposition pourrait être admise, en ce sens qu'Alain VIII aurait commencé la reconstruction de la façade; mais certainement il ne l'a pas achevée. La devise A PLVS, outre qu'elle reproduit le chiffre d'Alain, présente aussi parfois, dans l'intervalle de ses lettres ou dans leur contour même, alternativement une mâcle et une ou deux hermines. Les mâcles étaient les armes de la maison de Rohan, les hermines celles de la maison de Bretagne; or, on sait qu'Alain IX, fils d'Alain VIII, épousa en premières nocces Marguerite de Bretagne, fille du duc Jean IV et sœur de Jean V, et qu'il réunit alors les armes des deux familles. C'est donc à lui qu'il faut attribuer l'achèvement de la façade du château de Josselin; cela devient tout-à-fait évident, quand on examine l'écusson placé au fronton de la quatrième fenêtre, à partir du jardin. Cet écusson est figuré en losange, ou plutôt en grande mâcle, pièce d'armoiries particulière aux Rohan, et mi-partie à droite de Rohan et à gauche de Bretagne.

Alain IX épousa Marguerite de Bretagne en 1407, l'année même où mourut Clisson, son grand-père. Alain VIII devint donc, à cette époque, propriétaire du château de Josselin du chef de sa femme, Béatrix de Clisson, et put entreprendre la reconstruction de la façade intérieure. Il mourut en 1429, et son fils Alain IX dut achever ce grand et beau travail, sur lequel il mit son écusson; il faut donc placer cet achèvement entre la mort d'Alain VIII et celle d'Alain IX, c'est-à-dire dans la période de 1429 à 1462.

Un article du testament de Clisson portait qu'il serait inhumé dans l'église Notre-Dame de Josselin, auprès de Marguerite de Rohan, son épouse, et qu'il leur serait fait une *belle tombe*, avec leurs figures ou images représentées sur leur sépulture commune (1). Clisson ordonna aussi que l'on dit un grand nombre

(1) Voici le texte de ce passage du testament :

« Premièrement, je recommande mon âme à Dieu, nostredit père et créa-

de messes pour le repos de son âme, et légua en conséquence une somme de 200 liv. de rente pour la fondation de deux chapellenies dans l'église Notre-Dame. Ses intentions furent remplies; on lui éleva un magnifique mausolée. Ce monument, dont la gravure se trouve dans l'Histoire de Bretagne de dom Morice, a été détruit pendant la Révolution; il n'en reste aujourd'hui que quelques débris. On voit, dans le bas-côté nord de l'église, la table de marbre noir qui recouvrait le tombeau, et autour de laquelle on lit l'inscription suivante, tracée en caractères gothiques :

Chi gist noble et puissant seigneur Monseigneur Olivier de Clisson, jadis connestable de France, seigneur de Clisson, de Porhouet, de Belleville et de la Garnache qui trespassa en avril le jour Saint Jorje l'an MCCCC et VII. Priez Dieu pour son âme, Amen.

Les deux statues du connétable et de sa femme, exécutées en marbre blanc, étaient couchées sur cette table, les pieds de Clisson appuyés sur un lion, ceux de Marguerite de Rohan sur un lévrier. Le connétable est représenté armé, mais la tête nue; il est vêtu d'une chemise de maille, d'une cuirasse, de brassards, de cuissards, et par dessus tout cela d'une cotte d'armes courte et flottante. Le ceinturon auquel est suspendu sa forte épée est à demi-décint, ce qui signifie que le chevalier est mort naturellement. Marguerite de Rohan a la tête couverte d'une coiffure en draperie qu'on appelait *escoffion*; les tresses de ses cheveux,

« teur, à la bénoïste et glorieuse Vierge Marie, à Monsieur saint Michel et à toute la dévotte Compaignie de Paradis.

« Après, je veuil, commande et ordonne que mon corps, après mon décez de ce siècle, soit baillé et livré à la sépulture de nostre mère sainte Eglise, laquelle sépulture je eslis en l'église de Nostre-Dame de Jocelin, joignant de la sépulture de ma très-chère et très-amée compaignie Marguerite de Rohan, que Dieu absolle.

« Item, veuil et ordonne que une belle tombe et honneste soit faicte et mise sur les corps de madicte compaignie et moy, et dessus ycelle soient les ymagges de nous deux, à l'ordonnance de nos exécuteurs cy après nommez.

« Item, je laisse et donne à ladicte église deux de mes Bréviaires, lesquels soient enchaisnez sur la sépulture de madicte compaignie et de moy, pour l'usage des chapelains et clerics qui y viendront dire leurs heures. »

rangées sur les tempes, sont enfermées dans un réseau garni de perles. Elle porte un *surcot* fourré d'hermine, à manches longues et collantes, qui descend au dessus des hanches et recouvre à demi une longue robe flottante : c'est le costume des dames de haute condition à la fin du XIV^e siècle.

Ainsi que je viens de le dire, ce tombeau fut mutilé pendant la période révolutionnaire; on le fouilla dans l'espoir d'y trouver des objets de grande valeur; on en retira l'armure complète du connétable; mais sans doute elle ne parut pas assez précieuse pour qu'on la conservât, car elle a disparu. A cette époque, on repoussait tout ce qui tendait à rappeler les souvenirs historiques; plus tard, on a senti qu'il était bon de les entretenir. Dans les dernières années de la Restauration, on eut l'idée de rétablir le tombeau de Clisson, dont beaucoup de fragments existaient encore. M^{me} la duchesse de Berri étant venue en Bretagne en 1828, en exprima le désir et accorda immédiatement 2,000 fr. pour cet objet. On fouilla l'emplacement qu'avait occupé le tombeau; on y trouva quelques débris d'ossements, quelques lambeaux des riches habits de Marguerite de Rohan; on réunit tout cela, et l'on construisit en 1830, dans le bas-côté nord de l'église, un monument tumulaire dont le mauvais goût ne peut guère s'imaginer si on ne l'a vu, et sur lequel on eut soin de graver cette ridicule inscription :

TOMBEAU ÉRIGÉ L'AN 1407 AU CONNÉTABLE DE CLISSON
ET A MARGUERITE DE ROHAN, SON ÉPOUSE, DÉTRUIT
PENDANT LES TROUBLES RÉVOLUTIONNAIRES ET RES-
TAURÉ EN 1830.

En même temps qu'on écrivait cette absurde et mensongère inscription, on envoyait à un sculpteur de Rennes, pour être réparés, les deux statues, le lion, le lévrier, un panneau des ornements latéraux du sarcophage, enfin à peu près tout ce qui restait de l'ancien monument; ces objets sont encore aujourd'hui entre les mains de l'artiste, qui les a déposés dans la cour de son atelier, où ils sont sans cesse exposés à de nouvelles mutilations.

L'église de Josselin porte le nom de Notre-Dame-du-Roncier. Au commencement du IX^e siècle, un laboureur découvrit mira-

culeusement, dit-on, une statue de Vierge enfouie dans un champ, sous des ronces toujours vertes; il la déposa dans une chapelle qui existait alors sur l'emplacement de l'église actuelle, sous l'invocation de saint Léger, et qui prit le nom de Notre-Dame-du-Roncier; telle est l'origine de cette dénomination.

L'église de Notre-Dame passe pour avoir été construite en 1400, et M. Mérimée lui-même, qui n'en a parlé que pour dire « qu'elle est des plus médiocres, » rapporte cette date sans la contester. Il est évident pourtant qu'il n'a pu être fait en 1400 qu'un travail de reconstruction partielle, comme il y en a eu aussi à des époques postérieures.

Quelques parties importantes de l'édifice accusent une date beaucoup plus ancienne; je citerai surtout la curieuse chapelle du sud qui porte encore le nom de *Chapelle de Clisson*, et dans laquelle le connétable et sa famille venaient entendre la messe quand il ne leur convenait pas d'y assister au château. Cette chapelle, qui avait une issue particulière, prenait jour sur la nef de l'église principale par une ouverture circulaire à meneaux gothiques en pierres; son caractère architectural est certainement antérieur au XV^e siècle; et d'ailleurs sa dénomination traditionnelle qui en attribue l'usage à Clisson, mort en 1407, suffirait seule pour fixer les idées à cet égard. Les murs de cette chapelle sont couverts de fresques qui paraissent se rapporter au XIV^e siècle, mais que le badigeon masque depuis long-temps; quelques parties de ces peintures reparaissent aujourd'hui et font regretter qu'on ne s'occupe pas de leur restauration.

Une autre chapelle, située au nord, remonte à l'époque romane. Là se trouve une peinture à fresque des plus curieuses; c'est une *danse macabre* à demi-effacée, mais dont on distingue pourtant encore huit figures de grandeur humaine réunies deux à deux : la mort, sous la forme d'un squelette, entraînant dans sa ronde le personnage qu'elle est venu saisir à l'improviste au milieu des joies ou des misères de la vie.

Ce genre de peinture, qui représente d'une manière à la fois grotesque et terrible le symbole de l'égalité devant la mort, fut autrefois très-répandu, non seulement dans les églises et sur les murs des cimetières, mais dans les marchés publics et même

dans les palais des rois. La miniature le représenta sur les marges des bréviaires, des heures et des missels ; la gravure elle-même s'empara de ce sujet et le reproduisit jusque sur le fourreau de l'épée du guerrier. La popularité qui s'attacha pendant plusieurs siècles à cette étrange allégorie, prenait évidemment sa source dans la révolte intérieure du pauvre contre toutes les suprématies qui l'écrasaient. La mort, entraînant dans son branle éternel tous les états et tous les âges de la vie, hommes et femmes, grands seigneurs et grandes dames, prélats et guerriers, artistes et commerçans, gras financiers ou gueux en haillons, rappelait la commune et fatale destinée de l'homme ; c'était une protestation cruelle et railleuse contre l'ordre social tel que l'avait fait le moyen-âge ; c'était la manifestation la plus éloquente que l'art pût employer pour la consolation du pauvre, qui trouvait dans ces bizarres et fantastiques images la compensation de toutes ses misères et de toutes ses douleurs.

Il paraît que la *danse macabre*, ou *danse des morts*, prit naissance dans la rêveuse et mélancolique Allemagne vers la fin du XIV^e siècle ; du moins la plus ancienne peinture de ce genre que l'on connaisse, est celle de Minden, en Westphalie, qui remonte à l'année 1383. En 1424, il existait au cimetière des Innocens, à Paris, une danse macabre sculptée. Dans le cours des XV^e et XVI^e siècles, elles devinrent extrêmement nombreuses ; on en retrouve aujourd'hui sur beaucoup de manuscrits de cette période ; mais les fresques sont devenues excessivement rares, et le très-petit nombre de celles qui existent encore en totalité ou en partie, devraient être soigneusement conservées. La petite ville de Josselin est intéressée à ne pas laisser périr celle qu'elle possède et qu'on pourrait peut-être compléter au moyen d'un lavage ; mais il est à craindre qu'elle disparaisse bientôt entièrement ; car la curieuse chapelle dans laquelle elle se trouve sert aujourd'hui de lieu de décharge pour l'église, et le crépis des murs en est continuellement attaqué par les objets qu'on y dépose.

L'église de Notre-Dame possédait aussi de beaux vitraux, dont la partie supérieure est seule conservée. Elle représente des tours de cathédrales gothiques dont les détails sont exécutés

avec un art parfait ; elles sont à peu près semblables à celles qui se trouvent dans l'église de Beignon ; mais à Josselin chacune de ces tours est ornée d'une figure de saint placée dans une niche ménagée dans la tour ; ces effigies sont d'une exécution médiocre.

L'église du prieuré de Saint-Martin, qui, comme je l'ai dit, fut construite dans le XII^e siècle, existe encore ; long-temps abandonnée, elle a été restaurée dans ces derniers temps et rendue au culte ; mais ces réparations l'ont complètement défigurée ; on y reconnaît cependant encore de belles parties d'architecture romane ; il est regrettable qu'un meilleur goût n'ait pas présidé à sa restauration.

GUÉGON. — A peu de distance à l'ouest de la ville de Josselin, mais dans la commune de Guégon, au nord du village de la Chapelle et d'une maison isolée nommée le *Pigeon-Blanc*, se trouvent des ouvrages de fortification dont le développement extérieur, qui figure à peu près un fer-à-cheval, est de 1,300 mètres. Du côté de l'est ils sont bornés par un vallon marécageux ; le côté opposé ne paraît pas avoir été fortifié. Vers le nord, se trouve une sorte de chemin couvert, qui conduit en tournant et en pente douce vers une fontaine située dans le vallon. Un retranchement intérieur court presque parallèlement au premier, dont il est éloigné d'environ 100 mètres. Les parapets de ces ouvrages sont élevés de 6 à 7 mètres dans certains endroits et durent l'être bien davantage autrefois. Cette vaste fortification porte le nom de *Camp de Lezcouët* ; un village situé dans son enceinte s'appelle *les Couëts* ; ces deux noms ont évidemment la même origine.

A 2,400 mètres au sud-est de ce camp et à 4,000 mètres au sud-ouest du bourg, est un autre retranchement occupant seulement 5 ares 27 centiares. Cette petite fortification se trouve sur une lande ; elle est de figure pentagonale et entourée de fossés ; on la nomme la *Redoute*. Ce retranchement devait, ainsi que le camp de Lezcouët, avoir pour destination de surveiller la voie romaine de Vannes à Corseul, qui passait dans leur voisinage.

SAINTE-SERVANT. — A deux lieues au sud-est de Josselin, dans la commune de Saint-Servant, à 4,000 mètres environ du bourg, sur le bord de la rivière d'Oust, est un village qui porte le nom de Saint-Gobrien. Là se voit une petite église gothique renfermant le tombeau du saint; les habitans du pays prétendent que cette chapelle fut élevée du temps de saint Gobrien, bien qu'elle soit moderne, si on compare l'époque évidente de sa construction à celle où il vint habiter ce lieu.

Saint Gobrien était un évêque de Vannes qui vivait au XII^e siècle, selon le P. Lobineau, mais dont la plupart des autres hagiographes font remonter la naissance au VII^e. Investi de l'épiscopat malgré son humilité qui le portait à se croire indigne de cet honneur, il administra son diocèse pendant dix-sept ans, après lesquels il résigna ses fonctions pour se retirer dans cet ermitage, où il vécut huit ans dans la plus austère pénitence, pour mieux se préparer à la mort; il fut inhumé dans la chapelle de son ermitage, où il avait fait préparer lui-même son tombeau; la chapelle actuelle n'est qu'une reconstruction de cet édifice.

Une tradition répandue dans le pays, prétend que saint Gobrien, chassé de Vannes par ses ouailles révoltées, fut obligé de venir chercher un refuge dans ce lieu solitaire, et que plus tard les habitans de Vannes vinrent en grand nombre implorer leur pardon et réclamer l'intercession du saint homme pour obtenir la guérison des cruelles maladies qui les accablaient. J'ignore quelle est la source de cette opinion populaire, qu'on trouve exprimée dans une ancienne fresque sur le mur de la chapelle. Cette peinture, maladroitement retouchée et rajeunie, représente un chariot chargé de malades auxquels saint Gobrien donne sa bénédiction.

GUILLET. — Des environs de Saint-Gobrien on découvre, à 3 ou 4,000 mètres vers le nord-est, la flèche grise du monument de la bataille des Trente, dont j'ai parlé à l'article *Ploërmel*. Ce monument, séparé du petit village de Mi-Voie par la route de Josselin à Ploërmel, occupe le centre d'un terrain dessiné en étoile et dont les allées sont bordées de pins et de cyprès, à l'endroit même où s'élevait autrefois une simple croix de pierre des-

tinée à perpétuer le souvenir de l'événement. Cette croix avait remplacé le vieux chêne contemporain de ce combat de géans; tombée vers 1775, elle fut relevée par les ordres des Etats de Bretagne, et placée sur une pierre où l'on grava cette inscription :

A la Mémoire perpétuelle
de la bataille des Trente, que Mgr. le Mareschal
de Beaumanoir a gagnée en ce lieu
le XXVII mars l'an MCCCCL.

Mais quand vint la Révolution, la modeste croix de Mi-Voie fut renversée par le torrent, et resta gisante et brisée sur le sol pendant trente ans. Dès 1811 cependant, le conseil d'arrondissement de Ploërmel avait émis le vœu qu'un monument durable et digne fût élevé sur le champ de bataille des Trente, et avait demandé en même temps que l'arrondissement contribuât à la dépense de son érection pour une somme de 600 fr. Le Conseil général du Morbihan, accueillant cette idée, accorda une allocation de 2,400 fr., et les travaux allaient être entrepris, quand survinrent les grands événemens politiques qui renversèrent l'Empire. Le projet, long-temps oublié, fut cependant repris; on posa la première pierre du monument en 1819, et quatre ans après, au mois de juillet 1823, l'inauguration en eut lieu avec un grand appareil, en présence d'innombrables spectateurs qui s'étaient rendus de tous les points de la Bretagne sur le champ de bataille de Mi-Voie.

Le monument consiste en un obélisque de 15 mètres de hauteur, formé d'assises de granit de 60 centimètres d'épaisseur; chacune de ses faces reçut une inscription;

Du côté de l'est :

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVIII,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,
LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
A ÉLEVÉ CE MONUMENT
A LA GLOIRE DE XXX BRETONS.

Du côté de l'ouest, la même inscription traduite en langue celtique.

Du côté du nord :

XXVII MARS MCCCII.

Du côté du sud, sur une plaque de cuivre de grande dimension :

VIVE LE ROI LONG-TEMPS!
LES BOURBONS TOUJOURS!

ICI, LE 27 MARS 1354, TRENTE BRETONS, DONT LES NOMS SUIVENT, COMBATTIRENT POUR LA DÉFENSE DU PAUVRE, DU LABOUREUR, DE L'ARTISAN, ET VAINQUIRENT DES ÉTRANGERS QUE DE FUNESTES DIVISIONS AVAIENT AMENÉS SUR LE SOL DE LA PATRIE.

POSTÉRITÉ BRETONNE, IMITEZ VOS ANCÊTRES.

Robert de Beaumanoir
Le sire de Fonténac
Guy de Bechefort
Yves Chastuel
Robin Boquonel
Renon de Saint Yvon
Cais de Bodegat
Geoffroy du Bois
Olivier Arzel
Jean Bouffélet
Guillaume de Montauban
Alain de Fonténac
Fristan de Postinien
Alain de Kerantais
Olivier de Kerantais

Louis Goyon
W..... Fontenay
W..... Fontenay
Konguet Tarpus
Geoffroy de la Roche
Geoffroy Boulart
Maurice de Fronguidy
Guyon de Bontblanc
Maurice du Bisc
Geoffroy de Beaucoaps
Geoffroy de Mellon
Jean de Sirent
Guillaume de la Lande
Olivier de Monteville
Simon Richard.

SOUS LE RÉGNE DE LOUIS XVIII,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,
LE 11 JUILLET 1819,

LA PREMIÈRE PIERRE DE CE MONUMENT A ÉTÉ POSÉE PAR LE COMTE DE COUTARD, LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMMANDANT LA 13^e DIVISION MILITAIRE; A. J. B. L. M. DE CHAZELLES, BARON DE LUNAC, OFFICIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN, ET J. F. M. PLOU, INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES;

ET BÉNITE

PAR PIERRE-FERDINAND DE BEAUSSET-ROQUEFORT, ÉVÊQUE DE VANNES.

QUILY. — En traversant la commune de Quily, pour me rendre du canton de Josselin dans celui de Saint-Jean-Brévelay, je reconnus des restes de retranchemens au village des Châtelets, dont le nom accuse une origine antique. La limite qui sépare la commune de Lizio de celle de Quily, coupe en deux ce village; mais la fortification est sur le territoire de cette dernière.

GUÉHENNO. — Sur la route de Josselin à Guéhenno, se trouve le château de Le May, qui est assez bien conservé, et dont l'ornementation extérieure est une imitation évidente de quelques-uns des détails de la façade du château de Josselin; il est entouré de murs, mais sans fossés; j'ignore si quelques faits historiques se rattachent à cet ancien manoir.

Sur la lande du Crano, à l'ouest du moulin à vent, on voit plusieurs tumulus peu élevés.

BILLIO. — Au sud-sud-ouest du bourg de Billio se trouve un retranchement d'assez grandes dimensions; il forme un parallélogramme dont les plus grands côtés n'ont guère moins de 300 pas; il est bordé de parapets qui ont encore plus de 2 mètres de hauteur, et sont entourés de douves. Cet ouvrage est placé sur un mamelon élevé dont les pentes nord et ouest sont très-abruptes; le presbytère se trouve au pied de ce monticule escarpé; le bourg de Billio est un peu plus loin, dans la même vallée.

PLUMELEC. — A 2,000 mètres au nord du bourg de Plumelec, entre l'ancien prieuré de Locmaria et les villages de Carasteville et de Trévozan, on trouve de vastes retranchemens dont les traces apparentes occupent une étendue de plus de 4,500 mètres,

et qui paraissent s'être prolongés autrefois beaucoup plus loin. La route de Josselin à Vannes traverse ce monument, l'un des plus vastes que j'aie vus, et l'un des plus difficiles à décrire. Le dessin qu'en a donné l'abbé Mahé manque d'exactitude. Il faudrait, pour se faire une juste idée de la forme de ses contours, le lever géométriquement. Toutefois on peut se le représenter en imaginant une grande ellipse bordée de revêtements composés de terres et de pierres, et dans l'enceinte de laquelle se trouvent les fondations de deux petites constructions rectangulaires. Deux bras partant des deux côtés de l'ellipse, se recourbent bientôt, et vont, en se rapprochant, aboutir à une longue allée curviligne bordée de deux forts talus parallèles. De l'extrémité de cette allée s'échappent, à droite et à gauche, deux longues lignes de parapets dont la plus occidentale me sembla avoir au moins 1,000 mètres de développement. Les douves de ces talus paraissent avoir eu autrefois une grande profondeur. Une autre douve traverse l'un des bras, puis se recourbe et va couper le second bras parallèlement à la grande route; auprès de la principale figure de ce retranchement est un marécage appelé *Mare du sang* (1).

On dit qu'il fut trouvé dans l'enceinte, il y a quelques années, un objet en or d'une assez grande valeur, et qui, d'après la description qu'on en donne sur des oui-dire, était probablement un collier; malheureusement cet objet fut vendu immédiatement après sa découverte, en sorte qu'il est impossible de se prononcer sur sa forme, de même que sur son antiquité. Toutefois, il est pour moi hors de doute que l'enceinte de Trévozan est un ancien retranchement, et l'excellent esprit de l'abbé Mahé s'engage, je crois, dans une fausse voie, quand il tente de prouver, à grand renfort d'érudition, que des ouvrages évidemment exécutés dans un but militaire, ne sont autre chose que des *Témènes* ou enceintes sacrées, comme il l'a fait à l'occasion de celui-ci.

(1) L'eau de cette mare est ferrugineuse; je crois qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans cette circonstance le motif de la dénomination de *Mare du sang*, que l'abbé Mahé veut rattacher aux rites sanglans de la religion druidique.

En 1837 on défricha une partie de l'enceinte, et les travaux firent découvrir deux tombeaux surmontés de pierres amoncelées à la manière des galgals; d'autres petites tombelles de ce genre existent encore dans le voisinage du monument.

A 4,000 mètres au sud de cette remarquable enceinte, et à 4 ou 500 mètres au sud-est du village de Cadoudal, que traverse la route de Josselin à Vannes, il existe, auprès du hameau de Château-Blanc, un retranchement dont l'enceinte comprend une surface de 2 hectares 73 ares. Il occupe le sommet et la pente d'une colline escarpée au pied de laquelle coule la rivière de Claye. Ses parapets, accompagnés de douves, ont en certains endroits plus de 7 mètres de hauteur. Une partie de sa surface est aujourd'hui couverte d'un bois-taillis fort épais. Dans la partie orientale se trouve un dolmen aussi remarquable par sa construction singulière que par sa position au milieu d'une fortification; c'est une table de 4 mètres 50 de longueur sur 3 mètres de largeur, portée par cinq blocs espacés, dont l'intervalle est occupé par deux pierres verticales placées l'une en dehors, l'autre en dedans, et recouvertes d'une troisième, de manière à former une sorte de petite cellule. La table ne repose plus que sur quatre de ses supports, car la partie de l'est a été brisée. Ce dolmen est placé sur une petite butte artificielle de 1 mètre de hauteur, dont le sommet aujourd'hui atteint presque la partie inférieure de la table, en sorte que les piliers sont à peu près enfouis à l'intérieur.

Cette fortification, qui domine une vaste étendue de pays, porte encore aujourd'hui le nom de *Camp de Château-Blanc*. Il avait sans doute pour destination principale de surveiller le passage de la Claye et de protéger la circulation sur la voie romaine de Rennes à Carhaix, qui vient couper la route actuelle de Josselin à Vannes auprès de la petite chapelle de Notre-Dame-de-Lorette (1), dont il n'est éloigné que de 700 mètres. Quant à la singularité de la présence d'un dolmen dans l'enceinte d'un retranchement romain, elle s'explique d'elle-même. Le culte druidique s'exerçait de préférence sur les lieux élevés; il n'est donc

(1) Voir la description de la Voie de Rennes à Carhaix.

pas surprenant qu'on rencontre un de ses autels sur la colline de Château-Blanc. Lorsque les armées romaines occupèrent le pays, elles durent rechercher aussi, pour asseoir leurs postes, les points culminans qui se trouvaient aux abords des voies, et la position de Château-Blanc ne pouvait leur échapper, tant elle est remarquable. Le dolmen ne se trouvant pas dans le tracé des parapets, ils l'auront conservé, probablement même utilisé dans les travaux de campement, et c'est ainsi qu'il a dû être sauvé de la destruction par les mains de ceux qui renversèrent un si grand nombre de semblables autels.

Le village de Cadoudal, situé sur la Claye, est une très-ancienne seigneurie; on y voit les ruines d'une chapelle du XIV^e siècle sur le bord de la petite rivière, et un château à demi-ruiné sur le sommet de la haute colline qui domine ce petit groupe de chétives habitations. Le château n'a rien de remarquable; c'est une construction du temps de la Renaissance, entourée de murs sans fossés, et imposante seulement par sa position sur le bord d'une pente abrupte au pied de laquelle passe la Claye. Du haut de cette colline on découvre celle de Château-Blanc; il est probable que pendant l'occupation romaine elle fut, comme elle, couverte de retranchemens, et que plus tard la féodalité sera venue y asseoir un de ses châteaux forts, qui, après quelques siècles, aura lui-même été remplacé par le manoir seigneurial que nous y voyons aujourd'hui.

Au XV^e siècle, ce château et la seigneurie qui en dépendait appartenaient à René de Cadoudal; au XVIII^e siècle ils étaient la propriété de la famille de Marbœuf, ainsi que le château de Callac, situé dans la même commune, et dont je vais parler.

Le château de Callac est situé près de la Claye, à 6,000 mètres à l'est du village et du manoir de Cadoudal; c'est un vaste corps de bâtimens dont une partie paraît se rattacher à la dernière période ogivale, et dont l'autre est beaucoup plus moderne. La seigneurie de Callac fut érigée en baronnie sous Louis XIV, en faveur de Rogier, conseiller au Parlement de Bretagne. En 1670, cette terre appartenait à Mador de Guémadeuc, gouverneur de Ploërmel; vers 1780, le marquis de Marbœuf, gouverneur de l'île de Corse, en devint propriétaire par son ma-

riage avec M^{lle} de La Chapelle, veuve de M. de Gouyon. On dit, mais je n'ai pu réussir à éclaircir ce fait, que M. de Marbœuf, protecteur du jeune Bonaparte, qu'il avait fait placer à l'École militaire de Brienne, amena une fois le futur empereur, dont on était loin de prévoir les glorieuses destinées, passer ses vacances à Callac. J'ai trouvé cette tradition conservée, non seulement au château, mais dans les localités environnantes, où on la regarde comme une chose de notoriété; je n'ose cependant la présenter comme une certitude; il serait bien intéressant d'être fixé sur ce point.

Les portraits de M. et de M^{me} de Marbœuf sont conservés à Callac. Je n'ai trouvé dans aucune maison une si nombreuse et si riche collection de portraits historiques, d'illustrations de famille; ils tapissent entièrement plusieurs chambres du château, et représentent les principaux personnages qui ont appartenu à la famille de La Chapelle ou qui s'y rattachent par des alliances. On y voit, entre autres, plusieurs excellens portraits du cardinal de Richelieu à diverses époques de sa vie; ceux des Guémadeuc, des Rosmadec et d'une foule d'autres personnages, hommes et femmes, depuis le moyen-âge jusqu'au XVIII^e siècle. MM. de La Marche et de La Buharaye ayant épousé les héritières de la terre de Callac, possèdent aujourd'hui cette belle propriété.

A quelques pas du jardin du château se trouve une motte féodale qu'on nomme encore le *Vieux-Château*; c'est la base d'un antique donjon dont on a retrouvé les fondemens en creusant, il y a quelques années, pour faire une plantation. Ce fut sans doute un poste retranché dès le temps de l'occupation romaine, car il se trouve aux abords de la voie de Rennes à Carhaix, qui passait sur l'emplacement même du château actuel, ainsi que j'ai eu l'occasion de m'en assurer en visitant les environs avec M. de La Buharaye, qui avait parfaitement observé son tracé sur sa propriété, et qui eut l'obligeance de m'accompagner dans cette exploration.

A 800 mètres du bourg de Plumelec, sur le bord de la nouvelle route de Saint-Jean-Brévelay, on voit un dolmen en schiste; il est à demi-enfoui sous les déblais du chemin.

SAINT-JEAN-BRÉVELAY. — Cette commune dut présenter autrefois de très-nombreux monumens druidiques ; il en existe encore quelques-uns , entre autres :

Au village de Souiran , deux menhirs dans un champ ;

Au village de Kerjagu , un dolmen de près de 5 mètres de longueur , assez bien conservé ;

A peu de distance de la chapelle de Kerdroguen , dans la partie de la commune qui se compose d'une portion de l'immense lande de Lanvaux , se trouve un groupe de plus de cent menhirs , les uns debout , les autres renversés , entremêlés de blocs énormes présentant à leur surface des bassins et des rigoles d'écoulement régulièrement creusés et semblables à ceux que j'ai déjà signalés dans d'autres communes ; plusieurs de ces blocs ont 7 ou 8 mètres de longueur.

Cette commune possède le tombeau de saint Jean de Béverley , dont le nom , un peu altéré , est devenu celui de la paroisse. Saint Jean de Béverley était un évêque d'Angleterre , qui vint finir saintement ses jours en ce lieu ; son tombeau est au milieu de l'église paroissiale ; la table qui le recouvre ne présente ni ornemens , ni inscription.

BIGNAN. — Il existe un ancien fossé aboutissant aux villages du Petit-Clesio et de Kerviguennô , formant une ligne à peu près droite dans les trois quarts de sa longueur , et se courbant ensuite en arc à son extrémité occidentale. Ce fossé , reste d'anciennes fortifications , a 750 mètres de longueur ; il est bordé d'un parapet de 5 mètres de hauteur et de 45 mètres de largeur , accompagné de douves profondes. Il est de tradition dans le pays que ce retranchement fut élevé par le seigneur de Kermeno , à une époque où il était en guerre contre les *moines rouges* qui se défendaient dans leur couvent , lequel était situé dans l'endroit où se trouve aujourd'hui le bourg de Bignan , c'est-à-dire à 1,300 mètres environ du Petit-Clésio.

Il se peut assurément que cette fortification ait servi de moyen d'attaque ou de défense dans quelques-unes des innombrables querelles des seigneurs pendant le moyen-âge ; mais je crois qu'ici , comme au village des Rivières , en la commune de Radenac (Voir page 352), il faut reconnaître les restes d'un camp

romain d'une certaine importance ; la voie de Vannes à Corseul , qui passe à quelque distance de ce point , me paraît lever tous les doutes à cet égard.

Après du village de Kergonfalse , dans une lande , se trouvent un tumulus et un dolmen.

Au village du Bézo , il existe un menhir dans la bordure d'un champ situé sur le bord du chemin qui conduit de ce village au bourg de Bignan.

Le château de Kerguehenec est la seule construction remarquable de la commune ; c'est une maison moderne , bâtie par MM. Auguer , qui avaient embrassé la religion réformée , et furent obligés de s'expatrier à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Le château de Kerguehenec fut vendu au Présidial de Rennes , et acquis par le duc de Rohan-Chabot ; il est aujourd'hui la propriété de la famille de Janzé. Une fort jolie chapelle en dépendait ; mais les belles statues qui la décoraient furent brisées par les troupes républicaines pendant nos guerres civiles , et l'édifice a été démoli depuis par le propriétaire.

CANTONS

de Locminé, de Baud, de Pontivy et de Cléguérec.

LOCMINÉ. — Le nom de cette petite ville est formé des deux mots celtiques *loch menech*, qui signifient *lieu des moines*. Il y eut en effet, dès les premiers siècles de l'Eglise, un monastère en ce lieu, puisque l'histoire rapporte que Louis-le-Débonnaire, étant venu en Bretagne, introduisit la règle de Saint-Benoit dans cette maison, en l'année 849. Vers la fin du même siècle, les Normands ayant fait une incursion dans les environs de Paris, se répandirent de là en Bretagne, où ils pillèrent et brûlèrent les couvents et les villes. Le monastère de Locminé fut, comme tant d'autres, l'objet de leurs dévastations, et les religieux qui l'habitaient n'échappèrent aux coups des barbares que par une fuite précipitée. Le duc Geoffroy I^{er} fit rétablir quelques années après cette maison, qui a subsisté long-temps sous le nom de prieuré de Moriac (1); le prieur relevait de la seigneurie de Rohan. En 1554, le roi Henri II le donna à Guy Droillard, abbé commandataire de l'abbaye de Prières; j'ignore à quelle époque il a cessé d'exister.

L'emplacement de la petite ville actuelle de Locminé se trouvait donc primitivement compris dans le territoire de la paroisse de Moriac (aujourd'hui Moréac); elle s'est formée peu à peu sous la protection du monastère, et a fini par acquérir assez d'importance pour faire oublier l'obscurité de son origine. Les restes du couvent qui protégea ses premières habitations ont complètement disparu; mais on peut conjecturer que cet édifice occupait un point dans le voisinage de l'église actuelle, qui a été reconstruite il y a peu d'années, et ne présente rien de monumental, si ce n'est

(1) *Canobium Moriacense, quod est Loch Menech*, suivant le Cartulaire de Redon; dans un autre passage du même Cartulaire, il est désigné ainsi: *Monasterium Loch Menech, id est Locus Monachorum*.

une chapelle du XV^e siècle, attenante au côté nord de l'église, et communiquant avec la nef par une large arcade; cette chapelle est sous l'invocation de saint Columban.

Saint Columban est le patron de la petite ville de Locminé; le grand vitrail de la chapelle représente plusieurs traits de sa vie; chacun de ces traits forme un tableau ou compartiment; le sujet en est expliqué dans les légendes suivantes, tracées sur verre, en caractères gothiques, au dessous de chaque tableau :

1. — *Coment Colombain avant qu'il fust né fust par un songe révélé à sa mère qui le souleil regardoit...*
2. — *Coment Colombain brusla le chasteau de Théodoric roy p^r ce que Colombain luy avoit auparavant (auparavant) profetizé ce advenir.*
3. — *Coment Colombain fust esleu abé par ses freres a car (cause) de sa sainteté et fist bastir le monastère de Lehon par congé de Sigibert roy de France.*
4. — *Coment Colombain abé célébra la messe.....*

Les litanies du saint, imprimées en placard, sont placées près de l'autel qui lui est dédié, et que surmonte sa statue; on y lit :
Saint Columban, patron de Locminé, priez pour nous!
Puis peu après :

Saint Columban, secours des imbéciles, priez pour nous!

Le rapprochement de ces deux invocations a donné lieu, comme on peut le croire, à plus d'une plaisanterie.

L'intercession de saint Columban est invoquée, non seulement pour les imbéciles, mais encore pour les fous furieux. Il existe dans la chapelle deux caveaux dans lesquels on enchaînait les aliénés des deux sexes, qu'on y retenait pendant plusieurs jours pour leur procurer la guérison. Les graves inconvénients de cet usage furent dénoncés, il y a vingt ans environ, au ministre des cultes qui crut devoir l'interdire; depuis cette époque il est abandonné.

MOUSTOIR-AC. — A la Boulaye, sur la lande entre ce village et la Croix-de-Bois, deux superbes menhirs; non loin de là, dans

le voisinage du hameau du Mené, plusieurs dolmens, dont un très-rapproché du moulin à vent du Resto.

PLUMELIN. — Dans la lande de la Ferrière, au sud du village du même nom et du hameau de Bot-Coët, où l'on extrait du minerai, il existe deux retranchements antiques assez bien conservés : ils sont situés à 1,500 mètres au nord-est de la voie romaine de Rennes à Carhaix, qui traverse la commune dans la direction du sud-est au nord-ouest.

Sur la route de Locminé à Baud, deux grossières statues de granit sont adossées au mur d'une grange du hameau de Bot-Coët. Le maçon Kergoustin, propriétaire de ce bâtiment, ayant acheté, il y a quarante ans, des matériaux provenant de la démolition du château de Quinipily, près de Baud, trouva ces deux statues sous des décombres, les considéra comme des images de saints, les fit transporter chez lui, pratiqua deux niches dans le mur de sa grange et les y plaça.

Ces deux statues ont fait tant de bruit dans le monde savant, elles ont donné lieu à des dissertations si nombreuses, à des discussions si vives, qu'il faut bien que je m'en occupe à mon tour; je vais commencer par rapporter l'origine de leur célébrité; elle est assez curieuse.

En 1805, c'est-à-dire un an après que le maçon Kergoustin eut fait l'acquisition des matériaux de Quinipily, vint en Bretagne un membre de l'Académie celtique de Paris, M. Gilbert; il avait entendu parler de la *Vénus de Quinipily*, dont je parlerai plus loin moi-même; il se rendit à Baud pour la voir, et là, ayant appris la découverte et l'enlèvement des deux statues, le désir de les observer le conduisit à Bot-Coët, où il les trouva déjà placées dans leurs niches.

M. Gilbert fit de ces deux statues l'objet d'un compte rendu à l'Académie celtique, travail auquel il joignit deux dessins représentant exactement, dit-il, l'une des statues vue de face et de profil (1). Comme les Mémoires de l'Académie celtique forment un recueil assez rare, qui ne se trouve sans doute pas entre les

(1) J'ai fait moi-même dessiner avec soin et sous mes yeux l'une de ces statues. (Voir pl. 5, fig. 2.)

mains d'un grand nombre de mes lecteurs, je crois nécessaire de faire connaître textuellement ici de quelle manière un membre de cette société savante justifia, en cette circonstance, son titre de savant.

La notice de M. Gilbert, insérée au tome 2, page 435 et suivantes des *Mémoires de l'Académie celtique*, est intitulée ainsi : *Notice sur deux statues de granit trouvées dans le mois de pluviose de l'an XIII, près le bourg de Locminé, département du Morbihan, par M. Gilbert fils, sous-ingénieur constructeur de la marine, membre non résidant de l'Académie celtique, à Anvers.*

M. Gilbert commence par annoncer que les deux statues sont en beau granit rose : « Ces figures, continue-t-il, pourraient être des hercules gaulois; la massue qu'elles tiennent en main semble l'indiquer. Ce sont des cariatides, et comme elles faisaient fonctions de support, leur massue n'est peut-être qu'un symbole de la force nécessaire pour cet emploi. »

M. Gilbert ajoute qu'il a pu lire aux troisième, quatrième et cinquième lignes de la tablette que ces statues portent sur la poitrine, les mots : *Quis vincere discebat*. « La seconde ligne, dit-il, était peut-être *patrium*; ce mot se rattachait sans doute par le sens à la première ligne que je n'ai pu deviner. On sait par tradition, dans le pays, qu'il y avait à Castel-Noëc un temple consacré à *Vénus victorieuse*, après la conquête des Gaules par Jules César; la *Vénus de Guénipily* fut tirée de là, et sans doute ces statues trouvées dernièrement dans le même lieu en viennent aussi. La vétusté des figures, la forme des caractères, le latin de l'inscription, tout paraît annoncer la haute antiquité de ces monuments, qui datent sans contredit de l'édification de ce temple à *Vénus*, et peut-être même lui sont antérieurs, paraissant être d'un travail de sculpture moins avancé que celui de la *Vénus de Guénipily*.

« Privé de tout secours, n'ayant point à ma disposition les ouvrages indispensables à consulter pour juger sainement de ces précieux restes de l'antiquité, je n'ai pu offrir à l'Académie que des aperçus très-impairfaits. Il y aurait, je crois, pour un

» antiquaire habile, une belle et intéressante dissertation à faire
» sur ces monumens. »

La dissertation provoquée par M. Gilbert ne se fit pas attendre; M. Alexandre Lenoir, auteur du *Musée des Monumens français*, homme distingué dans la science, se chargea de présenter à l'Académie celtique un rapport sur la découverte de son collègue. Il reconnut dans la statue représentée par le dessin de M. Gilbert tous les caractères de l'*Hercule gaulois*. « Ce dieu est en repos, » dit-il, posé debout, ayant les jambes écartées; il est conformé » de manière à représenter la plus grande force. D'une main il » tient sa massue, et de l'autre un tableau carré sur lequel sont » gravés des caractères romains que le temps a usés. Notre Og- » mius ou Hercule presse cette table précieuse contre sa poitrine; » par ce mouvement composé, il paraît indiquer une protection » immédiate en faveur de quelqu'un. La forme simple du monu- » ment, l'action de la divinité invoquée, l'inscription qu'elle » semble protéger et défendre des insultes des malveillants par » la position de sa main, la place qu'elle lui accorde sur son » cœur, et surtout la tension de son bras gauche qu'elle est prête » à lever pour punir le sacrilège qui voudrait profaner son image, » tout m'autorise à croire que ce monument est votif, et qu'il a » été élevé, après une victoire, au *Père de la patrie*. Je pense » donc qu'il n'a point été détaché d'une ancienne construction, » comme on pourrait le croire par la masse qu'il présente et » par la forme de cariatide qu'on lui a donnée, mais qu'il a été » posé dans un champ ou sur les bords d'un chemin, comme il » était d'usage pour ces sortes de vœux. La plinthe du bas et le » bandeau qui couronne la statue me font croire encore qu'elle » a été sculptée dans un bloc de granit carré-long dont on a vidé » ensuite les contours de la figure pour lui faire une niche pro- » pre à la contenir, la mettre à l'abri des ravages du temps et » des insultes des passants. »

« Deux détails remarquables ont frappé mes regards dans l'exa- » men de ce monument. Je vois d'abord Hercule en repos dans » l'attitude mâle que donne le souverain pouvoir; je le vois vêtu » d'une peinture de feuillage, et je vois au dessus de sa tête un » petit ornement qui se termine en pointe, comme le fer renversé

» d'une lance. Cet ornement me paraît être allégorique et nulle- » ment placé là comme un ornement parasite ou de pure fan- » taisie. Une feuille de nymphæa est, ce me semble, ce que l'on » a voulu peindre, et je m'arrête ici sur cette allégorie qui me » paraît convenir à notre divinité. Examinons maintenant pour- » quoi le sculpteur a ainsi décoré le *Père de la nature*, le grand » Ogmius des Gaulois.

« Jamais culte ne fut plus répandu que celui du *Soleil* sous » le nom d'*Hercule*. Nous le voyons chez les Indiens, chez les » Phéniciens, chez les Grecs, chez les Romains et chez les Gau- » lois, jouer le même rôle et revêtu des mêmes attributs. On lui » consacrait des villes, des forêts, des îles, des fontaines, etc. » En Egypte, il fait rentrer les eaux du Nil dans leur lit; dans » l'Inde, il élève lui-même deux autels, et dans les environs de » Cadix il pose deux colonnes pour fixer les limites de ses voya- » ges. Il avait à Marathon une fontaine qui lui était consacrée; » en Espagne, on mit plusieurs îles sous sa protection; enfin » dans la Germanie on lui consacra des forêts, des étangs, etc. » D'après toutes ces observations, nous ne serons donc plus » étonnés de voir notre Hercule gaulois prendre une attitude » mâle et imposante, porter une ceinture de feuille de chêne, » et sa tête décorée d'une plante aquatique, le nymphæa. Il est » donc représenté là comme le *Père de la patrie*, comme la » force active de la nature, le principe universel de la fécondité » sur la terre comme dans les *eaux*, enfin comme la divinité » protectrice des *forêts*, des *lacs* et des *fontaines*. »

Tout ceci, sauf la bonne foi avec laquelle M. Lenoir écrivait ce qu'on vient de lire, pourrait être considéré par qui a pu rapprocher les dessins de M. Gilbert de ses modèles, comme une véritable mystification adressée au public en général, et à l'Académie celtique en particulier. Remarquons d'abord avec quelle assurance M. Gilbert annonce que les deux statues sont « en » beau granit rose; » elles sont en granit gris d'un grain grossier, et le maçon Kergoustin aurait pu lui apprendre que la teinte rose qu'elles présentaient et qui flattait tant ses yeux, leur avait été donnée depuis leur transport à Bot-Coët, par suite de l'usage

assez généralement répandu dans nos campagnes, de peindre ainsi les calvaires et les statues de saints.

Nous avons vu que M. Gilbert annonce avoir lu les troisième, quatrième et cinquième lignes de l'inscription de la tablette ; or il est à remarquer que, dans son dessin, le bras droit de la statue couvre précisément les troisième et quatrième lignes.

Il traduit la deuxième ligne par *patrium* et les trois suivantes par les mots *quis vincere discebat* ; le mot *vincere* est le seul qu'il ait déterminé exactement, bien que l'inscription, que je rapporterai tout-à-l'heure, soit facile à lire, quoique fruste, pour toute personne qui s'y applique un instant.

Mais c'est surtout dans le dessin de ses figures que M. Gilbert s'est mis tout-à-fait à l'aise ; il a transformé les deux grossières statues de Bot-Coët en statues de style grec ou romain, dont les formes correctes, quoique trapues, ne rendent aucunement les informes ébauches qu'il avait sous les yeux. Il a substitué partout le nerf à la raideur ; il a assoupli les articulations et accusé les formes ; il a peigné et frisé à la romaine la barbe et les cheveux de ses Hercules ; et, comme il lui fallait trouver partout les attributs de la force, il n'a pas hésité à transformer en feuilles de chêne parfaitement distinctes et parfaitement dessinées, les coups de ciseau sans caractère qui sont disposés en plusieurs rangs sur la ceinture ou tunique de ces deux personnages ; il était, je crois, difficile de pousser plus loin la légèreté et l'inexactitude.

Une fois la lice ouverte, il ne manqua pas de champions ; M. de Penhouët y entra le premier ; il prétendit que les statues représentaient deux druides armés de la massue qui leur servait à immoler les victimes. Un peu plus tard il changea de système et voulut prouver que ces statues n'étaient autre chose que celles de deux prêtres égyptiens ; il cherchait alors à les relier à la statue de Quinipily (1). Une chose pourtant l'embarrassait ; il ne pouvait traduire l'inscription gravée sur la tablette, parce qu'il l'avait mal lue ; M. Boulanger, ingénieur des ponts et chaussées,

(1) *Antiquités égyptiennes dans le département du Morbihan* ; cahier in-folio, Vannes, 1812.

alors employé aux travaux du canal du Blavet, lui en envoya la leçon suivante, qui est parfaitement exacte et que tout le monde a lue depuis comme cet antiquaire :

VIM
PATITVR
SI VIS
VINCERE
DISCE PATI.

Traduction littérale : *Il souffre la violence ; si tu veux vaincre, apprends à souffrir.*

M. de Penhouët ne trouvant pas cette traduction assez favorable à son système, proposa simplement de torturer l'inscription. « Je croirais, dit-il, que la seconde ligne pourrait être *Pythi*, et alors on aurait : *Si tu veux vaincre l'effort de Python (Typhon), apprends à souffrir.* » On voit jusqu'où peut conduire l'esprit de système. M. de Penhouët fait de grands efforts dans le but de faire admettre son interprétation, qui avait, entre autres torts, celui de reposer sur une substitution de mots tout-à-fait arbitraire ; car, je le répète, le mot *patitur* de la seconde ligne de l'inscription est parfaitement lisible et ne peut être contesté ; mais M. de Penhouët, homme très-savant sans doute, mettait malheureusement parfois son imagination à la place de la réalité.

Plus tard encore, en 1835, M. de Penhouët, revenant sur ce sujet, prétendit que ces statues étaient l'ouvrage de soldats maures ossismiens au service de Rome, qui les avaient érigées pour figurer les gardiens ou les prêtres de la statue de Quinipily, qu'il considérait alors comme une divinité orientale ; il repoussa surtout l'idée de les regarder comme des supports d'armoiries, et fit à ce sujet une grande dépense d'érudition (1).

Cependant M. de Fréminville, qui a donné aussi son opinion sur les célèbres statues de Bot-Coët, combattit celle de M. de

(1) *Examen rétrospectif de deux statues colossales que l'on voit à Locminé (Morbihan)* ; brochure in-8° ; Rennes, 1835.

Penhouët, en faisant remarquer que la devise de la famille de Languéouëz, qui fut propriétaire de la terre de Quinipily pendant le XV^e siècle, était la même que celle qui se trouve inscrite sur la poitrine des deux statues. Il en conclut qu'elles n'étaient autre chose que des cariatides du moyen-âge, destinées sans doute à supporter l'écusson colossal des Languéouëz, placé au fronton du château de Quinipily, et qu'il ne fallait pas chercher leur origine ailleurs (1).

M. Mérimée s'est arrêté à son tour devant les deux statues de Bot-Coët. Il fait observer qu'il existe entre elles et celle de Quinipily de frappans rapports de matière, de style et d'exécution; que leur taille est la même; qu'ils sont, comme elle, adossés à un pilier qui soutient la partie inférieure de leur corps; mais en même temps il constate que leur ceinture ne rappelle aucunement le style antique; que l'objet qui couvre leur tête, et que M. de Penhouët a décrit comme un bonnet égyptien, ressemble à un tailloir de chapiteau. Cette dernière remarque semble venir appuyer l'opinion de M. de Fréminville, qui fait de ces statues des supports d'armoiries; mais M. Mérimée ajoute que pour des supports de 6 pieds l'écusson devait être considérable, et il s'étonne que personne n'ait vu cet écusson, qui aurait dû se retrouver aussi bien que les statues; enfin il rappelle que la devise de la maison de Languéouëz se composait de ces mots: *Vim patitur qui vincere discit*, et non de ceux que porte la tablette, ainsi que l'avance M. de Fréminville.

M. Mérimée, tout en repoussant les systèmes proposés par MM. de Penhouët et de Fréminville, éprouve quelque embarras pour formuler à son tour une opinion sur ces étranges morceaux de sculpture. « Et d'abord, dit-il, constatons l'immense difficulté de reconnaître à quelle époque appartiennent des monumens excessivement grossiers. Qu'une statue soit faite par un Égyptien, dans l'enfance de l'art, ou par un Barbare du Nord, au IV^e siècle, ou enfin par un tailleur de pierre, en 1835, s'ils ont voulu représenter une figure humaine nue, il y aura, en vérité, bien peu de différence dans l'exécution; et, pour

(1) *Antiquités de la Bretagne. — Monumens du Morbihan.*

« ne citer qu'un fait qui ne peut échapper à l'observation la plus superficielle, on ne verra jamais dans ces rudes ébauches les bras détachés du corps, parce que c'est là une difficulté matérielle qu'on ne peut surmonter qu'avec de la pratique et des instrumens convenables. Je commence donc par reconnaître combien sont vagues et incertains les renseignemens que peut fournir l'exécution matérielle des trois statues. » Toutefois il insiste de nouveau sur l'analogie qui existe entre les statues de Bot-Coët et celle de l'idole de Quinipily, et conclut en disant que « si l'on attribue ces deux statues à une époque moderne, il faut, par une conséquence rigoureuse, donner une origine semblable à la troisième. Si, comme je le suppose, dit-il un peu plus loin, elles étaient des cariatides, elles ont pu fort bien figurer à côté de la Vénus. Observons, en passant, que leurs massues, tenues chacune par une main différente, tendent à faire croire que ces figures encadraient, flanquaient quelque chose. Le tailloir, au dessus de leur tête, ou, si l'on veut, leur coiffure plate et carrée, semble faite pour soutenir une architrave ou une archivolt. Qu'on se représente la Vénus dans une niche, et les Hercules supportant les retombés de l'arc qui en formait l'amortissement. On pourrait citer plus d'un exemple de semblables dispositions (1). »

On voit que pour M. Mérimée la question d'origine est la seule qui paraisse douteuse; selon lui les statues de Bot-Coët furent des cariatides. Sur ce point il est d'accord avec la plupart de ceux qui les ont étudiées; mais il reste à déterminer si elles appartiennent au moyen-âge ou à l'antiquité. C'est là, en effet, que réside la difficulté, bien qu'à mon sens on doive les considérer comme modernes. On objecte à M. de Fréminville que la devise de la famille de Languéouëz n'est pas littéralement celle qui se trouve sur la tablette que ces statues portent sur la poitrine; cela est vrai; mais si la lettre diffère, le sens est à peu près le même, et j'avoue que je me rangerais volontiers au sentiment de M. de Fréminville, sans toutefois admettre comme lui que ces deux statues de sauvages supportassent un écusson. Il

(1) *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France.*

est évident que ces cariatides soutenaient un poids quelconque, mais sur la tête, ainsi que le prouve le tailloir qu'elles portent; or, je ne connais point d'écusson supporté de cette manière; les *sauvages*, les *licornes*, les *lions*, les *léopards*, si fréquemment employés dans les armoiries, accompagnent, indiquent, présentent ces armoiries, mais ne les supportent pas. L'objection qu'on a tirée de l'absence de toute trace d'écusson dans les matériaux du château de Quinipily est frappante; il faut donc renoncer à expliquer par cet écusson la présence des deux sauvages. D'ailleurs on doit remarquer une chose, c'est que M. de Penhouët affirme qu'en 1804, époque à laquelle le château n'était point encore démolé, il a vu les deux statues gisantes sur le sol, dans un hangar, à Quinipily, et qu'il n'a trouvé ni débris, ni traces d'écusson. Je suppose qu'à l'époque de la visite de M. de Penhouët, une partie, une dépendance quelconque du château de Quinipily avait été démolie ou était tombée de vétusté, et que les statues qui ont occasionné de si vives disputes entre les savans, y étaient employées comme cariatides à soutenir quelque poids considérable, en guise de colonnes; j'ai entendu dire à Baud qu'elles ornaient ou soutenaient l'entrée du grand escalier du château.

Maintenant il reste la question d'analogie de style entre ces deux statues et celle de l'idole. Je ne nie pas cette analogie, qui est frappante; ce qui ne m'empêche pas de regarder l'idole comme antique, et les deux sauvages comme modernes. J'explique cette apparente contradiction en supposant qu'à l'époque où le château de Quinipily appartenait à la famille de Languéouéz, c'est-à-dire au XV^e siècle, le voisinage de la statue connue sous le nom de *Vénus*, et qui se trouvait alors sur la montagne de Castennec, aura donné l'idée de l'imitation d'un style qui devait paraître original. Si cette supposition n'est pas admise, on conviendra du moins que dans tout ce qui a été écrit sur ce sujet, il ne se trouve rien qui en détruise la vraisemblance; je ne la donne, au surplus, que comme une conjecture.

MORÉAC. — Au nord du village de Bot-Coët, où se trouvent les deux statues, sur la lande dite de Moréac, apparaît un reste de retranchement qui se prolonge sur les terrains environnans,

et dont le développement doit avoir environ 2,000 mètres. Il se compose de forts parapets en partie couverts de bois et accompagnés de larges douves. Cet ouvrage paraît avoir été considérable; il occupe une position entre la voie romaine de Vannes à Corseul et celle de Rennes à Carhaix, à peu près à égale distance de l'une et de l'autre; il dut être fort important.

Après de la chapelle Saint-Jean s'élève un menhir d'environ 2 mètres de hauteur.

NAIZIN. — Dans une lande, à l'ouest du village du Guernoën, se trouvent deux petits retranchemens assez voisins l'un de l'autre. Ces ouvrages forment deux carrés d'environ 60 mètres de côté; leurs parapets massifs et affaissés ont encore 2 mètres de hauteur. Ce lieu se nomme le *Camp*; on y trouve des briques romaines en assez grand nombre.

PLUMÉLIAU. — En quittant la commune de Naizin, je m'acheminai vers le canton de Baud, en me dirigeant sur la chapelle de Saint-Nicodème, dont j'apercevais au loin la flèche élancée. Cette chapelle, située à 600 mètres de la rive gauche du Blavet, et à peu près à même distance de la route de Pontivy à Baud, est sur le territoire de la commune de Pluméliau. Elle est construite à la naissance d'un vallon, dans une dépression du sol où sont venues se grouper quelques chaumières qui composent le village auquel la chapelle a donné son nom. Ce n'est qu'en arrivant au pied de cette église qu'on peut reconnaître et admirer toute l'élégance, toute la beauté de sa façade occidentale et de la pyramide festonnée qui la surmonte. On conçoit à peine comment on a pu établir dans ce bas-fond des fondations assez solides pour supporter l'énorme masse d'un si lourd clocher. Sa base est un carré de 44 mètres de côté, qui s'élève jusqu'à la hauteur d'environ 20 mètres, et se termine par une plate-forme bordée d'une balustrade formant galerie, marquée à chacun de ses angles et à chacun de ses milieux par un gracieux clocheton. Sur cette plate-forme est assise une autre tour hexagone de plus de 7 mètres de hauteur, également couronnée par une galerie à clochetons. Enfin, de cette seconde plate-forme part une charmante flèche octogone de 19 mètres d'élévation, divisée dans sa hauteur par une triple ceinture d'élégantes fenê-

tres à frontons aigus qui donnent une grâce infinie à cette hardie construction (1).

Le portail de l'ouest, bordé d'une dentelure à festons trilobés, s'ouvre sous le clocher et forme l'entrée d'un porche au fond duquel sont deux portes jumelles surmontées d'une ouverture à compartimens nombreux figurant une grande fleur de lys. L'ornementation de cette ouverture, ainsi que celle du monument en général, se rattache au style de la dernière période ogivale.

Cette église a deux transepts et un bas-côté (nord) composé de deux arcs ogivaux. Dans le transept nord, je remarquai une tribune solidement construite en pierres de taille, soutenue par une voûte reposant sur trois lourdes arcades ogivales accompagnées de quatre pilastres engagés, sur lesquels sont sculptés, du haut au bas, des pièces d'armoiries, telles que *macles* ou *losanges*, *roses*, *rosaces*, etc.

Derrière cette tribune est un autel fort peu élevé, couvert d'une simple pierre, et qu'on pourrait prendre pour un tombeau, s'il ne portait un encastrement de pierre sacrée. Au dessus est un écusson gravé sur granit, portant trois roses posées 2 et 1. Au bout de cette même tribune, vers la nef, est un autre autel fort orné, au dessus duquel se voit un tableau en relief, de moitié nature, représentant deux guerriers l'épée à la main, comme pour se livrer combat, mais renversés en arrière à l'apparition d'un ange dont la robe est armoriée de *roses*, sur un fond d'argent. Deux femmes ayant un demi-manteau parsemé d'étoiles paraissent à une porte. Cette sculpture est très-médiocre; j'ignore ce qu'elle représente. Cet ange armorié de roses aurait-il quelque rapport avec la famille dont l'écusson est rappelé ci-dessus?

(1) Voir planche 15.

Voici la hauteur, mathématiquement calculée, du clocher de Saint-Nicodème; cette hauteur a été prise du côté du nord où le sol est de 1 mètre 50 plus bas qu'au pied de la façade de l'ouest :

Hauteur de la première galerie.....	19m. 80 c.
Hauteur de la deuxième galerie.....	27 - 27
Hauteur totale, y compris la croix.....	58 - 04
Hauteur totale, sans y comprendre la croix.	46 18

Ces calculs ont été exécutés avec le plus grand soin par M. Croizer, qui m'accompagna dans ma visite à Saint-Nicodème, ainsi que dans la plupart de mes explorations de l'arrondissement de Pontivy.

Cet écusson aux trois roses n'est pas le seul qu'on remarque dans la chapelle; la vitre du transept méridional en présente encore quelques-uns en fort mauvais état. Cette vitre était peinte en son entier; mais il n'en reste plus que quelques fragmens.

Au maître-autel est un rétable de huit pieds de hauteur, sculpté en haut relief sur tuf, et représentant une Descente de Croix. J'appris du sacristain de la chapelle que cet ouvrage, qui m'a paru remarquable, fut exécuté dans le siècle dernier par des artistes italiens.

La voûte de la nef est couverte de quatorze fresques récemment peintes, et représentant le *Chemin de la Croix*. Quatre autres, concernant saint Nicodème et saint Corneille, sont dans les transepts. Toutes ces peintures sont très-médiocres.

Une inscription placée dans l'intérieur de la chapelle, est ainsi conçue :

Ceste chapelle fust achevée en lan M^v•XXXIX (1539)
par J. Le Laper de Moriac et estoit par le temps
maistre Loys de Kervenno, recteur de ceste paroisse
et don Jehan Le Ficher, curé.

A quelques pas du portail de l'ouest se trouve une triple fontaine d'une construction remarquable; elle se compose de trois piscines, dont chacune est recouverte par une belle arcade surmontée d'un fronton aigu chargé de sculptures du genre ogival flamboyant; ce monument porte la date de 1608 (1).

Saint-Nicodème est un lieu de pèlerinage où les cultivateurs des environs conduisent leurs bestiaux ornés de rubans, pour les garantir des maladies en les mettant sous la protection de saint Corneille, qui est honoré dans ce lieu comme saint Nicodème. Au jour du *Pardon*, qui se tient le premier samedi d'août, ces animaux, ainsi décorés, sont promenés processionnellement au son du fifre, tambour battant et bannière déployée. Ensuite les marguilliers présentent à chaque cultivateur un petit pain, du beurre et une mesure de cidre. Si les bestiaux se vendent bien, on annonce à haute voix que ceux qui ont été donnés à

(1) Voir planche 15.

la chapelle seront vendus à une époque prochaine. On voit souvent des laboureurs faire hommage d'un mouton, d'une belle vache, d'une paire de bœufs, enfin des meilleurs produits de leur industrie agricole. Tous ces animaux sont mis en vente et achetés à des prix très-élevés, parce que les cultivateurs se les disputent, prétendant que leur présence dans les étables est un gage de prospérité pour eux. Le produit de la vente est versé dans la caisse de la chapelle; le clergé ne prélève rien sur ces offrandes, qui sont employées en bonnes œuvres.

Le *Pardon* de Saint-Nicodème se termine par une réjouissance d'un genre singulier. On établit à la deuxième galerie de la tour, c'est-à-dire à une hauteur de 27 mètres, un *va et vient* au moyen duquel un ange, partant de ce point, va mettre le feu à un monceau de fagots placé à plus de deux cents pas du pied de la tour, et remonte ensuite à la galerie en lançant autour de lui une pluie d'étincelles provenant de pièces d'artifice dont il est entouré. Cette scène originale a lieu aux acclamations d'une foule considérable accourue de toutes les campagnes environnantes pour assister à ce *Pardon*, l'un des plus fréquentés de la Bretagne. Aucun laboureur ne quitte le village sans s'être lavé la tête et les mains dans la fontaine de Saint-Nicodème, dont les eaux ont, disent-ils, la vertu de préserver de toutes les maladies épidémiques, et sans avoir pieusement invoqué le saint patron pour obtenir une bonne récolte.

Je ne me lassais pas d'admirer la hardiesse et l'élégance de cette remarquable tour de Saint-Nicodème, et lorsque je m'en éloignai, je retournai vingt fois la tête pour la revoir; long-temps j'aperçus sa flèche brodée qui se dessinait sur les nuages; puis peu à peu elle s'effaça et finit par disparaître; alors il me vint à l'idée que ce gracieux ouvrage, ce monument si rempli de délicatesse et de goût, pouvait être, le lendemain, renversé par la foudre, et je déplorai l'insouciance des habitans, qui trouveraient facilement, dans le produit des offrandes, les moyens de pourvoir à la dépense d'un paratonnerre qui éloignerait toute crainte d'un semblable malheur.

GUESNIN. — Pour me rendre de Saint-Nicodème à Baud, je traversai le territoire de Guesnin. Au milieu de la vaste plaine

qui compose la partie orientale de cette commune, s'élève la montagne de Mané-Guen, le Mont-Blanc du pays, surmontée de deux mamelons coniques, au sommet de l'un desquels est une petite chapelle placée sous l'invocation de l'archange Saint-Michel. Sur le versant oriental de la montagne se trouve une autre chapelle dédiée à la Vierge, sous le nom de Notre-Dame du Mané-Guen. Ce lieu dut être autrefois consacré aux mystères du druidisme, dont les souvenirs vivent encore traditionnellement chez les habitans du pays, qui prétendent que, dans les temps reculés, les vieillards lassés de la vie se rendaient sur le sommet du Mané-Guen, afin que l'un des druides qui y faisaient leur séjour les en débarrassât en les frappant de sa massue sacrée. Aujourd'hui cette montagne est un lieu de pèlerinage pour les jeunes filles, qui s'y rendent, non pas pour demander la mort, mais pour obtenir de l'embonpoint par l'intercession de Notre-Dame du Mané-Guen.

Après avoir visité cette curieuse montagne contournée par la voie romaine de Rennes à Carhaix, et au pied de laquelle se trouve une borne milliaire que j'ai déjà indiquée en décrivant cette voie (p. 448), je me rapprochai du territoire de Baud en suivant à peu près le cours de la petite rivière d'Evel. Je traversai les villages de Locmiquel et de Keralbaud, où l'on trouve des briques romaines en grand nombre; puis, de l'autre côté de cette rivière, au village de Kerival, je reconnus une ancienne fortification de forme rectangulaire et de petite dimension. Un peu plus loin, entre les villages de Pengovéro et de Kerguestenen, je vis un retranchement de même nature. Ces postes se trouvent près de la limite qui sépare la commune de Guesnin de celle de Baud, à 2,500 mètres environ de la voie romaine, avec laquelle ils étaient certainement en rapport.

BAUD. — Je découvris bientôt la petite ville de Baud, qui est située au milieu d'un pays très-pittoresque. Les eaux de l'Evel et du Blavet coulant au fond des ravins; la forêt de Camors se massant au loin et présentant un immense rideau de sombre verdure; des mamelons arides et rocheux s'élevant de toutes parts sur ce sol tourmenté et formant entre eux de profondes et fraîches vallées; tout cela offre à chaque pas au voyageur les sites

les plus variés et les plus curieux. La célébrité de la statue de Quinipily exigeait que je commençasse mes explorations autour de Baud par une visite à ce monument ; je me rendis donc sur le bord de l'Evel, à l'endroit où fut le château de Quinipily, vendu pendant la Révolution et démoli quelques années après ; j'y trouvai la statue, objet de si vives discussions depuis bientôt un demi-siècle ; je pus l'observer à loisir et relire, assis sur son piédestal, une partie des dissertations qui ont été publiées à son sujet ; mais avant d'examiner les divers systèmes hasardés jusqu'ici sur cette curieuse statue, il convient de rappeler les circonstances qui amenèrent son déplacement et sa translation dans le lieu où elle se trouve maintenant. Je copie presque textuellement une pièce qui fait partie d'un inventaire général des titres des seigneuries de Camors et de Quinipily, déposé chez M. Blaise, notaire à Baud.

Ainsi que je viens de le dire, elle était originairement placée sur la montagne de Castennec, que contourne le Blavet, auprès du pont de Saint-Nicolas, dans la commune de Bieuzy ; elle y était l'objet d'un culte que les habitans de cette commune ne cessèrent de lui rendre jusqu'à la fin du XVII^e siècle. On lui présentait en hommage de nombreuses offrandes ; les malades la touchaient avec une foi superstitieuse dans son pouvoir de les guérir ; les femmes, après leurs couches, se baignaient dans une vaste cuve de pierre placée à ses pieds ; enfin les jeunes garçons et les jeunes filles qui désiraient se marier, se livraient devant elle à des actes indécens.

Vers le milieu du XVII^e siècle, les évêques de Vannes, scandalisés de ces pratiques de superstition et d'idolâtrie, joignirent leurs plaintes à celles de quelques missionnaires qui parcouraient alors le pays de Baud, et déterminèrent Claude de Lannion, gouverneur des villes de Vannes et d'Auray, propriétaire du château de Quinipily, à mettre fin à ces abus en faisant précipiter cette statue dans le Blavet. Peu de temps après, des pluies considérables étant venues désoler le pays, les habitans des environs attribuèrent ce fléau au sacrilège du comte de Lannion ; ils se réunirent, retirèrent la statue de la rivière, la rétablirent à son

ancienne place, puis recommencèrent à se livrer à leurs actes d'idolâtrie.

M. De Rosmadec, alors évêque de Vannes, ayant appris ces faits, résolut de faire cesser pour jamais le scandale et pressa Claude de Lannion de faire briser la statue. Le gouverneur y envoya des maçons escortés de tous ses domestiques ; mais ces gens, soit qu'ils fussent arrêtés par la vénération qu'ils ressentaient eux-mêmes pour la statue, soit qu'ils craignissent l'opposition des paysans du voisinage, se contentèrent de lui entamer un bras et une mamelle, et la renversèrent de nouveau dans la rivière. Peu de temps après, le comte de Lannion ayant fait une chute de cheval, les habitans prétendirent que cet accident était une punition du ciel ; la statue ne fut cependant pas retirée de l'eau. Ce ne fut que long-temps après, le 5 juin 1696, que Pierre de Lannion qui avait succédé à son père, acheta de Charles Carrion, notaire et procureur de l'abbaye de Lanvaux, au prix de 28 livres, la statue qui avait été jetée dans le Blavet, et la grande cuve qui était encore sur son champ dépendant de sa métairie noble de la Couarde. Il la fit transporter à son château de Quinipily « comme une pièce curieuse et une antique ; il l'a » fait depuis retailler et ôter ce qu'elle avait d'indécens dans sa » forme. Quand on retira cette statue de la rivière, il s'y trouva » beaucoup de paysans qui comblèrent M. de Lannion de louan- » ges, lui promettant beaucoup de prospérités pour un si grand » bienfait, qui allait rendre les peuples heureux par de bonnes » années et par la guérison de leurs maux. Mais voyant, depuis, » qu'il l'avait fait mettre dans un endroit où ils ne pouvaient » point avoir d'accès, ils persuadèrent au procureur fiscal de » Pontivy de faire un procès à M. de Lannion pour la remettre » en sa place.

» M. le duc de Rohan prétendit que cette statue avait été prise » dans l'enclave de sa seigneurie ; il en demanda le rétablisse- » ment. Il s'opposa à l'enlèvement du bassin, et ce ne fut qu'a- » près jugement des requêtes du Palais, à Rennes, que M. le » comte de Lannion fut paisible possesseur de la statue et du bas- » sin. »

Le transport de cette large cuve s'effectua sur des rouleaux ;

il ne fallut pas moins de quarante paires de bœufs, dit-on, pour la traîner au château, qui est éloigné de deux lieues et demie de la montagne de Castennec. Cependant les paysans étaient tellement convaincus de la puissance de leur idole qu'ils s'introduisaient furtivement dans la cour du château de Quinipily pour l'implorer et lui présenter leurs offrandes. En 1773, cette coutume n'était pas encore entièrement perdue, puisque Ogée rapporte que, cette année-là même, il fut trouvé plusieurs pièces de monnaie dans la cuve.

Le comte de Lannion ne s'était pas contenté de faire transporter cette statue dans la cour de son château ; il l'avait fait établir solidement sur un piédestal en granit posé sur le bord d'un terre-plein, au pied duquel il plaça la vaste cuve (1). La statue a 2 mètres 15 de hauteur ; le corps est beaucoup trop gros, les seins sont peu marqués, les yeux à fleur de tête et faiblement indiqués ; le nez est aplati ; un coup de ciseau marque la bouche ; de simples traits, raides et sans dessin, forment les doigts des mains et des pieds ; les bras, extrêmement grêles, sont coudés à angles droits, et les mains posées sur le ventre l'une au dessus de l'autre. L'idole est nue et présente seulement deux attributs distinctifs ; l'un est une bandelette qui lui ceint la tête et se croise par derrière ; l'autre est une espèce d'étole qui lui pend du cou en passant par dessus les extrémités de la bandelette, et dont les deux branches viennent se réunir par devant, à peu près à la moitié des cuisses (2).

Quant à la cuve, elle a la forme d'un carré long arrondi à l'une de ses extrémités, et représente assez bien le dessin d'une baignoire ; sa longueur intérieure est de 2 mètres 10, sa largeur de 4 mètres 78, y compris l'épaisseur des bords ; sa profondeur est de 1 mètre 08 (3).

La nature du culte rendu à la statue fit penser au comte de Lannion qu'elle représentait Vénus, et qu'elle avait été érigée par Jules César ; c'était d'ailleurs une opinion généralement répandue alors que la plupart des monuments antiques de la Gaule

(1) Voir planche 1.

(2) Voir planche 3, fig. 1.

(3) La capacité de cette cuve est de 33 hectolitres 43 litres.

étaient dus à ce conquérant ; il n'hésita donc pas à faire graver sur les quatre faces du piédestal de la statue les inscriptions latines suivantes :

Côté de l'ouest :

VENERI VICTRICI. VOTA C. J. C.

Côté du sud :

VENVS ARMORICORVM ORACVLVM. DVCE IVLIO C. C.
CLAUDIO MARCELLO ET L. CORNELIO LENTVLO,
COSS. AB. V. C. DCCV.

Côté de l'est :

CESAR GALLIA TOTA SVBACTA, DICTATORIS NOMINE
INDÈ CAPTO, BRITANNIAM TRANSGRESSVS, NON
SEIPSYM TANTVM, SED PATRIAM VICTOR CORO-
NAVIT.

Côté du nord :

PETRVS, COMES DE LANNION, PAGANORVM HOC NV-
MEN, POPVLIS HVC VSQVE VENERABILE SVPERSTI-
TIONI ERIPVIT, IDEMQVE IN HOC LOCO IVSIT COL-
LOGARI, ANNO DOMINI 1696.

TRADUCTION :

A Vénus victorieuse, Vœu de Caius Julius César.

Vénus, oracle des Armoricains. Jules César étant chef de l'armée, Caius Claudius Marcellus et Lucius Cornelius Lentulus, consuls, l'an de Rome 705.

César, après avoir soumis toute la Gaule, prit le titre de dictateur. De là il passa dans la Grande-Bretagne. Vainqueur, il fit triompher la patrie plutôt que lui-même.

Pierre, comte de Lannion, ayant arraché cette idole des payens à la superstition du peuple, la fit placer en ce lieu, l'an de Notre-Seigneur 1696.

L'opinion du comte de Lannion, que cette statue était celle de Vénus, a été partagée par plusieurs antiquaires. De nos jours l'abbé Mahé a prétendu qu'elle était l'ouvrage des Vénètes, « qui voulurent, dit-il, flatter César en attribuant ses victoires à Vénus, dont il avait la prétention d'être descendu ; » mais il faut faire observer que l'abbé Mahé n'avait pas même vu l'objet dont il parlait avec tant d'assurance, et l'on s'en aperçoit quand il dit que la statue porte une pomme dans sa main (1). M. de Penhouët fut le premier qui fit un sérieux examen de ce monument ; il y reconnut *Isis pleurant sur le tombeau d'Osiris*, et publia les preuves sur lesquelles il appuyait son opinion (2). Ce travail de M. de Penhouët est fort remarquable et annonce une grande connaissance de la théorie de l'art chez les anciens ; il est le résultat de nombreuses recherches qui toutes tendent à prouver que la statue de Quinipily ne peut représenter autre chose qu'une Isis, et qu'elle dut être l'ouvrage de soldats maures au service de l'empire. Il combat les raisonnemens des adversaires de son système, dont les uns voulaient voir dans cette statue Vénus pleurant sur le tombeau d'Adonis, et les autres la déesse Diane, protectrice des accouchemens ; il rappelle surtout que le culte d'Isis était très-répandu parmi les Gaulois, qui lui avaient consacré plusieurs temples, et qu'à Rennes même il s'en trouvait un ; il cite à ce sujet les *Antiquités gauloises* de Guillaume Marcel.

« Après tout ce que je viens de dire, ajoute-t-il en terminant, sur les raisons que nous avons de reconnaître Isis dans la statue de femme de Quinipily, je vais apporter une dernière preuve, qui, si elle était présentée isolément, suffirait pour expliquer la chose ; mais comme elle se tire d'une étymologie de nom, je sais la juste défiance que l'on a pour ces sortes d'explications.

« Voici une lettre que m'a écrite M. le maire de Baud :

« Monsieur, je suis d'autant plus fondé à croire que vous avez raison de considérer le monument de Quinipily comme Isis

(1) *Lycée armoricain*, t. 8, p. 123.

(2) *Antiquités égyptiennes dans le département du Morbihan*.

« pleurant sur le tombeau d'Osiris, que l'endroit où était la statue est dans la commune de Bieuzy, anciennement *Bée-Isi*. Le nom est très-significatif ; *bée* veut dire *tombe* ; et alors *tombe d'Isis*. Ce que je vous dis pour le nom de Bieuzy est exact ; dans les anciens titres on trouve *B-Isi*, *Bée-Isi*.

« Je connais en Bretagne, continue M. de Penhouët, beaucoup d'autres lieux qui portent le nom de Bieuzy, *Bée-si*, et je les regarde tous comme servant à rappeler le même culte. Partout les idoles et les cuves auront été brisées, ce qui donne plus de curiosité pour celle-ci, qui reste unique.

« Je crois avoir assez prouvé que nous avons la statue entière d'Isis et le tombeau d'Osiris, appelé dans l'antiquité « *Taphos Osiridis*. »

M. de Penhouët avoua toutefois qu'il ne pouvait trouver l'explication du sigle sculpté en relief sur la bandelette frontale de la statue. « A l'égard de ces trois lettres, dit-il, je ne sais si elles sont antiques ; il y aurait quelques raisons de soupçonner qu'elles seraient de même origine que celle des inscriptions du piédestal. Il est particulier que le mot *LIT* soit le génitif de *litis*, qui veut dire *sujet de la contestation ou du procès*. M. de Lannion, en rendant son idée, n'aurait-il point voulu s'amuser aux dépens de la postérité, qu'il présumait embarrasser par ces trois lettres ? Ceux qui verront la statue observeront qu'elles paraissent avoir été prises sur le bandeau déjà fait ; cette pensée, qui m'est venue trop tard pour observer sur la statue jusqu'à quel point elle est fondée, demande à être scrupuleusement examinée. »

M. de Penhouët l'examina sérieusement, en effet, et, après de longues années de recherches, il resta convaincu que les trois lettres qui embarrassaient tant les antiquaires, n'étaient point une plaisanterie imaginée par le comte de Lannion, mais un sigle antique devenu explicable pour lui et dont il trouve l'interprétation dans les cultes orientaux ; voici ce qu'il dit à ce sujet dans une petite brochure publiée en 1835 :

« Je n'ai point prétendu que ce bloc de granit grossièrement travaillé sous la forme d'une femme fût l'œuvre des Égyptiens en Armorique ; je me suis borné à dire qu'il me paraissait

» imité de l'ancien style égyptien, ce qui m'a engagé à classer
» cette divinité parmi la foule de celles qui sont dérivées d'Isis.
» Les Arabes connaissaient une divinité du nom d'*Alilath*; elle
» était pour eux l'Isis des Égyptiens (la lune). Les dérivés d'A-
» lilath furent *aleth*, *aletho*, *alita*, *melita*, *lita*, *lit*, *lilith* et
» *illithia*. Les Hébreux, les Juifs, les Égyptiens, les Grecs et
» les Européens ont vénéré *Illithie*, d'où l'antiquité avait ses
» fêtes *illithiennes*; à Rome elles avaient lieu le VIII des Ides de
» novembre.

» Si nous admettons que ce culte a eu lieu en Armorique,
» c'est qu'il y a été introduit par des étrangers, par ces Maures
» dont je viens de parler, Maures d'origine arabe; il est naturel
» de croire qu'il s'est étendu dans la Bretagne armorique; je
» n'avancerai pas qu'il faille attribuer le nom d'Aleth, aujour-
» d'hui Saint-Servan, à la même origine, non plus que, si les
» Bretons ont été nommés Lithiciens, il faille en rechercher la
» cause à cette même origine; mais *lit* ou *lith* a signifié, dans
» la langue armorico-bretonne, joies, fêtes, cérémonies publi-
» ques où l'on va pour implorer. Voilà du moins la valeur que
» lui a donnée le meilleur Dictionnaire breton, celui de dom Le
» Pelletier. Ce mot est certainement venu de l'antiquité, comme
» étant monosyllabique; il a pu produire ceux de *litanie*, *litur-*
» *gie* et autres; il est encore employé dans les cérémonies de
» l'église, qu'on dit *lit an isis*, en breton; mais il a disparu
» avec le culte auquel il tenait.

» Si nous examinons quelles étaient chez les anciens les au-
» tres qualités de la déesse qui nous occupe, nous trouvons,
» d'après Selden et Giraldus, *de Diis gentium*, qu'elle était l'en-
» nemie des accouchemens; elle était en opposition avec la déesse
» *Natio*, qui, chez les Romains, présidait aux naissances. Si,
» par de ferventes prières, on se la readait propice, alors elle
» conservait la mère et l'enfant; dans le cas contraire elle por-
» tait malheur à l'un et à l'autre.

» Voilà ce que nous apprend l'antiquité; maintenant nous sa-
» vons, par la tradition du pays, que des femmes, dans le Mor-
» bihan, et surtout dans les lieux où se voyait cette statue, ont
» eu jusqu'à ces derniers temps la plus grande superstition pour

» l'idole de Quinipily, qu'elles confondaient avec une sainte,
» l'appelant « sainte déesse. »

On voit que le temps et l'étude avaient modifié les idées de
M. de Penhoët sur la nature de l'idole de Quinipily, mais n'a-
vaient pas altéré son opinion au sujet de son origine mauro-ro-
maine. M. de Fréminville, qui vint après lui, y reconnut une
Isis, tout en contestant cette origine. Je rapporte textuellement
ici l'opinion de cet antiquaire, continuant en cela la marche que
j'ai suivie jusqu'ici quand il s'est agi de rendre compte de sys-
tèmes opposés; c'est, je crois, la seule manière de laisser aux
raisonnements toute leur force, et de mettre les lecteurs à por-
tée de conclure en pleine connaissance de cause.

« Quelle que soit la nature du culte qu'on a rendu presque jus-
» qu'à nos jours à cette statue intéressante, nous ne pouvons la
» considérer comme représentant Vénus; nous n'y trouvons ni
» les attributs, ni les attitudes données par les anciens à cette
» déesse; mais il faut convenir qu'elle a beaucoup d'analogie avec
» les statues égyptiennes d'Isis, presque toutes accompagnées,
» comme elle, de l'espèce d'étoile que nous lui avons remarquée,
» et, du reste, à peu près nues.

» Cependant, tout en nous persuadant que la statue de Quini-
» pily est effectivement une Isis, nous sommes bien loin de croire,
» comme M. de Penhoët, qu'elle ait été érigée en Bretagne par
» des Égyptiens, convaincu que nous sommes qu'aucun individu
» de cette mystérieuse nation n'a jamais mis le pied dans l'Ar-
» morique. Il n'existe pas le moindre document historique, la
» tradition la plus légère, la plus vague, qui puisse seulement le
» faire soupçonner, et il a fallu, pour avancer le contraire, avoir
» une furieuse envie de nous enlever nos origines nationales.
» Mais on sait que les Romains, maîtres de l'Égypte, y avaient
» puisé et adopté le culte isiaque; ils l'ont ensuite apporté dans
» les Gaules après les conquêtes de César. Ce culte d'Isis se pro-
» pagea et fleurit parmi les Gaulois, et nous en retrouvons des
» traces évidentes dans beaucoup d'autres endroits de la France
» où elle eut des temples, des statues. On conserva à ces monu-
» ments une partie de leur style et de leurs attributs originaires,
» et voilà pourquoi nous retrouvons dans notre Isis de Quinipily

« quelque analogie avec les Isis d'Égypte; mais non pas, comme
« le prétendent quelques-uns, une ressemblance absolue; car elle
« n'a ni le bonnet égyptien à longs pendants plissés en travers,
« ni la tunique serrée sur les cuisses et rayée, qui accompagnent
« toujours les Isis égyptiennes.

« Quant au mot IIT, sculpté sur le bandeau de notre statue,
« nous avouons que nous n'avons encore pu nous en expliquer
« le sens d'une manière satisfaisante; mais nous certifions qu'il
« y a bien IIT, et non pas LIT comme on l'a dit; les caractères
« en relief, bien distincts et n'offrant pas la trace de la moindre
« altération, ne peuvent, à cet égard, laisser de doute qu'à la
« mauvaise foi. »

M. Mérimée a critiqué à la fois les deux systèmes proposés. Au premier, il oppose le sigle frontal de la statue, IIT, qu'il substitue au mot LIT de M. de Penhouët. « Bien certainement, dit-il, il y a IIT; je m'en suis assuré en montant sur le piédestal. Un de mes amis y est monté après moi; tous les deux nous avons lu de même, et, je le répète, les lettres sont si distinctement tracées qu'il est impossible de s'y méprendre. » Au second, il objecte « que les Isis gauloises ne sont jamais représentées nues; qu'en général elles sont accompagnées de Sérapis ou de Horus; enfin qu'aucune ne porte d'inscription où les lettres IIT se trouvent. » Quant à la question d'antiquité, il ne la discute pas, et, se bornant à faire remarquer les rapports d'exécution qu'ont entre elles les statues de Bot-Coët et celle de Quinipily, il se hâte de trancher la difficulté : « Pourquoi, dit-il, ces trois statues n'auraient-elles pas été fabriquées ensemble au commencement du XVI^e siècle ou à la fin du siècle précédent? Combien de faux antiques ont pris naissance à cette époque, où le goût de l'antique s'était répandu avant que la critique se fût perfectionnée! Ne peut-on supposer que quelque seigneur breton, au retour d'une expédition en Italie, aura voulu avoir ses antiques aussi? « Fais-moi un Raphaël, » disait Catherine à un barbouilleur russe. Le gentilhomme breton a pu dire à son maçon : Fais-moi une Vénus antique. Remarquons ce nom de Vénus conservé traditionnellement, et la pratique lascive des paysans qui adoraient la statue. N'est-ce pas une pré-

« somption que cette grossière figure avait déjà un nom lorsqu'ils
« l'ont connue; que la signification de ce nom, que les attributions de la déesse leur avaient été expliquées? Quant à ces trois
« terribles lettres IIT, j'avoue bonnement que je n'en sais que
« faire. Sont-ce des sigles? Mais comment les expliquer? Aujourd'hui le problème me paraît insoluble, et, pour ma part,
« plutôt que de croire qu'elles expriment le nom de la déesse
« dans une langue perdue, j'aimerais mieux supposer qu'elles
« désignent le nom du sculpteur, Jean-Jacques Thibaud, par
« exemple. »

Cette singulière conclusion prouve assez que M. Mérimée n'a pas pris la chose au sérieux, et qu'il a préféré éluder la difficulté par un trait d'esprit. Il a du moins pris le soin de constater, après M. de Fréminville, que le sigle frontal de l'idole se compose des lettres IIT; ce qui n'a pas empêché l'un des annotateurs de la nouvelle édition du Dictionnaire d'Ogée, M. Moët de la Fortemaison, d'affirmer qu'il y a, ou plutôt qu'il y a eu LIT, mais que le crochet de l'L a été cassé, et de reproduire pour son compte le système de M. de Penhouët au sujet de la déesse LIT, divinité arabe ou syriaque, citée au chap. 53 du Koran. Malheureusement pour le système, le mot LIT n'existe point et n'a jamais existé; j'ai mis d'autant plus de soin à m'en assurer que j'avais à vérifier cette assertion de M. Moët. Je ne me suis donc pas borné à monter sur le piédestal de la statue; j'ai dépouillé soigneusement la bandelette des lichens qui s'y étaient formés, j'ai mis le granit à nu, et j'ai pu constater et faire constater par les personnes qui m'accompagnaient que les lettres IIT sont parfaitement tracées, parfaitement intactes, et qu'aucune trace de mutilation ne s'y laisse apercevoir; la lecture en est d'ailleurs si facile qu'il n'est permis à personne aujourd'hui de s'y méprendre.

On voit que sur la question de l'antiquité de l'idole de Quinipily, les opinions sont à peu près unanimes; en effet, M. Mérimée seul a émis à tout hasard une conjecture tendant à faire penser qu'elle est moderne; mais cette conjecture a peu de poids quand on la compare aux preuves sur lesquelles repose l'opinion contraire. Remarquons que la relation que j'ai citée établit d'une

manière positive que la statue était originairement placée sur la montagne de Castennec; qu'elle y était, de temps immémorial, l'objet de l'idolâtrie des paysans des environs, et qu'on la connaissait sous le nom de *Groac'h ar Gward*, « la femme de la »Garde. » Or, ce point de Castennec, l'une des plus remarquables positions militaires qui se puissent voir, et dont je parlerai plus longuement bientôt, fut occupé par les troupes romaines, qui y avaient formé un établissement considérable, traversé par la voie de Rennes à Carhaix. Rien n'indique plus aujourd'hui l'emplacement qu'y occupait la statue; mais le nom de la *Gward* s'y retrouve encore; c'est celui d'une métairie située au sommet de la montagne, et qu'on appelle par corruption *La Coarde*; il est probable que là se trouvait un édifice romain nommé *La Garde*, et que la statue en était voisine, puisqu'elle en a conservé le nom.

Pour moi, j'avoue que rien ne me paraît moins contestable que l'antiquité de cette idole; mais à côté de la question d'âge, il en est une autre qui résulte d'un passage de la relation déjà citée; passage dans lequel il est dit que le comte de Lannion, après l'avoir fait transporter à son château de Quinipily, « la fit »retailer pour lui ôter ce qu'il y avait d'indécent dans sa forme. » MM. de Fréminville et de Penhouët n'ont pas tenu compte de cette circonstance, qu'ils n'ignoraient pas cependant, et que M. Bizeul a relevée pour appuyer son opinion qui est « que la » statue que le comte de Lannion a fait enlever de la *Gward* est » bien le même bloc de granit dans lequel avait été taillée l'antique *Groac'h ar Gward*, mais que, retournée par un maçon » aux ordres du comte, elle a perdu toute cette teinte d'antiquité » qui pouvait lui donner de l'intérêt; que, retouchée à fond dans » toutes ses parties, toutes ses formes indécentes, qui pouvaient » être caractéristiques, ont tellement disparu qu'on ne peut être » nue plus modestement, et que, sous ce rapport, les Vénus pudiques n'en approchent pas plus que sous celui de l'art; que » cette étrole dans laquelle on a cru voir un attribut égyptien, » semble indiquer que cette prétendue restauration a été faite » d'après les idées de l'ecclésiastique collégien auquel sont évidemment dues les pédantesques inscriptions du piédestal, ainsi

» que le sigle III de la bandelette frontale, gravé en relief comme » les inscriptions, et dont les lettres ont une forme tellement » identique avec celles de ces inscriptions, qu'il n'est pas douteux qu'elles sont de la même main.

» Et c'est, continue M. Bizeul, c'est ce grotesque morceau de » sculpture, exécuté en son entier par un maçon de village à la » fin du XVII^e siècle, qui a occupé tant de savans, dont les uns » y ont vu une *Vénus Victrix*, les autres une déesse arabe ou » syrienne érigée par des soldats Maures en garnison chez les » Vénètes; d'autres encore une Isis pleurant la mort d'Osiris, » dont le bassin ou cuve était le tombeau! Enfin de tant de dissertateurs, aucun ne semble avoir élevé le moindre doute sur » l'antiquité des ornemens de la statue, quand ils avaient près » d'eux, dans le bourg de Baud, la preuve irréfutable que ces » ornemens, qui leur paraissaient si caractéristiques, étaient » dus à l'imaginative du comte de Lannion ou de son chapelain, » et exécutés sous leur direction; que d'érudition perdue! »

Je ne saurais partager ici l'opinion de M. Bizeul; il est allé trop loin évidemment. La relation sur laquelle il s'appuie dit bien que le comte de Lannion fit *retailer* la statue; mais elle ajoute que ce fut pour lui ôter ce qu'elle avait d'indécent dans sa forme; elle ne dit rien de plus. Sans doute il fallut bien réduire la grosseur des bras pour réparer celui que les domestiques du comte de Lannion avaient *entamé*; mais rien ne permet de supposer, comme le pense M. Bizeul, « qu'on ait refait, dans le bloc même, » un bras tout neuf à la place de celui qui avait été entamé; » la saillie actuelle des épaules et l'ampleur exagérée du buste, prouvent au contraire que la retouche n'a porté qu'à l'extérieur des bras, et que le travail principal a eu pour unique but de faire disparaître l'indécence des formes, comme le dit la relation; or, cette indécence, c'était sans aucun doute la proéminence des seins, qui sont en effet peu saillans aujourd'hui. Quant aux ornemens de la statue, que M. Bizeul regarde aussi comme l'œuvre du comte de Lannion, il faut remarquer que non seulement la relation n'en parle pas, mais que l'examen de la statue prouve que pour les établir en relief comme ils le sont, il eût fallu *retailer* en entier l'idole, depuis le sommet de la tête jusqu'au

milieu des cuisses ; or, cette supposition donnerait un démenti formel à la relation ; j'ajouterai que si un pareil travail eût eu lieu, on n'aurait pas manqué de refaire un nez à la statue, pour remplacer celui qu'elle perdit quand on la précipita dans le Blavet.

J'admets donc pleinement les conclusions de MM. de Penhouët et de Fréminville sur l'antiquité de la statue, et je pense avec eux que cette idole est une Isis. La raideur de la pose, le corps en gainé, les membres anguleux et à peine indiqués, la forme de la coiffure, et jusqu'à l'étoile qu'elle porte au cou ; tout cela révèle le style égyptien de manière à ne pas laisser place au doute. Quant à son origine, il faut, je crois, en revenir à la première opinion de M. de Penhouët, et l'attribuer à des troupes maures incorporées dans les armées romaines. La *Notitia Imperii* peut être invoquée comme témoignage du séjour de ces troupes en Armorique ; on sait d'ailleurs que la politique de Rome conquérante était de faire garder chaque province par des légions recrutées dans des contrées lointaines, et de maintenir ainsi les peuples les uns par les autres.

J'avoue que j'ai fait de vains efforts pour trouver l'interprétation des trois lettres de la bandelette frontale ; j'ai été aussi malheureux en cela que tous ceux qui m'ont précédé dans cette recherche. Je crois qu'il faut classer ce sigle mystérieux : IIT, au nombre des choses qui resteront à jamais inexplicables, à moins qu'un heureux hasard, une découverte inespérée, ne vienne un jour nous en révéler le sens.

Les légions romaines ont laissé d'autres traces de leur séjour dans la commune de Baud. A peu de distance du village de Pen-Mané et de la voie romaine de Vannes à Carhaix, qui traverse la partie nord-est de la commune, se trouve un retranchement dont une partie a été détruite par la culture ; l'autre portion, couverte d'un taillis, est bien conservée et les fossés en sont encore profonds.

Dans la partie nord du taillis de Coët-Ligné, est un autre retranchement bien conservé. Sa forme est à peu près carrée ; mais ses angles sont arrondis. Il a 465 mètres de contour à l'extérieur ; son fossé est profond, et son parapet, fort massif, a

3 mètres 50 de hauteur moyenne, à partir du fond des douves. A 30 mètres au sud de ce retranchement, on voit un fossé formant une ligne droite de 65 mètres de longueur ; le parapet en est aussi massif et aussi élevé que le précédent ; ce travail paraît être une fortification commencée, puis abandonnée. Un chemin d'exploitation, qui traverse le bois du nord au sud, coupe ce fossé par le milieu et passe auprès du retranchement carré.

A l'ouest de ces ouvrages, auprès du village de Kermestre, et sur le bord oriental de la route de Baud à Pontivy, on voit encore un autre retranchement qu'on appelle dans le pays *En Douéz* (le fossé, ou la douve) ; il forme la parcelle n° 49 de la section G du plan cadastral ; sa contenance est de 23 ares ; sa configuration est à peu près elliptique ; son grand diamètre est de 60 mètres et son petit de 55 ; la hauteur du parapet varie de 3 à 4 mètres.

A 150 mètres à l'est de la métairie de Coët-cr-Houarn (Bois de la Garde), à l'angle sud-est d'un bois de pins, est une élévation artificielle de terre qui paraît avoir servi de base à un donjon du moyen-âge ; les habitants du village la nomment *er Hastel* (le Castel) ; elle est ronde et a 80 mètres de circonférence ; le fossé qui l'entourait n'est pas encore entièrement comblé ; son sommet, qui a été fouillé dans le but sans doute d'en extraire les pierres de fondation de la maçonnerie, est une plateforme de 20 mètres de diamètre ; sa hauteur est de 3 mètres.

Le Blavet et l'Evel, avant de se réunir au Pont-Augan, coulent parallèlement et forment une petite presqu'île enclavée dans les communes de Languidic et de Quistinic. Cette langue de terre, fort élevée en certains endroits, est très-étroite à son entrée, entre le village de Bot-Chosse et l'écluse de Trémorin, et s'élargit vers le village de Loqueltas, situé près de la jonction des deux rivières. Cette position, très-avantageuse sous le point de vue militaire, fut autrefois fortifiée, et l'on y voit encore les restes de ces antiques travaux. Les premiers vestiges de fortifications qu'on rencontre lorsqu'on traverse cette presqu'île de l'est à l'ouest, se trouvent à la hauteur du village de Bot-Chosse. Ce travail consistait en un fossé profond qui allait d'une rivière à l'autre, et mettait ainsi la presqu'île en état de défense. Ce

fossé n'est plus apparent que vers le Blavet ; la culture l'a fait disparaître du côté de l'Evel. A 300 mètres plus loin, près du village de Kergoët, se trouve un autre fossé qui joignait également les deux rivières ; l'extrémité du côté de l'Evel a été détruite ; mais l'autre partie, qui se trouve dans un terrain inculte, est restée à peu près intacte. Deux autres fossés, partant perpendiculairement de celui-ci et courant parallèlement vers l'ouest à un intervalle de 24 mètres, vont aboutir à un champ dont les clôtures semblent construites en partie sur des tranchées. A l'extrémité occidentale de ce champ, s'en trouve un autre nommé *er Hastel* (le Castel), et qui est un ancien retranchement converti en terre labourable ; son fossé a dû être très-profond, et son parapet massif paraît avoir été d'une grande hauteur. La forme de ce retranchement, placé sur le point culminant de la petite presqu'île, est elliptique ; son grand diamètre est de 100 mètres et son petit de 70. Ces deux champs sont réunis aujourd'hui ; de sorte que la partie du parapet qui servait de clôture entre eux a été rasée ; mais comme cette réunion n'a eu lieu que depuis le cadastre, chacune de ces parcelles est figurée sur le plan. Le champ formé dans le retranchement porte le n° 161 de la section L ; le champ contigu, le n° 162, et la parcelle comprise entre les deux fossés parallèles, le n° 164. La partie apparente du premier fossé qui joignait les deux rivières est comprise entre les n° 241 et 242 d'une part, et les n° 493 et 494 de l'autre part.

Les Templiers, qui ont laissé leurs traces et leurs souvenirs en tant de lieux, avaient plusieurs établissemens sur le territoire de Baud. Une maison de ferme, située à quelques cents mètres au sud du bourg, et qu'on nomme encore le *Prieuré*, dépendait, dit-on, de l'un de ces établissemens. Ce lieu était, en effet, un prieuré avant la Révolution ; une ancienne chapelle y est convertie en grange ; auprès de la maison de ferme se trouvent des ruines assez considérables ; il se pourrait que ce lieu eût appartenu autrefois aux chevaliers du Temple, ou aux chevaliers de Malte, qui leur avaient succédé presque partout.

A 6 kilomètres au nord-ouest de la petite ville de Baud, dans l'un des nombreux replis du Blavet, se trouve la chapelle de

Saint-Adrien. En s'y rendant de Baud par le château de Kermorvant, au lieu de suivre les crêtes des mamelons, comme on le fait ordinairement, on parcourt un pays des plus accidentés. Parvenu au moulin à eau de Kernars, qui n'est qu'à quelques jets de pierre de Saint-Adrien, on traverse quelques champs cultivés, au milieu de l'un desquels s'élèvent deux beaux menhirs éloignés l'un de l'autre de six à huit pas seulement. L'un de ces monumens a 5 mètres de hauteur sur 2 mètres 70 de largeur ; l'autre a 3 mètres 50 sur 2 mètres. Un peu plus loin on aperçoit, à travers une épaisse feuillée, un groupe de quatre ou cinq chaumières, et au milieu d'elles la chapelle de Saint-Adrien. Cette petite église appartient à l'ordre du Temple, et l'on n'en peut douter quand on a examiné une plate-bande en menuiserie sculptée qui garnit un des côtés du chœur, et qui représente, en demi-relief et sur une seule ligne, Jésus-Christ au milieu des douze Apôtres. Chacune de ces treize effigies, qui ont moins de 1 mètre de hauteur, a la tête entourée d'une légende en forme d'auréole, sur laquelle est inscrit son nom. Tous ces personnages, lourdement enlumines, sont revêtus du costume de chevaliers du Temple, ou de chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, les uns en manteau rouge, les autres en manteau blanc. Les paysans des environs s'accordent à dire que cette chapelle appartenait aux *Moinés rouges* ; or, on sait que dans nos campagnes on donne ce nom aux chevaliers de Saint-Jean, qui furent dotés des propriétés du Temple, lors de l'abolition de cet ordre, et qui devinrent plus tard chevaliers de Rhodes et chevaliers de Malte.

La chapelle actuelle de Saint-Adrien est un édifice reconstruit en grande partie au XV^e siècle ; mais son origine doit remonter aux premiers temps du Christianisme. La chapelle primitive aura probablement été élevée pour abolir le culte de l'eau qu'on pratiquait sans nul doute en ce lieu. Remarquons en effet, comme premier indice du culte druidique, la présence des deux menhirs dont j'ai parlé ; puis le voisinage de la belle rivière du Blavet, qui coule à quelque pas ; puis une fontaine près de la chapelle ; puis, dans la chapelle même, chose curieuse ! deux autres fontaines ; l'une dans le chœur, à gauche, l'autre dans le bras droit

du transept ; je ne connais aucun autre lieu où les vestiges du culte de l'eau soient aussi nombreux et aussi frappants. La fontaine extérieure, surmontée d'un calvaire curieusement sculpté, offre une niche dans laquelle est une statuette en bois représentant un Templier en costume de guerre.

Le chœur de la chapelle est plus élevé que la nef ; il ne serait pas impossible qu'il y eût un caveau renfermant des tombeaux ; une très-large dalle placée à l'entrée du transept sud est entamée à sa partie supérieure, et paraît avoir porté un anneau. S'il existe une crypte, cette pierre en recouvrait sans doute l'entrée ; elle présente les marques d'une grande vétusté.

La chapelle Saint-Adrien était ornée de très-beaux vitraux ; il en reste encore des débris, entre autres une *Trinité* et un *Christ en croix*.

MELRAND. — Remontant le cours encaissé du Blavet à partir du village de Saint-Adrien, et suivant pendant deux ou trois heures ses bords escarpés et tortueux, on arrive à la position de Castennec ; mais avant d'y parvenir, il faut visiter, auprès du confluent de la Sarre et du Blavet, sur le territoire de la commune de Melrand, une grotte de dix pieds environ de profondeur, entièrement creusée dans le roc. La tradition rapporte que dans les premiers siècles de l'Église, c'était là la demeure de saint Rivalain, qui y passa sa vie d'une manière si retirée, si solitaire, qu'il mourut sans avoir jamais vu un autre saint, qui vivait à peu près de la même manière, dans un autre ermitage à quelques pas du sien. La chapelle de Saint-Rivalain est aujourd'hui un lieu de dévotion où les habitants des environs se rendent en pèlerinage dans les temps de sécheresse, pour obtenir de la pluie par l'intercession du saint.

BIEUZY. — De l'autre côté de la Sarre, sur la rive gauche de cette petite rivière qui sépare le territoire de Melrand de celui de Bieuzy, se trouve, dans l'angle d'une pièce de terre, un amoncellement assez considérable de pierres qu'on dit être les ruines du château de Kerven. Parmi ces ruines, et dans toute l'étendue du champ, il y a une prodigieuse quantité de briques romaines. Comme ce point est sur le bord de la Sarre et près de la voie de Rennes à Carhaix, il y a lieu de croire qu'il fut fortifié pour fa-

ciliter les communications avec l'établissement de Castennec, dont il est peu éloigné ; peut-être aussi y eut-il plus tard un château féodal sur le même emplacement.

A partir de la Sarre, je pus suivre jusqu'au village de Castennec les traces de la voie romaine qui traversait la bizarre presqu'île formée dans cet endroit par les eaux du Blavet, qui, se repliant sur lui-même, donne à la portion de terre qu'il contourne ainsi à peu près la forme d'une poire à poudre. La partie la plus large, fort élevée dans son milieu, conserve une pente rapide et soutenue de toutes parts. Sur ce sommet est une maison de ferme nommée la Couarde, à l'endroit où se trouvait autrefois, dit-on, l'idole que nous venons de voir à Quinipily. Près de cette maison, on voyait encore, il y a peu de temps, les ruines d'une chapelle ; à l'extrémité de l'isthme, et à peu de distance du village de Castennec, est une autre chapelle dont la construction paraît remonter au XVI^e siècle ; elle est dédiée à la Trinité.

Aux abords du village de Castennec, et auprès de cette chapelle de la Trinité, se trouve un fossé qui a dû être profond, et qui est revêtu, du côté intérieur, de maçonnerie et de rejets de terre assez considérables. Ce fossé se remarque encore, même dans la partie la plus rapide de la pente de la montagne, et règne dans toute la largeur de l'entrée de la presqu'île, dont il formait la première défense. Un peu plus loin commence l'étranglement de la position ; la base de cet étranglement a 400 mètres d'un bord du Blavet à l'autre ; il s'élève par une pente extrêmement abrupte jusqu'à une hauteur d'environ 100 pieds, et ne présente à son sommet que la largeur d'une route ordinaire, aujourd'hui occupée par le nouveau chemin de grande communication de Locminé à Guémené, qui aborde la position par le pont qu'on a établi au dessous du village de Saint-Nicolas-des-Eaux, et contourne la montagne comme le faisait la voie antique.

On trouve dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, de dom Morice, un titre de l'abbaye de Saint-Florent, inscrit à la date de 1066, qui commence ainsi : *Quomodo elemosyna Castelli-Noec, data fuit sancto Florentio*, « Comment l'aumône ou fief » amorti de *Castel-Noic* fut donné à saint Florent. » Un autre titre portant la date de 1124, et tiré du Cartulaire de Redon, est ainsi

conçu : « L'illustre vicomte de *Castel-Noïc*, Alain, frère de Geoffroi, vicomte de Castel-Joscelin, a donné au monastère de Redon une terre dans ledit *Castel-Noïc*, où on construirait une église et les maisons nécessaires aux moines, ce qui a été fait. Il a donné aussi et ordonné que ceux qui habiteraient dans ce bourg ne cuiraient pas ailleurs qu'au four des moines, et mou draient à leur moulin. Il a concédé en outre et statué que tous les habitants, depuis le vieux fossé du château jusqu'au carrefour, dans lequel est un if dédié à saint Lazare, demeurant dans la même terre, seraient paroissiens de la susdite église des moines. Il a donné aussi la terre que contourne le fleuve de Blavet, qui est nommée la Coarde, et deux parts du moulin situé sous la tour du château, du côté de Saint-Gildas. Au village nommé Saint-Bilci (Bieuzy), il a donné aussi la moitié d'une tenue dans laquelle a été bâtie l'église (1). »

Cet acte nous apprend que le nom actuel de Castennec est venu de la contraction de l'ancienne dénomination *Castel-Noïc* ou *Castel-Noic*; il nous apprend de plus que cette presqu'île portait alors le nom de la *Coarde*, qui était l'altération du nom primitif *Guard* (la garde ou le corps-de-garde); le moine qui fut chargé de copier l'acte de donation et qui s'inquiétait peu sans doute de l'étymologie, commit cette faute, que les écrivains modernes ont perpétuée et exagérée. Enfin nous y voyons qu'au XII^e siècle il y avait à Castennec un château-fort dépendant des domaines de la maison de Porhoët; car le vicomte de Castel-Noïc qui figure dans l'acte comme donateur, n'est autre qu'Alain, fils d'Eudon I^{er}, comte de Porhoët, et arrière-petit-fils de Conan-le-Tort, comte de Rennes. Ce fut ce même Alain qui devint la souche de la maison de Rohan, et le titre de vicomte de Castel-Noïc fut uni à celui de vicomte de Rohan jusqu'à Alain IV, son arrière-petit-fils, qui mourut en 1205.

Le château de Castennec devait être déjà ruiné à l'époque de la donation, car cet acte indique que la limite de la fondation faite en faveur des moines, partait « du vieux fossé du château »

(1) Voir le texte latin de ce titre aux *Preuves de l'histoire de Bretagne*, de Dom Morice, tome I, col. 552.

(à *veteri fossato castris*); mais il n'était pas démolé, puisque le même titre parle d'un moulin placé « sous la tour du château » (*sub turre castris, à parte sancti Gildasii*); cette tour était donc à l'ouest, dans la direction de la petite chapelle de Saint-Gildas, dont je parlerai tout-à-l'heure.

Il paraît que le château occupait l'isthme, ainsi que l'espace compris entre cet étranglement et la chapelle de la Trinité, mais ne pénétrait pas dans la presqu'île. Les travaux qu'on a exécutés pour établir la nouvelle route, ont fait raser un énorme amas de ruines qui encombraient le point le plus resserré de l'isthme, et sous lequel on a trouvé des maçonneries de près de 2 mètres d'épaisseur, formant une pièce carrée de 8 mètres de côté. Cette espèce de chambre sans ouverture a été respectée; les murs ont, par endroits, 3 à 4 mètres de hauteur; ils présentent à peu de distance du sol un retrait horizontal d'environ 25 centimètres; ils sont construits avec soin en pierres de granit taillées et appareillées; mais le mortier qui les lie n'a aucunement l'aspect du ciment antique; ces ruines appartiennent évidemment au château mentionné dans l'acte de donation, et qui fut sans doute établi sur les fortifications romaines destinées à défendre le corps de la presqu'île, qui s'en trouvait séparé par deux fossés très-profonds, distans l'un de l'autre d'environ cent pas, et coupant l'isthme d'un bord à l'autre.

Au-delà de cet isthme étroit qui relie le mamelon escarpé de Castennec aux côtes voisins, on n'aperçoit plus d'autres traces que celles de l'occupation romaine. Les briques à rebords sont nombreuses autour de la maison de la Couarde; on y a trouvé des fers de lance en bronze, des monnaies romaines, une borne milliaire aujourd'hui brisée et dont une partie sert de linteau à la porte de la ferme, mais que MM. de Penhouët et Bizeul ont reconnue se rapporter, par son inscription, au règne de Trébonianus, qui fut proclamé empereur à la mort de Décius, l'an 252 de notre ère. D'autres débris romains se trouvent au village de Castennec; d'innombrables fragmens de briques en parsèment les abords, et l'aspect bouleversé du sol indique qu'il fut autrefois couvert d'habitations. Une savante dissertation de M. Le Déan, insérée dans l'*Annuaire du Morbihan*, pour 1839, a éta-

bli que cette remarquable position de Castennec était le point de la station de *Sulis*, mentionnée dans la Table Théodosienne, et placée sur la voie de *Portus Nannetum* à *Gesocribate*, à 20 lieues gauloises de *Dartoritum* et à 23 de *Vorgium*.

Après de ce haut mamelon de Castennec, que le Blavet a enveloppé de ses eaux, n'ayant pu l'entamer, est une pauvre petite chapelle creusée naturellement à la base d'un roc de plus de 45 mètres de hauteur, qui vient border la rivière. La saillie du rocher forme deux des côtés de ce bizarre édifice, qui fut long-temps la demeure de saint Gildas et de saint Bieuzy, son disciple. Les deux ermites vivaient là dans la contemplation et dans la pénitence. On était au VI^e siècle; il n'y avait plus de Romains au camp de la Gward, et les nouveaux maîtres du sol ne s'y étaient pas encore établis; le lieu était solitaire; les eaux du Blavet, fécondant cette vallée sauvage, procuraient aux deux ermites le peu qu'il leur fallait pour vivre; ils passèrent ainsi de longs jours. Quand saint Gildas alla fonder dans la presqu'île de Rhuys le monastère qui porte son nom, saint Bieuzy resta seul dans l'ermitage et devint le pasteur du lieu; une pierre sonnante, aujourd'hui déposée dans le cimetière de la paroisse, lui servait pour appeler les fidèles; en la frappant fortement avec une autre pierre, on en tire en effet un son qui ressemble à celui d'une cloche.

J'avais passé beaucoup de temps à visiter Castennec, le rocher de Saint-Gildas et sa chapelle, dans laquelle on dit encore la messe à certains jours de l'année; la nuit approchait; j'étais à quatre lieues de Pontivy, où j'avais d'abord eu l'intention de me rendre dans la soirée; mon compagnon de voyage et moi, nous primes le parti d'aller chercher un gîte au bourg de Bieuzy; mais trouver un lit dans ce pauvre petit village était chose impossible; nous fûmes donc obligés de demander l'hospitalité au presbytère, où l'on nous reçut avec empressement et où nous passâmes la nuit.

Le lendemain, je visitai l'église paroissiale. Cet édifice est de plusieurs époques; l'abside, la partie la plus récente, doit avoir été construite à la fin du XVI^e siècle, peut-être même dans les premières années du XVII^e; à l'extérieur elle se compose de trois

frontons aigus qui ont beaucoup d'analogie avec ceux de la fontaine de Saint-Nicodème, dont cette église est éloignée de moins de 2 lieues. Elle est éclairée par trois fenêtres garnies de jolis vitraux représentant la vie et la mort de Jésus-Christ; M. Lopin, vicaire de Bieuzy, qui m'accompagnait dans cette visite, me dit qu'ils provenaient d'un ancien monastère; mais il ne put me le nommer. Dans l'église est un tableau de grande dimension, représentant les *Noces de Cana*; les têtes en sont expressives et bien traitées, mais les draperies ont été grossièrement retouchées. Ce tableau a appartenu au couvent des Récollets de Pontivy; la fabrique de cette ville l'a vendu à l'église de Bieuzy, il y a quatre ou cinq ans.

En sortant du bourg de Bieuzy, je suivis d'abord le chemin vicinal qui conduit à Pontivy, et non loin duquel se trouve un dolmen formé de trois supports recouverts d'une table de 2 mètres 70 c. de longueur sur 2 mètres de largeur; on le nomme dans le pays *En-tri-Mein* (les Trois-Pierres); la lande sur laquelle il se trouve porte le nom de *Lann-tri-Mein* (lande des Trois-Pierres); ce monument est sur le bord du sentier qui part du hameau de Kermabon et se rend au château de Rimaison.

Ce château de Rimaison, où j'arrivai bientôt et dont il ne reste plus que des ruines, était une riche construction de la Renaissance située sur le bord du Blavet. Il était remarquable par un grand luxe d'ornementation; j'y vis une cheminée dont les sculptures de granit mériteraient d'être dessinées; mais le lierre couvre aujourd'hui presque tous ces pans de murs; ce qui reste de cette belle demeure n'est considéré par le propriétaire actuel que comme une carrière où l'on trouve le granit tout taillé; il en fait construire des maisons de ferme dans les environs. Cet amateur des arts est un laboureur septuagénaire du nom de Le Mouël, qui habite le village de Kerdanet, voisin de Rimaison. Il a décoré la façade de son habitation de plusieurs morceaux de sculpture arrachés au château; on y remarque surtout, encastrés dans le mur, de chaque côté de la porte d'entrée, deux belles cariatides de grandeur humaine, qu'il a mutilées en les coupant au milieu des cuisses; il les désigne sous le nom de « Monsieur et « Madame de Rimaison. »

Le dernier monument que je visitai dans la commune de Bieuzy fut le peulvan mentionné par l'abbé Mahé; il est au sud du village de Keroret, dans une prairie sur le bord du Blavet; il a 4 mètres de hauteur : « il semble, dit l'abbé Mahé, contempler la rivière et regarder l'eau couler. »

GUERN. — En quittant la commune de Bieuzy, j'entrai dans celle de Guern, et au lieu de suivre la route qui conduit directement à Pontivy, où je devais me rendre, je m'en écartai pour aller visiter la chapelle de Notre-Dame-de-Quelven. La tour de cette église, qui s'est écroulée il y a quelques années, était l'une des plus admirées de la Bretagne, et il est bien à regretter que l'on n'ait pas prévenu sa chute par des réparations dont l'urgence était reconnue depuis long-temps et qui eussent peu coûté. Quoi qu'il en soit, après avoir déploré cet événement, qui pouvait entraîner la destruction d'une partie du village de Quelven, et qui heureusement s'est bornée à la perte d'un chef-d'œuvre, il n'y avait sans doute rien de mieux à faire que de travailler à le réparer, en réunissant les moyens d'élever une nouvelle tour à cette chapelle, dont l'architecture, de style flamboyant, a des parties remarquables, surtout à sa façade méridionale. D'actives démarches furent entreprises pour y parvenir, et elles eurent un prompt et complet succès; la commune de Guern s'imposa de grands sacrifices; elle reçut aussi du roi et du Gouvernement des secours considérables; tout cela réuni formait une somme d'environ 50,000 fr. On fit dresser un plan, on rédigea un devis, et les travaux commencèrent. Malheureusement il arriva ce qui arrive à presque tous les projets de construction; la somme destinée à couvrir la dépense totale n'en put acquitter la moitié; les travaux s'arrêtèrent, et l'on ne sait aujourd'hui quand cette belle tour sera achevée, si toutefois on l'achève. Il reste encore énormément à faire, puisqu'on s'est arrêté à la naissance de la rose au dessus du portail, c'est-à-dire à moins du tiers de la hauteur totale. Il s'agit maintenant de se procurer une nouvelle somme de 50,000 fr. pour terminer cette construction; mais il paraît qu'on n'espère pas y réussir. Il serait pourtant bien regrettable que ce projet fut abandonné; M. Richard, son auteur, y a donné la preuve d'un vrai talent; il a surtout parfaitement raccordé sa

tour avec le style général de la chapelle, tout en reproduisant quelques-uns des riches détails épars dans nos plus beaux monuments du même genre; on peut déjà juger du bel effet que produira l'ensemble du travail par la partie qui en est exécutée (1).

PONTIVY. — La ville de Pontivy n'a point d'histoire; tout ce qu'on en sait jusqu'au XV^e siècle, c'est qu'elle doit probablement sa naissance au voisinage d'un vieux château nommé les *Salles*, dont le vicomte Alain de Rohan donna, en 1457, l'emplacement à des frères mineurs observantins pour y fonder un monastère, « avec deux pièces de terre en parc et courtil, les jardins et le droit de pêche dans la rivière de Blavet, à la charge auxdits religieux de lui donner cent anguilles par an, » droit qu'il se réserva pour lui et ses successeurs. Ogée, qui cite cet acte, ajoute « qu'il fallait que ce château fût bien ancien, puisqu'on trouve dans les archives de la principauté de Guéméné qu'il ne coûta que 72 deniers pour sa construction. » Il est vrai qu'il a le soin d'ajouter encore que « le surplus se fit par corvée, » ce qui explique assez bien le bas prix de la main-d'œuvre. Ce couvent fut possédé ensuite par les PP. Récollets, qui en prirent possession en 1632, en vertu d'un arrêt du Parlement de Bretagne; mais il paraît qu'à cette époque les bâtiments menaçaient ruine; car ils furent reconstruits trente-deux ans après, en 1664, ainsi qu'on le voit par une inscription gravée sur une pierre aujourd'hui encastrée dans le mur de clôture de l'ancien enclos du couvent, du côté qui borde le chemin de hallage du Blavet. Cette inscription est ainsi conçue :

IN NOMINE DOMINI,
HÆC EST PETRA TOTIUS ÆDIFICII PRIMA
ET AB EXCELLENTISSIMA POTENTISSIMA Q. DUCISSA
MARGARITA DE ROHAN, APPOSITA PER
ILLUSTRISSIMUM AC NOBILISSIMUM
HERVEUM LE LART, HUIUSCE DUCATUS,
ET URDIS PREFECTU R. P. COELESTINO
LEGOZ GUARDIAN',
ANNO 1664.

(1) C'est en qualité d'architecte de l'arrondissement de Pontivy, que M. Richard a été chargé du plan de la nouvelle tour de Quelven; il exerce aujourd'hui les mêmes fonctions à Lorient.

Le couvent des Récollets est aujourd'hui entièrement démoli.

Ogée et d'autres historiens ont prétendu qu'au VII^e siècle il existait, au lieu où fut depuis Pontivy, un monastère fondé par saint Judoc, ou Josse, frère du roi saint Judicaël ; mais c'est évidemment une erreur ; saint Judoc se retira dans le Ponthieu, et non à Pontivy (1). Il est probable que le nom de la ville de Pontivy vient, comme le pense M. de Blois, de son pont sur le Blavet, et du nom de saint Divy, patron d'un monastère voisin.

Au début de la guerre de la succession, en 1342, Pontivy fut pris par le comte de Northampton, général anglais, auxiliaire du comte de Montfort. Cette ville appartenait alors aux vicomtes de Rohan, qui en firent le siège principal de leur immense juridiction. Le château, ruiné sans doute par les assauts qu'il eut à soutenir, fut reconstruit en 1485 ; c'était à peu près la seule protection de la ville, qui ne fut jamais fortifiée de manière à se trouver en état de résister à une attaque sérieuse. Aujourd'hui ce château existe encore, mais il est à peu près en ruine ; ses douves à demi-comblées sont transformées en vergers ou en prairies ; la partie habitable de cette ancienne demeure des Rohan est convertie en maison religieuse.

A l'époque de la Révolution, la petite ville de Pontivy acquit tout-à-coup une grande importance politique, en raison de sa position centrale et des facilités de communication que lui procurait le Blavet. Elle fut choisie, au mois de janvier 1790, comme lieu de réunion des députés des compagnies de volontaires des villes de Bretagne, qui s'y trouvèrent au nombre de cent quarante, sous la présidence du jeune Moreau, alors prévôt de l'École de droit de Rennes, y jurèrent solennellement un pacte fédératif et rédigèrent des adresses au roi, à l'Assemblée nationale, aux ministres, au général Lafayette. Un mois après, Pontivy recevait cent soixante-huit députés des villes et bourgs de la Bretagne et de l'Anjou, qui s'y réunissaient pour délibérer sur les moyens à prendre pour calmer ou réprimer l'agitation déjà menaçante des campagnes. Le pacte fédératif de Pontivy

(1) *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*, par Albert Le Grand ; édition annotée par M. de Kerdanel.

retentit dans toute la France ; un décret de l'Assemblée nationale ordonna qu'il fût adressé à toutes les communes ; c'est à lui qu'on dut l'idée de la grande assemblée fédérative du Champ-de-Mars.

Peu d'années après, ces faits ayant frappé le premier consul, lui inspirèrent la première pensée d'un vaste projet qu'il voulut exécuter à Pontivy. Un arrêté du 30 fructidor an X ordonna la canalisation du Blavet, depuis Pontivy jusqu'à la mer. Le même acte prescrivait la construction d'un tribunal civil, d'une prison, d'une sous-préfecture, d'une municipalité, ainsi que l'établissement d'une école secondaire dans les bâtimens de l'ancien couvent des Ursulines, que la République cédait en toute propriété à la ville. Un autre arrêté du même jour ordonna la construction d'une caserne avec des pavillons pour les officiers, assez vaste pour loger une demi-brigade d'infanterie et un régiment de cavalerie ; d'un hospice de trois cents lits, d'un pavillon pour le commandant de la place, d'un hôtel pour le général commandant le département, et enfin d'un bâtiment pour la manutention. Un arrêté des consuls, du 1^{er} vendémiaire an XII, érigea en lycée l'école secondaire de Pontivy, lui affecta cent cinquante bourses, et lui accorda 400,000 fr. pour frais d'installation et d'aménagement.

L'année suivante, un décret impérial daté de Milan, le 20 floreal an XIII, décida qu'une ville nouvelle serait construite au sud de celle de Pontivy, dont il changea le nom en celui de Napoléonville. Des fonds considérables furent affectés à tous ces grands travaux, dont l'inspecteur général des ponts-et-chaussées, Joachim Besnard, arrêta les plans sur les lieux (1). Mille ouvriers furent employés à la canalisation du Blavet ; les monumens publics furent entrepris ; la ville nouvelle s'éleva et se greffa sur l'ancienne ; un camp nombreux fut établi dans la lande de Tramesse, voisine de la ville. Napoléon voulait centraliser sur ce point des forces considérables, qui pussent, au premier ordre, se porter rapidement sur un point quelconque de la côte

(1) Besnard était breton ; c'est l'une des illustrations de notre province, si riche en illustrations ; nous lui avons consacré un article dans notre *Biographie bretonne*, actuellement sous presse.

de Bretagne qui se trouverait menacé par l'Angleterre. Mais les malheurs des dernières années de son règne le forcèrent, sinon de renoncer à ces projets, du moins d'en suspendre l'exécution faute de ressources. Quand la Restauration arriva, ils furent définitivement abandonnés; la ville reprit son ancien nom de Pontivy, et il ne resta que peu de chose des conceptions impériales. La ville de Pontivy y avait pourtant gagné de l'importance sous plusieurs rapports; la sous-préfecture et la prison étaient construites; la caserne, commencée en 1804, fut achevée; une manutention et un vaste magasin à fourrages ont complété depuis ce bel établissement militaire, qui pourra contenir un régiment entier de cavalerie, si l'on accroit ses écuries, ainsi qu'on en a le projet. Le tribunal civil, qu'on n'avait pas entrepris sous l'Empire, a été construit depuis peu d'années à l'aide des fonds départementaux; c'est un bel édifice de style grec, d'une ordonnance sévère, comme l'exigeait sa destination. On peut lui reprocher d'être trop isolé de la ville et de paraître à peine sur la vaste plaine qui sert de champ de manœuvres, et dont le fond est occupé par le Blavet et par le beau quartier de cavalerie.

Ainsi il y a deux villes à Pontivy : l'ancienne, qui se compose de quelques rues étroites, tortueuses et tristes, comme celles de toutes nos vieilles cités; — la nouvelle, dont, à la vérité, une seule rue est entièrement garnie de maisons, mais qui se complète peu à peu et finira par faire abandonner l'ancienne. Ce qui plaît surtout à Pontivy, c'est sa position sur le Blavet, la plus belle rivière de Bretagne, qui traverse la ville, qui borde ses promenades; le Blavet, dont les eaux, navigables aujourd'hui jusqu'à la mer, offriraient, en cas de guerre, une voie facile et sûre pour l'approvisionnement de l'intérieur par le port d'Hennebont.

L'église paroissiale de Pontivy est un édifice du style ogival de la dernière période; on voit sur ses colonnes les mâcles des Rohan, les anciens et puissans seigneurs du pays. Son portail à double baie est d'un bon effet; une inscription gravée au dessus fait connaître que la tour fut construite en 1533, « par les paroissiens de Pontivy. »

A 2,000 mètres au sud de la ville est le petit village de la Houssaye; là se trouve une chapelle dont l'architecture ne présente rien de remarquable; mais le rétable de l'autel est un morceau curieux; c'est une sculpture en pierre représentant les diverses scènes de la Passion avec un grand nombre de personnages, dont malheureusement quelques-uns sont mutilés.

Entre cette petite chapelle et la ville, sur le bord même du chemin, un peu encaissé dans cet endroit, s'élève un cofossal menhir en poudingue; il a 4 mètres de hauteur, 1 mètre 20 d'épaisseur, et une largeur moyenne de 2 mètres 30; il est planté en terre par le bout le plus mince, ainsi que cela se voit assez souvent (1).

Il paraît que les Romains eurent un établissement dans le voisinage de Pontivy; car un agriculteur, M. Le Barre, trouva en

(1) A l'époque où Napoléon projetait une descente en Angleterre, il avait formé un camp dans la lande de Tramesse, voisine du village de la Houssaye. Pendant le séjour de l'armée dans cette plaine, ce menhir fut cubé et pesé. Pour procéder à ces opérations avec exactitude, on revêtit complètement d'argile cette pierre colossale et on lui donna artificiellement la forme d'un polyèdre susceptible d'être mesuré avec précision par des moyens géométriques. Le mesurage, déduction faite de l'argile, donna le volume du menhir. On détacha ensuite un fragment du sommet du monolithe; on le mesura et on le pesa avec soin, et l'on obtint alors, par comparaison, le poids de la pierre monumentale.

Lorsque ces opérations furent terminées et vérifiées, on grava une inscription indiquant le volume et le poids du menhir, les noms des autorités civiles de la ville de Pontivy, ainsi que ceux des chefs de l'armée qui campait à Tramesse. Cette inscription et diverses pièces de monnaie de l'époque furent enfouies sous le menhir à une grande profondeur, avec toutes les précautions nécessaires pour prévenir leur détérioration; mais comme on négligea de dresser procès-verbal de ce dépôt, on ne peut aujourd'hui donner le texte de l'inscription, le dénombrement des pièces de monnaie, le volume et le poids du menhir.

Ce qui est surtout à regretter, c'est que l'armée d'invasion de Tramesse se trouve désignée dans l'inscription par le nom d'*Armée d'Angleterre*; ce qui pourrait faire croire à la postérité, qui trouvera un jour le dépôt caché au pied du menhir, qu'une armée anglaise occupait Pontivy à cette époque; il est donc utile que l'histoire monumentale du pays constate le fait pour épargner peut-être une grave erreur à nos arrière-neveux.

Il existe encore aujourd'hui à Pontivy beaucoup de témoins de l'opération que je viens de décrire; entre autres M. Jouanno, ancien professeur de mathématiques au lycée de cette ville, qui prit part aux calculs du cubage du menhir. (Note de M. Croisier).

1829, en défrichant une lande dépendante de sa propriété, située au village de Signan, presque sur le bord du Blavet, 122 médailles romaines, dont trois en or et les autres en alliage. Quelques-unes de ces pièces sont à l'effigie de Tibère et d'Auguste; les autres, à ce qu'il paraît, n'ont point été déterminées. Ces pièces étaient renfermées dans un vase qui contenait aussi des cendres et des fragments de charbon, et qui fut brisé d'un coup de pioche. Sur le sol se trouvait une pierre en poudingue de 1 mèt. 50 de diamètre et de 25 centimèt. d'épaisseur; elle était sans doute destinée à protéger le vase qui contenait les monnaies.

M. Le Barré trouva aussi à la même époque, mais dans un autre champ, un *celtæ* ou hache gauloise en jade de 41 centimètres de longueur.

La route de Pontivy à Cléguerec traverse, à une demi-lieue au nord-ouest de la ville, le village de Stival où se trouvent deux chapelles, dont l'une, dédiée à saint Mériadec, est ornée de beaux vitraux. Celui du transept méridional est divisé en douze compartiments et représente la Passion; ces tableaux sont bien exécutés; mais ils ont souffert. Dans l'un des angles inférieurs du vitrail est écrit : « En l'an 1557 fut faicte ceste vitre et fut l'ouvrier Jeh. Le Fiamar. »

Le grand vitrail du fond, derrière l'autel, est en seize tableaux représentant la généalogie des rois de Juda, comme à Férel. (Voir page 272.) Au sommet de la vitre est la Vierge, vêtue du costume de la première moitié du XVI^e siècle, et tenant sur ses genoux Jésus enfant. Ces peintures sont excellentes et très-bien conservées; le nom de l'artiste ou de l'ouvrier, comme on disait alors, n'est point indiqué; mais il est probable qu'elles sont de la main de Jeh. Le Fiamar, auteur de l'autre vitrail. Les deux fenêtres méridionales de la nef ont aussi des peintures; dans l'une on reconnaît saint Paul, dans l'autre diverses pièces d'armoiries et surtout les mâcles des Rohan; plusieurs personnages de cette famille sont représentés sur cette vitre.

Les deux côtés du chœur de cette petite église sont tapissés de huit détestables fresques représentant des traits de la vie de saint Mériadec, patron du lieu. Saint Mériadec, descendant du premier roi breton, Conan Mériadec, était un solitaire qui, après

avoir été ordonné prêtre à Vannes par l'évêque saint Hinguelen, se retira dans ce lieu de Stival, désert alors, et s'y bâtit un ermitage vers le milieu du VII^e siècle. Il y vécut saintement pendant plusieurs années; mais l'évêque de Vannes étant mort, sa solitude ne tarda pas à être troublée. Les habitants de cette ville, réunis au clergé de la cathédrale, le choisirent pour pasteur et l'informèrent de son élection. Leurs délégués n'ayant pu, malgré leurs pressantes instances, le déterminer à abandonner sa chère solitude, le clergé de Vannes, les principaux habitants de la ville, accompagnés de plusieurs évêques de la province, se rendirent à l'oratoire de Stival, arrachèrent Mériadec à son pauvre ermitage, l'emmenèrent à Vannes et l'investirent malgré lui de la dignité épiscopale, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

La seconde chapelle de Stival, qui n'est séparée de la première que par l'étroit cimetière du village, a aussi une vitre à plusieurs tableaux représentant la Naissance de Jésus-Christ, l'Adoration des Mages, etc.; mais ces peintures sont fort au-dessous de celles de la chapelle de Saint-Mériadec.

NEULLIAC. — Sur la route de Pontivy à Neulliac se trouve la chapelle de Karmès, ou Carmès. La voûte de cette petite église est entièrement couverte de fresques représentant des sujets de l'Histoire sainte. Ces peintures m'avaient été signalées comme des ouvrages remarquables, et je crois qu'en effet elles ne sont pas sans mérite. J'ignore le nom de l'artiste qui en est l'auteur; je pense seulement qu'elles datent du XVIII^e siècle; le chœur de la chapelle est de 1768; c'est probablement vers cette époque qu'elles ont été exécutées. Quant à la nef, sa construction, qui est fort simple, remonte à la période ogivale.

A très-peu de distance de cette chapelle, sur la lande des Quatre-Vents, se trouve un retranchement bien conservé; il est de forme à peu près carrée; sa longueur est de 72 mètres et sa largeur de 60; la hauteur moyenne des parapets est de 3 mètres à compter du fond des douves.

Au village du Porzo, qui était autrefois le siège d'une juridiction, on voit, sur le bord du Blavet, une enceinte remarquable par la profondeur qu'ont dû avoir ses fossés, aujourd'hui en partie comblés, ainsi que par l'épaisseur de ses parapets. La lon-

gueur de cet ouvrage est de 105 mètres, et sa largeur de 62. Les eaux du Blavet ont dû pénétrer dans les fossés, qui pouvaient avoir une profondeur de 6 mètres à partir du niveau du sol, et 10 mètres si l'on compte du sommet des terrasses.

A l'époque où l'on s'occupait des travaux de canalisation du Blavet, on trancha l'extrémité de cette fortification pour donner au chemin de hallage la dimension prescrite, et dans cette opération on découvrit des fondations en maçonnerie qui paraissent appartenir à quelque castel compris dans l'enceinte. Il faut bien, au surplus, qu'il ait existé dans ce lieu une construction de cette nature, puisque le nom de *Porzo*, que porte le village, signifie *cours murés*, — *enceintes fortifiées*, — *castel*.

L'abbé Mahé décrit ces monuments dans son *Essai sur les Antiquités du département du Morbihan*. Suivant son opinion, qu'il appuie partout, il faut le dire, d'une riche érudition, mais qui s'était convertie chez lui en système absolu et exclusif, ces ouvrages ne sont autre chose que des *témènes* ou *enceintes sacrées*. Assurément je ne chercherai point à nier l'existence de ces sortes de lieux consacrés, dans lesquels se réunissaient les Gaulois pour célébrer quelques-unes des cérémonies de leur culte; mais je crois que l'abbé Mahé oublie trop que l'invasion romaine a poussé ses flots sur l'Armorique; que les armées impériales l'ont foulée dans tous les sens; qu'il s'en est inévitablement suivi le ravage ou la destruction des lieux et des monuments consacrés à un culte qu'elles voulaient abolir. Il oublie trop que les soldats des Césars avaient couvert la péninsule armoricaine d'un réseau d'admirables routes qui reliaient les uns aux autres les points principaux de cette terre, et que la population n'ayant jamais cessé de leur être hostile, il leur fallut semer le long de leurs voies, le long des grands cours d'eau et sur les points les plus élevés de l'intérieur, des postes retranchés pour protéger leurs communications et pour maintenir dans la soumission un peuple qui ne rêvait que l'affranchissement. Souvenons-nous que dix-huit siècles ont passé depuis ce grand événement de la conquête romaine, dix-huit siècles dont la plupart ont été signalés par de sanglantes guerres intérieures; que la féodalité a couvert le sol des châteaux de ses barons pillards,

qui guerroyaient sans cesse, tantôt entre eux, tantôt contre les ducs de Bretagne, leurs souverains; que chaque coin de terre a pu, durant ces longs siècles d'occupation étrangère et de turbulence féodale, devenir le théâtre d'un combat, et convenons que les vestiges qu'on retrouve aujourd'hui dans quelques lieux que la culture n'a pas encore atteints, appartiennent vraisemblablement à des constructions militaires. Je ne nie pas, qui pourrait le nier? que certaines enceintes ne remontent aux temps qui ont précédé l'invasion romaine; mais je crois que s'il en existe, elles doivent être infiniment rares; et pourtant l'abbé Mahé en reconnaît à peu près partout où il voit une figure circulaire, elliptique ou polygonale entourée d'un sillon et défendue par un fossé, bien que la présence du fossé fasse naître tout d'abord l'idée d'un ouvrage militaire, et que celle des nombreux débris de briques romaines qui parsèment presque tous ces lieux, attestent d'une manière indubitable que les conquérants y posèrent leurs tentes.

CLÈGUÈREC. — Cette commune, d'une grande étendue, se compose d'un vaste bassin bordé par la chaîne des montagnes de Malguénac et par celles de la forêt de Quénécan. Ce bassin se subdivise en trois autres donnant passage à autant de petites rivières qui, après un cours plus ou moins prolongé, vont s'épancher dans le Blavet. Le *Grand-Deu-Ilaz*, l'une de ces rivières, qui prend sa source dans la commune de Silfiac, traverse l'une des chaînes de la forêt de Quénécan par une gorge profonde dont l'aspect effrayant lui a fait donner le nom de *Stan-en-Ihuern* (gorge ou vallon de l'enfer). Le caractère sauvage de cette contrée dut la faire rechercher par les druides, qui y ont laissé des monuments de leur culte, dont quelques-uns existent encore.

Sur un chemin nommé *Hent-er-Bé* (chemin du tombeau), conduisant du village de Bod-er-Barz à celui du Gouvello, on voit à l'angle d'un champ appelé aussi *Parc-er-Bé* (champ du tombeau), une grotte aux fées presque entièrement en ruines aujourd'hui, et connue dans le pays sous le nom de *Ty-en-Torriyanet* (maison des nains). Pour se faire une idée exacte de ce monument tel qu'il a dû être avant sa mutilation, il faut se figurer, sur une longueur de 12 mètres, deux rangées parallèles et con-

vergentes par leur sommet de tablettes de gruwacke brutés, au nombre de cinq d'un côté et de six de l'autre, supportant quatre autres tablettes de pierre semblable, qui forment voûte ou toiture. Plusieurs de ces pierres ont été enlevées; d'autres sont là gisantes, et cinq seulement, restées debout, supportent un énorme couvercle. Le nom de *Parc-er-Bé* donné au champ dans lequel se trouve cette grotte, et celui de *Hent-er-Bé* que porte le chemin voisin, annoncent assez que ce lieu servit à des sépultures. On trouve cette dénomination appliquée à diverses localités; dans la commune de Saint-Gildas, par exemple, on nomme *Closer-By* (by et bé ont la même signification) un champ où se trouve également une grotte aux fées. (Voy. p. 216.)

Au village de Bod-er-Mohet, on voit une autre grotte aux fées qui a 24 mètres de longueur, et qui est en tout semblable à la précédente, si ce n'est qu'elle a des compartimens intérieurs formés par des cloisons d'une seule pierre; on l'appelle *Campreu-en-Torriganet* (chambre des nains); elle n'est pas non plus intacte; plusieurs des tablettes qui en formaient les parois et la voûte gisent maintenant sur le sol.

Au sud du chemin qui conduit du village du Gouvello à celui de Bod-er-Mohet, près de la limite qui sépare le taillis de la Magdelaine de celui du Breil-du-Chêne, se trouve un menhir de 4 mètres de hauteur.

Dans la lande de Bieuzent, tout près du chemin qui conduit du village de ce nom au bourg de Cléguérec, on voit un tumulus qui a été évidemment écreté; aussi le diamètre de sa base, qui est de 30 mètres, est-il aujourd'hui démesurément grand par rapport à sa hauteur, qui n'est que de 1 mètre 75 centimètres.

Dans la lande du Reste, sur le chemin de Cléguérec à Malguénac, est un autre tumulus, écreté comme le premier; le diamètre de sa base est aussi de 30 mètres, et sa hauteur de 2 mètres 25 centimètres.

Au nord du village de Kerveno, dans une lande nommée *Lann-er-Guellant*, se trouve un retranchement bien conservé; il est presque circulaire; son grand diamètre est de 66 mètres et son petit de 60; la hauteur moyenne du parapet est de 2 mètres à

partir du fond du fossé; il y a une entrée à chaque extrémité du grand diamètre.

Il n'y a pas bien long-temps, dit-on, qu'auprès du village de *Kerquerno*, qu'on écrit à tort *Kerlierno*, on voyait un retranchement bien plus considérable que celui que je viens de décrire; mais il a disparu par suite du défrichement de la lande sur laquelle il avait été établi.

SAINT-AIGNAN. — Sur un plateau élevé, voisin du village de Corboulo, se trouve un reste de fortification qui dut former autrefois un parallélogramme, mais qui aujourd'hui ne présente plus qu'une partie de sa figure primitive; l'autre partie, qui devait aboutir à peu près au point où se trouve la maison la plus septentrionale du village, n'offre plus que des traces peu distinctes. La partie conservée est bordée de parapets massifs et très-élevés. A l'extrémité nord du côté oriental de ce parallélogramme, est une butte artificielle qui présente à son sommet une plate-forme à peu près carrée de 25 mètres de diamètre; sa base a environ 120 mètres de circonférence; quant à sa hauteur, elle varie, attendu que le terrain est en pente d'un côté et presque horizontal de l'autre; la moyenne de son élévation peut être fixée à 10 mètres. On appelle cette butte *Mollen Morvan*; ce nom n'est point traditionnel; on le lui a donné parce que la pièce de terre sur laquelle elle repose appartient depuis long-temps à une famille nommée Morvan. On assure qu'elle a été fouillée et qu'on y a trouvé des maçonneries en pierres de taille; la tradition prétend encore ici que ce lieu fut habité par des *moines rouges* (Templiers); ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut là une fortification importante, un donjon dont ce mamelon artificiel était la base; on dominait de là le cours du Blavet et une vaste étendue de pays.

A quelque distance au nord-est du village de Corboulo, se trouve le pont de Quénécan jeté sur le Blavet, et qui met en communication les départemens des Côtes-du-Nord et du Morbihan; je le laissai un peu à droite pour me rendre au bourg de Saint-Aignan, pauvre village situé à l'extrémité d'un chemin tellement délabré, que je ne sais comment on peut y accéder quand viennent nos longues pluies d'hiver. Après m'être arrêté

quelque temps au presbytère, afin d'y prendre des indications, je visitai en passant la modeste église de ce village. Elle n'offre rien d'intéressant; j'y remarquai pourtant, sur l'un des autels latéraux, un rétable représentant l'Arbre de Jessé, ou la généalogie de la Vierge. Les rois d'Israël y sont réunis deux à deux et forment six groupes, dont trois de chaque côté; cette sculpture en bois est bien exécutée.

En sortant du bourg de Saint-Aignan, je revins sur mes pas pour retrouver le pont de Quénécan, que je traversai. Remontant ensuite la rive gauche du Blavet, j'arrivai bientôt à l'écluse n° 4. Là, les montagnes schisteuses qui courent le long des deux rives se rapprochent et ne laissent au Blavet que la place de son lit, qui se trouve ainsi encaissé au fond d'un ravin de 200 pieds de profondeur et de plusieurs lieues d'étendue. J'étais alors dans le département des Côtes-du-Nord et j'avais devant moi le territoire de la commune de Saint-Aignan, que je venais de quitter. Je voyais se dessiner le profil décharné du promontoire de Castel-Finans, dont la base gigantesque, à demi-rongée par les eaux du Blavet, les a pourtant forcées de se replier sur elles-mêmes et de l'envelopper par un brusque contour, comme elles l'ont fait au mamelon de Castennec. Vis-à-vis la pointe de cette proéminence abrupte, à l'angle que fait le Blavet en abandonnant tout-à-coup la direction de l'ouest à l'est pour prendre celle du nord au sud, on voit l'embouchure d'une gorge profonde et sauvage, s'enfonçant dans le territoire du département des Côtes-du-Nord et le perçant ainsi pendant trois ou quatre lieues. D'autres gorges semblables, produites par la violente déchirure des rocs, sillonnent de distance en distance ce sol tantôt parsemé de bois, tantôt aride et dénué de toute végétation. Le jour où je parcourais ces montagnes et ces vallées, le ciel était sombre, les nuages effleuraient la crête des collines; l'un d'eux vint tout-à-coup envelopper le sommet de Castel-Finans. A ce moment j'observais l'épaisse ligne de pierres amoncelées qui l'entoure comme une ceinture, et dont le relief se distingue parfaitement du pied des montagnes, quoiqu'elle soit à une grande hauteur. Les vapeurs du soir, qui se condensaient au dessus d'elle et prenaient mille formes diverses et fantastiques; la solitude de ce

lieu sauvage; le crépuscule, qui couvrait de son voile transparent tous les objets qui m'entouraient; le murmure des eaux du Blavet qui coulait si tranquille au pied de ces montagnes; tout contribuait à produire pour moi un charme plein de rêverie, au milieu duquel je me rappelai la tradition qui attribue une cause merveilleuse à l'aspect de désolation qu'offre le promontoire de Castel-Finans. Cette tradition dit que Finans, haut et puissant seigneur du pays, avait son château sur cette montagne, et que, par l'intermédiaire de saint Gildas, il obtint en mariage une jeune princesse d'une grande beauté, nommée Trifine. Peu de temps après l'avoir épousée, il forma le projet de l'assassiner. Trifine, soupçonnant son dessein, prit la fuite sur un cheval auquel elle avait fait placer des fers à rebours pour mieux tromper les recherches. Finans parvint pourtant à l'atteindre et la tua. Le père de Trifine, désespéré de cette mort, se rendit auprès de saint Gildas pour lui adresser des reproches. Le saint ressuscita Trifine, et, pour punir son barbare mari, il se rendit sur une montagne située de l'autre côté du Blavet, et là, prenant une poignée de terre, il la lança de toute sa force sur le château, qui s'écrroula aussitôt et écrasa Finans et tout son monde.

Cette tradition est à peu près la même que celle que j'ai rapportée au sujet du château de Comorre (voy. p. 200); elle reproduit la légende de sainte Trifine, sauf le nom du lieu et celui du mari de la sainte.

Y a-t-il eu réellement un château sur ce mamelon aride et pierreux? Assurément non; rien n'indique qu'il y ait existé une habitation; mais, à coup sûr, il s'y trouvait un retranchement dont les parapets, construits en pierres brutes, sont aujourd'hui écroulés et forment cette colossale et irrégulière ceinture qui a fait conserver à cette montagne escarpée la significative dénomination de Castel-Finans. Cette position a beaucoup d'analogie avec celle de Castennec, et, militairement parlant, elle est à peu près aussi remarquable qu'elle.

On peut continuer de remonter le cours du Blavet pendant environ trois lieues, sans que jamais l'aspect du paysage cesse d'être admirablement pittoresque; on arrive ainsi à l'abbaye de

Bon-Repos, construite sur la rive gauche de la rivière et conséquemment sur le territoire du département des Côtes-du-Nord. Bien que ce lieu remarquable soit en dehors de mon domaine, puisque je me suis proposé pour limites celles du Morbihan, je crois pouvoir m'arrêter un instant ici pour examiner ces ruines, qui se trouvent sur mon passage.

L'abbaye de Notre-Dame de Bon-Repos fut fondée le 24 juin 1184, en faveur de l'ordre de Cîteaux, par Alain III, vicomte de Rohan, et par Constance de Bretagne, son épouse, sœur du duc Conan IV, « pour y avoir leur sépulture, ainsi que celle de leur fils (1). » La même année, le duc Geoffroi II ratifia cette donation, qui fut augmentée dans la suite par plusieurs successeurs du vicomte Alain III. Elle est située au bord du Blavet, dans un endroit où le sol s'aplanit et forme un plateau qui fut bientôt fertilisé par les patients travaux des moines. En face de cette petite oasis, sur l'autre rive du Blavet, s'élève brusquement une montagne ardue autrefois couverte de bois de sa base à son sommet, mais depuis long-temps dépouillée de ce riche manteau de verdure par la spéculation. Ce rideau de 150 pieds de hauteur, qui bornait ainsi à quelques toises l'horizon des reclus de Bon-Repos, était pour eux un perpétuel avertissement de leur renoncement au monde, et leur rappelait à chaque instant l'inflexibilité de la règle qui les obligeait désormais à vivre et à mourir dans ce lieu de volontaire exil qu'ils avaient choisi pour séjour. Cette solitude, car c'en était une alors, avait du moins le charme d'une nature agreste et imposante dans sa grandeur. Le Blavet, qui venait, pour ainsi dire, laver le pied des murailles du monastère et border ses frais ombrages, et au-delà de son lit, cette haute et abrupte montagne boisée, dont le revers se rattachait à l'immense forêt de Quénécan, étaient bien propres à entretenir dans l'âme des religieux le double sentiment de la méditation et de la contemplation. Autour du couvent, de vastes jardins, des vergers abondants pourvoyaient aux néces-

sités matérielles de leur existence, que dans les entraînemens de notre vie sociale nous pouvons regarder comme monotone, mais qui s'écoulait du moins parfaitement exempte des troubles, des douleurs et des passions du monde.

Les bâtimens de cette antique abbaye sont aujourd'hui dans un état, non pas de ruine, mais de complète dévastation. L'église, monument très-remarquable et qui datait probablement du XIII^e siècle, a été démolie; quelques colonnes du chœur, quelques pans de murs, quelques fenêtres à ogive romane existent encore et font vivement déplorer la perte d'un édifice dont les analogues deviennent de jour en jour plus rares. Quant au couvent lui-même, on s'est contenté jusqu'ici d'en enlever la couverture, les plombs, tout ce qui pouvait offrir à la spéculation du nouveau possesseur quelque chance de profit. Ce bâtiment était complètement réédifié depuis très-peu d'années, lorsqu'éclata la Révolution; il est vaste, bien construit; je suis persuadé que son propriétaire actuel a supputé depuis long-temps le prix qu'il pourra retirer de ses matériaux, lorsqu'il trouvera l'occasion de les vendre pour la construction de quelque maison d'écluse ou de quelque chapelle de village.

SAINTE-BRIGITTE. — La commune de Laniscat (Côtes-du-Nord), sur le territoire de laquelle se trouvent le village et l'abbaye de Bon-Repos, est séparée par le Blavet de celle de Sainte-Brigitte (Morbihan). La forêt de Quénécan couvre environ la moitié de cette dernière; le surplus de ces bois immenses s'étend sur les communes de Perret, de Lescouët, de Caurel, de Saint-Aignan, de Cléguérec, de Séglien et de Silfiac. Dans la partie nord de la forêt, le long du Blavet, règnent deux chaînes de montagnes très-élevées, très-abruptes, et présentant çà et là des gorges presque impénétrables et d'énormes roches de quartzite d'un ton grisâtre qui semblent prêtes à se détacher, tant elles sont minées par leur base. Au sud s'élève une autre chaîne plus imposante encore par sa masse et par sa hauteur. La partie la plus curieuse de celle-ci se trouve dans le *Breil du Chêne* et dans la *Taille de la Magdelaine*; elle est couronnée de rochers gigantesques formés d'énormes blocs de grauwacke superposés presque régulièrement, et surplombant à tel point les uns sur les

(1) *Ut ibi habeam sepulturam, et Alanus, filius meus, similiter.* (Acte de fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Bon-Repos, inséré aux Preuves de l'histoire de Bretagne, de dom Lobineau, col. 137.)

autres que l'assise supérieure, comparée à l'inférieure, forme une saillie effrayante à voir. Quand on examine ces masses étonnantes dont la base est à demi-détruite, et les énormes quartiers qui en ont été évidemment détachés et qui gisent aujourd'hui çà et là sur le versant de cette chaîne et jusque dans la vallée adjacente, il est impossible de ne pas attribuer cet état de choses à l'action des eaux qui, durant des siècles, ont rongé cette barrière. Le peuple, qui fait des fables sur tout ce qui lui semble extraordinaire, dit que « ce fut la grand'mère du diable qui, portant tant dans son tablier toute cette masse de rochers, la déposa dans cet endroit; mais que, avant la fin du monde, on la transportera en entier, sur des mulets, au fourneau de Lorges, pour en faire de la chaux. »

Cette forêt de Quénécan est, sans nul doute, le lieu le plus pittoresque de la Bretagne; c'est là qu'il faudrait conduire, par le chemin que je viens de suivre, les enthousiastes exclusifs des aspects de la Suisse; ils conviendraient peut-être alors qu'un Breton peut admirer de magnifiques points de vue sans aller les chercher si loin; mais cela coûterait, j'en conviens, un peu plus de fatigue que de tourner, au coin de son feu, assis dans un bon fauteuil et les pieds sur les chenets, les feuilles d'un album suisse, ou de parcourir les salles d'un musée de peinture et d'y chercher les toiles de nos paysagistes en renom, afin de discourir agréablement ensuite sur les merveilleux effets de la nature.

J'entrai dans cette vaste forêt de Quénécan pour me rendre aux forges des Salles, que je voulais visiter en passant, et dont j'admirai la belle position et le charmant aspect qu'elle offre quand on y arrive par la route de Bon-Repos; puis continuant à me diriger vers Silfiac, j'arrivai bientôt en vue des ruines du château fortifié des Salles, qui fut construit par les vicomtes de Rohan, au bord du vaste étang qui porte son nom. On trouve des mâcles dans presque toute l'étendue de la commune; mais elles sont surtout nombreuses au bord de l'étang et dans les environs du château; mon compagnon de voyage et moi nous recueillîmes quelques échantillons de ces curieuses pierres dont les vicomtes de Rohan composèrent leur écusson.

SILFIAC. — L'étang des Salles forme la limite entre les com-

munes de Sainte-Brigitte et de Silfiac. Les monumens druidiques sont rares dans cette partie du département; il en existe cependant un remarquable dans la commune de Silfiac; c'est un menhir de 4 mètres 50 de hauteur; il est à 500 mètres au nord-ouest du village du Moustoir; il se trouve au pied d'une lande élevée; on l'appelle *Queuil en diaul* (la Quenouille du Diable).

Au sud du bourg, sur la route de Pontivy à Rostrenon, et près de la limite de la commune du côté de celle de Séglien, est le village de Saint-Laurent. Là se trouve une chapelle que je visitai avec intérêt; c'est une construction ogivale du XVI^e siècle, ou peut-être de la fin du XV^e, qui a le mérite d'être, sauf quelques mutilations, dans son état primitif; elle n'a été gâtée par aucune réparation maladroite; elle est percée de belles ouvertures du genre flamboyant; sa fenêtre du fond est une des plus belles que j'aie vues.

Les contreforts de l'abside étaient ornés de statues dont les dais, fort bien sculptés, existent encore. La console qui supportait la statue de l'un de ces contreforts, présente un groupe sculpté composé d'un personnage grotesque unissant la patte d'un lièvre et celle d'un lévrier placés à ses côtés. Cette sculpture me paraît être une allusion satirique au mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, ou plutôt à la réunion définitive de la Bretagne à la France, en 1532; cette date serait alors à peu près celle de la construction de la chapelle.

Dans le transept nord de l'église, est une fontaine d'une eau très-limpide, dédiée à saint Nodéz, dont la statuette brisée se voit dans une niche au dessus de la fontaine; cette chapelle est un lieu de pèlerinage.

Le village de Saint-Laurent dépendait autrefois de la seigneurie de Crénihuel, dont le château, tout-à-fait en ruines, est à peu de distance. Le seigneur de Crénihuel avait pour seigneur supérieur le prince de Guéméné; aussi les écussons de Crénihuel et de Rohan se voient aux vitraux de la chapelle et se retrouvent sculptés sur ses murs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il se tient, le 10 août, près de la chapelle, une foire considérable. On voit, dans le champ de foire, cinq à six petites constructions hémisphériques, qu'on pourrait prendre de loin pour

des tumulus, et qui sont tout simplement des caves destinées à recevoir et à tenir frais le cidre qui se vend à la foire; on y descend par un escalier au pied duquel se trouve une porte; je ne saurais mieux comparer ces constructions recouvertes de mortier qu'aux huttes des Esquimaux.

Voici, au sujet de cette foire de Saint-Laurent, l'une des singulières prérogatives qu'avait instituées le régime féodal :

« Dans ledit bourg (de Saint-Laurent), le seigneur comte de Romain de Crénihuel a droit de cep et de poteau, avec carcan et collier, de faire le guet la veille de la foire par ses vassaux, hommes et sujets, lesquels sont appelés par les officiers de la dite seigneurie, et condamne les défaillans en chacun 60 sols d'amende, pour lequel guet les taverniers et cabaretiers aux caves et aux autres logemens dudit bourg, sont accoutumés de donner ledit jour auxdits sujets une pinte de vin ou autres boissons pour chaque cave ou taverne, et le lendemain, qui est le jour de la foire, est aussi dû audit seigneur de Crénihuel, ce qu'il pourra prendre de la main des offrandes qui s'y font en l'endroit de l'Offertoire de la grand'messe qui s'y dit ledit jour (1). »

Les caveaux ou tavernes du champ de foire de Saint-Laurent sont aujourd'hui la propriété privative des tenanciers du village; l'un d'eux seulement dépend de la chapelle et est loué à son profit.

SÉGLIEN. — Cette commune présente plusieurs monuments.

Dans une partie de la forêt de Quénécan, appelée Coët-er-Squeul, se trouve, entre les villages de Toulaou-Brohet et de Porh-Lan, un retranchement rectangulaire; il a 75 mètres de longueur sur 50 de largeur.

Dans la lande de Pen-Davat, auprès du village de Roscadet, on voit un autre retranchement de grande dimension qui paraît n'avoir pas été terminé.

Près du hameau de Coët-Rivalsin se voit une petite encointe

(1) Extrait d'un projet d'aveu de la terre de Crénihuel, du 13 juin 1770. Cette pièce fait partie du cabinet de M. Jutaré Lannivon, avocat à Guémené, qui a bien voulu me la communiquer.

appelée *Er-Hloestre* (le cloître), dans laquelle on a établi un jardin.

A 1,000 mètres environ à l'est du bourg se trouve le château de Coët-en-Fau, aujourd'hui en ruines. Construit, dit-on, sur le plan du Petit-Trianon, ce château passait pour le plus beau de la Bretagne. On disait que, pour composer une habitation royale, il aurait fallu pouvoir réunir la forêt de Lorges, les jardins de Trégarantec et le château de Coët-en-Fau. Ce château fut vendu nationalement pendant la Révolution, et racheté ensuite par son ancien possesseur; mais comme il avait éprouvé, dans l'intervalle, des dégradations nombreuses, celui-ci en vendit les matériaux, dont les plus beaux sont entrés dans la construction de la caserne de cavalerie de la ville de Pontivy.

A quelque distance au nord de cette belle propriété est un village à chapelle nommé Locmaria-Coët-en-Fau. La chapelle est un édifice qui paraît être de la fin du XV^e siècle; elle a dû posséder autrefois de beaux vitraux; la grande vitre conserve encore cinq tableaux présentant des traits de la vie de Notre-Dame-de-Liesse, dont la statue en bois, grossièrement sculptée, se voit dans le chœur. Cette grande vitre est très-bien conservée, sous le rapport de l'architecture; elle ressemble presque complètement à celle de la chapelle Saint-Laurent, en Silfiac.

Cette église fut sans doute fondée par les seigneurs de Coët-en-Fau.

CANTONS

de Guémené, de Gourin et du Faouët.

LANGOÉLAN. — De la commune de Séglien, j'entrai dans le canton de Guémené par celle de Langoélan que traverse la voie romaine de Rennes à Carhaix, appelée aujourd'hui *Hent Ahès*, et qui sert de voie de communication entre Pontivy et Carhaix. A 300 mètres au sud du village du Merzer, situé sur cette antique route, on voit dans un champ, à 300 mètres au nord-ouest du vieux manoir du Plessix, une enceinte circulaire d'environ 50 mètres de diamètre; son parapet est peu élevé; mais sa position aux abords de la voie indique assez que ce fut un retranchement en rapport avec elle. (Section G du plan cadastral, n° 558.)

Un autre ouvrage du même genre existe à 500 mètres à l'est du village du Penfao, dans une lande appelée *Mané-Bras* (n° 55, section B du plan cadastral). Ce retranchement, assez bien conservé, est connu dans les environs sous le nom d'*Er Hoh Castel* (le Vieux Castel); il est de forme quadrilatérale, mais un peu arrondi aux angles; son diamètre est de 50 mètres.

A 500 mètres à l'est du village de la Villeneuve, le ruisseau qui sépare la commune de Langoélan de celle de Silfiac forme un îlot dans lequel se trouve une roche-aux-fées assez bien conservée; on l'appelle dans le pays *Ty en Torigünnet* (maison des Nains).

A 500 mètres au nord du village de Kergoët est une lande nommée *Lann en Dolven* (Lande du Dolmen). Cette lande forme un mamelon dont le sommet, très-élevé, était autrefois couronné d'un monument druidique dont on ne voit plus que les débris. Ce fut sans doute un dolmen, ainsi que l'indique le nom traditionnel de ce mamelon. Des pierres à demi-enfouies paraissent avoir servi de supports à une table qui n'existe plus. Une autre pierre, longue de deux mètres et gisante sur le sol, est

entièrement couverte de cuvettes et de rigoles, et me rappela celles du même genre que j'avais visitées dans diverses localités, notamment dans la commune de Pleucadeuc. (V. p. 240 à 242).

GUÉMENÉ. — L'époque de la fondation du château de Guémené n'est pas connue; il fit partie du domaine des ducs de Bretagne jusqu'en 1202, époque à laquelle le jeune prince Arthur, petit-fils d'Henri II, roi d'Angleterre, appelé par la mort de Richard-Cœur-de-Lion à occuper le trône de la Grande-Bretagne, fut assassiné par son oncle Jean-sans-Terre. Guy de Thouars, père de la jeune Alix, enfant du troisième mariage que la duchesse Constance, mère d'Arthur, avait contracté avec lui, fut alors chargé de l'administration du duché. Pierre-de Dreux, marié à Alix, remplaça Guy de Thouars et transmit aux ducs ses successeurs l'exercice de ses droits, qui furent confisqués en 1348 par Edouard III, roi d'Angleterre, et attribués à Roger David, époux de Jeanne de Rostrenen, veuve d'Alain VII, vicomte de Rohan. Celui-ci transmit à Jeanne de Beaumer, mariée à Jean, sire de Longueval, arrière-petite-fille d'Alain V de Rohan et d'Aliénor, fille d'Eudon III, la terre et seigneurie de Guémené, que ces deux époux vendirent, par acte du 26 mai 1377, avec la châtellenie de la Roche-Périou et leurs dépendances, pour une somme de 3,400 sous d'or, à Jean, vicomte de Rohan, dont le fils, Charles de Rohan, fut la tige des seigneurs de Guémené. Jean de Rohan avait épousé en premières nocces Jeanne, héritière de Léon, fille d'Hervé, seigneur de Léon, et de Marguerite d'Avaugour, et en secondes nocces, vers l'an 1377, Jeanne, fille de Philippe III, roi de Navarre, et de Jeanne de France, son épouse.

Charles de Rohan, premier seigneur de Guémené, épousa Catherine Duguesclin, dont il eut Louis de Rohan qui prit en mariage, en 1443, Marie de Montauban. De ce mariage, naquirent plusieurs enfans, savoir : Louis II de Rohan; — Pierre de Rohan, qui fut la tige des seigneurs de Gié et qui devint maréchal de France; — Hélène de Rohan, femme de Pierre, seigneur de Pontlabbé. Louis II, seigneur de Guémené, baron de Lannvaux, épousa, en 1455, Louise de Rieux, fille de Jean, sire de Rochefort, et de Jeanne de Rohan. Louis III, son fils, seigneur de Guémené et amiral de Bretagne, épousa en 1492 Renée du

Faou, dame de Montbazou et de Sainte-Maure, veuve de Guillaume de le Marck, fille unique et héritière de Jean du Faou, conseiller, chambellan, premier échanson du roi Louis XI et gouverneur de Touraine. De ce mariage naquit Louis IV, seigneur de Guémené, qui épousa, en 1511, Marie, fille puinée de Jean II, vicomte de Rohan, et dont le fils Louis V, seigneur de Guémené, comte de Montbazou, eut pour femme Marguerite, fille de Gui XVI, comte de Laval, gouverneur et amiral de Bretagne. De ce mariage naquit Louis VI, seigneur de Guémené, qui devint aveugle dès l'enfance et se maria deux fois; la première à Eléonore de Rohan, comtesse de Rochefort, fille du seigneur de Gié; la seconde à Françoise de Laval, fille de René II, seigneur de Boisdauphin. De son premier mariage il eut, entre autres enfans, Louis de Rohan, qui fut fait duc de Montbazou et pair de France par le roi Henri II, en 1558, en récompense de ses services, et qui mourut l'année suivante. Le successeur de Louis VI, l'aveugle, dans la seigneurie de Guémené, fut Pierre de Rohan, son second fils, qui épousa Magdelaine de Rieux, et en faveur duquel le roi Charles IX érigea cette seigneurie en principauté, par lettres patentes datées du mois de septembre 1570. Anne, fille de Pierre et princesse de Guémené, épousa son cousin, Louis VII de Rohan, et en eut deux enfans; savoir: Charles II de Rohan, qui fut prince de Guémené, duc de Montbazou, pair de France, et épousa Jeanne-Armande de Schomberg, fille d'Henri, comte de Nanteuil, maréchal de France;—Louis, connu sous le nom de chevalier de Rohan, et dont la mort tragique fait époque dans l'histoire de cette illustre maison. Il naquit vers 1635 et passa sa première jeunesse à la cour du jeune roi Louis XIV; « c'était, disent les Mémoires du » marquis de La Fare, l'homme de son temps le mieux flût, de » la plus grande mine, et qui avait les plus belles jambes. » Le chevalier de Rohan avait de l'esprit, de l'audace, et cette fanterie de grand seigneur qui était le gage le plus assuré du succès auprès des femmes de cour de cette époque. Une soirée de jeu avec Louis XIV, chez le cardinal Mazarin, le mit tout d'un coup en grande réputation à la cour. La fortune lui ayant été constamment contraire ce jour-là, il devait au roi une somme

considérable; il s'agissait de la payer en louis d'or, ainsi que cela avait été convenu. Le chevalier n'en possédait que sept ou huit cents qu'il compta et auxquels il ajouta deux cents pistoles d'Espagne que le roi refusa, disant qu'il ne recevrait que des louis. Rohan saisit alors les pistoles, ouvre la fenêtre, et les lance dans la rue, en disant au roi d'un ton hautain: « Puisque » votre Majesté ne les veut pas, elles ne sont bonnes à rien. » Louis XIV alla, tout irrité, se plaindre au cardinal, qui lui fit cette réponse: « Sire, le chevalier de Rohan a joué en roi, et » vous en chevalier de Rohan. » Cette scène ne laissa pas de longues traces dans l'esprit du roi, car, dès l'année 1656, il accorda à Louis de Rohan la survivance de la charge de grand-veneur de France, qu'exerçait son père, et un peu plus tard, il le nomma colonel des Gardes. Le chevalier de Rohan avait une grande bravoure à la guerre; il se distingua dans les campagnes de Flandre et de Hollande; mais il n'attachait de gloire qu'à l'éclat et au nombre de ses bonnes fortunes à la cour. Il fut l'amant de M^{me} de Thianges, sœur de M^{me} de Montespan; la favorite elle-même fut, dit-on, l'objet de son amour; mais de toutes ses aventures galantes, celle qui eut le plus d'éclat et de retentissement fut l'enlèvement d'Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, qui abandonna la maison de son mari et alla s'établir chez la princesse de Guémené, mère du chevalier de Rohan. Les lettres de Bussi Rabutin témoignent du scandale produit par cette aventure, qui causa la disgrâce et la perte de Louis de Rohan. Louis XIV l'obligea à se démettre de sa charge de grand-veneur. La privation de ce titre, le mépris dans lequel il était tombé à la cour, et plus que tout cela l'énormité de ses dettes, le jetèrent dans des voies désespérées. Pour se procurer des ressources, il entra dans une conspiration formée par des aventuriers et des femmes perdues, qui s'étaient engagés à livrer Quillebœuf aux Hollandais et à soulever la Normandie en leur faveur. Le complot fut éventé; le chevalier de Rohan fut saisi, jugé, condamné et exécuté avec ses complices, sur la place de la Bastille, le 27 novembre 1674.

Charles II de Rohan, frère du chevalier, eut pour successeur dans la principauté de Guémené Charles III de Rohan, duc de

Montbazon, pair de France, marié, en 1678, à Marie-Anne d'Albert, fille du duc de Luynes, qui mourut sans laisser d'enfants. Charles III eut de son second mariage avec Charlotte-Elisabeth de Cochefilet, fille du comte de Vorineux, onze enfants, dont l'aîné, François-Armand de Rohan, prince de Guémené et de Montbazon, mourut en 1717, sans laisser de postérité directe. A l'époque de la Révolution française, la principauté de Guémené appartenait à Henri-Louis-Marie de Rohan, qui fut exproprié pour cause d'émigration.

Ainsi que tous les châteaux forts de la Bretagne, le château de Guémené eut plus d'un assaut à soutenir durant les guerres de la Ligue. En 1589, il fut attaqué par un fort parti de ligueurs; les troupes royales qui l'occupaient s'y maintinrent. Les témoignages des différentes tentatives qu'on fit pour s'en emparer, se constatent par la découverte que l'on fait fréquemment, dans les terres environnantes, d'un grand nombre de projectiles qui, par leur volume, leur poids et la matière qui les compose, doivent appartenir au XVI^e siècle. A cette époque, le château de Guémené était flanqué de huit fortes tours, dont une seule existe aujourd'hui, car cette forteresse fut démantelée comme tant d'autres sous Henri IV, et l'abandon dans lequel elle est longtemps restée en a hâté la ruine. Cependant on l'utilisa pendant la période révolutionnaire; en 1792, il servit de prison à cinq cents Anglais. En 1795, vingt-sept soldats qui s'y enfermèrent parvinrent à repousser quatre mille insurgés qui voulaient s'en emparer. En 1803, il fut désigné pour devenir un quartier d'invalides. En 1804, on en fit une caserne. De 1807 à 1812, la ville de Guémené, partageant avec celle de Pontivy les troupes du camp de réserve, il leur servit de logement. Aujourd'hui le château de Guémené est une propriété particulière; M. Juttard-Lannivon en est devenu acquéreur en 1843.

En visitant ces vastes ruines avec le nouveau propriétaire, je vis quelques boulets en pierre qu'il m'apprit avoir été trouvés dans un souterrain voûté qui forme aujourd'hui le sous-sol d'un vaste carré de jardin, et dans lequel un très-grand nombre de semblables boulets sont encore entassés; il en a seulement retiré, par curiosité, ceux qu'il me montra; ils sont de diverses

grosseurs; mais tous de très-fort calibre; les plus gros ont 4 mètre 40 de circonférence.

Ces projectiles, réunis en si grand nombre dans des souterrains, étaient destinés, sans nul doute, à alimenter l'artillerie du château; mais quels étaient la forme et le système de fabrication des pièces qui lançaient de si énormes boulets? Il n'est pas facile de répondre à cette question, car on est très-peu avancé dans la connaissance des procédés de l'artillerie à feu du moyen-âge. Il faut attribuer en grande partie cet état d'ignorance à l'Edit de Louis XIV, qui ordonna la refonte de tous les vieux canons qui armaient les remparts et les tours des villes. La Révolution détruisit à son tour l'ancienne artillerie qui se trouvait à cette époque dans les châteaux particuliers; si bien qu'aujourd'hui un canon d'une date antérieure à 1600 est devenu une chose si rare, que le Musée militaire de Paris n'en possède pas un seul dans ses collections.

Les pièces d'artillerie du moyen-âge étaient de tout calibre; il y a quelques années, on a retrouvé dans les eaux du port de Brest un *fauconneau* en fer du calibre d'une livre, et une *arquebuse à croc* qui ne portait qu'une demi-livre; mais en même temps que ces petites pièces, il y en avait d'un calibre énorme, dont n'approchent pas les plus fortes pièces de nos jours. Au XIV^e siècle on avait des *machines perrières* ou *bombardes*, qui lançaient des boulets du poids de quatre cents livres; écoutons Froissard parler de ces effroyables tonnerres dans sa description du siège d'Oudenarde :

« Encor de rechef pour plus esbahir ceulx de la garnison d'Oudenarde, ils firent couvrir une bombarde merveilleusement grande, laquelle avoit cinquante pieds de long et jetoit pierres grandes, grosses, et pesant merveilleusement. Quand celle bombarde décliqoit, on l'oyoit bien de cinq lieues par jour et de dix par nuict, et menoit si grande noise au décliqer, qu'il sembloit que tous les diables d'enfer fussent au chemin. »

Sous Louis XI, on fabriqua à Tours un canon portant cinq cents livres de balle; c'est la plus forte pièce dont il soit fait mention; elle était placée sur l'une des tours de la Bastille, et portait jusqu'au village de Charenton.

Dans les XIV^e et XV^e siècles, les plus forts canons étaient généralement du calibre de cent à trois cents livres de balle; leurs boulets se fabriquaient en pierre de granit ou de grès; ce ne fut que vers la fin du XVI^e siècle que l'on commença à se servir de boulets en fer coulé.

Les projectiles de fort calibre, comme ceux qui se trouvent au château de Guémené, se lançaient non de but en blanc, mais paraboliquement comme les bombes (1).

A 3,000 mètres environ de la petite ville de Guémené, dans un champ dépendant de la propriété de Coët-Nouzie, en Locmalo, qui appartient à M. Modille-Villeneuve, on a trouvé, et l'on trouve encore de temps en temps, en labourant la terre, des balles en plomb du poids d'environ 70 grammes. Ces balles, que M. Modille-Villeneuve me fit voir en grand nombre dans son cabinet, sont évidemment des projectiles provenant d'armes à feu dans lesquelles elles étaient engagées de force; cela se reconnaît à l'applatissage circulaire qu'elles présentent, ainsi qu'à une empreinte qui doit provenir du coup qu'elles ont reçu, quand on les a introduites dans le canon de l'arme. Il y a ceci d'extraordinaire dans cette découverte, que les projectiles dont il s'agit ne se trouvent que dans le champ de M. Modille-Villeneuve, et que de toutes les personnes auxquelles ils ont été communiqués, aucune n'en avait encore vu de semblables.

Guémené est le lieu de naissance de Bisson; un monument lui a été érigé sur la place publique de cette petite ville. C'est une simple colonne en marbre noir, surmontant un socle en granit revêtu de tablettes schisteuses du pays, et sur les quatre faces duquel on a relaté la date de sa naissance, celle de sa mort, ainsi que l'acte de sublime dévouement par lequel il sacrifia sa vie. Ce modeste monument est destiné à perpétuer la mémoire du héros; on aimerait à le voir soigneusement conservé et entretenu; mais il en est tout autrement: il a déjà subi plus d'une mutilation, dont il paraît qu'il n'est préservé par aucune surveillance, et qui

(1) Voir sur ce sujet une petite brochure publiée en 1855 par M. de Fréminville, et intitulée: *Notice sur des pièces d'artillerie du XVI^e siècle, récemment retrouvées dans le port de Brest et provenant du château de cette ville.*

peuvent faire craindre son entière destruction. Il en est de même du grand et beau tableau de M^{me} Rang, qui retrace l'action héroïque de Bisson, et qui fut donné, en 1829, par le Gouvernement à la ville de Guémené; il est déposé dans la salle principale de la mairie, et n'y est pas mieux conservé que la colonne monumentale; il était, lorsque je le vis, dans un déplorable état de négligence, et, ce qui est pire, la toile en est déjà crevée.

Ce tableau m'en rappelle un autre que je vis le même jour dans l'église de Guémené; c'est une *Annonciation*, d'après le Guide, par M^{lle} Adèle de Kercado. Cet ouvrage, plein de fraîcheur et de grâce, dont on a peine à détourner son regard, est aussi un don du Gouvernement; il est à peu près le seul ornement de cette église, qui, par elle-même, n'a rien de remarquable.

LOCMALO. — Cette commune a été formée d'une très-ancienne paroisse, dans laquelle se trouvait une aumônerie donnée aux Templiers par le duc Conan IV (1). Guémené ne fut qu'une trêve de cette paroisse jusqu'à la Révolution. La même charte de Conan IV nous apprend qu'en *Guémené-Guégan* il existait une aumônerie nommée *Quasgurq*, qui fut donnée aussi à l'ordre du Temple. (*Eleemosyna de Quasgurq in Kemenet-Guegant.*)

La commune de Locmalo est traversée dans sa partie nord par la voie romaine de Rennes à Carhaix; aussi trouve-t-on sur son territoire les traces de plusieurs antiques fortifications.

Au sud et tout près du bourg est un champ nommé *Parc-coh-Castel* (champ du vieux castel); c'est le n^o 403 de la section E du plan cadastral. Ce nom indique qu'il y a eu dans cette pièce de terre une fortification; en effet, la partie sud est fort élevée comparativement au niveau du sol voisin, et présente un escarpement assez raide; sans nul doute il y eut là un retranchement, peut-être un castel, dont la culture a fait disparaître à peu près toutes les traces.

A 350 mètres à l'est du village de Kerbellec, on voit un retranchement de forme quadrilatérale, qui a 60 mètres sur 50. Il forme une parcelle de taillis, et porte le nom de Coët-Caro; son

(1) D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. 1^{er}, col. 638.

fossé est assez profond ; son parapet est massif et élevé ; c'est le n° 869 de la section B.

Au nord du village de Lez-Maëc se trouve un retranchement ou castel considérable ; le n° 696 *ter* de la section E indique son contour, qui est de 420 mètres ; sa forme flotte entre celle d'un quadrilatère et celle d'un cercle ; son parapet est fort élevé dans certaines parties. Cette enceinte porte le nom de *Parc-er-Sant* (champ du saint) ; la tradition du pays dit qu'il y eut une chapelle en ce lieu (1).

LIGNOL. — Cette commune présente deux tumulus ; ces monuments se trouvent dans la lande nommée *Lann-er-Bungn*, à 500 mètres à l'est de la chapelle Saint-Hervé, près du chemin qui conduit de cette chapelle à Guéméné ; l'un a 45 mètres de circonférence et 1 mètre 20 de hauteur ; l'autre, qui n'en est éloigné que d'une cinquantaine de pas, a 120 mètres de tour ; il est élevé d'environ 3 mètres ; tous les deux ont été éérétés. (Section B, n° 439 et 457.)

SAINT-CARADec-TRÉGOMEL. — Dans cette commune se trouve l'une des plus charmantes églises que l'art gothique ait léguées à la Bretagne ; c'est la chapelle de Kernascleden, située sur le bord de la nouvelle route de Guéméné au Faouët. Ce gracieux édifice, jeté au milieu d'un désert, est peut-être la plus coquette expression de l'art ogival dans notre contrée ; les nombreux clochetons empanachés qui hérissent son chevet, la belle rose rayonnante percée dans sa façade du sud, la flèche élégante et hardie de son clocher, font de son aspect extérieur une chose curieuse à voir (2). L'intérieur n'est pas moins remarquable. Cette chapelle a la forme d'une croix latine ; la nef n'a qu'un bas-côté (nord), formé de trois arcades ogivales reposant sur des piliers carrés dont l'épaisseur est déguisée par les fines colonnettes qui les entourent, et qui se prolongent en nervures jusqu'aux clefs de voûte. Puis vient l'arc triomphal qui unit la nef aux transepts ;

(1) C'est sans doute cette enceinte qui a donné son nom au village de Lez-Maëc, composé de *lez* ou *les* (cour, enceinte) et de *Maëc*, qui paraît être un nom d'homme.

(2) Planche 9.

(Note de M. Croizer.)

puis un autre arc qui ouvre le chœur, et qui est d'une grande élégance. Le chœur a deux bas-côtés, dont chacun est composé de trois arcades. La vitre du fond, très-élégante de forme, était autrefois ornée de peintures dont il reste à peine aujourd'hui quelques débris. La voûte est tapissée de nombreuses fresques bien exécutées, représentant l'histoire de la Vierge ; ces peintures ont beaucoup souffert.

Le maître-autel est au milieu du chœur ; il a remplacé un charmant autel gothique qui était au dessous de la grande vitre et dont les débris sont jetés dans un coin de la chapelle. Il en coûterait peu pour le rétablir et le placer dans le transept sud, où il ferait le pendant de celui qui se trouve dans le transept nord et qui est probablement de la même main. Je ne m'explique ni le motif qui a pu faire déplacer ce curieux ouvrage, ni l'abandon dans lequel on le laisse, quand il serait si facile de le restaurer et de remplacer ainsi la grossière maçonnerie qui tient lieu d'autel dans le transept méridional.

La belle rose qui éclaire ce transept a, je crois, servi de modèle à M. l'architecte Richard, dans le dessin de celle de sa tour de Notre-Dame de Quelven ; une autre rose est percée au dessus du portail de l'ouest. Le porche du sud contient les statues des douze apôtres reposant sur des piédestaux sculptés et surmontés de dais élégans ; au fond de ce porche s'ouvre une belle porte ogivale tout entourée de sculptures qui se détachent du corps de la pierre sous la forme de guirlandes très-habilement fouillées.

La chapelle de Notre-Dame de Kernascleden est une construction du XV^e siècle ; l'acte de fondation de cette église fut approuvé par le pape Martin V, le 6 des Ides de mai 1430 ; il est inséré aux *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, de D. Morice, t. 2, col. 4227 ; le fondateur fut Alain de Rohan, vicomte de Porhoët. Une inscription tracée à l'intérieur de l'église, sur le mur du transept nord, nous apprend qu'elle fut consacrée en 1143. (*Anno Dⁱ M^o cccc^o xxxxi^o m^o dicata fuit ista Capella, etc.*)

PLOERDUT. — Ici nous trouvons une église d'un autre style ; c'est l'église paroissiale de Ploërdut. Le voyageur qui traverse

le chef-lieu de cette commune et qui jette en passant un coup-d'œil sur cet édifice, se dit qu'il ressemble à cent autres insignifiantes églises de village qu'il a déjà visitées, et il ne s'y arrête pas. L'extérieur de l'église de Ploërdut est en effet très-peu monumental, et peut être comparé à celui de l'église de Brech (p. 193); mais entrez, et vous trouverez à l'intérieur une église romane très-pure, munie de deux bas-côtés dont les arcades sont séparées par d'épaisses colonnes ou par de lourds piliers à colonnes engagées, ornées de chapiteaux à sujets inanimés. Il existe une très-grande variété dans la disposition et la forme des colonnes, aussi bien que dans l'ornementation de leurs chapiteaux, et je ne crois pas qu'il s'y en trouve deux semblables. Cette construction m'a paru appartenir à la fin du XII^e siècle. Quant à l'extérieur, ainsi que je viens de le dire, il n'a aucun caractère; il a été réédifié à diverses époques; le style ogival se retrouve dans quelques fenêtres, mais la reconstruction est en général d'un temps plus rapproché de nous.

Dans la partie orientale de la commune, presque sur le bord de la route de Ploërdut à Guéméné, se trouve la chapelle de Cré-néan, qu'on dit avoir appartenu au Temple. Je l'ai visitée avec intérêt; sa voûte est entièrement tapissée de bonnes fresques qui représentent l'histoire de la Vierge, comme celles de Kernascleden. Dans le chœur, à droite de l'autel, est une assez bonne sculpture en bois représentant l'Arbre de Jessé.

La partie nord-est de la commune de Ploërdut est traversée par la voie romaine de Rennes à Carhaix; aussi trouve-t-on sur son territoire un assez grand nombre d'anciens retranchemens :

1^o A 200 mètres au nord du village de Coët-Even, est une enceinte circulaire de 80 mètres de contour, ayant un fossé profond et un parapet massif et élevé; elle est connue sous le nom de Castel-Coët-Even. (Section J du plan cadastral, n^o 764).

2^o A 300 mètres au nord du village de Quénépazan, sur le bord occidental du chemin qui conduit de ce village au bourg de Langoélan, on voit dans une lande un retranchement de forme elliptique; son grand diamètre est de 400 mètres, et son petit de 85 mètres. (Section J, n^o 78).

3^o Dans l'angle sud-ouest du taillis de Beloste, se trouve une

enceinte fortifiée de forme rectangulaire ayant 70 mètres de longueur sur 35 de largeur; le parapet nord, qui est le mieux conservé, a 5 mètres de hauteur à partir du fond de la douve. (Section L, n^o 835).

4^o Dans la lande de Lochrist, sur le bord méridional de l'ancienne route de Guéméné au Faouët, est un retranchement carré de 70 mètres de côté; son parapet, aujourd'hui éboulé, n'a plus que 2 mètres de hauteur. (Section R, n^o 645).

5^o Entre le village de Coacren et celui de Porh-Lozcant, à égale distance de l'un et de l'autre et à 150 mètres au nord de l'ancienne route de Guéméné au Faouët, se voit une fortification de forme à peu près quadrilatérale; elle a 80 mètres sur 70; elle n'est éloignée que de 250 mètres du retranchement précédent. (Section R, n^o 484).

6^o Dans le village de Lestrévédan se trouve un autre retranchement de forme quadrilatérale de 60 mètres sur 50; son parapet est massif et fort élevé en certains endroits. Le mot breton *les* ou *lez*, qui entre dans la composition du nom de ce village, signifie *cour*; ce qui peut faire présumer qu'il y a eu un castel féodal sur cet emplacement. (Section G, n^o 204).

Entre les villages de Kerfandol et du Hengaër, il y a une éminence artificielle fort remarquable; elle est arrondie à sa base et se termine en calotte; sa hauteur est de 5 mètres et sa circonférence de 80. Est-ce un tumulus? Est-ce une motte féodale? Cette dernière supposition me semble la plus probable. (Section A, n^o 304).

A 600 mètres à l'ouest du village de Kerfandol, se trouvent, dans une lande close qui touche le territoire de la commune de Plouray, deux tumulus de forme ovoïde, distans l'un de l'autre d'environ 30 mètres. L'un a pour grand diamètre 36 mètres, pour petit diamètre 30 mètres, et pour hauteur 2 mètres 25. L'autre est de dimensions moindres; son grand diamètre est de 28 mètres; son petit de 20 mètres, et sa hauteur de 4 mètres 75. Tous les deux ont été écriétés et fouillés; on voit encore dans l'un les traces de la tranchée qu'on y a pratiquée (section A, n^o 276).

C'est sur le territoire de Ploërdut que se trouvait le monument

dont parle Ogée à l'article *Langoélan* de son Dictionnaire, et dont on ne connaît pas bien la destination; voici ce qu'en dit cet auteur :

« On remarque dans cette paroisse les ruines d'une tour circulaire bâtie en pierres de taille, que les habitans nomment la *Maison du Dieu de Paris*, ou *Ty Doué Baris*. On prétend qu'elle fut bâtie du temps du paganisme, par un gentilhomme du pays qui était allé à Paris, où il avait été témoin de l'honneur qu'on rendait en cette ville à la déesse Isis. On assure par tradition que ce gentilhomme, pénétré de vénération pour cette déesse, fit bâtir un temple en son honneur. Quoi qu'il en soit, cette tour se nomme encore la *Maison* ou le *Temple du Dieu de Paris*. »

Le P. Grégoire de Rostrenen avait déjà parlé de ce monument, à l'article *Maison* de son *Dictionnaire Français-Breton*; il s'exprime ainsi :

« La Maison du Dieu de Paris, *Ty Doué Baris* (1). Le lieu qui s'appelle ainsi est un reste d'un ancien monument qui existe à une lieue et demie de Guémené, et que l'on dit avoir été bâti du temps du paganisme, par un gentilhomme, pour rendre recommandable la déesse Isis, qu'on adorait à Paris, où il était allé. Quoi qu'il en soit, cette tour s'appelle encore *Ty Doué Baris*, Maison du Dieu de Paris. »

On voit qu'Ogée n'a fait que répéter presque mot pour mot et sans critique les paroles du P. Grégoire. La chose méritait cependant d'être examinée. Malheureusement le monument n'existe plus et il n'est pas facile d'en déterminer aujourd'hui la nature. Voici ce que M. Croizer a pu recueillir à ce sujet sur les lieux mêmes :

« C'est à 600 mètres au sud du manoir de Kerservant, et à 400 mètres au nord-ouest du village de Guernarpin, que l'on voit sur une hauteur, dans une lande traversée par le chemin de Guémené au village de Locuon, les ruines de ce qu'on appelait *Ty Doué a Baris* (section D, n° 720 et 721); elles

(1) Ogée et le P. Grégoire auraient dû dire : *Ty Doué a Baris*, et en français, *Maison de Dieu de Paris*.
(Note de M. Croizer.)

» forment une petite éminence arrondie qui a tout au plus 4 mètres de hauteur et 10 de diamètre; l'ajonc et la fougère, qui croissent mieux sur ces débris que sur le terrain environnant, empêchent de reconnaître les matériaux de ces chétives ruines.

» Nous avons interrogé les paysans du voisinage au sujet de la tradition sur *Ty Doué a Baris*, et voici ce qu'ils racontent :

« Un jeune seigneur de Kerservant, plein d'ardeur pour la guerre, se mit au service du roi de France. Après s'être distingué sur les champs de bataille, il reprit la route de la Bretagne avec l'intention d'y élever une chapelle. Il demanda à Dieu la grâce de faire agenouiller son cheval lorsqu'il serait entré sur les terres de son domaine, afin de lui indiquer l'emplacement où il devrait la construire. Sa prière fut exaucée; son cheval s'agenouilla et la chapelle fut élevée à l'endroit où l'on voit les ruines de *Ty Doué a Baris*.

» Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement, ni sur la date de la construction du monument, ni sur la nature du culte qu'on y pratiquait. Si cet édifice était dans l'origine un temple païen, il dut être converti plus tard en église chrétienne; du moins tout tend à le faire croire; les champs qui avoisinent ces ruines portent le nom de *Park-an-er-Chapel* (champs de la chapelle); un terrain vague qui se trouve à l'intersection de plusieurs chemins (n° 219, section C, et 723, section D) est nommé *Tachen-er-Fest* (place de la danse); enfin deux statues de saints qui se trouvent dans le grenier du manoir de Kerservant, proviennent, dit-on, de la chapelle; en un mot c'est l'opinion commune de la localité que les ruines de *Ty Doué a Baris* sont celles d'une chapelle. Rien d'ailleurs n'appuie la conjecture que cette fondation remonte au temps du paganisme et que ce fut un temple consacré à Isis; tout ce qu'en dit le P. Grégoire, et Ogée après lui, est avancé sans fondement. Nous avons bien examiné ces ruines, et nous avons cru y reconnaître la forme d'un rectangle de 9 mètres sur 6; si l'on y faisait une fouille, on serait fixé à cet égard d'une manière positive.

» En admettant que cet édifice fût une église chrétienne, quel motif aurait pu lui faire donner le nom de *Ty Doué a Baris* ?
» On l'expliquerait, selon nous, en disant que le seigneur de Kerservant put apporter de Paris une ou plusieurs statues destinées à décorer la chapelle qu'il allait construire; cette idée nous est venue dès la première fois que nous avons entendu rapporter la tradition locale. »

PLOURAY. — La commune de Plouray, qui limite la partie occidentale de celle de Ploërdut, présente comme cette dernière plusieurs fortifications antiques.

1° Un petit retranchement de forme circulaire et de 24 mètres de diamètre, appelé *Er Hoh Castel*; il n'est pas entièrement fermé. Il se trouve dans une lande portant le n° 416 de la section C du plan cadastral.

2° Un camp de forme elliptique entre les villages de la Ville-Neuve et de Kerybet, dans une lande dite *Lann Pouperic*; son grand diamètre est de 100 mètres et son petit de 60 mètres. (Section F, n° 344).

3° Dans une lande nommée *Lann er Motennou*, se trouve un retranchement de même forme que le précédent, mais un peu plus petit; ses diamètres sont de 80 mètres et de 50 mètres. A l'une des extrémités du grand diamètre est une motte de 13 mètres de diamètre et de 3 mètres de hauteur, qui dut servir de base à quelque donjon. Cette lande porte le n° 232 de la section G. Le n° 234 est un courtil contigu à cette lande; on le nomme *Couashec er Hastel*; le n° 230, également contigu, est un champ nommé *Parc er Hastel*.

4° Entre les villages de Kernigüeze et de Kergazal, sur le sommet d'un mamelon, est un retranchement circulaire de 40 mètres de diamètre; la lande sur laquelle se trouve cette enceinte se nomme *Er Hoh Castel*. (Section G, n° 725). Cette fortification est la plus remarquable de toutes celles qui se trouvent dans la commune.

5° Entre le village de la Garenne et la rivière d'Ellé, dans un pré nommé *Prad er Vilin*, se trouve une butte artificielle ayant 20 mètres de diamètre à sa base et 2 mètres 50 de hauteur. On pourrait la prendre pour un tumulus; mais je pense qu'elle a

plutôt servi de base à un donjon, et que la culture a fait disparaître l'enceinte fortifiée qui l'entourait autrefois. (Section B, n° 419).

Il existe aussi un dolmen bien conservé dans un champ nommé *En Erhuennau d'Endias*. (Section E, n° 608). Ce monument est recouvert d'une seule table de 3 mètres 20 de longueur sur 3 mètres de largeur à son milieu; l'extrémité de cette pierre qui correspond à l'entrée du dolmen, se rétrécit fortement.

LANGONNET. — L'église paroissiale de cette commune est un monument remarquable à l'intérieur. Elle est vaste et pourvue de deux bas-côtés; le chœur, les sombres arcades des bas-côtés d'une partie de la nef, et les voûtes qui supportent le clocher, sont d'un style roman très-pur et qui me paraît se rapporter à sa première période. Les chapiteaux des lourdes colonnes qui séparent les arcades présentent de curieux et bizarres dessins; au dessus de l'un d'eux on lit une inscription qui offre un beau modèle de paléographie carolingienne; c'est l'épigraphe d'une croix: *Jesus Nazarenus rex Judeorum*. Cette partie de l'église de Langonnet est ce que j'ai visité de plus ancien en ce genre, et je ne serais pas étonné que sa construction remontât au X^e siècle; quant au bas de la nef et à l'extérieur de l'église, ils appartiennent au style ogival de différentes époques.

Après avoir curieusement et longuement examiné cette antique église, je me dirigeai vers l'établissement du haras de Langonnet, autrefois abbaye de l'ordre de Cîteaux. Ce monastère, situé sur le bord de l'Ellé, dans un site qui rappelle celui de l'abbaye de Bon-Repos, sur le Blavet, fut fondé par le duc Conan III, en 1136; mais il a été entièrement reconstruit aux XVII^e et XVIII^e siècles, en sorte qu'il ne reste plus rien aujourd'hui des bâtimens primitifs, si ce n'est une salle capitulaire qui porte les caractères de l'architecture du XIII^e siècle, et qu'on regrette de voir coupée en deux par un mur de refend établi depuis quelques années.

On a trouvé dans les débris de l'ancienne abbaye des pierres tumulaires assez curieuses; l'une d'elles porte une épée et un hanap et paraît remonter aux premiers temps de l'existence du monastère; cette pierre est sans inscription.

L'abbaye de Langonnet appropriée à sa destination nouvelle, a nécessairement perdu, dans cette transformation, tout ce qui pouvait rappeler son antique et religieuse origine. Les jardins, les vergers, les bois, sont consacrés aux besoins du service de l'établissement, et tout ce qu'on peut dire aujourd'hui de ce lieu jadis voué au recueillement et à la prière, c'est qu'il est resté un site charmant et pittoresque.

La vaste commune de Langonnet possède plusieurs monumens de diverses époques :

Un beau menhir au sud du bourg, près de la chapelle neuve, sur la métairie du Bodéro; il est situé entre deux coteaux; on a placé une croix auprès. Ce menhir a plus de 4 mètres de hauteur; il est en forme d'éventail.

Deux menhirs de petite dimension à l'extrémité de la commune, dans la lande qui touche aux Montagnes-Noires.

Dans la vallée en face du manoir de Karven, on trouve sur une petite éminence, entre deux souches de vieux chênes, une table de dolmen de moyenne longueur; elle est remarquable en ce qu'elle est semée, dans toute sa surface, de petites fossettes rondes rangées symétriquement.

Un beau tumulus sur la route du bourg de Langonnet au haras, sur une colline voisine du manoir de Karven, dont elle dépend. Quoiqu'on remarque plusieurs excavations à son sommet, il n'a jamais été complètement exploré; c'est l'un des plus considérables des parties montagneuses de la Bretagne, où ils sont, en général, moins élevés que sur le littoral.

Près du village de Kercastello, un retranchement remarquable.

Au village de Guernegal-Castel, se trouvent des briques romaines en si grand nombre qu'elles rougissent la terre dans toute la longueur du fossé d'un champ dont on venait de creuser la douve lorsque je visitai cet endroit. Le champ voisin, non cultivé, présente un sol tout bouleversé; on y retrouve des débris de même nature et une énorme élévation formée par des décombres provenant sans doute de démolitions. Il dut y avoir là une station considérable.

Au manoir de Karven, sur le bord de la route de Langonnet au haras, et à peu de distance du tumulus indiqué plus haut, on

voit, au milieu d'un marécage, une belle motte féodale qui était autrefois complètement entourée d'eau, et qui devait communiquer par un pont avec la colline voisine. Le manoir de Karven est un des plus anciens fiefs de Langonnet; il n'est pas éloigné de la chapelle de Saint-Brandan; ces deux noms rappellent les souvenirs d'Arthur et de la Table-Ronde.

Après avoir visité ces monumens, après avoir parcouru les bords pittoresques de l'Ellé, je me rendis dans la partie nord-ouest de la commune pour y voir la chapelle de la Trinité, située au pied des Montagnes-Noires, presque au point où cette chaîne sépare le département du Morbihan de ceux du Finistère et des Côtes-du-Nord. Le petit coin de terre au milieu duquel elle se trouve forme une véritable oasis perdue dans ce désert, bordée d'un côté par ces terres stériles et désolées, de l'autre par la sombre chaîne des Montagnes-Noires, formée de mamelons dénudés et pierreux, où croissent à peine quelques pauvres ajoncs. La fertilité des terres qui environnent cette chapelle et les villages voisins présente un contraste frappant avec la stérilité des immenses terrains incultivables au milieu desquels ils sont enclavés.

La chapelle de la Trinité est un édifice du XV^e siècle, d'une construction élégante; elle est ornée de beaux vitraux qui ont éprouvé peu de mutilations, mais dont la transparence a presque entièrement disparu sous l'épaisse couche de poussière qui s'y est lentement déposée, et qui, par l'effet de l'humidité, a fini par former un corps qu'il serait, je crois, difficile d'enlever sans briser ces jolies verrières. Cette intéressante petite église mériterait pourtant bien qu'on s'occupât de la restaurer, et surtout de consolider quelques-unes de ses fenêtres, dont la ruine me parut imminente; peut-être même le mal est-il devenu aujourd'hui irréparable.

GOURIN.— Cette petite ville ne présente aucun édifice qui mérite d'être cité; son église, en grande partie reconstruite aux XVII^e et XVIII^e siècles, n'a rien d'intéressant. Une petite chapelle ogivale dédiée à saint Hervé, et que je visitai en venant de Langonnet, possède encore un reste de vitrail sur lequel étaient peints les principaux traits de la vie du saint patron; elle est située à 3,000 mètres au nord-est de Gourin.

Au sud et à 2,000 mètres de la ville est un ancien retranchement près du village de Quistin ; c'est un grand parallélogramme traversé par un chemin public ; ses parapets sont détruits en partie.

ROUDOUALLEC. — Cette commune forme l'extrémité occidentale du département du Morbihan, et son chef-lieu est situé à quelques pas de la limite du Finistère ; son territoire présente plusieurs monuments :

Un retranchement rectangulaire en terrassements dans les n^{os} 85 et 87 de la section B du plan cadastral, et sur le haut de la même lande, une autre enceinte bordée de parapets formés de pierres entassées.

A l'extrémité orientale de la commune, près de la limite de Gourin, à l'est du village du Stang, se trouve une fortification de forme à peu près circulaire, avec une entrée à l'est ; elle porte le nom de Castel-Vouden. (Section D, n^o 482.)

Au n^o 256, section E, contre le fossé d'un champ nommé Boc-Miné-Néo, près du village du Moustoir, est une pierre druidique creusée de six pouces sur l'une de ses faces ; elle est de forme oblongue et arrondie à ses extrémités ; sa longueur est de dix pieds et sa largeur de trois. Dans un champ voisin se trouvent les débris d'un dolmen.

GUISCRIFF. — Cette vaste commune a conservé quelques traces du culte druidique.

A l'est du village de Kerviniou se trouve un dolmen dont la table repose aujourd'hui sur quatre supports ; autrefois il y en avait six ; mais les habitants du voisinage en ont enlevé deux et détruiront sans doute le reste du monument lorsqu'ils auront besoin de pierres pour la construction de quelques maisons.

Au nord du village de Kerbiguet, on voit un menhir de 4 mètres de hauteur, auprès duquel sont renversés deux autres monuments du même genre.

A la limite qui sépare la commune de Guisriff de celle de Scaër (Finistère), près de la chapelle Saint-Jean, est un beau menhir de 5 mètres 50 de hauteur.

LE FAOÛET. — Tout en parcourant la commune de Guisriff,

je me dirigeais sur Le Faouët que je découvrais de loin et où je me proposais de séjourner. Cette petite ville, bâtie sur le sommet d'une haute colline, avait jadis un château qui est mentionné plusieurs fois dans l'histoire. En 1342, au début de la guerre de la succession, il était commandé par René de Maulain pour Charles de Blois ; il fut assiégé et pris cette année-là même par les troupes anglaises du parti de Montfort, ainsi que le château de la Roche-Périou situé dans le voisinage. Au temps de la Ligue, en 1595, le féroce partisan Guy Eder de la Fontenelle, forcé d'abandonner le château de Corlay, vint avec son lieutenant La Boule, ancien savetier du Faouët, piller le château de Crémenee, voisin de cette petite ville.

Les seigneurs du Faouët prirent part aux expéditions des Croisades ; la tradition en a conservé le souvenir, et nous a transmis par un chant national les infortunes d'une jeune et belle châtelaine du Faouët, dont l'époux était parti pour la Terre-Sainte (1). Aujourd'hui, il ne reste plus rien de ce château, qui a disparu comme tant d'autres après l'extinction des guerres de religion.

Quand on est arrivé au Faouët, on n'a rien de plus pressant à faire que de se rendre à Saint-Fiacre, pour y admirer le plus beau jubé en bois qui existe en Bretagne, et probablement en France. Saint-Fiacre est un petit village situé à 2,000 mètres au sud du Faouët, sur une hauteur voisine du confluent de l'Ellé et de la rivière de Ster-Laër. Sa chapelle, qui renferme un si précieux morceau de sculpture, est elle-même un monument assez remarquable d'architecture du XV^e siècle, mais dont on ne s'occupe guère, parce que tout l'intérêt se concentre sur le jubé. Cette petite église délabrée a perdu une grande partie de ses ornemens extérieurs ; son porche du sud contenait autrefois les statues des douze Apôtres, comme celui de Kernascleden ; mais aujourd'hui les niches de ces saints personnages sont vides ; les statues ont été brisées, et leurs débris traînent dans le cimetière ; cette perte est regrettable ; mais ce qui est triste surtout, c'est de voir dans quel état de dégradation on laisse la façade

(1) Voir le *Lai de l'Épouse du Croisé*, dans l'ouvrage de M. de la Ville-Marqué, intitulé : *Barzas Breiz, Chants populaires de la Bretagne*, t. 1^{er}, p. 113.

de l'ouest, au dessus de laquelle s'élève un joli clocher à flèche (1); les choses sont arrivées au point que des arbres croissent sur le sommet des murs, poussent leurs racines entre les pierres, les écartent, les détachent peu à peu et finiront par achever la ruine de l'édifice.

En entrant dans la chapelle, on se trouve en face du gracieux jubé qui occupe toute la largeur de la nef et la sépare du chœur. Sa galerie est supportée par une claire-voie à trois portes, dont une grande et deux petites. Les piliers de la porte principale sont sculptés et ornés de statuettes représentant saint Fiacre en diverses actions de sa vie. La frise qui surmonte cette claire-voie offre divers sujets : au centre, le Christ au tombeau entre un moine en prière et un prêtre célébrant la messe; du côté gauche, des scènes de tentation; du côté droit, la légende du Renard prêchant des poules, comme sur les stalles de la chapelle de Brandyv (p. 203). Au dessus de la frise règne la galerie ou jubé proprement dit, dominée elle-même par un beau calvaire où le Christ en croix expire entre le bon et le mauvais larron. Cette galerie, ouvrage d'une hardiesse et d'une élégance extrêmes, est soutenue par cinq tympans d'ogives à pendentifs terminés en culs-de-lampes d'où s'échappent d'angéliques figures aux ailes éployées.

Du côté du chœur l'aspect est différent sans être moins remarquable. Ici les pendentifs ne sont plus des séraphins; ce sont des animaux à formes étranges, des hommes à postures bizarres. La bordure de la galerie est divisée en dix compartiments de menuiserie sculptée à jour et formant autant de dessins, ou plutôt autant de dentelles d'une délicatesse infinie. Les intervalles des tympans des ogives sont occupés par divers sujets qui sont évidemment allégoriques, et dont on a proposé ainsi l'explication :

Le premier sujet vers la gauche présente un homme grimpé sur un arbre chargé de fruits qu'il cueille en regardant autour de lui d'un air inquiet; — c'est le *vol*.

Le tableau suivant d'un gros homme repu, dont l'estomac rejette les alimens, est la personnification de la *gourmandise*.

(1) Voir planche 15.

Le troisième représente un jeune homme et une jeune femme vêtus de riches habits et se promenant langoureusement; — c'est la *mollesse*, ou peut-être la *luxure*.

Le quatrième est un type local; c'est le *sonneur* breton, le joueur de cornemuse, l'accompagnement obligé de toutes nos assemblées de village. Il se retrouve dans un grand nombre d'églises et de chapelles; il personnifie la *danse*, tantôt sous la forme humaine comme nous le voyons ici, tantôt sous l'aspect d'un squelette, comme dans la *danse macabre*, tantôt sous la forme d'un animal, tantôt enfin sous la figure de Satan, comme dans la chapelle Saint-Sébastien, où le bal est mené par le diable en personne (1).

On a aussi tenté l'explication de la scène du *Renard prêchant un auditoire de poules*; on y a vu la traduction iconographique de ce passage de l'Écriture : « Défez-vous des faux pasteurs, » qui sont des loups ravissants revêtus de la peau des brebis. » Le renard habillé en moine et prêchant, c'est le faux pasteur, le loup ravissant; la scène où il expire déchiré par les poules, c'est le triomphe de l'Église sur l'hérésie.

Je ne saurais rappeler ici les mille détails qui couvrent cet admirable jubé; le dessin seul, à défaut de la vue de l'objet lui-même, peut en donner une idée complète. La conservation d'un si précieux morceau devrait être assurée par toutes les précautions nécessaires; qui croirait cependant qu'on laisse la pourriture ronger ce curieux ouvrage, unique peut-être en mérite, et qu'il est à craindre que le mal devienne irremédiable avant qu'on se détermine à réparer la toiture et les murs de l'église, pour em-

(1) La chapelle de Saint-Sébastien est située dans la commune du Faouët, à 4,000 mètres au nord de cette petite ville, sur le bord du chemin vicinal qui conduit à Langonnet. La filière de la charpente de cette petite église présente des sculptures dont la plus curieuse est une danse composée de huit personnages, et dont le diable est le conducteur. Satan tient dans sa griffe la main de la femme qui vient après lui, et dont la figure est empreinte de la douleur occasionée par cet infernal attouchement. Cette impression diabolique se retrouve sur la figure des personnages suivants, mais à un degré d'intensité de plus en plus faible, à mesure que s'accroît la distance entre le danseur et le chef des démons. Le joueur de cornemuse vient après le dernier personnage de la danse.

pêcher l'infiltration des eaux pluviales qui le détruisent peu à peu? Il y a quelques années, Paris en fit offrir une somme assez considérable à la commune, qui rejeta cette proposition. Elle eut raison sans doute; mais il faut convenir pourtant que si les réparations nécessaires devaient encore se faire attendre long-temps, il vaudrait cent fois mieux le voir enlevé pour être restauré et déposé dans un musée de Paris, que de le laisser tomber en pourriture dans une chapelle délabrée. Cette alternative a quelque chose de douloureux (1).

Un écusson de la façade du côté de la nef porte cette inscription : « *L'an mil IIII^{ce} IIII^{me} (1440) fust faist cest œuvre par Le Lougan, ouvrier.* » Aujourd'hui, pour restaurer la composition de l'ouvrier Le Lougan, il faudra un artiste habile; il en est plusieurs en Bretagne, et je suis sûr que notre compatriote Suc, l'auteur de la *Mélancolie*, de la *Petite Mendiante* et du *Soldat franc*, serait fier d'employer son ciseau à réparer l'œuvre du tailleur d'images du XV^e siècle.

La chapelle Saint-Fiacre avait de beaux vitraux dont une partie existe encore; celui du transept sud représente des traits de la vie de saint Fiacre; il est du XVI^e siècle; on lit dans un des compartiments de cette belle peinture l'indication suivante : « *P. An d'rovet, ouvrier, demurant à Kemparalé (Quimperlé), 1552.* » Au haut de cette vitre sont les armes du seigneur de Bouteville, baron du Faouët : un écusson d'argent à cinq fusées de gueule posées de fasce; ce seigneur avait sans doute fait les frais du vitrail.

En quittant Saint-Fiacre je me rendis à la chapelle Sainte-Barbe, située à 1,500 mètres au nord-est du Faouët, sur l'un des pics les plus élevés de la Bretagne, au pied duquel passe l'Ellé. Cette chapelle est certainement dans la position la plus extraordinaire qu'on puisse imaginer; elle est accrochée au flanc de la montagne du côté le plus abrupte, et comme suspendue au dessus de ce vallon de l'Ellé. Il est impossible de rendre par la description la singularité de la construction de cette église, à laquelle on parvient, une fois arrivé sur le plateau de la mon-

(2) Voir pl. 19 et 20.

tagne, par de larges et beaux escaliers en granit dont les degrés gravissent le roc, puis redescendent la rampe opposée et vous conduisent à la porte de la chapelle posée entre les rochers, comme un oiseau dans son nid (1). L'emplacement est si étroit qu'il a été impossible d'orienter la chapelle de l'est à l'ouest, comme le sont les autres églises; elle l'est du sud-est au nord-ouest, et, par une autre singularité, la porte principale étant au sud-ouest, le maître-autel a été placé vis-à-vis, c'est-à-dire au nord-est, et se trouve ainsi adossé, contre tout usage, à l'un des grands côtés de l'édifice. La construction de cette chapelle, qui est de la fin du XV^e siècle, est due à la dévotion particulière d'un habitant du voisinage pour sainte Barbe, ainsi que le constate le titre authentique dont voici la copie, qui m'a été communiquée par M. Houël, alors directeur du haras de Langonnet :

« Sachent tous qu'en nostre court de Gourin, en droit furent
présents devant nous personnellement establis, nobles hommes Jehan de Bouteville, seigneur du Faouët et de Barrégan, vicomte de Coët-Quévan, d'une partie, et Jehan de Toulbodou, d'autre partie.

« Lequel seigneur, pour la singulière dévotion que celuy Jehan de Toulbodou disoit avoir de faire et édifier une chapelle en l'honneur de Dieu et de Madame sainte Barbe, en un lieu et place de la terre et domaine du dict seigneur sise en une montagne nommée *Rohau-Marc'h-Bran*, en la paroisse du Faouët, a donné et donne, par ces présentes, de sa diete terre-domaine au dict lieu, la longueur de vingt-cinq pieds et de laize seize pieds, pour fonder et édifier la diete chapelle en l'honneur de Dieu et de ma diete dame sainte Barbe, pourvu que les syndics, trésoriers et procureurs de la fabrique d'ycelle chapelle au temps dict à présent et avenir, seront présentés par le dict seigneur et ses hoirs, comme fondeur d'ycelle, et les paroissiens de la diete paroisse, lesquels paroissiens, syndics et trésoriers, chacun pour son respect, auront le gouvernement et administration des biens qui adviendront à la diete chapelle, et recevront les oblations qui à ycelle seront données

(1) Planche 16.

» et aulmonnées au temps avenir, pour convertir les deux tierces
» parties d'ycelles oblations à l'édifice, entretenement et gou-
» vernement de la dicte chapelle, et l'autre tierce partie bailler
» au recteur de la dicte paroisse, qui à présent est, à ses suc-
» cesseurs, si prendre la veulent, et sur la jouissance d'ycelle
» place le dict seigneur doit et approuve faire du garantage au
» dict Toulbodou acceptant pour et au nom de madame sainte
» Barbe. Et quant à ce et le contenu en cestes, tenir sans en
» contrevenir, le dict seigneur s'est obligé et s'oblige sur l'obli-
» gation de tous ses biens et par son serment, et de son assen-
» timent et requeste, y fut par nous condamné et le y condem-
» nons.

» Donné témoignage de ce, ces lettres scellées du sceau établi
» aux contrats de notre dicte court à la relation des tabellions
» d'ycelle.

» Et ce faict et gréé en la maison du dict seigneur en son ma-
» noir du Saint, et escript par Guillaume Toulbodou, le sixiesme
» de juillet l'an mil quatre cent quatre-vingt-neuf. Ainsi signé :
» Jehan de Bouteville, Dubot et de Toulbodou. »

PRIZIAC. — Le jour où je visitais la montagne de Rohau-
Marc'h-Bran et la chapelle Sainte-Barbe, était le 12 juillet 1846.
Ce jour-là il y avait pardon à la chapelle Saint-Nicolas en Priziac,
peu éloignée de Sainte-Barbe. Ce pardon est renommé dans le
pays et attire toujours une certaine affluence; cela tient en partie
au souvenir de la cérémonie qu'on y faisait autrefois sous le
nom de *Pistolance*, altération des mots *prince d'Orange*. On se
demande tout naturellement quel rapport il peut y avoir entre
un stathouder de Hollande et le pardon de Saint-Nicolas; rien
n'est plus réel cependant que l'origine politique de cette cou-
tume, et voici sur quoi elle se fondait :

Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande et gendre du roi
d'Angleterre Jacques II, profitant habilement du mécontentement
de la nation anglaise contre son beau-père, avait su se
former un puissant parti dans le Parlement et dans le peuple.
Le roi Jacques était catholique; Guillaume était protestant; il
n'en fallait pas davantage pour déterminer l'opinion publique en
faveur de ce dernier. Le Parlement lui défera la couronne, et

Jacques II, roi détrôné, alla chercher un asile à la cour de
Louis XIV, dont le nouveau roi d'Angleterre, Guillaume III,
était l'irréconciliable ennemi. Le roi de France mit ses trésors,
ses soldats et sa flotte au service du monarque déchu; celui-ci
fit plusieurs tentatives en Ecosse et en Irlande pour ressaisir sa
couronne; mais il fut forcé de céder à la fortune de Guillaume,
et la bataille de la Boyne fut sa dernière défaite.

Toutefois Guillaume avait failli périr dans cette journée de
la Boyne; la nouvelle de sa mort avait même été annoncée en
France, et des réjouissances avaient eu lieu dans tout le royaume;
on brûla sur les places publiques l'effigie de ce monarque, qu'on
ne voulait pas reconnaître comme roi d'Angleterre, et que l'on
continuait de désigner sous le nom de prince d'Orange. Cette
cérémonie se répandit dans quelques campagnes, et à Priziac
elle prit le caractère d'une fête annuelle. Le jour du pardon on
plaçait au haut d'un mât entouré de fagots, l'effigie du prince
d'Orange; au sortir des vêpres le clergé se rendait procession-
nellement au pied du mât; on mettait le feu au bûcher, et au
moment où la flamme s'élevait, un adroit tireur renversait d'un
coup de fusil l'effigie du prince, dont on se disputait alors les
dépouilles avec un acharnement qui causa parfois des accidens
mortels. Ce jeu barbare n'a été aboli que depuis peu d'années;
il avait eu sa première représentation en 1690, la dernière a eu
lieu en 1828. Aujourd'hui le pardon de Saint-Nicolas est redevenu
ce qu'il était sans doute avant l'établissement du jeu du *Pisto-
lance*; il se compose des offices divins, d'une procession exté-
rieure au son du tambour, et de joyeuses danses qui se prolon-
gent jusqu'à la fin du jour.

Je ne fus pas peu surpris de trouver dans la petite chapelle
Saint-Nicolas un jubé complet et très-bien conservé, dont le
mérite d'exécution ne peut sans doute être comparé à celui de
Saint-Fiacre, mais qui ne manque cependant pas d'intérêt. Du
côté du chœur sont les effigies des douze Apôtres; du côté de
la nef, le jubé est divisé en neuf compartimens dans lesquels
sont représentés des traits de la vie de Saint-Nicolas, et entre
autres celui dans lequel le saint est accompagné d'un baquet
où se trouvent trois enfans nus et les mains jointes. Cette re-

présentation, qui se trouve dans diverses autres sculptures, doit avoir un sens mystique, et le baquet tient sans doute ici la place des fonts baptismaux dans lesquels sont placés trois catéchumènes, types des nations païennes converties au christianisme par le saint évêque de Myre.

BERNÉ. — Le lendemain de ma visite à Saint-Nicolas, je gagnai à travers champs la petite route qui conduit du haras de Langonnet à Berné, afin de visiter un retranchement qui se trouve dans cette dernière commune. Ce camp est traversé par le chemin que je suivais; il est circulaire; sa circonférence est de 320 mètres; ses parapets, extrêmement massifs, ont plus de 4 mètres à leur base; leur hauteur est de 5 mètres dans les endroits les plus élevés; les douves sont peu profondes. Ce retranchement porte le nom de camp de Zinsec, parce qu'il se trouve auprès du village de ce nom.

On voit un beau menhir entre la nouvelle et l'ancienne route de Plouay au Faouët, à 200 mètres au sud du village de Kerlivio-Pont-Huler; il a 4 mètres 50 de hauteur et 3 mètres de largeur à sa base.

Tout en parcourant les bords sinueux du Scorff, profondément encaissé dans quelques parties de son cours, je me trouvai auprès de l'ancien château de Pontkallec. La vue de ce vieux castel me rappela la mort tragique de l'un de ses anciens possesseurs, qui fut condamné à avoir la tête tranchée pour avoir trempé dans la conspiration de Cellamare, et qui subit sa sentence avec trois autres gentilshommes bretons, sur la place du Bouffay, à Nantes, le 26 mars 1720.

Cette conspiration, ourdie par l'astucieux cardinal Albéroni, qui voulait faire passer la régence de France des mains du duc d'Orléans dans celles du roi d'Espagne, avait pour principaux moteurs à Paris, le duc de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, et la duchesse du Maine, femme hautaine et violente, qui espérait aussi faire de son mari, bâtard légitimé de Louis XIV, le régent du royaume, et plus tard un roi de France, si le débile enfant qui depuis fut Louis XV venait à mourir, comme on pouvait le supposer. La conspiration s'étendait dans plusieurs provinces,

mais c'était en Bretagne qu'elle avait ses adhérens les plus nombreux et les plus résolus. La situation politique de cette province était favorable aux vues de la duchesse du Maine; dès long temps les Etats de Bretagne supportaient impatiemment les atteintes continuellement portées aux privilèges du pays, Leur résistance aux prétentions du pouvoir royal se manifesta après la mort du despotique Louis XIV. Elle éclata surtout à l'occasion du *don gratuit*. On sait que la Bretagne avait, entre autres privilèges, celui d'être affranchie de divers impôts qui pesaient sur les autres provinces; on n'y percevait que certains droits au produit desquels les Etats avaient, dans l'origine, ajouté un don gratuit voté spontanément, mais que Louis XIV avait réussi à rendre à peu près obligatoire. Les Etats réunis à Vannes, en 1717, résolurent de ressaisir la liberté de leur vote; la cour, informée de cette disposition des esprits, crut avoir trouvé le moyen de les calmer en faisant annoncer aux Etats par le maréchal de Montesquiou, gouverneur de Bretagne, que le roi se contenterait d'un million, au lieu de quinze cent mille livres qui avaient été accordées depuis 1689. Cette tentative échoua; le président des Etats se fit apporter, séance tenante, les contrats de mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII et avec Louis XII, fit à haute voix lecture des articles qui garantissaient les privilèges du duché, et malgré l'insistance hautaine du maréchal de Montesquiou, les Etats refusèrent de voter le don gratuit par acclamation, et déclarèrent qu'avant tout il y avait lieu d'examiner l'état des finances de la province.

Immédiatement après ce refus les Etats furent dissous et les subsides établis d'office. Un mécontentement général se manifesta en Bretagne; ce fut ce moment que les agents de l'Espagne et de la duchesse du Maine choisirent pour entraîner les mécontents. La noblesse bretonne entra dans le complot en très-grand nombre, persuadée que le régent voulait attenter à la vie du jeune roi pour monter sur le trône. L'Espagne dirigea une flotte sur le Port-Louis, qui avait été choisi comme point de débarquement; mais dans le même temps le complot était dénoncé par une fille publique de l'intimité de l'abbé Dubois, premier ministre du régent; l'ambassadeur Cellamare était arrêté.

ses papiers étaient saisis, et tous les fils de la conspiration étaient entre les mains du duc d'Orléans.

Alors on voulut punir la Bretagne de sa participation au complot; on voulut surtout punir la résistance des Etats et la manifestation populaire qui avait applaudi à leur refus d'obtempérer aux ordres de la cour. Quatre gentilshommes bretons furent saisis et conduits au château de Nantes; tous les autres eurent le temps de fuir et de gagner l'Espagne, où ils trouvèrent un asile. Le marquis de Pontkallec, retiré dans son château, opposa, dit-on, une vigoureuse résistance aux émissaires chargés de son arrestation; mais enfin il fut pris. M. de Montlouis, qu'il avait entraîné dans le complot, fut arrêté au bourg de Priziac, où il passait déguisé en paysan. Les environs de son château du Stérou, situé dans cette commune, lui avaient quelque temps servi de refuge; mais il paraît qu'il cherchait à quitter la France comme tant d'autres conjurés, lorsqu'il fut reconnu par un soldat de la maréchaussée travesti en mendiant. Quant à Duconédic et à Talhouët, ils cédèrent, le dernier du moins, aux sollicitations de leurs familles qui les pressèrent de se constituer prisonniers, sur la promesse qu'on leur avait faite que grâce pleine et entière serait le résultat de leurs aveux.

Une chambre royale ou cour prévôtale fut établie à Nantes (30 octobre 1749); elle était composée de treize commissaires et avait pour mission de procéder par la terreur, ainsi que cela résulte du discours que lui adressa le procureur général, le jour de l'enregistrement des lettres-patentes qui la constituaient: « Animés du même esprit, dit-il, et singulièrement engagés par votre état à travailler pour la gloire du roi, vous allez, messieurs, faire régner la justice dans cette province, et par elle le prince y régnera. Vous allez y faire connaître et apprendre à respecter son autorité, et en même temps que vous répandrez le trouble et la terreur parmi les gentilshommes séditeux et rebelles, vous assurerez le repos et la tranquillité des peuples, dont, grâce au ciel, la fidélité est sans atteinte et à couvert de toute suspicion. »

La chambre royale avait à juger 148 accusés, dont Pontkallec, Montlouis, Duconédic et Talhouët étaient les seuls qui fussent

entre ses mains. Le jugement eut lieu à huis-clos dans l'intérieur du château. Les débats, commencés à cinq heures du matin, furent terminés dans la journée. Ils duraient encore que déjà le grand-prévôt de Nantes avait invité quatre religieux du couvent des Carmes, à se rendre aux ordres de la cour; la condamnation fut ainsi connue dans la ville avant même qu'elle fût rendue; le président la prononça en ces termes à quatre heures et demie du soir: « Déclare lesdits de Guer de Pontkallec, Le Moyne, appelé ordinairement le chevalier de Talhouët, de Montlouis et du Couédic, atteints et convaincus des crimes de lèse-majesté et de félonie, pour réparation desquels lesdits sont condamnés à avoir la tête tranchée sur un échafaud dressé à cet effet en la place publique de la ville de Nantes. »

L'exécution devait avoir lieu le jour même; en conséquence on donna deux heures aux condamnés pour faire leurs dernières dispositions et se préparer à la mort. Ils furent immédiatement conduits dans la chapelle du château, assistés des quatre religieux qui reçurent leur confession. Le grand-prévôt de Nantes, M. De la Griolais, interrompit deux fois ces tristes et solennels entretiens; la première pour savoir si les condamnés avaient des dettes, afin qu'il en fût pris acte; la seconde pour leur demander, comme par une dérision cruelle, en quel lieu chacun d'eux voulait être enterré, en leur faisant observer que: « l'église des Carmes était une des plus belles de la ville. » Les deux heures écoulées, les bourreaux entrèrent et s'emparèrent des quatre gentilshommes, malheureux instrumens d'un intrigue de cour; le cortège se mit en marche entouré d'une force armée considérable, arriva sur la place du Bouffay, et quelques minutes après quatre têtes étaient tombées sous la hache des exécuteurs, quatre cadavres étaient transportés à l'église des Carmes, « l'une des plus belles de la ville, » selon l'expression du grand-prévôt.

Les biens des suppliciés furent confisqués, toutes leurs marques de seigneurie supprimées dans les églises de leurs domaines; les fossés de leurs châteaux comblés, et leurs bois-futaies coupés à la hauteur de neuf pieds; la confiscation des terres de Pontkallec et du Stérou n'a été levée qu'en 1810; elle avait duré quatre-vingt-dix ans.

CANTONS

de Plouay, d'Hennebont, de Pontscorff et de Lorient.

Plouay. — Le Scorff, aussi tortueux et aussi encaissé que le Blavet dans certaines parties de son cours, forme la limite entre les communes de Berné et de Plouay. Marchant sur les hauteurs qui bordent la rivière du côté de cette dernière commune, je ne tardai pas à découvrir une chapelle placée sur l'un des points les plus élevés de ses bords, et dédiée à sainte Anne; continuant de suivre le cours du Scorff, j'atteignis le plateau d'un long promontoire à l'entrée duquel est construite cette petite église. L'aspect bouleversé du sol attira aussitôt mon attention, et je reconnus que j'étais dans l'enceinte d'un retranchement romain qui occupait une admirable position militaire. L'entrée du plateau était défendue par une fortification de forme circulaire et de 150 mètres de tour, avec des parapets de 8 mètres de hauteur, des douves de 10 mètres et une escarpe de 5 mètres. Peut-être cette partie de la position a-t-elle été occupée plus tard par un donjon féodal. Plus loin, à l'opposé de la rivière, est le camp proprement dit, ayant d'un côté un fossé de 5 mètres de largeur pratiqué entre deux parapets de 5 mètres de hauteur. Ce fossé borde une pente de cent pieds; du côté opposé, la rampe me parut avoir à peu près une élévation double; elle vient mourir au bord du Scorff qui enveloppe cet énorme escarpement, comme le Blavet enveloppe ceux de Castennec et de Castel-Finans. Au-delà de la petite chapelle, qui est assise dans le camp même, il existait une butte artificielle qui a été écriée à trois pieds au dessus du niveau du sol.

Bubry. — A 4,000 mètres au sud du bourg de Bubry, sur le chemin vicinal qui conduit à Hennebont, se trouve le village de Saint-Yves, au milieu duquel s'élève une élégante chapelle dédiée au saint officiel de l'église de Tréguier. Les caractères de sa construction accusent deux époques; la nef, qui n'offre que peu

d'intérêt, semblerait être du XIV^e ou du XV^e siècle. Quant au chœur, aux transepts et à la tour qui décore la façade occidentale, diverses dates, les armes de Rosmar-Cancoët qui se voient sur plusieurs parties de l'édifice, et des ornements empruntés au style de la Renaissance, prouvent que ces jolies constructions appartiennent à la fin du XVI^e siècle. La tour, élevée sur un plan quadrangulaire, se termine par une flèche élancée, et l'abside à pans coupés qui forme le chevet de l'église est ornée d'un pignon aigu à chacune de ses faces (1).

Près du village appelé le Vieux-Saint-Yves, à 4,000 mètres au nord-est du bourg, est le monument décrit par l'abbé Mahé sous la dénomination de barrow; c'est une butte conique d'environ 8 mètres de hauteur, entourée de douves de 16 mètres de largeur et de 6 mètres de profondeur. L'abbé Mahé se trompe évidemment ici; l'aspect du lieu fait immédiatement reconnaître une fortification; les rejets de terre et les douves qui entourent cette éminence artificielle, sa situation au bord d'un marais qui fut sans doute autrefois un étang, doivent la faire considérer comme une de ces mottes féodales au sommet desquelles s'élevaient anciennement les donjons. C'était sans doute ici le chef-lieu de la mouvance dont le siège fut porté plus tard au château de Kernivinen.

A 700 mètres au nord-ouest du village de Kerorguen, presque sur le bord de la route départementale de Baud à Carhaix, est une enceinte entourée de douves profondes et de parapets élevés;

(1) Nous ne savons sur quelle donnée se base la tradition locale qui attribue la fondation de cette chapelle à une famille qui comptait saint Yves parmi ses auteurs. Cette fondation ne saurait remonter au-delà de la première moitié du XIV^e siècle, puisque son patron ne fut canonisé qu'en 1347. Nous remarquons que vers l'an 1400, le château de Kernivinen, dont les seigneurs avaient toutes les prééminences honorifiques de cette chapelle, appartenait à Henri de Saint-Nouan, que l'histoire nous montre en faveur auprès des ducs, ainsi que ses descendants; or, ce nom de Saint-Nouan est celui sous lequel les Bas-Bretons désignent Saint-Yves dans tout ce canton. Kernivinen était le chef-lieu d'un fief considérable relevant de la seigneurie de Pontkallec; sa juridiction s'exerçait au bourg de Saint-Yves; après avoir appartenu aux Saint-Nouan, aux de Baud et aux Rosmar-Cancoët, cette seigneurie passa aux La Pierre de la Forêt, qui la possédaient encore en 1700.

(Note communiquée par M. Aymar de Blois.)

elle est comprise dans le n° 281 de la section B du plan cadastral.

Dans le cimetière paroissial de Bubry, on voit une pierre tumulaire présentant une effigie accompagnée d'attributs qui ont donné lieu à diverses conjectures; les uns ont vu dans ce monument un tombeau du IX^e siècle; d'autres y ont reconnu la pierre tombale d'un templier mort dans ce lieu, qui était, disent-ils, le siège d'une commanderie du Temple. La vérité est que cette bizarre effigie est très-loin d'avoir l'antiquité qu'on lui assigne; elle recouvrait probablement la sépulture d'un maître maçon, si l'on en juge par les insignes de cette profession, l'équerre et le marteau, qui sont sculptés sur la pierre. Les mots J. Le-Boulch, gravés en lettres gothiques, expriment sans doute le nom du défunt; les caractères, aujourd'hui peu lisibles, paraissent être du XVI^e siècle.

Le relief de la figure est si effacé que l'on distingue à peine des traits; la tête repose sur une espèce de coussinet ou support; du bonnet semblent pendre deux rubans frangés par le bas. Il est presque impossible de distinguer la forme générale du vêtement; on pourrait y reconnaître une sorte de manteau attaché au cou, comme les limousines de nos postillons, et qui s'ouvriraient de chaque côté de la poitrine pour laisser passer les mains. Cette espèce de cape recouvre peut-être un sarreau ou robe de travail; mais tout cela est bien vaguement indiqué, et en général cette sculpture, exécutée en bas-relief, est d'un travail fort grossier.

QUISTINIC. — A 200 mètres au nord du village de Poblav-le-Ners se trouve un retranchement de forme à peu près circulaire, et appelé *En-Douez* (le fossé ou la douve); son diamètre moyen est de 45 mètres. (Section G du plan cadastral, n° 181.)

Au côté nord de la route de Baud à Guéméné, on voit une élévation de terre de forme conique ayant 20 mètres de diamètre et 4 mètres de hauteur. Ce monument, placé sur le point le plus élevé de la commune, est peut-être un tumulus, peut-être la base d'un ancien castel féodal; il n'y a pas de traces de douves autour de lui. (Section B, n° 129.)

Tout près du village du Glayo, on voit, à l'extrémité d'un mamelon, des restes de fortification.

LANGUIDIC. — Entre les villages de Penhouët, de Kersulan et du Resto, il existe un monument druidique dont je ne sache pas qu'il ait encore été parlé, et qui consiste en trois lignes de menhirs courant du sud au nord sur une longueur de 600 à 700 mètres. La ligne de l'ouest joint celle du milieu par son extrémité nord, et lui est parallèle dans son extrémité sud. La ligne du milieu et celle de l'est ne se réunissent pas, et sont à peu près parallèles dans toute leur longueur. Les trois lignes, espacées entre elles d'environ 50 mètres, sont un peu courbes dans le même sens vers leur centre, et la courbure est tournée vers l'est. A leurs extrémités, elles s'arrêtent toutes les trois à des terres labourées, ce qui peut faire supposer qu'elles se prolongeaient autrefois beaucoup plus loin, et qu'elles auront été détruites dans cette partie lorsqu'on a défriché les landes sur lesquelles elles reposaient. Le plus grand nombre de ces pierres sont aujourd'hui renversées; les plus longues de celles qui sont encore placées verticalement n'ont pas plus de 4 mètre 75 de hauteur.

Vers le milieu de la ligne intermédiaire, il existe une élévation de terre qui paraît être artificielle; cette petite éminence a 24 mètres de longueur, 8 mètres de largeur et à peu près 4 mètre 50 de hauteur; dans la même position par rapport à la ligne de l'est, se voit une autre éminence de dimensions à peu près égales, mais qui avait de plus que la première quatre pierres debout à ses extrémités; il n'en reste plus que deux; mais on reconnaît encore la place qu'occupaient les deux autres.

La lande de Kersulan, sur laquelle se trouvent ces lignes, appartient au terrain granitique; mais elle ne contient pas de roches; on n'y voit d'autres blocs que ceux qui forment les alignements, et qui ont dû, par conséquent, y être transportés d'assez loin.

Les pierres des alignements de Kersulan portent dans le pays le nom de « soldats de saint Cornély »; au village de Penhouët, situé à 600 mètres à l'est de ces lignes, se trouve une chapelle dédiée à saint Cornély. Ce rapprochement est curieux, en ce que nous retrouverons la même dénomination appliquée aux alignements de Carnac, et l'église paroissiale de cette commune placée sous le même vocable que la chapelle de Penhouët.

Dans cette même chapelle, on voit un groupe sculpté représentant saint Georges plongeant sa lance dans la gueule d'un dragon et le foulant aux pieds de son cheval. Pour expliquer cette attitude du saint, les habitants du village racontent la légende suivante :

« Dans la lande du Hayo, entre le moulin à eau et le moulin à vent de Guerzelin, se trouve une cavité circulaire de 6 à 7 mètres de diamètre, fameuse dans le pays sous le nom de *Trou du serpent*. Un autre trou plus petit communique avec celui-ci par une tranchée ou rigole. Le petit trou était la place de la tête du serpent, la tranchée la place de son cou, et le grand trou l'emplacement de son corps monstrueux qui le remplissait de ses enroulemens. Ce terrible dragon inspirait une telle épouvante à la contrée que les habitants s'étaient soumis à lui payer un tribut au prix duquel il les garantissait de ses attaques. Ce tribut était une jeune fille qu'on lui livrait chaque année pour être dévorée. Un jour saint Georges, passant aux environs, monté sur un superbe coursier, rencontra une jeune fille tout éplorée, il s'arrêta pour lui demander où elle allait, et quelle était la cause de son chagrin : « Hélas ! répondit-elle, à quoi servirait de vous le dire, puisque vous ne pouvez m'être d'aucun secours ! A force d'instances, le saint parvint pourtant à savoir de l'infortunée qu'elle était envoyée pour se faire dévorer par le serpent de la lande du Hayo. Alors l'intrépide cavalier la fait monter en croupe et lance son cheval vers le trou du serpent. Arrivé près du monstre, qui s'apprêtait à s'élan- cer sur lui : « Ouvre la gueule, lui dit-il en lui montrant la jeune fille ; voilà ton tribut. » Le serpent obéissant ouvre sa large gueule ; mais au moment où il croyait saisir sa proie, le cavalier lui plonge sa lance dans la gorge ; puis il l'écrase sous les pieds de son cheval. Ce fut ainsi que saint Georges sauva la jeune fille, extermina le serpent, et délivra la contrée d'un monstre si redoutable. »

Cette tradition, qui présente quelque analogie avec la fable du Minotaure, se retrouve dans un grand nombre de localités ; elle semble appuyer un système aujourd'hui très-répandu en Angleterre, et qui a été soutenu en France par quelques antiquaires. Ce système consiste à considérer les alignemens de la nature de

ceux de Languidic et de Carnac comme des *dracontia*, temples consacrés à la religion ophiolatricque, ou culte du serpent ; j'aurai occasion de revenir un peu plus tard sur ce système.

Au village de Kernec, près de la route qui conduit de Languidic au château de la Forêt, se trouve une butte élevée composée d'un amas de petites pierres. A ce caractère qui indiquerait un monument druidique, il faut ajouter que cette conjecture se fortifie par le nom du village sur les dépendances duquel il se trouve. La butte de Kernec pourrait donc être un tombeau ; peut-être aussi était-ce un tertre de défense ou d'observation ; sa position sur un point culminant porterait à lui supposer cette dernière destination.

Au village de Kerdoret, situé sur les côtes qui dominent le cours du Blavet, on remarque, engagé dans le fossé qui forme la clôture d'un champ, un menhir dont la largeur est presque égale à son élévation.

L'église paroissiale de Languidic, dédiée à saint Pierre, ne se fait remarquer que par la laideur d'une construction sans mérite comme sans caractère, que l'on est surpris d'y rencontrer lorsque l'on considère l'étendue et la richesse du territoire de cette commune ; mais dans la partie la plus reculée de ce bourg, on visite avec intérêt une jolie chapelle consacrée sous le poétique vocable de Notre-Dame-des-Fleurs. Cet élégant édifice, voûté en pierres, construit dans un bon style qui semble annoncer un ouvrage de la fin du XV^e siècle, est couronné par un petit clocher qui s'élève sur le sommet du gable occidental.

On remarque sur le territoire de Languidic les ruines encore apparentes du château de Spinefort, qui appartenait à une puissante famille de ce nom, souvent mentionnée dans l'histoire des guerres de la Bretagne au XIV^e siècle. Une antique tradition veut que saint Aubin, évêque d'Angers au VI^e siècle, soit issu de cette famille et qu'il ait pris naissance au château de Spinefort, près duquel est une fontaine qui lui est consacrée.

BRANDÉRION. — Cette petite commune présente un monument druidique bien conservé ; c'est un dolmen mentionné par l'abbé Mahé ; il se trouve dans une lande à quelques pas au sud de la route d'Hennebont à Vannes, qui traverse la commune ; il est

composé de cinq pierres verticales supportant une table de cinq pieds de longueur sur quatre de largeur ; sa hauteur totale est de 2 mètres.

HENNEBONT. — Cette ville est située à 8,000 mètres au nord-est de celle de Lorient ; elle est construite sur l'escarpement et sur le plateau d'une haute colline, du sommet de laquelle on domine l'embouchure du Blavet. Au temps où les villes de Port-Louis et de Lorient n'existaient pas encore, le petit port d'Hennebont était le seul abri offert aux navires sur une assez grande étendue de côtes. De bonne heure on construisit un château dans cette position, d'où l'on était maître du cours du Blavet ; dès l'année 1030, Huélin, beau-frère du comte de Cornouaille et de l'évêque de Quimper, y était établi comme seigneur du lieu. Il paraît que la situation d'Hennebont et de son port avait paru bien avantageuse aux ducs de Bretagne, car au XIII^e siècle on les voit posséder la moitié de cette seigneurie et prélever la moitié du produit des péages qui s'y percevaient. Ce fut vraisemblablement à cette époque que la petite ville qui s'était groupée autour du château d'Hennebont, fut fortifiée pour la première fois. Dans le même siècle, en 1252, l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Joie fut fondée aux portes de cette ville par Blanche de Champagne, épouse du duc Jean I^{er}, pour des religieuses de l'ordre de Cîteaux. Sybille de Beaugency, nièce de cette princesse, fut la première abbesse de ce monastère ; elle vivait encore en 1281, puisque nous voyons à cette époque Hervé, comte de Léon, lui faire présent d'une rente de 10 livres à prélever sur le port d'Hennebont. Les bâtimens de cet abbaye ont été reconstruits à une époque assez récente, puis convertis dans ces derniers temps en usine ; ils servent aujourd'hui d'habitations particulières et ne présentent aucun intérêt.

L'histoire de la ville d'Hennebont est tout entière dans la guerre de la Succession et dans la guerre de la Ligue. J'ai rappelé dans mon introduction les hauts faits dont Hennebont fut le théâtre pendant la lutte entre Jean de Montfort et Charles de Blois. En 1372, le duc de Bretagne Jean IV, qui trahissait les intérêts de la France, avait introduit en Bretagne des troupes anglaises à sa solde qui formaient les garnisons de la plupart de

ses places fortes. Cette infraction au traité conclu entre lui et le roi de France Charles V, détermina le monarque à déclarer la guerre à son vassal. Il fit envahir le duché par une armée aux ordres du connétable Duguesclin ; les villes de Fougères, de Saint-Malo, de Rennes, de Dinan, de Jugon, furent enlevées par les troupes royales, et bientôt le connétable vint mettre le siège devant Hennebont. Jeanne de Montfort n'était plus là pour défendre ses remparts, et Duguesclin était plus redoutable que Charles de Blois. La ville d'Hennebont fut battue en brèche pendant plusieurs jours au moyen de projectiles d'un poids énorme, lancés par des machines appelées *Catapultes* et *Mangonneaux*, et qui formaient les principaux moyens d'attaque des places à une époque où l'artillerie à feu n'était pas encore en usage dans nos armées ; elle tomba au pouvoir du connétable, de même qu'un très-grand nombre d'autres villes ; la garnison anglaise fut passée au fil de l'épée.

Lorsque Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, beau-frère du roi de France Henri III et gouverneur de Bretagne, se fut déclaré chef de la Ligue dans cette partie de la France, il eut recours aux Espagnols, pour l'aider à s'emparer de la province dont il espérait se faire reconnaître souverain. Il avait épousé Marie de Luxembourg, fille et héritière de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, du chef de sa mère, Renée de Brosse, qui portait le nom de Bretagne, comme descendante directe de Charles de Châtillon, comte de Blois, et de Jeanne de Bretagne, dite la Boiteuse, comtesse de Penthièvre, dont elle réunissait les droits en sa personne (1). L'assassinat

(1) « Lorsque le roi Henri III, à son retour de Pologne, eut épousé Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudemont, le duc de Mercœur, qui était frère de cette princesse, eut l'honneur de se trouver avec son beau-frère. Dès cet instant le roi l'aima beaucoup et ne songea qu'à l'agrandir de toutes sortes de manières. Il commença par lui faire épouser Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre et vicomtesse de Martigues, qui était d'une maison impériale et des plus grandes de l'Europe, et qui, outre l'illustre sang dont elle était issue, était encore la plus grande héritière du royaume. Il n'en demeura pas là, il poussa sa bienveillance jusqu'à cet excès que de dépouiller le duc de Montpensier, prince de la maison de France, du gouvernement de Bretagne, aussi bien que le prince de Dombes, son fils, qui en avait la survivance, pour en revêtir le duc de Mercœur à l'âge de vingt-

d'Henri III et l'accession d'un prince protestant au trône de France ayant entraîné dans la Ligue tout le clergé et la plupart des seigneurs catholiques qui jusque là n'avaient pas pris de parti, le duc de Mercœur jugea que le moment était venu d'agir, et, sous le prétexte de défendre la religion menacée, il commença une guerre qui mit toute la Bretagne à feu et à sang.

Bientôt la province fut presque entièrement entre ses mains ; le roi n'y conservait plus que Brest et quelques places de peu d'importance, quand le prince de Dombes, nommé gouverneur de Bretagne à la place du duc de Mercœur, commença ses opérations pour reconquérir les villes dont celui-ci s'était emparé. Les Espagnols qui, tout en prêtant leur appui aux ligueurs, avaient pour but de faire prévaloir plus tard les prétentions de leur infante Claire-Eugénie sur la Bretagne, occupaient Blavet (aujourd'hui Port-Louis), qu'ils s'étaient fait livrer par le duc de Mercœur comme place de sûreté. Le prince de Dombes reconnut la nécessité de s'assurer d'Hennebont, si voisin de Blavet, et dont les Espagnols pouvaient s'emparer d'un jour à l'autre. Cette ville était importante comme point commercial aussi bien que comme position militaire, puisqu'elle commande l'entrée de la rade et le cours de la rivière ; il alla l'assiéger au mois d'avril 1590, lui livra plusieurs assauts meurtriers, et parvint à s'en rendre maître. Pour donner une idée de l'activité avec laquelle le siège fut poussé, les écrivains contemporains disent qu'on

quatre ans. Le chancelier de Chiverni eut beau représenter au roi que c'était blesser les règles de la prudence, particulièrement dans des temps aussi tumultueux que ceux où l'on était alors, que de confier le gouvernement d'une province si importante à un sujet qui avait des prétentions à la souveraineté de ce pays; ses remontrances furent inutiles; de sorte que, soit que le roi, se réglant sur le passé, eût remarqué que l'exemple des seigneurs d'Etampes et de Martigues, gouverneurs de la Bretagne, n'avait point tiré à conséquence, quoiqu'ils eussent les mêmes droits; soit par complaisance pour la reine Louise; soit enfin par un effet du caractère du roi qui répandait ses bienfaits sans considération et sans mesure sur ceux qu'il affectionnait, il fallut que le chancelier de France expédiât les lettres; à quoi pourtant il ne voulut jamais obéir qu'il n'eût eu un commandement exprès du roi par écrit, contresigné des quatre secrétaires d'Etat.

(*Histoire particulière de la Ligue en Bretagne.*)

n'y tira pas moins de 700 coups de canons par jour, tant de la part des assiégeans que de celle des assiégés; ce qui est en effet un nombre considérable pour cette époque, où l'artillerie à feu était encore si imparfaite et si difficile à servir. Le prince de Dombes, une fois maître de la ville, en confia le commandement à Antoine Dupré, qu'il y laissa avec un régiment et neuf pièces de canon.

Au mois de novembre de la même année, le duc de Mercœur appréciant comme le prince de Dombes l'importance de la place d'Hennebont, vint à son tour en faire le siège. Saint-Laurent et d'Arradon, ses lieutenans, se présentèrent les premiers devant la ville; lui-même arriva peu de jours après avec de l'artillerie et un parti d'Espagnols auxiliaires; plusieurs vaisseaux canonniers en même temps les murailles. Ce siège dura six semaines, à la suite desquelles Antoine Dupré demanda à capituler et obtint des conditions honorables. Depuis ce moment jusqu'à la pacification définitive, la Ligue resta en possession de la ville.

Aujourd'hui on ne retrouve plus à Hennebont que quelques vestiges de ses antiques fortifications. Du château, qui fut le témoin de l'héroïsme de Jeanné de Montfort, il ne reste que deux tours qui servent de prison; ces tours, réunies par une courtine, sont remarquables par l'épaisseur et la solidité de leurs murs. Du côté du quai, le long du Blavet, on voit encore une partie des anciens remparts de la ville, couronnés de leur parapet à machicoulis.

Le principal, ou plutôt le seul monument de la ville d'Hennebont, est son église, charmant édifice du commencement du XVI^e siècle, dont la construction est due à la piété de ses habitants. Elle fut entreprise vers 1513, à l'aide des aumônes que recueillit un pauvre maréchal-ferrant de la ville, et achevée sans doute sous le règne de François I^{er}, dont on voit les salamandres employées en consoles, pour supporter les retombées des voûtes. L'extérieur seul cependant a été complètement terminé, car l'intérieur est pour ainsi dire dépourvu de toute ornementation. La façade occidentale est admirable de légèreté et d'élégance; c'est d'abord un gracieux portail à festons trilobés, comme ceux de Saint-Nicodème et de Kernascleden, deux au-

tres charmantes églises ; puis, de chaque côté de ce portail, deux hauts contreforts terminés en clochetons ; puis un beau clocher flanqué de deux tourelles menues qui se relieut avec lui par des galeries jetées en arcs-boutans et qui font ainsi l'office de contreforts ; puis, au-dessus de tout cela, une flèche mince et hardie qui semble sortir d'un groupe de clochetons aigus et s'élançe à une hauteur de plus de 50 mètres. Je ne sais ce qu'on pourrait trouver à reprendre dans la disposition de l'ensemble ou dans le dessin des détails de cette façade ; malheureusement cette curieuse église, l'un des types les plus remarquables de l'architecture ogivale de la dernière époque, est dans un état de dégradation qui doit faire craindre que sa ruine soit prochaine, si l'on ne se hâte de porter remède au mal. Le beau portail de l'ouest est lézardé d'une manière effrayante ; le danger s'accroît tous les jours ; et, si l'on n'y prend garde, l'église d'Hennebont s'écroulera comme s'est écroulée la belle tour de Notre-Dame de Quelven. Je ne sais comment il se fait que M. Mérimée, qui visita cette église en 1835 et éprouva une véritable admiration à son aspect, n'a pas signalé au ministre l'urgence des réparations à faire au portail occidental, et insisté sur la prompte allocation d'un fonds suffisant pour prévenir la perte d'un si intéressant édifice.

Si l'on se décidait enfin à réparer cette élégante et gracieuse église, il faudrait, pour la restaurer convenablement, reconstituer les clochetons découronnés, rétablir la galerie de la tourelle du sud qui est presque détruite, dégager le portail septentrional en partie muré, en partie masqué par une échoppe, et ouvrir une autre porte de la même façade qui a été maçonnée. Quant à l'intérieur, il exigerait des dépenses considérables pour être mis en harmonie avec l'extérieur, et il ne faut pas espérer qu'on songe à se livrer à de si grands travaux.

J'allais oublier de signaler le beau tableau qui décore le chœur de l'église ; il représente le vœu que firent les habitans d'Hennebont pour être délivrés de la peste qui dépeupla la ville en l'année 1638 (1).

(1) La chapelle de Notre-Dame-de-Paradis, aujourd'hui église paroissiale

GUIDEL. — Tandis que je parcourais les environs d'Hennebont au mois de mai 1846, il parut dans plusieurs journaux un article annonçant la découverte qui venait d'être faite près de la limite de la commune de Guidel (Morbihan), sur le territoire de Clohars-Carnoët (Finistère) ; cet article était ainsi conçu :

« Une découverte intéressante pour l'archéologie a été faite en creusant les fondations d'une maison, près de la chapelle Sain-Julien, au Poul-Du ; c'est un sarcophage en plomb qui doit remonter au IV^e ou au V^e siècle de notre ère. Sa longueur est de 1 mètre 77, sa largeur de 65 centimètres, et sa hauteur de 39 centimètres. Sa forme n'est point celle de nos châsses ordinaires, plus larges et plus hautes d'un bout que de l'autre ; c'est un vrai parallépipède ; il était enfoui en terre à plus d'un mètre de profondeur.

« D'après les renseignements que j'ai recueillis de personnes présentes à l'ouverture du cercueil, le corps, posé sur le dos, avait la tête tournée vers l'orient. On m'a fait voir le crâne et les principaux ossemens parfaitement conservés. La colonne

d'Hennebont, fut construite sur une petite colline, au bord d'un étang qui couvrait tout le terrain où se voient maintenant l'hôpital et les jardins voisins ; les eaux étaient retenues par la chaussée des Capucins et formaient ainsi une vaste nappe qui allait jusqu'à la fontaine. Il existait alors, sur le penchant de la colline, un bois à l'ombre duquel venaient se reposer les pèlerins qui se rendaient en foule à la chapelle de Notre-Dame-de-Paradis ; c'est du produit des offrandes de ces pèlerins que l'église actuelle fut bâtie en grande partie. Commencée en 1513, elle fut terminée en 1530 ; cette œuvre pieuse fut entreprise par François Michaut, maréchal-ferrant.

L'abbaye de la Joie était propriétaire de cette chapelle, et chaque nouvelle abbesse en prenait solennellement possession à son arrivée.

L'église paroissiale ayant été démolie, l'abbaye de la Joie céda cette chapelle à la ville, en se réservant quelques droits et prééminences ; ainsi l'abbesse avait un banc du côté de l'Evangile, près de la table de communion ; elle faisait porter sa crose par un de ses vassaux à la grand'messe et aux vêpres, le dimanche qui suivait la Saint-Jean, etc.

Dans l'ancienne abbaye de la Joie, aujourd'hui propriété particulière, on voit encore la statue de Blanche de Champagne, fondatrice de ce monastère. Cette statue est en bois revêtu de bronze ; elle était placée autrefois sur le tombeau de cette princesse ; le style en est pur et correct ; il serait à désirer que ce précieux monument fût conservé.

(Note communiquée par M. de Kerléat.)

vertébrale manquait. M. Provôt, médecin au Poul-Du, pense que ces ossements appartenaient à un homme âgé.

» Les objets trouvés dans le sarcophage sont :

» 1° Une espèce de bouteille ou flacon en verre uni, blanc et mince, ayant un large ventre de 15 centimètres de diamètre sur 12 de hauteur, surmonté d'un col allongé et cylindrique, de 8 centimètres de hauteur sur un diamètre de 3 centimètres. La partie inférieure de ce flacon contient une couche épaisse composée d'un mélange de sable, de cendres et de fragmens d'ossements; tandis que la partie supérieure était pleine d'eau au moment où l'on a découvert le sarcophage.

» 2° Une petite fiole en verre, appelée lacrymatoire, qui se trouve dans presque tous les tombeaux romains, et où l'on mettait quelquefois des baumes mélangés avec des larmes. Celle-ci contient un dépôt de terre noire.

» 3° Les débris de deux vases ou fioles également en verre blanc et mince irisé, lesquels ont dû être brisés par la chute du couvercle du cercueil. Ces fioles avaient aussi un goulot étroit et cylindrique, et étaient de plus ornées d'anses cannelées d'une forme élégante et artistement posées.

» 4° Une petite boîte ayant 12 centimètres de longueur, sur 8 de largeur, dont la pièce du fond, la seule qui fût intacte, est un grès verdâtre. Les côtés, et sans doute le dessus, étaient en cuivre dont il reste encore quelques débris.

» 5° Un style dont les Romains se servaient pour écrire, de la même longueur que la boîte qui précède, dans laquelle il se trouvait placé.

» 6° Enfin, deux monnaies romaines de Constantin, en petit bronze, l'une, trop oxidée pour que j'aie pu lire autre chose que *Constantinus*, l'autre, contenant évidemment aussi, au droit, *Constantinus*; et au revers : *Consul p. p.* L'empereur, debout, en habit militaire, tenant un globe de la main droite et un sceptre de l'autre. A l'exergue : *pli*. Cette monnaie serait de Constantin I^{er}.

» Ces objets étaient placés dans le cercueil de la manière suivante :

» A la droite du squelette, se trouvaient la boîte, le style, la

petite fiole et l'une des pièces de monnaie; et à sa gauche les deux fioles brisées et la grande bouteille contenant les débris d'ossements.

» La seconde monnaie s'est trouvée parmi la terre, sans qu'on ait pu désigner sa position.

Cette découverte ayant eu lieu sur le territoire du département du Finistère, je n'avais point à m'en occuper; néanmoins, comme cela se passait à quelques pas du Morbihan, je me serais immédiatement transporté sur les lieux, si je n'avais su que l'un de mes amis, M. le docteur Fouquet, s'était trouvé au Poul-Du presque au moment de l'ouverture du cercueil, et que je pourrais me procurer auprès de lui des renseignements précis sur ce sarcophage et sur les objets qu'il renfermait. Il avait en effet pris des notes sur cette découverte, et avait même eu le soin de dessiner la plupart des objets trouvés. Voici les renseignements qu'il m'a fournis sur ce sujet; je crois utile de les insérer ici, parce qu'ils complètent ou rectifient quelques passages de l'article de journal que je viens de rapporter.

» Près de la pointe du Poul-Du, sur l'emplacement de l'antique chapelle dédiée à saint Julien, on construisait une maison pour le batelier. Le 23 avril dernier, les ouvriers employés à cette construction voulant recueillir du sable, creusèrent, à 2 mètres de la maison, une fosse dans laquelle ils trouvèrent une chasse en plomb renfermant, outre les débris d'un squelette humain, divers objets dont voici le détail :

» J'ai trouvé le 25, deux jours seulement après la découverte, la chasse déposée dans l'une des pièces du rez-de-chaussée de la maison neuve; une partie des os du squelette étaient placés dans l'embrasure de la fenêtre; les autres avaient été enlevés par des curieux.

» A l'extrémité de la main droite du squelette se trouvaient, m'a-t-on dit, deux pièces romaines en cuivre, l'une évidemment de Constantin-le-Grand, l'autre trop oxidée pour qu'on pût la déterminer. M. Provôt, médecin au Poul-Du, possède ces deux pièces.

» Un autre habitant du village, le nommé Guillevin, conserve dans une boîte que visitent les curieux, 1° un petit vase cannelé

de 3 centimètres $\frac{1}{2}$ de hauteur, et qui paraît être un vase à parfums, qu'on m'a dit avoir été trouvé au côté droit de la tête du squelette; 2° un grand vase en verre fin et très-blanc, dont la panse orbiculaire était remplie d'une eau très-limpide; ce vase était à la gauche de la tête; 3° les fragments d'un flacon de luxe de forme amphorique, qui était placé entre les jambes du mort; 4° une plaque de pierre de jade rectangulaire de 13 centimètres de longueur sur 8 de largeur; 5° des plaques de cuivre de différentes formes et dimensions placées autour de cette pierre, laquelle était posée aux pieds du squelette; 6° un petit instrument de cuivre de 10 centimètres de longueur, ayant la forme d'un style antique; il était posé sur la pierre de jade.

« J'ai trouvé dans la fosse un morceau de tuile à rebord de grande dimension; sur une pointe voisine, on voit des débris de briques romaines et d'anciennes maçonneries. »

Cette dernière remarque doit fixer l'attention; elle met sur la voie de recherches qui pourraient conduire à de nouvelles découvertes; il y eut sans doute à la baie du Poul-Du un établissement romain dont il serait intéressant de retrouver les traces et de déterminer l'importance.

Près et vis-à-vis de la chapelle Saint-Fiacre existe encore debout, dans un fossé, un beau menhir d'environ 5 mètres de hauteur. Il y a une histoire sur ce menhir, que le diable a planté là pour empêcher qu'on y bâtît une chapelle.

Au village du Palméro, sur la rive gauche d'un ruisseau, sont adossées à une énorme roche plate quatre pierres verticales recouvertes de deux tablettes formant grotte ou dolmen. On se tient facilement debout sous ce monument, qui se trouve de niveau avec la roche, sur laquelle les paysans des environs disent que les *poulpiquets* vont danser leurs rondes de nuit.

PLOEMEUR. — L'un des villages les plus voisins de la limite de Guidel porte le nom de Lanenc, autrefois *Landt-Nennock* (territoire de Nennoch). C'est dans ce lieu que sainte Nennoch, fille d'un roi d'Irlande, ayant refusé, dit la légende, les offres de mariage du « fils aîné d'un roytelet d'Escoffe » pour se consacrer au service de Dieu, vint aborder en l'année 458, ainsi qu'un grand nombre de personnes des deux sexes qui l'avaient

suivie dans son émigration. Le prince Erekh ou Guerek, qui gouvernait alors cette partie de l'Armorique, leur permit de s'établir dans le lieu qu'ils choisiraient. Nennock se fixa dans la paroisse de Plœmeur, s'y construisit un oratoire, et, «*ès environs, de petites chambrettes où elle amassa plusieurs belles filles, avec lesquelles elle vivait en une grande innocence et pureté.*» Telle fut l'origine du plus ancien couvent de filles qui ait été fondé dans les Gaules, et auquel le prince Erekh accorda la plus complète protection.

«*Le susdit prince Erekh estant un jour allé à la chasse, poursuivit si vivement un cerf ès environs du monastère de sainte Nennock, qu'il fut contraint de se sauver dans son église, et, entrant de course dans le chœur où elle assistait au divin service, se jeta à ses pieds demy-mort de lassitude; les chiens le suivoient de fort près; mais, estant arrivez en un petit ruisseau qui est au devant de l'église de sainte Nennock, ils s'arrêtèrent tout court, sans passer plus avant. Le comte y arriva incontinent, et, estonné de voir sa meute aboyer extraordinairement, et ne vouloir passer outre, descendit de cheval, et, accompagné de ses gens, entra dans l'église où il trouva sainte Nennock accompagnée de ses filles; mais ce qui l'estonna fut de voir le cerf qu'il poursuivait couché aux pieds de la sainte comme en un azile assuré, se moquer des vains efforts des chasseurs et des chiens. Il la salua et toute sa vénérable compagnie, et, ayant congédié ses domestiques, demeura huit jours entiers en ce lieu, conférant souvent avec la sainte, à laquelle il donna plusieurs terres et revenus pour l'accommodation de son monastère, laquelle donaison il fit ratifier par le métropolitain et autres évêques de Bretagne et par ses frères Michel, comte de Rennes, et Budic, comte de Cornouaille, et autres seigneurs, en une assemblée tenue pour cet effet; de laquelle donaison il fit faire des lettres et chartres authentiques, lesquelles il mist sur l'autel, avec un calice et patène d'or plein de vin.*»

Voici l'acte de cette donaison, qui est daté de l'an 458 :

«*Au nom de la sainte et individue Trinité et de la très-heureuse Vierge-Marie, et par la vertu de la Sainte-Croix, je,*

» Guérek, par la grâce de Dieu duc de la Petite-Bretagne, en
» présence des évêques, comtes et principaux seigneurs de Bre-
» tagne, donne et octroye, de mon propre héritage, à la sainte-
» vierge et servante de Dieu Nennock et à ses successeurs, afin
» qu'elle aye mémoire de prier pour les âmes de mes parens vi-
» vants et trespassez et pour le salut de mon âme et de ceux de ma
» lignée qui doivent succéder, et pour l'estat de mon royaume,
» le lieu qui, de son nom, s'appelle Landt-Nennock, et toute la
» paroisse qui s'appelle Ploumieur, avec toutes ses terres cul-
» tivées et non cultivées. J'y ajouste aussi un autre don de toute
» la terre en laquelle est l'église de Sainte-Julite, et la mesme
» église qui est en Ren-Guys; et, pour l'entretienement de ce
» lieu, tous les ans, trois cens boisseaux, tant de seigle que de
» froment et de vin, de la terre qui s'appelle Dalk-Guerran, que
» je ferai rendre icy; et ajouste encore à ce don trois cens ani-
» maux, soit chevaux, cavalles, bœufs, vaches ou autres. En
» foy duquel don, et pour iceluy corroborer, j'ai offert à l'autel
» un calice d'or plein de vin pur, avec sa patène. Quiconque
» violera ce don ou en diminuera la quantité, qu'il soit frappé
» d'éternel anathème, et qu'il soit éternellement damné avec les
» misérables (1). »

Sainte Nennock mourut dans son monastère en 467; on con-serve dans le village de Lanenec une auge en pierre que les ha-bitans disent être la nacelle dans laquelle la sainte aborda la côte de Bretagne. Je ne sais à quoi attribuer cette croyance, qui existe dans beaucoup d'autres lieux où se trouvent aussi de ces pierres creusées, qui ne sont autre chose que des cercueils du genre de ceux qu'on a retrouvés en si grand nombre depuis quel-ques années.

Le monastère de Landt-Nennock n'eut pas, à ce qu'il paraît, une très-longue existence; on ne sait dans quel siècle il fut dé-truit; mais à l'époque de la Révolution il était depuis long-temps remplacé par un prieuré, dont le dernier titulaire a été le car-dinal Lante, légat de Bologne.

(1) Albert-le-Grand, *Les Vies des Saints de la Bretagne Armorique*, — Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 182.

La commune de Plœmieur présente un assez grand nombre de monumens druidiques, dont quelques-uns sont remarquables.

Au village de Cruguellec se trouve un menhir de 2 mètres de hauteur.

Entre la presse à sardines de Kourégan et le village de Kerbis-toret, s'élève un autre menhir de plus de 5 mètres de hauteur.

Entre ce village de Kerbistoret et celui de Penher, qui en est voisin, se trouve le monument le plus curieux de la commune; c'est un cromlech entourant un tumulus de 6 mètres de hauteur, au sommet duquel est un dolmen dont la table, soutenue au-jourd'hui par un seul support, et conséquemment penchée, a 3 mètres de longueur. Le cromlech a 6 à 7 mètres de diamètre. M. Le Livec, curé de Plœmieur, avait entrepris de fouiller ce mo-nument; mais il n'a pas continué ce travail; il serait intéressant de le reprendre; il ne faudrait ni beaucoup de temps ni une grande dépense pour le terminer.

Entre les villages de Ker-Roch et de Penher, on voit un dol-men dont la table, longue de 3 mètres, est soutenue par trois pierres de 4 mètre de hauteur. Il existait autrefois auprès de ce monument un autre dolmen de plus grandes dimensions, dont on voit encore les supports.

Auprès du village de Ker-Roch est un menhir d'environ 2 mè-tres de hauteur.

A l'ouest de ce village, on voit plusieurs pierres fichées en terre et qui paraissent avoir servi de supports à des autels drui-diques; les plus petites ont 4 mètre hors de terre.

Au sud du même village on trouve encore quelques autres pierres qui ont cinq à six pieds de hauteur.

A 200 mètres au nord de ce village, on voit le tronçon d'un menhir; il a 3 mètres de hauteur.

Auprès du corps-de-garde du fort dit *le Tallut*, deux menhirs de 4 mètres de longueur, dont un est renversé.

Entre les villages de Saint-Bieuzy et de Kerloës, on voit à terre un menhir de 5 mètres de longueur; il est brisé à 4 mètre en-viron de sa base.

A Kerbernès, près de l'étang du Ter, existait, il y a peu de temps, un menhir renversé de 3 à 4 mètres de longueur; il était

pour les villageois des environs l'objet d'une superstition qui a déterminé à le détruire ; il a été brisé, et ses débris ont servi à empierrer un chemin.

A 4,000 mètres à l'est du bourg, est un tumulus de 6 mètres de hauteur et de 100 mètres de circonférence à sa base. Ce monument a été fouillé en 1829 par M. Romieu, qui y a trouvé, au centre, un caveau en pierres sèches fermé par un vaste couvercle, et dont les quatre faces sont orientées. Le Musée de la Société Polymathique de Vannes possède des fragmens de charbon provenant de ce monument, qui porte le nom de *Butte à Madame*.

A l'extrémité occidentale de la rade de Lorient se trouvent la chapelle de Notre-Dame-de-Larmor et son village. Ce lieu est célèbre depuis des siècles à cause de la cérémonie curieuse de la bénédiction annuelle du coureau de Groix. Cette cérémonie a lieu le 24 juin, dans le but d'obtenir du ciel qu'il permette que la pêche de la sardine soit abondante ; car c'est la seule industrie des habitans de cette côte, et elle forme à peu près leur unique ressource. Donc chaque année, le matin du jour Saint-Jean, le village de Larmor se remplit d'une foule de paysans et de pêcheurs des environs, ainsi que d'un grand nombre d'habitans de Lorient et de Port-Louis. Bientôt le clergé de Plœmeur, croix et bannière en tête, sort de la chapelle, se rend processionnellement au rivage, et prend place dans une embarcation préparée d'avance pour le recevoir. Un grand nombre de chaloupes montées par des pêcheurs auxquels se mêlent les curieux, entourent le canot et l'accompagnent jusqu'au milieu du coureau, qui est large de trois lieues marines. Arrivé à ce point après une traversée plus ou moins longue, selon que le vent est propice ou contraire, selon que la mer est calme ou tourmentée, le cortège s'arrête pour attendre la procession de l'île de Groix, si elle n'est déjà arrivée au rendez-vous. Au moment de la rencontre, le clergé de l'île passe dans l'embarcation de celui de Plœmeur, et les deux croix paroissiales s'inclinent l'une vers l'autre jusqu'à se toucher. A ce signal, des chants partent à la fois de toutes les embarcations réunies au nombre de plusieurs centaines, et continuent jusqu'à ce que le curé de Plœmeur,

debout sur l'un des bancs de son canot, élève la main pour commander le silence à toute cette foule, et l'avertir que la bénédiction va avoir lieu. Il adresse alors une prière à Dieu et à la patronne des nautonniers, et asperge ensuite la mer en se tournant successivement vers les quatre points cardinaux. Pendant cette solennelle aspersion, il ne s'élève d'autre bruit de ces nombreuses barques ballottées par le vent et les flots, qu'un murmure confus de prières et de pieuses oraisons. Toutes les têtes sont découvertes et inclinées ; toutes les mains sont jointes ; maîtres et matelots ont abandonné le gouvernail et les avirons pour se livrer uniquement à la religieuse émotion que leur inspire la solennité de cet acte, auquel ils attachent le succès de leur pêche future et l'existence de leurs familles.

Au mois de juillet 1846, lorsque je visitai Larmor, la bénédiction annuelle venait d'avoir lieu, et avec plus de ferveur encore que de coutume, car la pêche s'annonçait mauvaise et la misère menaçait d'être grande chez les riverains du coureau de Groix. J'allai voir la chapelle dont les murs étaient autrefois chargés d'*ex voto*, et qui est encore un lieu de pèlerinage pour les marins ; la vénération pour Notre-Dame de Larmor était si grande dans le siècle dernier, que tout vaisseau qui entrait dans la rade de Lorient ou qui en sortait, saluait sa chapelle d'un coup de canon en passant devant elle.

LORIENT. — Cette ville n'existait pas il y a un siècle et demi ; l'emplacement qu'elle occupe était une terre inculte que, dans des temps reculés, un sire de Mériadec avait, dit-on, cédée à l'un de ses fils nommé Yan ou Jean pour y construire un château-fort sur un rocher au bord du Scorff. On l'appela *Loch-Roch-Yan* (lieu de la Roche de Jean). Ce château et ce nom ont-ils réellement existé ? Les écrivains qui l'admettent et qui en font dériver le nom moderne de Lorient, s'appuient sur un ancien manuscrit du couvent des Capucins de Morlaix qui n'est inconnu. Quoi qu'il en soit, en 1689, époque à laquelle M^{re} de Sevigné quitta un jour son château des Rochers, près de Vitré, pour venir en Basse-Bretagne visiter Vannes, Auray, Hennebont et Port-Louis, il n'était encore question de Lorient que comme d'un lieu de dépôt pour les marchandises de la Compagnie des Indes ; voici en quels

termes elle en parlait à sa fille, M^{me} de Griguan, dans une lettre qu'elle lui adressa d'Auray :

« Nous avons fait depuis trois jours le plus joli voyage du monde au Port-Louis, qui est une très-belle place dont la situation vous est connue. Toujours cette belle pleine mer devant les yeux..... Nous allâmes le lendemain dans un lieu qu'on appelle Lorient, à une lieue dans la mer; c'est là qu'on reçoit les marchands et les marchandises qui viennent de l'Orient. Un M. Le Bret, qui arrive de Siam et qui a soin de ce commerce, et sa femme, qui arrive de Paris et qui est plus magnifique qu'à Versailles, nous y donnèrent à diner. Nous fîmes bien conter au mari son voyage, qui est fort divertissant. Nous vîmes bien des marchandises, des porcelaines et des étoffes; cela plait assez. Si vous n'étiez point la reine de la Méditerranée, je vous aurais cherché une jolie étoffe pour robe de chambre; mais j'eusse cru vous faire tort. Nous revînmes le soir, avec le flux de la mer, coucher à Hennebont par un temps délicieux; votre carte vous fera voir ces situations (1). »

A cette époque, en effet, Lorient n'était pas une ville; c'était un lieu que diverses compagnies de marchands qui exploitaient l'Inde, avaient trouvé convenable pour le dépôt de leurs marchandises. Long-temps le Havre et Nantes avaient eu le monopole de la vente de ces immenses arrivages; les compagnies de la Chine, du Sénégal et des Indes n'eurent pas d'autres entrepôts; seulement dans les premières années du XVII^e siècle, une association de commerçans bretons avait établi des hangars à Blavet (Port-Louis), à l'entrée de la baie qui forme aujourd'hui la rade de Lorient; c'était pour eux un lieu de relâche où ils déposaient momentanément leurs cargaisons. Ce ne fut que soixante ans après, en 1664, qu'une nouvelle Compagnie des Indes, constituée par lettres-patentes de Louis XIV, s'établit définitivement sur cette côte, dont elle prit possession. Elle y fit aussitôt de nouvelles et importantes constructions, tant pour l'emmagasinement de ses marchandises que pour le logement de ses nombreux employés. Un chantier de constructions navales fut établi;

le port naissant acquit de l'importance; mais le Havre et Nantes étaient toujours les lieux de vente des marchandises de l'Inde et de la Chine; le nouvel établissement était donc arrêté dans ses développemens, quand, en 1719, la Compagnie reçut une nouvelle organisation, obtint des privilèges nombreux, le monopole du tabac, celui des loteries, etc.; alors elle arrêta la création d'un immense entrepôt sur la côte de Bretagne, l'établissement d'un vaste bazar, la construction d'une ville qui serait le siège de ses opérations commerciales. Elle demanda et obtint l'autorisation d'acheter la lande de Loch-Roch-Yan, sur laquelle se trouvaient déjà établis ses hangars et ses habitations, au confluent du Scorff et du Blavet. Des ingénieurs habiles, des officiers de marine expérimentés, appelés de toutes les parties de la France et payés avec l'or de la Compagnie, affluèrent bientôt et se mirent à l'œuvre.

La ville nouvelle s'éleva; le port se creusa; la rade et les passes furent étudiées et balisées; la cité fut entourée d'une ceinture de remparts. Le duc de Duras, président du conseil des syndics de la Compagnie, nomma solennellement cette ville *Lorient*. Un édit de 1738 confirma cette dénomination, érigea la ville en commune et lui accorda le droit de députer aux États de la province. Sur les ruines même de l'antique donjon de Roch-Yan, fut élevée, de 1737 à 1744, la *Tour de la Découverte*, ayant 9 mètres de diamètre à la base et 36 mètres de hauteur. Dès 1709, un édit du roi avait autorisé la construction d'un hôpital pour les invalides de la marine; on éleva les beaux et vastes édifices de la *Cour des Ventes*, aujourd'hui convertis en casernes, les magasins, l'hôtel des directeurs, qui sert aujourd'hui de préfecture maritime, une salle de spectacle, etc.

En 1735 commença à Lorient la vente des marchandises de l'Inde. Dix ans après, la Compagnie était arrivée au plus haut degré de prospérité; c'était une véritable puissance maritime, ayant dans sa rade de Lorient trente-cinq vaisseaux ou frégates et beaucoup d'autres navires de fort tonnage; elle avait un corps nombreux d'officiers recommandables, parmi lesquels la marine royale vint souvent se recruter; elle avait ses lois, ses réglemens, son pavillon, son sceau, ses bureaux; c'était, encore une

(1) Lettre du 13 août 1689.

fois, une formidable puissance militaire, une sorte d'Etat dans l'Etat.

La prospérité de la Compagnie bretonne des Indes était si grande que l'Angleterre s'en inquiéta; bientôt même elle passa de cet état d'ombrage à des projets de destruction. Une flotte anglaise, commandée par l'amiral Lestock, parut devant Lorient dans les derniers jours du mois de septembre 1746; mais cet officier ayant promptement reconnu que la ville et ses abords étaient trop bien défendus pour qu'on pût espérer de s'en emparer en l'attaquant par mer, opéra, le 4^o octobre, un débarquement de 7,000 hommes sous les ordres du général Synclair, dans la baie du Poul-Du, à trois lieues à l'ouest de Lorient. Les gardes-côtes, soutenus par quelques détachements de cavalerie, tentèrent vainement de s'opposer à cette descente; le général Synclair s'empara du château de Coëtdor, du bourg de Guidel, et marcha sur Lorient, en se dirigeant par Plœmeur. La ville se trouvait dans une position dangereuse; toutefois elle était défendue par quatre-vingt-trois bouches à feu, tandis que l'ennemi n'avait que quatre pièces de canon et un mortier. Le général Synclair n'en poursuivit pas moins son projet, et en arrivant en vue de la ville, il fit remettre au gouverneur un *ultimatum* ainsi conçu :

« Etant descendu avec une partie de mes troupes près le port de Lorient, de la part du roi de la Grande-Bretagne, mon maître, ayant examiné de très-près que cette place n'était pas en état de soutenir un siège, ni de faire une longue défense, je vous écris cette lettre, Monsieur, pour que vous ayez à m'envoyer d'abord des députés avec les clefs de la ville, sans quoi je la brûlerai et ferai passer les habitans au fil de l'épée. »

Jacques de Synclair, lieutenant-général des armées de Sa Majesté Britannique.

L'officier auquel s'adressait cette fanfaronne injonction était le major de Villeneuve, gouverneur de Port-Louis, qui, en l'absence du maréchal de Volvire, commandant en Bretagne, était venu se mettre à la tête des troupes formant la garnison de Lorient. Il répondit comme il devait. Le général Synclair, malgré l'infériorité de ses moyens d'attaque, commença à ca-

nonner la place; mais l'artillerie des remparts fit un feu terrible sur ses troupes et lui tua neuf cents hommes en trois jours. Pendant ce temps-là le maréchal de Volvire était rentré à Lorient et avait repris le commandement de la place; il fit faire une sortie, qui fut repoussée.

Cependant le général Synclair avait enfin reconnu que les forces dont il disposait étaient insuffisantes pour l'exécution d'un projet tel que la prise de Lorient; il prit le parti de se retirer, leva le siège dans la nuit du 7 au 8 octobre, et regagna le bord de la mer après avoir incendié quatorze villages. Le lendemain, la municipalité de Lorient, désespérant de son côté du succès de la résistance et ignorant la retraite de l'armée anglaise, prit une délibération dont le résultat fut qu'on livrerait les clefs de la ville, et, malgré la présence de 45,000 hommes dans les murs de Lorient, on ne tenta rien pour s'opposer à cette résolution. Des parlementaires furent envoyés au camp ennemi qu'ils ne trouvèrent plus; ils revinrent apporter cette nouvelle au maréchal de Volvire, qui ne fit aucune tentative pour s'opposer à l'embarquement.

Immédiatement après ce siège, M. le maréchal comte de Volvire fut fait lieutenant-général.

Cependant la Compagnie des Indes, si florissante pendant trente ans, avait dû ses immenses succès, non à l'habileté de ses administrateurs, mais à un concours de circonstances heureuses, et surtout au génie de deux hommes qui se dévouèrent à son service dans l'Inde, et dont le nom est à jamais célèbre : Dupleix et Mahé de la Bourdonnais. La rivalité de ces deux hommes illustres, poussés en sens contraire, l'un par une administration inhabile et divisée, l'autre par des instructions secrètes émanant en partie du ministère, et qui tous deux moururent abreuvés de dégoûts après avoir sacrifié leur fortune et voué leur existence à une Compagnie qui ne sut jamais faire à propos ni la paix, ni la guerre, produisit d'immenses désastres et hâta la chute de cette société, à laquelle l'Angleterre porta le coup le plus terrible en s'emparant du Bengale, en 1753. A partir de cette fatale époque, la Compagnie ne fit plus que languir, et après avoir reçu inutilement de l'État des secours consi-

dérables, puisqu'ils s'élevèrent en peu d'années à 376 millions de livres, elle fut supprimée par un arrêté du Conseil, en date du 43 août 1769. Une liquidation eut lieu; l'ingénieur en chef Guillois, appelé à faire l'estimation du matériel et des édifices du port de Lorient appartenant à la Compagnie, la fixa à 12,755,117 livres. Peu de temps après, en 1770, la cession de tous les vaisseaux, magasins et esclaves de la Compagnie, tant en Bretagne que dans ses établissemens indiens, fut faite au roi, en échange d'une rente annuelle de 1,200,000 livres au profit des actionnaires (1).

Le 1^{er} juillet 1771, Lorient devint le siège d'une intendance de marine; aujourd'hui c'est le chef-lieu de la préfecture du quatrième arrondissement maritime. De sa splendeur passée, de tous ses immenses avantages, il ne lui restait rien, si ce n'est un privilège qui lui fut commun avec une autre ville. Le traité de commerce conclu en 1778 entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, avait garanti à ceux-ci deux ports francs; un arrêté du Conseil accorda cette franchise aux ports de Lorient et de Bayonne. Toutefois, ce privilège, dont Lorient a continué de jouir jusqu'à la Révolution, ne releva pas cette ville de la profonde décadence qui était résultée pour elle de la ruine et de la suppression de la Compagnie des Indes; ses spéculations maritimes se bornèrent, durant cette période, à des armemens pour la traite des noirs, pour le cabotage, pour la pêche; il fallait une révolution pour qu'elle reprit une nouvelle vie.

C'est à partir des dernières années de l'Empire que Lorient a acquis de l'importance comme port militaire, et surtout comme port de construction. Les établissemens qu'on y a fondés sont en rapport avec les nombreux travaux qu'on y entretient continuellement; les constructions navales n'y occupent pas moins de deux mille ouvriers, et la dépense annuelle s'y élève à trois millions de francs.

(1) Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail des fautes, des injustices et des revers de la Compagnie des Indes; nous serons naturellement conduits à nous en occuper lorsque nous traiterons, dans la *Biographie bretonne*, l'article de Mahé de la Bourdonnais, l'un des hommes les plus remarquables que la Bretagne ait produits.

Lorient, ville toute nouvelle, toute militaire, n'a pas de monumens proprement dits; ses églises n'ont rien qui soit digne d'être cité, et, après avoir admiré le port et ses immenses édifices, dont quelques-uns rappellent seuls la splendeur de la Compagnie des Indes, on ne trouve de remarquable, sous le rapport de l'art, que la colonne monumentale élevée à la mémoire de l'enseigne de vaisseau Bisson. J'ai mentionné plus haut celle que Guéméné, sa ville natale, lui érigea en 1831; Lorient voulut aussi lui consacrer un monument. Aussitôt que la nouvelle de son action héroïque et de sa mort fut parvenue en France, cette ville, qui comptait Bisson au nombre des officiers de son port, voulut avoir l'initiative des hommages rendus à sa mémoire: elle fit célébrer, le 8 février 1828, un service funèbre en son honneur; elle fit frapper une médaille pour éterniser le souvenir de son héroïque dévouement; enfin elle lui érigea un monument sur l'une de ses places publiques, qui reçut le nom de *Place Bisson*. C'est une simple colonne d'ordre corinthien, en granit, surmontée d'une statue en bronze exécutée par Gatteaux et représentant Bisson au moment où il va mettre le feu aux poudres. Cette belle statue fut exposée au Louvre en 1833, et l'inauguration en eut lieu à Lorient le 24 juillet de la même année.

CANTONS

de Port-Louis, de Belz, de Quiberon et de Belle-Ile-en-Mer.

PORT-LOUIS. — Ce lieu, primitivement connu sous le nom de Blavet, est situé à l'embouchure de la rivière du même nom, à l'extrémité d'une petite presqu'île qui borde la partie orientale de la rade de Lorient (1). Ce n'était, à la fin du XV^e siècle, qu'une terre inculte où se trouvait un pauvre hameau nommé Loc-Péran, composé de quelques cabanes de pêcheurs que l'in-

(1) Le nom du Blavet est en breton *Blahouh*, mot composé de *plat* (plat, large), et de *gouh* (ruisseau); ce nom signifie donc *ruisseau plat*, ou mieux *ruisseau large*. On a dû dire d'abord *Er-Blot-Houh*, *Er-Bl-Houh*, et par suite *Bla-Houh*, sans article. Par euphonie, le *p* du mot *plat* s'est changé en *b*, à cause de l'article *er*; *g*, dans le mot *gouh*, en *h*, et le *t* final de *plat* a disparu. Il est raisonnable de penser que c'est comparativement à d'autres cours d'eau voisins que les Bretons nommèrent celui-ci *Er-Blot-Houh* (le ruisseau large par excellence); nous croyons cette étymologie sinon certaine, du moins très-probable.

À l'article de Port-Louis, qui portait autrefois le nom de Blavet, le Dictionnaire d'Ogée cite une partie de la dissertation de M. de La Sauvagère, pour prouver que la ville appelée *Blabia* par les anciens, n'est pas Port-Louis ou Blavet, mais Blaye. M. de La Sauvagère parle aussi dans sa dissertation de l'étymologie du mot Blavet; voici littéralement le passage relatif à ce sujet : « On n'y connaît (en Bretagne) que le nom latin *Flumen Blavetum*, que les gens du pays appellent *Bleuec* (erreur), qui veut dire *les bleds*, parce que, en effet, les bords de la rivière de Blavet en produisent beaucoup. M. Ducange explique ce mot par la fleur bleue qui est si commune dans les bleds, et que nous nommons *bleuet* ou *barbeau*. » (Bien plus, le nom de cette fleur s'écrivait anciennement *Blavet*; voyez ce mot dans le Complément du Dictionnaire de l'Académie française).

Les deux étymologies données dans ce passage au mot Blavet ne méritent pas, selon nous, une réfutation sérieuse; mais nous allons faire connaître une réflexion que nous suggère la dissertation de M. de La Sauvagère. Cet auteur prétend que le *Blabia* ou *Blavia* des anciens n'est pas Blavet ou Port-Louis, mais Blaye, sur la Garonne; nous sommes de son avis; le nom de *Blavia* ne peut pas s'appliquer à Port-Louis, puisque l'origine de cette ville est postérieure aux écrits qui font mention de ce nom; mais nous pensons que *Blabia* ou *Blavia* est aussi le nom ancien de la Garonne, et qu'il a la même étymologie que notre *Blavet*.

(Note de M. Crozier).

térêt de leur chétive industrie avait déterminés à se réunir sur ce point. Cela résulte d'un procès-verbal mentionné par Ogée; procès-verbal dressé par ordre du duc de Bretagne François II, qui voulut, en 1486, y construire une ville et y établir un port de commerce. L'importance de la position fut constatée par deux lieutenans-généraux du duché, Jean de Châlons et Jean de Rieux, qui s'y étaient rendus en qualité de commissaires, et y avaient convoqué la noblesse des environs, ainsi que des gens de mer et des commerçans, qu'ils consultèrent à ce sujet. Les malheurs des dernières années du règne de François II s'opposèrent à l'exécution du projet, et le village de Blavet ou de Loc-Péran resta ce qu'il était, jusqu'à ce que des aventuriers anglais et autres fussent venus s'y établir et s'y retrancher au commencement du XVI^e siècle. Lorsque la guerre de la Ligue éclata en Bretagne, les troupes royales y formèrent un poste considérable. De son côté, le duc de Mercœur, qui voulait en faire une place de sûreté pour les Espagnols, ses alliés, résolut de s'en emparer, en forma le siège en 1590, et s'en rendit maître malgré la résistance désespérée des habitans et de la garnison. Mercœur se vengea des pertes qu'il avait éprouvées dans ce siège meurtrier en faisant égorgé presque toute la population. Les Espagnols occupèrent cette place jusqu'en 1598, époque à laquelle Mercœur ayant fait sa soumission, et le traité de Vervins ayant mis fin à la guerre, la place de Blavet fut remise à la France; les Espagnols exigèrent toutefois une somme de 200,000 écus pour prix des travaux de fortifications qu'ils avaient exécutés durant leur occupation.

Quelques années après, le cardinal de Richelieu reprit le projet du duc François II; le maréchal de Brissac fut chargé, en 1616, de construire à Blavet une forteresse, une ville nouvelle, et d'y établir un port de commerce; il fut immédiatement nommé gouverneur de cet établissement qu'on nomma Port-Louis, du nom du roi Louis XIII, sous le règne duquel il avait été créé. Les travaux n'en étaient pas encore achevés lorsque mourut ce monarque, en 1642. Le maréchal de Brissac ayant marié sa fille au maréchal de La Meilleraye, en 1635, le roi accorda à ce dernier le gouvernement de Port-Louis, à condition qu'il ferait en-

tourer la ville de murailles à ses frais ; cette construction ne fut entreprise qu'en 1652, et l'on y travaillait encore en 1655. Sous le règne de Louis XIV, on construisit et l'on arma à Port-Louis plusieurs bâtimens de haut-bord. Une ordonnance royale de 1664 conféra à cette ville le titre de communauté, ainsi que le droit de députer aux Etats de Bretagne. La Compagnie eut un moment la pensée d'en faire le siège de ses opérations ; mais Lorient fut préféré et devait l'être ; Port-Louis fut dès lors abandonné ; il ne lui est resté d'autre importance que celle qui résulte de sa position comme forteresse.

GROIX. — Cette île, qui fit sans doute partie autrefois du continent armoricain, en est aujourd'hui séparée par un bras de mer de trois lieues de largeur, qu'on appelle Courcau de Groix. Elle est bordée d'une haute falaise qui la rend d'un difficile abord pour les barques des nombreux pêcheurs qui en forment presque toute la population. Au milieu du XII^e siècle, le comte de Nantes en donna la propriété à l'abbaye de bénédictines de Saint-Sulpice, près de Rennes, dont Marie, fille d'Etienne, roi d'Angleterre, était alors abbesse. Long-temps après, on retrouve cette île mentionnée dans l'histoire, à propos de plusieurs tentatives que firent les Anglais pour s'en emparer. En 1663, le feu de leurs vaisseaux incendia la plupart des habitations de l'île ; en 1696, elle eut le même sort ; enfin, en 1703, l'Angleterre dirigea contre elle une nouvelle attaque dont elle ne fut préservée que par un singulier stratagème dû au curé du lieu. L'amiral Roock, qui commandait la flotte anglaise, avait 7,000 hommes de débarquement avec lesquels il venait de tenter une descente à Belle-Île. Lorsqu'il se présenta devant Groix, l'alarme fut générale ; le curé seul conserva assez de présence d'esprit pour organiser un simulacre de résistance. Ce n'était pas que ce courageux ecclésiastique eût l'intention de s'opposer au débarquement ; mais il entrevoyait l'espoir de tromper l'ennemi. Il réunit donc toute la population valide sur le point le plus élevé de l'île, les hommes bien ou mal armés, les femmes et les filles à demi-travesties en hommes. Cette foule, montée sur les chevaux et sur les bestiaux de l'île, parvint à prendre, sous le commandement du curé Uzel, une sorte d'attitude militaire assez imposante pour donner le

change à l'amiral Roock, qui, dans l'éloignement où il était, crut qu'une force considérable en cavalerie avait été envoyée dans l'île pour repousser son attaque, et prit le parti de se retirer. C'est La Sauvagère qui rapporte ce fait curieux, qui valut au curé Uzel une récompense dont il reçut l'avis par la lettre ministérielle suivante :

A Versailles, le 30 janvier 1704.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 12 de ce mois ; « vous trouverez ci-joint le brevet de la pension de 500 livres que « le roi vous a accordée sur l'évêché d'Agon. J'ai été bien aise « de vous attirer cette marque de la satisfaction que Sa Majesté « a eue du zèle que vous avez fait paraître pour son service la « dernière fois que les Anglais sont venus à l'île de Grouais.

« Signé PONTCHARTRAIN. »

Le nom de cette île, dont l'orthographe a beaucoup varié, a donné lieu à diverses interprétations. Il paraît que primitivement on l'appelait *Groa* ou *Enez-er-Grouac'h* (île des Sorcières) ; on en a conclu qu'elle fut habitée par des druidesses. Cette opinion me semble fondée ; ce qu'il y a de certain, c'est que l'île de Groix dut être autrefois couverte de monumens druidiques, à en juger par les nombreux débris qui en subsistent encore ; quelques-uns de ces monumens se sont même conservés à peu près intacts jusqu'à présent.

L'une des plus remarquables de ces antiquités est un dolmen situé à environ 200 mètres au nord du bourg, dans le vallon de Stanpedel, corruption du mot *Stampedel* (champ de la prière). La destination de ce monument a sans doute été l'origine du nom que porte aujourd'hui cette petite vallée. La table du dolmen est à peu près carrée ; elle a 3 mètres 80 dans sa plus grande longueur.

A l'est du Méné, sur une éminence, à cent pas du Port-Mélie, est une roche-aux-fées de 5 mètres de longueur, sur près de 2 mètres de largeur ; elle est formée de treize pierres verticales sur lesquelles reposent deux tables qui les recouvrent entièrement ; ce monument est bien conservé.

A trois cents pas au sud-est de cette roche-aux-fées, on en trouve une autre de plus grande dimension ; mais elle est rom-

pue à la moitié de sa longueur. Quelques-uns des supports de cette partie ont été enlevés, en sorte que le monument paraît aujourd'hui former deux groupes séparés. A dix pas à l'est de ces groupes est une pierre de 3 mètres de longueur, sur 2 mètres 30 de largeur; elle est posée à plat et à fleur de terre, ainsi qu'une autre qui se trouve au côté opposé du principal monument.

Au sud-est du village de Locmaria, au bord de la côte, se trouvent les restes d'un monument du même genre que les précédents.

Au dessus de la baie de Saint-Nicolas, au sud-est du village de Kerlard, on voit, à cent trente pas l'une de l'autre, deux roches-aux-fées bouleversées dont la plus rapprochée du village, et la mieux conservée, avait 12 mètres de longueur.

Au nord-ouest du Moustéro, à 300 mètres environ de ce village, auprès de la guérite des signaux, se trouvent des restes de monuments analogues à ceux de la baie de Saint-Nicolas.

A l'ouest du village de Kermario et au sud-ouest du village de Kerloret, on voit aussi des restes de dolmens ou de roches-aux-fées.

A Saint-Sauveur, à l'ouest du bourg, se dresse un menhir colossal; sa hauteur est de 6 mètres; il est renflé à son milieu. Ce monument se voit de fort loin en mer, et sert de marque pour éviter les écueils qui se trouvent aux abords de l'île.

A deux cents pas au sud-ouest du moulin de Kergatouarn et à 500 mètres environ du bourg, on trouve, au milieu des terres labourées, un menhir renversé; il a 5 mètres de longueur et présente un renflement à son milieu, comme le précédent.

A l'est du village de Kerloret, à cent pas du Fort-la-Croix, est un autre menhir renversé; il a aussi 5 mètres de longueur.

A cent pas à l'est du village de Kermarec, autre menhir renversé de même dimension que les deux précédents.

A l'est du village de Quelhuit, sur le chemin du Moustéro, est un menhir renversé et en partie enfoui en terre; la portion visible a quatre mètres de longueur.

Au sud du village de Kervédan, au milieu d'une plaine à peu près inculte, se trouve un tumulus de trente pas de circonférence

à la base et de 4 mètres 50 d'élévation; il est surmonté d'un menhir qui n'a pas plus de 1 mètre 20 de hauteur.

Un autre tumulus existe à 500 mètres à l'ouest du village du Moustéro; il paraît affaissé. Sa base a soixante-quinze pas de circonférence, sa hauteur est d'environ 4 mètres; son sommet, bouleversé, semble avoir été fouillé; on y voit plusieurs pierres de grande dimension qui sont sans doute les débris d'un dolmen. Ce monument est à quatre cents pas de ceux qui avoisinent la guérite des signaux.

Au sud-ouest du village de Kervédan, on trouve des restes de fortifications appelées tantôt *Fort de Kervédan*, tantôt *Camp des Romains*; ce sont deux lignes de retranchement en demi-lune qui battent la plaine de Kervédan et défendent un plateau protégé en arrière par la mer et par une côte élevée de plus de 20 mètres. Ils s'appuient à l'ouest aux rochers de la côte et se terminent à l'est à une vallée profonde aboutissant à une anse presque inabordable. Le retranchement extérieur a 103 mètres de développement; il est bordé en dehors par une douve dont les terres ont servi à former le parapet, qui est peu élevé. Le retranchement intérieur, séparé de l'autre par un intervalle de 40 mètres, est composé d'un parapet plus massif et plus élevé que le premier; il est bordé comme lui d'une douve qui dut être profonde autrefois. Cette seconde ligne a 89 mètres de développement. La langue de terre que protégeaient ces fortifications a 137 mètres de longueur sur 110 de largeur.

Ces retranchements sont-ils l'ouvrage des Romains, comme le prétend la tradition? Faut-il les attribuer à quelque-une des hordes pillardes des nations du Nord qui désolèrent les côtes de Bretagne après le démembrement de l'empire? La question serait difficile à résoudre; mais à coup-sûr on doit les considérer comme des ouvrages militaires défensifs, et non comme une enceinte sacrée à l'usage des prêtres de la religion druidique, ainsi que le pense l'abbé Mahé; leur position seule résout tous les doutes à cet égard. Il est vrai que l'île de Groix, avec ses nombreux débris de monuments celtiques, dont je n'ai mentionné que les principaux, présente l'aspect d'une terre spécialement consacrée au culte pendant la période druidique; mais

je répète ici ce que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer dans le cours de cet ouvrage ; c'est qu'il y a des caractères auxquels il est impossible de méconnaître certains ouvrages militaires, tandis qu'il n'en existe point pour distinguer une enceinte druidique du genre de celles que l'abbé Mahé désigne arbitrairement sous le nom de *témènes*.

L'île de Groix présente aussi des curiosités naturelles très-remarquables, surtout la grotte qui porte le nom de *Trou de l'Enfer*, dans la partie sud de l'île. La côte est très-élevée dans cet endroit ; la grotte se trouve dans une auge qui pénètre dans l'intérieur de l'île comme une vaste crevasse. La descente est difficile, périlleuse même pour arriver à l'entrée du *Trou de l'Enfer*, qui s'avance sous le sol en formant une allée obscure dont la longueur n'a pas été bien déterminée, mais on dit qu'on y a pénétré jusqu'à la distance de deux cents pas.

Le *Trou du Tonnerre*, moins renommé que le *Trou de l'Enfer*, n'est pourtant pas moins curieux. Il est formé par une excavation profonde, ou plutôt par un éboulement de terre entre deux rochers. Son ouverture, béante au niveau du sol, est à deux pas du bord de la haute falaise qui hérissé la côte occidentale. Cette ouverture a douze pieds de longueur sur cinq de largeur. La mer mugit au fond de ce gouffre, où elle s'introduit par une communication souterraine. Si on y laisse tomber une pierre, son choc répété sur les saillies du rocher produit une répercussion sourde qui se termine par une détonation caverneuse au moment où elle atteint le fond du gouffre. Dans les gros temps, lorsque la houle est grande et le ressac violent à la côte, la mer, en pénétrant dans ce trou, produit un roulement semblable à celui du tonnerre.

On visite encore à Groix la *Grotte aux Moutons*, celle dite de *madame Barisy*, celle de la *Chaussée* et un grand nombre d'autres dont la plupart ne peuvent être vues qu'en canot et à mer basse.

RIANTEC. — Dans cette commune, il existe un dolmen dont la table repose sur deux supports ; il se trouve auprès du village de Kerpréhet.

KERVIGNAC. — Près de l'ancien manoir de Kermadio est un

dolmen sous lequel on a trouvé une urne en terre rougeâtre grossièrement ciselée, d'environ huit pouces de hauteur ; elle était remplie de cendres ; on y trouva encore deux petits vases oblongs, en terre grise ; ils avaient quatre pouces de longueur, deux de largeur et un de hauteur.

Il existe aussi un autre petit dolmen près de Lopriac.

Il y a quelques années, on découvrit dans cette commune une grande quantité de petites monnaies en argent, dont plusieurs de saint Louis, du duc de Bretagne, Conan II, et d'Etienne, comte de Guingamp. Cette dernière monnaie est d'autant plus curieuse qu'elle est la seule qui ait été frappée par un baron de Bretagne ; elle était inconnue des savants bénédictins et des numismates modernes.

On a découvert aussi, dans le bois de Kerballay, des briques romaines et des fragmens de poterie.

NOSTANG. — Auprès du bourg de cette petite commune, se trouvent les traces d'un établissement gallo-romain aussi remarquable que peu connu ; un très-petit nombre de curieux l'ont visité, et moi-même, avant mon exploration du canton de Port-Louis, au mois d'avril 1846, je ne le connaissais que de nom.

Après avoir parcouru et examiné cette station protégée par un système de défense tout-à-fait différent des fortifications généralement employées pour les camps romains que j'avais visités jusque là, je me disposais à me rendre à la maison de campagne de M. de Kéridec, qui se trouve dans le voisinage et où il passe une grande partie de l'année. M. de Kéridec est, sans aucun doute, celui qui a le plus et le mieux étudié la position de Nostang ; malheureusement il se trouvait alors à Hennebont, et je fus privé de l'avantage d'explorer avec lui cette curieuse station. Peu de temps après, cependant, il me fit l'honneur de me venir voir à Vannes, et voulut bien me promettre de m'envoyer le plan détaillé de la station et de ses environs. Il me fit part de ses judicieuses observations sur cette intéressante localité ; et, comme la lettre qu'il m'écrivit en m'adressant le plan qu'il m'avait promis, reproduit son opinion en la développant, je crois ne pouvoir mieux commencer la description de

Nostang qu'en rapportant cette lettre, dans laquelle on reconnaît un observateur aussi instruit que modeste:

Hennebont, 24 août 1846.

Monsieur,

« Conformément au désir que vous m'avez exprimé lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir, je vous adresse un croquis de la station gallo-romaine de Nostang. Tout défectueux que soit ce plan, il vous rappellera assez exactement les lieux pour vous faire apprécier toute l'importance de cet établissement; ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est le système de défense, qui consistait à créer des étangs et à s'entourer d'eau, au lieu de construire des murailles et des forteresses.

« Outre les trois étangs que vous voyez sur le plan, il en existait plusieurs autres qui formaient une seconde ligne de circonvallation, à quelques kilomètres du bourg; des postes avancés sur la rivière d'Étel complétaient ce vaste système de défense.

« La plupart de ces étangs n'existent plus; ils étaient, ce me semble, trop nombreux pour qu'on puisse les supposer destinés à faire mouvoir des moulins; ils furent vendus en 1550 comme domaines du roi.

« Le petit fort de *Mané Hastel*, auprès de Kerfresec, était un de ces postes avancés; de cette position, qui était en vue du camp, on découvrait une grande partie de la rivière.

« Près de ce fort sont des ruines romaines; on y a trouvé beaucoup de briques, des murs construits en petit appareil allongé, liés avec de la chaux, des hypocaustes, de petites meules en granit; le pavé est en ciment, rempli de petits cailloux et de briques concassées; il était recouvert d'une couche de cendre assez épaisse, dans laquelle il y avait quelques clous et des morceaux de verre calciné.

« A quelque distance de ces ruines, il existe un grand canton de terre nommé en breton *Er Letty*; les deux tiers de ce terrain font partie de la terre de Kerfresec; l'autre tiers est divisé en une grande quantité de petites parcelles; presque tous les cultivateurs de la commune de Sainte-Hélène possèdent quel-

ques parcelles du *Letty* comme propriétaires à héritage roturier relevant directement du roi, bien que plusieurs d'entre eux ne soient que domaniers ou simples fermiers.

« Ne pensez-vous pas, Monsieur, que ce pourraient être des terres létiques? On aurait donné les deux tiers à l'officier qui habitait l'établissement romain près de Kerfresec; l'autre tiers aurait été partagé entre les soldats. On serait d'autant plus disposé à admettre cette opinion, qu'il existe encore dans la localité plusieurs familles portant des noms romains: Jubin, *Gebuinus*; Le Lan, *Lavinus* ou *Launus*; Le Fée, *Fides*, Emel, *Armagilus*.

« Il y avait nécessairement des routes pour communiquer de cette station aux stations voisines; mais elles étaient probablement très-secondaires (*via vicinales*), n'ayant ni *stratumen*, ni *rudratio*; dès lors il est impossible de les reconnaître, on ne pourrait que faire des conjectures sur leur direction. Les chemins qui aboutissent à Nostang sont tortueux et fort étroits; je serais porté à croire que ce sont d'anciennes routes gauloises dont les Romains se servaient, comme nous nous en servons encore aujourd'hui.

« Il y a cependant une route que vous avez signalée, qui va du camp à Sainte-Hélène et se prolonge jusqu'à la queue de l'étang de Béringue, en Plouhinec. Cette route, qui parcourt presque en ligne droite le sommet du coteau, domine tout le pays et sert en plusieurs endroits de limite à la commune de Merlevenez, doit avoir été tracée par les Romains; elle traverse la rivière d'Étel et conduisait probablement à Locmaria-ker; mais il est difficile de la reconnaître dès qu'elle ne suit plus la ligne droite.

« Un acte rapporté par dom Morice (*Preuves de l'histoire de Bretagne*, tome I^{er}, col. 360), fait mention d'une ville romaine située près de la rivière d'Étel; cette ville romaine pourrait bien être Nostang. Rudalt, fils d'Orcaud, évêque de Vannes, donne à Saint-Cast ou Saint-Cado, qui habitait une île de la rivière d'Étel, des terrains considérables situés sur les bords de cette rivière (*sanctus Catuodus, vir probatissimus, in quiddam insula in flumine quod EteU nominatur.*)

» A la mort de Rudalt, son fils Orcand donne au même saint
» une partie de la ville romaine: *Sed et prædictus Orcandus,*
» *post mortem patris sui Rudalt contulit santo Catuodo IV*
» *partem villæ romanorum cum IV parte hortorum ipsius villæ*
» *et IV parte prati.*

» Vous remarquerez de plus, Monsieur, qu'il existe dans la
» partie de la station nommée Kergorh, une chapelle sous l'in-
» vocation de saint Cado.

» Des extraits des registres de la Chambre des comptes de
» Bretagne, établissent qu'il existait autrefois une juridiction de
» Nostang, au bailliage et seigneurie de la terre Rouzault, en
» la châtellenie d'Hennebont, et que cette juridiction s'étendait
» dans les communes de Kervignac, Merlevenez, Riantec et
» Plouhinec; c'est-à-dire dans tout le canton de Port-Louis; les
» actes sont de 1380 à 1356.

» Il y aurait encore bien des recherches à faire sur cette juri-
» diction.

» La terre Rouzault fut désignée pour faire partie du domaine
» d'Isabeau d'Ecosse, veuve du duc de Bretagne François I^{er},
» ainsi que cela résulte de l'acte de rachat payé en 1469, après
» le décès de Jean de Kermadio, et d'autre rachat payé en
» 1495, après le décès de Jean du Botdêru, curé de Kervi-
» gnac.

» J'oubliais, Monsieur, de vous donner l'étymologie de *Nos-*
» *tang* ou *Lostang*; il en existe plusieurs qui ont toutes à peu
» près la même signification: *Locus Stagnorum*, le lieu des
» étangs; *Lorica Stagnorum*, circonvallations ou retranche-
» ments d'étangs; *Noa Stagnorum*, la Noë des étangs; ou
» enfin, en adoptant l'étymologie bretonne, la Queue-des-Ma-
» rais.

» Voilà, Monsieur, une bien longue lettre; vous n'y trouverez
» certainement rien qui soit digne d'être consigné dans le cu-
» rieux ouvrage que vous publiez sur notre département; mais
» j'ai tenu à vous dire tout ce que je savais sur cette station gallo-
» romaine de Nostang, qui fut, je crois, très-importante et n'a
» vait pas encore été étudiée.

» DE KERIDEC. »

Après ces rapides aperçus, aussi solidement pensés que simple-
ment exprimés, il reste peu de choses à dire pour donner une
idée complète de l'établissement gallo-romain de Nostang. C'est
auprès du vieux bourg, ou Vieux-Nostang, qu'on en voit les ves-
tiges les plus considérables; ce village est assis sur des ruines
et environné de décombres et de vieux fossés; il est situé à l'ex-
trémité du bras de mer d'Étel, entre ce bras de mer, un ancien
étang et le nouveau bourg. Au sud du Vieux-Nostang on tra-
verse le bras de mer sur une antique et forte digue qui dut être
établie par les Romains pour retenir les eaux et former un étang
qui servait de défense à un camp situé sur la colline à l'extré-
mité de la digue. Dans cet endroit la terre est resserrée entre le
bras de mer et l'étang; à l'extrémité de cette pointe, qu'on ap-
pelle *Pointe du Vieux-Nostang*, se trouve un fort nommé *Castel-*
Mané-er-Houed; c'est un parallélogramme d'environ 100 mètres
de contour, et dont les parapets ont 5 mètres d'élévation; il est
compris dans l'enceinte d'un grand retranchement traversé par
un chemin partant de la grande digue et gravissant la colline
pour se diriger vers Sainte-Hélène; ce doit être un chemin ro-
main. Le fort de *Mané-er-Houed* se trouvait en rapport avec
plusieurs autres retranchemens; du côté du nord, il correspon-
dait avec les points de Kergorh, du moulin à vent de Saint-Geor-
ges et de la chapelle de Saint-Bieuzy, où se trouvent beaucoup
de briques romaines, et où sans doute il y eut des postes avan-
cés. Du côté de l'est et du côté du sud, il se liait à ceux de *Mané-*
Hastel, de *Kerfresec* et de *Portanguen*; ce dernier point, situé
à 2,000 mètres à l'est du clocher de Merlevenez, sur une hau-
teur voisine du hameau de Portanguen, se trouve sur l'empla-
cement d'un moulin à vent qu'on a démoli depuis peu de temps.
On y a découvert des murs gallo-romains; il n'y a point été pra-
tiqué de fouilles complètes; mais M. de la Monneraye y a fait
quelques recherches qui ont amené la découverte de plusieurs
objets, entre autres d'un tuyau d'hypocauste que je vis en pas-
sant chez M. de Saint-Georges, au château du Rongouët, en Nos-
tang. Tout l'espace compris entre les retranchemens du Vieux-
Nostang et la butte de Portanguen est parsemé de débris de tui-
les antiques; il fait partie du territoire de la commune de Mer-

levez, séparée de celle de Nostang par le bras de mer d'Étel.

MERLEVEZ. — Après avoir parcouru avec un vif intérêt cette terre couverte de ruines, je me rendis au bourg de Merlevez, sur la route de Landévant à Port-Louis, que j'avais quittée à Nostang. Là je devais voir une église romane remarquable, l'un des monumens les plus curieux et les mieux conservés du département, et dont personne encore n'a parlé.

Les seigneurs de Kermadio étaient fondateurs de l'église de Merlevez, qu'ils avaient fait construire sur leurs terres; et en mémoire de cette pieuse fondation, ils possédaient un enfeu dans le chœur. Leurs armes, *d'azur à dix billettes d'or*, étaient placées dans la maîtresse-vitre, ainsi que sur le clocher; le premier dimanche de l'année ils jetaient la *soule*, qui leur était présentée par le fabrique-tresorier de la paroisse, et commençaient la danse de l'Assemblée, le jour de la fête de Notre-Dame de Merlevez.

Ces renseignemens, que je tiens de l'obligeance de M. de Keridec, qui les a extraits de ses papiers de famille, sont consignés dans une délibération du 17 décembre 1486, par laquelle « le recteur, la plus saine et meilleure part des paroissiens, les-
» quels, congrégés au prône de la grand'messe, et en ordon-
» nant de leurs négoes et affaires, ainsi qu'ils ont coutume de
» le faire, reconnoissent, etc. »

L'église paroissiale de Merlevez se rattache par le style de son architecture à deux époques de la période romane; à l'extérieur, c'est une simple église de village, dont les portes, sans autres ornemens que quelques tores, rappellent la simplicité primitive du genre; le granit de leurs antiques et grossières moulures tombe en poussière au moindre effort; à l'intérieur, c'est un aspect tout différent; on y reconnaît l'époque à laquelle le style roman perdit sa sévérité pour revêtir des formes plus ornées. Les deux rangs de belles arcades dont se composent les bas-côtés de la nef reposent sur d'épais piliers en partie entourés de colonnes engagées à chapiteaux curieusement sculptés, en partie revêtus de pilastres qui s'élèvent bien au dessus de la naissance des voûtes des arcades, et donnent beaucoup d'élégance à l'ensemble de l'ornementation. Toute cette partie de la belle

église de Merlevez doit être de la fin du XII^e siècle, peut être du commencement du XIII^e; elle m'a paru complète, ou du moins sans altération ou mutilation grave; il est à regretter qu'on l'ait entièrement enduite de badigeon, ainsi que tant d'autres curieuses églises.

La tour primitive étant tombée, fut reconstruite en 1533, telle que nous la voyons aujourd'hui; c'est une haute et belle pyramide assise entre les transepts et revêtue de divers ornemens qui se ressentent déjà du style de la Renaissance (1).

PLOUHINEC. — En quittant le bourg de Merlevez, je me dirigeai vers la côte et me retrouvai bientôt en pleine terre druidique. Arrivé près du bourg de Plouhinec, je le laissai à gauche et tournai au sud-ouest pour me rendre au moulin à vent de Kerousine, auprès duquel se trouvent plusieurs alignemens de menhirs. Ces alignemens sont disposés à peu près de l'ouest à l'est, et en marchant dans cette direction, on les retrouve, après une longue interruption, auprès d'un autre moulin à vent nouvellement construit, qui est situé au sud du bourg. Ce second groupe se compose de pierres généralement plus colossales que celles de Kerousine; plusieurs d'entre elles ont 4 à 5 mètres d'élévation et plus de 2 mètres de largeur; le nombre de lignes qu'elles formaient primitivement ne peut être déterminé aujourd'hui avec certitude, parce qu'il a été détruit un très-grand nombre de ces menhirs; j'ai compté huit lignes en certains endroits; mais je crois qu'il dut y en avoir onze autrefois, car ce dernier nombre se retrouve dans les grands alignemens d'Erdeven et de Carnac, dont je parlerai bientôt, et dont ceux de Plouhinec étaient peut-être le prolongement. A l'est du moulin à vent neuf et du second groupe, on retrouve encore, à quelque distance, plusieurs menhirs épars, debout ou renversés. Au village de Kerveulhué, peu éloigné des alignemens, est un tumulus de 4 mètres de hauteur, qui était originairement plus élevé, car il est tronqué à son sommet.

Il faut remarquer ici, comme je l'ai déjà fait à Languidic, qu'une chapelle dédiée à saint Corneille, ou saint Cornély, se trouve aussi dans le voisinage des alignemens.

(1) Planche 17.

A l'extrémité sud-est de la commune, près du village dit le Vieux-Passage, et sur le bord du bras de mer qu'on appelle Rivière d'Étel, on voit une fortification romaine dont la position indique qu'elle fut établie sur ce point pour défendre l'entrée de ce bras de mer, qui pénètre jusqu'à trois lieues dans les terres, et dont j'ai parlé en décrivant l'importante station romaine qui se trouvait à Nostang.

BELZ. — On passe de la commune de Plouhinec dans celle de Belz en traversant un pont suspendu nommé Pont-Lorois, récemment jeté sur la rivière d'Étel pour mettre en communication les deux parties de la route d'Auray à Port-Louis qui traverse le bourg de Belz. Le premier monument que je visitai dans cette commune est un tumulus situé au village de Crubelz (1), à une très-petite distance au sud-est du bourg. Il est très-bien conservé; sa circonférence inférieure est de 85 mètres, son diamètre supérieur de 41 mètres, et son élévation d'un peu plus de 4 mètres.

Au sud de ce tumulus, et à 350 mètres au nord du hameau d'Er Vélionec, on voit un menhir de 4 mètres de hauteur et de 1 mètre 80 de largeur.

Au sud du village de Kernours, dans la partie de la commune qui avoisine celle de Locoal-Mendon, se trouve une lande dont le point culminant est très-élevé; cette lande porte le nom de Lann-Mané-Rohler. C'est sur ce point culminant que l'on voit les débris d'une grotte-aux-fées qui avait 10 mètres de longueur et 3 mètres de largeur intérieure à la base des parois; il en existe

(1) *Crubelz*, ou mieux *Crugbelz*, est évidemment formé des mots *crag* et *belz*. Le mot *crag* n'est plus, que je sache, en usage aujourd'hui parmi les Bretons; je ne l'ai pas, non plus, trouvé employé par les auteurs dans le sens qu'il doit avoir ici; mais il a un dérivé très-usité; c'est *cruguel*, qu'on emploie pour désigner une petite butte qu'élevaient les fourmis pour se loger, en entassant de très-menues débris de végétaux. *Cruguel* signifie donc *petite butte*, *petit monceau*, *petit tas*, et le mot *crag*, dont il est le diminutif, désigne conséquemment un monceau plus considérable, une butte, une éminence; et en effet les Gallois ont le mot *crag*, *crugyn*, qui signifie *tumulus*, *barrow*, etc. *Crug-Belz* veut donc dire *tumulus*, *barrow* de Belz; ainsi ce village doit son nom à la présence de ce tumulus; il a fallu y ajouter le mot *bel*, parce que dans les environs il pouvait y avoir d'autres *crug*.

(Note de M. Crozier.)

encore assez de vestiges pour qu'on puisse déterminer quelles étaient les dimensions de cette grotte avant qu'elle fût mutilée.

Je signale ce monument, non pour l'intérêt qu'il peut offrir aujourd'hui aux antiquaires, puisqu'il est en ruines, mais parce qu'il se trouve dans une position semblable à celles où sont placées les deux grottes-aux-fées de la montagne du Clef, dans la commune de Locoal-Mendon; et que de l'un de ces trois sommets on aperçoit les deux autres.

Au village de Kerhuen, au nord-ouest du bourg, un dolmen.

Au hameau de Kerlourde, très-rapproché de la côte de la rivière d'Étel, un dolmen renversé.

Au hameau de Kerlulu, à l'ouest du bourg et au sud de la route de grande communication, se trouve un dolmen bien conservé; il est recouvert d'une seule table qui a 4 mètres de longueur, et qui repose sur quatre supports. Ce dolmen est le plus remarquable de la commune, qui en présente encore, outre ceux que je viens de citer, quelques autres qui sont dans un état de ruine à peu près complète.

A l'extrémité nord ouest de la commune, sur le bord de la rivière d'Étel, est le gros village de Saint-Cado, qui tire son nom de celui d'un saint personnage, fils d'un roi de Glamorgan, en Irlande, venu en Armorique avec quelques autres religieux dans le V^e ou le VI^e siècle, car la légende varie sur ce point, pour se consacrer entièrement à la pénitence et au service de Dieu: « Il s'habituait, dit Albert-le-Grand, en une petite isle qu'on nomme à présent Enes-Cadvod, en la paroisse de Belz, laquelle isle estoit remplie de serpens; mais le saint l'en purgea par ses prières, et tient-on que depuis il ne s'y en trouve point. Il y édifia un petit monastère, et voyant que le peuple du pays circonvoisin l'y venoit visiter, il bastit un beau pont sur le bras de mer qui est entre ladite isle et la terre ferme, joignant l'embouchure de la rivière Estell, lequel ayant esté démoly, fut par lui refait encore une autre fois. Il vescu en ce lieu avec un rare exemple de sainteté, jusqu'à l'an 567, que, par commandement de Dieu, il quitta la Bretagne, et ayant voyagé par la France, passa les monts et arriva en Italie, où il s'arresta quel-

« que temps en la ville de Bénévent, dont l'évesque étant mort, il fut eslu pour son successeur..... (1). »

D'autres légendaires prétendent que ce fut une incursion de pirates normands ou saxons qui obligea saint Cado à abandonner son île ; cette tradition est celle qui a prévalu dans le pays ; on la trouve exprimée dans plusieurs mauvais tableaux appendus aux murs de la chapelle romane élevée dans l'île, en mémoire du saint, sur l'emplacement de l'oratoire qu'il y occupa si long-temps.

Cette petite île est éloignée d'environ 400 mètres du village de saint Cado ; la chaussée qui la joint au continent, et dont la construction est attribuée au saint, est l'objet d'une tradition singulière qu'on applique aussi à plusieurs autres localités de la Bretagne.

Saint Cado sentait la nécessité de procurer aux nombreux pèlerins qui venaient le visiter dans son île, un moyen de communication plus commode que celui d'un trajet dans de pauvres barques sur cette mer souvent houleuse. Les moyens lui manquant pour construire un pont ou une digue de 300 pieds de longueur, il eut recours au diable, qui se chargea de ce travail et promit de l'exécuter dans une seule nuit.

Satan y mit une seule condition ; c'était que le premier individu qui passerait sur le pont lui appartiendrait.

Saint Cado ayant accepté le marché, le diable vint lui annoncer le lendemain matin que le pont était achevé, et alla se placer à l'autre extrémité, afin d'être à portée de se saisir de la proie qui lui avait été promise. Saint Cado, qui avait pensé pendant la nuit au moyen dont il se servirait pour tromper le démon, ne trouva pas de meilleur expédient que celui de prendre un chat, de le cacher sous sa robe, et de lui faire traverser le pont avant que personne y eût passé. Arrivé auprès du pont, il y lança l'animal et le poursuivit jusqu'à ce qu'il eut atteint l'autre rive, où le diable était en sentinelle. Satan voyant de quelle manière il avait été trompé, entra en fureur et fit de grands efforts pour détruire son ouvrage ; de son côté, le saint se pré-

cipita sur lui pour le retenir ; mais le pied lui glissa et laissa sur le rocher une marque ineffaçable. Cette empreinte, qui présente à peu près la forme d'un pied de grandeur plus qu'humaine, se nomme la *glissade de saint Cado* ; elle est restée un objet de vénération pour les pèlerins et pour les habitants du village ; ils l'ont fait recouvrir d'une grille de fer, au-dessus de laquelle ils ont élevé un calvaire en granit.

Un antiquaire anglais, le docteur John Bathurst Deane, qui a publié, en 1833, un ouvrage sur les antiquités celtiques de Carnac et d'Erdeven, qu'il considère comme formant une immense *Dracontium*, ou temple de la religion Ophite, a aussi parlé de Belz. Voici le passage qui est relatif à cette localité ; je le cite à cause des opinions nouvelles qu'il contient, et qui, si elles ne paraissent pas de nature à être adoptées sans réserve, ont cependant un grand poids sous la plume de ce savant antiquaire. Je puise cette citation dans une traduction inédite du livre du docteur Deane.

« Ma conjecture relativement à la continuation du temple « (*Dracontium*) jusqu'à Locmariaker, pourrait s'appliquer à « son extension dans la direction occidentale au-delà d'Erdeven « jusqu'à Belz. Evidemment Belz et Locmariaker furent les lo- « calités les plus importantes de cette contrée ; la dernière a « peut-être été la capitale de la nation, et certainement le chef- « lieu du pays ; la première fut sans nul doute le principal siège « de la religion.

« Les tribus celtiques sont connues pour avoir pratiqué le « culte du dieu *Bel*, et les peuples de la Bretagne (Armorique), « formaient une partie considérable de la grande famille des « Celtes. Ils appellent encore aujourd'hui un prêtre *Belec* ; ce mot « paraît être le *Batack* de l'Écriture, et signifie *Bel-Ak*, c'est- « à-dire *Bel-le-Dragon*. Bel et le Dragon sont toujours réu- « nis, et le prêtre de la religion Ophite tire constamment son « nom de celui de son Dieu ; ainsi le prêtre ou la prêtresse du « Dieu serpent syriaque *Oub*, était aussi appelé *Oub*, d'où est « dérivé le nom africain *Obéah*, homme ou femme qui invoquait « *Obi* ; la prêtresse de *Python* est *Pythia* (Pythonisse) ; le druide « dit, en énumérant ses titres : Je suis druide, je suis archi-

(1) *Les Vies des Saints de la Bretagne-Armorique.*

» tecte, je suis prophète, je suis serpent; le prêtre du Dieu
 » égyptien *Cnef* était *Jenuphis*, etc. En conséquence de cet
 » usage universel de la religion Ophite, nous avons en Breta-
 » gne le prêtre de Bel-le-Dragon appelé *Belec*, nom qui a été
 » retenu parmi d'autres restes de l'ophiolâtrie, dans la chrétienté
 » de la contrée.

» Le principal oracle de Bel était dans la paroisse de Belz,
 » ci-dessus mentionnée. Ce mot *Belz* semble être une abrévia-
 » tion du *Belus* des Romains, car il est fréquemment écrit *Bels*.
 » C'est dans cette paroisse que saint Cado aborda lorsqu'il
 » chassa les serpens de la contrée. Là il y avait un endroit con-
 » sacré que la tradition nous présente comme ayant reçu de lui
 » le pouvoir d'opérer des miracles; c'est un espace d'environ
 » trois pieds de longueur et deux pieds de largeur, couvert par
 » quatre pierres, deux aux côtés, une derrière et une sur le
 » haut, en laissant un côté ouvert; au-dessus est bâtie une
 » chapelle dédiée à saint Cado.

» Cette chapelle est très-fréquentée par les dévots paysans du
 » Morbihan, qui placent pieusement leur tête dans l'ouverture
 » pour y chercher la guérison de leur surdité, avec autant de
 » confiance que les adorateurs les plus superstitieux du dieu *Bel*,
 » appliquant de même l'oreille au coin sacré, sont supposés
 » avoir entendu la réponse de l'oracle. C'était probablement dans
 » cet endroit qu'était l'oracle de Bel.

» Belz étant le siège principal du culte du Dieu-Dragon dans
 » cette partie de la contrée, il est assez probable que le temple
 » se sera étendu de ce lieu à Locmariaker, capitale de ce pays;
 » cependant au-delà d'une belle roche-aux-fées et de quelques
 » cromlechs (dolmens) épars, je n'ai trouvé aucune indication
 » d'un *Dracontium*; ainsi l'opinion que j'ai exprimée relative-
 » ment à la continuation probable du temple depuis Erdeven
 » jusqu'à Belz, doit être regardée comme purement conjectu-
 » rale; il y a des argumens pour et contre, je les laisse à l'examen
 » de ceux qui visiteront ces lieux après moi (1). »

L'opinion du docteur Deane au sujet de l'étymologie des mots
Belz et *Belec* et de l'usage du trou de la chapelle saint Cado,

(1) *Observations on Dracontia*; London, 1833.

pourra paraître hardie; elle est du moins fort ingénieuse, et je
 crois qu'elle ne doit pas être appréciée légèrement; j'aurai
 l'occasion de revenir sur le travail de cet auteur, lorsque que je
 traiterai l'article Carnac.

LOCOAL-MENDON (1).—Le bras de mer d'Etel se divise en trois

(1) *Locoal* est composé de *loc* et de *Goal* ou *Goual* (saint auquel est dédiée
 l'église paroissiale). *Loc*, en gallois, signifie *cabane, bergerie, lieu fermé, lieu
 étroit, coin, réduit, loge*. Ce *loc* gallois semble être le radical du *locus* des
 Latins et des mots *loge, lager* des Français. La signification du mot *loc*, si
 fréquemment accolé à un nom de saint en Bretagne, comprend l'idée de
 construction; on traduira donc mieux *Locoal* (*loc goal, loc-coal, loc-oal*) par
maison ou église de Goal, que par *lieu du Goal*, attendu que le mot français
lieu est vague et ne renferme pas nécessairement l'idée de construction.

Mendon est composé des deux mots *men* et *don* ou *ton*; la signification du
 premier n'est pas douteuse; c'est un singulier, *men* (pierre), ou un pluriel
mein (pierres). Le second mot, *don*, est plus embarrassant; comme il est écrit
 de la même manière que le mot *don* (profond), les habitants prétendent que
Mendon signifie *pierres profondes*, parce que, disent-ils, dans ce territoire
 les pierres ne se trouvent qu'à une grande profondeur.

Nous n'admettons pas cette étymologie: elle ne nous paraît pas assez signi-
 ficative. Nous croyons, nous, qu'il se trouvait dans ce lieu quelque pierre pla-
 cée de main d'homme, comme il y en a encore beaucoup dans les environs,
 et que c'est du nom de cette pierre que le village tire le sien. Comme il n'existe
 pas dans le breton armoricain de mot *don* qui ait un autre sens que celui de
profond, nous en avons cherché dans le gallois, et nous en avons trouvé deux
 auxquels nous nous arrêtons.

Le premier de ces mots est *don*, qui signifie *élévation, colline*, et qui ne se-
 rait qu'une autre forme du mot *dan*. Bien que le bourg de Mendon ne se
 trouve pas sur une très-grande élévation, il est cependant sur le sommet
 d'un haut plateau et s'aperçoit d'assez loin; dans ce cas, le mot composé *Men-
 don* signifierait *Pierre de la colline, — pierre du sommet du plateau*.

Le second mot est *dawn*, qui signifie *don* en français, *donum* en latin; ce-
 lui-ci est dérivé de *da*, adjectif qui correspond à l'adjectif latin *bonus*. Les
 dérivés de *dawn* s'écrivent avec *on*, comme *donio* (donner), *doniad* (action
 de donner); nous interpréterions alors *Mendon* par *Pierre des dons, des of-
 frandes, — pierre près de laquelle on fait des offrandes*.

En démolissant l'ancienne église, qui se trouvait près du cimetière, on dé-
 couvrit une pierre finement taillée; sa forme était celle d'un prisme de huit
 côtés, à cette différence près cependant qu'elle était terminée d'un bout par
 une calotte à huit côtés, au sommet de laquelle se trouvait une petite cavité;
 sa longueur était de 1 mètre 75 et son diamètre de 60 à 70 centimètres; elle
 fut enlevée, il y a deux ou trois ans, par le maire actuel de la commune,
 qui l'a feudue pour paver un foyer.

C'était peut-être cette pierre qui avait donné son nom au village, et si ce
 n'est pas celle-là, ce pouvait en être une autre aujourd'hui détruite comme
 elle.

(Bols de M. Crozier.)

branches au dessus de Belz ; la branche de l'est se nomme *Ster-Sant-Yehan* (rivière de Saint-Jean, nom qui lui vient de celui d'un village de l'île de Locoal où se trouve une chapelle sous le vocable de ce saint) ; la branche de l'ouest, *Ster-Losteng* (rivière de Nostang, parce qu'elle remonte jusqu'à ce bourg), et la branche du milieu, *Ster-en-Istrec* (rivière de l'Huitrière, nom qui lui vient de la pointe nord du village de Peninez, qui abondait jadis en huîtres).

La branche de l'ouest ou de Nostang et la branche du milieu ou de l'Huitrière, forment une presqu'île à la pointe de laquelle se trouve le village du Plec, séparé des autres hameaux par une plage ou grève qui est entièrement inondée par les deux bras de mer à l'époque des grandes marées. Sur le bord du chemin pratiqué dans cette plage, on voit une colonne de granit de forme cylindrique ayant 3 mètres de hauteur et 4 mètres 90 de circonférence ; elle est surmontée des débris d'une pierre qui formait jadis une croix. Cette colonne est connue dans le pays sous le nom de *Quéguil-Brehet* (quenouille de Brigitte ou de sainte Brigitte, parce qu'il y a au village du Plec une chapelle dédiée à cette sainte).

Près de cette colonne, il y a une autre pierre granitique mobile, de forme quadrangulaire, qui a 75 centimètres de longueur, 35 centimètres de largeur et 25 centimètres d'épaisseur. Cette pierre est entaillée des deux côtés comme si l'on avait eu l'intention d'en faire une petite croix pour couronner la colonne ; elle porte même, sur l'une de ses faces, l'effigie du Christ grossièrement sculptée ; on l'appelle *Gourhet-Brehet* (fuseau de Brigitte).

Sur cette même plage, il se trouve plusieurs éminences artificielles de terre longues et étroites ; l'une d'elles est dans la section A du plan cadastral, n° 900 ; elle a 35 mètres de longueur, 2 mètres 50 de hauteur et 4 mètres de largeur. Dans plusieurs autres endroits, sur le bord de la rivière d'Étel, on voit des éminences du même genre, mais en partie rongées par les eaux.

Les habitants prétendent que ce sont des forts construits par

les Espagnols, qui, disent-ils, ont occupé cette presqu'île, où il y eut un combat sanglant entre eux et les Bretons.

Cette tradition se rapporte certainement aux guerres de la Ligue, pendant lesquelles les Espagnols occupèrent effectivement différents points du littoral entre Vannes et Lorient. Au village du Plec, le souvenir de leur séjour s'est conservé plus précis ; on y montre un petit jardin qui porte le nom de *Liorh-er-Spagnol* (courtil de l'Espagnol), où cinq soldats de cette nation furent enterrés.

Les pores, en fouillant la terre autour de la chapelle de Sainte-Brigitte, mirent à découvert, il y a trois ou quatre ans, des ossements humains qu'on regarde aussi comme provenant d'Espagnols enterrés dans cet endroit ; on a recueilli ces restes et on les a entassés dans un coffre déposé encore aujourd'hui dans la chapelle de Sainte-Brigitte.

Toutes ces circonstances suffisent pour constater le séjour des Espagnols dans la presqu'île du Plec, et il est très-probable que les éminences artificielles et régulières qu'on y voit sont des restes d'ouvrages militaires qui furent établis par eux pour se maintenir dans cette position.

La rivière de l'est, ou de *Saint-Jean*, et la rivière du milieu, ou de l'*Huitrière*, se joignent et forment l'île de Locoal, qui communique avec la terre-ferme par un pont de pierres brutes semblable à celui de Saint-Cado, en Belz.

Locoal a été un établissement de Templiers ou Moines rouges (*Mench-ru*, comme les appellent les Bretons). Lors de la suppression de cet ordre religieux, cette propriété passa aux mains des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ; plus tard, elle appartint à l'abbaye de Redon, qui la possédait encore à l'époque de la Révolution, avec la dime au onzième sur tout le territoire de cette paroisse ; aujourd'hui il ne reste plus des bâtimens qu'un pavillon et quelques murs en ruine ; le reste a été détruit par les troupes républicaines, qui tinrent garnison à Locoal durant la guerre civile.

Sur le chemin du bourg de Mendon au bourg de Locoal, près du village de *Pen-er-Pont*, se trouve une colonne de granit en forme de cône tronqué couronné d'un hémisphère en calotte.

Elle présente du côté de l'ouest une croix de Malte, et du côté de l'est une croix semblable accompagnée d'une inscription composée de caractères lisibles, mais qui ne présentent aucun sens. A 85 centimètres de sa base, elle est entourée d'une rainure peu profonde. Cette colonne, qui porte le nom d'*Er-Menah* (le Moine), a 2 mètres 20 de hauteur, 2 mètres 5 de circonférence à sa base, et 98 centimètres de circonférence à la naissance de la calotte qui la couronne. Auprès d'elle est une croix qu'on appelle *Croez-er-Menah* (Croix du Moine), sans doute à cause du voisinage de la colonne.

La colonne et la croix ont été deux fois changées de place; elles furent renversées pendant la Révolution et relevées ensuite; elles furent abattues une seconde fois, parce qu'elles se trouvaient dans la direction du chemin vicinal, et placées sur le bord de ce chemin. L'abbé Mahé, qui a signalé cette colonne, l'attribue aux chevaliers de Malte, et je crois qu'on ne peut guère en douter en effet; je crois de plus, comme il paraît lui-même disposé à le penser, qu'elle servait à marquer la limite du domaine de ces religieux, de même que celles que j'ai indiquées dans la commune d'Arzal (p. 230) délimitaient les terres des moines de l'abbaye de Prières.

Au bourg de Locoal, sur le bord du chemin qui conduit au village de la Forêt, se trouve une autre colonne de la forme d'une pyramide quadrangulaire, portant une large croix de Malte sur la face qui regarde le chemin. On l'appelle *Men-er-Menah* (Pierre du Moine); sa hauteur est de 4 mètres 30. Sa destination était sans doute la même que celle de la colonne que je viens de décrire. Cette pierre sert aujourd'hui à soutenir les terres d'un fossé, vis-à-vis de la maison du batelier.

A l'ouest d'un village nommé en breton *Er-Hloh* (la Cloche), et en français *le Clef*, se trouve une lande très-élevée; on l'appelle *Mané-er-Hloh*, en français *Montagne du Clef*; ce nom lui vient du village. Sur la crête de cette lande sont trois points très-élevés dont chacun est couronné par un monument druidique; l'abbé Mahé, qui en a parlé sans les avoir vus, en a donné une description tout-à-fait inexacte.

Le premier de ces monuments est celui qu'il donne dans sa

planche 4 (fig. 3). Il le représente sous la forme d'un demi-dolmen placé à l'extrémité d'une ellipse ou d'un fer-à-cheval de 9 mètres de longueur, composé de pierres-fiches. Au premier aspect, on reconnaît que ce monument, demi-dolmen et fer-à-cheval, est une longue roche-aux-fées ayant la figure d'une allée couverte irrégulièrement élargie à l'une de ses extrémités. Le bloc que l'abbé Mahé a pris pour la table d'un dolmen incliné, ou demi-dolmen, n'est autre chose que la table à demi-renversée qui recouvrait autrefois la partie évasée du monument, et qui se trouve aujourd'hui soutenue par un seul de ses supports. Trois autres tables beaucoup moins colossales, formant autrefois une partie du toit de l'allée rectangulaire, sont aujourd'hui gisantes, les autres ont été détruites. En général ce monument est fort mutilé; mais il est impossible, je le répète, de se méprendre sur sa forme, et de ne pas y reconnaître une roche-aux-fées. Il est entouré d'une enceinte formée de terre et de pierres; cette clôture est écartée et peu élevée, mais cependant encore très-apparente.

Le second est une roche-aux-fées bicoudée qui présente un développement total d'environ 20 mètres. De tous les blocs qui la recouvraient, il n'en existe plus qu'un petit nombre; l'un d'eux est encore en place; deux autres sont inclinés, et quelques-uns sont gisants. L'abbé Mahé, induit en erreur par des notes inexactes, a considéré les deux blocs inclinés comme deux demi-dolmens, et le bloc horizontal comme un dolmen complet, sans se douter que toutes ces pierres faisaient partie d'un monument unique. Cette grotte est bien mutilée, mais sa forme primitive est cependant encore parfaitement reconnaissable. On a enlevé une partie des pierres qui la couvraient; d'autres gisent encore auprès de la place qu'elles occupaient; c'est une de ces dernières que l'abbé Mahé indique comme étant peut-être une ancienne pierre du pouvoir.

Une singularité de ce monument est qu'il soit bicoudé; sa forme générale se compliquait encore de l'addition d'une autre grotte qui paraît en avoir fait partie; elle y était du moins contiguë. Cette grotte, qui avait 7 mètres de longueur, partait presque perpendiculairement du milieu de la grotte principale, avec

laquelle elle communiquait probablement. Elle est aujourd'hui comblée de terre et de pierres, et les tables qui la recouvraient n'existent plus; mais les extrémités supérieures des pierres qui en forment les parois sont encore très-appareilles.

Sur le troisième sommet de Mané-er-Hloh, il y a eu aussi une grotte-aux-fées; mais elle est détruite aujourd'hui; il s'y trouve pourtant encore quelques vestiges qui constatent son existence.

Au sud du village de Locqueltas et au nord-ouest d'un champ nommé *Er-Brihelec*, se trouve, entre deux parcelles de terre, une petite butte couverte de ronces, où l'on jette les pierres que la charrue amène à la surface du champ.

Sous ces ronces et ces pierres, il existe une grotte-aux-fées qui a la forme d'une croix, ou d'une église avec transepts. Ce monument qui a 7 mètres 20 de longueur, est dans le sens de l'est à l'ouest; il est presque entièrement ruiné, mais on en reconnaît cependant encore très-bien les contours. Les galeries secondaires qui forment comme les transepts de cette curieuse grotte, ne sont pas tout-à-fait perpendiculaires à la galerie principale. Le transept sud a 4 mètres 80 de longueur; celui du nord n'a que 4 mètres 20; il a évidemment été tronqué. Il serait bon de débayer ce monument et d'en étudier la forme avec soin, à cause de la singularité de sa disposition.

PLOEMEL. — A l'extrémité sud-est de cette commune, presque au bord de la route royale de Quiberon à Saint-Malo, se trouve le village de Locmaria, à cinq kilomètres de la petite ville d'Auray. Dans le chœur de l'antique chapelle de ce village, il existait, au niveau du pavé, une pierre tombale de 3 mètres de longueur sur 1 mètre 50 de largeur, présentant l'effigie d'un chevalier entourée de huit personnages, hommes et femmes, dans l'attitude de la douleur, et surmontée de deux anges tenant des encensoirs; une inscription en caractères gothiques annonçait que celui qui était couché sous cette pierre était mort en 1340 (1).

(1) La planche 1h de *l'Album des Arts au moyen-âge*, par Dusommerard, représente trois pierres tombales, dont une du XIII^e siècle et les deux autres du XIV^e. L'une de ces dernières, celle de Jean Maulery et de sa femme, qui sont enterrés dans l'église Saint-Urbain de Troyes, offre des dessins tout-à-fait analogues à ceux du tombeau de Locmaria.

Il y a vingt ans environ, on trouva que la chapelle était trop vaste pour les besoins du village, et l'on supprima toute la partie qui formait le chœur, en sorte que le tombeau resta en dehors de l'église. Le corps était déposé dans un caveau voûté qu'on peut encore visiter aujourd'hui, bien que l'escalier qui y conduit soit presque entièrement obstrué par les décombres. On ouvrit le cercueil, qui ne contenait plus que quelques débris d'ossements, et l'on transporta la pierre dans la chapelle; mais on ne prit aucune mesure pour la conserver intacte; et comme l'église est ouverte à tout venant, il en est résulté des mutilations dans beaucoup de parties de l'ornementation de cette pierre remarquable, dont le dessin joint à cet ouvrage, offre la représentation aussi exactement que possible, puisqu'il n'est autre chose que la réduction au pantographe d'un calque pris sur le monument même avec le soin le plus minutieux (1); on en pourra juger par l'inscription qui forme la bordure de cette belle pierre tombale et qui est très-lisible, même dans ce dessin réduit.

Voici le texte de cette curieuse inscription :

Ci geit. pres. le. fuiz. Alain. de. Broerec. dont. Deux. aest. lame. q. tpassa. a. Saumur. le. iaudi. avat. la. Saint. Martin. diver. en. venet. de. la. gere. dent. le. roi. de. France. e. le. roy. dengleterre. e. fut. lot. de. france. au. pont. davandin. e. lot. dengleterre. davant. Tornay. e. le. fit. Ales. sa. fame. e. Guill. son. frere. aposter. ceanz. lan. M. CCC. e. XL.

Ce qui signifie :

Ci git Pierre, fils d'Alain de Broërec, dont Dieu ait l'âme; qui trépassa à Saumur le jeudi avant la Saint Martin d'hiver, en venant de la guerre d'entre le roi de France et le roi d'Angleterre; et fut l'ost (l'armée) de France au pont d'Avandin, et l'ost d'Angleterre devant Tournay. Et le fit Alix, sa femme, et Guillaume, son frère, apporter ceans l'an 1340.

M. de Fréminville, qui parcourait une partie du département

(1) Planche A. — Je dois exprimer ici mes remerciements à M. Bassac, qui a bien voulu se charger de la réduction de ce dessin, et qui l'a exécutée avec une habileté remarquable, d'après un calque fourni par M. Galles, fils.

en 1825, nous apprend que, pressé par le temps, il ne put se rendre à Locmaria pour y visiter ce tombeau, dont il avait entendu parler. Il ne l'avait donc pas vu lorsque parut son ouvrage sur le Morbihan; aussi a-t-il soin de dire que la leçon qu'il y rapporte de l'inscription lui a été fournie par l'un de ses amis; cela explique les inexactitudes qu'on y remarque, et qu'un homme aussi exercé que M. de Fréminville dans la lecture des inscriptions lapidaires n'aurait certainement pas commises s'il eût pu étudier par lui-même l'objet dont il parlait.

Les pierres tombales du XIV^e siècle, aussi ornées et aussi bien conservées que celle-ci, sont rares et méritent qu'on prenne le soin de les mettre à l'abri de l'atteinte des mains ignorantes ou de l'avidité des spéculateurs; je crois qu'il conviendrait de transporter celle-ci dans l'église paroissiale de Plœmel.

M. de Fréminville dit qu'Alain de Broërec, père du chevalier inhumé à Locmaria, passe pour avoir été capitaine ou gouverneur du château d'Auray; mais il ajoute qu'il n'a rien trouvé de relatif à sa personne, dans l'histoire de Bretagne.

Les recherches que j'ai faites moi-même pour découvrir quelque chose au sujet du chevalier Pierre de Broërec ou de son père Alain, n'ont pas été plus heureuses que celles de M. de Fréminville; je vois seulement figurer un Jean de Broërec parmi les prisonniers faits par le roi d'Angleterre Henri II, au siège de Dol, en 1173 (1). Était-ce un des aïeux du chevalier que nous cherchons à reconnaître? Cela est probable, mais ne nous apprend rien sur sa personne. Ce qu'on sait seulement, c'est que la famille de Broërec passait pour descendre des rois de Bretagne et qu'elle posséda le comté de Vannes; il n'est donc pas étonnant que l'un de ses membres ait été inhumé dans un village qui faisait autrefois partie de cette seigneurie, et dans lequel se trouve encore un manoir construit sans doute sur l'emplacement du château féodal qui existait à l'époque où la dépouille mortelle de Pierre de Broërec fut apportée de Saumur à Locmaria, pour y reposer dans son domaine.

En quittant ce village, je me dirigeai vers la commune d'Erdeven; je visitai en passant un menhir situé à 450 mètres à l'est

(1) Don Morice, *Histoire de Bretagne*, tome I^{er}, page 992.

de la maison la plus orientale du village de Saint-Cado, en Plœmel.

ERDEVEN (4). — Cette commune est traversée du nord-ouest

(1) Voici comment les annotateurs de la nouvelle édition du Dictionnaire d'Ogée présentent l'étymologie de ce nom :

« L'ancien nom était *Ardeven*, dont l'étymologie s'explique par l'article « *ar* (la ou les) et le substantif *devin* qui, selon Davies, signifie *Aruspes*, » *Magus*. Les pierres de Carnac et d'Erdeven sont encore ici dénommées par un qualificatif. Ceux qui ont perdu la trace du culte primitif dont ces pierres étaient ou le temple ou le symbole, les ont appelées les *Sorciers*, » mot qui s'accorde le plus littéralement avec les idées populaires de l'Armorique, et les mots latins par lesquels Davies traduit le mot gallois « *devin*. »

Nous ne ferons grâce à l'auteur de cet article, ni de son étymologie, qui est complètement fautive, comme nous le démontrerons tout-à-l'heure, ni des idées erronées qu'il émet pour la justifier. Où cet auteur a-t-il lu, vu ou entendu que les pierres de Carnac et d'Erdeven aient jamais été appelées les *Sorciers*? Ces pierres ne portent d'autre nom dans la localité que celui de *soldats* (pétrifiés), de *saint Cornely*; en langue bretonne: *soudardet sant Cornely*. La dénomination de *Sorciers*, qu'il plaie à l'auteur de donner à ces pierres, au nom de « ceux qui ont perdu la trace du culte primitif, » est de sa pure invention, et il ne l'avance que pour rendre vraisemblable son étymologie.

Voyons maintenant l'étymologie véritable.

« L'ancien nom était *Ardeven*. » C'est encore aujourd'hui le seul nom que donnent à cette commune les habitans de la localité et ceux de cinq à six lieues à la ronde; il n'y a que l'administration qui écrive et prononce *Erdeven*.

Ardeven est bien composé de *ar* et de *deven*, mais *ar* n'est pas article, il est préposition et signifie *sur*, *près de*; *deven* n'est ni le mot gallois *devin*, ni le mot armoricain *devin*; il est là par euphonie pour *téven*, *téhuen*, *téuon*; c'est-à-dire *dunes*, ou plutôt *zone sablonneuse de la côte*, qu'on nomme improprement en Bretagne *falaise*.

Ainsi *Ar-deven* signifie littéralement: *sur la zone*, ou *près de la zone sablonneuse de la côte*. Et en effet, ce bourg se trouve encore aujourd'hui peu éloigné des sables ou dunes qui couvrent un assez grand espace de terrain dans cette partie du littoral. Autrefois les sables mouvans s'étendaient sans doute jusqu'à ce village; mais l'agriculture a fait peu à peu des conquêtes dans ces plaines arides, comme elle en a fait dans les landes de l'intérieur.

L'adjectif *tévenec* ou *tévenec* qui signifie *abondant en sables*, en *dunes*, dérivé de *téven*, entre en composition dans *Landévenec*, nom de la première abbaye de la Bretagne armoricaine; ainsi *Lan-Dévenec* est par euphonie pour *Lan-Tévenec*, et signifie *terrain rempli de sables mouvans ou de dunes*.

L'auteur de l'étymologie que nous combattons pourrait nous dire à présent: « J'admets avec vous que *deven* n'est ni le *devin* gallois, ni le *devin* ar-

au sud-est par de si nombreux monumens druidiques, qu'il faut renoncer à les signaler autrement que par la situation de leurs principaux groupes. La ligne sinueuse que décrit leur ensemble part du petit port d'Étel, situé à l'extrémité nord-ouest du territoire d'Erdeven; c'est donc là qu'il faut se rendre, si l'on tient à observer dans son entier cette longue suite de dolmens, de tumulus, de menhirs épars ou réunis en avenues, qui jalonnent cet immense parcours. Les villages auprès desquels elle passe sont ceux de Saint-Germain, de Kerangre, de Kerzerho et de Kerjean. De vastes lacunes interrompent cette ligne de monumens, qui, au temps où les druides célébraient leurs cérémonies sanglantes et mystérieuses, était sans doute continue; mais que le grand événement de la conquête romaine, et cet autre immense événement de l'invasion de la religion chrétienne, ont frappée d'une destruction que le vandalisme civilisé de nos jours ne tardera pas à compléter.

Après avoir visité les nombreux dolmens plus ou moins mutilés qui avoisinent le village d'Étel; après avoir vu le tumulus de Saint-Germain et le groupe de menhirs qui se trouve à l'est du hameau de Kerangre, on arrive à Kerzerho, village situé sur la route d'Hennebont à Quiberon. Là on se trouve en présence

« moricain, et que c'est *idéen* qui devient *déven* en composition; mais je continue de regarder *ar* comme article; de sorte que *Ardeven* signifiera dans ce cas les sables mouvans, les dunes, ou, comme on dit improprement en Bretagne, la fataise, signification qui est aussi satisfaisante que celle que vous lui donnez. »

Nous ne lui ferons pas cette concession; nous allons prouver que l'article *ar* ne peut pas entrer en composition du mot *Ardeven*.

L'article, en breton, ne se borne pas à la forme *ar*; il en a trois qui ont la même valeur, mais qui ne s'emploient pourtant pas indifféremment l'une pour l'autre. Ces trois formes sont, pour le dialecte vannetais: *er*, *en* et *el*; et, pour les autres dialectes: *ar*, *an* et *al*. La forme *en* ou *an* s'emploie exclusivement devant les mots qui commencent par *d*, *t* et *n*; ainsi en joignant l'article au mot *idéen*, nous aurons *En idéen* ou *Andéven*, si l'on regarde *idéen* comme substantif masculin, et *En déven* ou *Andéven*, si on le regarde comme féminin; ceci ruine complètement l'opinion de l'auteur de cette étymologie.

Nous ajoutons, du reste, que *ar*, en composition, soit jamais article; il est toujours préposition, comme dans *Argosed* ou *Argoet*, *Arvor* ou *Armor*, *Armorique*, etc.

(Note de M. Croiset.)

d'innombrables menhirs rangés en bataille comme une armée de soldats pétrifiés. Ces pierres sont placées sur onze lignes et forment ainsi dix avenues qui se prolongent jusqu'à une distance de 1800 mètres. Aux environs de Kerzerho ces pierres ont, en général, 45 à 46 pieds de hauteur, puis elles diminuent jusqu'à n'avoir pas plus de trois pieds et paraissent de loin comme des moutons dispersés au milieu des pâturages; puis enfin, à l'extrémité orientale des alignemens, elles redeviennent colossales. Il faut dire que ces avenues sont fort loin de présenter un parallélisme complet: elles manquent totalement de régularité dans leurs lignes, dont la distance varie de 4 à 12 mètres, et dont le défaut de rectitude occasionne d'autant plus de confusion, qu'elles sont souvent interrompues par des clôtures qui en rendent l'ensemble difficile à saisir; toutefois les rangées extérieures présentent assez généralement entre elles un intervalle qui ne varie guère qu'entre 90 et 100 mètres.

Les groupes de grands menhirs qui avoisinent Kerzerho se découvrent de fort loin et paraissent très-rapprochés les uns des autres; mais quand on arrive auprès d'eux, on voit qu'il en a été abattu ou enlevé un grand nombre. Ceux qui restent encore debout sont, pour la plupart, engagés dans des clôtures de champs, et l'on a quelque peine à saisir la disposition d'après laquelle ils durent être placés d'abord.

A peu près à la moitié de la longueur de ces lignes, les rangées du nord rasant un beau tumulus de 8 à 10 mètres de hauteur, dont la pente est parsemée de menhirs, et dont le sommet présente les ruines de deux dolmens. Du haut de ce tumulus on découvre l'ensemble des alignemens, bornés à l'ouest par le village de Kerzerho et le bourg d'Erdeven; et, du côté opposé, par un énorme tumulus, aujourd'hui affaissé. Ce monticule artificiel, placé précisément dans la direction des avenues, indique qu'elles ne dépassaient pas cette limite; la ligne des monumens changeait brusquement de direction et commençait à courir vers le sud; la première trace qu'on en retrouve est un tumulus situé auprès d'un étang et surmonté de deux dolmens, de même que celui qui se trouve au milieu de la ligne des avenues.

« Du haut des dolmens les plus rapprochés d'Erdeven,

dit M. Mérimée, la vue de ces immenses allées offre un spectacle imposant et solennel. Lorsque je montai sur le toit de l'un de ces dolmens, le soleil était sur son déclin, et le ciel et la mer à l'ouest se coloraient d'une vive lumière empourprée. Sur ce fond éclatant, les peulvans de Kerzerho se détachaient vigoureusement en noir, tandis que du côté de l'étang, le reste des avenues, fortement éclairé, montrait les pierres blanches et brillantes, tranchant fortement sur un sol couvert d'ajoncs et d'herbes sombres. Le contraste était magnifique, et aurait mérité le pinceau d'un Martin. L'idée d'une immense procession, d'une armée en bataille, est la première qui se présente à l'esprit; et sans doute ce besoin naturel de chercher des comparaisons a produit la plupart des hypothèses proposées pour expliquer ce prodigieux monument (1).

L'aspect de ces gigantesques débris d'une religion éteinte, sur lesquels ont passé dix-huit siècles, forme en effet, du haut de ce tumulus, couronné lui-même de ruines druidiques, un tableau plein de grandeur et de majesté. Ce spectacle n'a de pareil au monde que celui des alignemens de Carnac, auxquels j'arriverai tout-à-l'heure, lorsque j'aurai traversé la commune de Plouharnel, placée entre celle d'Erdeven et celle de Carnac, et parsemée comme elles de nombreux monumens celtiques.

PLOUHARNEL. — Au sud du tumulus qui se trouve auprès de l'étang que je viens de mentionner, est le village de Corconno ou Courconno (2), dont quelques maisons font partie de la commune d'Erdeven, et les autres de celle de Plouharnel. Dans ce village même, on voit la roche-aux-fées la plus colossale du département; sa longueur totale paraît avoir été primitivement de 45 mètres, à en juger par les supports qui sont détachés de la partie conservée. Cette partie a 8 mètres de longueur et 4 mètres 30 de largeur; elle est recouverte de deux tables, dont une énorme. La hauteur de ce magnifique monument est de 3 mètres

(1) *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*, Paris, 1836.

(2) Le docteur Deane le nomme *Krukenho*; M. Mérimée écrit *Krukenho*; je n'ai pu me fixer sur la véritable orthographe de ce nom. Je crois devoir faire remarquer ces variations, afin qu'il ne s'élève pas de doute sur l'identité du lieu dans l'esprit du lecteur.

prise en dessus des tables, et de 2 mètres prise en dessous. Un homme de taille ordinaire s'y tient debout, le chapeau sur la tête. Il sert aujourd'hui de grange pour serrer des récoltes; lorsque je le visitai, il était à peu près vide et je pus l'examiner aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur (1).

Sous cet autel colossal, où coula souvent peut-être le sang de victimes humaines, vivait, vers la fin du dernier siècle, un pauvre fou nommé Thuriaf Le Durner; ses parens, qui habitaient le village, l'avaient relégué là sans pitié pour les souffrances qu'il y devait endurer. Il vécut dix ans attaché dans cette prison sans porte, comme un chien dans sa niche, mais plus mal abrité, car la pluie et le vent passaient entre les parois mal jointes de la grotte; et l'on sait que sur cette côte les raffales de l'équinoxe sont accompagnées d'averses diluviales. L'hiver venait fondre ensuite avec toutes ses rigueurs sur le triste refuge de l'insensé, qui n'avait qu'un peu de paille fangeuse pour se garantir du froid. Seulement, quand la saison devenait trop rude, la famille du fou pensait qu'il serait mieux dans l'étable, et on l'y enfermait. C'étaient là ses seuls jours de calme; car dans la grotte, il était perpétuellement en butte aux railleries et aux attaques des enfans du village, dont les provocations le mettaient en fureur et auraient rendu sa démence incurable, si elle ne l'eût été déjà. Il passa là dix ans, comme je viens de le dire, et il y mourut. La famille Le Durner existe encore et habite toujours le village.

A l'est de Corconno, dans un champ, se trouve un groupe de menhirs confusément disposés. En tournant ensuite vers le sud, c'est-à-dire dans la direction de Corconno au bourg de Plouharnel, on parcourt un terrain tout parsemé de monumens druidiques, dolmens plus ou moins ruinés, menhirs debout ou renversés. Arrivé au Vieux-Moulin, où se trouvent cinq peulvans de grande dimension, dont deux sont tombés, on découvre dans l'ouest, vers le village de Sainte-Barbe, les têtes grises de nombreux menhirs qui couvrent un espace de trois cents pas de longueur, et d'une largeur à peu près égale à celle des avenues d'Erdeven, mais ne présentant aucun ordre dans leur disposition.

(1) Planche XI.

On ne peut passer auprès du hameau de Sainte-Barbe sans s'y arrêter. C'est là, dans ce misérable village à demi enseveli sous les sables mouvans de la grande dune de Plouharnel, connue dans le pays sous le nom de *Falaise de Quibéron*, que toute la population rurale des environs, refoulée par les colonnes mobiles du général Hoche, après le débarquement des émigrés à Quibéron, vint s'entasser et chercher un refuge sous la protection de Georges Cadoudal, qui avait fait jonction avec les troupes de l'expédition. Peu de jours après, Hoche lui-même s'emparait de Sainte-Barbe, et toute cette population désespérée, hommes, femmes, vieillards et enfans, suivant à grand' peine les colonnes royalistes qui les protégeaient dans leur marche, traversaient la falaise en fuyant devant les bataillons républicains, espérant trouver un refuge au fort Penthièvre, occupé par les troupes de l'expédition. On voit de Sainte-Barbe le hameau de Lenneiz, qui n'en est éloigné que de 700 mètres; c'est là qu'était établi le quartier-général de Hoche; il y occupait lui-même une chaumière d'où il découvrait le fort Penthièvre et la presqu'île de Quibéron tout entière; c'est la maison la plus orientale du village.

CARNAC. — J'ai dit que le territoire de Plouharnel est tout parsemé de débris du culte druidique; toutefois, de Sainte-Barbe aux grands alignemens de Carnac, c'est-à-dire dans l'espace d'une lieue, on n'en retrouve que de rares vestiges, dans les environs de la chapelle de Plasquer et dans les champs à l'est du château de Kergonan; sur ce dernier point, les menhirs sont de haute taille; quelques-uns ont plus de 5 mètres de hauteur. Il faut chercher la cause de cette rareté dans l'usage où sont les habitans d'entourer leurs champs de talus en pierres, qu'ils peuvent se procurer sans peine en brisant les menhirs et les autres monumens qui se trouvent dans leur voisinage. Tout le monde sait en effet dans le pays que depuis trente à quarante ans il a été détruit plus de deux mille pierres druidiques dans l'espace compris entre Sainte-Barbe et Carnac; on peut juger par ce seul fait avec quelle funeste activité procède l'esprit de dévastation, pour peu que l'intérêt particulier, abandonné à son instinct, trouve son profit à le faire.

Au sud-est du château de Kergonan, un peu au-delà du groupe de hauts peulvans que je viens de signaler, est une plantation de pins. Après avoir traversé ce bois, on découvre la métairie du Ménéec, qui est le point d'où partent, en se dirigeant vers le nord-est, des alignemens semblables à ceux d'Erdeven. Les bâtimens de la ferme du Ménéec sont compris dans une aire curviligne formée par des peulvans qui ont, pour la plupart, de 4 à 5 mètres de hauteur; cette figure présente à peu près la forme d'un arc sur la corde duquel les avenues viennent tomber presque perpendiculairement.

Ces avenues sont au nombre de dix, formées par onze alignemens de menhirs qui se prolongent pendant environ 4,500 mètres, en y comprenant une lacune de 200 mètres à l'ouest de Kermario. Au delà de ce village, les lignes recommencent, descendent une colline, traversent le village de Vitriant, remontent la colline opposée et continuent dans la même direction en passant auprès d'un moulin d'où l'on découvre une grande partie de ces immenses alignemens. De ce point de vue on peut prendre une idée de leur ensemble et de leur direction, qui, au lieu de suivre la ligne droite, décrit plusieurs légères courbures, tantôt à droite, tantôt à gauche. Au-delà de ce moulin les avenues s'interrompent encore une fois; on traverse un bois de pins, puis un ruisseau, puis on retrouve les alignemens se dirigeant au sud-est, vers le village de Kerlescant. Au point où elles recommencent se trouve un vaste tumulus, à peu près semblable à celui qui termine les lignes de Kerzerho, mais plus considérable. Vis-à-vis de ce tumulus est un cromlech ou sanctuaire de très-grande dimension. Cette enceinte paraît circulaire au premier coup-d'œil; mais elle forme réellement un carré à angles émoussés, dont chacun des côtés a environ 80 mètres de développement. Les côtés sud et ouest sont formés de larges pierres peu épaisses, comme celles de l'aire curviligne du Ménéec, et semblent avoir été contiguës comme elles; le côté oriental est formé par les pierres des extrémités des avenues; enfin le côté nord est borné par le tumulus dont je viens de parler, et qui a près de 100 mètres de longueur.

A partir de ce tumulus de Kerlescant, où les pierres ont, en

général, 5 mètres de hauteur, les avenues se trouvent flanquées de deux lignes additionnelles qui se prolongent jusqu'aux abords du château du Lac. Là, les pierres deviennent clair-semées; on traverse de grands espaces sans retrouver d'autres vestiges d'alignemens que quelques menhirs isolés, et l'on arrive ainsi au village de la Trinité, situé sur la rivière de Crach. Les lignes traversaient sans doute ce bras de mer, pour se diriger ensuite vers Locmariaker, où il est probable qu'elles allaient aboutir.

Au sud des alignemens du Ménéc se trouve un galgal allongé, haut de 20 mètres et long de 80, placé dans une direction à peu près parallèle aux avenues. Ce monument, presque entièrement composé de pierres, comme celui de Gavrinis, porte le nom de Mont-Saint-Michel; sur son sommet tronqué on a élevé une petite chapelle dédiée au saint Archange.

Le docteur Deane explique ainsi le motif qui a fait placer tant de chapelles sous l'invocation de ce saint :

« La plupart des légendes des saints qui ont prêché l'Évangile en Bretagne les représentent comme ayant détruit ou un grand serpent, ou une colonie de serpens qui avaient infesté ces pays avant leur arrivée. On accorde cet honneur à saint Cado, à saint Maudet, à saint Paul. Saint Cado fut le vainqueur des serpens de Carnac. Toutes ces légendes font allusion à la destruction de quelque *dracontium*, qui était le *grand-dragon*, et à la conversion ou à la suppression des prêtres de Bel, qui étaient les *serpens*.

« De là les nombreuses chapelles et églises dédiées à saint Michel, le destructeur divin du serpent spirituel; de là la dédicace à l'archange chrétien des montagnes consacrées spécialement au dieu des Ophites. Cet archange, de son sanctuaire placé sur une éminence, pouvait jeter des regards triomphans sur les temples renversés de son puissant ennemi; et dans l'image difforme du serpent qui couvrait la plaine, il rappelait à jamais qu'il avait « écrasé la tête du serpent. »

« Telles furent les pensées des chrétiens qui bâtirent sur les cônes des Ophites, les chapelles de l'archange. M. Mahé, auteur français qui a écrit sur les antiquités du Morbihan, fait remarquer le grand nombre de ces chapelles; mais il est em-

« barrassé pour expliquer pourquoi saint Michel est toujours placé sur le sommet d'un cône. Il forme cependant une conjecture qui, en la prenant dans son sens le plus étendu, est incontestablement fondée; c'est que les chrétiens de la Bretagne, voyant la vénération que le peuple à demi-converti portait à ces monts sacrés, élevèrent des églises et des chapelles sur leurs sommets, afin de mieux diriger la dévotion des nouveaux croyans, et pour les éloigner peu à peu de leurs antiquités superstitieuses. Mais pourquoi dédier ces montagnes à saint Michel plutôt qu'à tout autre saint? J'ai répondu à cette question: c'est parce que saint Michel a détruit le dragon spirituel, dont l'image sur la terre avait été détruite d'une manière si ostensible par les prédicateurs de l'Évangile en Bretagne.

« Le mont Saint-Michel est vu de presque toutes les parties du temple, et il paraît assez vraisemblable que c'était sur cette éminence qu'on allumait le feu sacré qui représentait l'union du dieu solaire aux rites du dieu serpent. C'est ainsi que son analogue Silbury, que l'on a interprété comme s'il signifiait le *mont du soleil*, est vu des principales parties du *dracontium* d'Abury. Les mages de la Perse conservaient leur feu perpétuel sur des montagnes de cette forme, le cône étant spécialement consacré au soleil dans toutes les parties du monde (1). »

On voit que le docteur Deane n'hésite pas à considérer le prodigieux monument de Carnac comme un ancien temple du culte ophique. Avant lui, le docteur Stuckeley avait appliqué ce système à des monuments anglais analogues aux parallélismes d'Erdeven et de Carnac, et notre compatriote, M. de Penhouët, l'avait soutenu en 1832 dans un savant mémoire où il traite successivement — de l'origine de l'ophiolâtrie, — de sa propagation dans l'Armorique, — de la nature des temples *dracontia* appropriés au culte du serpent, — du rapprochement de ces temples avec le monument de Carnac, — des souvenirs du culte ophiolâtrique qui se retrouvent en Bretagne, — de la fusion de ce culte avec les religions mythologiques grecque et romaine (2). Cette

(1) *Observations on Dracontia.* (Traduction inédite.)

(2) Ce mémoire se trouve dans le troisième volume des *Annales de la So-*

interprétation n'est sans doute pas complètement satisfaisante; mais il faut convenir qu'elle est au moins très-spécieuse et qu'elle mérite que la science la discute. Je n'hésite pas à dire que M. de Penhouët et le docteur Deane ont fait faire un pas immense à la question, qui ne s'était guère éclaircie depuis que La Sauvagère, le premier qui ait exprimé son opinion sur le monument de Carnac, avait dit qu'il n'était autre chose que les restes d'un camp romain : « Quant à cette quantité de pierres plantées ou posées debout, dit-il, je ne puis croire que les Romains aient eu d'autre objet que de mettre leurs tentes à l'abri, et de les appuyer contre cette espèce de muraille continue de ces grosses masses de pierre, pour se garantir des coups de vent violents qui règnent fréquemment sur cette côte. Il est vrai que l'on ne peut envisager l'entreprise de ce travail qu'avec étonnement; mais l'on sait que l'esprit qui régnait dans les soldats romains les a portés à laisser partout où ils ont séjourné des monuments aussi extraordinaires que celui-ci. »

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que La Sauvagère était officier du génie.

Aujourd'hui l'érection du monument de Carnac est généralement attribuée à l'action persévérante de l'esprit religieux. Que les parallélismes d'Erdeven et ceux de Carnac ne soient que des parties à demi-ruinées d'un tout immense, ou que chacun d'eux ait eu sa destination particulière; qu'ils aient été consacrés exclusivement à la célébration des mystères du culte, ce qui ne me paraît guère admissible, ou qu'ils aient tout à la fois servi de temples religieux, de lieux de réunion générale de la nation dans certaines occasions solennelles ou à certaines époques de l'année, il ne peut désormais être question de camp romain, de monument commémoratif de la défaite des Vénètes par César, de cimetières des Vénètes, opinions avancées tour à tour et qui ne soutiennent pas l'examen.

J'ai fait remarquer, en décrivant les parallélismes de Languidic et de Plouhinec, que dans chacune de ces communes il se

ciété académique de Nantes; il est intitulé : *Rapport sur l'Ophiotâtrie appliquée aux monumens de Carnac, comme moyen de parvenir à leur explication si désirée.*

trouve une chapelle dédiée à saint Cornély; l'église de Carnac est sous le même vocable. Une tradition très-réputée parmi les habitants rapporte que saint Corneille ou Cornély, poursuivi par une armée de payens, arriva à Carnac, et que, se trouvant arrêté par la mer, il ne vit d'autre moyen d'échapper à leur poursuite que de les changer en pierres. C'est pour cela que les menhirs qui forment les alignements portent le nom de *soudardet sant Cornély* (soldats de saint Cornély). A quoi faut-il attribuer cette singulière et persistante dénomination? Il n'est pas facile de le découvrir; mais il est assez curieux d'observer que là où se trouvent des allées de menhirs, là aussi se trouve une chapelle dédiée à saint Cornély.

Je me suis borné ici à la description de ce qu'on appelle « monument de Carnac; » la commune présente en outre un assez grand nombre de tumulus et de dolmens disséminés sur son territoire; mais leur intérêt s'efface presque entièrement devant celui que présentent ces immenses alignemens.

QUIBÉRON. — Voici une terre couverte de souvenirs. Pour s'y rendre en quittant Carnac, il faut passer sur le territoire de la commune de Plouharnel, que nous avons exploré, laisser à droite le village de Sainte-Barbe et se diriger sur le fort Penthièvre, qu'on aperçoit à l'extrémité de la falaise, et dont la masse blanchâtre se détache à l'horizon.

La *falaise*, puisque c'est ainsi qu'on l'appelle, est une vaste plaine de sable qui commence à quelque distance de Port-Louis, vers Riantec, et s'étend jusqu'à la pointe occupée par la petite ville de Quibéron et ses villages. Elle est bornée à l'ouest par l'Océan, et, du côté opposé, par les terres de Plouhinec, de Belz, d'Erdeven et de Plouharnel. A la hauteur de cette dernière commune, un peu après avoir passé le hameau de Sainte-Barbe, elle commence à former une presqu'île renfermant le fort Penthièvre.

Ce n'est pourtant qu'au-delà de ce fort que se trouve la presqu'île proprement dite. Il est construit sur un rocher, à l'extrémité d'un isthme de 60 mètres de largeur qui relie la terre de Quibéron avec la portion de dune ou de falaise partant de Sainte-Barbe, et couvrant une étendue de plus d'une lieue de longueur. Cette vaste plaine est formée de sables mouvants qu'y amoncel-

lent les grands vents de sud-ouest. A sa surface pousse une herbe courte, menue, clair-semée, mais vigoureuse, et dans certains endroits, du serpolet, des petits œillets, des rosiers rabougris et quelques autres plantes; au total, la vue de cette plaine sablonneuse, où l'on ne marche qu'avec une extrême fatigue, est d'une tristesse indéfinissable; en y entrant, on croit s'aventurer dans un désert.

Autrefois cette presqu'île de Quiberon, longue de 10,000 mètres, depuis le fort Penthièvre jusqu'à son extrême pointe sud, et large de 2,000 mètres environ, faisait partie du domaine particulier des ducs de Bretagne, qui y résidaient à certaines époques. Un titre de l'année 1027, inséré aux *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, de Dom Morice (tome 1^{er}, col. 363 et 364), fait connaître que le duc Alain III y établit le prieuré de Queberoen (Quiberon), en faveur des moines de l'abbaye de Redon. L'église de ce prieuré, consacrée à saint Clément, était située à la pointe de Becconguel, qui forme l'extrémité de la presqu'île, où l'on en retrouve encore les ruines; elle a été reconstruite plus tard et dédiée à la Vierge, ainsi que l'indique son nom de Locmaria. Ce prieuré devint ensuite, je ne sais à quelle époque, la propriété des moines de Saint-Gildas de Rhuys, qui en ont joui jusqu'en 1790.

Un autre prieuré, celui de Lotivy, se trouvait dans la partie nord et près de l'entrée de la presqu'île. L'église fut d'abord placée sous l'invocation de saint Ivi, puis sous celle de Notre-Dame de Lotivi; puis enfin elle fut dévastée pendant la Révolution par les troupes républicaines cantonnées dans la presqu'île, qui en enlevèrent la charpente, dans le dénûment où elles se trouvaient de bois de chauffage. La tradition prétend que l'habitation des ducs était voisine de cette petite église (1).

Il paraît que, dès le XII^e siècle, les Templiers furent mis en possession de la presqu'île; peut-être sous le règne du duc Conan III, car on sait que ce prince accorda une grande protection

(1) Cette chapelle vient d'être relevée par les soins, et, je crois, aux frais d'un ecclésiastique originaire de Quiberon, qui a publié, à cette occasion, une petite brochure intitulée : *Notre-Dame de Lotivy, ou Notice sur la Chapelle de ce nom*; Yannes, 1845.

à leur ordre. Lorsque le sanglant coup-d'état de Philippe-le-Bel fut venu frapper les Templiers, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem furent dotés de presque tous leurs biens en Bretagne, et devinrent aussi leurs héritiers pour leur établissement à Quiberon; on voit encore, à la pointe de l'île, quelques ruines qui indiquent l'emplacement qu'occupait leur maison.

La côte orientale de la presqu'île forme l'une des extrémités de la vaste baie de Quiberon, l'un des mouillages les plus sûrs qu'on puisse trouver. Cette côte est plate et très-accessible aux bâtimens de commerce qui viennent chercher un abri contre les coups de vent de l'ouest, dans les havres de Port-Haliguen et de Port-d'Orange. La côte occidentale, au contraire, présente une bordure de rochers de plus de 20 mètres de hauteur, et de nombreux écueils la rendent partout inabordable, si ce n'est au petit havre de Portivy, situé sous le canon du fort Penthièvre, qui fut construit au XVII^e siècle. Cette forteresse peut préserver le continent d'une invasion sur ce point; mais elle ne protège qu'incomplètement la presqu'île. En 1746, lorsque les Anglais voulurent détruire Lorient, leurs vaisseaux abordèrent à Quiberon, incendièrent onze villages et coulèrent un grand nombre de navires qui se trouvaient dans les havres. Un demi-siècle plus tard, en 1795, lorsque l'escadre anglaise du commodore Warren, soutenue par celle de l'amiral Bridport, eut forcé l'escadre française commandée par Villaret-Joyeuse de rentrer à Lorient, se fut emparée de la baie de Quiberon et put effectuer le débarquement de la première division de l'armée émigrée, le fort Penthièvre, qui était en état de tenir au moins quelque temps, céda sans tenter la moindre résistance. On sait quel fut le résultat de cette funeste expédition; il est inutile d'en retracer ici les détails; le sang des victimes fume encore; la catastrophe est trop récente pour que nous ne puissions apprécier les faits avec le calme qui convient à l'histoire; la postérité les pèsera mieux que nous; laissons-lui la tâche de juger en dernier ressort les vainqueurs et les vaincus.

Un assez grand nombre de monumens celtiques se trouvaient autrefois dans la presqu'île de Quiberon; mais là comme partout ils disparaissent peu à peu sous le marteau des démolisseurs. Il en

reste pourtant encore quelques-uns, disséminés sur divers points de cette étroite péninsule ; je citerai , entre autres, le groupe de beaux menhirs voisin du village de Saint-Pierre, et le dolmen qui se trouve auprès d'un autre village nommé Mané-Meur. On dit qu'il fut découvert, il y a quelques années, auprès de ce dolmen, une plaque en cuivre portant une inscription. Cette plaque était-elle antique ? J'en doute; mais il eût cependant été intéressant de connaître le texte de l'inscription ; malheureusement celui qui fit cette découverte s'empessa d'aller offrir la plaque à un ouvrier qui la lui acheta au poids, et la paya un franc.

BELLE-ÎLE-EN-MER. — Cette île est située au sud-ouest des côtes de Bretagne, à dix lieues de Port-Louis, à huit de l'entrée du bras de mer qu'on nomme le *Morbihan*, et à douze de l'embouchure de la Loire; le point du continent qui en est le plus rapproché est la presqu'île de Quiberon, située à quatre lieues au nord-nord-est de la citadelle. Cette île, fort importante comme point militaire, dut être occupée par les troupes romaines au temps de la conquête et dans les siècles qui la suivirent; mais aucun titre ne l'indique. La première fois qu'on la trouve clairement mentionnée, c'est dans l'acte de donation qu'en fit le duc de Bretagne Geoffroy I^{er} à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, au commencement du XI^e siècle, en faveur de son frère Catualon, qui était abbé de cette maison (1). Ce titre la désigne sous le nom de *Guédel*. Quelques années après, le duc Alain V, fils de Geoffroy, la restitua au comte de Cornouaille, Alain Cagnard, qui en avait été dépossédé par le dernier duc pendant sa minorité. A peine le comte de Cornouaille fut-il remis en possession de cette propriété, qu'il la transmit à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, qu'il fonda par acte du 14 octobre 1029. Les moines de Redon se trouvèrent donc dépossédés à leur tour; mais il fallut employer la force pour les amener à abandonner les lieux. Il paraît qu'alors ils se bornèrent à protester; mais au commencement du siècle suivant, lorsque le duc Alain Fergent se fut retiré dans le monastère de Redon, l'abbé Hervé, qui gouvernait alors cette maison, intenta un procès à Gurhant, abbé de Quim-

(1) Dom Moricc, *Preuves*, t. 1^{er}, col. 353 356.

perlé, afin de rentrer dans la propriété de Belle-Île. L'affaire fut soumise au jugement du légat du Saint-Siège; celui-ci fit comparaître les parties; l'abbé Hervé prétendit qu'il avait des pièces à produire, et demanda un délai pour les présenter. Le délai lui fut accordé; mais, au lieu de l'employer à réunir des titres, il trouva plus facile d'intéresser à sa cause le jeune duc de Bretagne Conan III, qu'il séduisit, dit-on, par de riches présents. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince dirigea sur Belle-Île des troupes qui en chassèrent les moines de Quimperlé et y rétablirent ceux de Redon. Le légat, de son côté, prononça la déposssession de ces derniers, rendit Belle-Île à l'abbé de Quimperlé, et ordonna à l'abbé Hervé, sous peine d'interdit pour lui et pour son monastère, de retirer ses moines de l'île dans le délai d'un mois.

Cet ordre et cette menace n'effrayèrent nullement l'abbé Hervé; il n'obéit point. Son obstination irrita le légat, qui lança son interdit, non seulement sur l'abbaye de Redon, mais sur toutes les églises qui en dépendaient; il enjoignit en même temps à l'évêque de Quimper de prononcer la même interdiction sur tous les domaines que le duc de Bretagne possédait dans son diocèse; enfin, il écrivit au duc lui-même pour le menacer de l'excommunication, s'il continuait de soutenir l'abbé de Redon dans sa révolte contre la décision du Saint-Siège, et s'il ne cessait ses violences contre les moines de Quimperlé.

La duchesse Ermengarde, mère du duc Conan, fit savoir au légat que son fils consentait à soumettre l'affaire aux évêques de Bretagne, et promettait de s'en rapporter à leur jugement. Le légat, blessé, refusa et appela l'évêque de Vannes, ainsi que l'abbé de Redon, devant le concile d'Angoulême, qui se tint vers cette époque. Le concile confirma la sentence du légat, et condamna, de plus, l'abbé de Redon à restituer les revenus perçus à Belle-Île. Le duc Conan se soumit à cette solennelle décision, remit l'abbé de Quimperlé en possession de l'île (1118), et reconnut publiquement que les prétentions des moines de Redon n'étaient pas fondées. L'abbé Hervé, forcé de restituer Belle-Île, refusa opiniâtement de rendre compte des revenus perçus pendant le temps qu'il en avait joui. Le pape le fit com-

paraître devant le concile de Reims (1119) ; il y fut condamné, comme il l'avait été à Angoulême, et ne se soumit pas davantage. Enfin, le pape, recourant aux dernières rigueurs, enjoignit à l'évêque de Vannes de le frapper des censures ecclésiastiques, s'il ne se soumettait, dans un bref délai, au jugement du concile. L'abbé Hervé, bravant à la fois légat, concile et pape, aima mieux subir la peine de l'interdiction et perdre l'usage des sacrements, que de céder aux décisions rendues contre lui. On ne voit guère d'exemples d'une si audacieuse résistance à l'autorité papale, de la part d'un membre du clergé. Cette affaire n'eut son terme qu'en 1172, époque à laquelle le concile d'Aranches, ayant examiné la question, mit enfin les deux parties d'accord en déterminant les moines de Quimperlé à céder à ceux de Redon, à titre de dédommagement ou de compensation, un prieuré qu'ils possédaient dans la ville de Nantes. Cette querelle avait duré 143 ans.

Une fois assurés de la possession de l'île, les moines de Quimperlé s'y livrèrent à quelques travaux utiles ; ils défrichèrent des terres ; ils déterminèrent plusieurs familles du continent à passer dans l'île et à s'y fixer ; enfin, ils construisirent un château pour se mettre à l'abri d'une surprise de la part des écumeurs de mer qui infestaient les côtes. Les pirates, néanmoins, pillèrent plus d'une fois Belle-Ile. Les revenus que les moines tiraient de ce domaine étaient bien peu considérables, parce que la culture n'y avançait que lentement. Enfin, malgré l'établissement d'un fort, dont le roi Henri II ordonna la construction en 1558, et qui fut élevé au moyen des matériaux du château d'Auray, qu'on venait de démolir, parce qu'il était ruiné, les moines de Belle-Ile, dégoûtés de ce séjour, écoutèrent les propositions du maréchal de Retz, qui leur offrit de l'échanger contre une terre sur le continent. Ce marché s'effectua en 1572, avec l'agrément du roi Charles IX, qui n'y consentit pourtant qu'à condition que le maréchal ferait construire à ses frais une forteresse pour la défense de l'île, et y entretiendrait constamment une garnison. Le roi se réserva, au surplus, pour lui et pour ses successeurs, le droit de prononcer la réunion de l'île au domaine de la couronne, le jour où ils jugeraient cette

mesure convenable. Charles IX accorda de grands privilèges au maréchal, et prononça l'exemption de tout impôt en faveur des habitans de Belle-Ile ; cet affranchissement, joint à la construction de la forteresse élevée par le maréchal, attira dans l'île un assez grand nombre de familles nouvelles.

Dès l'année suivante, cependant, on put s'apercevoir que l'île n'était pas fortifiée de manière à résister à une attaque sérieuse. Une flotte anglaise, commandée par le comte de Montgommery, ayant été envoyée par la reine Élisabeth au secours des calvinistes de La Rochelle, après la Saint-Barthélemy, la présence de la flotte française empêcha le débarquement d'avoir lieu, et le comte de Montgommery se vit forcé de renoncer à son entreprise. Il ne voulut pas cependant rentrer en Angleterre sans y rapporter quelque fruit de son expédition. En conséquence, il se mit à piller les côtes de Bretagne, et vint attaquer Belle-Ile au commencement de l'année 1573. La petite ville de Palais, chef-lieu de l'île, le château, l'île entière, furent bientôt entre ses mains ; il l'occupa pendant trois semaines, et ne l'abandonna que lorsqu'il apprit qu'une flotte française venait l'y attaquer.

A cette époque, le roi Charles IX érigea Belle-Ile en marquisat en faveur du comte de Retz. Près d'un siècle plus tard, en 1658, Belle-Ile appartenait à Paul de Gondy, cardinal de Retz, qui fut trop heureux un jour d'y trouver un asile contre les poursuites de Louis XIV (1). Le cardinal de Retz vendit Belle-

(1) - Un matin, 16 août 1653, le bruit se répand dans l'île qu'une chaloupe est arrivée secrètement à la côte de Bangor, et a débarqué incognito un éminent personnage, qui est allé aussitôt chercher un asile au presbytère de messire Jean Piet, recteur et official de l'île. Ce fugitif mystérieux, c'était le cardinal de Retz, coadjuteur de l'archevêque de Paris, qui venait de s'évader du château de Nantes, où l'avait fait transférer de Vincennes le grand Louis XIV, irrité de ne pouvoir obtenir du cardinal entêté sa démission de coadjuteur. Son éminence résolut de se soustraire à la justice du grand roi, et il y réussit avec l'aide de ses amis. Il s'échappa un soir du château qui lui servait de prison, suivit la route de Mauves, le long de la Loire, s'embarqua dans un bateau à cinq lieues de Nantes, afin de mettre la rivière entre lui et ceux qui le poursuivaient. En effet, le maréchal de la Meilleraye fouilla bientôt le pays avec ses cavaliers, et finit par découvrir l'asile du fugitif chez M. de Brissac, à Beaupréau ; mais le cardinal n'était pas facile à pren-

Ile à Fouquet, surintendant des finances, pour une somme de 1,369,936 livres. Le surintendant continua les travaux du château, qui avait déjà été augmenté par Gondi; mais, comme il était la seule fortification de l'île, elle restait toujours exposée aux invasions. Il arriva en 1673 ce qui était arrivé cent ans auparavant, en 1573; une flotte hollandaise, commandée par l'amiral Tromp, se présenta devant Belle-Ile pour s'en emparer. C'était au moment où le chevalier de Rohan promettait de livrer la ville de Quillebœuf aux Hollandais, et de déterminer un soulèvement en leur faveur dans la Normandie, la Bretagne et le Poitou. L'arrestation du chevalier de Rohan vint bientôt prouver aux Hollandais qu'ils avaient été joués par un intrigant (voir page 435); mais l'amiral Tromp voulut au moins tirer quelque parti de sa présence sur les côtes de Bretagne; il se présenta donc devant Belle-Ile le 24 juin 1673, dans l'intention d'y jeter des troupes de débarquement sous les ordres du comte de Horn, et de s'en emparer. Heureusement, le duc de Chaulnes, alors gouverneur de Bretagne, était averti de ce projet et avait pris de promptes mesures pour la garde des côtes sur les points les plus faibles; en même temps Coëtlogon et une nombreuse noblesse s'étaient rendus à Belle-Ile pour le défendre. L'amiral Tromp et le comte de Horn se jetèrent dans une chaloupe avec cinquante hommes, pour reconnaître les endroits de la côte les plus abordables, et le jour suivant le débarquement eut lieu sous

dre. Cinq cents gentilshommes se firent son escorte et l'accompagnèrent à Machecoul, chez le duc de Retz. Quand les cavaliers s'y présentèrent, l'asile était vide; son éminence naviguait dans une frêle chaloupe, qui alla mouiller au Croisic. Le lendemain, à son départ, une biscayenne se mit à sa poursuite et le força de se jeter dans l'île de Rhé, ou plutôt de Rhetz, comme l'écrivit la chronique; d'où il fit voile la nuit pour Belle-Ile. Il demeura quarante-deux jours dans ce nouvel asile, qui eût dû être sacré pour lui; mais, craignant que Louis XIV n'en jugeât pas ainsi, le cardinal forma le projet de fuir en Espagne. Le commandant de Belle-Ile lui donna quarante écus; M. de Brisac, quatre-vingt; son frère lui en envoya d'autres par un émissaire secret qui fut saisi et dépouillé par les gardes côtes. Quoi qu'il en soit, Pierre Sévère, maître de barque au bourg de Palais, transporta à Saint-Sébastien, dans le Guipuscoa, l'éminence persécutée.

(Nouvelle Revue de Bretagne, tome I^{er}, article de M. Ducrest-Villeneuve sur Belle-Ile-en-Mer.)

la protection de l'artillerie de l'escadre. Mais lorsque les troupes, au nombre de 5,000 hommes, voulurent s'approcher du château, le canon de la place, répondant à celui des vaisseaux et à celui des troupes assaillantes, causa tant de pertes aux assiégeants, que l'amiral et le général hollandais, qui ne s'attendaient pas à une si énergique résistance, n'osant entreprendre un siège en règle, se bornèrent à ravager l'île et à brûler des villages; puis ils se rembarquèrent, se dirigeant sur l'île de Noirmoutiers, qu'ils surprirent et pillèrent plus facilement que Belle-Ile.

Pour prévenir le retour de pareilles attaques, on fit élever quelques nouvelles redoutes destinées à protéger les points les plus menacés. Enfin, en 1687, Louis XIV chargea Vauban de compléter la citadelle de Belle-Ile, commencée par le maréchal de Retz et augmentée par le surintendant Fouquet. Cet ouvrage fut achevé vers 1692.

Lorsque Louis XIV disgrâcia le surintendant, il ne le dépouilla point de la propriété de Belle-Ile; le petit-fils de Fouquet, le maréchal de Belle-Ile, la possédait en 1719, lorsque le roi Louis XV en ordonna la réunion au domaine. Il céda en échange le comté de Gisors, les landes de Carcassonne, de Lyon, de Savigny, les terres de Longueil, Montoir, Anvillart et d'autres domaines, dont le nombre et l'importance attestent assez le prix que la royauté attachait à la possession de cette île. En 1720, le domaine de Belle-Ile fut inféodé à la Compagnie des Indes, au prix d'une redevance annuelle de 50,000 livres; mais il fut de nouveau réuni à la couronne en 1722. L'année suivante, le roi l'abandonna aux fermiers-généraux pour une somme de 30,000 livres; enfin, en 1759, un contrat passé entre les commissaires du roi et les États de Bretagne céda à la province la jouissance de Belle-Ile, à titre de domaine engagé.

En 1761, l'Angleterre, voulant réparer la perte qu'elle avait faite de l'île de Minorque, dans la Méditerranée, résolut de faire la conquête de Belle-Ile. L'exécution de ce projet fut confiée à l'amiral Keppel et au général Hugdeson. Une escadre de huit vaisseaux, escortant un convoi de 172 bâtiments de transport, chargés de troupes expéditionnaires, parut devant Belle-Ile, le

7 avril. La première tentative de débarquement eut lieu le 8, au Port-Andro, dans la partie de Loemaria; mais cette attaque ne réussit pas, et coûta 800 hommes aux Anglais. L'amiral Keppel, ayant reçu des renforts, opéra le débarquement total de ses troupes sous le commandement du général Hugdeson. Après une vigoureuse résistance, les Français furent obligés de céder au nombre; ils évacuèrent les postes de la côte et se retirèrent dans la citadelle, dont le siège commença le 29. Pendant ce siège meurtrier, le chevalier de Sainte-Croix, gouverneur de la citadelle, et les chefs de l'armée anglaise s'envoyaient réciproquement des présens, par suite de cet esprit de courtoisie chevaleresque qui régnait alors parmi les officiers. Il se trouvait à bord de l'escadre anglaise des dames qui s'étaient embarquées dans le seul but d'être témoins des opérations militaires de l'expédition; le gouverneur de Belle-Ile fit dire à l'amiral Keppel « que si les charmantes ladies qui étaient sur son bord et qui lognaient la place avaient envie de la voir de plus près, elles pouvaient, sans risque aucun, se faire conduire à terre; qu'il ferait de son mieux pour les amuser, et qu'il leur donnerait même le bal. » Ces bizarres démonstrations de galanterie n'empêchaient cependant pas l'armée anglaise de presser le siège. Dans la nuit du 14 au 15 mai, tous les retranchemens qui couvraient la place, tombèrent au pouvoir du général Hugdeson, et, à partir de ce moment, il battit en brèche avec tant de fureur pendant trois semaines, qu'au bout de ce temps le chevalier de Sainte-Croix, ne pouvant plus tenir, capitula, mais avec des conditions honorables. Ce siège avait duré trente-huit jours; 21,000 hommes de troupes anglaises y avaient pris part (1).

(1) Voici l'art. 1^{er} de la capitulation :

« Toute la garnison sortira par la grande brèche avec les honneurs de la guerre, tambour battant, drapeau déployé et mèche allumée, trois pièces de canon et douze coups à tirer par chacune desdites pièces.

« Chaque soldat aura dans sa giberne quinze coups à tirer. Tous les officiers, sergens et soldats, et les habitans, pourront emporter tous leurs équipages; les femmes suivront leurs maris, et les enfans leurs pères et mères. »

En marge est écrit :

« Accordé en faveur de la défense que la citadelle a faite sous les ordres du chevalier de Sainte-Croix. »

Les Anglais restèrent en possession de l'île depuis le 7 juin, jour de la capitulation, jusqu'au 10 mai 1763, que les Français y rentrèrent par suite du traité de Paris, l'une des plus honteuses conventions que la France ait signées. Le gouvernement de Louis XV s'occupait d'y étendre et d'y améliorer la culture; des familles acadiennes, au nombre de quatre-vingt, y furent transportées en 1766; on accorda à chacune d'elles une concession de trente journaux de terre; on lui fournit des bestiaux, des instrumens aratoires et une somme de 400 livres, pour faire face aux dépenses d'établissement. Ce noyau de cultivateurs intelligents aurait, en peu d'années sans doute, changé la face de l'île, mais il eût fallu leur continuer la protection et les encouragemens; au lieu de cela, on les soumit presque aussitôt à une redevance assez élevée, qui les obligea à aller se fixer ailleurs. Les uns passèrent sur le continent; d'autres se rendirent dans l'île de Corse, en 1775; si bien qu'aujourd'hui c'est à peine si l'on compte à Belle-Ile une douzaine de familles d'origine acadienne.

Lorsque l'expédition de Quiberon parut devant les côtes de Bretagne, une escadre anglaise, détachée de la flotte et commandée par le commodore Elisson, fit une tentative sur Belle-Ile. Les Anglais étaient maîtres de la mer; ils espéraient que la victoire qu'ils venaient de remporter sur la flotte française et l'immense appareil de leurs préparatifs d'invasion auraient jeté l'épouvante sur toute la côte, et que Belle-Ile, bien que défendue par une garnison de 40,000 hommes, n'essayerait pas de résister à des forces navales aussi considérables que celles dont ils disposaient. Le commodore Elisson agit en conséquence, et adressa la lettre suivante au général Boucret, chargé de la défense de l'île.

A bord du vaisseau l'*Etendard*, en rade de Belle-Ile,
le 26 juin 1755.

« MONSIEUR,

« Vous ne devez pas être surpris de mon arrivée dans cette rade avec une escadre de Sa Majesté britannique, si vous êtes informé, comme je n'en doute pas, de l'importante victoire ob-

» tenue le 23 de ce mois par notre flotte sur celle de la Con-
» vention française, et du secours puissant que mon roi a fourni à
» l'armée royale de Bretagne. Envoyé ici pour intercepter toute
» communication entre l'île où vous commandez et le continent,
» et pour vous offrir la protection de Sa Majesté britannique,
» j'espère être assez heureux pour rendre aux habitants la tran-
» quillité qu'ils doivent désirer, et leur fournir les moyens de sub-
» sistance dont ils ont besoin. Je ne viens pas vous sommer de
» vous rendre aux armes victorieuses du roi d'Angleterre; je
» viens vous proposer de reconnaître votre roi (Louis XVII), vous
» offrir l'alliance et la protection de la Grande-Bretagne, et vous
» engager à mettre, au moins dans l'île où vous commandez, un
» terme aux calamités affreuses qui désolent votre patrie. L'é-
» puisement des ressources de la Convention, suite nécessaire
» de l'abus qu'elle en a fait; le soulèvement des royalistes dans
» toutes les parties de ce royaume, et particulièrement en Bre-
» tagne, contre le pouvoir oppressif et usurpé de la Convention;
» l'armée, composée uniquement de troupes françaises, qui a
» été débarquée sous vos yeux pour se joindre aux royalistes,
» avec des munitions de toute espèce; la victoire récente qui a
» presque achevé la destruction des forces navales républicaines,
» dont les débris sont bloqués dans la rade de Lorient par des for-
» ces supérieures; toutes ces observations doivent vous porter à
» ne pas prolonger les calamités de la guerre dans votre île.

» Ne croyez pas, Monsieur, que Belle-Île soit soumise à une
» puissance étrangère; Belle-Île ne doit se rendre qu'à son sou-
» verain légitime; Belle-Île ne doit recevoir que des troupes fran-
» çaises, et être principalement sous la garde de ses habitants;
» mon roi, dont la générosité est sans bornes, leur fournira les
» moyens de subsistance en son pouvoir, et leur assurera sa pro-
» tection.

» Vous pouvez compter, Monsieur, sur toute récompense de la
» part de votre roi et du mien, ainsi que les officiers et les trou-
» pes sous vos ordres, et les habitants loyaux qui se déterminè-
» ront à reconnaître l'autorité royale.

» J'ai à mon bord deux commissaires français qui sont munis
» des pouvoirs du commandant en chef de l'armée des royalistes,

» pour traiter, de concert avec moi, tout ce qui peut être relatif,
» tant au bien général de votre île qu'aux intérêts particuliers,
» et je suis autorisé à vous annoncer que le commandant en chef
» des forces navales ratifiera tous les articles qui pourront être
» traités entre nous.

» La personne que vous jugerez à propos de m'envoyer sera
» reçue avec tous les égards possibles, et j'ai lieu d'attendre que
» vous voudrez bien faire recevoir de la même manière l'officier
» qui a l'honneur de vous remettre cette lettre.

» ELISSON. »

A la longue et douceuse lettre du commodore, le général
Boucret répondit ce peu de mots :

« MONSIEUR,

» Nous n'avons besoin ni de la protection, ni des vivres du
» roi votre maître; nous ne manquons de rien; il ne tiendra
» qu'à vous de vous en convaincre. Vivre libre ou mourir en
» défendant la république une et indivisible, sous les ordres de la
» Convention, voilà mon vœu; c'est aussi celui des républicains
» que je commande.

BOUCRET. »

Le chef de l'escadre anglaise, voyant de quelle manière ses
propositions étaient reçues, n'osa pas en venir à une attaque et
s'éloigna.

Quelques années après, le général du génie Marescot fut chargé
par Napoléon de construire l'enceinte de la ville de Palais, d'après
les plans que Vauban avait tracés, mais qu'il n'avait pu faire
adopter. Les malheurs des dernières années de l'Empire éloigné-
rent toute possibilité de s'occuper activement de ces travaux; la
Restauration les abandonna, et aujourd'hui les fortifications de
Belle-Île, conçues de manière à recevoir un formidable arme-
ment de trois cents bouches à feu, ne sont pas encore complètes.
Des travaux importants d'un autre genre y ont été exécutés de-
puis 1830; on a construit un phare au milieu de l'île et un feu
de port à Palais, où l'on a établi aussi un bassin à flot; ces tra-
vaux ont pour but d'ajouter à la sûreté de la navigation, que
Belle-Île, par sa position, est appelé à protéger.

Le territoire de Belle-Ile est aujourd'hui divisé en quatre communes : Palais, Bangor, Locmaria et Port-Philippe (autrefois Sauzon). Cette île a 16 kilomètres de longueur, 5 kilomètres de largeur moyenne, et à peu près 60 kilomètres de tour. Son sol, sillonné par de nombreux vallons, et entouré d'une ceinture de rochers escarpés de plus de 40 mètres de hauteur, présente quelques traces du culte druidique ; mais ces traces sont peu nombreuses, et deviennent de jour en jour plus rares, par suite de l'extension de la culture. Ainsi on y voyait, il y a quelques années, plusieurs menhirs de grande dimension, d'autant plus curieux qu'ils étaient en granit, et par conséquent étrangers au sol de l'île, dont la constitution est schisteuse ; ces monuments ont disparu. Il existe encore cinq tumulus, dont un dans la commune de Locmaria, trois dans celle de Bangor, et le cinquième dans celle de Port-Philippe.

Le séjour des troupes romaines à Belle-Ile est constaté par la découverte qu'on a faite à diverses fois de médailles, de fragments d'armes et de quelques autres objets antiques sur plusieurs points du territoire. Un retranchement qui ferme l'entrée de la presqu'île dite du *Vieux-Château*, située auprès du village de Bord-Castel, dans la commune de Port-Philippe, paraît appartenir aussi à la période romaine ; enfin un vase en cuivre, parfaitement conservé, fut trouvé en creusant l'arrière-port de Palais, en octobre 1843 ; il était engagé dans un pâtre de terre glaise qui paraissait avoir subi l'action du feu. Ce vase curieux, dont je sais qu'on a contesté l'antiquité, a été vendu à Vannes à un amateur, M. Genoud, major au 4^e régiment de ligne, au prix de 60 fr. Sa hauteur totale est de dix pouces ; la hauteur de la coupe, de six pouces, et sa circonférence, de treize pouces (1).

A trois lieues au nord-est de Belle-Ile sont les deux petites îles d'Houat et d'Hœdic, qui dépendent de la commune de Palais. Ces îlots, détachés de la terre ferme à laquelle ils appartenaient autrefois, ainsi que l'indique la ligne presque continue de rochers qui se trouve entre eux et la pointe de la presqu'île de Quiberon, sont garantis des invasions de la *Mer Sauvage* par une

(1) Planché 10, fig. 5.

falaise escarpée qui a, dans certains endroits, plus de 30 mètres de hauteur. L'île d'Hœdic, la plus orientale des deux, est la plus petite et la moins habitée ; elle contient plusieurs monuments druidiques, et, entre autres, un menhir de 4 mètres de hauteur, dans lequel on a pratiqué une niche pour y placer une statue de la Vierge ; ce menhir, placé sur le bord d'un étang, est aujourd'hui un but de pèlerinage.

A Houat et à Hœdic on ne vit point comme ailleurs ; les mœurs de la petite population de ces deux îles ont un cachet de simplicité et de douceur qui ne se retrouve peut-être sur aucun autre point de notre Europe civilisée. Isolés du continent, avec lequel ils n'ont presque jamais de relations, les pauvres pêcheurs qui forment les peuplades d'Houat et d'Hœdic vivent dans un état presque patriarcal ; ils ne connaissent d'autre administrateur, d'autre chef que le prêtre de leurs îles. « Le curé ou recteur, » dit M. de Francheville, dans ses notes sur l'article *Houat* du « nouveau Dictionnaire d'Ogée, le curé ou recteur exerce les « fonctions d'officier de l'état civil ; c'est la seule autorité de l'île. « Afin d'éviter aux fonctionnaires de Belle-Ile et à ses Ilois des « frais inutiles de déplacement et de transport, il est à la fois maire, « curé, juge de paix, percepteur, notaire, syndic des gens de « mer et capitaine de port. Il gouverne ainsi son petit royaume, « aidé des vieillards les plus considérés, qui forment une espèce « de conseil des anciens, chargé de réformer les abus, de sur- « veiller la dépense et d'ordonner les travaux d'utilité publique. « Anciennement l'abbé de Saint-Gildas réglait tout. « L'île possède un magasin de marchandises usuelles dont les « produits sont versés à la masse commune. Une seule cantine « y est permise, sous la surveillance du curé et des anciens. Le « cantinier, ordinairement choisi parmi ceux-ci, ne doit laisser « personne s'enivrer ; il doit empêcher le désordre, et reçoit pour « tout salaire 5 fr. par chaque barrique de vin débitée. Avec la « masse commune, on secourt les plus nécessiteux, les vieillards « et les familles dont les chefs ont péri à la mer ; on fait aussi « construire des navires qui deviennent la propriété de l'île et lui « paient un revenu. Autrefois, les Ilois étaient forcés d'aller sur « le continent emprunter de l'argent à un taux qui souvent leur « devenait ruineux. »

CANTON
de Vannes (Est).

SÉNÉ. — Entre le village de Gornevez et le bord de la mer, qui en est très rapprochée, se trouve un dolmen ruiné, qui dut être de très-grande dimension, à en juger par sa partie postérieure, qui subsiste seule aujourd'hui, et qui est recouverte d'une table de 4 mètres de longueur sur 2 mètres 30 de largeur; ce monument se trouve à l'entrée d'une prairie.

De ce point de la côte du Morbihan à l'île de Boued, qui fait partie du territoire de Séné, il n'y a qu'une fort petite distance, qu'on peut franchir à marée basse en passant sur une digue ou chaussée établie pour faciliter les communications entre cette petite île et le continent. Une antique petite chapelle ogivale se voit de loin sur cette terre dépourvue d'arbres; elle n'offre aucun intérêt sous le rapport de l'art; elle est remarquable seulement par sa position au milieu de monuments druidiques, dont les vestiges, malheureusement très incomplets, suffisent cependant pour témoigner de l'importance qu'ils durent avoir.

Au nord-ouest de la chapelle et sur le sommet pierreux d'un mamelon, se voient les débris d'un dolmen placé au centre d'un cromlech, dont le cercle est encore assez bien tracé pour qu'on puisse le distinguer. La position de ce monument sur un monticule dont le pied est battu par l'Océan, indiquerait seule l'importance de ce coin de terre sous le rapport de l'exercice du culte druidique; mais cette importance s'accroît encore par la présence d'autres monuments du même genre placés à l'extrémité opposée de l'île, au sud-ouest de la chapelle, où se trouvent deux mamelons, dont le plus rapproché présente un dolmen bouleversé, et l'autre trois monuments de même espèce, pour ainsi dire contigus, mais dans un état de ruine complète.

SURZUR. — Dans la description que j'ai donnée de la voie romaine de Nantes à Vannes, qui traverse cette commune (voir

page 428), j'ai mentionné la découverte qui fut faite, il y a quelques années, aux abords de cette voie et à peu de distance du village de Lescorno, d'une curieuse petite colonne monumentale érigée en l'honneur de l'empereur Victorinus. Plusieurs monuments druidiques existent aussi dans la commune de Surzur, savoir :

Trois menhirs, débris d'un groupe qui fut sans doute plus considérable. Ces pierres, dont celle du milieu est renversée, sont à peu près d'égale hauteur; elles ont environ 5 mètres; elles sont situées à 4,000 mètres au nord-est du bourg, auprès du village de Bergord, dans le n° 4142 de la section C du plan cadastral.

Deux roches-aux-fées en ruines, dans le grand taillis de Talhouët, presque sur la limite de la commune d'Ambon; elles sont voisines et présentent à peu près les mêmes dimensions: l'une a 5 mètres de longueur et l'autre 6; elles se trouvent dans le n° 459 de la section C.

L'église paroissiale de Surzur est un édifice qui appartient en partie à la période romane, comme celle d'Ambon; elle est gâtée, comme elle, à l'extérieur par des reconstructions de diverses époques.

THEIX. — Cette commune présente quelques monuments druidiques :

1° Un menhir de 2 mètres de hauteur, presque sur le bord occidental de la route de Sarzeau à Vannes, à 500 mètres environ du cabaret du *Poteau-Rouge* (section K du plan cadastral, n° 254).

2° Un menhir de 4 mètre 50 de hauteur, dans le n° 529 de la section F, au sud du numéro précédent.

3° Un menhir de 4 mètre 30 de hauteur, dans le n° 265 de la section M.

4° A environ 4,000 mètres au nord-est du bourg de Theix, se trouve le village de Kerrec. A peu de distance au sud-ouest de ce village (section E, n° 328), sont deux menhirs placés à 8 mètres de distance l'un de l'autre; celui du levant a 4 mètres de hauteur; l'autre a 4 mètre 50, et paraît avoir été brisé à son sommet. Placés sur un point très-élevé et en forme de dôme, ces

deux menhirs ont un aspect imposant; plusieurs autres pierres renversées les avoisinent.

5° Dans une lande nommée Lann-Marodeg (section A, n° 470), au sud-ouest du village de Salarun et à peu de distance au nord de la route royale de Nantes à Vannes, se trouvent deux menhirs, distans l'un de l'autre de 8 mètres, et qui ont été évidemment taillés. L'un a 1 mètre 70 de hauteur, 1 mètre 50 de largeur à sa base, et 60 centimètres d'épaisseur; il a été arrondi à sa partie supérieure; l'autre, qui est maintenant renversé, a 2 mètres 05 de hauteur, 1 mètre 20 de largeur et 35 centimètres d'épaisseur; il se termine en coin.

Au village de Talhouët, voisin de l'ancien manoir de Salarun et situé presque au sommet d'une colline, on retrouve les traces bien conservées d'un retranchement romain. Cet ouvrage, qui dut avoir autrefois une forme presque elliptique, n'existe plus aujourd'hui que dans une lande à l'est du village; son double parapet a 40 mètres de largeur et à peu près un mètre de hauteur dans sa partie extérieure, qui est la plus élevée; il forme une sorte de demi-ellipse qui vient aboutir aux maisons du village, et dont le développement devait les enceindre lorsqu'il était complet; on en retrouve encore çà et là des vestiges. Ce retranchement a environ 200 pas de diamètre.

Ainsi que tous les lieux où se trouvaient d'anciens ouvrages de fortification, le village de Talhouët et ses abords présentent beaucoup de clôtures formées de petites pierres de dimensions à peu près égales, qui proviennent sans doute des débris de constructions antiques.

Le retranchement de Talhouët se trouve placé entre la voie romaine de Nantes à Vannes et celle de Vannes à Angers.

A 4,000 mètres au nord-est du bourg de Theix, se trouve la chapelle de Brangolo (1), placée sur le sommet d'une haute col-

(1) Un grand nombre de noms de lieux renferment le monosyllabe *bran*; nous allons en citer quelques-uns :

Brandivy, village sur une hauteur dans la commune de Grandchamp, que les habitans de la localité appellent *Brédivy*, de *bré* ou *bran* (colline), et de *dicy*, ou peut-être *David* (nom de saint);

Branorre, village sur une hauteur près de la rivière de Sarre, en Locmalo, appelé *Brésarre* dans la localité;

line qui fut occupée militairement par les Romains, car on y retrouve encore leurs traces. Le plateau de la colline a son sol jonché de fragmens de briques romaines, que la pioche met à découvert au moindre effort. Le côté sud de l'escarpement présente, vers la moitié de sa hauteur, les vestiges d'un parapet qui l'entourait comme une ceinture; enfin, on voit, auprès d'une maison voisine de la chapelle, un mortier antique en granit, ainsi qu'une meule à bras, également en granit, percée d'une ouverture centrale et circulaire de 40 à 42 centimètres de diamètre; je me suis assuré que cette meule recouvrirait exactement le mortier. Ces deux objets, fort curieux à cause de leur antiquité et de leur entière conservation, sont très-exposés à être détruits; il serait bon qu'ils fussent déposés au musée de la Société polymathique de Vannes.

Le retranchement de Brangolo est situé, comme celui de Talhouët, entre la voie romaine de Nantes à Vannes et celle de Vannes à Angers.

Brambily, village sur une hauteur, dans la commune de Langodan; de *bram*, pour *bran* (colline), et de *bily* (pierres); ce village est en effet très-pierreux;

Brambaro et *Brambouho*, villages sur des hauteurs dans la commune de Bubry.

Le nom le plus commun qui commence par *bran* est *Brangolo*, qu'on prononce en breton *Brangoleu*, *Brangolau* ou *Brangolon*, selon les différents dialectes. Tous ces villages sont situés sur des points très-élevés et ont généralement une chapelle. En Inzinzac, il y a un *Brangolo* avec une chapelle qui a appartenu aux Templiers; à Theix, à Noyal-Muzillac, on trouve aussi des villages à chapelle nommés *Brangolo*; en Landévant est un autre *Brangolo*, mais sans chapelle; il est situé sur la voie romaine. Une trêve de la paroisse de Goudehlin, érigée aujourd'hui en succursale, porte le nom de *Brangolo*, qui est, à n'en pas douter, le même que *Brangolo*; ici *bryn* ou *brea* n'a pas été transformé en *bran*, comme en d'autres lieux.

Demandez aux paysans bretons la signification de *golo*, en ayant soin de prononcer *goleu*, *golau* ou *golou*, pour vous conformer au dialecte de ceux que vous interrogerez: ils vous diront tous que ce mot signifie *chandelle*, *lamière*; cette expression est usitée aussi chez les Gallois.

En admettant cette signification du mot *golo*, on aurait *colline*, *montagne de lumière*, *colline* ou *montagne éclairée*, *blanche*, *mont blanc*; quoique certaines dénominations, comme *mont blanc*, *forêt du jour* (*mané-guen*, *coët-en-dé*), aient de l'analogie avec cette signification de *Brangolo*, nous avouons cependant qu'elle est loin de nous satisfaire complètement.

(Note de M. Croiset).

A quelques pas au sud de la petite chapelle de Brangolo, quatre pierres enfoncées en terre et ne dépassant le niveau du sol que d'environ 30 à 35 centimètres, sont disposées de manière à former un petit parallélogramme rectangle. J'ignore à quel usage ces pierres ont pu être employées autrefois ; je n'ai trouvé dans les environs aucune tradition qui s'y rapportât ; mais certainement elles n'ont pu servir à soutenir une potence, ainsi que plusieurs personnes l'ont conjecturé ; elles sont trop élevées pour cela, et d'ailleurs les pierres de justice, comme on les appelle, étaient plates et entaillées pour recevoir le pied de la potence, tandis que celles-ci sont arrondies en dôme à leur partie supérieure, et ne présentent aucune entaille ; peut-être faut-il les considérer comme des pierres druidiques.

SAINT-AVÉ. — Cette commune est traversée du sud au nord par la voie romaine de Vannes à Corseul, qui porte dans ce parcours le nom de *Vieux grand chemin de Saint-Jean-Brévelay*. A 500 mètres à l'est de cette voie, sur la limite nord de la commune, et au sud de la chapelle de *Mangoër-Lorian*, qui se trouve sur le territoire de Monterblanc, se voient des ruines antiques qui sont connues des habitants du voisinage sous le nom de *Castel-ker-Néué* (Château du Village-Neuf) Voici la description qu'en donne l'abbé Mahé dans son *Essai sur les Antiquités du Morbihan* :

« La principale figure est une sorte d'ellipse peu régulière.
« Dans cette enceinte on en voit une autre qu'on peut comparer
« à un cabinet pratiqué dans l'angle d'un appartement. Au de-
« hors, trois portions de cercles concentriques étendent leurs
« bras vers l'ellipse sans la toucher.

« Les murs dont se compose ce monument sont des pierres
« brutes chargées et recouvertes d'un revêtement de terre, et
« peuvent avoir en certains endroits six ou sept pieds d'élévation.
« Ils ressemblent à ces restes de vieux châteaux qui forment des
« bosses et des sillons au dessus du sol, et c'est peut-être pour
« cette raison qu'on lui donne le nom de *Castel*. »

L'abbé Mahé combat ici l'opinion qui veut que ce monument ait été un camp romain, et affirme qu'il fut l'ouvrage des Vénètes : « Sa simplicité rustique, dit-il, ses formes irrégulières,

« la composition de ses parapets, semblable à celle des barrows,
« et sa figure, qui est la même que celle de plusieurs ouvrages
« celtiques, ne me permettent pas d'hésiter un moment. La seule
« opinion qui me paraisse vraisemblable est que ce monument
« est un *témène*, une enceinte sacrée où l'on pratiquait quelque
« cérémonie religieuse. Il est situé sur le plateau d'une éminence
« qui domine sur de profondes vallées, et d'où les yeux embras-
« sent un immense horizon. Or on sait que les anciens aimaient
« à honorer leurs dieux sur des points culminans, qui semblaient
« les approcher du ciel. »

Pour quiconque a visité les lieux, il est évident que l'abbé Mahé tombe ici dans l'erreur où l'a si souvent entraîné le système qu'il s'était fait de rapporter au culte druidique l'établissement de toutes les enceintes de cette nature qu'il avait à décrire. Il a considéré celle de Mangoër-Lorian comme un *témène*, tandis qu'en réalité c'est un retranchement considérable qui se trouvait en rapport avec la voie romaine de Vannes à Corseul. La superficie de ce poste retranché n'a guère moins d'un hectare ; il est placé sur un monticule très-escarpé et élevé de 40 mètres au dessus des eaux du ruisseau qui coule au fond de la vallée, dont le versant opposé présente une pente presque aussi rapide et un sommet aussi élevé. Ce retranchement était presque inattaquable du côté du nord, du côté de l'est, et en partie du côté du sud, à cause des pentes abruptes qui le défendaient. A l'ouest seulement il se trouvait de niveau avec le coteau ; on avait donc établi de ce côté les deux larges fossés parallèles que l'abbé Mahé a remarqués et qu'il indique comme « trois portions de cercles concentriques. » Le fossé extérieur a encore 4 mètres de profondeur et 8 mètres de largeur. Le parapet du dehors est très-massif. Le second fossé présente à peu près les mêmes dimensions que le premier ; mais son parapet intérieur est composé de terre et de pierres qui paraissent n'avoir jamais été liées par le ciment. Dans la partie orientale du camp se trouvent des amas de pierres qui peuvent être les ruines, soit d'une habitation, soit d'un second rempart destiné à défendre une petite enceinte placée à la pointe la plus escarpée de la position, comme une sorte de donjon qui pouvait servir de retraite aux assiégés, dans le cas où la première enceinte eût été forcée.

Il ne faut pas quitter cette partie de la commune de Saint-Avé sans visiter son église paroissiale du bourg d'Embas, édifice de plusieurs époques de la période ogivale; le curieux calvaire de 1400 placé au milieu de sa nef, et le beau retable historié, en marbre blanc, qui décore l'un de ses autels latéraux.

A 500 mètres de la ville de Vannes, presque sur le bord de la route actuelle de Rennes, existait autrefois le château de Plaisance, où plusieurs de nos ducs ont souvent résidé. François I^{er}, assassin de son frère, le malheureux Gilles de Bretagne, y vint mourir en 1450, quelques jours après avoir commis ce fratricide; sa femme Ioland d'Anjou y était morte dix ans auparavant. Il ne reste rien aujourd'hui des ruines de ce château, et le vaste étang qui l'avoisinait n'est plus qu'un marécage couvert de hautes herbes et de quelques touffes de saule.

VANNES.—La ville de Vannes est située à l'extrémité nord du golfe qui a donné son nom au département; ce long bras de mer est le *mare conclusum* des Commentaires de César. Peu de villes présentent une enceinte d'anciennes fortifications aussi bien conservées que celles de Vannes. Ses murailles, presque entièrement reconstruites, dans la partie basse de la ville, aux XIV^e et XVI^e siècles, furent établies pour la première fois à une époque que l'histoire n'indique pas, mais qui remonte au-delà de la conquête romaine, ainsi qu'on le reconnaît en examinant la partie de ces murs qui se trouve vers les douves du Mené et le marché au seigle. Ces portions de murailles sont construites en pierres de petit appareil et coupées, à diverses hauteurs, par des cordons de briques, usage adopté par les Romains pour rompre l'uniformité et la monotonie des murs. On peut donc admettre que ces parties ont été construites ou au moins restaurées par eux; et cette opinion acquiert un degré de certitude de plus, quand on considère que les murailles qui présentent cette espèce de décoration, se trouvent dans la partie la plus élevée de la ville, là où les fondations devaient avoir le plus de solidité, et où, par conséquent, les murs ont dû se conserver plus long-temps; que, dans cette partie, les fossés, plus difficilement remplis d'eau, offraient plus d'accès à l'ennemi, et que c'est probablement sur

ces points que les Romains durent porter leurs attaques les plus vigoureuses et pratiquer les premières brèches.

Une remarque importante à faire, c'est que ces murs en petit appareil sont absolument semblables aux fragmens de murailles qu'on retrouve encore à Locmariaker; cette similitude doit faire conclure qu'ils sont à peu près de la même époque. J'ai déjà exposé les motifs qui me portent à penser que les ruines de Locmariaker sont celles d'une ville importante, du moins comme forteresse; les communications nombreuses que les Romains prirent soin d'ouvrir autour de Vannes, et dont cette ville était comme le point central, témoignent aussi de l'importance qu'ils attachaient à la possession de cette place. J'ai déclaré, dans mes observations sur Locmariaker (V. p. 161), que je n'avais nulle intention de m'engager dans la discussion qui s'est élevée entre les savans au sujet de la position de la capitale des Venètes; je ne sais même, à vrai dire, si cette question comporte tout l'intérêt que quelques antiquaires y ont attaché; mais, en la supposant résolue en faveur de Locmariaker, et tout en reconnaissant, ce qui est incontestable, que les Romains eurent en ce lieu un établissement considérable, il faut bien convenir en même temps que Vannes fut pour eux un point militaire extrêmement important. Six grandes voies y aboutissaient, et une vaste station, la dominant au nord-est, occupait toute la plaine comprise entre l'église de Saint-Patern, l'étang du Duc et le village de Saint-Guen. Cette grande plaine, aujourd'hui cultivée, est divisée en pièces de terres entourées de clôtures, formées de petites pierres appareillées, provenant de la démolition d'habitations romaines ou de retranchemens. On a trouvé à diverses reprises, et l'on trouve encore aujourd'hui dans ces champs, des quantités considérables de briques et de poteries romaines, des aires en ciment, quelques médailles, enfin tout ce qui peut constater une occupation permanente pendant une longue période (1). De là, en effet, les Romains avaient l'œil et la main

(1) On a découvert, il y a quelques années, en creusant les fondations d'une maison située à l'extrémité du faubourg de Pontivy, une statuette antique en cuivre, haute de 15 centimètres. L'endroit où elle fut trouvée fait partie de l'emplacement de la station dont je viens de parler; le costume de cette sta-

sur leur conquête; au moindre symptôme de soulèvement, leurs vedettes auraient poussé le cri d'alarme, et la population de la ville celtique eût été décimée par le glaive ou vendue à l'encan, comme l'avait été celle que la victoire navale remportée par César sur la flotte des Venètes avait fait tomber entre ses mains.

La ville de Vannes est construite en partie sur le sommet et sur le versant d'une colline au pied de laquelle coule une petite rivière formée par la jonction de deux ruisseaux qui prennent leur source à quelques lieues au nord de la ville; le reste des habitations est établi dans la vallée même, où se trouvent deux quartiers construits sur pilotis.

Vannes tire son nom du mot celtique *Guennet* ou *Wenet*, qui fut aussi l'origine du latin *Venetia*. Le nom de Venètes que portaient les peuples de cette partie de l'Armorique, vient de la même source. L'abbé Mahé prétend qu'on doit écrire *Vennes*, et non *Vannes*; mais ses efforts pour conserver l'orthographe primitive du nom, ne l'emporteront pas sur un usage qui prévaut depuis long-temps.

Après la grande invasion de Maxime et de Conan Mériadee dans l'Armorique, vers la fin du IV^e siècle, invasion qui fut bientôt suivie de l'affranchissement de la plus grande partie des Gaules, l'Armorique ou Petite-Bretagne reçut de nombreux apôtres de l'Évangile, et Vannes devint le siège d'un évêché dont les limites renfermaient à peu près le territoire de l'ancienne Vénétié; saint Paternus en fut le premier pasteur. Cette érection paraît se rapporter aux premières années du V^e siècle. L'autorité des évêques domina dans le pays jusque vers le milieu du siècle suivant. Alors vinrent les seigneurs laïques, qui substituèrent l'argument du sabre à la pacifique domination de ces premiers prélats. Il y eut des comtes de Vannes, de Rennes, de Nantes, de Léon, de Cornouaille, etc., et tous ces petits princes, s'arrachant les lambeaux du pays que leur disputaient les hordes normandes ou saxonnes qui venaient périodiquement y exercer leurs pillages et y jeter un élément de confusion de plus, semblèrent, du-

tuette, aujourd'hui déposée au musée de la Société polymathique de Vannes, ne laisse d'ailleurs pas lieu de douter qu'elle appartienne à l'art romain. (V. pl. 10, fig. 4.)

rant plusieurs siècles, n'avoir d'autre but que de faire entre eux assaut de violence et de cruauté. J'ai retracé, dans mon Introduction, le rapide tableau de cette sanglante période, pendant laquelle toutes les villes de Bretagne durent avoir à peu près le même sort. J'ai pris le soin de faire ressortir dans ce peu de pages les principaux événements dont Vannes fut le théâtre, jusqu'au jour où la réunion de la Bretagne à la France fut solennellement délibérée dans cette ville par les États de la province, qui siégeaient dans la salle haute des halles, où le Parlement et le Présidial ont tenu depuis leurs séances, et qu'on a convertie, depuis la Révolution, en salle de spectacle.

Pendant la guerre de la Ligue, la ville de Vannes resta presque constamment au pouvoir du duc de Mercœur, dont elle avait embrassé le parti dès le commencement de l'insurrection; elle ne reentra sous l'autorité royale qu'après que ce prince eut fait sa soumission à Henri IV.

Les ducs de Bretagne faisaient souvent leur résidence à Vannes; ils y habitaient le château de la Motte, dont la construction primitive remontait, dit-on, au VI^e siècle. Ce fut là qu'on rapporta à son père, le comte Guerech, le corps de la princesse Trifine, assassinée par son mari, le féroce Comorre. (Voir page 201.) Ce castel fut reconstruit au XIII^e siècle, puis au XVIII^e, vers 1720, par l'évêque Fagon; c'était alors le palais épiscopal; c'est aujourd'hui l'hôtel de la Préfecture.

Le duc Jean IV fit construire à Vannes un autre château, « très-bel et très-fort, » le château de l'Hermine, dont les tours faisaient partie des fortifications de la ville. L'une de ces tours, située vis-à-vis de la promenade de la Garenne, subsiste encore; elle est connue sous le nom de *tour du Connétable*. Cette dénomination lui fut donnée à l'occasion de l'attentat du duc Jean IV sur la personne du connétable de Clisson, attentat qui se trouve rapporté dans toutes les histoires de Bretagne, et dont j'ai moi-même donné les détails dans mon Introduction. La tour du Connétable est aujourd'hui une propriété particulière (1).

Vannes est une ville presque totalement dépourvue de monu-

(1) Voir planche 6.

ments ; sa cathédrale , dédiée à saint Pierre , est un édifice qui manque d'ensemble , et dans lequel se trouvent à peu près tous les styles d'architecture depuis le XIII^e siècle jusqu'au XVIII^e. Sa construction primitive remonte sans doute au V^e ou au VI^e siècle ; mais alors les églises étaient pour la plupart construites en bois. Elle fut brûlée vers la fin du IX^e siècle , dans l'une des incursions des hordes normandes qui ravagèrent si cruellement le pays durant trois ou quatre cents ans. Fut-elle entièrement reconstruite après cet événement ? Cela est probable ; mais alors il faudrait supposer une nouvelle destruction à la fin du XII^e siècle ; car les tours qui surmontent la façade occidentale , et qui sont la partie la plus ancienne de l'édifice , ne remontent pas plus haut que les premières années du XIII^e siècle. Il paraît , comme le dit l'abbé Mahé , que cette réédification , si elle eut lieu , n'avait pas été faite d'une manière bien solide , puisque un bref du pape Calixte III , conservé en original dans les archives de cette cathédrale , fait connaître qu'en 1155 elle était en ruines , et complètement découverte : *Totaliter discooperta*. En 1159 , le pape Pie II fit un appel à la piété des fidèles et les exhorta à concourir aux dépenses nécessaires pour la réédification de l'église et du cloître ; mais la voix du Saint-Père ne fut pas écoutée ; car un bref de Sixte IV , daté de 1470 , et un autre bref de Léon X , en date de 1514 , nous apprennent qu'une partie de l'église est tombée , et que les chanoines n'osent plus se rendre au chœur pour y célébrer l'office.

L'abbé Mahé prétend que ce fut sous l'épiscopat de Jean Validire que fut rétablie la cathédrale. Il y a ici une erreur évidente ; l'évêque Validire , promu au siège épiscopal de Vannes en 1433 , mourut en 1444 ; or , les brefs des papes Calixte III , Pie II , Sixte IV et Léon X , que je viens de citer et que l'abbé Mahé a mentionnés lui-même , prouvent assez que la réédification de la cathédrale ne doit point être attribuée à Validire , puisque , onze ans après sa mort , en 1455 , l'église était en ruines et entièrement découverte , et que cinquante-neuf ans plus tard , en 1514 , il y avait tant de danger à se rendre au chœur , que les chanoines n'osaient plus en approcher.

Ce n'est donc point , je le répète , à l'évêque Validire qu'on

doit la restauration de la cathédrale de Vannes , et si ce prélat y fit quelques réparations , elles durent être bien peu importantes. Ce ne fut qu'au XVI^e siècle que l'on entreprit de réédifier les parties qui menaçaient ruine. Le portail de l'ouest , construit en granit de Kersanton , et chargé de détails très-habilement sculptés , est de cette époque , qui fut pour la Bretagne celle du style ogival flamboyant. Une chapelle semi-circulaire , au côté nord de l'église , date de la Renaissance , ainsi que l'ancien cloître des chanoines , attenant à la façade septentrionale. La partie de ce cloître qui existe encore est devenue depuis peu d'années propriété particulière ; elle sert aujourd'hui de magasin et d'atelier à un couvreur. Le chœur et la voûte de la cathédrale sont modernes. Cette église n'a pas de bas-côtés ; sa nef unique est accompagnée de chapelles latérales dans lesquelles se trouvent les tombeaux de plusieurs évêques de Vannes , entre autres celui de Charles-Jean Bertin , mort en 1774 , et dont la statue en marbre blanc est d'une exécution remarquable.

Dans l'une des chapelles du transept , on voit le tombeau de saint Vincent Ferrier , patron de la ville de Vannes. Né à Valence , en Espagne , en 1357 , à peine avait-il atteint l'âge de 17 ans , qu'il entra au couvent de Saint-Dominique , dans sa ville natale , et y prit l'habit des Frères-Prêcheurs. Devenu docteur en théologie , il y enseigna cette science jusqu'en 1394 , époque à laquelle Pierre de Luna ayant été élu pour remplacer l'anti-pape Clément VII , qui venait de mourir , devint lui-même pape schismatique , sous le nom de Benoît XIII , et appela Vincent auprès de lui en qualité de confesseur. Celui-ci se rendit à Avignon , où il resta quatre ans , pendant lesquels il fit de constants , mais vains efforts pour amener Benoît XIII à renoncer à la tiare et à mettre ainsi un terme au schisme qui désolait la chrétienté.

Désespérant de le convaincre , il prit alors la résolution d'aller prêcher l'Evangile en divers pays. Pendant dix-neuf ans , cet éloquent missionnaire parcourut la Lombardie , le Piémont , la Suisse , la Savoie , l'Angleterre , l'Espagne et la France , entraînant partout sur ses pas les populations avides d'entendre sa pa-

role. Le duc de Bretagne Jean V ayant plusieurs fois sollicité de venir catéchiser son peuple, il se rendit à Vannes en 1417. Le duc, la duchesse et toute leur cour, l'évêque et son clergé allèrent au-devant de lui, suivis d'une foule immense, jusqu'à la chapelle Saint-Laurent, située à une demi-lieue de la ville, sur la route de Nantes. Vincent prêcha quelque temps à Vannes; là, comme dans beaucoup d'autres villes, l'affluence de ses auditeurs fut si grande, que la cathédrale ne pouvait les contenir, et qu'il fut obligé de faire ses prédications en place publique. Bientôt il quitta Vannes pour parcourir la Bretagne, où on l'appela de toutes parts, et il ne rentra dans cette ville que peu de temps avant sa mort, qui arriva le 5 avril 1449. Le duc lui fit faire de pompeuses obsèques, et trente-six ans après le pape Calixte III publia le décret qui annonçait sa canonisation. Le peuple de Bretagne, devançant la décision du pontife, le considérait depuis long-temps comme un saint.

A l'époque des guerres de la Ligue, le duc de Mercœur ayant appelé en Bretagne des troupes auxiliaires espagnoles, le roi d'Espagne Philippe II, qui, quelques années auparavant, avait demandé qu'on lui envoyât les restes de saint Vincent et qui avait éprouvé un refus, pensa qu'à l'aide des soldats espagnols qui tenaient garnison à Vannes, il pourrait devenir possesseur de ce précieux dépôt. Il paraît que la plupart des chanoines avaient été gagnés et promettaient de favoriser cet enlèvement, qui devait s'opérer tandis que les habitans seraient entraînés d'un autre côté de la ville par une représentation théâtrale imaginée par les Espagnols. Philippe II se croyait si sûr de la réussite, qu'il écrivit à l'avance la lettre suivante au chapitre de Vannes, pour le remercier de la coopération qu'il lui accordait dans cette circonstance :

« Vénérables et nos amés doyen et chapitre de Vannes, j'ai
« appris avec quelle affection vous avez offert de m'envoyer les
« reliques du saint corps de saint Vincent Ferrier; et comme
« c'est une chose qui me donne une satisfaction infinie, je vous
« remercie de ce que vous faites à ce sujet, et vous charge de
« donner ordre qu'on me les envoie le plus tôt qu'il se pourra;

« vous me rendrez un grand service, et je vous en demeurerai
« fort attaché.

« Donné à Valladolid, le 20 juillet 1592.

« Signé : *Moi, le roi*; et plus bas : *don Martin de Idiag.*»

Cependant il se trouvait alors à Valence un Vannetais, qui, ayant appris le projet formé par les Espagnols, se hâta d'en instruire ses compatriotes. Dès que cette nouvelle parvint à Vannes, un vieux chanoine enleva les reliques de saint Vincent et les tint cachées dans sa maison jusqu'au moment où, se voyant près de mourir, il les fit reporter à la cathédrale. Elles restèrent long-temps oubliées dans la sacristie; personne ne songeait à les chercher dans le coffre vermoulu où le chanoine les avait déposées; ce ne fut qu'en 1637 que l'évêque Sébastien de Rosmadec en ayant fait la recherche, finit par les découvrir. On constata authentiquement l'identité de ces restes, et, le 6 septembre de la même année, on les promena autour de la ville, renfermés dans une châsse d'argent; c'est là l'origine de la procession qui se fait encore à Vannes, en l'honneur de saint Vincent, le premier dimanche de septembre.

Parmi les autres édifices religieux de la ville de Vannes, il n'en est aucun de remarquable; il faut pourtant citer l'église du collège, construite par les jésuites qui dirigeaient alors cet établissement, et dont la façade ne manque pas d'élégance, bien qu'elle appartienne à la période de mauvais goût qui marqua la fin du XVII^e siècle. Cet édifice fut commencé en 1662 par le P. Adrien Daran, qui ne possédait, dit-on, qu'une somme de dix écus lorsqu'il entreprit cette construction. La libéralité des habitans de Vannes, et surtout celle de M^{lle} de Francheville, à qui cette ville devait déjà plusieurs fondations pieuses, se chargèrent d'assurer au P. Daran les ressources nécessaires à l'accomplissement de son œuvre. C'est pour rappeler cette origine qu'il fit graver sur la façade du monument ces mots tirés du psaume 86 : *Ipse fundavit eam Altissimus.*

« Très-près de la cathédrale, dit M. Merimée, on voit une
« petite église de l'époque de transition, qui sert aujourd'hui de
« magasin pour romiser les pompes à incendie. Les murs laté-

» raux sont renforcés par une grande arcature figurée de forme
» ogivale. L'ogive paraît dans le portail entourée d'une archi-
» volte à chevrons et flanquée de colonnettes à chapiteaux histo-
» riés. Au lieu de fenêtre ou de rose au dessus de cette porte, il
» n'y a qu'une baie étroite comme une meurtrière, arrondie en
» plein-cintre à son sommet. »

Ce que M. Mérimée a cru être une église n'est autre chose que la porte d'entrée de l'ancienne salle où se tinrent si souvent les Etats de Bretagne, et où siégea plus tard le Présidial. Si cette porte, qui date de la première époque ogivale, était démasquée, elle présenterait un point de comparaison intéressant avec le beau portail flamboyant de la cathédrale; mais il faudrait que celui-ci fût complètement restauré.

J'ai rempli la tâche que je m'étais imposée de visiter et de décrire tout ce qu'il reste encore de monumental sur le vieux sol morbihannais. Aux fatigues de ce rude labeur j'ai trouvé pour compensation l'assistance empressée de toutes les personnes dont le concours pouvait rendre mon travail meilleur et plus facile. De précieuses indications m'ont été fournies; d'honorables sympathies m'ont été exprimées; j'ai pu et dû croire enfin qu'on attendait de moi autre chose qu'une aride nomenclature de monuments. Partout où le sujet s'y est prêté, j'ai cherché à jeter quelque intérêt sur mes descriptions, en m'aidant de l'histoire des lieux ou des traditions populaires. Je ne sais si j'y ai réussi; mais quel que soit le sort de mon livre, je renouvelle ici l'expression de ma vive gratitude pour toutes les personnes bienveillantes qui m'ont aidé à surmonter les difficultés de mon entreprise, et dont j'ai cité le nom avec tant de plaisir dans le cours de cet ouvrage.

RECTIFICATION.

Voie romaine de Vannes vers Hennebont. (1)

Cette voie ne sort pas de Vannes par la route d'Auray, comme on l'a avancé, mais par la rue de la Loi et par le chemin qui en fait le prolongement; elle coupe la route d'Auray à la Magdelaine et continue sa direction par le chemin de Sainte-Anne. Ce chemin est établi sur la voie romaine jusqu'à l'auberge du *Cheval blanc*, située à l'entrée du village de Sainte-Anne. L'axe de la voie et celui du chemin ne se confondent cependant pas toujours; mais le chemin moderne est constamment établi sur une partie de la voie, sauf sur deux points que je vais indiquer.

Dans la commune de Plescop, sur le bord septentrional du chemin de Sainte-Anne, se trouvent deux maisons isolées appelées, l'une *Kercoquin*, l'autre *Fetan-an-Amonen* (Fontaine du Beurre); ces deux maisons sont séparées par une lande nommée *Lann-Vras* (la Grande-Lande). C'est dans cette lande, sur une longueur d'environ 400 mètres, que le chemin pratiqué et la voie romaine se séparent. Le chemin court en ligne droite, et la voie décrit au nord un arc de cercle dont la flèche, d'un axe à

(1) Depuis le commencement de l'impression de cet ouvrage, M. Crozier, à qui l'on doit tant d'excellentes études sur les voies romaines de notre département, a complètement exploré celle-ci. Une question fort intéressante s'attachait à cette recherche; il s'agissait de déterminer d'une manière certaine quelle était la direction de la voie au-delà du village de Sainte-Anne, dans la traverse des communes de Brech, Landaul, Landévant et Nostang. Ce travail, exécuté avec la persévérance et la sûreté d'observation qu'on sait être des qualités propres à M. Crozier, a amené la connaissance définitive du tracé de cette voie, que, sur des données imparfaites, j'ai décrite aux p. 109 et suivantes, sous le titre de *Voie de Vannes vers Port-Louis*. M. Crozier a bien voulu me fournir les éléments de l'importante rectification que je présente ici.

l'autre, est approximativement de 40 mètres. Les berges latérales ou parapets n'existent pas ici, mais la chaussée est très-élevée et dans un parfait état de conservation, et l'on reconnaît facilement que ce fragment appartient à une grande voie de 20 mètres de largeur, comme celle de Nantes à Vannes, et comme celle de Rennes à Carhaix par Castel-Kerfloch et par Castel-Noëc ou Castennec; nous avons pu d'ailleurs déterminer exactement cette largeur dans une lande de la commune de Landaul, sur un tronçon de notre voie où les berges sont très-apparentes.

Le second point où le chemin actuel et la voie romaine se séparent se trouve au sud du manoir de Coëtstal, tout près du petit bourg de Mériadec. Entre le pont établi sur le ruisseau de Coëtstal et le manoir, le nouveau chemin fait, dans une forte côte, deux coudes raides équivalant presque à deux angles droits; tandis que la voie passe au sud du chemin, le coupe ensuite, puis le rejoint au coude le plus près du bourg de Mériadec.

Dans le village de Mériadec, on remarque, sur le bord de la route, dans le fossé d'un jardin, une pierre de granit grossièrement taillée en forme cylindrique, et qui peut avoir été une colonne milliaire. Elle présente une cavité à sa partie supérieure, qui paraît avoir été creusée comme pour recevoir le pied d'une croix. Engagée dans le talus du fossé, il faudrait la démasquer pour s'assurer si elle ne porte pas d'inscription.

A une très-petite distance en-deçà du village de Sainte-Anne, se trouvent deux maisons, l'une au sud, l'autre au nord du chemin; celle du sud est sur le territoire de la commune de Pluneret; celle du nord, qui dépend de la commune de Plumergat, est l'auberge du *Cheval-Blanc*. Dans cet endroit, le chemin actuel fait un coude assez sensible pour gagner le village de Sainte-Anne; tandis que la voie romaine qui, sur ce point, est très-apparente, continuant de suivre sa direction, va joindre le mur oriental de l'enclos du Petit-Séminaire. Elle longe ce mur en suivant une avenue qui lui est parallèle dans la direction du sud-est au nord-ouest; direction qu'elle quitte bientôt pour prendre celle de l'est à l'ouest, et gagner la rivière de Tréauray. Elle y descend par une coulée plantée en avenue entre le village de

Taulan, en Plumergat, et le château de Treulan, en Pluneret, et y arrive entre un pré et une pièce de terre labourable dont la clôture séparative se trouve sur son axe. Depuis l'auberge du *Cheval-Blanc* jusqu'à cette rivière, elle fait limite entre le territoire de Plumergat et celui de Pluneret; elle est fréquentée dans cet intervalle, excepté une centaine de mètres aux abords de la rivière. On voit sur cette rive quelques vestiges de constructions, ainsi que des fragmens de briques; mais le pont a totalement disparu; à peine en reste-t-il quelques pierres qui indiquent son emplacement.

Depuis Vannes jusqu'à la rivière de Tréauray, l'étude de cette voie n'offre nulle difficulté; elle est fréquentée partout, sauf dans les endroits que nous avons indiqués; mais il n'en est pas de même au-delà de cette rivière, où il n'en reste que peu de vestiges apparens, et où elle passe à travers des prés et des terres labourées; quoi qu'il en soit, nous sommes parvenus à déterminer exactement sa direction.

Après avoir passé la petite rivière de Tréauray, la voie entre sur le territoire de la commune de Brech, dans les dépendances du village de Saint-Dégan; qui se trouve sur le versant d'une chaîne de collines assez élevées. On voit dans ce village, et surtout dans la partie la plus voisine de la rivière, de nombreux fragments de briques. Il a dû y avoir là un poste assez important sous la domination romaine. Le village est divisé en deux parties par une gorge assez profonde, et c'est dans cette gorge que passe la voie. Pour protéger ce passage, qui pouvait être dangereux, on avait établi un fort de chaque côté de la voie. Le fort situé au sud se trouve près d'une maison nommée Kerihuel; le mamelon sur lequel il est établi offre d'un côté un rocher coupé à pic, et de l'autre un fossé profond avec un rejet de terre très-élevé. Le fort situé au nord est dans le n° 90 du plan cadastral (sect. E, lieu dit 2); ce terrain, appartenant à un petit plateau, n'a ni fossé, ni rejet de terre; mais il est coupé à pic du côté qui fait face à la rivière, ainsi que des deux côtés adjacents.

Après avoir traversé le village de Saint-Dégan, la voie se dirige vers une lande nommée *Lann-er-Reu*, et coupe, dans la partie ouest de cette lande, la nouvelle route de Baud à Auray,

à 640 mètres de la maison de Lannerhué, et à 500 mètres de la maison la plus septentrionale de Brézéhan, deux villages situés au sud de la voie. Après avoir traversé quelques pièces de terre labourable, elle gagne une lande au nord du même village de Brézéhan; elle est très-apparante dans quelques parties de cette lande.

La voie passe ensuite dans les dépendances du château de la Ville-Neuve, à 240 mètres au nord de la maison de ferme. En sortant des terres de la Ville-Neuve, elle traverse une grande lande située entre les villages de Kervazo et de Pengal au nord, et de Kerven, du Petit-Bezit et du Grand-Bezit au sud. Elle sépare les dépendances de ces villages. Elle est très-apparante dans quelques parties de cette lande, où elle est presque partout fréquentée. De là elle gagne les dépendances du village du Cranic, laisse à 50 mètres au sud la maison la plus septentrionale, traverse presque par le milieu un grand champ situé à l'ouest de ce village, et atteint la route royale de Vannes à Lorient à la chaussée de l'étang du Cranic, par laquelle elle entre sur le territoire de la commune de Locoal-Mendon.

A l'extrémité de cette chaussée, la voie et la route moderne se séparent; celle-ci court en ligne droite jusqu'au pont Luhern, établi sur le ruisseau qui sert de limite entre les communes de Landaul et de Locoal-Mendon, tandis que la voie passe au sud de la route par deux petites pièces de terre closes, et par une lande au sud et tout près de l'auberge du Cranic. Elle est très-visible dans cette lande. Là elle se confond avec le chemin appelé dans le pays : *Coh hent pras en Oriant* (vieux grand chemin de Lorient), et indiqué sur le plan cadastral sous le nom d'*ancienne grande route de Nantes*. Ce vieux chemin, qui est une portion de la voie, se termine à la rencontre du chemin du bourg de Landaul au village de Lapaul. L'axe de la voie est très-marqué dans ce carrefour. De là elle traverse un pré et rencontre encore un fragment de chemin qui en est un tronçon; ensuite elle longe des clôtures qui séparent des champs et des prés, passe dans plusieurs parcelles de lande, et se réunit à la route moderne au pont Luhern, près de la 69^e borne. Dans ce trajet sur le territoire de la commune de Locoal-Mendon, elle forme, au sud de

la route royale, un arc de cercle dont la corde, qui est la grande route elle-même, a 4,930 mètres de longueur, et dont la flèche, qui se trouve dans le chemin de Landaul à Lapaul, est de 463 mètres.

Au pont Luhern, où la voie pénètre sur le territoire de la commune de Landaul, elle quitte de nouveau la route moderne, décrit une courbe douce au sud, et revient couper la route à 560 mètres plus loin; la flèche de cet arc de cercle est de 30 mètres d'un axe à l'autre.

Après avoir traversé la route, la voie décrit un autre arc de cercle au nord; la corde de cet arc, formée par la route, est de 930 mètres, et la flèche de 40 mètres.

La voie se sépare définitivement de la route moderne au point où se trouve la petite borne qui marque la demi-distance entre les deux grandes bornes 70 et 71; elle se jette au sud de la route, et traverse des parcelles de lande dans lesquelles elle est très-apparante, et où nous avons pu mesurer avec exactitude sa largeur, qui est de 20 mètres entre les deux berges. Elle coupe ensuite le chemin du bourg de Mendon à Landévant, en suivant un autre chemin qui conduit au village de Kervadec. De ce village, elle se dirige vers la rivière de Kergroix, qu'elle traverse vis-à-vis du hameau de Brangolo, en Landévant, à 630 mètres à vol d'oiseau plus bas que le moulin de Fertoguen.

A ce point la voie pénètre dans la commune de Landévant. Elle gravit un coteau fort escarpé par un chemin qui conduit au village de Brangolo, situé sur le sommet de ce coteau, dans une position fort remarquable, où il devait y avoir un poste retranché, pour protéger le passage de la rivière. Elle laisse à 30 mètres au nord la maison la plus méridionale du hameau de Brangolo, coupe la partie sud-ouest d'un grand champ situé entre ce village et la Grande-demi-Ville, se confond avec un chemin où l'on retrouve encore des débris de son empiérement, passe sous la maison la plus septentrionale du village de la Grande-demi-Ville, traverse la partie nord du grand bois futaie situé à l'ouest de ce village, et où elle est très-apparante; enfin, elle va couper la route de Landévant à Port-Louis à 4,280 mètres de la maison la plus méridionale du bourg de Landévant. Elle passe à 425 mè-

tres au sud du village de Praderou, coupe la pointe nord d'un grand bois taillis dans lequel elle est très-visible, traverse un grand champ au sud de Coëtrival, à 130 mètres de la maison la plus méridionale de ce village, et gagne un vieux chemin abandonné qu'elle continue de suivre jusqu'au ruisseau du *Palins* ou *Palais*, qui sépare la commune de Landévant de celle de Nostang. Le point où elle passe ce ruisseau se trouve à 4,500 mètres au sud de la grande route de Vannes à Lorient.

De ce point, jusqu'ou nous l'avons suivie, il faudrait que la voie fit un angle droit pour se rendre à Nostang ou à Port-Louis; on peut donc conclure qu'elle n'aboutit à aucun de ces deux points; elle prend la véritable direction de la ville d'Hennebont, dont elle n'est plus éloignée que d'un myriamètre au point où nous l'avons laissée.

En jetant un coup d'œil sur la carte de Bretagne, on voit qu'elle suit presque exactement une ligne droite depuis Vannes jusqu'à Hennebont. Pontscorff et Quimperlé se trouvent dans le prolongement de cette ligne, et nous ne doutons nullement qu'elle ne traverse ces deux localités pour se rendre ensuite à Quimper.

Walkenaër prétend, dans sa *Géographie ancienne*, que la grande voie armoricaine des Romains, de Nantes à l'extrémité de la presqu'île, passait par Vannes et Quimper; nous ne sommes pas éloignés de nous ranger à son avis; car nous regardons la voie dont nous nous occupons comme la continuation de celle de Nantes à Vannes.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Préface.....	1
Introduction historique.....	7
Voies romaines.....	99
Descriptions monumentales.....	145
Cantons de Vannes (ouest), d'Auray, de Pluvigner et de Grandchamp.....	149
— de Sarzeau, de Muzillac, de Questembert et d'Elven.....	215
— de La Roche-Bernard, de La Gacilly, d'Allaire et de Rochefort.....	262
— de Malestroit, de Guer, de Ploërmel et de Maureon.....	295
— de la Trinité-Porthoët, de Rohan, de Josselin et de Saint-Jean-Brévelay.....	357
— de Locminé, de Baud, de Pontivy et de Cléguérec.....	374
— de Guéméné, de Gourin et du Faouët.....	452
— de Plouay, d'Hennebont, de Pontscorff et de Lorient.....	462
— de Port-Louis, de Belz, de Quiberon et de Belle-Ile-en-Mer.....	488
— de Vannes (est).....	540
Rectification.....	555

FIN DE LA TABLE.

